

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Rennes,
10 et 12 rue Saint-Louis

Le jeu de paume du Pélican

Volume 2

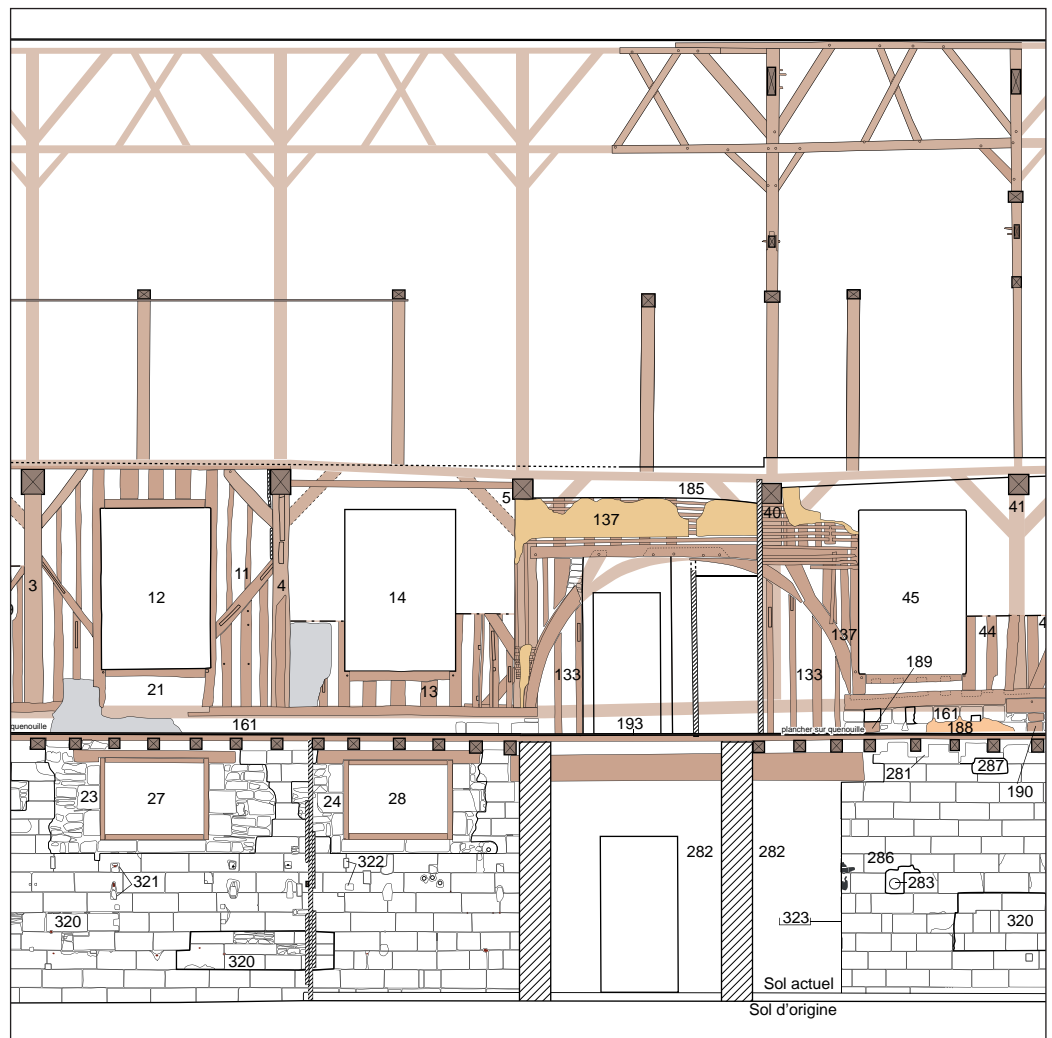
sous la direction de

Romuald Ferrette

par

Elen Esnault

Rapport final d'opération
Étude de bâti



Inrap Grand-Ouest

37, rue du Bignon, 35577 Cesson-Sévigné
Tel. 02 23 36 00 40

Octobre 2015

Bretagne, Ille-et-Vilaine, Rennes,
10 et 12 rue Saint-Louis

Le jeu de paume du Pélican

Volume 2

sous la direction de

Romuald Ferrette

par

Elen Esnault

avec la collaboration de

Paul-André Besombes

Véronique Brisotto

Arnaud Desfonds

Françoise Labaune-Jean

Pierrick Leblanc

Sébastien Lepetz

Richard Delage

Pierre Poilpré

Laure Simon

Vincent Pommier

M. Le Puil-Textier

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Septembre 2015

sommaire

5	I Données administratives, techniques et scientifiques
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	Etat du site
11	Localisation de l'opération
12	Localisation cadastrale
13	Arrêté de prescription
23	Arrêté modificatif de prescription
25	Autorisation de fouille
27	Définition des moyens
31	II Résultats
32	1 Présentation générale
32	1.1 Contexte et enjeu de l'intervention
32	1.2 Contraintes techniques et méthodologie
32	1.2.1 Contraintes techniques
33	1.2.2 Méthodologie
35	1.3 Communication
36	2 Les résultats
36	2.1 Les élévations
36	2.1.1 Le gouttereau ouest
36	2.1.2 Le gouttereau est
53	2.1.3 Le pignon nord
56	2.1.4 Le pignon sud
61	2.1.5 La chapelle latérale
64	2.2 La charpente de comble
69	2.3 Les sols
73	2.4 Les sondages des niveaux enfouis
74	2.4.1 Le sondage 1
77	2.4.2 Le sondage 2
79	2.4.3 Le sondage 3
81	2.4.4 Le sondage 3bis
83	2.5 Le bâtiment nord
85	3 L'interprétation des résultats
85	3.1 Un premier jeu de paume ?

86	3.2 La salle du Pélican
86	3.2.1 L'implantation
89	3.2.2 Les propriétaires
91	3.2.3 L'organisation architecturale
91	<i>La volumétrie</i>
91	<i>Le mur de bricole</i>
93	<i>La galerie basse et l'accès</i>
94	<i>La galerie haute et l'escalier</i>
98	<i>Les matériaux</i>
98	<i>Le montage de la structure bois</i>
99	<i>Le décor de la salle</i>
100	<i>Les annexes : les latrines, la buanderie, la laverie</i>
101	3-2-4 Les jeux de paume à Rennes
102	3-2-5 Les jeux de paume en France et en Europe
102	<i>L'ancêtre des sports de raquettes</i>
102	<i>Contexte d'apparition</i>
102	<i>Architecture de la salle</i>
103	<i>Pratique de la paume</i>
104	<i>Maître-paumier, une profession reconnue</i>
104	<i>Du loisir à l'activité lucrative</i>
104	<i>Apogée et déclin du jeu de paume</i>
106	<i>Constantes et particularités</i>
109	<i>Les dimensions</i>
111	<i>L'architecture de la salle</i>
116	<i>Les matériaux</i>
118	<i>Les annexes</i>
120	<i>Le jeu de paume et les expressions de la langue française</i>
122	3-3 De la salle du Pélican à la chapelle du Séminaire
122	3-3-1 La métamorphose d'un espace et d'une fonction
122	3-3-2 La fermeture des travées
128	3-3-3 Le transept
129	3-3-4 La modification de la toiture
131	3-3-5 La reconstruction de la façade sud
132	3-3-6 La chapelle en fonction
133	3-3-7 Le décor
136	3-4 La saisie du bien à la Révolution
136	3-4-1 L'hôpital militaire et la transformation de la chapelle en lingerie
139	3-4-2 Les ultimes modifications
145	4 Conclusion
147	5 Bibliographie
149	III Annexes
150	Diagrammes stratigraphiques
151	Etude documentaire – Pierre Poilpré, Inrap
192	Etude documentaire – Maelle Leconte, architecte
197	Rapport d'étude du mobilier - Françoise Labaune-Jean, Inrap
205	Rapport d'étude dendrochronologique – Dendrotech
265	Rapport d'étude d'enduits peints – Géraldine Fray
299	Rapport d'étude des monnaies – P-A Besombes - SRA Bretagne
307	Listes des figures
311	IV Inventaires
312	Inventaire des minutes
314	Inventaire des US
318	Inventaire des prélèvements
319	Inventaire des blocs architecturaux
321	Inventaire du mobilier



I. Données administratives, techniques et scientifiques



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine (35)

Commune
Rennes

Adresse ou lieu-dit
10 et 12, rue Saint-Louis

Codes

code INSEE
35 238

Numéro de dossier Patriarche
—

Numéro de l'entité archéologique
35 238 0118

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x(L93) : 135, 1587
y(L93): 723,3295
z(L93): 35,55 m NGF

Références cadastrales

Commune
Rennes

Année
—

Section(s) et parcelle(s)
AC, 0234 et 1130

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

Ville de Rennes
Hôtel de Ville
BP 3126
35031 Cedex

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2013-278 en date du 24 octobre
2013 modifiant l'arrêté 2012-259
en date du 21 novembre 2012

Numéro de l'opération
F 105 097

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2014-104 en date du 03 mars
2014

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Ville de Rennes

Nature de l'aménagement

Construction d'une maison de la
petite enfance

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Romuald Ferrette, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
et Centre archéologique Inrap
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

du 08 juin au 18 août 2014

Surface du projet d'aménagement

1270 m²

Surface à décaper

870 m²

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - ...

Etudes annexes

- Géomorphologique
- Archéologique
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle-Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Nathalie Ruaud, Inrap	Logisticienne	Gestion des équipements de chantier
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de centre archéologique	Gestion du matériel
Olivier Bréhélin, Inrap	Contrôleur de gestion	Suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Elen Esnault, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Responsable de secteur, étude du bâti
Rozenn Battais, Inrap	Technicienne de fouille	Etude du bâti, fouille, relevés, enregistrement
Alain Betton, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevés topographiques
Philippe Cocherel, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Julie Cavanillas, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
CNPAO		Scan 3D
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Fouille, relevés et enregistrement
Dendrotech	Dendrochronologie	Prélèvements et datations des bois
Géraldine Fray	Spécialiste	Etude des enduits modernes
Gwenaél Herviaux	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Géraldine Jouquand, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Mailys Lallauret, Etudiante	Stagiaire	Fouille et étude de bâti
Stéphanie Le Berre, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement

Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Relevés topographiques
Fabrice Lecampion, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Yann Lethos-Duclos, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Frédéric Maret, Inrap	Technicien de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Marie Millet, Inrap	Technicienne de fouille	Etude du bâti, fouille, relevés, enregistrement
Hervé Paitier, Inrap	Photographe	Travaux de photogrammétrie
Anne-Sophie Paranthoën, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Thiphaine Robin, Inrap	Technicienne de fouille	Fouille, relevés et enregistrement
Marie-Laure Thierry, Inrap	Technicienne de fouille	Etude du bâti, fouille, relevés, enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Terrassements

Entreprises CHARIER TP	41, rue du Manoir de Servigné	35 000 RENNES
------------------------	-------------------------------	---------------

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Etude, Dao, synthèse et rédaction
Elen Esnault, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Etude, Dao, synthèse et rédaction
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Etude des monnaies
Véranne Brisotto, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Etude des instruments de mouture
Dendrotech	Dendrochronologie	Prélèvements et datations des bois
Arnaud Desfonds, Inrap	Dessinateur	Dao, Pao
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du mobilier moderne
Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques et redressements photographiques
Sébastien Lepetz, CNRS	Archéozoologue	Etude d'un dépôt de faune
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du mobilier antique
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire des collections	Gestion du mobilier
Hervé Paitier, Inrap	Photographe	Travaux de photogrammétrie
Pierre Poilpré, Inrap	Spécialiste	Etude d'archives
Jean-François Royer	Technicien de fouille	Traitement du mobilier
Laure Simon, Inrap	Céramologue	Etude, inventaire du verre et de l'instrumentum
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques et redressements photographiques
M. Le Pul-Texier, Inrap	Anthropologue	Fouille en laboratoire

Notice scientifique

L'intervention du 10-12 de la rue Saint-Louis fait suite au projet de construction d'une maison de la petite enfance par la ville de Rennes (35). Elle concerne deux thématiques principales : l'étude des séquences gallo-romaines et modernes à l'emplacement de la parcelle 0234 (volume 1 du RFO) et l'analyse et l'évolution d'un bâtiment en élévation, en l'occurrence une salle du jeu de paume, la salle du Pélican, construite au début du XVII^e siècle (parcelle 1130, volume 2 du RFO).

Les occupations antiques concernent la façade orientale d'un quartier proche du *forum* présumé de *Condate* et qui se développe à partir du milieu du I^{er} siècle, le long du *cardo* C3. Les premiers vestiges remontent toutefois à l'époque augustéenne (enclos ? et parcellaire). La mise en œuvre de la rue initiale est soignée et rigoureuse, tout en restant classique pour Rennes. Elle bénéficiera d'un entretien et de programmes de réfection continus jusqu'au milieu du III^e siècle. Elle est d'abord longée à l'est par des architectures légères et modestes, occupant des superficies au sol très réduites (moins de 30 m²) et disposant de cours en retrait. L'hypothèse de boutiques, plusieurs fois reconstruites en respectant des limites foncières fortes, est une piste privilégiée. Au milieu du III^e siècle, la physionomie du quartier change radicalement avec l'apparition de puissantes constructions utilisant massivement la pierre. Cette évolution s'accompagne d'une dernière grande réfection du *cardo* et s'intègre parfaitement dans l'histoire de *Condate* qui connaît une mutation importante à cette époque. L'ancien quartier commerçant acquiert alors probablement un caractère résidentiel prononcé. Le milieu du IV^e siècle marque le retrait de l'occupation antique avec le démantèlement de ces grandes constructions. Par la suite, il faut attendre la fin de l'époque médiévale pour voir apparaître un nouvel axe de circulation. Celui-ci est ensuite scellé par des apports de terre au XV^e siècle qui préfigurent les changements opérés à l'époque Moderne.

La redécouverte de la salle du Pélican en 2011 reste exceptionnelle et est une réelle opportunité de connaître ce patrimoine, peu souvent étudié. La salle, caractéristique de l'architecture des jeux de paume qui sera normalisée au XVIII^e siècle, est dans un état de conservation remarquable. Datée de 1607 par dendrochronologie, son étude a permis de restituer les parties aujourd'hui disparues et ainsi de pouvoir appréhender l'organisation primitive de l'édifice avec ses galeries hautes et basses.

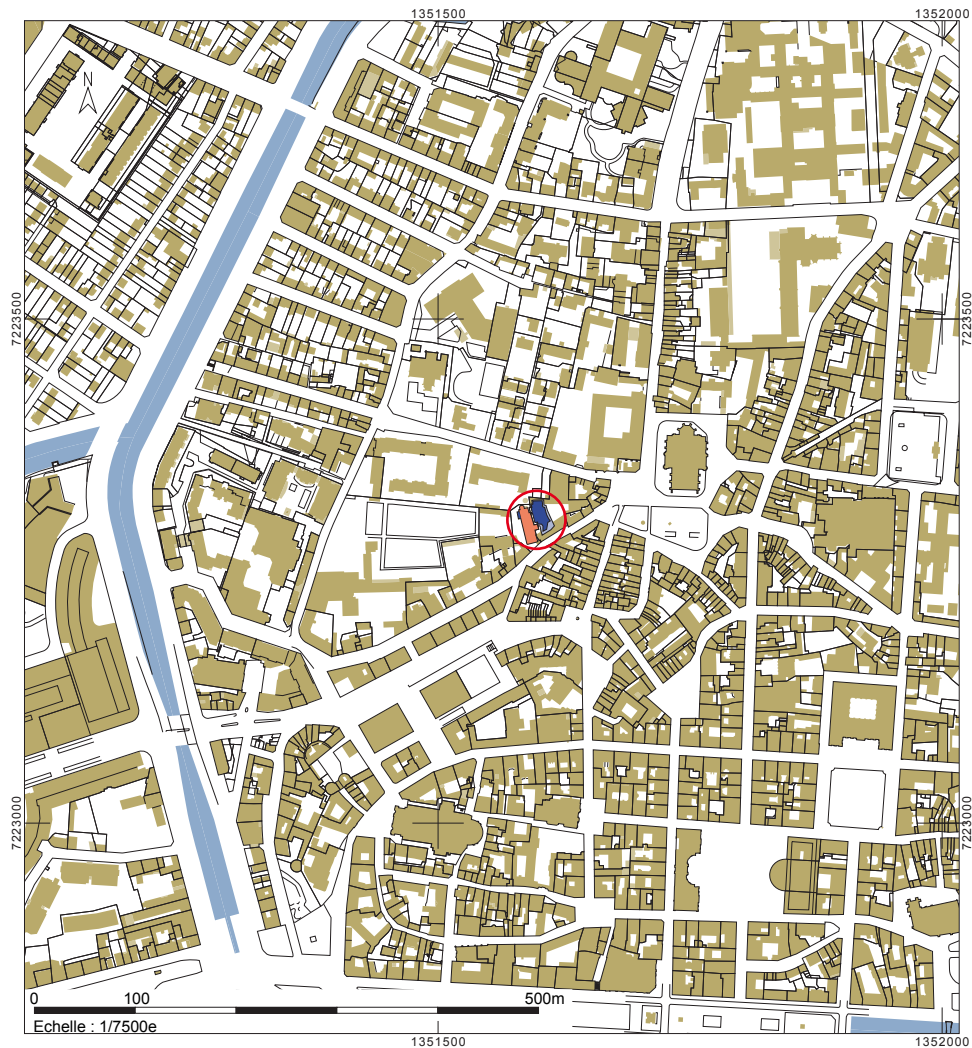
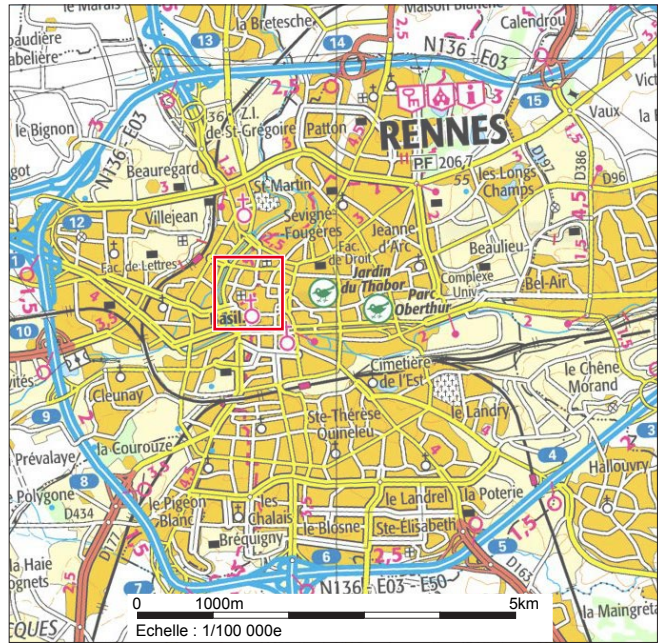
Une recherche documentaire réalisée en parallèle a montré que les propriétaires successifs de la salle sont de grandes familles de parlementaires et ainsi de comprendre qu'en plus d'un sport, la paume est également une activité lucrative. L'étude a fourni de précieux renseignements sur l'intégration de la salle dans le quartier Saint-Aubin qui ne comptait pas moins de huit jeux de paume. Ainsi, l'étude de la salle du Pélican offre un autre visage du quartier, loin de l'image pieuse portée notamment par le couvent des Jacobins situé à proximité et dont le culte à Notre-Dame de Bonne Nouvelle est également en pleine apogée au XVII^e siècle.

Paradoxalement, c'est sans doute cette dispersion de l'esprit vers ces jeux jugés décadents qui est à l'origine du déclin de la paume et de la disparition massive des salles. Heureusement, celle du Pélican a reçu une autre affectation en étant transformée en chapelle entre 1686 et 1690, ce qui a permis de préserver en grande partie ses dispositions primitives. D'ailleurs, ce sont ses caractéristiques architecturales qui sont à l'origine d'une transformation somme toute rapide et à moindre coût : il a suffi d'ajouter un transept à l'espace de jeu pour modifier définitivement la perception de la salle. De l'état chapelle, il ne reste plus aucun décor si ce n'est des blocs de calcaire en remploi dans un mur récent qui ont permis néanmoins de restituer un retable Lavallois.

État du site

Au terme de l'intervention, un fond de forme a été réalisé à la hauteur de la parcelle 0234.

Localisation de l'opération



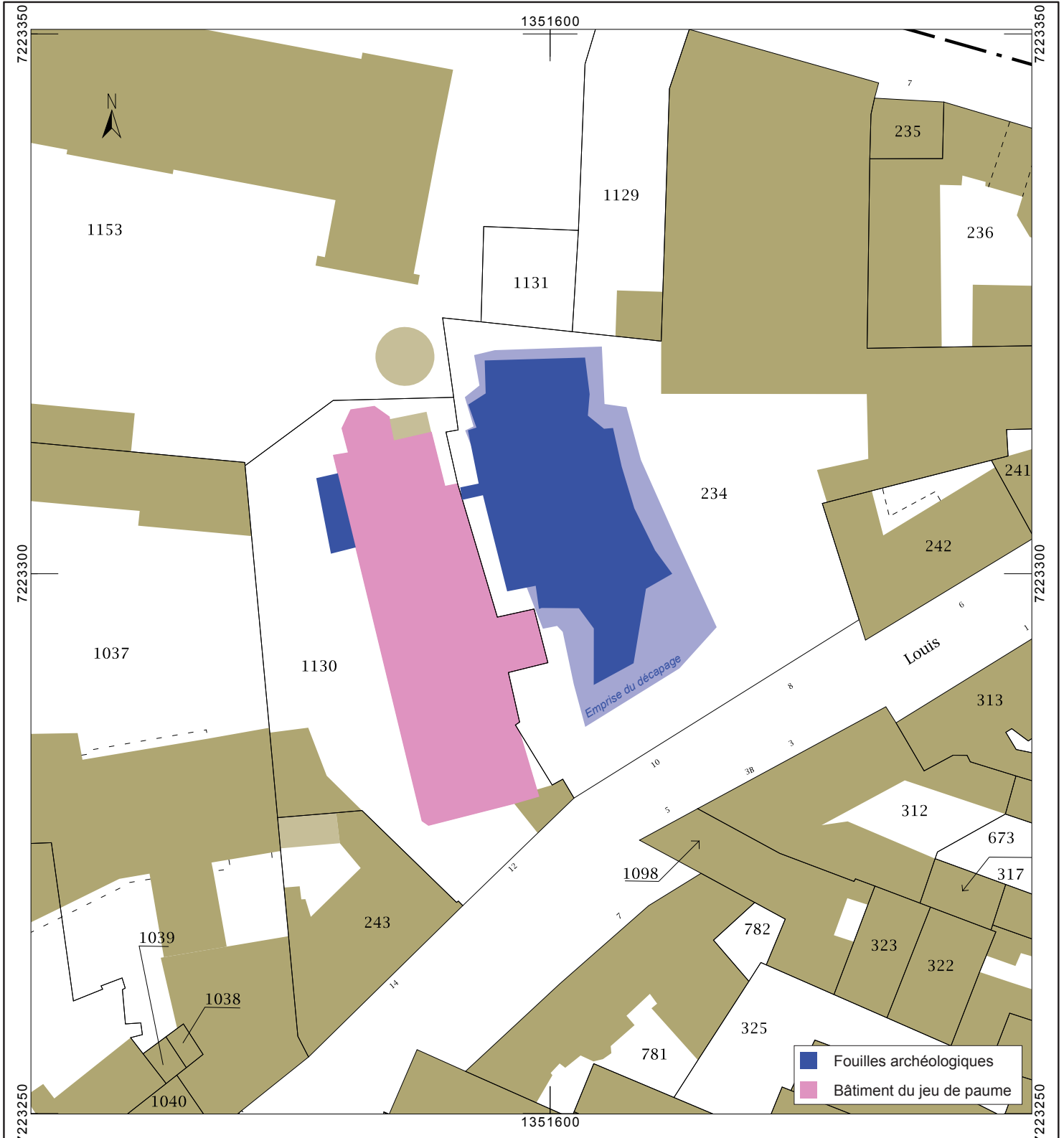
Localisation cadastrale

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Date d'édition : 24/08/2015
(fuseau horaire de Paris)

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Section : AC
Feuille : 000 AC 01



Arrêté de prescription



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE n° 2012-259 portant prescription de fouille archéologique préventive

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU le rapport du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 2011-002 du 06 janvier 2011. ; reçu le 11 mai 2012

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 17 octobre 2012. .

CONSIDERANT que le diagnostic a mis en évidence des vestiges d'occupation antique, médiévale et moderne.

ARRETE

Article 1^{er} : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : RENNES

Lieu-dit : 10 et 12 rue Saint-louis

Cadastre : section : AC parcelles : 0234 et 1130

Propriétaire : Ville de Rennes

Numéro d'entité archéologique dans la base de données « Patriarche » : 35 238 0118

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Rennes, qui projette d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu aux articles R 522-7 à R 522-13 du code du patrimoine.

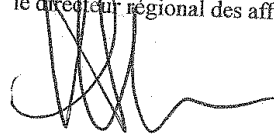
Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de celui-ci précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

Article 3 : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de la personne qui projette d'exécuter les travaux, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R 523-45 du code du patrimoine.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Maire de la Ville de Rennes, Hôtel de Ville, BP 3126, 35031 Rennes cedex..

Fait à Rennes, le 21 NOV. 2012

le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Erlenbach

destinataires : Mairie de Rennes
copie à : Préfecture de Région
 CRMH
 STAP d'Ille-et-Vilaine

**PREFET DE LA REGION BRETAGNE****Prescriptions de fouille archéologique préventive
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2012-259****le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne		
département :	Ille-et-Vilaine		
commune :	RENNES		
lieu-dit :	10-12 rue Saint-Louis		
cadastre :	section : AC	parcelles : 0234 et 1130	année :
pétitionnaire :	Ville de Rennes		
propriétaire :	Ville de Rennes		

1 - Emprise de la fouille archéologique :

1664 m², telle que précisée sur le plan annexé.

2 - Environnement archéologique

Le projet d'équipement centre nord sis 10-12 rue Saint-Louis se situe dans un secteur particulièrement sensible, du point de vue archéologique, de la ville de Rennes. Localisé au centre géographique de la ville romaine du Haut Empire de Condate, ce quartier a donné lieu à de nombreuses découvertes archéologiques par le passé. Plusieurs opérations archéologiques d'importance se sont déroulées dans l'environnement proche de l'îlot Saint-. Citons notamment, à proximité immédiate du site, deux diagnostics conduits en 1993 et 1998 au n° 16-18 de la rue Saint-Louis ainsi qu'un troisième mené en 2003 et situé sur une parcelle contiguë à celles concernées par le projet au nord de l'îlot Saint-Louis. Les deux premiers ont révélé la présence de vestiges de bâti antique, et le troisième celle d'une voie cardinale dont le tracé se poursuit dans les parcelles concernées par le projet.

La période médiévale est beaucoup moins bien documentée que la période antique. La présence d'un quartier dénommé « vieux bourg Saint-Etienne » est attestée au XIIe siècle. A partir du XIIIe siècle ce secteur hors les murs de la ville de Rennes pourrait être libre de toutes constructions. Cette circonstance explique l'installation en ce lieu, au début du XVIIe siècle, d'un jeu de paume dont la nature et les caractéristiques ont été récemment redécouvertes par Elodie Baizeau. En 1686, ce bâtiment est transformé en chapelle, puis transformé en hôpital militaire à partir de 1793.

Le bâtiment du jeu de paume a été construit à l'extrême fin du XVIe - début du XVIIe siècles (la charpente est datée par dendrochronologie de 1605), ce qui en ferait l'un des plus anciens jeux de paume actuellement

conservés en France. Cette salle, dénommée « Le Pélican » à l'époque, se présente comme un long rectangle de 28,82 m. sur 9,15 m. en intérieur soit des proportions très proches du modèle idéal de la salle de jeu de paume donné au XVIII^e siècle. La façade sud présente l'élévation de l'état chapelle. Le reste du bâtiment d'origine est construit en structure bois sur un soubassement de maçonnerie. La façade est flanquée d'une tour d'escalier qui permettait peut-être (étude de T. Béthus) de desservir une galerie extérieure dont E. Baizeau a restitué l'existence. E. Baizeau a pu, avec vraisemblance, restituer, à partir de l'existant, les volumes initiaux du jeu de paume : galeries extérieures, galerie intérieure, comble apparent (la charpente est en place).

Jusqu'au XVII^e siècle, il existait dans le royaume de très nombreux jeux de paume qui attestent de la grande popularité de ce jeu mais constructions relativement légères et sans décor apparent, très peu ont survécu.

Par arrêté du 23 juillet 2012, le bâtiment de l'ancien jeu de Paume a été inscrit en totalité au titre des monuments historiques.

Outre le rapport de diagnostic de Dominique Pouille (Inrap) il faut mentionner deux études complémentaires portant exclusivement sur le Jeu de Paume :

E. Baizeau, Bâtiment du Jeu de Paume – Rue Saint-Louis. Études de faisabilité janvier 2011. Volet 2.0/ Étude historique et patrimoniale, janvier 2011.

T. Béthus (Inrap), Bâtiment du Jeu de Paume - rue Saint-louis Rennes (35 000). Note d'étude de bâti, 15 octobre 2011. (étude de la tour d'escalier sur la façade ouest du jeu de paume)

L'îlot Saint-Louis comporte par conséquent deux centres d'intérêt majeurs du point de vue archéologique : les vestiges d'un quartier de la ville antique de Condate et la présence d'un exceptionnel jeu de paume entièrement conservé.

3 - Données scientifiques issues du diagnostic

Le diagnostic réalisé par Dominique Pouille (Inrap) du 04 au 21 janvier 2012 a confirmé tout l'intérêt de ce secteur de la ville. Ce diagnostic avait deux objectifs : confirmer la présence, l'extension et l'état de conservation des vestiges antiques repérés au nord et à l'ouest du projet et compléter, par des sondages, les données historiques et architecturales livrées par l'étude précitée d'E. Baizeau. Quatre sondages ont été ouverts dont deux dans la cour de la parcelle AC 234 et deux à l'intérieur du bâtiment du Jeu de Paume.

Les deux sondages extérieurs ont montré l'apparition de vestiges archéologiques sous un épais recouvrement de remblais (pollués) allant de 1,75 m. pour le sondage le plus à l'ouest à 2/2,5 m d'épaisseur. pour le sondage situé au pied de la façade ouest du jeu de paume.

Le sondage 1 a mis en évidence la présence d'un niveau de « terres noires ». Les caractéristiques de ce sédiment suggèrent qu'il est le résultat d'une occupation régulière des lieux (rejets charbonneux, curetages de foyers, ossements d'animaux, tessons de céramiques, présence de deux séquences, niveau de circulation). Le seul élément fiable de datation de ce niveau est donné par une monnaie dont le *terminus post quem* est de 347-348.

Sous ce niveau de « terres noires » des vestiges d'un bâti datable du Haut Empire ont été mis en évidence. Ce bâti léger (architecture de terre et de bois) a été en grande partie démonté. Enfin des niveaux précoces du I^{er} siècle ont été entrevus dans une partie de cette tranchée.

C'est donc toute la séquence urbaine de la Renne antique qui est présente dans ce secteur non concerné par le projet.

La tranchée 2, implantée à proximité de la façade est du bâtiment du Jeu de Paume, a révélé une stratigraphie encore plus complète puisque des structures médiévales et modernes antérieures au Jeu de Paume ont été entrevues. Elles consistent en un fossé moderne et un mur médiéval ou moderne, tous deux antérieurs au début du XVI^e siècle. Les niveaux antiques consistent essentiellement en un *cardo* dont la bande de roulement est scellée par un niveau d'abandon recélant une monnaie frappée entre 337 et 340.

Deux sondages ont été ouverts manuellement à l'intérieur du bâtiment, le premier (sondage 3) dans l'angle sud-ouest du bâtiment, le second (sondage 4) dans la partie nord-est du bâtiment contre la face interne du mur oriental.

Le sondage 3 a permis de confirmer la présence de niveaux antiques sous le bâtiment du Jeu de Paume. Ils apparaissent à 0,50 m. sous la chape de pose d'un dallage en granit. Le *cardo* observé dans le sondage 2 a été retrouvé ainsi qu'une séquence d'occupation puis d'abandon/destruction. Les sondages 3 et 4 ont mis en

évidence la présence de deux sols : l'un en dalles de granit qui peut vraisemblablement être mis en relation avec le jeu de paume, l'autre de tomettes qui pourraient correspondre à un état remanié du premier lors de l'installation de sépultures, signalées par la découverte d'ossements, dans le bâtiment après sa transformation en chapelle.

4 - Objectifs scientifiques de la fouille

Définition des priorités scientifiques et hiérarchisation des objectifs.

-fouille exhaustive sur toute la surface du projet (après démolition de la Maison du Peuple) et jusqu'au substrat des niveaux antiques y compris dans le bâtiment du jeu de paume dans la limite du respect des règles de sécurité en vigueur. Une attention particulière sera portée à la phase d'abandon de l'Antiquité tardive (« terres noires ») et de transition avec le haut Moyen Age. Ces données devront être appréhendées en les comparant avec celles livrées par des fouilles récentes de Rennes (La Visitation, Les Jacobins). Il s'agira d'identifier la nature de ces « terres noires » : usage agricole, occupation régulière, sporadique ou secteur urbain laissé à l'abandon après la construction de l'enceinte réduite à partir de la fin du IIIe siècle ?

-étude d'éventuels niveaux médiévaux antérieurs à l'installation du Jeu de Paume.

-étude complète du bâtiment du Jeu de Paume. Cette étude architecturale et archéologique devra être complétée obligatoirement par une étude documentaire approfondie.

-fouille des sépultures présentes dans le bâtiment correspondant à l'état chapelle.

5 - Principes méthodologiques et nature prévisible des travaux demandés à l'opérateur

-Le bâtiment du Jeu de Paume.

La présence de cloisonnements internes et de parquets bois empêchant la lecture des structures, ces derniers devront donc être déposés préalablement à l'étude. Ces travaux pourront être confiés à une entreprise spécialisée placée sous la responsabilité du responsable de l'opération de fouille.

L'étude exhaustive du bâtiment suppose également le piquetage général des enduits qui peut être assuré par le maître d'ouvrage ou une entreprise spécialisée sous la surveillance de l'opérateur d'archéologie préventive. Précisons que tous les sondages nécessaires au projet d'aménagement (sondages dans le sol ou la structure même du bâtiment) ne pourront être entrepris que sous la surveillance de l'opérateur d'archéologie préventive retenu par le maître d'ouvrage. Tous les travaux de dépose se feront avec l'accord préalable et sous le contrôle de la CRMH du STAP 35.

Une attention particulière sera portée à la recherche et aux relevés d'enduits et de peintures murales qui auraient pu être conservés. Ces opérations devront être conduites sous le contrôle de l'opérateur d'archéologie, par un prestataire agréé en étroite collaboration avec la CRMH et le STAP 35.

Il sera procédé à l'étude des différents états architecturaux du bâtiment (Jeu de Paume, chapelle, transformations ultérieures). Le but poursuivi est de restituer l'architecture initiale du bâtiment du Jeu de Paume et de proposer une analyse fonctionnelle de ses différentes composantes.

Des relevés des élévations extérieures seront mis en œuvre afin de réaliser les plans de chaque façade et pignons. Les relevés d'analyse du bâti pourront être généraux, les relevés de détail étant réservés aux secteurs déterminants du point de vue de la chronologie relative.

La charpente fera l'objet de relevés graphiques (plans et coupes).

Les sols en dalles de granit et de tomettes seront relevés puis prélevés, on procédera à une étude des relations stratigraphiques entre ces sols et les murs.

Des prélèvements dendrochronologiques utiles pour des datations complémentaires seront pratiqués si nécessaires (charpentes, façades).

Une modélisation 3D des évolutions architecturales du bâtiment du jeu de paume sera réalisée. Ce travail sera une aide précieuse pour la mise en valeur du site.

- Les niveaux antiques.

Il sera procédé à la fouille fine de l'ensemble des niveaux antiques dans le respect des règles de sécurité.

5.1 - Décapage

- décapage extensif des horizons superficiels sur la surface à ouvrir, prévue à l'article 1 ; pelle mécanique avec godet-retro de curage.
- décapage fin (nettoyage à la rasette) des zones difficilement lisibles où la présence de structures funéraires, domestiques ou artisanales est probable ;
- utilisation systématique du détecteur de métaux, notamment au moment du décapage de la terre végétale.
- évacuation et stockage des déblais hors emprise de la surface à ouvrir et, de manière souhaitable, hors de l'emprise d'étude.

5.2 – Fouille

5.2.1 - Relevés simples

- relevés topographiques des plans généraux. Repérage et enregistrement de la totalité des faits archéologiques et levé en plan de toutes les structures.
- relevés simples de surface admis pour les écofacts (chablis, terriers), les ensembles de trous de poteaux sans organisation décelable ou les fossés.

5.2.2 - Fouille manuelle à l'intérieur du bâtiment.

- fouille manuelle (intégrale ou par moitié des structures, puis entièrement vidées pour celles contenant du mobilier) des structures (fosses, trous de poteaux, empièvements, tranchées de fondation, fours, etc.) dont l'étude pourra fournir des éléments de datation (chronologie relative, mise en séquence des faits et des structures, analyse du mobilier) et une meilleure compréhension du site.
 - fouille fine des niveaux de « terres noires ». Des analyses micro-morphologiques seront mises en oeuvre pour comprendre le mode dépôt de ces sédiments.

5.2.3 - Fouille mécanique des espaces de cour.

- fouille par échantillonnage des autres fossés, manuelle ou mécanique en fonction de l'intérêt des vestiges et des mobiliers archéologiques mis au jour.
- fouille mécanique des autres excavations (carrières, puits...), en fonction des découvertes de mobiliers ou des structures internes devant faire l'objet d'une étude plus détaillée et dans le respect de la réglementation en vigueur concernant les conditions de sécurité (cf. 5.6 - organisation générale du chantier)
- évacuation et stockage des déblais hors emprise de la surface à ouvrir et, de manière souhaitable, hors de l'emprise d'étude.

5.2.4 - Sépultures et structures funéraires

- fouille des sépultures présentes dans le bâtiment correspondant à l'état chapelle (fin du XVIIe-XVIIIe siècles), selon le protocole élaboré avec l'anthropologue de terrain et analyse anthropologique des sépultures. Prélèvement simple des ossements provenant de tombes perturbées, fouille fine des sépultures en place.

5.3 - Enregistrement de données de terrain

- enregistrement des données de terrain (unités stratigraphiques, diagrammes, connections et mises en séquence...)
- relevés topographiques et photographiques des faits et structures, relevés de détail (plans, coupes, stratigraphies, prise de niveaux) géoréférencés.

- relevé détaillé des structures complexes et des structures bâties (relevé pierre à pierre, analyse des maçonneries).
- utilisation d'une nacelle pour des clichés généraux du site et, si nécessaire, cliché aérien de l'emprise fouillée.
- cotes altimétriques.

5.4 - Prélèvements

- prélèvements, inventaire, étude et conditionnement des mobiliers.
- prélèvements et études nécessaires à la compréhension et la datation du site (analyses palynologiques, carpologiques, sédimentologiques (niveaux de « terres noires »), anthropologiques, anthracologiques ; datations absolues: radiocarbones, dendrochronologie).
- inventaire et localisation des prélèvements réalisés.

5.5 - Rapport final d'opération et remise documentation scientifique et techniques (dont un au format PDF)

- rédaction du rapport final d'opération, selon les normes définies par l'arrêté du 27 septembre 2004. Les plans et les stratigraphies devront-disposer de cotes altimétriques.
- inventaire et conditionnement de la documentation scientifique produite par l'opération avant sa remise au Service régional de l'archéologie, selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.
- un rendu numérique des données principales de l'opération (emprise de décapage et/ ou tranchées et le plan d'ensemble des structures mises au jour). Ce rendu numérique devra être fait sous la forme de fichiers compatibles avec le format « Shape » d'arcgis, avec une géométrie polygonale et le Lambert 2 étendu comme système de projection.

5.6 - Organisation générale du chantier

- l'organisation générale du chantier devra se conformer à la réglementation en vigueur relative aux conditions d'hygiène et sécurité définies par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.
- en cas de coactivité sur le chantier, un plan général de coordination devra définir l'ensemble des mesures propres à prévenir les risques résultant de cette coactivité ou de la succession d'activités, lorsque, après l'achèvement des travaux d'une entreprise, des risques subsistent pour les autres intervenants.
- l'évacuation des déblais issus de la fouille manuelle des structures s'effectuera, autant que faire se peut, de façon mécanique
- prévoir les emprises nécessaires aux accès et aux installations de chantier, ainsi qu'au stockage des déblais

6 - Agrément de l'opérateur

L'opérateur d'archéologie préventive devra être agréé pour les périodes ou les spécialités de :

- Antiquité
- Moyen Âge
- Époque moderne.

La copie de l'agrément correspondant à cette période devra être jointe à la demande d'autorisation adressée par le maître d'ouvrage au Préfet de la région Bretagne - SRA.

7 - Qualifications et obligations du responsable scientifique et de l'équipe archéologique

- le responsable de l'opération devra être un spécialiste de la fouille en milieu urbain particulièrement pour la période antique ; il devra également avoir une bonne connaissance de l'archéologie régionale (communication dans le projet d'opération d'une bibliographie acquise sur le domaine). L'opérateur

devra transmettre les avis des Commissions interrégionales de la Recherche Archéologique portant sur les 3 dernières fouilles préventives menées par le responsable d'opération, sauf exception motivée.

- le responsable de l'opération devra être assisté d'un spécialiste de la période médiévale et moderne ayant une solide expérience dans le domaine de l'archéologie du bâti. Il devra également disposer dans son équipe d'un anthropologue de terrain. Au moins un des membres de l'équipe devra disposer des certificats nécessaires à la conduite des engins mécanisés.
- la proposition du responsable d'opération devra être ferme et définitive, dans le projet d'opération.
- la présence effective du responsable d'opération sera requise pendant la totalité de l'opération de terrain et de post-fouille.
- le projet d'intervention devra en outre préciser le nombre et la qualification des responsables de secteur et des spécialistes.
- le responsable d'opération, ainsi que les responsables de secteur et les spécialistes devront communiquer un Curriculum Vitae actualisé.

8 - Mesure à prendre pour la conservation préventive des vestiges mis au jour

8.1 - Vestiges immobiliers

- le responsable de l'opération devra informer le Conservateur régional de l'archéologie dans les plus brefs délais de toute découverte de caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières. Le mauvais état sanitaire en particulier des structures latérales en pans de bois imposera peut-être des mesures provisoires de confortement qui seront prises après réunion sur place du maître d'ouvrage, du SRA, de la CRMH et du STAP d'Ille-et-Vilaine.

8.2 - Vestiges mobiliers

- l'opérateur devra prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des mobiliers mis au jour et devra informer le Conservateur régional de l'archéologie dans les plus brefs délais de toute découverte de caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières. Les prélèvements ne sont pas soumis à autorisation concernant la sortie de territoire. En revanche, le mobilier archéologique est soumis à autorisation spécifique de sortie de territoire délivrée par le Ministère de la Culture.
- le mobilier devra être mis en condition d'étude et de conservation, conditionné en bacs normalisés lors de sa remise au Service régional de l'archéologie, accompagné de son inventaire, selon les normes définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.

9 - Etudes et travaux de post-fouille

- l'équipe archéologique et les différents spécialistes sollicités devront bénéficier des moyens matériels pour mener à bien leurs études. L'exploitation des données de terrain (documentation graphique, photographique, études spécifiques...) et du mobilier (description, comptage, dessins,...) devra permettre la rédaction d'un rapport final d'opération.
- la durée de la phase post-fouille ne pourra être inférieure à X jours. Le nombre minimal de personnes affectées à la phase post-fouille ne pourra pas être inférieur à X personnes, y compris le responsable d'opération.
- le projet d'intervention devra en outre préciser le nombre et la qualification des personnels affectés à la phase post-fouille.

10 – Collaboration scientifique

- le responsable d'opération aura soin d'établir toutes les collaborations scientifiques, nécessaires à la réalisation des travaux de terrain et d'étude en laboratoire, et d'intéresser directement ou indirectement les chercheurs concernés par des problématiques similaires ou comparables à un échelon régional, national ou international. L'accord des chercheurs concernés sera joint au dossier.

- pour ce qui concerne l'analyse de certaines datations (Dendrochronologie), il est souhaitable que l'opérateur se rapproche d'un laboratoire régional, compte tenu des datations référentielles dont il dispose.

11 – Animations et diffusion de l'information

- différentes modalités de diffusion de l'information auprès du grand public (articles de presse, visites de chantier, plaquette de vulgarisation...) peuvent être envisagées à partir des résultats des fouilles archéologiques conduites dans le cadre de cette opération.
- leurs modalités de réalisation et de financement devront être précisées. Les informations scientifiques diffusées sont soumises au contrôle scientifique et technique du SRA.

12 - Délai prévisionnel de remise du rapport final d'opération

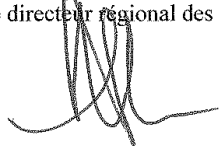
- la présentation et le contenu du rapport final d'opération sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.
- le rapport final d'opération devra être remis au plus tard à l'issue des trois mois qui suivront l'achèvement des études post-fouille, au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique. Le rapport sera rédigé en français et comporter un résumé, traduit en anglais.
- le rapport sera accompagné de la notice d'opération scientifique adressée sous format numérique (format.rtf) directement par courrier électronique à la DRAC de Bretagne, service régional de l'archéologie ou sur CD joint au rapport. Ce résumé de l'opération est destiné à sa parution en ligne sur le site de la revue AdIFI, Archéologie de la France, Informations
Cette notice reprendra les éléments mentionnés dans l'article 4 de l'arrêté du 27 septembre 2004 :
 - une fiche signalétique résumant les données administratives et techniques de l'opération
 - une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération.L'auteur de la notice y joindra au maximum 2 ou 3 illustrations légendées (photographie, plan, coupe, etc.). Ces documents sont également à transmettre sous forme numérique, au format .jpg, et à la taille de 800 x 800 pixels.
- la date de remise du rapport final d'opération ne devra pas excéder 18 mois à l'issue du démarrage de l'opération sur le terrain. Le cas échéant, si des résultats d'analyses n'ont pas été fournis à l'issue des études post-fouille, ils pourront faire l'objet d'un rapport complémentaire qui devra être remis dès réception des résultats de l'ensemble des analyses.

13 – Projet de publication

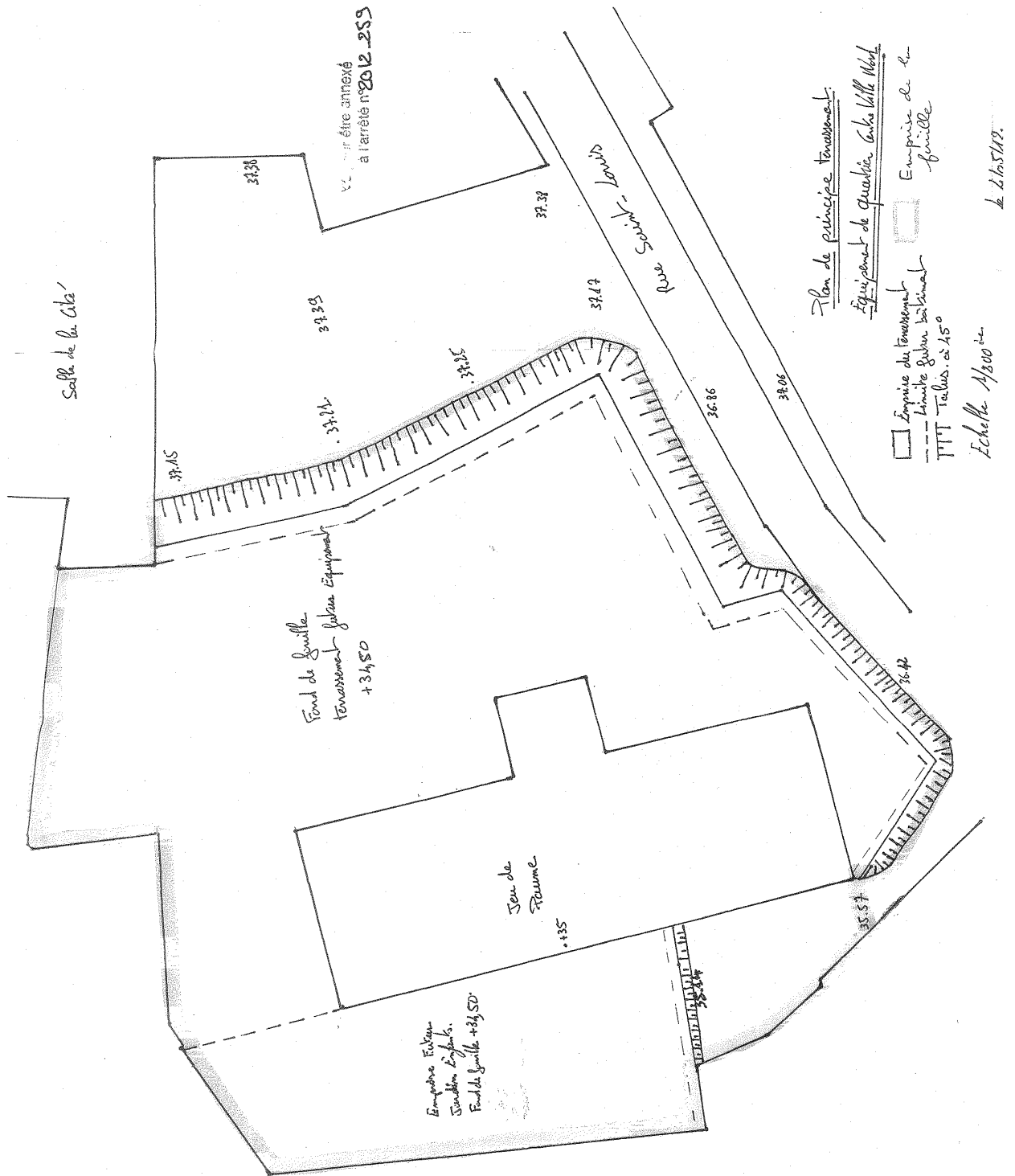
Le rapport final d'opération sera accompagné d'un projet de publication scientifique précisant le support de publication et les modalités de financement.

Fait à Rennes, le 29 NOV. 2012

le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Erlenbach



Arrêté modificatif de prescription



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

**ARRETE n° 2013-278 modifiant l'arrêté n° 2012-259 du 21 novembre 2012
portant prescription de fouille archéologique préventive**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU le rapport du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 2011-002 du 06 janvier 2011., reçu le 11 mai 2012

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 17 octobre 2012.

VU l'arrêté n° 2012-259 du 21 novembre 2013 portant prescription de fouille archéologique préventive ;

VU le courrier du 08 octobre 2013, reçu le 14 octobre 2013, de la Ville de Rennes faisant état de modifications substantielles du projet d'aménagement du futur équipement de quartier sur le site de la cité, rue Saint-Louis à Rennes, à savoir que les terrassements envisagés dans le jeu de paume et sur la cour ouest n'iront pas en dessous de la cote + 35 NGF, y compris pour le passage des réseaux.

CONSIDERANT que le diagnostic a mis en évidence des vestiges d'occupation antique, médiévale et moderne.

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2012-259 du 21 novembre 2013 et le cahier des charges qui lui est annexé sont modifiés sur les points suivants :

1 – Emprise de la fouille.

La cour ouest est retirée de l'emprise de la fouille. L'emprise de fouille est désormais de 1664 m² – 394 m² = 1270 m²

5 – Principes méthodologiques et nature prévisible des travaux demandés à l'opérateur.

-Le bâtiment du jeu de paume.

L'étude d'archéologie du bâti, telle que décrite dans le cahier des charges initial, est maintenue dans les limites imposées par la non dépose de certaines cloisons internes :

- piquetage général des enduits
- étude des différents états architecturaux du bâtiment
- relevés des élévations extérieures.
- relevés de la charpente
- prélèvements dendrochronologiques
- modélisation 3 D des évolutions architecturales du bâtiment.

Dans la mesure où le projet modifié ne dépasse la cote + 35 NGF à l'intérieur du bâtiment y compris pour le passage des réseaux, le fond de forme s'appuyant sur le sol d'origine en dalles de granit et tomettes, ce sol sera simplement relevé aux endroits où il est accessible.

Les niveaux antiques présents dans le jeu de paume, ainsi que les sépultures présentes sous le dallage d'origine de ce dernier, dans la mesure où ils ne sont pas menacés par le projet tel que défini dans le courrier de la Ville de Rennes du 08/10/13, ne seront pas fouillés. L'opérateur de fouille pourra toutefois réaliser quelques sondages ponctuels nécessaires à la compréhension de l'édifice.

Le reste de l'arrêté et de son cahier des charges demeurent inchangés.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Maire de la Ville de Rennes, Hôtel de Ville , B. P. 3126, 35031 Rennes cedex..

Fait à Rennes, le **24 OCT. 2013**

pour le Préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles



destinataires : Monsieur le Maire de la Ville de Rennes
copie à : Préfecture d'Ille-et-Vilaine
CRMH
STAP d'Ille-et-Vilaine

Autorisation de fouille



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2014-104 portant autorisation de fouille archéologique préventive

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 17 octobre 2012 ;

VU l'arrêté de prescription de fouille archéologique n° 2013-278 du 24 octobre 2014 et son cahier des charges ;

VU le contrat conclu pour la réalisation de la fouille prescrite reçu le 21 février 2014 et l'ensemble des autres pièces du dossier de demande de l'autorisation ;

CONSIDERANT que le contrat et, notamment, le projet d'intervention de l'opérateur, sont conformes au cahier des charges prescrit ;

ARRETE

Article 1^{er} : la Ville de Rennes, maître d'ouvrage du projet est autorisée à faire réaliser par l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives), opérateur, sous la direction scientifique de Monsieur Romuald FERRETTE, la fouille archéologique préventive portant sur le terrain sis en :

Département : Ille-et-Vilaine
Commune : RENNES
Lieu-dit : 10-12 rue Saint-Louis
Cadastre : section : AC parcelles : 0234 et 1130

Article 2 : L'aménageur et l'opérateur notifieront au service régional d'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'État l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le

concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'État lors de visites ou de réunions de chantier.

Article 3 : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude.

A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'État avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

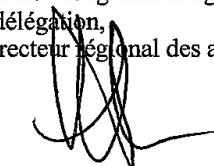
Article 4 : Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au service régional de l'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'État.

Article 5 : L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faute de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) et à la Ville de Rennes.

Fait à Rennes, le **03 MARS 2014**

le Préfet de région Bretagne,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François ERLNBACH

destinataires : Ville de Rennes
Inrap
copie à : Préfecture d'Ille-et-Vilaine
CRMH
STAP d'Ille-et-Vilaine

Définition des moyens

DEFINITION DES MOYENS - DEVIS DE FOUILLE

1. IDENTIFICATION

Site du : **10/12 rue Saint-Louis à Rennes**

Code opération : **F 105 097**

Affaire suivie par : **Michel BAILLIEU**

1.1 Site

Département :	Ille-et-Vilaine
Commune :	Rennes
Lieu dit :	10/12 rue Saint-Louis
Nom ou raison sociale :	Ville de Rennes
Adresse :	DIR. Des Bâtiments Communaux : 1 rue de Viarmes –CS 63 126 35 031 Rennes Cedex
Références cadastrales :	Section AC, n° 0234 et 1130
Surface du projet :	1270 m²
Surface à décaper :	Zone 2 : 870 m² (cour est)

1.2 Opération

Arrêté préfectoral n° 2013-278 modifiant l'arrêté 2012-259 du 21 novembre 2012 émis le :	24 octobre 2013
Réponse à l'appel d'offre au plus tard le :	09 décembre 2013
Epaisseur des stériles :	Zone 2 (cour est) : 1,70 m en moyenne
Epaisseur de la stratigraphie	Zone 2 (cour ouest) : 1,30 m en moyenne
Démarrage de l'opération au plus tôt le :	03 mars 2014
Fin de la fouille et libération du terrain au plus tard le :	30 mai 2014
Fin de l'étude et remise du rapport au plus tard le :	30 mai 2016
Responsable pressenti :	Romuald Ferrette (antiquité) et E. Esnault (Jeu de Paume)

2. Bâtiment du jeu de Paume (zone 1) :

2.1. Préparation chantier :

- **Responsable d'opération : 2 jours**
- **Spécialiste (archéologue du bâti) : 2 jours**

2.2 Etude du bâti du jeu de Paume (zone 1) : durée : 30 jours

- Spécialiste : 30 jours (archéologue du bâti)
- Spécialiste : 15 jours (architecture bois et dendro)
- **Technicien spécialisé : 90 jours (3 techniciens spécialisés pendant 30 jours)**
- Topographe : 15 jours
- Photographe : 3 jours

2.5. Etude :

- Responsable d'opération : 15 jours
- Spécialiste : 30 jours (archéologue du bâti)
- Spécialiste : 15 jours (architecture bois et dendrochronologue)
- Spécialiste : 10 jours (étude d'archive complémentaire)
- **Dessinateur : 25 jours**
- **Topographe : 6 jours**
- **Photographe : sans objet**
- Analyse : 7000 euros

3. Cour Est (zone 2) : superficie : 870 m²

3.1. Préparation chantier :

- Sans objet

3.2 décapage archéologique de la cour est : surface accessible : 600 m² (durée : 5 jours ouvrés) :

- Responsable d'opération : 5 jours
- Technicien : 15 jours (3 techniciens pendant 5 jours)

3.3 Fouille des niveaux gallo-romain de la cour est (zone 2) : durée : 25 jours ouvrés

- Responsable d'opération : 25 jours
- Techniciens : 175 jours (7 techniciens pendant 25 jours)

3.4. Etude

- Responsable d'opération : 25 jours
- **Spécialiste : 10 jours (paléo-environnement)**
- Spécialistes : 20 jours (étude des mobiliers)
- Technicien spécialisé : 10 jours (gestion des mobiliers)
- Dessinateur : 25 jours

4. Cour Ouest (zone 2) : superficie : 374 m²

- Sans objet

5 : Moyens techniques et autres :

5.1. Installation de chantier des zones 1 et 2 (durée : 45 jours ouvrés) :

- prévoir un raccordement électrique
- prévoir raccordement eau potable
- prévoir raccordement eaux usées
- prévoir 5 bungalows (dont 3 vestiaires et 1 bureau et 1 salle de vie)
- prévoir 2 bungalows sanitaires

Moyens techniques et mécaniques à chiffrer par sous-traitant (partie à compléter par Thomas)

Terrassement décapage zone 1

- sans objet

Terrassement décapage zone 2

- pelle mécanique : 5 jours ouvrés
- **volume de terre à évacuer : environ 1020 m³**

Moyens mécanique à prévoir durant la fouille (à compléter) :

- **mini pelle : 15 jours**

Reste à évaluer :

- extraction des sédiments de la fouille :
- rebouchage et remise en état de la zone 1 :
- Assainissement des fonds de fouille en zone 2 :
- équipement technique pour étude (échafaudage)

II. Résultats

1 Présentation générale

1.1 Contexte et enjeu de l'intervention

Le quartier dans lequel s'inscrit le jeu de paume, s'il est bien documenté pour la période antique, l'est beaucoup moins pour les périodes médiévale et moderne. Plusieurs fouilles ont cependant permis d'approcher ce quartier, parmi lesquelles nous pouvons citer les principales : la fouille de la place Ste Anne en 1998, l'étude toute récente du couvent des Jacobins ou encore la fouille programmée des Portes Mordelaises, en cours. La parcelle du jeu de paume se situe aux marges de la ville fortifiée, dans les faubourgs à la densification urbaine variable selon les périodes. L'îlot situé dans le quartier du Vieux Bourg St Etienne semble actif jusqu'au XIII^e siècle. A la fin du Moyen-âge, quelques quartiers émergent. C'est le cas autour de l'église St Aubin mais également du carrefour Jouault. Malgré le chemin qui relie les deux en longeant les Lices (chemin menant de Bourg L'Evêque à St Aubin), l'espace semble peu occupé à cette période autour de la future rue St Louis.

La salle du Pélican, construite au début du XVII^e siècle, est le témoin d'une époque où la paume suscitait une réelle ferveur. Ce n'est pourtant pas l'image que nous gardons de Rennes à l'époque moderne. L'installation du Parlement y est pour beaucoup : Rennes est la ville des Parlementaires. Ce sont pourtant bien souvent les parlementaires, ou des familles aisées, qui sont à l'origine de la construction des jeux de paume. La salle du Pélican est à ce titre le témoin de son époque. Elle est, par ailleurs, un des rares vestiges des très nombreuses salles qui existaient en France. Si elle a pu parvenir jusqu'à nous, c'est grâce à un changement d'affectation. Paradoxalement, elle s'est effacée progressivement du paysage urbain. Paul Banéat précise ainsi que « le jeu de paume fut remplacé par une chapelle qui se voit encore à l'est de l'entrée de l'hôpital »¹. Relativement ambiguë pour faire croire à la destruction du jeu de paume, sa phrase a traduit une réalité portant à croire que la salle du jeu de paume n'existait plus. Or, lors d'une étude de faisabilité commandée par la Ville de Rennes, Elodie Baizeau, architecte du patrimoine, a mis en évidence plusieurs caractéristiques d'un jeu de paume montrant ainsi que la chapelle n'avait pas détruit la salle mais s'y était installée¹. Suite à son expertise, le jeu de paume a été inscrit en totalité au titre des Monuments Historiques en date du 23 juillet 2012.

En étant une des dernières salles rescapées, l'étude de la salle du Pélican devient ainsi une réelle opportunité pour appréhender à la fois l'architecture de loisir à l'époque moderne mais offre également une réelle occasion d'enrichir nos connaissances sur ce quartier durant les époques médiévale et moderne.



Fig.1 Les contraintes techniques © Elen Esnault, Inrap

1.2 Contraintes techniques et méthodologie

1.2.1 Contraintes techniques

L'étude de bâti a été réalisée par une équipe de 4 archéologues spécialisées en bâti ou en fouilles urbaines sur des sites stratifiés. Une étudiante en Master d'archéologie à Nantes, ayant une expérience non négligeable dans la discipline du bâti, a complété l'équipe durant toute la durée de l'étude.

L'étude s'est déroulée du 5 juin au 18 juillet 2014. Elle a démarré en amont de la fouille des niveaux antiques de manière à ce que l'étude des parements extérieurs nécessitant la mise en place d'échafaudages soit terminée avant le décapage du terrain. En effet, les échafaudages devaient être démontés pour permettre à la fois la vision complète de l'édifice pour l'étude (couverture photographique générale, photogrammétrie, scan 3D) et la venue d'une nacelle nécessaire à la pose du pare-pluie. La circulation et les manœuvres de cette dernière

1. Parmi les caractéristiques architecturales indubitables, E. Baizeau a révélé l'existence d'une structure de poteaux à entraxes réguliers ainsi que des dimensions qui s'accordent bien avec celles d'un jeu de paume

nécessitaient que le terrain ne soit pas encore décapé. Une fois les façades libérées de toute contrainte, le décapage a pu être réalisé et l'étude de bâti s'est recentrée sur l'intérieur de l'édifice. Si de nombreuses cloisons ont été déposées avant l'arrivée des archéologues, l'intérieur de la salle de jeu de paume restait néanmoins très partitionné : le refend longitudinal courait du rez-de-chaussée à l'étage, les cloisons du rez-de-chaussée étaient encore en place et la hauteur était encore divisée par un plancher d'étage et de comble (fig. 1). A ces éléments, s'est ajoutée la présence de nombreux étaitements intérieurs contrefortant la structure de poteaux ou reprenant les charges des planchers.



Fig.2 L'échafaudage extérieur © Elen Esnault, Inrap

1.2.2 Méthodologie

Murs extérieurs

L'intégralité des façades a été échafaudée ainsi que le bâtiment flanqué contre le pignon nord (fig. 2). Les enduits contemporains extérieurs ont été déposés avant l'arrivée des archéologues. Le premier travail a consisté au piquetage des dégrossis masquant les structures constructives. Malgré le fait qu'ils soient pour la plupart relativement récents, ces derniers ont fait l'objet d'un enregistrement de manière à comparer les différentes étapes de construction. Les structures porteuses (maçonneries, pans de bois, poteau-poutre) ont été étudiées finement : pour les maçonneries, il a s'agit de mettre en évidence les matériaux et les liants utilisés, leur mise en œuvre ainsi que les éventuelles reprises observées ; pour les structures en bois, l'étude s'est portée sur les logiques d'assemblage (système d'assemblage, contreventement, etc.), l'homogénéité de la structure (taille et section des bois, essence, remploi ou non) ainsi que sur toutes les traces indiquant des éléments disparus (mortaises orphelines par exemple).

Murs intérieurs

A l'intérieur, deux échafaudages roulants ont été mis à disposition des archéologues ainsi que deux gazelles pour les espaces réduits. En effet, l'intérieur était contraint par les nombreux étaitements contreventant les façades et les planchers. Les enduits intérieurs (ciment, plâtre) ou les

doublages (contre-cloison de briques) ont été déposés par l'entreprise Charrier TP sous surveillance archéologique sur environ 40m² de surface. Une recherche minutieuse des éventuels décors a été réalisée. Ainsi, de manière à ne pas faire d'impasse sur des décors partiels a priori récents, l'étude s'est portée sur l'ensemble des éléments bâtis de manière régressive. C'est pourquoi les revêtements muraux, même les plus récents, ont été intégrés à l'étude afin de reconstituer l'évolution de l'édifice et de pouvoir placer chaque décor en lien avec une phase de travaux.

Charpente

La charpente a fait l'objet d'observations générales (homogénéité, assemblages, cohérence des marques d'établissement) et de relevés de détails. Deux fermes ont ainsi été relevées sous forme de deux coupes transversales et d'une coupe longitudinale.

Sols

Si la fouille du bâtiment a été exclue de la prescription archéologique, les questions soulevées au cours de l'étude de bâti ont nécessité l'ouverture de trois sondages, validée par le service régional d'archéologie. Le premier se situe à l'extérieur, à l'angle nord-ouest de la salle (sondage 1), les deux autres à l'intérieur, à chaque extrémité du gouttereau oriental (sondage 2 et 3). Le sondage 3 a été complété par un sondage extérieur situé de l'autre côté du gouttereau sur la partie « fouille » (sondage 3 bis) (fig. 3).

Tous les éléments observés et étudiés (structure, décor, niveaux enfouis, etc.) ont été traités comme une Unité Stratigraphique à part entière et enregistrée sur une fiche du type *ArchéoDATA*. Les vestiges mis au jour ont fait l'objet de relevés graphiques de détail ou d'ensemble. Ainsi, le parement interne de la façade orientale a été intégralement relevé de façon manuelle afin de noter les nombreuses informations observées. Chaque minute de terrain a été positionnée dans un plan d'ensemble.

Intervenants extérieurs

L'emploi d'un scanner 3D (CNPAO) sur le terrain, avec pour objectif de proposer des restitutions 3D des différents états de l'édifice, nous a permis de nous abstenir d'orthophotographies et de plans réalisés par les topographes de l'Inrap. Ces derniers peuvent, en effet, être extraits directement du nuage de points obtenus par le scanner avec une mise au net indispensable afin de purger les éléments non désirables. L'ensemble a été complété par une couverture photographique qui, si elle peut servir de base à une photogrammétrie indépendante, a été cependant utilisée afin de texturer le nuage de points dont le maillage large ne permettait pas l'obtention d'images de qualités².

2. Le nuage de points se compose d'un point tous les 2,5cm.

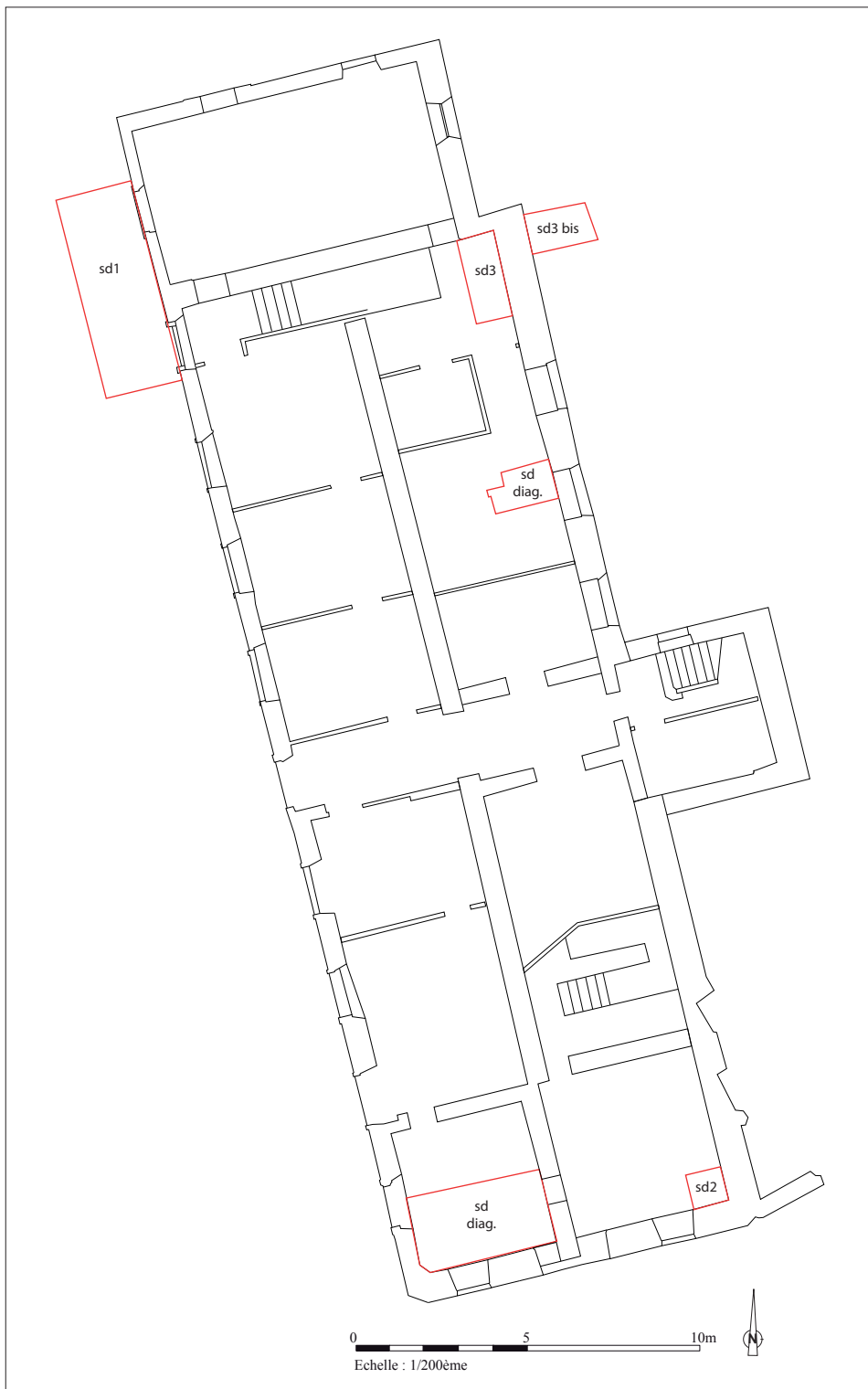


Fig.3 Le plan général avec l'implantation des sondages © Elen Esnault, Inrap

Une première phase de datation, commandée par la Ville de Rennes, a été réalisée par **Dendrotech** lors de l'étude préalable. Celle-ci avait permis de dater la construction initiale de 1605-1607 et les modifications de l'état chapelle de l'automne-hiver 1689-90. Suite à l'étude de bâti, nous avons fait réaliser une nouvelle campagne de datation par Dendrotech afin de compléter les informations et de vérifier le phasage établi lors de la phase terrain.

Comme il a été expliqué plus haut, l'étude des revêtements muraux a été réalisée de façon régressive et intégrée aux observations du bâti. Ces revêtements, quels qu'ils soient (enduits, peintures, tapisseries, etc.), sont interprétés pour nous comme une unité stratigraphique à part entière et restent une aide précieuse pour établir la chronologie relative qui aboutit au phasage général, nécessaire pour appréhender l'évolution de l'édifice. Ce travail, réalisé par les archéologues, a été confirmé et complété par l'étude de **Géraldine Fray**, spécialiste des enduits peints, qui est intervenue à la demande du STAP.

Lors d'une présentation des résultats de terrain quelques semaines après l'achèvement de la fouille, il nous a été demandé par le SRA de réaliser une datation par thermoluminescence des carreaux de sols pouvant être attribués à l'état jeu de paume. S'il nous était difficile, voire impossible de procéder à des prélèvements de carreaux après la signature du procès-verbal de fin de chantier, la datation pouvait se faire sur deux carreaux prélevés lors de la fouille et identifiés comme étant potentiellement de l'état du jeu de paume. Nous nous sommes ainsi rapprochés du laboratoire **d'Armel Bouvier (CIRAM)**. Cependant, celui-ci nous a indiqué que la datation des deux carreaux risquait, comme nous le pensions, d'échouer pour plusieurs raisons : d'une part, il aurait fallu pendant la phase terrain réaliser des prélèvements de l'environnement de ces deux carreaux. En effet, la radioactivité proche qui participe à l'irradiation des carreaux sur environ 30 cm autour, a un impact sur la précision de la datation. Dans des conditions normales de prélèvements, la précision est de l'ordre de 3,5 à 5%. Dans notre cas précis, il aurait fallu compter une fourchette plus large. D'autre part, l'objectif était de déterminer si ces carreaux appartenaient à l'état jeu de paume (vers 1607) ou à l'état chapelle (vers 1690). La fourchette chronologique nous est apparue dès lors trop mince et les conditions trop arbitraires pour réaliser la datation. A cela s'ajoute le coût, environ 1200€ HT/la datation. En raison de ces différents critères, nous avons donc fait le choix de ne pas procéder à la datation par thermoluminescence d'autant qu'aucun carreau (en note : carreau de 16/16/5cm), que nous supposons pouvoir appartenir à l'état primitif, n'a été trouvé en contexte.

Enfin, la prescription prévoyait une étude documentaire approfondie qui s'est par ailleurs avérée indispensable au vu des résultats de l'opération avec les différents états de l'édifice mis au jour et la situation dans le quartier du Vieux St Etienne. L'étude documentaire avait donc pour objectif de documenter à la fois la salle de jeu de paume et son contexte d'implantation. Nous y avons également vu l'opportunité de profiter de cette nouvelle étude pour documenter le quartier à la charnière de la place Ste Anne et de la place des Lices afin d'enrichir et d'approfondir les connaissances que nous approchons avec les différentes opérations archéologiques situées à proximité (le couvent des Jacobins, la place Ste Anne, Ambroise Paré, les Portes Mordelaises, etc.). Les résultats inédits sur le quartier, mis au jour par Pierre Poilpré, montrent tout l'intérêt des études documentaires couplées à une opération archéologique. L'intérêt pour les périodes médiévales et modernes est incontestable. Il l'est également pour les périodes plus anciennes, notamment l'Antiquité qui a tendance à fixer les limites parcellaires urbaines malgré de légères rotations d'axes.

Signalons pour finir que deux jeux de paume ont fait l'objet d'une fouille récente par l'Inrap, l'un à Marseille, l'autre à Versailles. Ces deux salles sont cependant en grande partie détruites. Un troisième jeu, conservé dans l'intégralité de son volume, a suscité l'intérêt de l'agence

Martin Brunelle, architecte. Son étude a contribué à faire sortir de l'ombre le jeu de paume de Chinon. Nous avons par conséquent pris contact avec M. Brunelle et avons pu échanger de nombreuses informations au sujet de nos études respectives. De même, nous avons contacté M. Prache, architecte qui a réhabilité le jeu de paume du 54 rue St Louis-en-l'Ile à Paris et enfin, Thierry Bernard-Tambour, co-auteur de *Jeu des rois, roi des jeux, le jeu de paume en France*.

1.3 Communication

L'étude du jeu de paume retrouvé à Rennes a suscité un vif intérêt. Suite à la phase de terrain, nous avons présenté les premiers résultats lors d'une conférence à la salle de la Cité pour les Journées du Patrimoine, le 21 septembre 2014. Un reportage a également été réalisé par l'équipe de TSVP. Il est consultable en ligne sur le site de l'Inrap.

2 Les résultats

Le bâtiment du jeu de paume est orienté nord-sud. Il mesure 30,25m (93 pieds) sur 10,75m (33 pieds) hors-œuvre et 28,90m (89 pieds) sur 9,30m (28,5 pieds) dans œuvre. Sa hauteur sous faitage est de 12,60m (39 pieds). Il est composé d'un soubassement maçonné d'une hauteur de 3,00m (9 pieds 3 pouces) (façade ouest) à 3,80m (un peu plus de 12 pieds) (façade est) surmonté d'une structure porteuse poteau-poutre et pan de bois d'une hauteur de 3,15m (10 pieds) (façade est) à 3,40m (10 pieds 7 pouces) (façade ouest). Il est couvert par une toiture à double pente comportant une croupe au nord. Une extension mixte (maçonnerie et pan de bois) vient flanquer le pignon nord.

2.1 Les élévations

2.1.1 Le gouttereau ouest (fig. 4 et 5)

Le gouttereau ouest mesure 29,80m de longueur (92 pieds) pour une hauteur de 6,35m (19,5 pieds) sous égout. Le soubassement maçonné d'origine se compose d'un appareil de grès lié à la terre argileuse ou à un mortier de chaux compact gris clair à blanc (US 180).

A ce soubassement maçonné, en grande partie masqué par une reprise postérieure (US 112/181), sont associés les poteaux de l'étage. Ces derniers, en chêne *quercus* sont de section carrée de 28cm de large en moyenne (10 pouces) pour une hauteur maximale de 3,30 m (10,3 pieds) pour le poteau 102 et sont disposés à entraxe relativement régulier (3,10 à 3,30 m, soit 10 pieds). Ils comportent des traces d'assemblages par mortaises que nous résumons sous forme de tableau (fig. 6).

Nous nous rendons compte ainsi de l'homogénéité d'ensemble exception faite de 3 poteaux : le poteau 101 est un poteau neuf ce qui explique sa différence par rapport aux autres. Il ne comporte en effet aucune mortaise. En revanche, le couple de poteaux 103 et 104, s'il est bien d'origine, diffère des autres poteaux. Si deux mortaises orphelines sont visibles à la base, il n'y en a plus qu'une au sommet du poteau. Cet état pourrait témoigner d'une structure particulière au-devant de cette travée. Il n'en est rien. On remarque en effet, que les mortaises latérales situées en partie basse sont également plus hautes d'environ 35cm par rapport à celles des autres poteaux, tout comme les mortaises latérales hautes ou l'encoche en partie médiane sur la face extérieure (fig. 7). Ces différentes observations nous poussent à penser que ces deux poteaux ont été remontés d'environ 35cm. Ainsi, la tête du poteau a été coupée, ce qui a eu pour effet de faire disparaître la mortaise haute et remonter l'ensemble des autres mortaises. La mortaise la plus basse a également pu ainsi être mise au jour, ce qui est une découverte intéressante dans la mesure où elle permet d'envisager la présence d'une autre mortaise basse pour les autres poteaux, qui serait encore dissimulée dans la maçonnerie.

Le couple de mortaises hautes en face extérieure du poteau peut servir à soutenir un large coyau. On remarque que la mortaise supérieure est rectangulaire tandis que celle inférieure présente une face braise indiquant la présence d'un aisselier soutenant un demi-entrait. Les mortaises hautes latérales et en face intérieure correspondent, elles aussi, à des aisseliers contreventant la structure poteaux-poutres. En revanche, les couples de mortaises basses latérales et en face extérieure indiquent une toute autre fonction : elles correspondent selon toute vraisemblance à une structure disparue. On peut imaginer en face extérieure un demi-entrait soutenu par un aisselier qui porte une galerie (fig. 8). A l'instar du coyau, la mortaise supérieure est rectangulaire tandis que la mortaise inférieure présente une face braise. Si une galerie peut être restituée sur la face ouest, les mortaises latérales

US poteaux	face extérieure			face intérieure	face sud		face nord	
	mortaises hautes	mortaises basses	altimétrie encoche latérale	mortaise haute	mortaise haute	mortaise basse	mortaise haute	mortaise basse
98	2	1	40.35	1	1	2	1	2
99	2	1	40.21	1	1	2	1	2
100	2	1	40.15	1	1	2	1	2
101	0	0	0	0	0	0	0	0
102	2	1	40.09	1	1	2	1	2
103	1	2	40.39	1	1	1 petite 1 grande	1	1 petite 1 grande
104	1	2	40.30	1	1	1 petite 1 grande	1	1 petite 1 grande
105	2	0	39.97	1	1	1 petite 1 grande	1	1 petite 1 grande
106	2	1	40,24	1	1	non visible	1 intermédiaire	0

Fig.6 tableau des assemblages © Elen Esnault, Inrap



Fig.4 Le gouttereau ouest © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

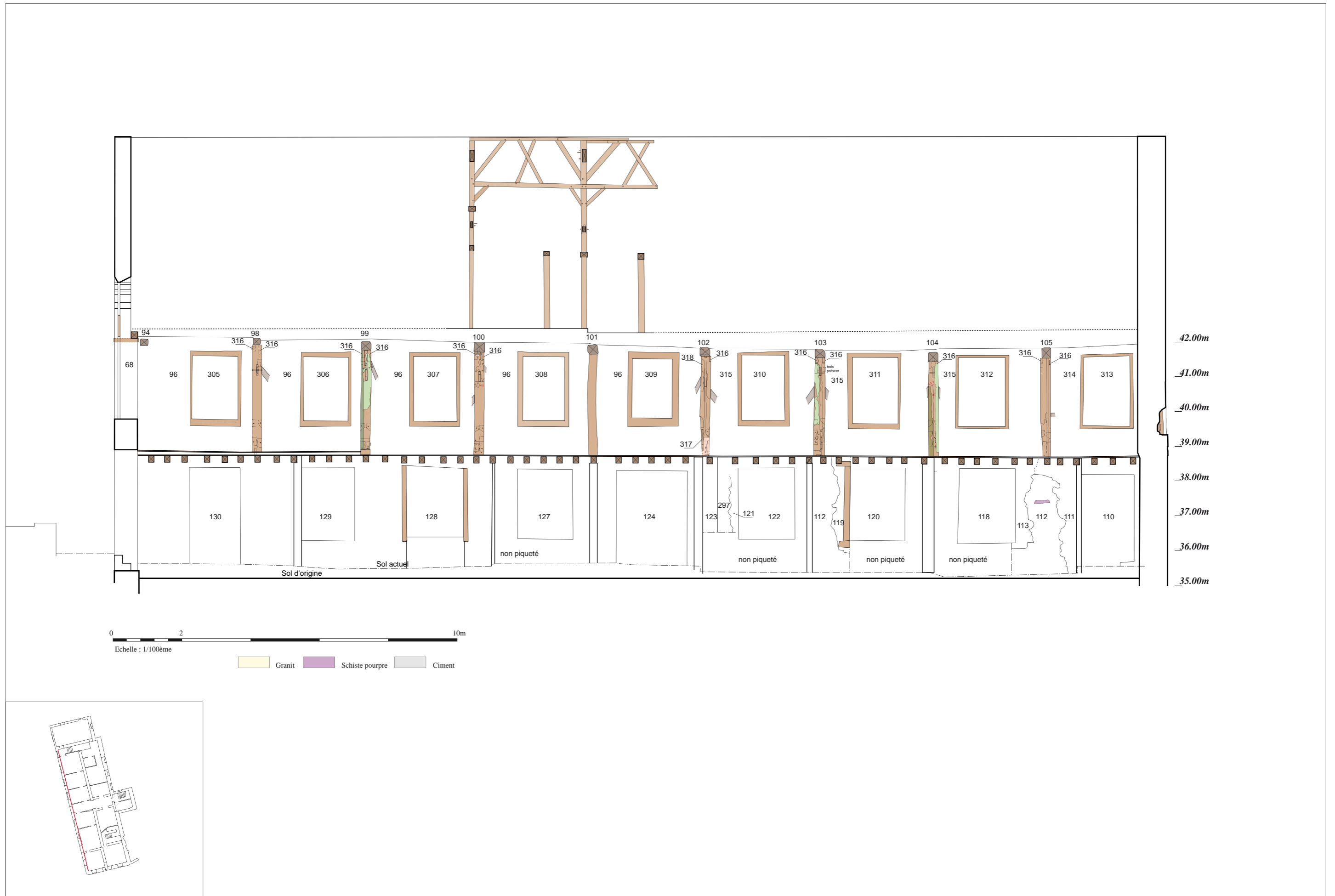


Fig. 5 Le gouttereau ouest, parement intérieur © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

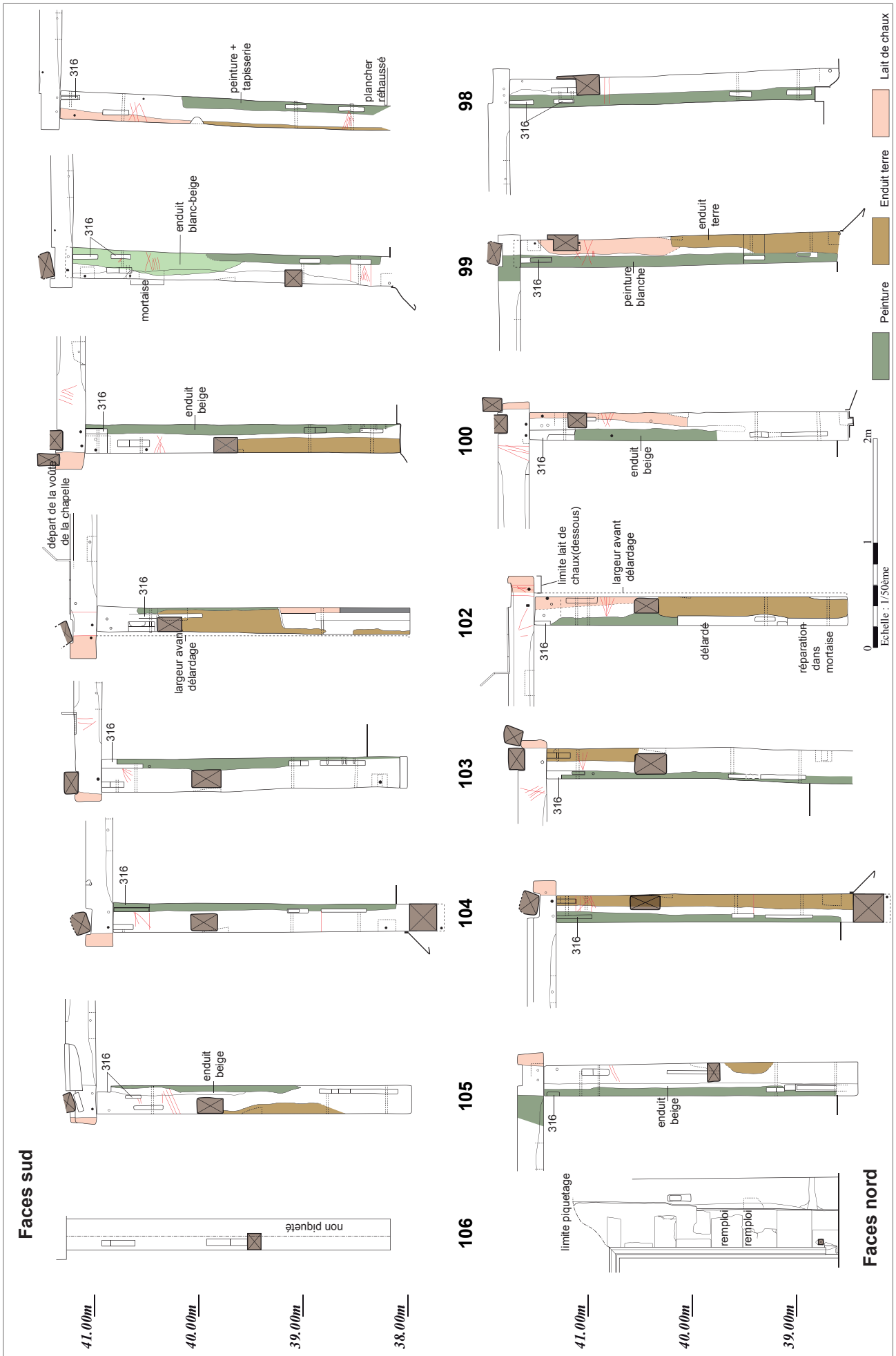


Fig.7 Les relevés latéraux des poteaux © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

sont le témoin d'un garde-corps. Il est difficile de savoir si l'encoche centrale en face extérieure appartient à la structure d'origine. Elle est, certes, réalisée avant que les poteaux 103 et 104 soient remontés et correspond à une structure parcourant la façade ouest.

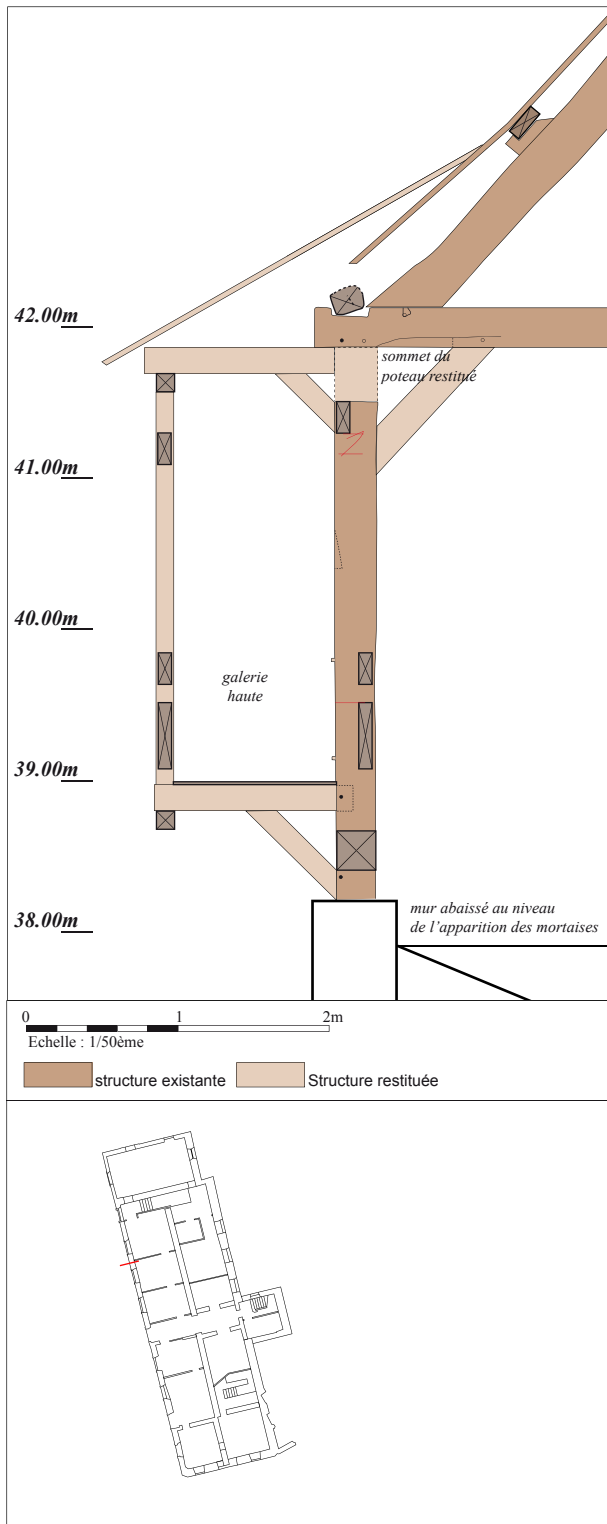


Fig. 8 Hypothèse de restitution de la galerie © Elen Esnault, Inrap

Un poteau présente quelques différences avec les autres (US 106). Il s'agit du poteau cornier. On y observe les mortaises du coyau, l'encoche centrale, une mortaise basse. On devine également, grâce aux deux chevilles visibles, la présence de deux mortaises latérales servant au garde-corps de la façade ouest. Et on peut imaginer le retour du garde-corps au nord. En effet, une mortaise a été mise au jour. Son altimétrie correspond davantage à celle des mortaises du garde-corps qu'à celle des contrefiches visibles en façade orientale (fig. 9). La maçonnerie du pignon nord masque certainement la seconde mortaise liée au garde-corps. En revanche, le coyau ne semble pas se poursuivre en façade nord, aucun assemblage n'a en effet pu être mis en évidence au sommet du poteau excepté une mortaise unique située à une altimétrie plus basse que celle des aisseliers du coyau oriental.

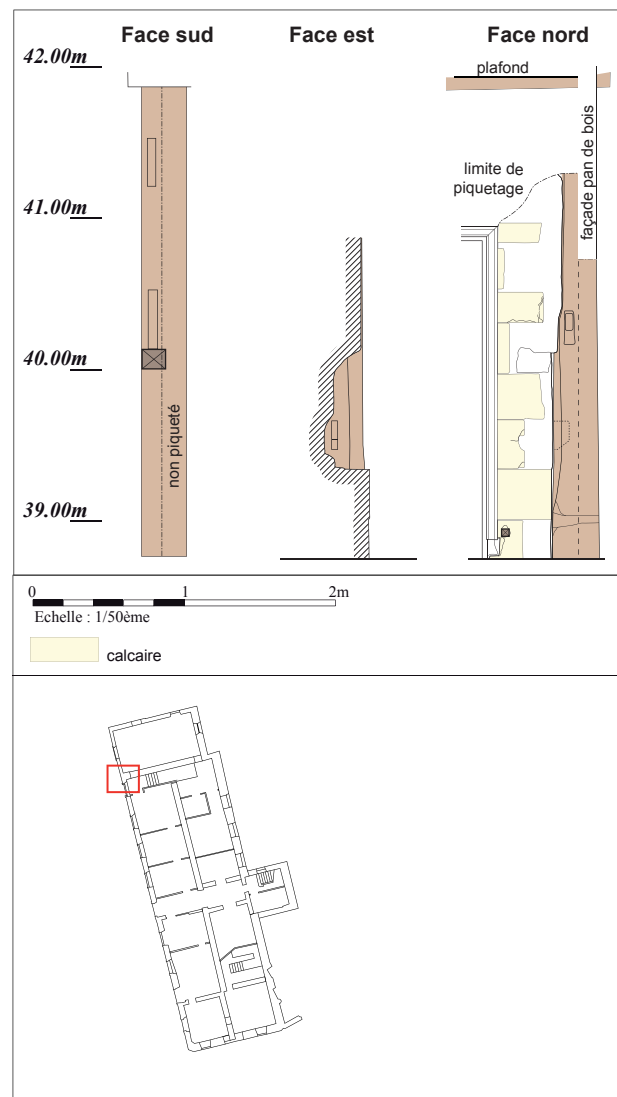


Fig. 9 Les poteaux corniers © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap



Fig.10 L'assemblage poteau-entrait-sablère © Elen Esnault, Inrap



Fig.11 Les marques de charpentier © Marie-Laure Thierry, Inrap

De manière générale, les entrails des fermes s'assemblent aux poteaux par tenons et mortaises (fig. 10). Ils portent les pannes sablières (US 95). Hormis le fait que deux poteaux aient été remontés (US 103 et 104) et qu'un poteau ait été remplacé (US 101), l'ensemble de la structure paraît très homogène, en témoignent les marques de charpentier (fig. 11). Plusieurs marques ont, en effet, été observées. Elles appartiennent à plusieurs catégories (fig. 12) : numérotation du poteau, des aisseliers, de l'assemblage avec l'entrait ou encore de l'encoche centrale.

La construction primitive fait l'objet d'une phase de travaux importante qui se caractérise par une reprise de la maçonnerie en soubassement ainsi que par des assemblages dans les parties latérales hautes des poteaux. En effet, la maçonnerie 112/181³ vient ennoyer la base des poteaux et masquer les mortaises basses liées à la galerie (US 102 à 105) (fig. 13). La base du poteau 105 est masquée par un bouchon de maçonnerie (US 116). Les poteaux 104 et 105 s'appuient sur un aménagement en dalle de schiste pourpre intégré à la maçonnerie (US 115). La dalle du poteau 105 est d'ailleurs visible également sur le parement interne. Le fait que le parement 112/181 vienne masquer la base des poteaux et leurs aménagements montre qu'il est rapporté. Cependant, un soin particulier a été apporté à la conservation des poteaux étant donné que ces derniers ont fait l'objet d'un renforcement de leur assise avec la mise en place des dalles de schiste pourpre de Pont-Réan. A l'intérieur, le parement reçoit un enduit orangé avec une finition à la chaux fine grise.

3. Appareil irrégulier de moellons de schiste lié au mortier de chaux jaugé à granulométrie moyenne.



Fig.13 La base des poteaux ennoyées dans la maçonnerie 112/181 © Elen Esnault, Inrap

US poteau	entrait		coyau ouest	aisselier			garde-corps		intérieur est	extérieur ouest
	nord	sud		nord	est	sud	nord	sud		
98			2			16	6	9		2
99			3	13 ou 10		14 ou 2?	8	9		3
100	7?	8?	4	12?	3	12?			3	4
101										
102	5 ou 6			8						
103	13?	6?	6	6		7	2			4 ou 5
104			5	4?	3	5 ou 11	3		(4 et) 3	
105			10	2		3				
106										6 ou 7

Fig.12 Le tableau des marques de charpentier © Elen Esnault, Inrap

Pour conforter l'hypothèse de la reprise du soubassement maçonné, le sondage réalisé à l'extérieur (sondage 1) a permis de se rendre compte que le parement externe (US 181/112) s'appuie contre un mur plus ancien (US 180) (fig. 14). A l'intérieur, seule la reprise 112 est visible. Le mur primitif semble donc avoir été repris en parement à l'intérieur et l'extérieur. Il a également été en partie remonté sur environ 35 cm, ce qui a eu pour effet d'envoyer la base des poteaux.



Fig.14 Le parement 112/181 plaqué sur un mur antérieur
© Maïlys Lallauret, étudiante stagiaire



Fig.15 Les encoches hautes 316 © Elen Esnault, Inrap

Concernant la reprise de la façade en partie supérieure, on observe une à deux mortaises orphelines retaillées ou des encoches taillées dans les angles hauts des poteaux (US 316) (fig. 15). Ces encoches, homogènes sur l'ensemble des poteaux, sont par conséquent postérieures à la rehausse des poteaux 103 et 104, ce qui permet d'affirmer que ceux-ci ont été remaniés au plus tard lors de cette phase de travaux.

Deux mortaises sont également visibles sur les faces ouest des poteaux 100 et 102, en partie supérieure. En revanche, aucune encoche n'est visible sur le poteau 101. L'ajout d'assemblages dans la structure primitive est donc antérieur au changement du poteau 101.

Le poteau 102 est quant à lui remanié davantage. Sa face extérieure est délardée d'environ 5 cm, ce qui a eu pour effet de supprimer les marques de charpentier primitives (fig.16). Les mortaises latérales en face sud ont été retaillées de manière à former une grande entaille biseautée (fig. 17). On trouve la même encoche au-dessus en partie haute du poteau (US 317).



Fig.16 Le bûchage du poteau 102 © Rozenn Battais, Inrap



Fig.17 La partie basse du poteau 102 délardée © Elen Esnault, Inrap

A cette phase, on peut également attribuer le doublement de la panne sablière qui s'accompagne de la mise en place de corbelets ancrés à tenons et mortaises (US 97) et d'une corniche en bois moulurée servant de bandeau entre les deux niveaux (US 117) (fig.18). Un lait de chaux, très lessivé, est appliqué sur la face extérieure des poteaux, l'about d'entrait ainsi que sur la sablière rapportée et ses corbelets.

La stratigraphie générale montre également que le pignon sud peut être rattaché à cette phase (US 68). Le pan de bois postérieur qui vient fermer la travée entre le poteau 98 et le pignon sud (US 96) a scellé un enduit de chaux beige appliqué sur le parement interne du pignon (US 93). Ce dernier semble être la continuité de celui visible à l'intérieur.

Ces différents travaux sont certainement liés à la transformation du jeu de paume en chapelle et à la fermeture des travées par la mise en place de pans de bois, laquelle a nécessité une reprise du soubassement. Les traces particulières visibles sur le poteau 102 ainsi que le remplacement du poteau 101 sont à mettre en relation avec la construction de la chapelle latérale occidentale qui forme un bras de transept (US 318).

Une nouvelle phase de travaux marque l'édifice. Il s'agit de la fermeture des travées de l'étage et de la création des ouvertures dans la façade. On observe deux campagnes de travaux distinctes aussi bien au rez-de-chaussée



Fig.18 Le doublement de la panne sablière et les corbelets
© Rozenn Battais, Inrap

qu'à l'étage du bâtiment qui est désormais divisé en niveaux. Les fenêtres 118, 120 et 122 ainsi que la porte 110 mettent en œuvre une carrée de bois qui s'inscrit dans une reprise de maçonnerie composée d'un appareil irrégulier de plaques de schiste bleu, de rares schistes pourpres, le tout lié à un mortier de chaux blanc à beige qui comporte des nodules de chaux (US 113, 119, 121 et 111). Ces ouvertures viennent repercer le soubassement 112, la reprise est parfaitement identifiable aussi bien sur le parement interne qu'externe. Si, archéologiquement parlant, aucune différence n'a été observée entre ces 4 ouvertures, le plan de 1826 apporte cependant une nuance dans la chronologie de la construction. En effet, la porte 110 est créée lors du projet de 1826. Auparavant, il n'existait aucune ouverture à cet emplacement, ce qui s'explique par la présence d'aménagements extérieurs flanqués au mur de façade (fig. 19). Le plan de 1826 indique également que la fenêtre 118 était à l'origine une porte. Aucun bouchon de maçonnerie pouvant correspondre à la création de l'allège n'a cependant pu être mis en évidence.

La seconde partie de la façade fait l'objet d'une reprise plus importante puisqu'elle est entièrement remontée sur la base d'un soubassement plus ancien que l'on peut rapprocher dans sa mise en œuvre du mur 112/181 (US 126). Le mur remonté est quant à lui composé d'un appareil régulier de plaques de schiste briovérien bleu lié à un mortier de chaux très fin qui comporte quelques gravillons (US 125). La maçonnerie semble chaînée avec les ouvertures 124, 127, 128, 129 et 130 qui sont composées d'une carrée de bois. La fenêtre d'origine 129



Fig.19 Le plan de 1826, SHD, Vincennes, 1 Vh 1532

a été par la suite transformée en porte : la carrée de bois intérieure a été prolongée par un jambage en briques. Elle a ensuite été de nouveau transformée en fenêtre avec l'ajout d'une allège. La porte 124 s'inscrit dans les maçonneries 125 et 123. La maçonnerie 123, nous le verrons plus loin, correspond à une reprise de parement du mur gouttereau. Au vu de la chronologie relative du bâtiment et de la typologie des ouvertures, il nous semble peu probable que la maçonnerie 125 soit chaînée au pignon sud (US 68). Cependant, il aurait été intéressant de pouvoir étudier la liaison entre le soubassement 126 et le pignon. Cela n'a pas été possible en raison du portail dont le dormant est installé à la liaison des deux murs mais également à cause du tableau électrique et des gaines qui ont empêché de mener les investigations souhaitées. Un bouchon ponctuel en briques et mortier de chaux orangé avec fibre, est visible sous le poteau 98 et correspond à une réfection de parement qui masque le pied du poteau (US 131).

Les fenêtres de l'étage sont attribuées à cette campagne de travaux. Elles se distinguent en deux phases de mise en œuvre qui sont peut-être à rapprocher de deux phases perçues au rez-de-chaussée. La première est marquée par la mise en place de pan de bois homogène mettant en œuvre très peu de remploi et des bois de section d'environ 16 à 18cm (US 315). Le panneau se compose de deux poteaux d'huissierie qui sont reliés aux poteaux primitifs à l'aide d'écharpes sur lesquelles sont

assemblées les tournisses. Le hourdis est un mélange d'argile et de blocs de schiste bleu. A l'intérieur, le lattis porte un dégrossi de terre beige mêlé à de la paille. Les huisseries 310 et 311 sont contemporaines de ce pan de bois alors que l'huissierie 312 est installée ultérieurement comme le montre la reprise au plâtre qui l'encadre. La seconde phase de fermeture des travées est caractérisée par l'emploi d'un pan de bois exclusivement fait de bois de faible section en remploi (US 96). Le hourdis se compose d'un torchis mêlé à quelques cailloux de schiste. A l'intérieur, le dégrossi de terre à faible pourcentage de chaux est de couleur blanc à beige-rosé et se distingue par la présence de bourre animale comme fibre. Trois tessons résiduels des XVIIe et XVIIIe siècles ont été recueillis dans le hourdi. Les huisseries 305, 306, 307, 308 et 313 sont liées à la mise en place du pan de bois tandis que l'huissierie 309 est installée *a posteriori* comme en témoigne la reprise de plâtre sur son pourtour.

Pour résumer, trois phases principales sont observables en façade ouest : l'édifice primitif avec un soubassement maçonné qui porte une structure poteaux-poutre ; une phase de travaux importants qui visent à restructurer la façade en fermant les travées de la partie supérieure et en reprenant le soubassement maçonné et enfin, la mise en place de la façade telle que nous la percevons aujourd'hui avec ses différentes ouvertures.

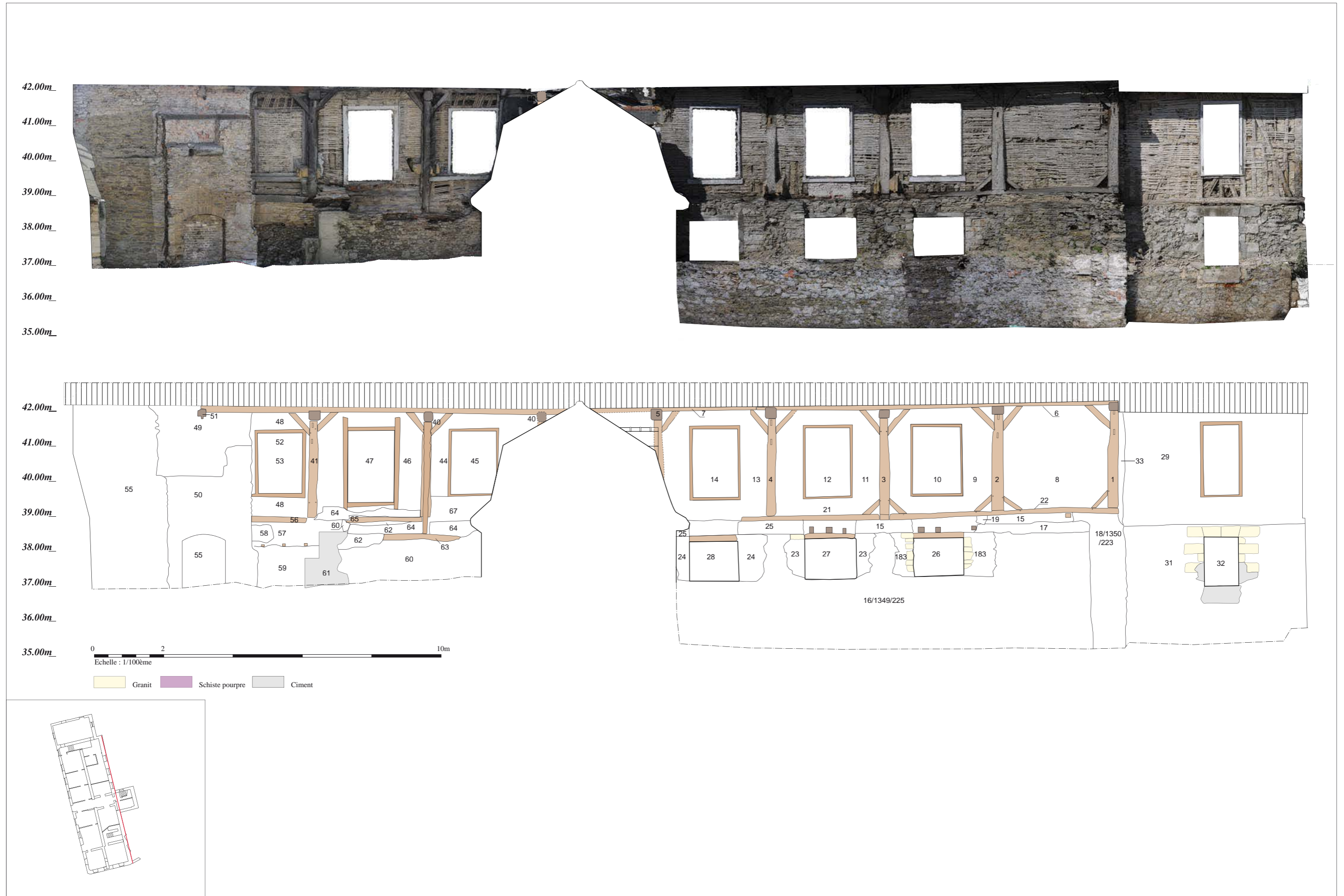
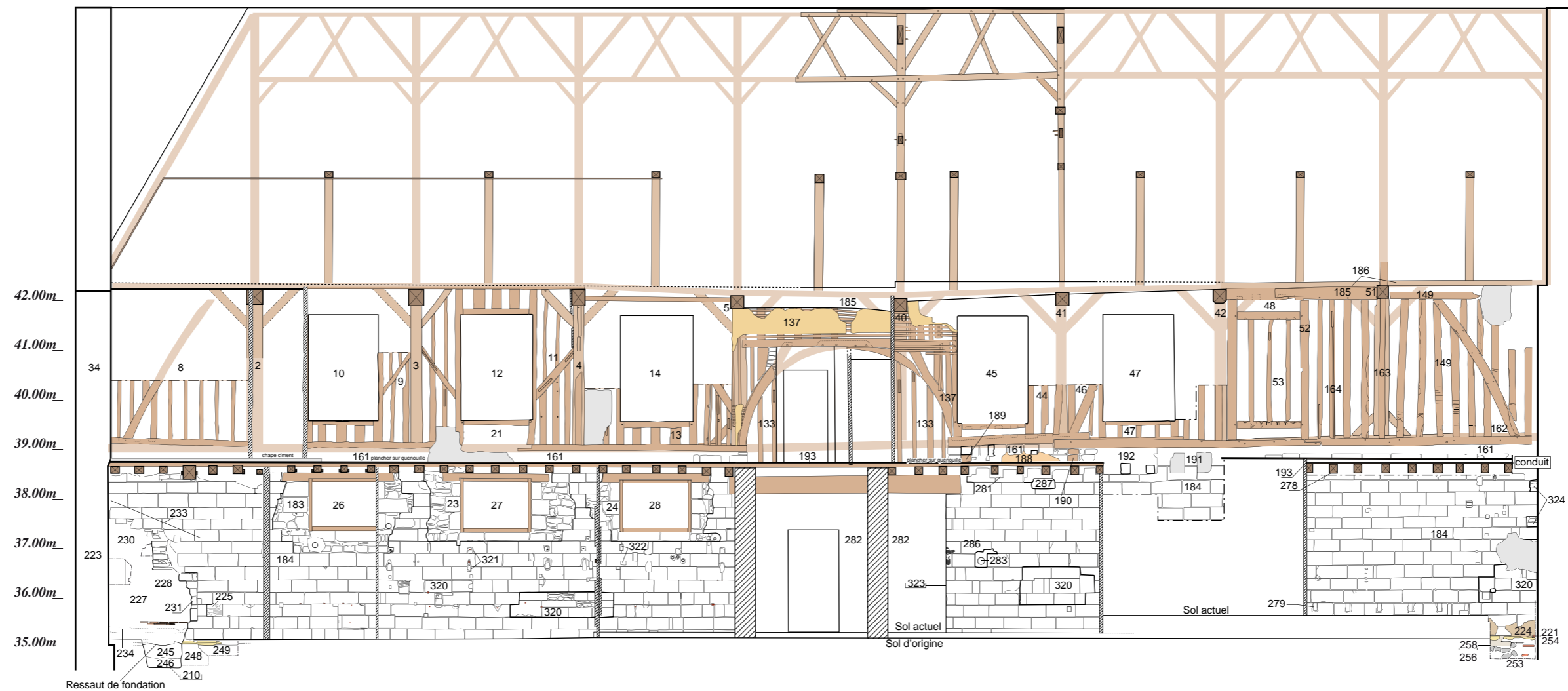


Fig. 20 Le gouttereau est © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap



0 2 10m

Echelle : 1/100ème

Enduit à base de lin
 Décor faux-appareil
 Ciment

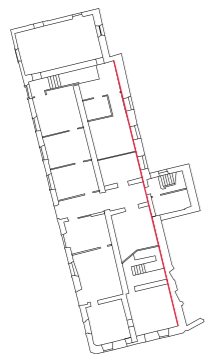


Fig. 21 Le gouttereau est, parement intérieur © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap



Fig. 22 L'enduit 251 sur le mur 225 © Marie Millet, Inrap



Fig. 23 La sablière en forme de larmier © Hervé Paitier, Inrap

2.1.2 Le gouttereau est (fig. 20 et 21)

A l'instar de la façade ouest, le gouttereau oriental apparaît très complexe dans la succession de phases dont il se compose. Les parties les plus anciennes sont identifiables à l'extérieur au travers du mur 16/1349/60/59 conservé sur une longueur de 23,25m et sur une hauteur minimale de 3,15m (10 pieds). Il se caractérise par un petit appareil de moellons de schiste briovérien gris-vert lié à de la terre argileuse brune, type de mise en œuvre qu'on retrouve à l'intérieur du bâtiment dans l'angle nord-est (US 225). L'observation menée sur le parement interne a permis d'identifier la présence d'un enduit de chaux fin et noir (US 251) qui suggère que ce mur pouvait fonctionner avec d'autres maçonneries et former un bâtiment (fig. 22). Or, aucune autre maçonnerie n'a pu lui être associée. En effet, à l'extérieur, son extrémité sud est masquée par le mur 50 et ne permet pas de connaître son extension méridionale. En revanche, au nord, l'extrémité montre un arrêt net, sans traces d'arrachement ou de harpage.

Le mur 16/1349/60/59 sert d'appui au mur 18/1350 qui est composé essentiellement de moellons et plaques de schiste briovérien lié à la terre avec un faible pourcentage de chaux. Le schiste employé diffère du précédent en étant plus argileux ce qui lui confère un couleur bleu vive. Ce mur, large d'un mètre, opère ensuite un retour vers l'ouest. Plus haut que le mur 16/1349, il vient le rehausser d'une cinquantaine de centimètres (US 15) en formant une assise régulière pour la pose de la sablière basse (US 22). La sablière, taillée en forme de larmier (fig. 23), est visible sur environ 6,50m à l'extérieur mais on la retrouve également à l'intérieur sur une longueur d'un peu plus de 6m (US 163). Elle supporte une série de 9 poteaux avec jambettes et aisseliers, conservés pour la plupart, qui sont espacés selon un entraxe de 3,20 à 3,30m, soit 10 pieds (US 1, 2, 3, 4, 5, 40, 41, 42 et 51/163). Les poteaux ont une section moyenne de 30cm (11 pouces) et une hauteur de 2,75m (8,5 pieds). Leur face externe montre la présence de deux mortaises orphelines en partie haute alors que la face interne n'en montre qu'une. Ainsi, il est possible de restituer un troisième aisselier interne et un débord de toiture sous forme de coyau maintenu par un demi-entrait renforcé par un aisselier en partie externe. Contrairement à la façade ouest, aucune autre

mortaise n'indique de structures disparues. Il semble donc qu'il n'y ait jamais eu de galeries de ce côté du jeu de paume. Chaque poteau porte l'entrait de la charpente sur lequel repose la panne sablière en trois parties (US 6 et 7 d'environ 10m et US 43 d'environ 5m). A l'intérieur, une panne sablière est également visible dans l'angle sud (US 186).

Dans le bâtiment, la maçonnerie formant l'angle nord-est (US 223) présente le même mortier que le mur 184 avec lequel elle est chaînée en partie haute (en note : mortier de chaux ocre à fine granulométrie) (fig. 24). Ce mur, a cependant la particularité de mettre en œuvre un parement de pierre de taille régulier en tuffeau qui vient



Fig. 24 Vue de l'angle nord-est, US 223 © Marie Millet, Inrap



Fig.25 L'agrafe du mur de bricole © Marie Millet, Inrap

se plaquer en avant du mur 225. Une agrafe permettant de relier les deux murs a été mise au jour : il s'agit d'un massif de moellons de schiste lié au mortier de chaux gris, identique au mur en pierre de taille (US 229) (fig.25). Si la mise en œuvre de ce mur diffère des autres, c'est que sa fonction est également différente. En effet, il s'agit du mur de bricole ou « grand mur » caractéristique des jeux de paume. Il a pu être mis en évidence sur toute la longueur du gouttereau, hormis sur une longueur de 4,20m où il a été détruit lors d'une phase ultérieure. Il se compose de 15 assises irrégulières parmi lesquelles on identifie des reprises ponctuelles (US 321 et 322). Si à l'extrémité sud, le parement en pierre de taille se poursuit jusqu'au pignon de façon très homogène, ce n'est pas le cas à l'extrémité nord. En effet, on note une interruption du parement à environ 1,50m du pignon nord où l'on peut observer différents phénomènes. En premier lieu, on remarque une encoche verticale d'un mètre de haut (US 247) condamnée par un bouchon de pierre de taille de tuffeau (US 231). A environ 60cm au-dessus de l'encoche, légèrement désaxé vers le nord se trouve un ancrage carré au-dessus duquel on suit un effet de paroi oblique d'une longueur d'environ 2,05m avec une pente de 40%. Ces trois éléments semblent constituer l'empreinte d'une galerie basse courant le long du pignon nord. En effet, l'ancrage carré pourrait être l'assemblage d'une panne dans le mur, qui soutiendrait la couverture dont le larmier aurait gardé l'empreinte. L'encoche verticale pourrait, quant à elle, correspondre à l'ancrage

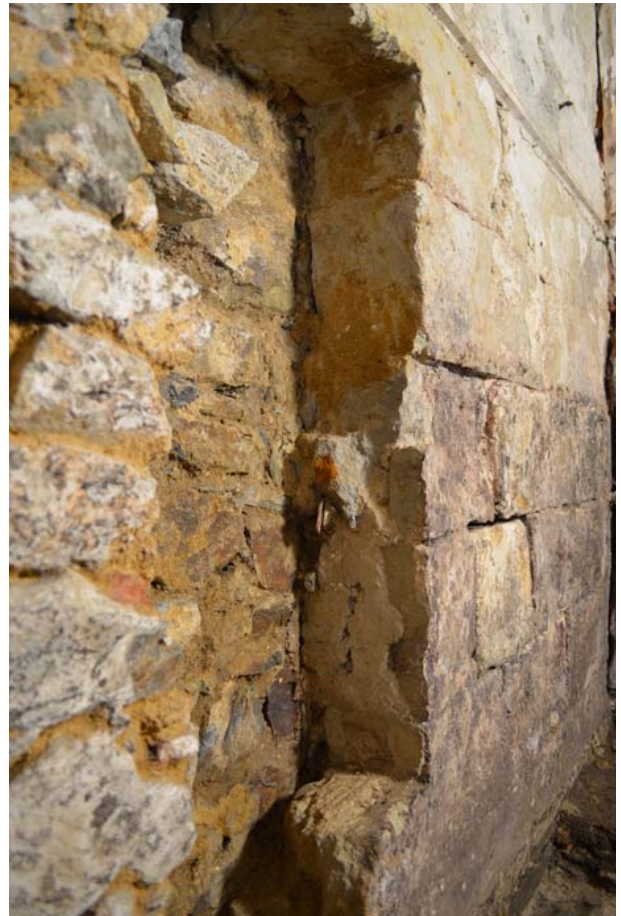


Fig.26 L'encoche 247 © Marie Millet, Inrap

d'un muret. Son usage a cependant pu être modifié dans un état ultérieur : on note en effet à l'intérieur une bipartition de l'encoche séparée par un bloc contenant une patte métallique (fig. 26). Au-dessous du bloc, on observe un mortier de chaux clair tandis qu'au-dessus, le mortier est jaune et comparable à celui du parement 227, décrit plus bas. A ce stade de l'étude, il reste difficile d'opter pour une encoche réalisée à l'origine ou bien pour un aménagement plus récent, comme une niche avec une étagère. Les blocs de tuffeau sont particulièrement tendres et la retaille ultérieure d'un bloc peut être tout à fait soignée et passer inaperçue.

Aucun enduit ancien n'a pu être mis en évidence au rez-de-chaussée. Les seules traces d'enduits correspondent systématiquement à des enduits contemporains après le percement des fenêtres 26, 27 et 28 ou la mise en place des cloisons de bois. En revanche, à l'étage, on remarque que la sablière basse (US 163), située au sud, porte des traces d'enduit noir. Il se peut qu'il s'agisse d'un décor de faux-appareil à joint blanc mais il reste imprudent de l'affirmer car un seul trait vertical blanc, relativement épais, est visible.

Une importante phase de travaux a été mise en évidence marquée notamment par la fermeture des travées au niveau supérieur de la salle. Le ressaut créé par la surépaisseur du mur de bricole permet en effet l'installation d'une contre-cloison intérieure en pan de bois qui se caractérise par

des tournisses d'une section de 15cm environ assemblées entre une sablière haute et basse, l'ensemble étant contreventé par une décharge (US 149). La sablière basse est posée sur une assise de réglage (US 161) installée sur le ressaut du mur de brique. L'assise de réglage est composée d'un petit appareil irrégulier de moellons de schiste, blocs équarris de tuffeau, ardoises et briques. Les tournisses de ce panneau sont toutes marquées d'un deux (II). D'autres marques apparaissent également mais sont difficilement interprétables, notamment un 7 suivi d'un 8 (ces deux tournisses sont également marquées d'un 10. Il reste imprudent de tenter d'associer cette partie à d'autres pans de bois de la façade en raison des bois qui ont pu être remplacés tardivement. D'ailleurs, de nombreuses mortaises orphelines de différents formats laissent suggérer un remaniement important de la structure bois. Néanmoins, l'analyse générale montre que les sablières basses semblent être en place ainsi que certaines tournisses qui se caractérisent par des sections de bois supérieures à 15cm et des bois qui ne sont pas en emploi. Parmi eux, on observe notamment l'aménagement de la cerce reliant le bâtiment principal à l'extension orientale (US 137). Ces différents bois qui sont associés à la même phase grâce à leur assemblage, leur homogénéité, leur section et le fait qu'il ne s'agisse pas de bois en emploi, ont un autre facteur en commun, déterminant pour discriminer cette phase de travaux : le hourdis remplissant le pan de bois est un mélange très homogène de terre et de fibre de lin (US 149) (en note : un tessou de céramique attribué au XVIII^e siècle y a été découvert). S'il existe un enduit de finition sur lattis côté extérieur, à l'intérieur, le dégrossi entre bois fait office de finition (**fig. 27**). Le pan de bois est donc apparent. Ce n'est pas le cas pour le panneau comprenant la cerce qui donne sur la chapelle latérale : la finition intérieure est assurée par le même type d'enduit à base de lin fixé sur un lattis large cloué avec de gros clous forgés à tête plate (US 137). On observe un reste de cet enduit à la base de la cerce nord : le lattis sur lequel il est fixé a d'ailleurs été en grande partie arraché pour être remplacé par la suite (**fig. 28**). Le panneau 149 s'appuie, d'autre part, sur le pignon sud avec lequel il semble fonctionner. D'ailleurs, ce dernier est recouvert du même type d'enduit à base de lin (US 159). Quant aux enduits 137 et 149, ils s'appuient sur un départ de voûte lambrissée marquée par une ou



Fig.27 Le pan de bois 149 © Maïlys Lallauret, étudiante stagiaire



Fig.28 L'enduit à la base de la cerce 137 et l'arrachement du lattis © Rozenn Battais, Inrap

deux planches de chêne (US 185). Les différents pans de bois attribués à cette phase de travaux ont pu être datés de 1687-1689.

Au niveau inférieur, les travaux qui affectent le jeu de paume se traduisent principalement par le percement du mur de brique pour ouvrir sur la chapelle latérale (US 323). On aperçoit, très partiellement conservé sur le jambage sud de la nouvelle ouverture, un enduit de faux-appareil de couleur noir à joints blancs (**fig. 29**). L'enduit est très altéré et n'a pas été retrouvé sur le reste du mur en raison d'un taux d'humidité important qui a rongé le parement de tuffeau. Néanmoins, l'enduit semble arborer une légère courbe suivant le tableau de l'ouverture créée lors de cette phase et peut donc être rattaché à cette campagne de travaux au mieux. L'enduit est très fin, les joints bien marqués et il ne semble donc pas que ce soit le même enduit que celui visible sur la sablière basse appartenant au jeu de paume.

La transformation du jeu de paume, si elle est bien perceptible à l'étage, est en revanche peu visible au niveau inférieur hormis le percement lié à la chapelle latérale. A l'extrémité sud, on observe cependant le harpage du pignon sud a posteriori dans le mur de brique (US 324). L'extrémité nord est, quant à elle, plus complexe. On observe tout d'abord l'aménagement d'une niche dont il ne reste que le jambage sud (US 228). Après une dépose partielle du bouchon, l'intérieur de la



Fig. 29 L'enduit de faux-appareil 286 © Hervé Paitier, Inrap



Fig. 30 La niche 228 © Marie Millet, Inrap

niche apparaît enduit avec un dégrossi de terre et chaux ocre lissé recouvert d'un lait de chaux blanc (US 230) (fig. 30). Cette niche, peut-être à fonction liturgique, a par la suite été condamnée par une reprise de maçonnerie plus importante visant à uniformiser l'angle nord du mur de bricole (US 227). Cette reprise se caractérise par une fondation débordante (US 245) et un petit appareil de moellons de schiste et de briquettes ou tomettes lié à un mortier de chaux jaune-orangé à forte granulométrie. C'est le même type de mortier qui a été retrouvé en partie supérieure de l'encoche 247. Il semble donc que la partie nord du bâtiment fasse l'objet d'aménagements particuliers, comme des niches ou placards muraux. Plusieurs encoches sont par ailleurs visibles sur le mur de bricole sans qu'il soit possible d'en déterminer le phasage et donc la fonction (US 321 et 322). Si le décor de faux-appareil (US 286) se poursuivait sur la totalité du mur, les encoches sont certainement postérieures. Si ce n'est pas le cas, certaines des encoches pourraient appartenir à des aménagements tels que lambris ou bancs d'attache. En raison du peu d'indices, il est impossible de trancher. Les travaux de transformation du bâtiment primitif se poursuivent encore avec la réparation des pans de bois du niveau supérieur auxquels sont intégrées des fenêtres. Ces nouveaux pans de bois sont caractérisés par des bois en remploi de faible section avec un hourdis de blocs de schiste et de terre (US 8, 9, 11, 13, 44, 47 et 48). A l'intérieur, le pan de bois est revêtu d'un lattis fin recouvert d'un enduit de chaux et de paille (US 8, 9, 11, 13 et 46). L'installation de la fenêtre 52 semble réutiliser une ancienne ouverture comme en témoigne l'entaille de la sablière haute, au sud de la fenêtre, indiquant l'ancrage d'un poteau (fig. 31). D'ailleurs, les mortaises orphelines sur les sablières hautes et basses, à l'aplomb de l'ouverture, témoignent de remaniements certains. A l'extérieur, le pan de bois 48 s'appuie sur la sablière 56 pour l'installation de laquelle le mur 59 est remonté en appareil régulier et assisé de schiste pourpre avec quelques briques lié au mortier de chaux orangé-brun (US 57). Cette maçonnerie est percée par un conduit (US 66) et recouverte partiellement par un enduit à base de chaux jaune à forte granulométrie recouvert d'une finition rose lissée (US 58). De la même façon, la maçonnerie 62 composée de schistes pourpres liés au mortier de chaux sableux orangé, installée au sommet du mur 60, crée une arase horizontale pour recevoir la sablière 65 sur laquelle est assise le pan de bois 46.

Les encadrements d'ouvertures 10, 12, 14, 45 et 52 sont, de manière générale, homogènes et présentent des bois de forte section en remplissage de l'allège et du linteau. Les ouvertures sont protégées par des grilles encore conservées sauf pour la fenêtre 52. Néanmoins, les traces d'ancrage et d'arrachement de la grille sont visibles dans l'encadrement de cette dernière. Les encadrements des fenêtres sont par ailleurs tous parfaitement intégrés à leurs panneaux respectifs. A l'instar de la fenêtre 52, on peut donc imaginer que certains encadrements puissent être relativement anciens et appartenir à la phase précédente⁴

4. Le poteau nord de la fenêtre 12 a été daté de 1687-89.

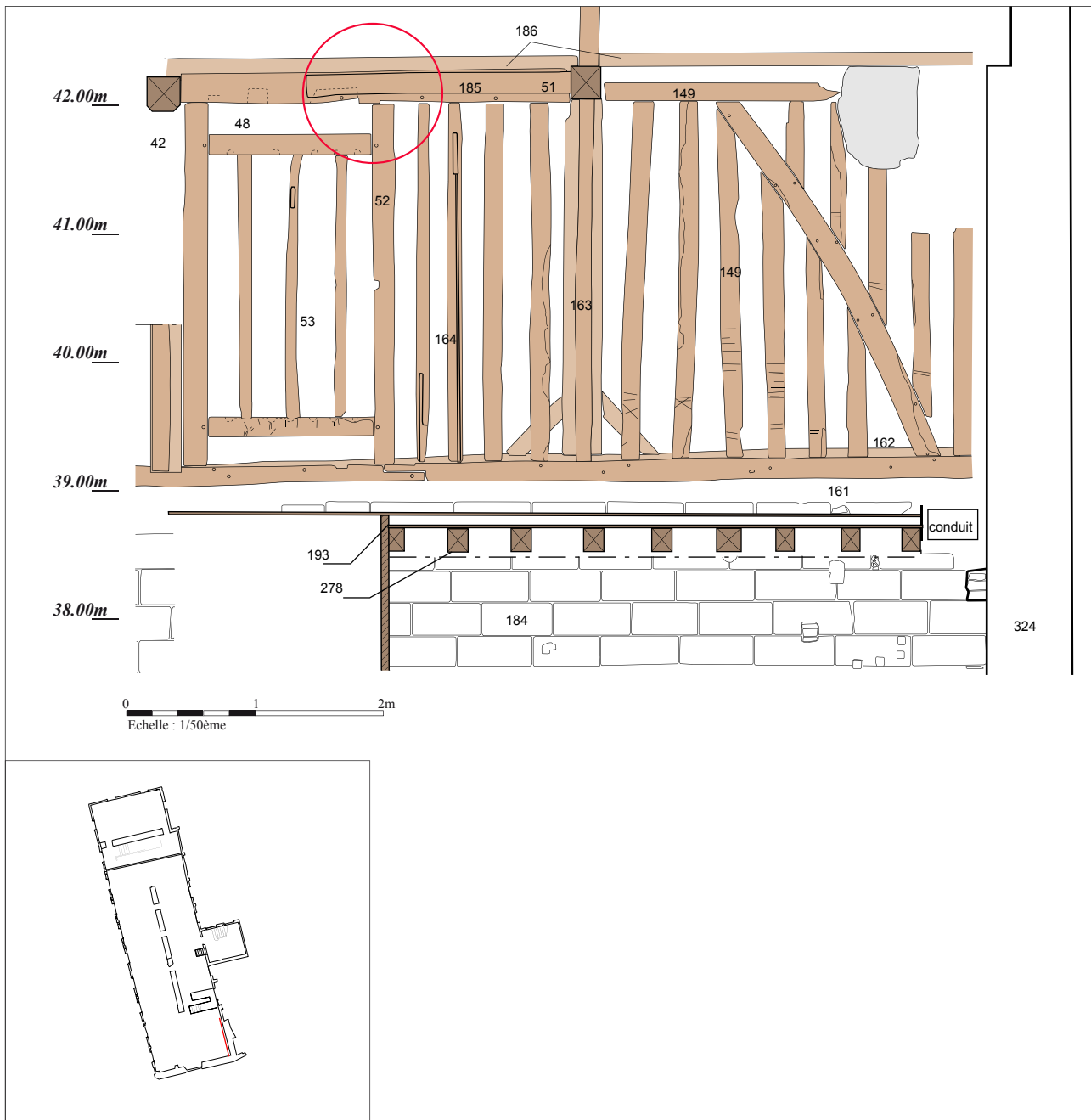


Fig.31 La trace d'une fenêtre antérieure à la fenêtre 52 © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

et que seul le pan de bois les entourant a été modifié (US 9, 11, 13). Ce n'est pas le cas pour l'encadrement de la fenêtre 47 qui a été créé en coupant le pan de bois existant (US 46). D'ailleurs, on remarque que les pans de bois de l'état précédent, en plus de leurs caractéristiques évidentes (pas de remplissage, dégrossi au lin, etc.) mettent en œuvre des panneaux à décharge et tournisses (US 46 et 149) au contraire des pans de bois plus récents qui utilisent des écharpes et tournisses (US 9, 11 et 13). Les pans de bois attribués aux phases de travaux récentes sont datés provisoirement de 1817-1830 et 1824-1825.

On observe quelques reprises ponctuelles qui se caractérisent par le remplacement de poteaux sans doute altérés (US 164) ou par la réfection d'allèges en briques (US 21 et 47). De même, les menuiseries visibles aujourd'hui (US 10, 12, 14, 45 et 47) ont été posées

dans un second temps comme l'indique les reprises de dégrossi au mortier de chaux rosé mêlé à de la bourre animale (US 44 et 47). La fenêtre 52 n'a pas fait l'objet d'un changement de menuiserie pour une raison évidente : l'ouverture a été rapidement abandonnée et condamnée par trois potelets (US 153/53). Le dégrossi qui recouvre la condamnation de la fenêtre 52 est identique à celui de la reprise des menuiseries (US 151). La synchronie semble donc acquise en ce qui concerne le 2^e état des fenêtres. Par ailleurs, la condamnation de la fenêtre 52 s'explique sans doute par la construction d'un bâtiment contre la partie sud du mur oriental du jeu de paume. En effet, on observe la mise en place d'une façade mitoyenne constituée d'un appareil irrégulier de schiste bleu, schiste pourpre et brique, lié au mortier de chaux jaune à forte granulométrie, et en partie en appareil régulier de schiste pourpre lié au mortier de terre friable à

faible pourcentage de chaux (US 50). Ce mur intègre en rez-de-chaussée une cheminée en schiste bleu et brique (US 55). Le mur 50 est repris en partie haute par une maçonnerie en brique et schiste pourpre liée au ciment (US 49). On observe également d'autres aménagements tardifs dans cette partie du gouttereau avec notamment l'installation d'un plot de béton armé (US 61) ou encore l'aménagement d'une bavette sur une structure en sapin (US 67) qui s'appuie sur un confortement de la structure bois ancienne par l'ajout d'une sablière et d'un poteau (US 63) et sur une reprise de maçonnerie formant glacis construite en schiste pourpre et brique lié au mortier de chaux blanc à granulométrie moyenne (US 64).

A cette phase de travaux, peut être associé le cloisonnement 133 réalisé également avec des bois en remploi de faible section et qui intègre deux portes. La création de fenêtres dans la partie supérieure de la façade est clairement à mettre en relation avec l'aménagement d'un plancher (US 278, 281 et 193).

Les trous 191 et 192, qui sont situés à entraxes réguliers à l'instar des solives et à la même altitude, peuvent être attribués au solivage avant que celui-ci ne soit déposé pour créer la trémie d'escalier actuelle. Le premier décor mural du nouvel étage semble être un enduit peint mettant en œuvre une plinthe de propreté noire (US 188) surmontée d'une peinture beige encore partiellement visible à la base de la cerce nord (US 137) (**voir fig. 28**). Au rez-de-chaussée, les sols sont refaits : on installe notamment dans la pièce sud-est un plancher sur lambourdes ancrées dans le mur de bricole (US 279).

Cette phase de travaux est marquée par l'aménagement de trois ouvertures dans le mur de bricole (US 26, 27 et 28). Si la reprise de maçonnerie est identique pour les trois fenêtres à l'intérieur⁵, elle se différencie à l'extérieur. L'encadrement extérieur de la fenêtre 26 est en pierre de taille de calcaire blanc lié au mortier de chaux blanc-beige à forte granulométrie alors que les fenêtres 27 et 28 mettent en œuvre un encadrement en appareil régulier de plaques de schiste bleu et blocs taillés de calcaire en remploi lié à un mortier de chaux orangé à granulométrie moyenne qui rappelle la reprise à l'intérieur. L'installation des trois fenêtres semble en tout cas suivie de la mise en place d'un larmier sur la tête du mur ancien 16, réalisé en plaques de schiste bleu lié au mortier de chaux orangé, friable et à forte granulométrie (US 17 et 25). Le larmier en forme de glacis s'appuie sur le mur de la chapelle latérale (US 35) qui s'appuyait lui-même contre le mur oriental ancien (US 16). On peut noter que le mortier employé est très proche des enduits qui recouvrent partiellement le mur de bricole et le parement interne du gouttereau ouest avant le percement des fenêtres. Ces enduits, qui reçoivent une finition grise, viennent ponctuellement recouvrir les reprises liées aux ouvertures 26, 27 et 28. Ils sont donc vraisemblablement à attribuer à l'époque contemporaine.

Parmi les derniers aménagements, on observe la mise en place du mur 282 qui se compose d'un petit appareil de schiste et tuffeau avec quelques briques, lié à un mortier de chaux sableux jaune-ocre très friable et à forte granulométrie. Ce mur vient cloisonner l'espace entre l'ancienne chapelle latérale et le bâtiment principal. On remarque également que le pignon nord est en grande partie reconstruit après la mise en place du pan de bois 8 puisqu'il vient s'appuyer contre ce dernier (US 34). Un enduit plâtre recouvre par la suite l'ensemble des murs intérieurs (US 152). Enfin, les nombreuses encoches dont fait l'objet le mur de bricole sont certainement pour la plupart attribuées à cette phase de travaux et correspondent vraisemblablement à la mise en place d'étagères (US 321 et 322). Elles se limitent en effet au cloisonnement ajouté tardivement.

Le mur de gouttereau oriental apparaît très complexe dans la succession de phases qu'il comprend. Tout d'abord, l'étude de bâti a mis en évidence un mur ancien qui, d'après l'enduit conservé sur son parement ouest, semble être le vestige d'un gouttereau oriental (US 225). Ce mur est rapidement ennoyé dans la construction de la salle de jeu de paume dont les caractéristiques architecturales sont encore très bien conservées : le mur de bricole surmonté d'une structure de poteau portant poutre. La transformation du bâtiment primitif du jeu de paume en chapelle est également parfaitement identifiable avec notamment le percement du mur de bricole et l'aménagement d'une cerce pour édifier la chapelle latérale, la fermeture des travées au niveau supérieur ou encore la mise en place d'une voûte lambrissée. Cette phase de travaux est marquée par des matériaux et des mises en œuvre distinctifs : l'emploi de bois homogènes sans remploi, l'utilisation de lattis larges et cloués aux gros clous forgés, l'utilisation du lin comme liant dans les dégrossis et hourdis. L'hypothèse d'appartenance de cet ensemble à l'état chapelle lors de la phase de terrain a été confortée par la datation de plusieurs bois (1687-1689). Enfin, une dernière phase de travaux, en plusieurs étapes, a été mise en évidence. Elle est marquée principalement par la division du volume sous charpente avec l'installation de plancher auquel sont associées des fenêtres aussi bien à l'étage qu'en rez-de-chaussée. Plusieurs réparations de pan de bois sont effectuées à ce moment-là. Elles se distinguent par l'utilisation de bois en remploi de faible section, la mise en œuvre de la paille en remplacement du lin, puis de la bourre animale en remplacement de la paille. Là encore, des datations ont pu être effectuées afin de conforter les hypothèses de terrain. Ainsi, plusieurs fenêtres, telles qu'on les voit aujourd'hui, ont pu être attribuées aux années 1825-1830.

5. US 183, 23 et 24 : encadrement en pierre de taille de granit, linteau en bois et reprise de maçonnerie en petit appareil irrégulier de schiste et de blocs équarris de tuffeau en remploi lié à un mortier de chaux orangé à moyenne granulométrie

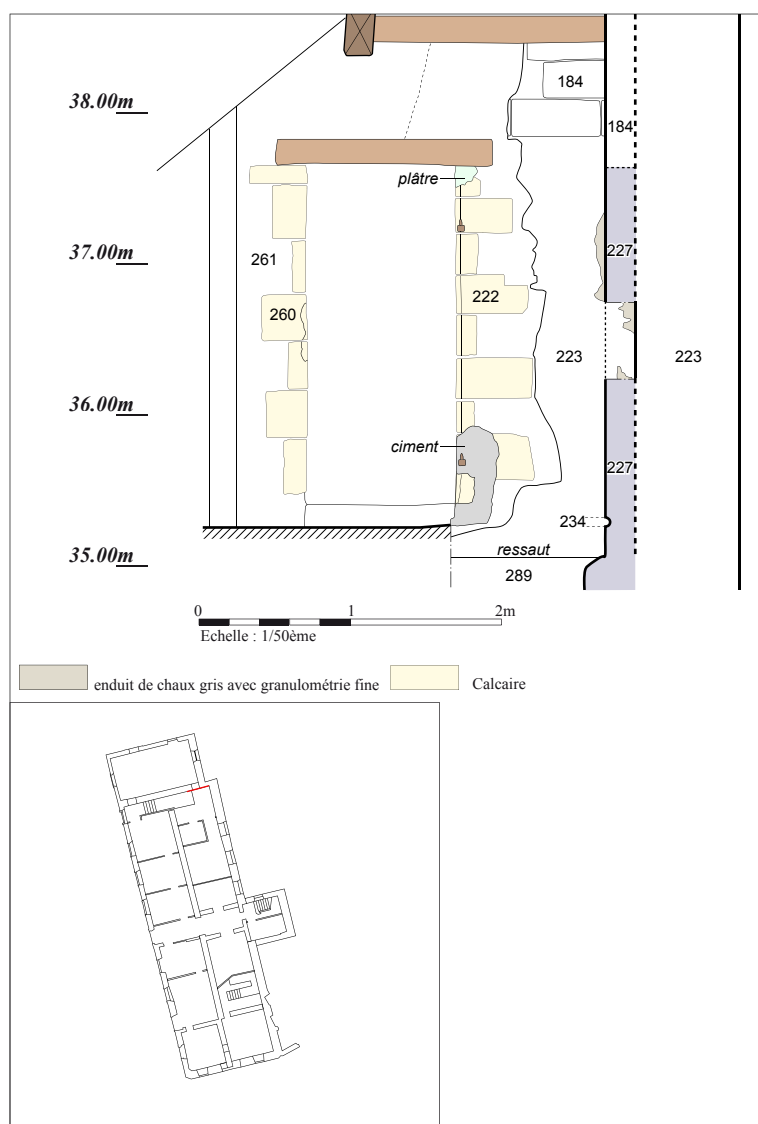


Fig.32 Le pignon nord © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

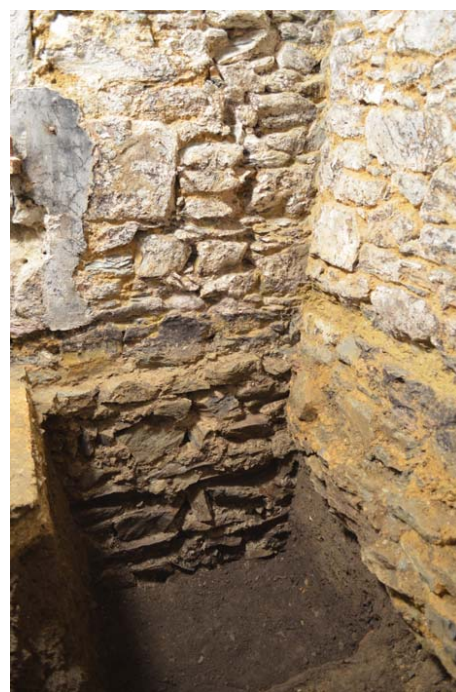


Fig.33 Le mur 223 et sa fondation © Marie Millet, Inrap

2.1.3 Le pignon nord

En grande partie reconstruit lors de phases de travaux ultérieures, le pignon d'origine est très peu conservé. Il a fait l'objet d'une étude archéologique seulement sur son parement sud, côté intérieur de la salle de jeu de paume, et sur un tiers environ de sa longueur, le reste étant en grande partie masqué par l'escalier et reconstruit lors de l'installation des conduits de cheminées (fig. 32). On reconnaît cependant, dans l'angle nord-est, la maçonnerie 223 et sa fondation 289, qui opèrent un retour vers le sud pour venir s'appuyer sur l'ancien mur 225. La fondation en tranchée étroite (US 291) est non parementée et met en œuvre un moyen appareil de schiste bleu lié au mortier de chaux gris/beige et fin tandis que l'élévation se compose d'un petit à moyen appareil de moellons équarris de schiste lié au mortier de chaux ocre à granulométrie fine (fig. 33). On remarque en partie haute quelques blocs de pierre de taille du mur de bricole 184 qui sont chaînés au pignon 223. Un enduit de chaux blanc/gris est partiellement conservé dans l'angle du mur 223 (US 226). La tranchée de fondation de ce pignon coupe par

ailleurs les niveaux 290 et 288 qui seront décrits plus loin. Une porte est percée ultérieurement dans le pignon 223 (US 222). Seul son jambage oriental est conservé : il se caractérise par des pierres de taille de grès gris liées au mortier de chaux brun à forte granulométrie. Une feuillure y est aménagée et deux gonds sont encore en place. Le jambage opposé est, quant à lui, refait et ne possède plus de feuillure : il est en pierre de taille de calcaire lié au mortier de chaux beige à granulométrie moyenne (US 260). Il est chaîné à la partie centrale du mur pignon qui se compose d'un appareil régulier de schiste bleu lié au même mortier (US 261/203) dans lequel est aménagée une série de conduit de cheminées en briques (US 262). Trois états sont ainsi perceptibles sur le pignon nord : le départ du pignon de l'état jeu de paume (US 223) ; un premier réaménagement avec le percement de la porte 222 qui peut correspondre à l'accès vers la sacristie lors de l'état chapelle et enfin, une réfection plus globale qui comprend la modification de la porte (US 260) ainsi que l'installation de cheminées (US 262).

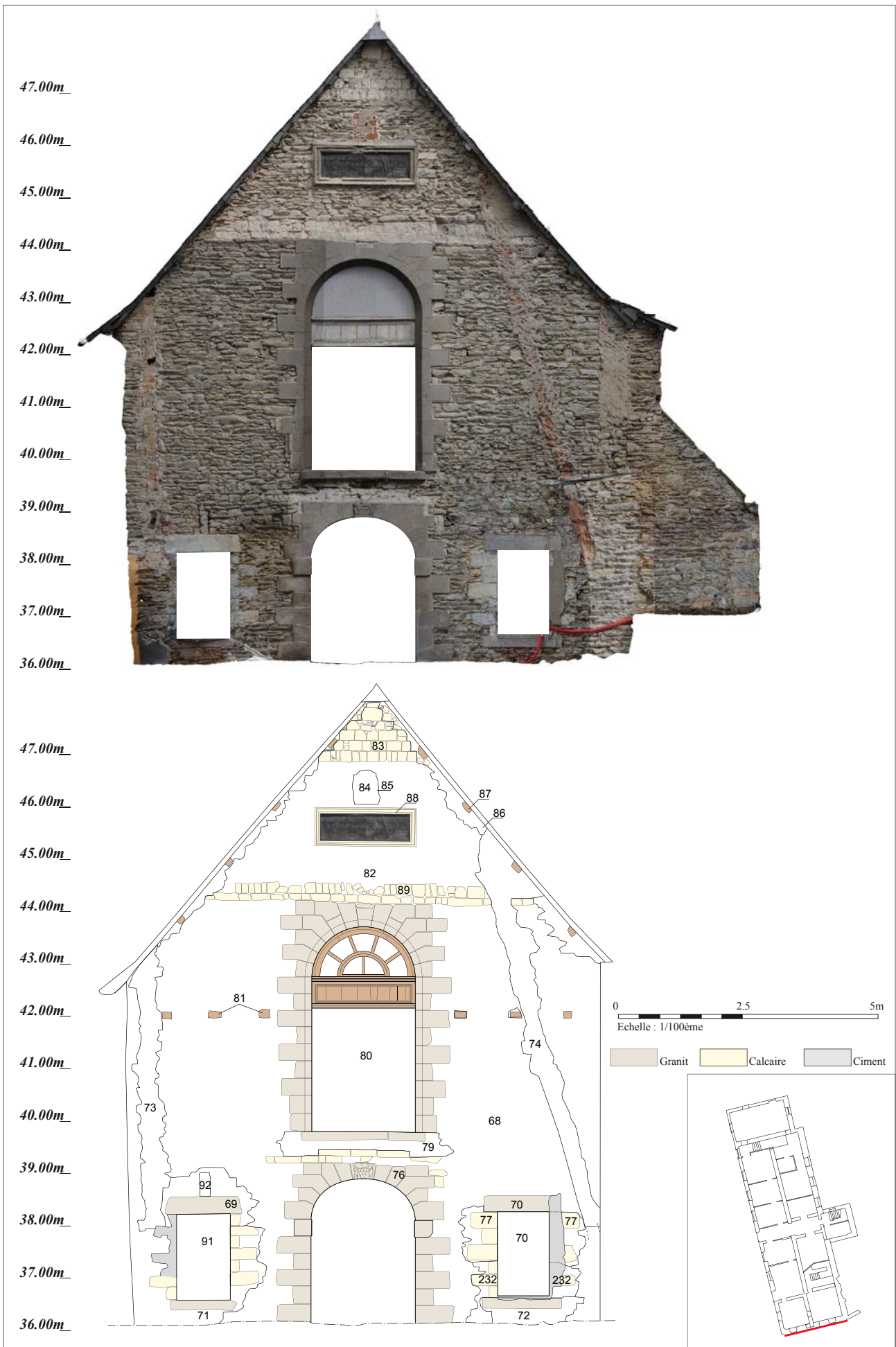


Fig.34 Le pignon sud extérieur © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

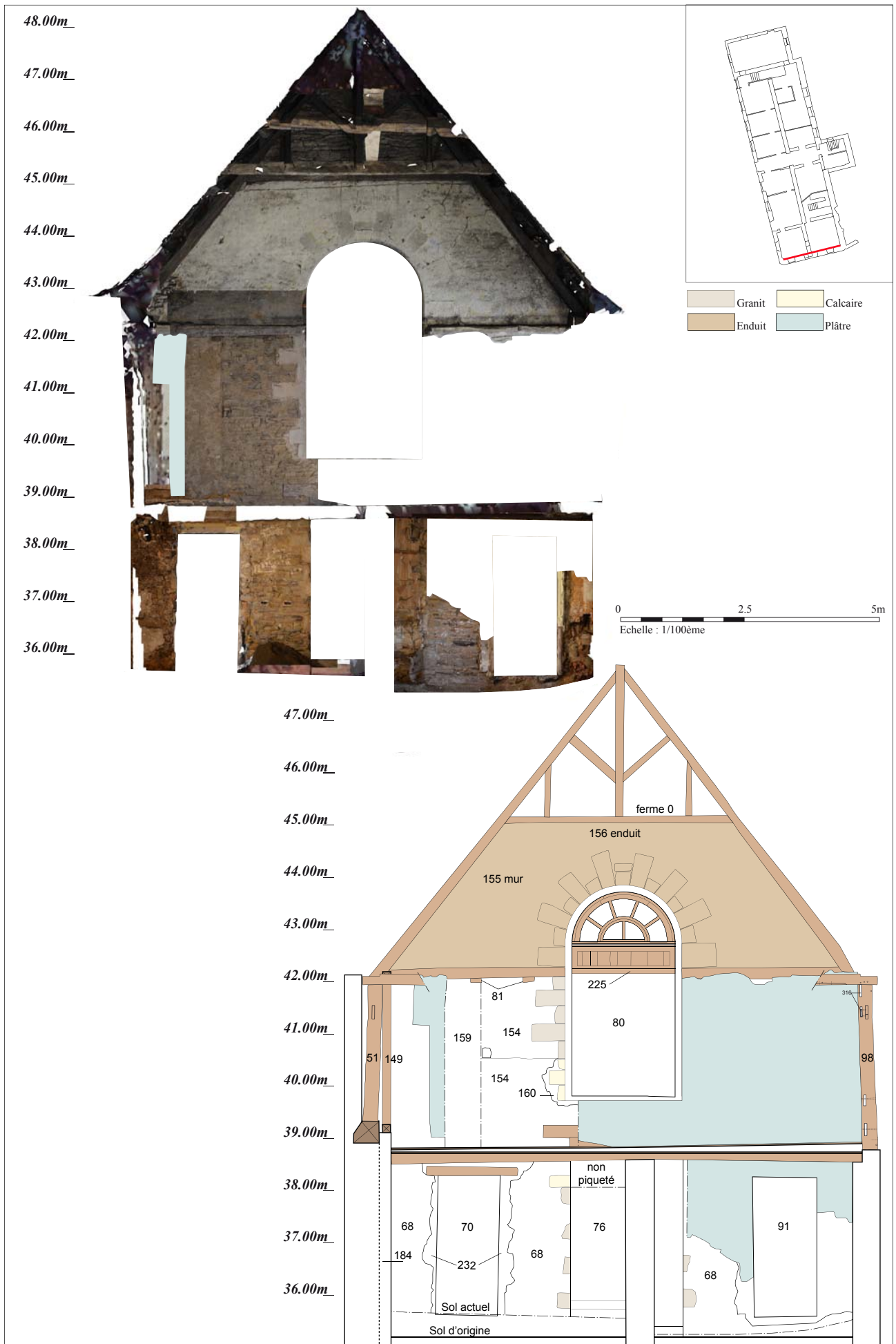


Fig.35 Le pignon sud intérieur © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

2.1.4 Le pignon sud (fig. 34 et 35)

L'enduit extérieur du pignon sud a été déposé avant l'arrivée des archéologues et la façade a été échafaudée pour en permettre l'étude intégrale. A l'intérieur, des observations complémentaires ont été menées au rez-de-chaussée et une partie du parement se trouvant à l'étage a été piquetée afin de mettre au jour la maçonnerie et d'étudier les différentes strates d'enduits.

La partie la plus ancienne apparaît dans le sondage 2, dont les résultats sont présentés plus loin. Elle se caractérise par une fondation en moyen appareil de schiste briovérien bleu/gris non parementé et lié au mortier de chaux gris (US 255). Elle sert d'appui à l'élévation 255 qui met en œuvre un moyen appareil irrégulier mêlant schiste bleu/gris et pourpre, le tout lié à un mortier de chaux sableux gris (US 285). La maçonnerie primitive, observée uniquement dans le sondage 2, est dérasée à l'altimétrie 35,20 NGF. Elle sert d'appui à la reconstruction de la façade marquée par la maçonnerie 68/154. Cette dernière met en œuvre un petit à moyen appareil régulier et assisé de moellons de schiste bleu avec quelques calcaires lié au mortier de chaux blanc/beige à granulométrie moyenne. La maçonnerie est chaînée à la porte 76 construite en pierre de taille de granit dont le couverture en plein-cintre porte un blason aux armes de Jean-Baptiste Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes de 1677 à 1711 : « d'azur à 11 billettes d'argent posées 4, 3 et 4 »6. La porte est surmontée d'un larmier en pierre de taille de grès et calcaire fortement érodé ou bûché (US 78). La verrière 80 est également chaînée à la maçonnerie. A l'instar de la porte, elle est construite en pierre de taille de granit et est couverte en plein-cintre mais possède en revanche un fort ébrasement extérieur. Une partie de la menuiserie d'origine est certainement en place. Elle se caractérise par une allège située à la base du cintre et formée par des planches assemblées. Au-dessus, la menuiserie semble également d'origine, seuls les vitraux ont été modifiés. L'allège divise ainsi la lancette en deux parties.

La partie inférieure de la façade se distingue de la pointe du pignon par un bandeau formé par une assise

6. P. Banéat, p. 525.

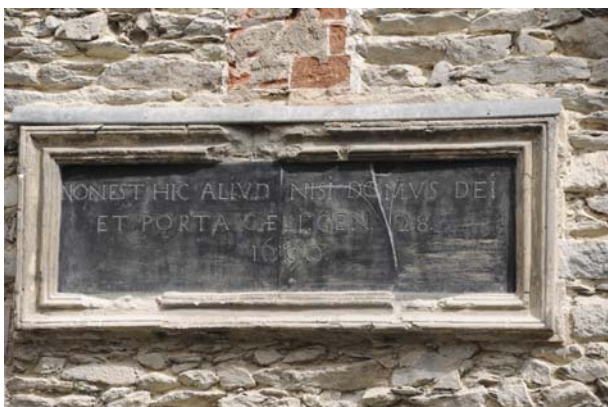


Fig.36 Le cartouche (détail) © Hervé Paitier, Inrap

de pierre de taille de calcaire surmontée d'une assise de pierre de taille de grès qui comporte par ailleurs deux trous de boulins (US 89). Ce bandeau semble chaîné à la maçonnerie inférieure (US 68) et à la maçonnerie supérieure (US 82/155) qui se caractérise par un appareil irrégulier de schiste bleu non assisé lié au mortier de chaux beige à moyenne granulométrie. La partie supérieure de la pointe de pignon présente une mise en œuvre différente qui ne témoigne pas forcément d'une nouvelle campagne de travaux : son appareil régulier de pierre de taille de calcaire la distingue en effet des autres maçonneries de la façade sud (US 83). On observe enfin dans la maçonnerie 82 un cartouche réalisé en pierre de taille de calcaire mouluré encadrant une dalle de schiste peinte en noir afin d'imiter le marbre sur laquelle est gravée : « Non est hic aliud domus Dei et porta coeli. Gen. 28 1690 » (Ici est véritablement la maison de Dieu et la porte du Ciel, Génèse 28, 1690) (US 88). On remarque que l'inscription comporte une erreur : il n'est pas écrit 1690 mais 16190 (fig. 36). Au-dessus du cartouche se trouve une niche (US 85) aujourd'hui condamnée par de la brique et du plâtre (US 84).

A l'intérieur, une partie du parement a été piquetée à l'est de la baie 80 permettant ainsi de révéler le parement 68/154 sur lequel est posé un dégrossi de terre ocre mêlé à du lin (US 159). L'enduit de finition en chaux a disparu sur la totalité du dégrossi excepté dans l'angle sud-est où un conduit de cheminée a permis de le conserver. Malgré le ressaut situé au niveau du départ de l'arc de la baie 80, l'enduit 156 peut être apparenté à celui visible sur le mur 154/68. Ce dernier est composé d'une finition de chaux beige qui recouvre la maçonnerie 155/82 et présente un arrêt net au niveau du faux-entrait de la ferme 1 située contre le pignon. L'enduit 159 est recouvert d'un nouvel enduit peint beige à plinthe noire d'une cinquantaine de centimètres de hauteur (US 158).

Le ressaut, construit lors de l'édification de la façade, a certainement vocation à soutenir un plancher. L'hypothèse d'une tribune passant devant la lancette peut paraître de prime abord incohérente. Néanmoins, elle est étayée par la présence simultanée du ressaut, de l'allège menuisée et également des abouts de poutre traversants parfaitement contemporains de la façade (US 81).

Aucune relation stratigraphique n'a pu être observée entre cet enduit partiellement conservé et la reprise de maçonnerie liée à la modification de l'appui de la fenêtre 80 (US 160/79). Cette dernière se caractérise par un encadrement en pierre de taille de calcaire lié au mortier de chaux blanc-rosé. La reprise est recouverte par un papier peint (US 157) avant que le mur ne reçoive une finition plâtre.

Malgré la grande homogénéité de la façade, plusieurs remaniements sont visibles. On observe tout d'abord le percement de fenêtres de part et d'autre de la porte d'entrée (US 91 et 232/70). Elles possèdent un encadrement en pierre de taille de grès et un appui en granit lié au mortier de

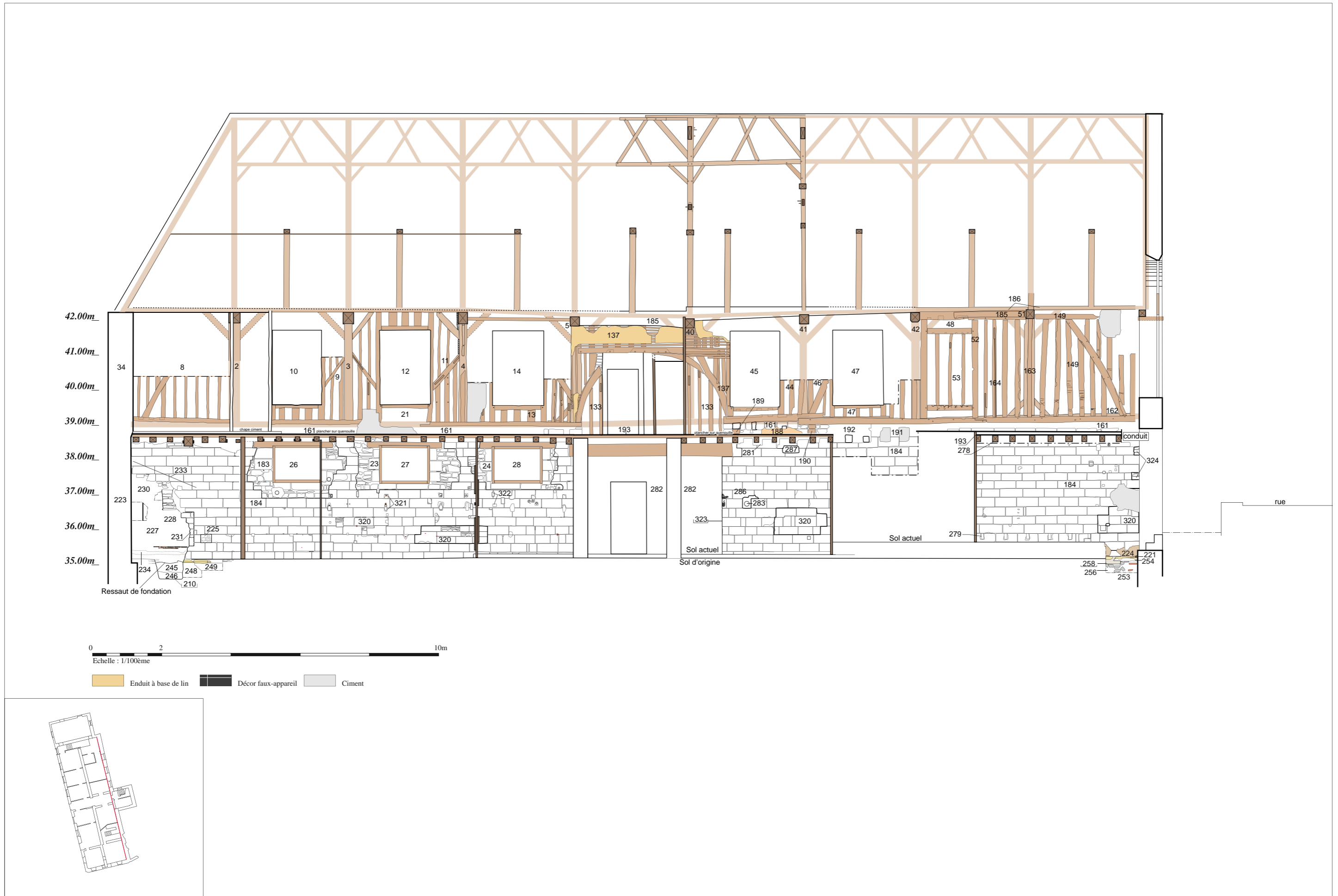


Fig. 37 La coupe longitudinale © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

chaux jaune pâle à fine granulométrie. La partie haute des jambages de la fenêtre 232/70 est refaite ultérieurement (US 77). En effet, les 3 blocs d'encadrements supérieurs sont taillés dans un calcaire plus dur et le liant est plus orangé. La partie haute de la fenêtre 91 est également reprise (US 69) avec de la pierre de taille de grès gris et un linteau en granit intégré à une reprise mêlant schiste bleu et pourpre, le tout lié à un mortier de chaux sableux orangé à forte granulométrie. La reprise comprend l'aménagement d'une niche en blocs équarris de calcaire (US 92). La présence de briques pour la maçonnerie de leur allège semble également indiquer une modification (US 71 et 72). Les deux ouvertures ont certainement été rehaussées dans un second temps avec le changement de niveau de la rue. En effet, on remarque que les niveaux de sols anciens (état jeu de paume ou chapelle sont à l'altimétrie 35.20 NGF alors qu'il faut monter 70cm pour atteindre le petit bâtiment flanqué sur le pignon sud et monter de nouveau 80cm pour arriver au niveau de la rue actuelle (**fig. 37**). Enfin, parmi les derniers aménagements, on distingue une reprise de la couverture matérialisée par un rampannage (US 86) qui indique que les pannes (US 87) ont été reposées. Le rampannage se distingue très nettement du reste de la maçonnerie par sa mise en œuvre irrégulière et désorganisée de blocs de calcaire taillés liés au mortier de chaux rosé. On observe, pour finir, deux conduits de cheminée en briques qui sont installés à chaque angle du pignon (US 73 et 74). Le pignon sert, par ailleurs, d'appui au mur 75, vestige du bâtiment détruit avant l'arrivée des archéologues. Il est caractérisé par l'emploi quasi exclusif de schiste pourpre lié à un mortier de chaux jaune.

Pour résumer, la façade présente une grande homogénéité. Hormis les derniers réaménagements contemporains, le pignon est intégralement reconstruit lors des travaux liés à la chapelle.

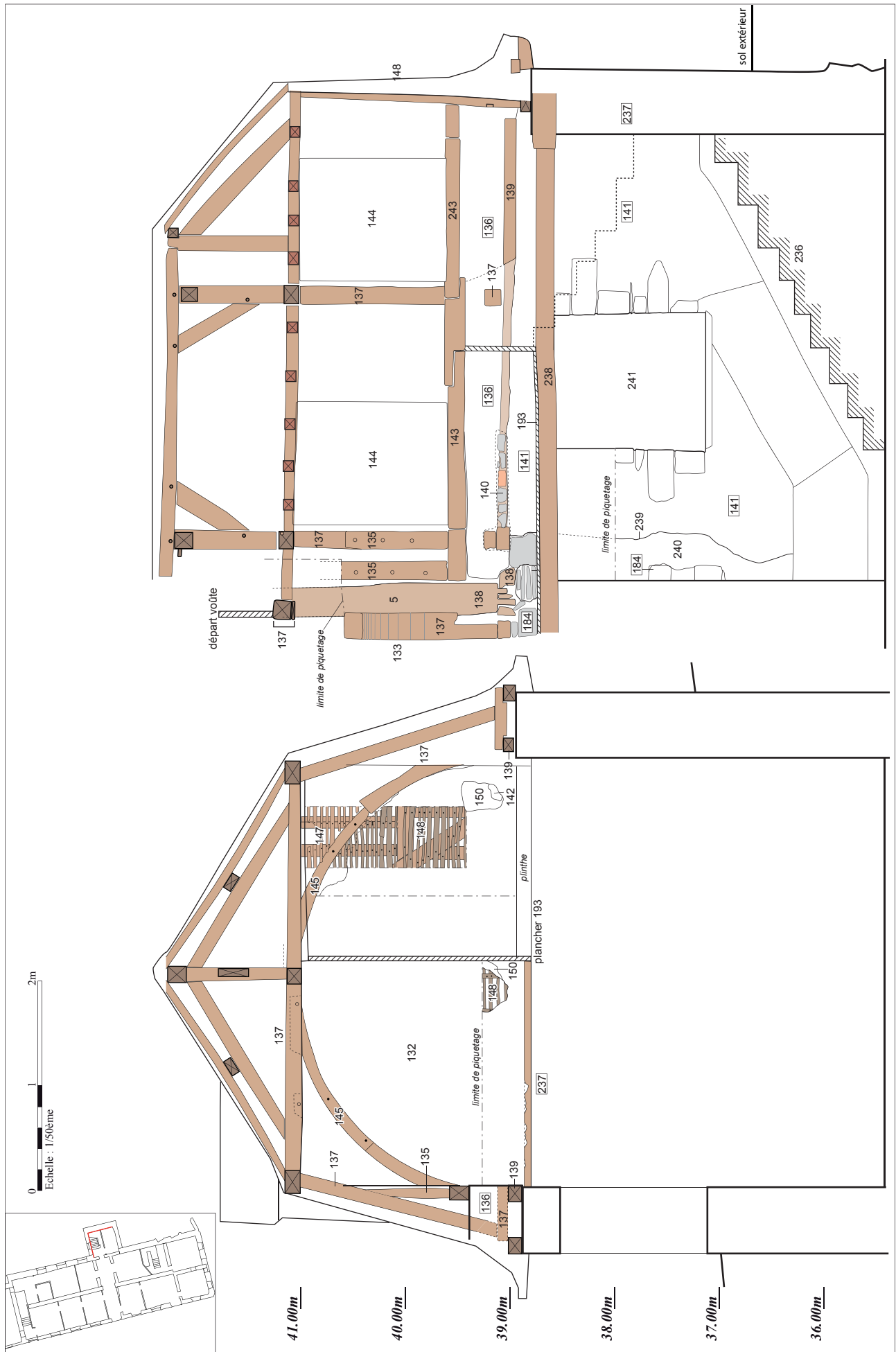


Fig.38 La chapelle latérale © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

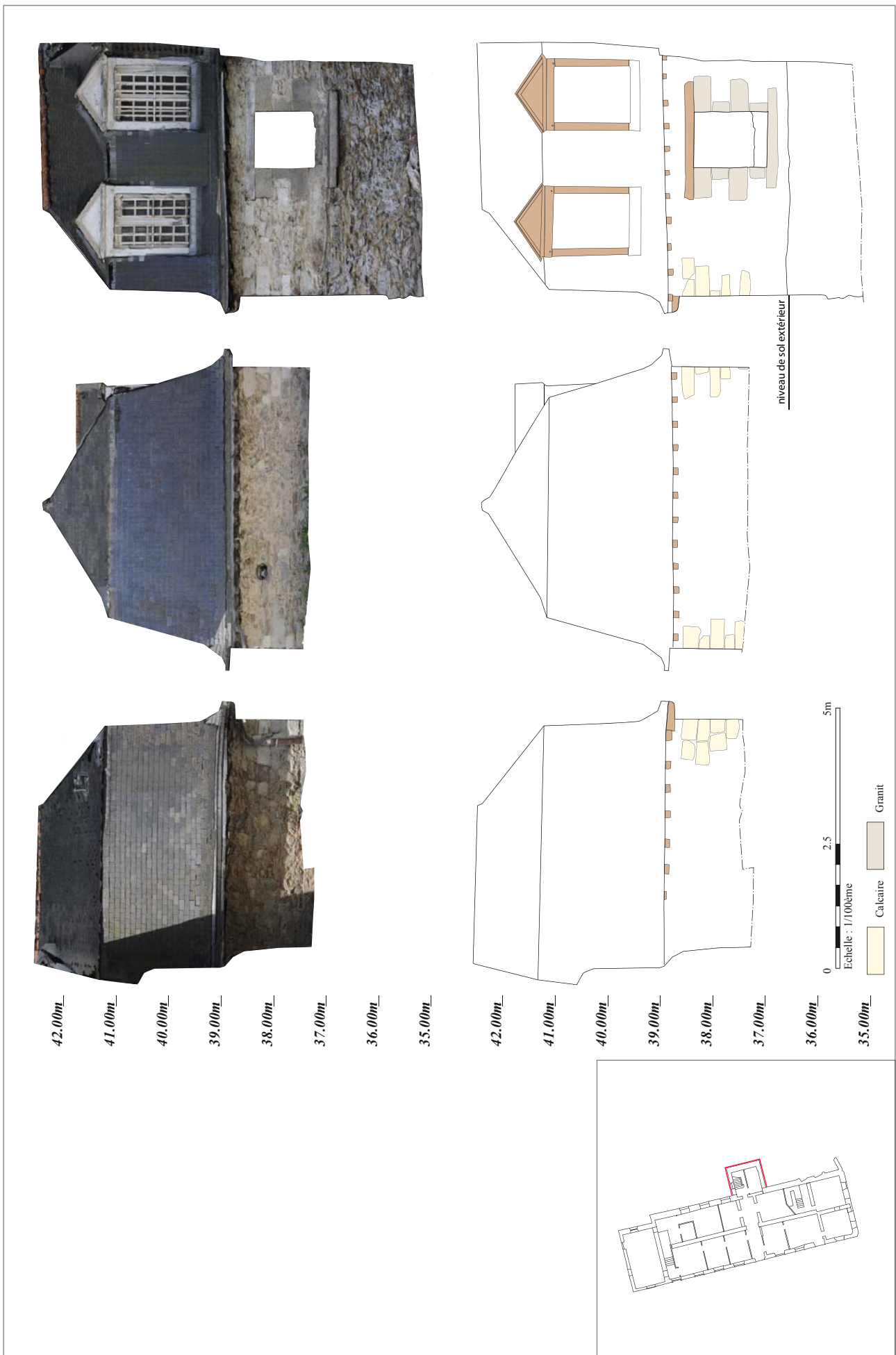


Fig.39 Les fondations apparentes de la chapelle © Hervé Paitier, Elen Esnault, Inrap

2.1.5 La chapelle latérale (fig. 38)

L'extension orientale du bâtiment a fait l'objet d'observations minutieuses afin de pouvoir déterminer si la chapelle latérale réutilisait éventuellement une partie ancienne du bâtiment lié au jeu de paume ou si elle avait été construite lors de la transformation en chapelle.

Sur les parements internes nord et sud, on observe la reprise de parement liée à l'ouverture du mur de brique pour la création du bras de transept (US 240). Elle se caractérise par des moellons de schiste liés au mortier de chaux brun à forte granulométrie. Sur le parement nord, on distingue les blocs correspondant aux pierres de taille du mur de brique (US 184). La maçonnerie de la chapelle, qui présente un petit appareil régulier de moellons de schiste et de grès lié à un mortier de chaux beige-rosé (US 35/141) vient s'appuyer sur la reprise de maçonnerie (US 239) ce qui laisse penser que l'ouverture dans le mur de brique a été pratiquée avant la construction de l'extension. Elle est parfaitement chaînée à la fenêtre 241, dont l'encadrement est en pierre de taille de grès, calcaire et granit et couverte par un linteau en bois. On remarque que, si à l'intérieur, le niveau de sol se situe à l'altimétrie 35,30 NGF, à l'extérieur, les fondations (US 326) sont apparentes immédiatement sous l'appui de la fenêtre, soit à 36,64 NGF (fig. 39). Les chaînages d'angle en pierre de taille de schiste et de calcaire s'interrompent d'ailleurs à la jonction de la

fondation et de l'élévation. Le soubassement maçonné de la chapelle est couvert par une charpente à la Mansart, très homogène (US 137/139). Celle-ci est constituée de deux fermes principales qui comportent deux jambes de force supportant la panne sablière sur laquelle est ancré l'entrait. La jambe de force est quant à elle posée sur un blochet qui devait soutenir une cerce aujourd'hui disparue mais dont les mortaises d'assemblages sont visibles en sous-face de l'entrait. Si les deux cerces principales ont disparu, une troisième est conservée contre le pignon oriental (US 145). Elle permet de connaître la forme de la voûte dont était couverte la chapelle. Le pignon, construit en pan de bois, est recouvert d'un lattis large pointé avec de gros clous forgés à tête plate qui reçoit un dégrossi de terre et de lin (US 148). L'enduit de finition à la chaux a disparu, seule son empreinte est visible. Une cerce est également installée dans le mur oriental du jeu de paume afin de relier l'extension au bâtiment principal (US 137). Elle est intégrée au pan de bois fermant les travées entre poteaux. Afin d'épouser la forme de la voûte et de ne pas gêner sa mise en place, le poteau 5 a été bûché en prenant la forme de la voûte (US 138) (fig. 40). Enfin, malgré l'absence de relation stratigraphique, il est possible cependant d'attribuer le sol 242 à cet état. Il est, en effet, très homogène et se compose de carreaux de terre cuite de format 16/16cm posés à bâtons rompus (fig. 41). L'ensemble lié à la construction de la chapelle est par conséquent relativement complet et présente une grande homogénéité tant au niveau de la maçonnerie



Fig.40 Le poteau 5 délardé pour l'intégration de la cerce
© Rozenn Battais, Inrap



Fig.41 Le sol de la chapelle © Rozenn Battais, Inrap

que des éléments de charpente. Ceux-ci ont d'ailleurs faits l'objet d'une datation par dendrochronologie qui a permis de les dater de 1687-1689. Notons enfin qu'une cache pratiquée dans la maçonnerie 141 juste sous la sablière 139 renfermait 5 fioles en verre attribuées aux XVI-XVIIe siècles. 6 autres fioles identiques ont été trouvées dans divers endroits du bâtiment : dans les pans de bois de la chapelle (US 149) ou ceux mis en place à l'époque contemporaine (US 314-315) ou encore dans les combles. Ces 11 fioles sont intactes. Nous ne connaissons pas, à l'heure actuelle, ce qu'elles pouvaient contenir ni la raison de leur intégration à la construction. On pourrait envisager un contenu du type « eau bénite » lors de la conversion du jeu de paume en chapelle. Cependant, ces fioles sont attribuées, sous réserve d'études plus poussées, aux XVIe-XVIIe siècles et d'autre part, elles se situent aussi bien dans des niveaux reconstruits à l'époque de la chapelle qu'à l'époque contemporaine, sauf à considérer que les pans de bois 314-315 attribués à un premier état militaire seraient en réalité à mettre en relation avec les travaux de la chapelle. En revanche, si ces pans de bois renfermant des fioles sont bien de l'époque des militaires, il est possible que les fioles puissent avoir un usage médical en lien avec l'hôpital. Le fait qu'elles soient cachées dans les murs ou posées sur des faux-entraits de la charpente reste toutefois un mystère.

La chapelle subit une importante phase de transformation par la suite. Au niveau supérieur, les transformations



Fig.42 Le pignon nord de la chapelle © Hervé Paitier, Inrap

sont plus importantes : la charpente est modifiée par la suppression des cerces et l'installation d'un pan de bois visant à offrir un volume habitable sous charpente (US 135). La cerce 145, flanquée au pignon, a été conservée mais réparée en partie basse (US 146) et le lattis a été complété au-dessus de la herse, dans l'ancien intrados, afin de pouvoir habiller le nouveau volume (US 147). Ce lattis se distingue de l'ancien lattis de la chapelle par la mise en œuvre de lattes fines (2,5 à 3cm) recouvertes d'un dégrossi de terre beige friable supportant une couche de finition en terre avec de la bourre animale (fig. 42). La dépose de la voûte est par ailleurs perceptible au travers de la reprise 150. En effet, au contact de la herse 145, le dégrossi d'origine est absent, le vide marquant l'emplacement de la voûte d'origine. Suite à sa dépose, il s'est avéré nécessaire de combler ce vide.

Ces travaux sont contemporains de la mise en place du plancher (US 238 et 193)⁷ et de l'escalier (US 236). Ce dernier avait fait l'objet d'une datation lors du diagnostic réalisé par E. Baizeau. Sa datation de 1703 est cohérente au regard des balustres caractéristiques de cette époque à Rennes. En revanche, l'examen approfondi de l'escalier ainsi que son intégration dans une stratigraphie plus large, montre que non seulement il est très remanié⁷ mais qu'il est installé à une date beaucoup plus récente que ne le

7. Le plancher se compose de lames de chêne de 21cm de large, de 3cm d'épaisseur assemblées à rainure et languettes.



Fig.43 L'escalier © Elen Esnault, Inrap

laisse suggérer sa typologie (fig. 43). Il s'agit donc d'un remploi d'une balustrade plus ancienne intégrée à un nouvel ouvrage. Il ne s'agit pas du remploi de l'escalier primitif du jeu de paume pour deux raisons : d'une part, sa typologie travaillée contredit l'architecture générale sobre du jeu de paume, d'autre part, sa datation est trop tardive (100 ans après la construction du Pélican). Au niveau inférieur, probablement en vue de l'installation de l'escalier, le pignon oriental est doublé par le mur 237. Il présente un appareil régulier de moellons de schiste lié à un mortier de chaux clair à fine granulométrie. La cloison 243 est sans doute installée lors de cette phase de travaux.

L'aménagement du volume du nouvel étage se poursuit avec un exhaussement de la maçonnerie 141 (US 136), qui se caractérise par un appareil régulier de plaques de schiste bleu lié à un mortier de chaux sableux beige foncé. La panne sablière d'origine (US 139), légèrement en retrait du mur, est masquée par un placage de schiste et carreaux de terre-cuite lié à un mortier de chaux beige foncé (US 140). Ce placage permet de rattraper le nu du mur. Une nouvelle sablière en plusieurs parties est installée sur l'arase du mur 136 (US 143). Elle sert d'appui aux deux fenêtres 144. Un solivage de faux-plafond (US 135) est installé en s'appuyant sur le sous-faîtage existant sur lequel on remarque des encoches vides : il est possible qu'un premier faux-plafond ait été mis en place avant celui visible aujourd'hui.

Le nouveau volume de l'étage est habillé dans un premier temps d'un enduit beige sur un dégrossi contenant de la bourre animale. L'enduit beige sera par la suite recouvert d'une peinture bleue, puis rose et de nouveau beige (US 134). La pièce est ensuite transformée avec la création d'une cloison entre l'extension et le bâtiment principal (US 133). Cette dernière est composée d'un pan de bois avec des tournisses en remploi sur lesquelles on observe plusieurs mortaises orphelines. Elle sert d'appui à une peinture composée d'une plinthe de propreté vert foncé soulignée par un bandeau noir et surmontée d'une peinture dans les tons blanc-gris (US 142). Ce décor recouvre la cloison 133 et une partie du mur sud. On le retrouve partiellement sur le pignon oriental. Il semble donc antérieur au cloisonnement mis en place à l'étage de l'ancienne chapelle. Enfin, suite au cloisonnement, une nouvelle série de peinture est mise en œuvre avec des tons marron, gris-bleu, jaune-beige puis blancs qui semblent fonctionner avec la faïence et la tapisserie du mur sud (ancien wc) (US 132).

L'étude de la chapelle latérale permet d'identifier 3 phases principales et de discriminer l'origine de cette construction qui appartient en effet à l'état chapelle. La première phase reconnaissable est celle du jeu de paume avec le poteau 5. La phase suivante correspond à la construction de la chapelle latérale qui a nécessité de percer le mur de bricole (US 240). Celle-ci est très homogène et comporte un soubassement maçonné sous



Fig.44 Vue générale de la charpente © Elen Esnault, Inrap

une charpente à la Mansart. L'étude des parements extérieurs montre par ailleurs un phénomène intéressant qui est celui du remblaiement du terrain entre l'installation du mur oriental primitif et la transformation du jeu de paume en chapelle. En effet, les fondations de la chapelle latérale sont apparentes alors que celles du mur primitif sont fondées environ 1,50m plus bas. Enfin, la dernière phase est marquée par la transformation de la chapelle, salle basse sous charpente, en un espace sur deux niveaux. Afin d'exploiter le 1er étage, la voûte a été déposée et été remplacée par une structure de pan de bois assurant des murs verticaux. Les modifications contemporaines se sont succédé avec l'installation de cloisons et la réfection de peintures jusqu'à une période relativement récente.

2.2 La charpente de comble

La charpente de comble se compose aujourd'hui de 9 fermes, numérotées de 0 à 8 avec une croupe au nord (**fig. 44**). Elles sont positionnées à un entraxe régulier de 3,20m, soit 10 pieds. Les fermes 1, 2, 4, 5, 7 et 8 se composent de deux arbalétriers reposant sur un entrail. L'entrail est doublé par un faux-entrail dans lequel le poinçon s'assemble à enfourchement (**fig. 45**).

Les fermes 3 et 6 se distinguent de cet ensemble (**fig. 46**). En effet, on remarque que le faux-entrail est divisé en deux et vient s'assembler dans le poinçon qui se poursuit plus bas. Ce dernier devait être assemblé à l'entrail, il a été coupé ultérieurement, probablement pour la mise en place de la voûte à l'époque de la chapelle.

La panne faîtière est doublée d'un sous-faîtage et l'ensemble est contreventé par des aisseliers, des liens et

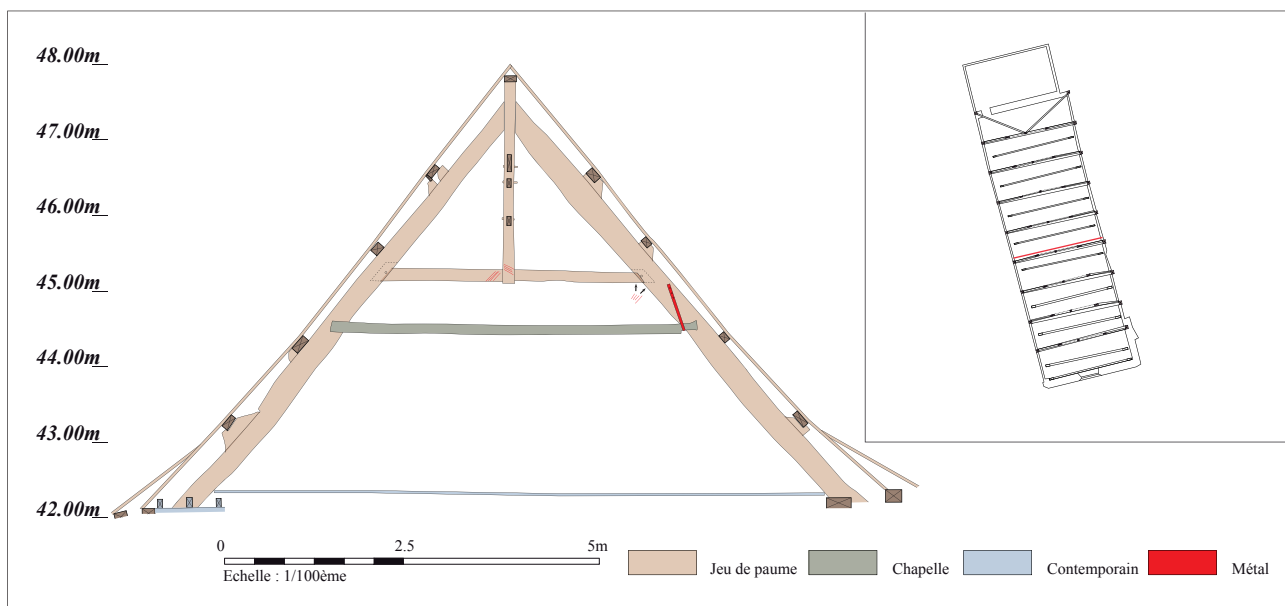


Fig.45 Relevé de la ferme 3 © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

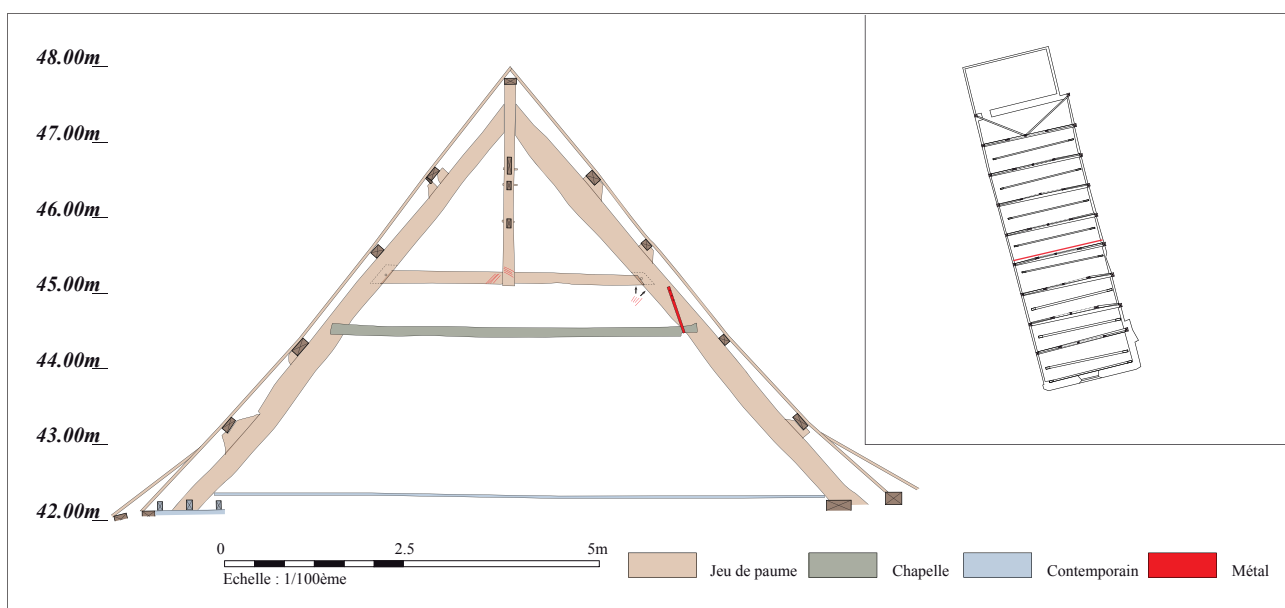


Fig.46 Relevé de la ferme 4 © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

des croix de St André (**fig. 47**). Les pannes intermédiaires sont portées par des cales de différentes épaisseurs. Elles ont probablement été remaniées lors des réfections ultérieures de la couverture.

Les fermes 1 à 8 composent ainsi un ensemble homogène conforté par les marques de charpentier au moins sur une partie de l'édifice (**fig. 48**). Les fermes que nous avons numérotées de 4 à 8 avaient déjà cette numérotation lors de la construction du jeu de paume. Il aurait alors été cohérent que les fermes 0 à 3 procèdent de la même façon. Les deux premières n'ont pas pu être approchées en raison du plancher déposé avant l'intervention des archéologues. En revanche, les fermes 2 et 3 ont été étudiées finement. Elles possèdent toutes les deux

plusieurs marques différentes. Pour l'assemblage faux-entrait/arbaletrier de la ferme 2, on observe un contremarque à l'ouest et deux contremarques à l'est ; l'arbaletrier ouest est marqué d'un 7, tandis que l'arbaletrier oriental est marqué d'un 5 ou 14. La ferme 3 possède effectivement un 3 à l'extrémité orientale du faux-entrait, mais ses deux arbaletriers sont marqués trois fois de 7. Notons toutefois que pour ces deux fermes, la façon d'écrire le 7 se fait avec un V contenant deux bâtons. Or, la numérotation des fermes de 4 à 8 utilise les bâtons à côté des V : VI (6) ; VII (7), VIII (8) (**fig. 49**). Dans le cas des fermes 2 et 3, peut-on y voir, non pas la numérotation de la ferme mais plutôt la marque d'assemblage d'un autre ensemble comme les pannes ?

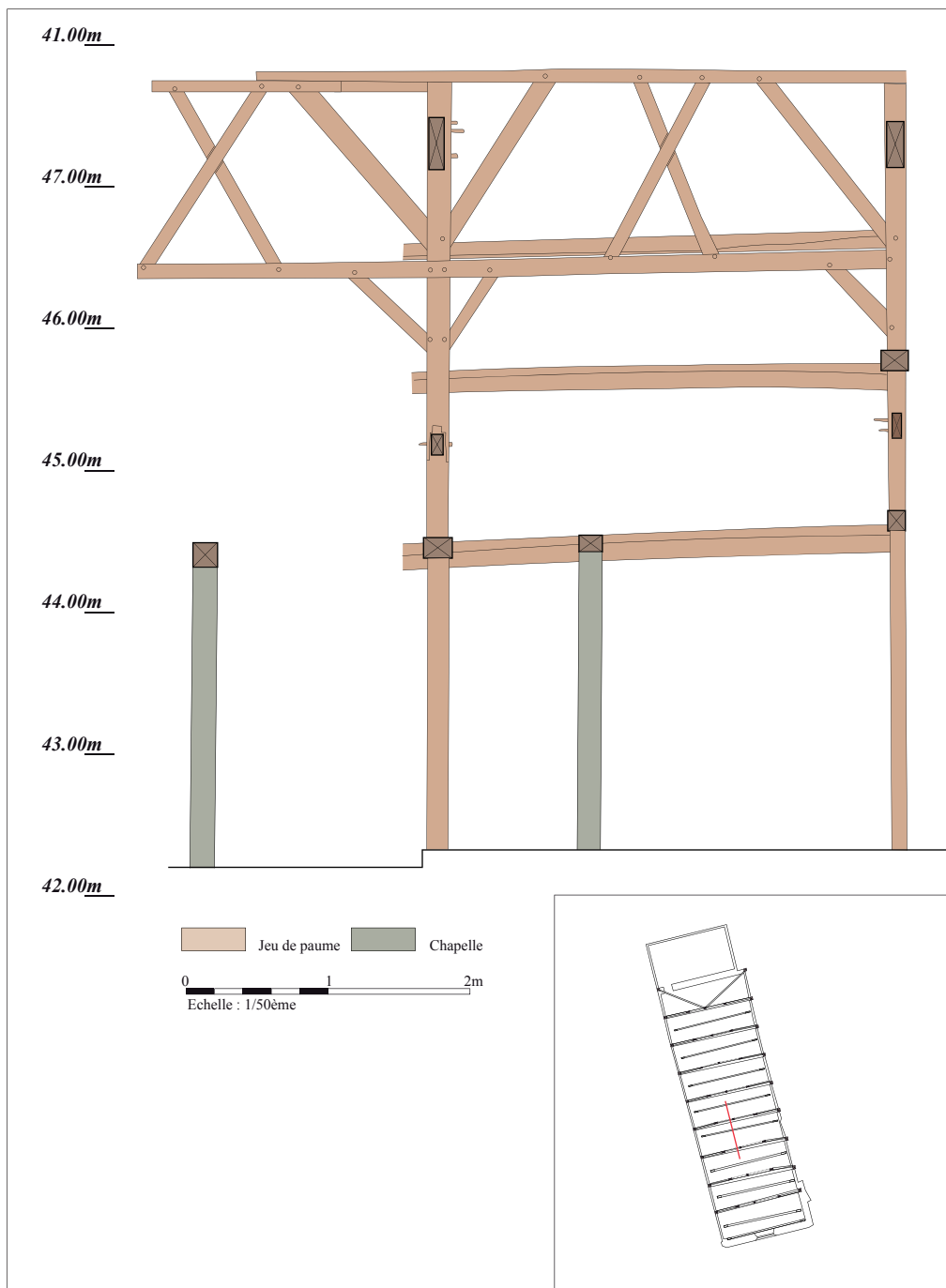


Fig.47 Relevé longitudinal de la charpente © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

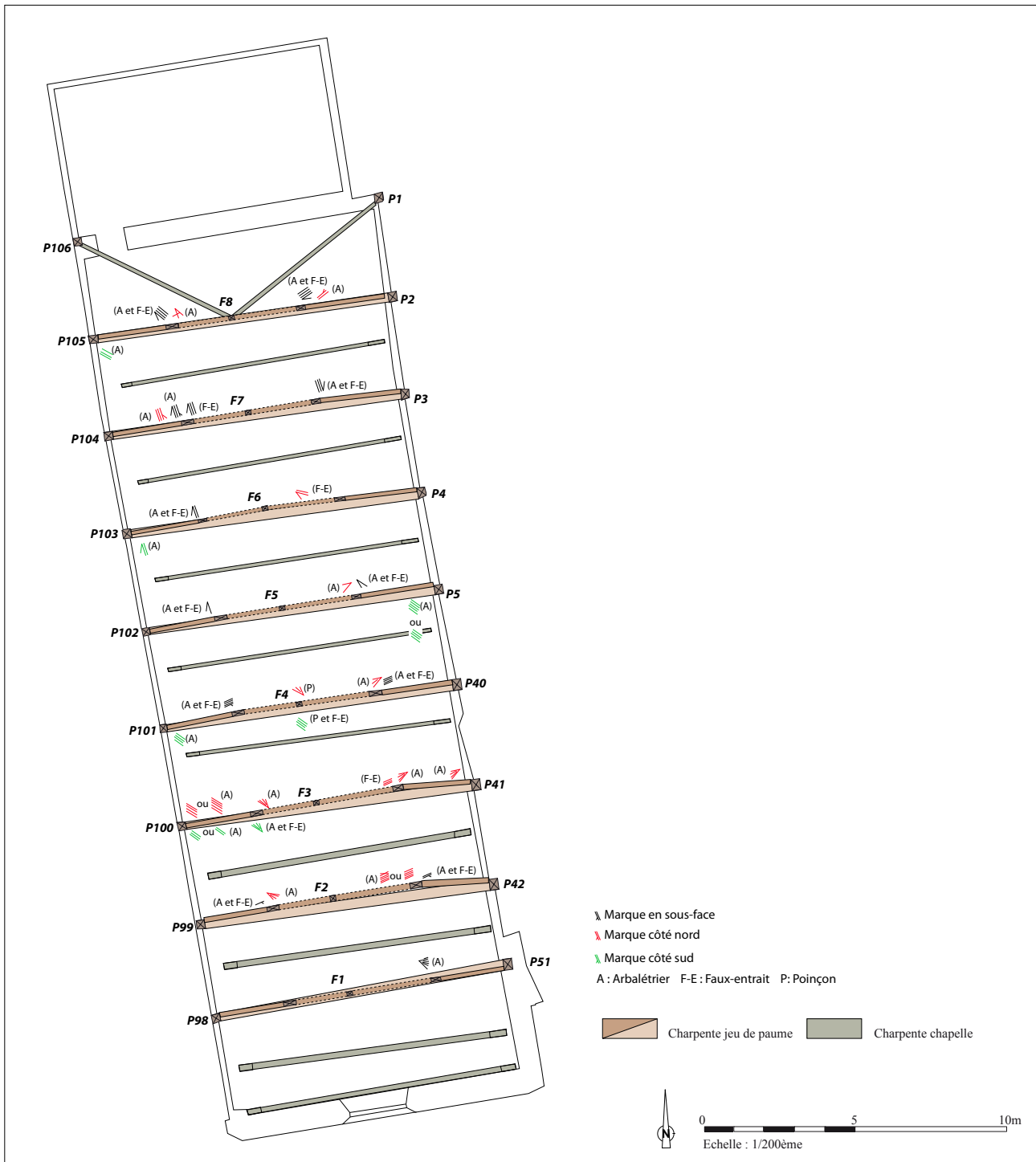


Fig. 48 Relevé sommaire des marques de charpentier sur la charpente © Elen Esnault, Inrap

Plusieurs incohérences sont par ailleurs notables dans le marquage des pièces de bois. Les contremarques, quand ils existent, se retrouvent parfois à l'est (ferme 8), parfois à l'ouest (ferme 4) et parfois de deux côtés (ferme 2). Cet état de fait peut traduire deux choses : la logique constructive n'est pas perçue dans son ensemble ou bien certains éléments ont été démontés et remontés lors de réparation. Quoiqu'il en soit, la charpente est, de manière générale, très homogène et a été construite du sud vers le nord comme l'indique la numérotation générale (fig. 50).

La charpente subit par la suite quelques modifications. En ce qui concerne les deux extrémités, on observe que la partie nord a été modifiée : l'extension contemporaine, au nord, est venue rejoindre le faîtage de la salle de jeu de paume en oblitérant une ancienne croupe marquée par deux arêtiers. Ces deux pièces de bois semblent être contemporaines et sont percées de trois mortaises chacune, situées en vis-à-vis à la même altitude. Lors de la phase de terrain, nous sommes partis du postulat que la croupe appartenait à l'état du jeu de paume. Or, l'examen attentif de la charpente nous conduit à penser qu'elle est, au contraire, aménagée dans un second



Fig.49 Les marques à base de V et de I © Hervé Paitier, Inrap



Fig.51 Les mortaises orphelines orphelines de la croupe © Elen Esnault, Inrap

temps. En effet, on observe sur le côté nord du poinçon de la ferme 8 trois mortaises qui correspondent, comme sur la face opposée, au sous-fâitage, à l'aisselier et au lien (fig. 51). Ces observations nous portent à croire que le fâitage se poursuivait donc jusqu'au pignon, sans laisser de place à l'aménagement d'une croupe. L'assemblage des deux arêtiers au poinçon de la ferme 8 conforte cette hypothèse : les bois n'ont pas été façonnés avant montage pour permettre l'assemblage contrairement au reste de la charpente où tous les assemblages sont soigneusement tracés. Un autre indice étaye l'hypothèse d'un pignon et non d'une croupe pour l'état primitif : aucune mortaise correspondant à l'aménagement d'un coyau débordant n'a pu être mise en évidence en pignon nord, plus précisément sur le poteau 106. Ce coyau est pourtant présent sur les deux gouttereaux et ce serait logiquement poursuivi sur le pignon nord si ce dernier avait été couvert par une croupe. Au contraire, une mortaise unique et plus basse a été trouvée sur la face nord du poteau 106. Elle sert vraisemblablement à ancrer une jambe de force soutenant le prolongement de la sablière qui permet un large débord de toit.

La partie sud de la charpente a, quant à elle, été refaite. Même s'il n'a pas été possible d'y accéder, la ferme 0 présente une typologie différente des autres avec deux arbalétriers maintenus par un faux-entrait situé plus bas que les faux-entrants du reste de la charpente

(fig. 52). Des contrefiches reliant le poinçon et les arbalétriers contreventent la ferme. Nous observons d'une part que le faux-entrait qui sert d'arrêt à l'enduit 156 est plus bas que ceux des fermes 1 à 8 et, d'autre part, qu'il est situé à la même altitude que les entrants des fermes secondaires. En effet, la charpente primitive est complétée par l'installation de fermes secondaires entre les fermes principales, formées par de simples cerces. Afin d'aligner l'ensemble des entrants, les fermes principales ont également été modifiées par l'ajout d'un faux-entrait abaissé qui s'aligne sur l'altitude de celui des fermes secondaires. Cette nouvelle structure a pour but de soutenir une voûte en chêne dont certaines planches,



Fig.52 La partie sud de la charpente © Elen Esnault, Inrap

ferme	arbalétrier est			arbalétrier ouest			poinçon		entrait		
	nord	sud	sous-face	nord	sud	sous-face	nord	sud	nord	sud	sous-face
1			8c								
2	4 ou 14		2c	7		1c					2c (est) 1c (ouest)
3	7			7 et 4 ou 5	3 ou 2 et 7				3	7	
4	6		4		4	4c	6	4		4	4 (est) et 4c (ouest)
5		4 ou 5	5	5		5					5
6						6			6		6
7			7	7		7c					7
8	7c		8	A	3	8					8

Fig.50 Le tableau des marques

assemblées à rainure et languette, sont encore en place et ont d'ailleurs été datées de 1689-1690 (**fig. 53**).

La coïncidence des altimétries des entrants complémentaires avec la ferme 0, l'arrêt net de l'enduit 156 sur une paroi fantôme qui était à l'origine la voûte en bois permettent d'attribuer l'ensemble de ces travaux à la même phase. Par ailleurs, on remarque à l'extrémité nord que la voûte lambrissée suit l'arêtier (**fig. 54**). Si la croupe formée par ce dernier ne peut pas être contemporaine du jeu de paume, elle est en tout cas aménagée au plus tard lors de cette phase de transformation.



Fig.53 La voûte © Hervé Paitier, Inrap



Fig.54 La voûte sur la croupe nord © Elen Esnault, Inrap

2.3 Les sols

L'état de conservation des sols intérieurs est inégal dans la salle de jeu de paume. Sur la grande majorité de la surface, les sols anciens ont été déposés et remplacés par des planchers sur lambourdes ou des dalles ciment liées à l'installation de bureaux dans le bâtiment. En revanche, la partie nord-est de la salle étant réservée à des espaces de stockage, les sols y sont relativement bien conservés, comme dans une partie de la chapelle latérale. Cet ensemble composé de différentes réparations a été relevé intégralement (fig.55). Nous présentons le descriptif des sols en tableau afin d'éviter une énumération trop laborieuse (fig. 56).

Compte-tenu de la chape de ciment, il s'avère difficile de faire le lien entre les différentes parties de sol en raison des absences de relations stratigraphiques. De plus, au vu de la multitude de calepinages (pose droite, en quinconce, en bandes) et d'orientation de la pose (est-ouest ou nord-sud), il reste délicat de vouloir associer certains types de sols entre eux, d'autant plus qu'il ne s'agit pour la plupart que de reprises ponctuelles mettant en œuvre des matériaux en emploi.

Certains éléments sont cependant évidents ou mis en lumière par les sondages. Les sols qui apparaissent comme les plus homogènes (dimensions régulières des tomettes, pose calepinée, etc.) semblent, d'après le peu d'éléments de stratigraphie, les plus anciens (US 200, 211 et 212). Certains mettent en œuvre des carreaux de 16cm de côté à pose droite. Le sondage réalisé



Fig.55 Le relevé des sols © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

US	nature	Dimensions en cm	Chape	Orientation	Calepinage/pose
200	tomettes	16/16			Pose droite
201	Tomettes	16/16 et 19/19		SN	Alternance tous les 2 rangs
211	Tomettes	16/16	Chaux fin gris/blanc	EO	
212	dalles granit	38/64 minimum	Chaux orangé	EO	
214	Tomettes		Chaux ocre clair		
215	Tomettes		Chaux fin gris/blanc		
242	Tomettes	16/16		NS	A bâtons rompus
264	Dalles granit	Variées		EO	A bâtons rompus
265	Tomettes	Moy. 16/16			Pose droite
266	Tomettes	Variées		NS	
267	Tomettes	26/26			
268	Ciment				
269	Dalles granit	Variées		EO	A bâtons rompus
270	Tomettes	Moy. 15/15			
271	Tomettes	16/16 et 13/13		EO	Alternance tous les 3 rangs
272	Tomettes	15/15			Pose droite
273	dalles granit	Variées		EO	A bâtons rompus
274	dalles granit	Variées			
275/ 263	Tomettes	Variées			
276	Tomettes	16,5/16,5			Pose droite
277	Tomettes	variées			
319	Tomettes	Moy. 15/15		NS	A bâtons rompus

Fig.56 Tableau descriptif des sols © Elen Esnault, Inrap

dans l'angle sud-ouest de la salle lors du diagnostic, mettait en évidence une chape d'argile liée à la pose d'un sol de tomettes. Cette chape, selon D. Pouille, était contemporaine de celle liée aux dalles de granit située à proximité (fig. 57). Le sondage 3 pratiqué dans l'angle nord-est du bâtiment a permis de faire les mêmes constatations. En effet, le lit de pose des tomettes (US 211) est contemporain de celui des dalles (US 212) (fig. 58).

Les sols, qui apparaissent comme les plus anciens, sont par conséquent de natures différentes et agencés selon un calepinage précis qui correspond vraisemblablement à une organisation de l'espace.

Les sols semblent faire l'objet d'un réaménagement avec l'emploi des tomettes anciennes (US 265, 271, 276 et 277) suite à la dépose de plusieurs dalles. Le sondage pratiqué contre le mur de bricole lors du diagnostic a mis en évidence ces réfections avec la chape de pose des dalles recouverte d'un remblai de terre brune avant de recevoir la chape de pose d'un sol en tomettes (fig. 59). Ce nouveau sol est mis à mal par plusieurs percements ponctuels qui font l'objet de reprise de sol (US 266, 267, 270, 272 et 319). Parmi ces reprises, on observe des formes rectangulaires qui mesurent environ 50cm de large sur 1m de long. Orientées est-ouest, elles peuvent faire penser à des sépultures d'enfants. Les réparations 214 et 215 (sondage 3), coupées par les creusements 217 et 218, peuvent être associées au sol 265. Ce sol, avec toutes ses reprises, semble, par conséquent, être lié au

fonctionnement de la chapelle. Le sol 201, localisé sous l'escalier nord, peut être attribué, sans certitude, à cette phase comme le sol de la chapelle latérale (US 242).

La campagne suivante est liée à une restructuration de l'édifice. La réparation 263/275 vient masquer la tranchée de fondation du mur de refend 204 installé à l'époque contemporaine. Ses carreaux de dimensions variées viennent recouper les sols 265 et 277. Parallèlement, un niveau de démolition (US 209)⁸ vient sceller les sols antérieurs. Il est recouvert par un fin remblai brun foncé (US 208)⁹ servant de nivellement à la pose d'une nouvelle chape d'argile verdâtre (US 207) où apparaissent des poches de mortier de chaux jaune orangé (US 219) (fig. 60). Ce niveau de chantier est directement recouvert par la chape de ciment 268.

Malgré la disparité des sols, leur état de conservation très sommaire et le fait qu'ils soient en partie noyés sous une chape de ciment, trois phases principales de mise en place peuvent être retenues : les sols les plus anciens se caractérisent par l'emploi simultanée des tomettes en périphérie du bâtiment et de dalles de granit sur le reste de la surface ; on assiste ensuite à une dépose partielle de ces sols et une première réfection qui fait ensuite l'objet de nombreuses réparations. Enfin, les matériaux issus de ces anciens sols sont réemployés pour compenser des aménagements contemporains tels que le mur de refend longitudinal.

8. Sédiment gris, inclusions de schiste, nodules de mortier de chaux.

9. Ce niveau a livré un tesson antique résiduel.



Fig.57 Le sondage sud du diagnostic © D. Pouille, A. Desfonds, Inrap



Fig.58 La contemporanéité des tomettes et du dallage de granit © Marie Millet, Inrap



Fig.59 Le sondage oriental du diagnostic © D. Pouille, A. Desfonds, Inrap



Fig.60 Les remblais contemporains du sondage 3 © Marie Millet, Inrap

2.4 Les sondages des niveaux enfouis

Les sondages dans les sols ne faisaient pas partie de la prescription. Cependant, au fur et à mesure de l'étude de bâti, certaines vérifications se sont révélées indispensables. Ainsi, 4 sondages ont été réalisés : 2 à l'intérieur du bâtiment (sondages 2 et 3) et deux à l'extérieur (sondages 1 et 3 bis) (**fig. 61**). Un cinquième sondage a été tenté dans la cour ouest afin de vérifier la présence de stylobates ou d'un mur bahut soutenant la galerie de la façade ouest. Les éventuels vestiges ayant été détruits par les différents réseaux longeant le bâtiment, ce sondage s'est révélé vain et aucun relevé n'a par conséquent été réalisé. Cependant, il a permis de recueillir 25 tessons de céramiques attribués au XVIII^e siècle.

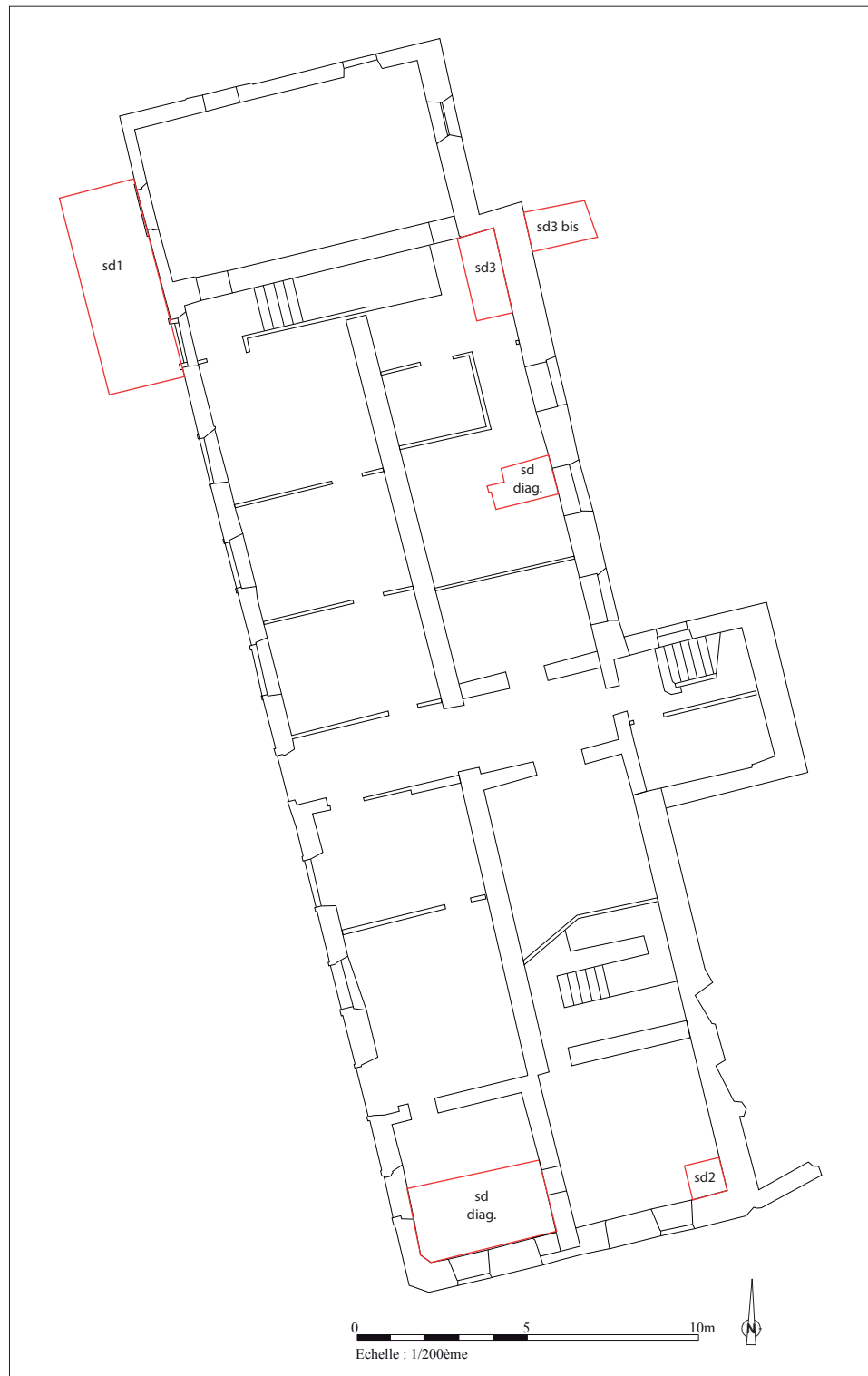


Fig.61 Localisation des sondages © Elen Esnault, Inrap

2.4.1 Le sondage 1 (fig. 62)

Le sondage 1 a été implanté d'après un plan de 1801 montrant la présence de latrines et d'un escalier dans l'angle nord-ouest du jeu de paume (fig. 63). L'objectif était de vérifier ces informations mais surtout d'obtenir des relations stratigraphiques avec la fondation du jeu de paume et pouvoir ainsi dater ces annexes ou du moins les rattacher à une phase de travaux.

Le sondage mesure 7m de long pour une largeur de 2,40m et une profondeur de 60cm environ. Le substrat n'a pas été atteint. La partie la plus ancienne identifiée correspond à l'angle d'un mur en moellons de grès lié au mortier de chaux gris clair, compact et granuleux (US 180). Cet angle, qui se situe à l'aplomb du poteau cornier 106 et peut par conséquent être attribué au jeu de paume, sert d'appui à un remblai de terre végétale qui

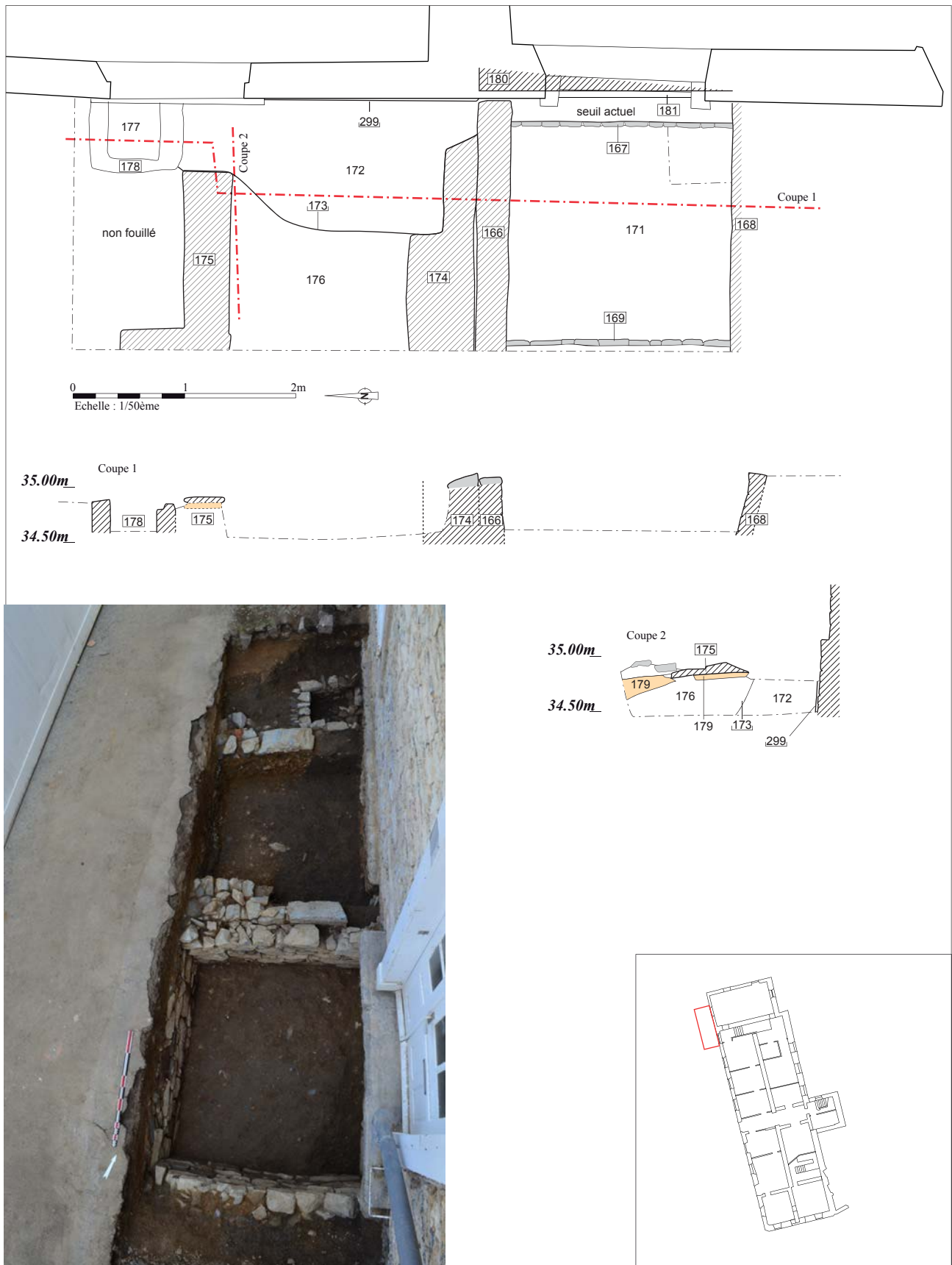


Fig.62 Le sondage 1 © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap



Fig.65 Les murs 174 et 175 © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire



Fig.66 Les latrines © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire

2.4.2 Le sondage 2 (fig. 67)

Le sondage a été implanté à l'angle sud-est du bâtiment. De forme carrée, il mesure 1m de côté et de profondeur. Le substrat n'a pas été atteint. La fouille s'est en effet arrêtée sur un niveau qui se caractérise par un remblai hétérogène brun clair contenant des inclusions diverses (US 253). Un remblai de terre végétale homogène d'une trentaine de centimètres d'épaisseur le recouvre (US 244). Ce remblai est coupé par deux tranchées de fondations étroites (US 258 et 259). La première correspond à la fondation du mur de brique (US 184) qui se caractérise par une maçonnerie débordante non parementée de schiste bleu liée au mortier de chaux gris argileux (US 256) (fig. 68). La fondation semble

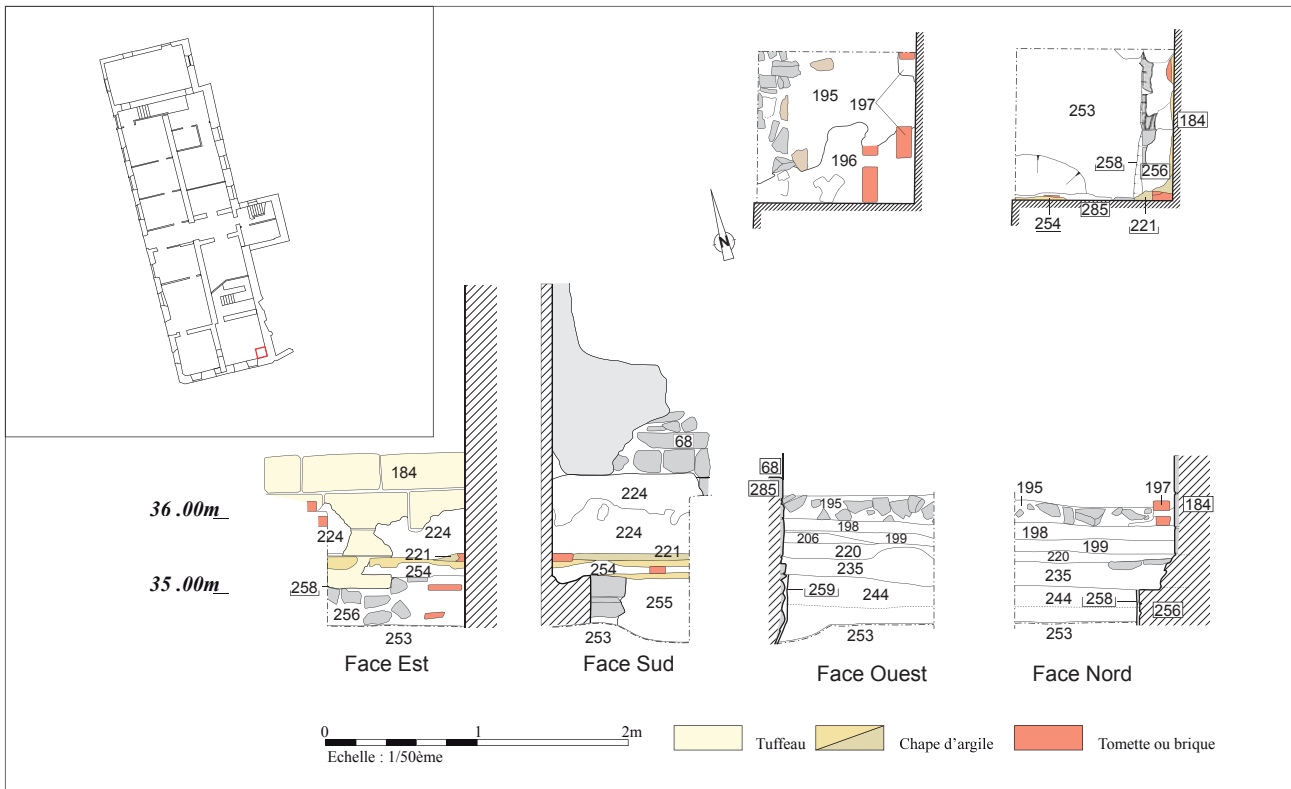


Fig.67 Le sondage 2 © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap

servir d'appui à une fondation non débordante qui se distingue par l'emploi d'un mortier gris plutôt sableux (US 255). Ces différences minimales peuvent être dues à deux gâchages différents ainsi qu'à deux modes constructifs (pour le gouttereau et le pignon). Cependant, la surépaisseur du pignon de plus de 30cm par rapport aux autres murs semble indiquer que le pignon sud est remonté au nu de la semelle débordante primitive du jeu de paume. Les traces d'une chape jaune pâle sableuse ainsi qu'un fragment de tomette ont été piégés contre le mur (US 254). Cet ancien sol, démonté, est refait avec la mise en place d'une chape jaune, sableuse et compacte (US 221) qui s'appuie à la fois sur le mur de brique 184 et sur l'élévation du pignon sud qui se caractérise par un appareil irrégulier mêlant schiste bleu/gris, pourpre et du grès, le tout lié à un mortier de chaux sableux gris (US 285). Un premier enduit argileux brun vient recouvrir le parement 285 (US 257) avant d'être lui-même recouvert largement par l'enduit 224 caractérisé par un dégrossi plutôt sableux jaunâtre avec une couche de finition à la chaux gris-bleu à noire. Cet enduit fonctionne avec le sol 221 avant que celui-ci ne soit démonté (fig. 69). Après sa dépose, différents remblais sont apportés : un premier niveau de démolition des XVIII-XIXe siècles¹⁵ contenant différents débris (US 235) ; un niveau plus homogène composé d'un limon meuble brun foncé (US 220)¹⁶, suivi d'une couche de démolition caractérisée par des fragments d'enduits peints dont le dégrossi sableux jaunâtre et la finition à la chaux de couleur bleue rappellent l'enduit 224 en place (US 205 et 206) ;

15. La datation est attestée par 8 tessons de céramique.

16. Ce niveau a livré 2 tessons en usage à partir du XVIIe.



Fig.68 Le ressaut de fondation du mur de brique

© Marie-Laure Thierry, Inrap

cette couche de démolition, attribuée au XIXe siècle grâce au mobilier, est recouverte par deux niveaux de chantier faits de terre battue comprenant de nombreuses inclusions d'ardoises et de nodules de mortier (US 199 et 198) ; une couche charbonneuse scelle ces différents remblais (US 196), elle est sans doute à mettre en relation avec l'aménagement en brique situé dans l'angle sud-est de la pièce et qui semble correspondre à une cheminée (US 197) (fig. 70) ; la démolition de cet aménagement est recouverte par un remblai hétérogène comprenant des blocs de schiste et de grès ainsi que des poches de chaux (US 195)¹⁷. Ce dernier niveau a servi de support à un plancher sur lambourdes déposé avant l'arrivée des archéologues.

17. 2 tessons résiduels du XVIIIe siècle ont été prélevés.



Fig.69 Les sols et les enduits © Marie-Laure Thierry, Inrap

En conclusion, le sondage 2 a permis de mettre en évidence quatre phases principales d'aménagement. La première se caractérise par des remblais (US 253 et 244) qui sont coupés lors de la construction du jeu de paume (US 258, 259, 184, 256, 255 et 285). Le sol 254 peut correspondre à cet état alors que le sol 221 est lié à une réfection plus tardive lors de laquelle on met en place des enduits sur les élévations (US 257 et 224). La dernière phase de travaux concerne la dépose du sol de tomettes remblayée ensuite par une série de niveaux ayant pour objectif un exhaussement des niveaux de sols (US 235, 220, 205-206, 199, 198, 196, 197 et 195).

2.4.3 Le sondage 3 (fig. 71)

Compte-tenu des différentes anomalies perçues en élévation sur le gouttereau est, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il nous paraissait indispensable de pouvoir vérifier la stratigraphie du sous-sol et de la relier à celle de l'élévation. Un sondage a par conséquent été implanté dans l'angle nord-est du jeu de paume sur une longueur de 3,15m pour une largeur d'environ 1,20m.



Fig.70 L'aménagement en briques © Marie-Laure Thierry, Inrap

La fouille n'a pas permis d'atteindre le substrat. Un épais niveau de terre végétale homogène a été mis en évidence sur une épaisseur minimale de 45cm (US 213). Il a livré un lot de tessons hétérogènes dont les plus récents sont attribués aux XVIe-XVIIe siècles. Ce niveau apparaît à l'altimétrie 35,07 NGF. Il s'appuie sur un plot maçonné constitué d'un moyen appareil de schiste bleu avec quelques schistes pourpre, lié à un mortier de chaux brun clair (US 248) qui s'appuie lui-même contre le parement du mur 225 (fig. 72). Ce niveau de terre végétale est recouvert par un niveau de chantier hétérogène, plutôt gris, contenant des poches d'argile brune, de petits cailloux et des nodules de chaux blancs (US 290). Ce niveau est lui-même surmonté de ce qui peut s'apparenter à une chape de sol en argile jaune orangé sur lequel un tesson au plus tôt du XVe siècle a été trouvé (US 288). Ce dernier niveau, ainsi que la chape 211 évoquée plus haut, sont coupés par une tranchée de récupération qui mesure 70cm de large et 45cm de profondeur, avec des bords droits un fond plat (US 210) (fig. 73). Elle est comblée par un sédiment gris, peu compact, contenant de nombreux blocs de schiste bleu et de tuffeau gris ainsi que des ardoises et des fragments d'enduits blancs (US 246). Les quatre tessons de céramique recueillis dans la tranchée permettent de situer son comblement à l'époque moderne. Au fond, deux trous de poteaux ont pu être observés : ils mesurent environ 15cm de diamètre pour une profondeur minimale de 20 à 30cm (fig. 74). Le niveau 288 est également recoupé par la tranchée de fondation du pignon (US 291). La fondation qui présente un moyen appareil de schiste bleu lié à un mortier de chaux gris/beige fin, s'apparente à la fondation du mur de bricole 249 (US 289). Cette partie du pignon forme sans doute le retour du jeu de paume. Par ailleurs, le comblement de la tranchée 210 est recoupé par la tranchée de fondation du mur 227 (US 293) qui s'appuie contre le parement du mur de bricole dont la fondation recoupe le plot 248 (US 249).

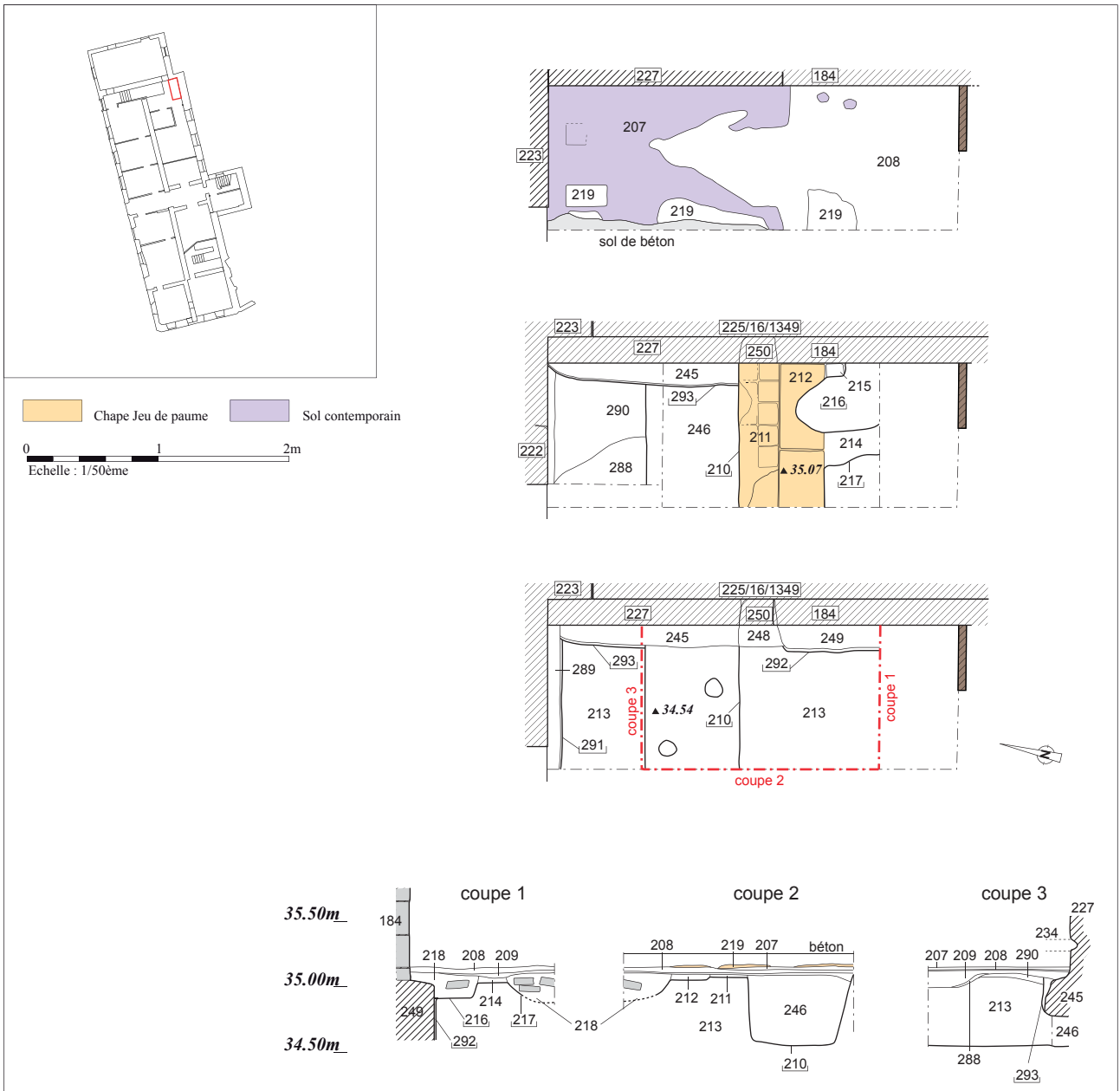


Fig.71 Le sondage 3 © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap



Fig.72 Le plot 248 et la fondation du mur de brique © Marie Millet, Inrap



Fig.73 La tranchée de récupération 210 © Marie Millet, Inrap



Fig.74 Les deux trous de poteaux © Marie Millet, Inrap

2.4.4 Le sondage 3 bis (coupe 26, vol. 1) (fig. 75 et 76)

Le sondage 3 bis est la continuité du sondage précédent à l'extérieur du bâtiment. Il mesure 1,2m de large pour 2m de long. Le substrat n'a pas été atteint. Le niveau le plus ancien ressemble à l'US 213 fouillée dans le sondage 3 (US 1458/1019). Il s'agit d'un limon brun à noir, de type terre végétale, recouvert d'un limon argileux ocre-jaune comportant de nombreuses plaquettes de schiste, blocs de schiste et graviers (US 1632). Il est coupé par un trou de poteau (US 1467) qui est comblé par un limon brun contenant des fragments de schiste bleu (US 1466). Le trou de poteau 1469 peut être l'équivalent du premier.

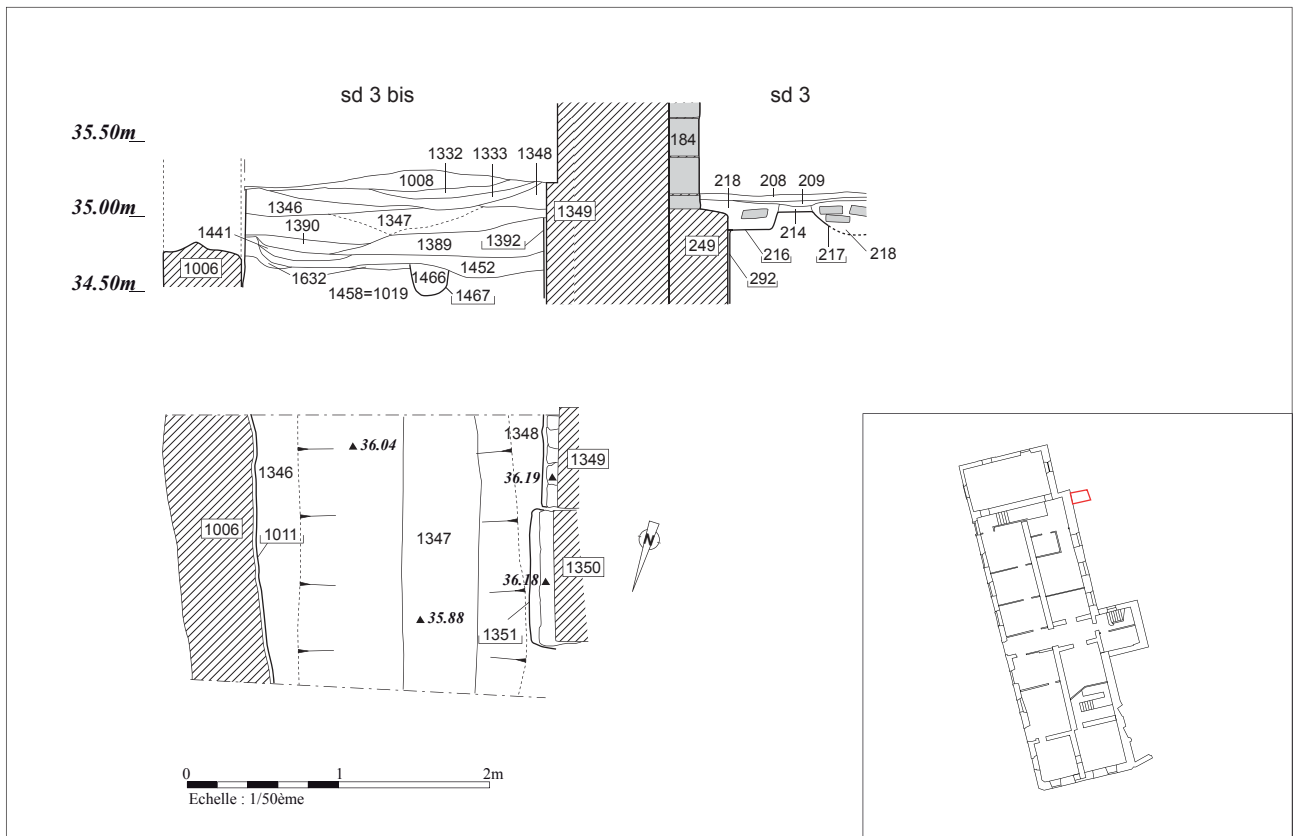


Fig.75 Le sondage 3 bis, © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap



Fig.76 Le sondage 3 bis © Romuald Ferrette, Inrap

L'ensemble est scellé par plusieurs niveaux de remblais : un premier remblai brun foncé à noir, compact et contenant de nombreuses inclusions ainsi que du mobilier hétérogène dont les fragments de céramiques les plus récents peuvent être attribués aux XV-XVIe siècles (US 1452) ; il est recouvert par une poche de démolition avec plaquettes de schiste et ardoises contenant 1 tesson des XV-XVIe siècles (US 1441) ; un épais remblai compact mêlant du schiste à un limon brun recouvre l'ensemble (US 1389). Un lot de tessons attribué au XVIe siècle y a été recueilli ; à l'est, le niveau est plus meuble et plus hétérogène (US 1390). Ces différents niveaux sont antérieurs à la construction du mur 1349 (=US 16/225/1349) puisqu'ils sont coupés par la tranchée de fondation (US 1392). De même, ils semblent coupés par la construction du mur 1006¹⁸. Après la construction du

18. L'US 1458/1019 est coupée par le mur 1006. Ce dernier est rasé à l'apparition de ce remblai et les relations stratigraphiques entre le mur et les niveaux supérieurs ont disparu. Cependant, les relations entre ces niveaux et le mur 1006 sont visibles plus au sud (coupe 41).

mur, les remblais extérieurs sont recouverts par un épais cailloutis de petits galets émoussés qui a livré 10 tessons du XVII^e siècle (US 1347). Ce niveau, très compact, présente un bombement en son centre. Ce niveau recouvre la tranchée de fondation 1392 et s'appuie contre le mur 1349. Il semble donc qu'il s'agisse du premier niveau de sol fonctionnant avec cet état du bâtiment. Il est recouvert à l'est par un sédiment sableux verdâtre qui semble correspondre à des colluvions amassés contre le mur 1006 (US 1346)¹⁹ et à l'ouest, par un remblai brun avec inclusions de schiste (1348). Ce dernier niveau est coupé par la tranchée de fondation du mur 1350 (=US 223). Un niveau de circulation vient le recouvrir (US 1333). Il se caractérise par des blocs de schiste à plat et peut correspondre à un niveau de chantier. Un limon brun noir a été piégé dans une dépression de l'US 1333 (US 1332). Il a livré de la céramique et une monnaie frappée entre 1627 et 1650²⁰. Il s'agit très certainement d'un niveau de circulation. Enfin, la dernière couche scellant l'ensemble et qui est apparue au décapage se caractérise par un limon argileux très meuble contenant une forte concentration de gravier et de nombreux fragments d'ardoises (US 1008). Ce niveau a livré un lot important de céramique en usage au XVII^e siècle, datation précisée par la découverte d'un double-tournois frappé sous Maximilien I de Béthune (1597-1641) en 1636²¹. D'après la coupe 41 réalisée au nord de la chapelle latérale, il semble acquis que le niveau 1008 vienne recouvrir l'arase de démolition du mur 1006 dont le tracé se poursuit d'ailleurs sous la chapelle latérale.

Pour résumer, nous percevons quatre phases principales dans les sondages 3 et 3 bis : les niveaux les plus anciens sont marqués par une série de remblais (US 1458/1019, 1015, 1452, 1441, 1389, 1390) liés pour certains à des phases de travaux (trous de poteaux 1467 et 1469) ; une première phase de travaux importants avec la mise en place du mur 16/225/1349 (tranchée de fondation 1392) et du mur de clôture 1006. Ce premier mur, d'une longueur minimale de 23,80m, sert d'appui à un plot maçonné (US 225 et 248). Cet état semble fonctionner avec l'épais remblai de terre végétale (US 213) qui sert probablement de nivellement du côté ouest du mur tandis qu'une série de remblais apparaît côté est (US 1348, 1346) ; ces différents vestiges sont antérieurs à la mise en place du jeu de paume actuel caractérisé par le mur de bricole (élévation US 184 et fondation US 249) qui vient en placage contre le mur 225 et par la construction de son pignon (élévation US 223/1350 et fondation US 289). Ce dernier état fonctionne avec le sol extérieur 1333/1332 attribués au milieu du XVII^e siècle avant d'être scellé par le remblai 1008 qui correspond vraisemblablement à l'état chapelle puisqu'il se met en place après la destruction du mur de clôture 1006. Enfin, on observe à l'intérieur du jeu de paume l'installation d'un mur perpendiculaire au mur 225 dont il ne reste que la tranchée de récupération (US 210) et qui peut correspondre à la construction d'un retable.

19. Ce niveau a livré 11 tessons du XVII^e siècle.

20. D'après P.-A. Bezombes, il s'agit d'un double-tournois.

21. D'après P.-A. Bezombes.

2.5 Le bâtiment nord (fig. 77)

Ce bâtiment constitue une extension relativement récente sur laquelle nous ne nous attarderons pas. Précisons simplement qu'il est construit sur un rez-de-chaussée maçonné (US 31/108) surmonté d'une structure à pan de bois mettant en œuvre des bois en remploi (US 29/107). Il est percé d'une fenêtre au rez-de-chaussée et à l'étage sur les gouttereaux est et ouest (US 32, 30 et 109), et de deux portes, deux fenêtres et un œil de bœuf sur son pignon nord. La porte 110 aménagée au nord du bâtiment du jeu de paume est construite en même temps que l'extension nord. Elle vient s'intégrer dans la maçonnerie 112 (US 111). Le rez-de-chaussée et l'étage de la façade ouest sont séparés par un bandeau mouluré qui reprend la modénature du bandeau installé en façade de l'ancien jeu de paume. Si le gouttereau ouest est construit dans le prolongement de celui du gouttereau du jeu de paume, la façade orientale est en retrait par rapport à sa voisine. De plus, une maçonnerie de schiste bleu-gris et de briques liée au mortier de chaux jaune clair vient combler l'interstice existant entre l'extension nord et le bâtiment primitif (US 33) (fig. 78).



Fig.78 L'US 33 © Elen Esnault, Inrap



Fig. 77 Le bâtiment nord © Elen Esnault, Inrap

3 L'interprétation des résultats

3.1 Un premier jeu de paume ? (fig. 79)

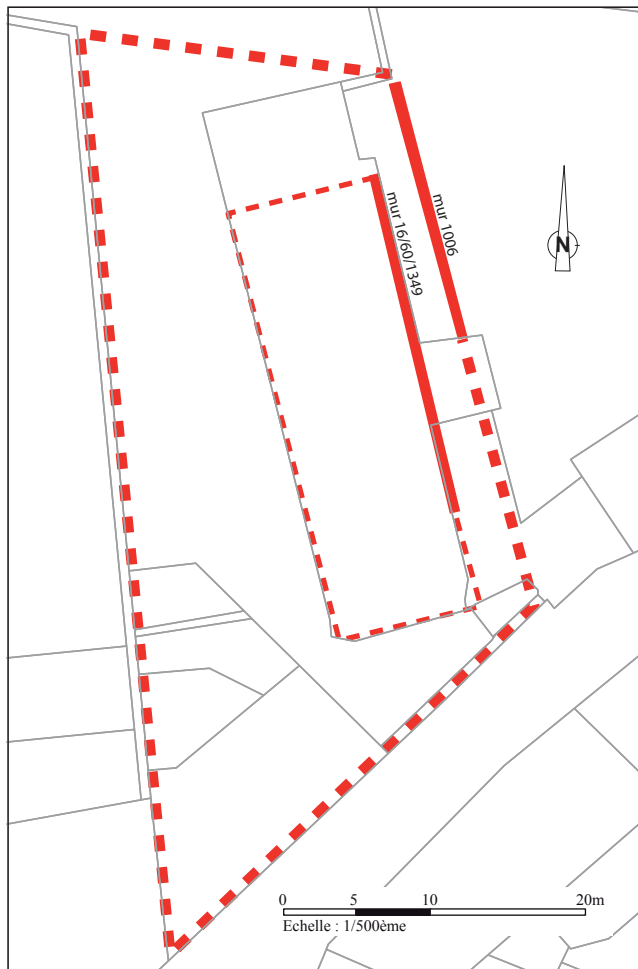


Fig.79 Le plan du quartier avec la maçonnerie primitive © Elen Esnault, Inrap

Malgré l'absence de fouille de la salle, un état antérieur au jeu de paume a pu être mis en évidence. Il se caractérise par le mur 16/225.1349 dont la conservation partielle d'un enduit sur son parement occidental indique qu'il est certainement lié à un bâtiment et non à un mur de clôture. Cependant, l'étude n'a pas permis de connaître l'extension de ce bâtiment ni d'en comprendre la fonction. La longueur du mur conservé, 23,80m, ainsi que la couleur noire de l'enduit peuvent évoquer un premier jeu de paume. D'après la stratigraphie et le mobilier associé, il est édifié au XVI^e siècle en même temps que le mur de clôture 1006. Il apparaît donc antérieur de peu à la salle du Pélican. Les indices qui plaident en faveur d'une première salle restent cependant très ténus d'autant que les sources ne font pas mention d'un premier état. Cette lacune est due, non pas à un manque d'information dans les sources pour cette période mais à l'absence complète de sources concernant la construction du jeu de paume. En effet, les premières mentions apparaissent seulement en 1623²². L'origine même de la salle reste par conséquent relativement floue : le jeu du Pélican s'est-il bâti sur les ruines d'un jeu antérieur ? Quelle que soit sa fonction, ce bâtiment primitif est néanmoins inscrit dans un parcellaire hiérarchisé dont le chemin mis en évidence lors de la fouille, abandonné à la fin du XV^e siècle d'après le mobilier, a permis de fossiliser des axes et notamment des limites parcellaires reprises au XVI^e siècle avec la construction du mur de clôture 1006.

À cette époque, l'ilot circonscrit entre le chemin conduisant du Bourg-l'Évêque à St Aubin, la rue d'Échanges et la rue St Etienne se compose essentiellement de grandes parcelles héritées d'un paysage agricole. Seules les parcelles à proximité de l'église St Aubin ressemblent davantage, par leur surface réduite, à un espace urbanisé. Pour autant, quelques maisons sont signalées sur les deux rues²³. Le quartier nommé le Vieux Bourg St Etienne, la plus ancienne paroisse de Rennes, aurait été actif jusqu'au XII^e siècle. Si aucun vestige de cette période n'a pu être mis au jour lors de la fouille, l'étude documentaire confirme, quant à elle, un retour à un paysage agricole depuis cette époque jusqu'au cours du XVI^e siècle où la ville reprend sa lente progression dans les quartiers en marge de l'enceinte. D'ailleurs, d'importants niveaux de terre végétale, antérieurs au XVI^e siècle, ont été mis en évidence à plusieurs endroits.

22. Rôle des Préaux, AD 35, 2 EM 32, liasse 2-4, pièce 1, étude documentaire II.

23. Cf Rôle des Préaux, AD 35, 2 EB 4, liasse 3-5, pièce 13, étude documentaire I.

Dès la fin du Moyen-âge, les juridictions dont sont issues les parcelles au sein de l'îlot sont bien définies : il s'agit du Chapitre pour les unes, et de la juridiction des Préaux pour les autres. Seule l'origine de deux parcelles n'a pas pu être identifiée par l'étude documentaire et c'est, malheureusement, celles qui nous intéressent ici. Ces deux propriétés, qui n'en forment peut-être qu'une à la Renaissance, sont donc issues d'une autre juridiction, qui reste inconnue pour le moment et ne donne donc pas plus de renseignement sur l'éventualité d'un premier jeu de paume. Si c'était le cas, la salle du Pélican serait alors le témoin de la rémanence d'une fonction sur un site. Quoi qu'il en soit, la trame parcellaire qui se dessine semble, de part ses tracés rectilignes ou ses incohérences, indiquer des limites plus anciennes auxquelles peut appartenir le chemin médiéval. Quant au bâtiment primitif, intégré semble-t-il à un îlot en cours d'urbanisation au XVI^e siècle, il n'est pas possible d'en savoir davantage sur sa nature malgré le fait qu'une fonction de jeu de paume soit tout à fait envisageable.

3.2 La salle du Pélican

3.2.1 L'implantation (fig. 80)

La salle du Pélican est située en marge de l'enceinte dans les faubourgs de Rennes en cours d'urbanisation. Les immeubles de rapport situés aujourd'hui sur les Lices ne seront construits qu'une cinquantaine d'années plus tard séparant ainsi la rue neuve St Louis de la place des Lices (n° 18 à 34 place des Lices). La topographie du quartier au moment de l'installation du jeu de paume est par conséquent quelque peu différente de celle qu'on perçoit aujourd'hui. L'enceinte et son fossé sont encore bien présents dans le paysage, bordés par les lices qui s'étalent des Portes Mordelaises à la porte St Michel (en note : l'étude en cours des Portes Mordelaises montre qu'au début du XVII^e siècle, les fossés se sont envasés progressivement sur environ 4m, soit la moitié environ de leur profondeur. Ainsi, ils restent toujours parfaitement perceptibles dans le paysage). Dans ce contexte qui peut paraître désurbanisé, quelques noyaux semblent déjà densément peuplés dès le XIV^e siècle, voire même avant. Il en est ainsi du carrefour Jouault, paroisse de St Etienne, et du quartier St Aubin, paroisse du même nom. Tous deux sont situés à proximité de portes et sur des axes importants, le premier menant des Portes Mordelaises à Bourg-L'Evêque, le second sur l'ancienne route de Saint-Malo (ancienne rue Haute). Les rues principales semblent alors porter un front bâti alors que les cœurs d'îlot sont encore dotés de grandes parcelles qui font plutôt références au paysage agricole.

La parcelle sur laquelle est bâtie la salle du Pélican borde l'ancien chemin menant de Bourg-L'Evêque à St Aubin, appelé aussi à partir de 1557 la rue du Vieil Bourg. En plus des rues principales comme la rue des Changes, la rue St Etienne ou la rue Basse (actuelle rue de Dinan), le quartier est découpé par un réseau secondaire dont fait partie le chemin mis au jour lors de la fouille en bordure duquel s'implante la salle du Pélican. Cependant, si ce dernier n'existe plus lorsque le jeu de paume s'implante, il a semble-t-il fixé des limites parcellaires.

La salle du Pélican s'implante sur une parcelle entourée d'un mur²⁴. Le mur mentionné par les textes correspond très certainement au mur 1006 mis en évidence lors de la fouille. Lors de la création de cette limite parcellaire au cours du XVI^e siècle, le chemin est abandonné depuis une centaine d'années (fig. 81). Il paraît surprenant de voir que la salle ne s'implante pas en limite séparative mais laisse une marge de 3,75m à l'est, d'environ 8m au nord et 6,25m au sud. Elle reprend en effet le tracé du bâtiment primitif édifié au XVI^e siècle. A l'ouest, la distance de 11m par rapport à la limite parcellaire a été très vite réquisitionnée pour devenir un jeu de boules extérieur.

Comme tous les jeux de paume, la salle de jeu s'accompagne des annexes indispensables à son fonctionnement parmi lesquelles deux maisons, peut-être à l'origine celle du propriétaire et celle du maître-paumier, une boutique, une buanderie et une laverie, sans oublier les latrines mises en évidence lors de la fouille²⁵.

24. Cf chapitre II.1, étude documentaire. VIII.

25. Etude documentaire, VII, X, XI.

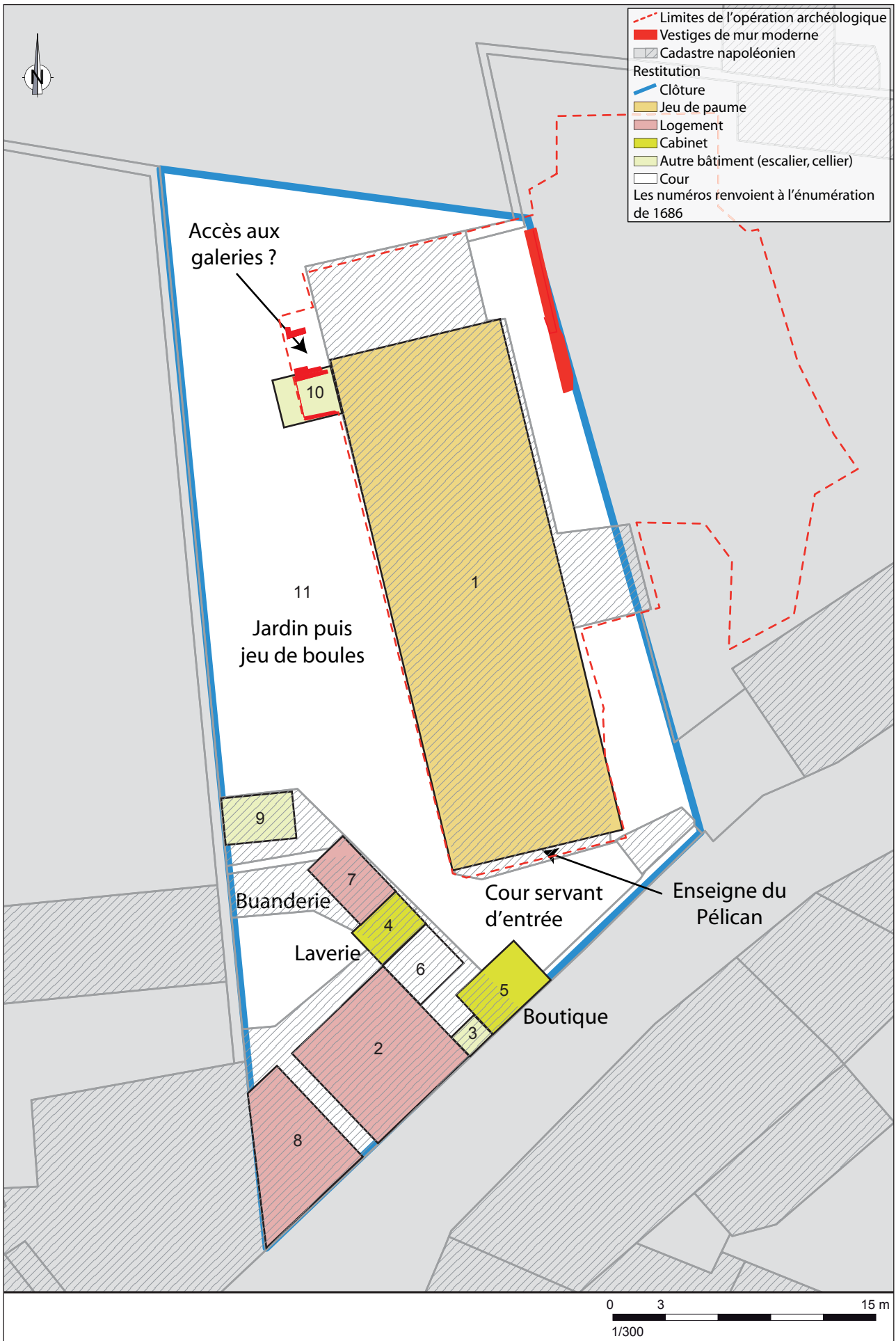
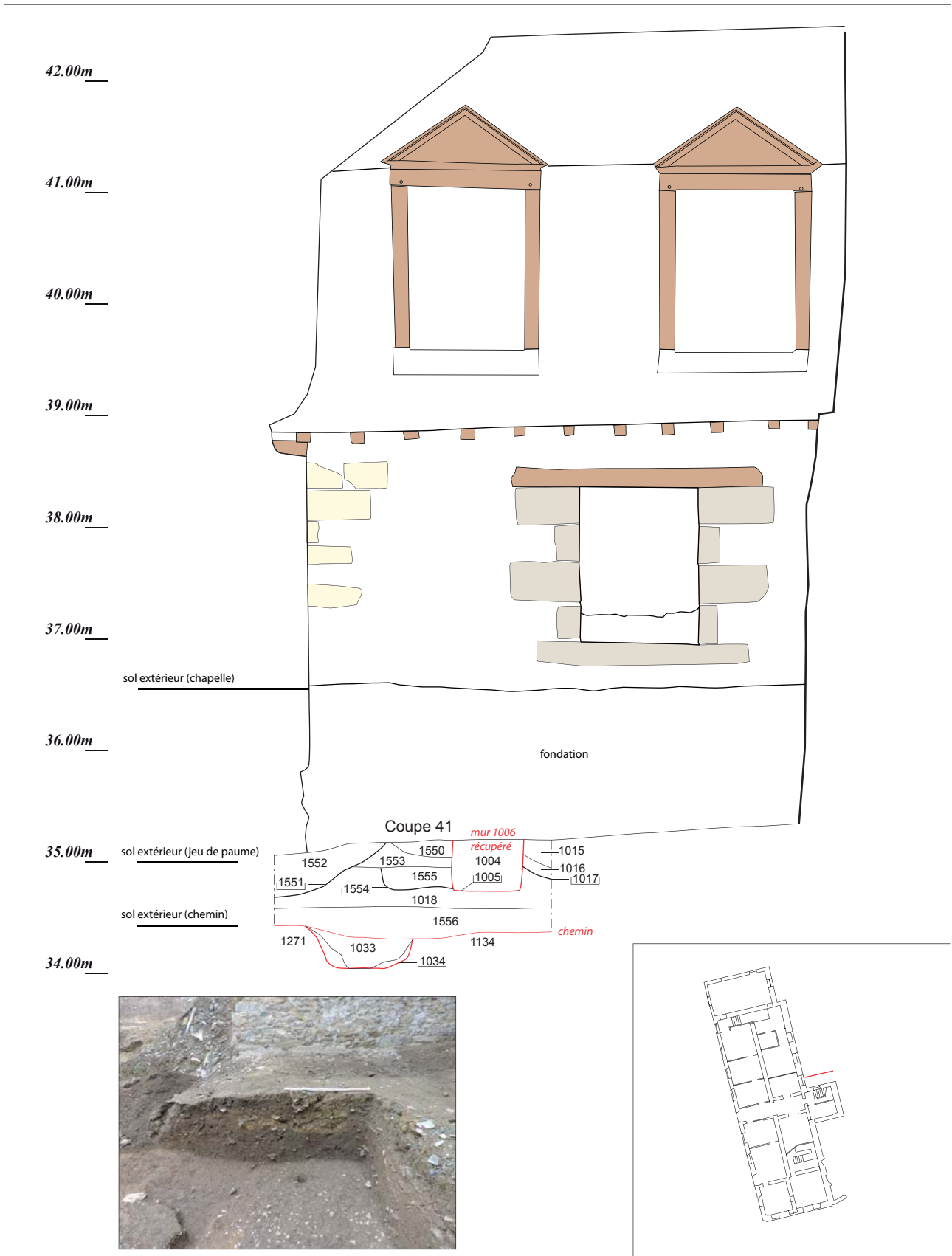


Fig.80 Le plan de la parcelle avec le jeu de paume © Pierre Poilpré, Inrap



3.2.2 Les propriétaires

La première mention du jeu de paume apparaît en 1623 : « *Honneste femme Gillette Bousget veuffve de deffunct sire Boullan [ou Boullemer] [...] mere tutrice des enfans d'elle et du dict Boullan [ou Boullemer] [...] pour les logis et jeu de paulme du Pelican et jardin au costé situes pres les lieux doit obeissance* »²⁶. Cependant, Gillette Bousget n'est pas la première propriétaire du jeu. En effet, en 1621, grâce aux confronts de la parcelle voisine appartenant au Chapitre, on apprend que la présente parcelle appartient aux héritiers de Gilles Boussemer²⁷. Le jeu de paume, construit 14 ans plus tôt, est-il dû à l'initiative des héritiers Boussemer ou à un éventuel premier propriétaire ? La seule certitude est que la salle, actuellement en élévation, est très homogène et que la date d'abattage de l'ensemble des bois attribués à cette phase est de 1607. En 1638, les 5 enfants Boullemer, sans doute suite au décès de leur mère Gillette Bousget, vendent successivement leur propriété à Jean Palasne, sieur de la Forge, huissier au parlement. Ce dernier restera propriétaire de la salle du Pélican pendant 14 ans, jusqu'à son décès, après lequel sa femme Jeanne Delestre sera en charge du jeu qu'elle finira par léguer également à son fils à sa mort. Michel Palasne de la Ménardière, huissier au parlement, apparaît effectivement comme le propriétaire en 1673 et le restera jusqu'à la vente de la parcelle à Charles Ferret, seigneur du Tymeur, en 1686. Ce dernier, conseiller au parlement, achète le jeu de paume 6000 livres non par pour son propre compte mais pour celui du Grand Séminaire dirigé par les Eudistes. Le jeu de paume sera ainsi la propriété successive de trois grandes familles de la noblesse rennaise avant d'être racheté par l'évêché en 1686. Pour autant, les propriétaires n'habitent pas sur place. En effet, à l'exception de la première famille, les enfants Boussemer habitent en 1638 près du Champ Jacquet, de la rue Neuve, du Puits Mesnil ou de la rue de Trichetin, ou encore au lieu dit les Forges à Cesson²⁸. Quant aux Palasne, ils vivent dans l'ancienne rue du Puits Mesnil, en face du Parlement en cours de construction. Il est étonnant de voir que ce sont principalement des familles de parlementaires qui sont propriétaires de la salle. Le rentier de 1646 nous apprend que le jeu de paume du Guitton situé détour de la Reverdiais à proximité du couvent des Jacobins, appartient au « *veufve et heritiers de feu noble homme Pierre Jouvin vivant procureur en la court* »²⁸. Ce phénomène semble donc récurrent. Ces grandes familles, qui sont attachées à l'histoire de Rennes autour du parlement de Bretagne, sont aussi celles à qui l'on doit une nouvelle image de la ville, non seulement avec un urbanisme renouvelé loin du parcellaire médiéval, mais aussi avec l'installation de structures de loisirs dans les faubourgs.

26. Rôle des Préaux, AD 35, 2 EM 32, liasse 2-4, pièce 1, étude documentaire II.

27. AD 35, 1 G 174/2, voire étude documentaire.

28. AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièces 11, 12 et 13.

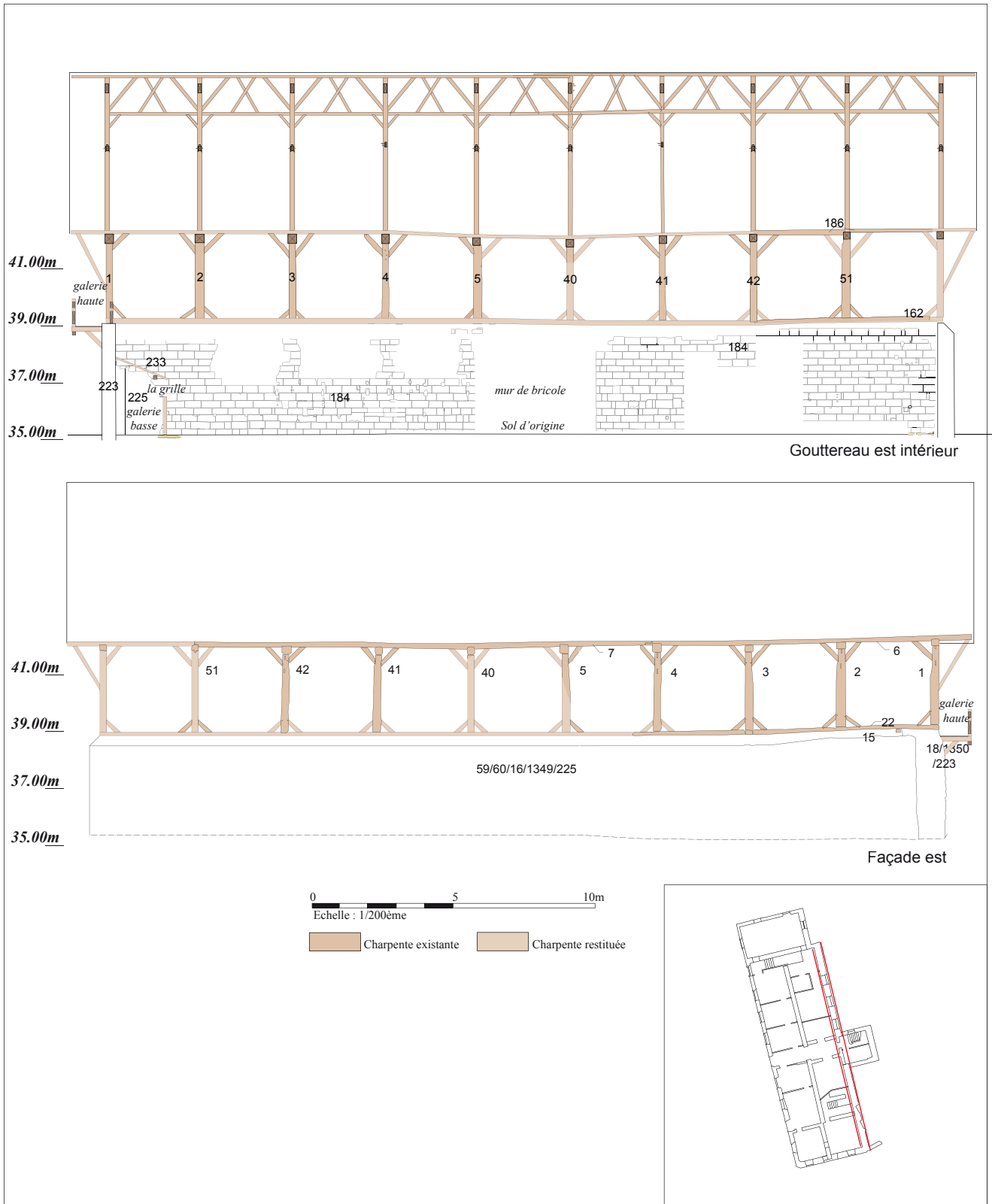


Fig.82 Le gouttereau est restitué © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap



Fig.83 La volumétrie générale, hypothèse de restitution © Elen Esnault, Inrap

3.2.3 L'organisation architecturale (fig. 82)

La volumétrie (fig. 83)

La volumétrie initiale du jeu présente une vaste nef de 28,90m sur 9,30m et de 12,60m sous charpente. A l'origine, la toiture ne possédait pas de croupe comme en témoignent les mortaises du poinçon de la ferme 8 qui indiquent une poursuite du sous-faitage et des ses jambettes. Le pignon nord devait donc comporter un soubassement maçonné portant une structure de poteaux dont font partie les poteaux corniers 1 et 106. Ces derniers portent la ferme 9, aujourd'hui disparue, qui devait former la pointe de pignon avec un remplissage de pan de bois et hourdis. D'ailleurs, l'acte de vente de la salle du Pélican à l'évêché en 1686 mentionne : « un jeu de paume construit en pierres, bois et terre »²⁹. Le pignon sud n'est pas connu, sans doute était-il identique au pignon nord. Plusieurs jeux de paume attestent de pignons en structure bois. C'est le cas de celui de la rue Mazarine à Paris ou encore de celui de Chinon (fig. 84). Non modifié dans sa fonction de jeu de paume pendant 80 ans, la salle du Pélican a cependant changé de propriétaires à trois reprises au moins et fait l'objet de travaux et réparations au bout de 30 ans : « [...] lesquels logements et jeu de paulme a presant en indigence et restablissement et reparations [...] »³⁰. Ces différents « rétablissements et réparations » n'ont pas été mis au jour lors de l'étude et on ne sait pas dans quelle mesure ils ont impacté la salle. Seule modification majeure de l'architecture, la croupe nord a été installée entre la construction du jeu

de paume et la transformation en chapelle ou du moins l'installation de la voûte datée de l'automne-hiver 1689-90. D'ailleurs, les textes confirment que la croupe est antérieure à 1686 puisque l'acte de vente de la même année mentionne un jeu de paume « couvert d'ardoises avec croupe rabattue »³¹. Aucun fait archéologique ni aucune source ne mentionnent la raison de ces travaux qui ne semblent pas affecter l'espace de jeu en lui-même. Il n'est pas rare cependant que ce type d'édifice fasse l'objet de réparations fréquentes. Dans son mémoire de Master, Lucie Dutheil retranscrit le rentier de 1646 concernant la propriété de Jan Lorand qui se situe à proximité d'un ancien jeu de paume. Abandonné en 1646, ce jeu a pourtant fait l'objet d'une réfection en 1624 : « L'an de grâce 1624, le jeu de paume de Jan Lorand fut fait tout de neuf »³¹.

Le mur de bricole

Un des éléments caractéristiques du jeu de paume est le mur de bricole situé, dans le cas de la salle du Pélican, sur le gouttereau oriental. Relativement bien conservé, le parement en pierre de taille de tuffeau est visible sur toute la longueur du gouttereau, ou du moins restituable lorsque des aménagements ultérieurs l'ont détruit. Aucun décor n'a pu être mis en évidence sur le parement. Or, il semble que le grand mur, autre nom du mur de bricole, ait généralement porté des enduits noirs sur lesquels l'éteuf³², de couleur claire, se détachait plus facilement. Précisons toutefois que si le mur de bricole est bien conservé dans son ensemble, le parement de tuffeau est en revanche très altéré. Il est possible qu'un enduit ancien ait totalement disparu. Les seuls vestiges d'enduits observés sont très partiels et sont attribués à la phase suivante. En plus de l'enduit, le mur devait servir de support aux marquages des chasses dont il ne reste aujourd'hui aucune trace.

29. Contrat d'acquêt du jeu de paume, 1686, AD 35, 1 G 381/1, liasse 9, pièce 1, étude documentaire XIII.

30. 1638 : contrat d'acquêt d'une partie du jeu de paume à Michel, Olivier et Mathurin Boulemer par Jean Palasne (6 septembre), AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 11, étude documentaire, IV.

31. Contrat d'acquêt du jeu de paume, 1686, AD 35, 1 G 381/1, liasse 9, pièce 1, étude documentaire XIII.

32. L'éteuf est la balle.



Fig.84 Le jeu de paume de la rue Mazarine à Paris, Léon Leymonnerye, vers 1850, dans *Jeu des rois, roi des jeux*, p.109 et le jeu de paume de Chinon © atelier Brunelle

La galerie basse et l'accès (fig. 85)

Le mur de bricole a l'avantage d'avoir pu conserver la trace d'une galerie au nord. Repérable au travers d'un larmier, de l'ancrage de l'entrait et de l'ancrage du mur bahut, la galerie est bien identifiée et présente les dimensions classiques : la galerie ouest mesure 137cm de large, la galerie nord est plus large de 40cm et sa hauteur sous faitage est restituée à 2,80m alors que l'égout se situe à 2,10m. Aucun vestige de la galerie courant, de façon logique, sur le mur ouest en face du mur de bricole, n'a pas pu être observé. Cette galerie a pourtant existé de façon certaine et est attestée par le sondage sud réalisé lors du diagnostic. Au contraire de la galerie nord ayant gardé son empreinte sur le mur de bricole, aucune trace de galerie sud n'a pu être mise en évidence. Il semble

donc acquis que la salle du Pélican était un jeu carré comportant uniquement deux galeries et n'ayant pas de dedans au sud. Quant à l'accès à la salle, on peut imaginer en l'absence de traces archéologiques, qu'il donnait sur une des deux galeries. Une des deux portes du pignon nord aurait pu être la porte primitive. Il n'en est rien car elles sont toutes deux reperçées *a posteriori*, ce qui n'exclut pas qu'elles remplacent un accès plus ancien. Cependant, il nous semble plus logique que l'accès se fasse en pignon sud, depuis la rue. La porte ouvrirait alors à l'extrémité de la galerie ouest. D'ailleurs, l'implantation d'un espace dénommé « boutique » dès 1642 entre la façade sud et la rue semble indiquer clairement le cheminement d'accès à la salle³³.

33. AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 14, étude documentaire VII.

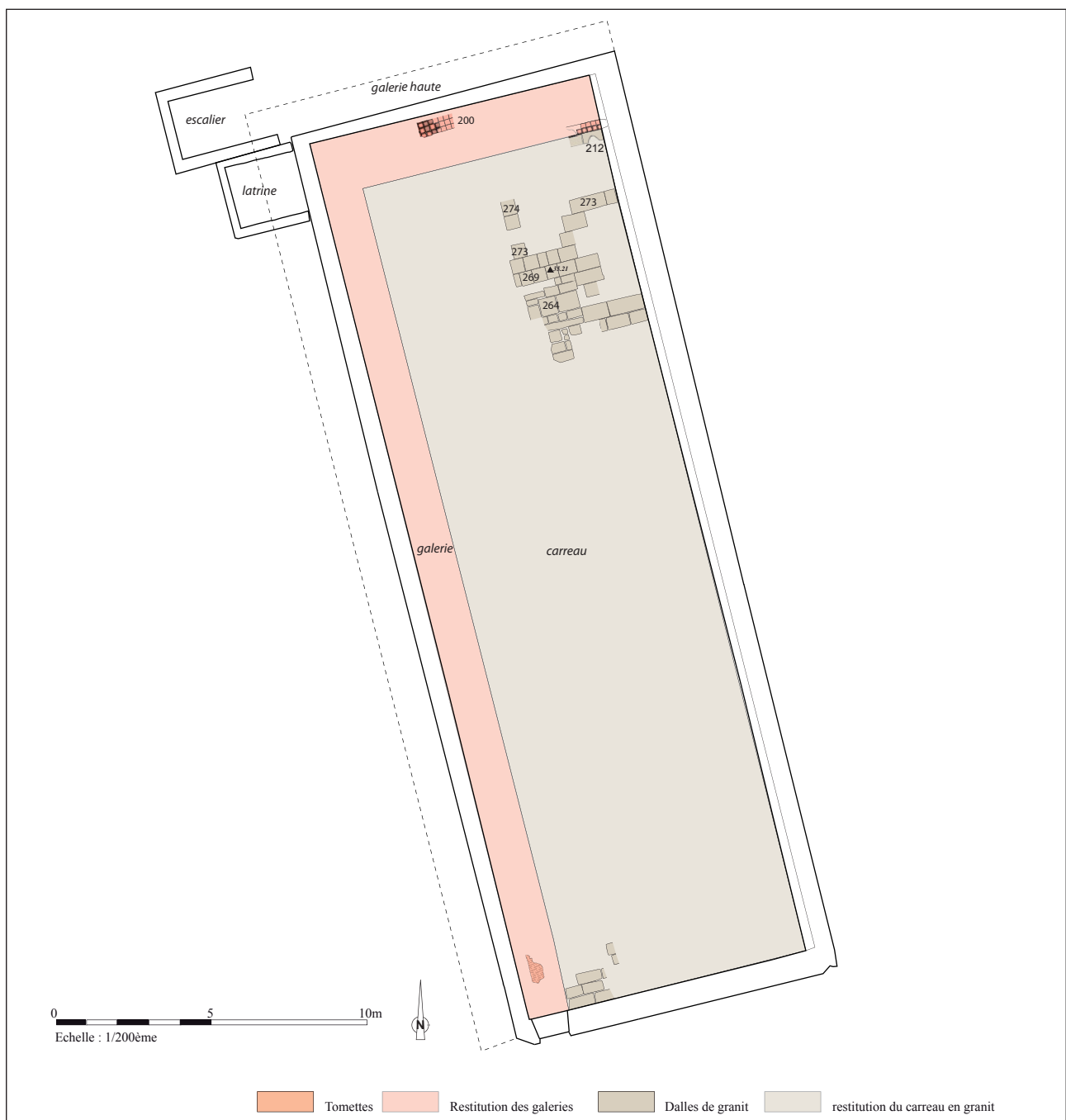


Fig.85 Le plan restitué du rez-de-chaussée © Elen Esnault, Inrap

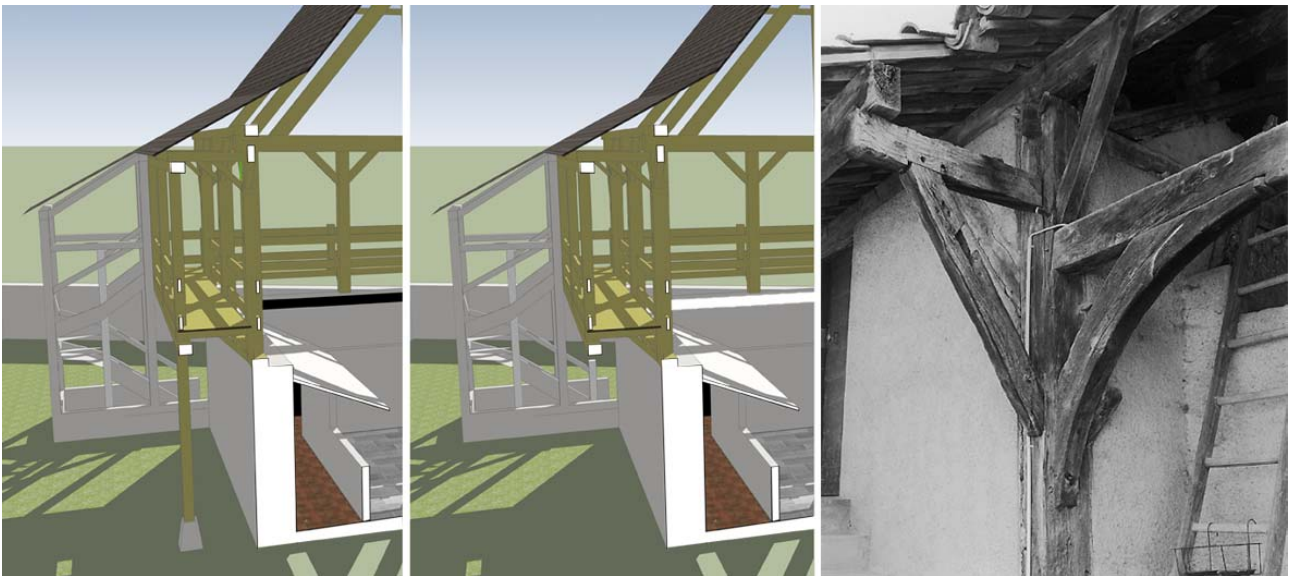


Fig.86 Hypothèse de restitution de la galerie haute © Elen Esnault, Inrap et exemple de débord de toit d'une maison rurale genevoise © DCTI, étude de la maison rurale genevoise 2005

La galerie haute et l'escalier (fig. 86)

Les galeries hautes, aujourd'hui disparues à l'instar des galeries basses, sont cependant restituables grâce aux nombreux indices laissés par les poteaux et notamment aux mortaises orphelines visibles uniquement sur les poteaux des façades ouest et nord. Ainsi, le plan de l'étage, avec ses galeries en encorbellement à l'extérieur, se superpose à celui du rez-de-chaussée à la différence près que les galeries sont intérieures. Les mortaises au nu extérieur, couplées par deux, correspondent en partie basse à l'ancrage de l'entrait soutenant le plancher de la galerie, maintenu par un aisselier, tandis qu'en partie haute, elles correspondent au débord de toit sous forme de coyau. En ce qui concerne les mortaises latérales des poteaux, deux types de structure sont identifiables. La mortaise haute correspond sur l'ensemble des poteaux à l'aisselier contreventant la structure, tandis qu'en partie basse une différence notable apparaît entre les façades est et ouest. En effet, alors que les poteaux de la façade orientale mettent en œuvre des jambettes en partie basse, ceux du gouttereau ouest portent une toute autre structure. On remarque des séries de deux mortaises dont la plus haute est taillée systématiquement avec une partie biaise, tandis que celle du bas est droite. En revanche, si sur les 5,5 travées sud (poteaux 98 à 102), les deux mortaises font la même hauteur, ce n'est plus le cas sur les 3,5 travées nord (poteaux 103 à 106) où la mortaise basse est très allongée. Ces assemblages, situés uniquement sur les poteaux qui portent une galerie extérieure, sont à mettre en relation avec un garde-corps disparu. Plusieurs tentatives de restitution ont été élaborées afin de comprendre l'organisation du garde-corps (fig. 87). La première idée a été de suivre la direction des mortaises en les prolongeant par une pièce de bois (fig. 87, 1). On obtient ainsi une jambette sur une sablière. La jambette peut constituer la partie d'une croix de St-André. Cependant, il manque un élément déterminant qui est la main-courante. Certes, dans cette configuration, les croix de St-André seraient séparées par des potelets qui pourraient porter la main-courante. Mais

celle-ci serait vraisemblablement assemblée également dans le poteau, or aucune mortaise correspondante n'a été trouvée. Cette solution, dont un exemple a été relevé sur une ferme du XVII^e siècle située à St Thiviers de Courtes dans l'Ain (fig. 88) a donc été abandonnée. La deuxième solution envisagée a été d'imaginer que la jambette soit insérée dans l'angle formé par le poteau et la main-courante, avec laquelle elle aurait partagé la mortaise (fig. 87, 2). La mortaise haute aurait ainsi servi à deux pièces de bois. Cette hypothèse ne nous semble pas recevable dans la mesure où, non seulement la mortaise est trop courte pour accueillir deux tenons, et d'autre part, une seule cheville est visible, indiquant la présence d'un seul tenon. La dernière hypothèse consiste à restituer une main-courante assemblée dans la mortaise haute ainsi qu'une sablière dans la mortaise basse (fig. 87, 3a). Plusieurs restitutions sont alors possibles : soit il existe seulement ces deux traverses entre les poteaux. C'est le cas notamment au manoir de la Grimaudière à Melesse (35), daté du XV^e siècle (fig. 89). Au vu de la déformation générale de la structure de poteaux qui marque un affaissement prononcé au niveau du poteau 102, les mortaises, au sein d'une même travée, sont régulièrement désaxées. Il reste donc difficile de savoir si, à l'origine, elles étaient alignées selon un même axe horizontal qui aurait permis l'utilisation d'une seule pièce de bois entre poteaux. Dans le cas contraire, il est possible de restituer un potelet central (fig. 87, 3b), voir même des croix de St-André même si cette hypothèse nous semble inappropriée notamment au vu de l'espace réduit entre les deux traverses mais également au vu de l'architecture très sobre de la salle (fig. 87, 3c). La solution retenue est donc celle de traverses entre poteaux pour les 2/3 sud de la façade. En ce qui concerne le tiers nord, la traverse basse est remplacée par une planche à double tenon. Cet aménagement particulier peut s'expliquer en raison de la faible hauteur de mur entre le toit de la galerie basse intérieure et la structure de poteau. Or cet espace, inexistant ici, fait partie de la surface de jeu et il a sans doute été nécessaire de compenser la faible

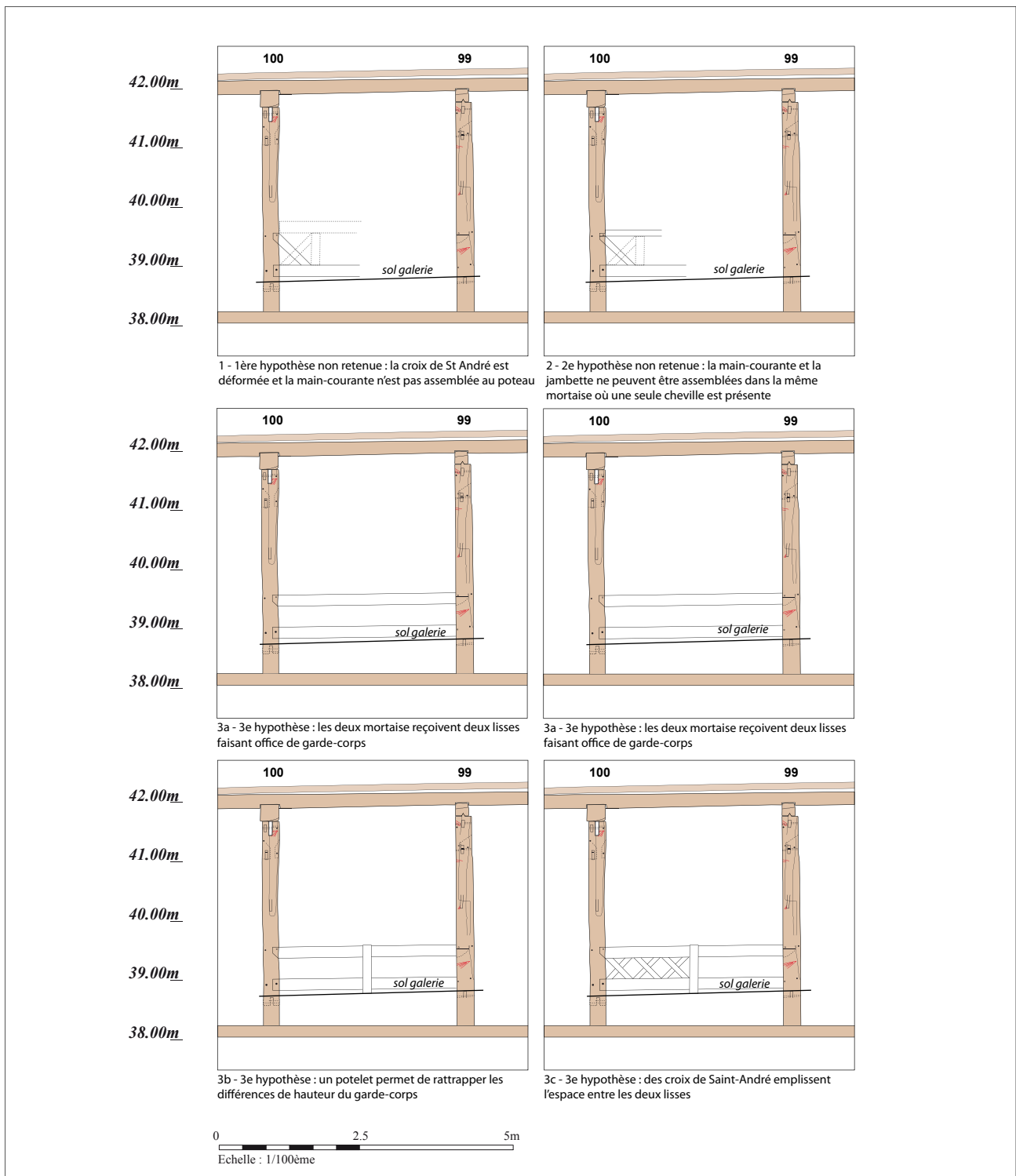


Fig.87 Hypothèse de restitution du garde-corps de la galerie haute © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap

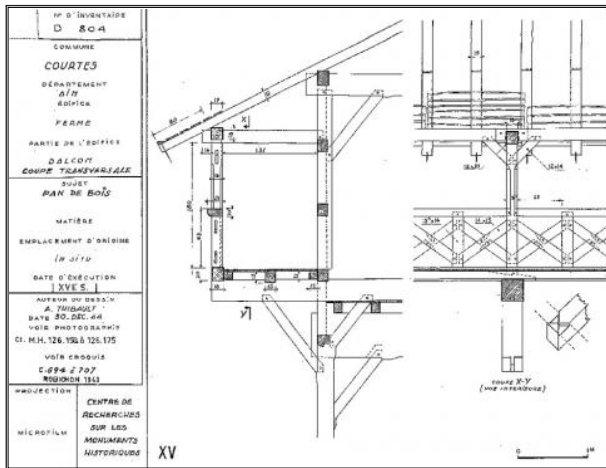


Fig.88 Un exemple de galerie : la ferme de St Thiviers © médiathèque de l'architecture et du patrimoine (centre de recherches sur les monuments historiques A. Thibault, 1944

hauteur du soubassement maçonné et de la prolonger par une partie fermée sur la structure bois de manière à ce que l'éteuf puisse venir frapper cette paroi. Cette disposition semble en tout cas logique avec le service se faisant côté sud, comme c'était le cas. Pour la hauteur des murs gouttereaux, M. de Garsault préconise en 1767 un espace compris entre 0,32m à 0,64m au-dessus du faîtage de la galerie. Aux extrémités des gouttereaux, avec les parties de maçonneries appelées « *les joues d'en haut* », cette distance peut atteindre jusqu'à 2,24m.

Ce type de galerie extérieure, très courant à l'époque médiévale aussi bien dans l'architecture manoriale que civile, n'a conservé que très peu d'exemples, souvent très remaniés. On peut citer la galerie de la cour de l'Arche à Laval ou encore deux exemples du XV^e siècle, celui du manoir de Launay-Bazouin à Noyal-sur-Vilaine ou encore du 6 rue Notre-Dame de Chartres-de-Bretagne. Rennes n'est pas en reste. De nombreuses galeries ont été détruites pour certaines à une époque très récente, comme le montre l'exemple de l'ancien couvent des Carmélites (fig. 90).

Au-dessus du garde-corps dont les travées étaient ouvertes, était fixé un filet, élément caractéristique des jeux de paume dont les illustrations anciennes offrent des représentations variées (fig. 91). Concernant la salle du Pélican, aucune trace d'accroche du filet n'a pu être mise en évidence en raison de la surface altérée des poteaux (nombreux trous, bûchage, etc.). En revanche, sa présence est attestée par les sources : « *un jeu de paume construit en pierres, bois et terre, couvert d'ardoises avec croupe rabattue, des galeries, des filets, pavé et tuilé mesurant 29,9m sur 10,07m*³⁴.

Si la galerie extérieure est attestée par l'étude archéologique, l'existence d'un escalier est indiscutable pour y accéder. L'aveu de 1686 donne une description relativement précise de l'escalier et de sa fonction :



Fig.89 Un exemple de galerie : le manoir de la Grimaudais à Melesse (35) © inventaire général, ADAGP



Fig.90 Quelques exemples de galerie : l'ancien couvent des carmélites à Rennes (35), le manoir de Launay-Bazouin à Noyal-sur-Vilaine (35), la ferme du 6 rue Notre-Dame à Chartres de Bretagne (35)

© inventaire général, ADAGP

34. Contrat d'acquêt du jeu de paume, AD 35, 1G 381/1, liasse 9, pièce 1, étude documentaire, XIII.

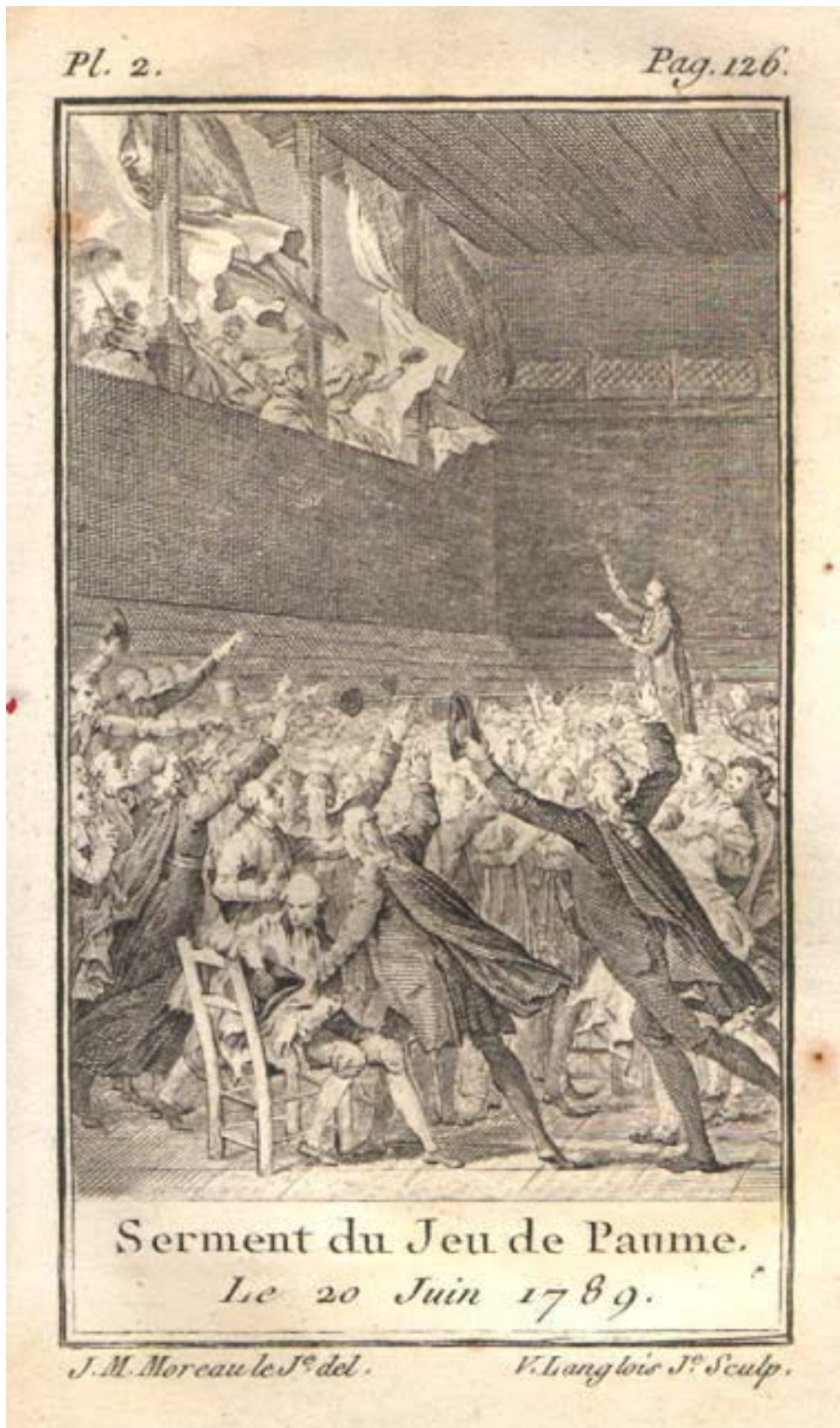


Fig.91 Les filets et les rideaux, Jean-Michel Moreau Le Jeune et Vincent-Marie Langlois, eau-forte, 1792, extrait de : Rabaud, Almanach de la Révolution française, Paris, 1792

« une petite ecurye faicte de bois et terrasse couverte d'ardoize en bas costé contenant de long dix pieds et demy de laize de huict pieds et demy joignant le logement dudit jeu de paulme sans doublage par laquelle escurie est le passage pour monter aux galleryes dudit jeu de paulme »³⁵. Les dimensions de l'écurie, 3,41m/2,76m, peuvent se rapprocher de celles du bâtiment formé par les murs 174-175. Cependant, le plan de 1801 indique la présence d'un escalier à l'angle nord-ouest de l'ancien jeu de paume (**fig. 92**). Cette position nous semble tout à fait cohérente au regard du croisement des deux galeries dans cet espace. Ainsi l'escalier permet de desservir simultanément les deux coursiers. L'écurie mentionnée peut ainsi se trouver soit plus au sud de l'escalier, soit sur le pignon nord. Nous pensons, en raison de la présence d'une latrine accolée au sud de l'escalier, que l'écurie devait se trouver flanquée au pignon nord. Elle pourrait avoir été construite après l'escalier, obligeant ainsi de la traverser pour accéder à ce dernier.

35. Contrat d'acquêt du jeu de paume, 1686, AD 35, 1 G 381/1 ; liasse 9, pièce 1, étude documentaire XIII.



Fig.92 L'escalier de Fontainebleau © Elen Esnault, Inrap

Les matériaux

L'acte de vente de 1686 indique que le jeu de paume est pavé et tuilé. En effet, parmi les sols les plus anciens, il a été observé l'emploi simultané de la tomette 16/16 et du dallage de granit (**fig. 93**). Associé à l'état « jeu de paume », le calepinage conforte d'ailleurs les hypothèses

de galerie. En effet, la limite entre le sol 211 (tomettes) et le sol 212 (dalles) se situe à 1,75m du pignon nord. On remarque que cette limite est par ailleurs à l'aplomb de l'encoche visible dans le mur de bricole (US 241). Il semble donc que les tomettes soient implantées sur une bande de 1,75m le long du pignon nord. La galerie nord fait ensuite un retour jusqu'au pignon sud où la bande, moins large que la précédente, mesure 1,35m a été mise en évidence lors du diagnostic. Hormis ces deux bandes, le reste de la surface semble être en dalles de granit. Malgré des sols conservés très partiellement, nous avons ainsi la délimitation des galeries et du « carreau », c'est-à-dire la surface de jeu, ce qui correspond par ailleurs à ce qui a été observé en élévation. En plus de confirmer qu'il s'agit bien d'un jeu carré qui n'a jamais possédé de galerie du dedans, les sols permettent de connaître la largeur de la galerie ouest, dont aucune trace n'a pu être mise en évidence lors de l'étude.

En plus des carreaux de terre-cuite et des dalles de granit, l'architecture de la salle met en œuvre du tuffeau. Pierre d'importation, ce matériau ne sert qu'au mur de bricole pour lequel il est utilisé en pierre de taille. Les autres maçonneries se composent essentiellement de schiste briovérien bleu/gris.

C'est cependant avant tout la structure charpentée qui permet de caractériser un jeu de paume. L'emploi exclusif du chêne se retrouve aussi bien pour les poteaux que pour la charpente elle-même. Si les dates d'abattage (1605-07) et la contemporanéité des divers bois sont acquises, on distingue néanmoins deux sources d'approvisionnement :



Fig.93 Le sol de la salle du Pélican © Elen Esnault, Inrap

les poteaux de la façade orientale sont issus d'arbres d'une cinquantaine d'années maximum alors que les séquences sont plus longues pour les poteaux de la façade ouest (116 ans en moyenne) (voir étude dendrochronologique en annexe).

Le montage de la structure bois (**fig. 94**)

De l'analyse de la structure bois ressort une grande homogénéité d'ensemble. Pourtant, le marquage des pièces de bois suit une logique étonnante. Les poteaux de la façade ouest ont un marquage régulier au niveau des aisseliers. On le suit du nord au sud de la marque

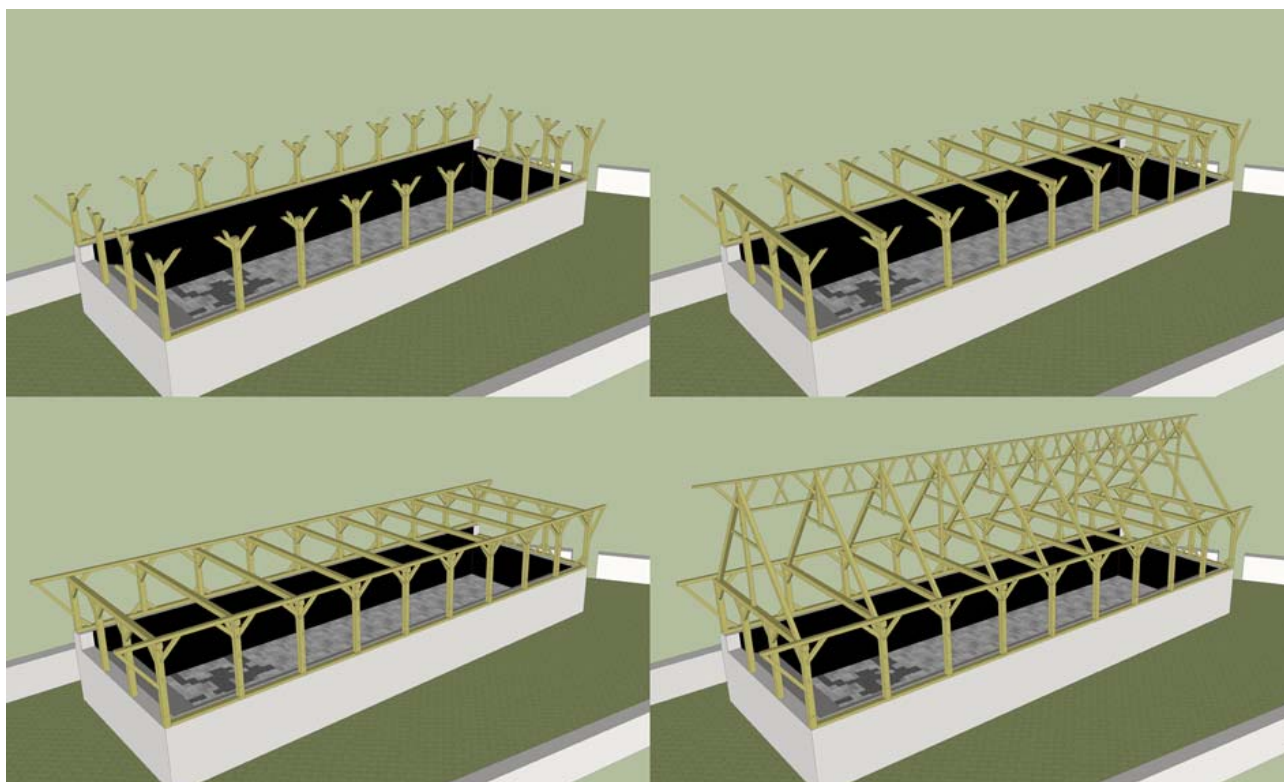


Fig.94 Le principe de montage de la structure bois © Elen Esnault, Inrap

2 à la marque 8, la marque 9 n'est pas visible sur le poteau 102. Le poteau suivant, 101, a été changé et ne possède aucune marque. Cependant si l'on poursuit la numérotation, le poteau d'origine aurait reçu les marques 10 et 11. Et en effet, on retrouve bien le 12 sur le poteau 100. Cependant, au lieu d'avoir un 13 sur sa face opposée, on voit de nouveau un 12, dans une écriture différente. La numérotation reprend ensuite logiquement : 13, 14, (le 15 n'est pas visible), puis 16. Ce doublon dans le marquage des poteaux est également observable dans la charpente : la dernière ferme nord est notée 8 et l'on peut remonter logiquement jusqu'à la ferme 5. La ferme suivante est marquée 4 mais également 6, écrit d'une façon différente. Il semble, d'après le 7 porté par la ferme suivante, que la numérotation reparte dans le sens inverse à partir du 5. Parmi les incohérences de marquage, on trouve une ferme, la 3e en partant du sud, qui porte plusieurs numéros différents : 4 ou 14, 7, 1 contremarque, 2 contremarque. Ce qui est étonnant pour cette ferme, c'est la présence du contremarque sur les deux arbalétriers alors même que ce signe distinctif sert à discriminer soit le côté de la façade principale, soit de manière plus conventionnelle, le côté droit. D'ailleurs, plusieurs contremarques sont visibles sur les arbalétriers, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest. La charpente est bien d'origine, comme l'attestent d'ailleurs les datations dendrochronologiques mais il n'est pas impossible qu'elle ait fait l'objet d'une réparation ponctuelle avec un démontage et remontage d'une partie lors de laquelle les pièces ont été réassemblées dans un ordre différent.

Le décor de la salle

Les pièces de bois, qui portent les traces d'un sciage de long, ne sont pas décorées hormis un léger chanfrein sur les arêtes des entrails. Le décor est d'ailleurs inexistant dans la salle du Pélican. On peut cependant imaginer que les murs étaient peints en noir à l'origine comme le préconise M. de Garsault 160 ans après la construction du Pélican :

« Tout l'intérieur de quelque Jeu de Paume que ce soit, est peint en noir : les Maîtres Paumiers composent eux-mêmes ce noir : en voici la recette pour un Jeu de Paume ordinaire.

Prenez un demi-muid de sang de bœuf, 14 boisseaux de noir de fumée, 10 amers de bœuf pour délayer le noir de fumée, & un seau d'urine pour donner le lustre à la composition ; mêlez le tout à froid.

Quand le Jeu est bien fréquenté, on renouvelle le noir deux fois l'an : on laisse le plancher & le plat-fond dans leur couleur naturelle : on sent bien que ce noir est mis afin que les joueurs puissent distinguer la balle qui est blanche, & la suivre de l'œil ».

La salle du Pélican reste, malgré tout, d'une grande sobriété dans son architecture qui sert avant tout le jeu. Architecture de loisir certes, elle constitue sans nul doute également un investissement rapidement rentable pour son propriétaire.

Les annexes : les latrines, la buanderie, la laverie (**fig. 95**)

Plusieurs sources font état des bâtiments qui occupent la parcelle. Parmi eux, la buanderie et la laverie sont clairement à mettre en relation avec la pratique du jeu. En effet, selon M. de Garsault : « *Le jeu fini, on monte dans une chambre, où se trouve bon feu, devant lequel on se fait frotter à nud & essuyer par les Garçons du jeu ; cela fait, on reprend ses habits : on ne donne plus de lits come on faisoit ci-devant, à cause de plusieurs accidents funestes qui sont arrivés pour s'y être endormi...* »³⁶. Autre élément essentiel à un édifice recevant du public, les latrines. Même si archéologiquement parlant, les latrines mises au jour dans l'angle nord-ouest du bâtiment ne sont pas strictement contemporaine de la salle, elles sont certainement construites très rapidement et font peut-être partie d'une des phases de réparations citées en 1638³⁷.

36. Garsault, 1776, p. 19.

37. « [...] lesquels logements et jeu de paulme a presant en indigence et restablissement et reparations [...] (1638 : contrat d'acquêt d'une partie du jeu de paume à Michel, Olivier et Mathurin Boulemer par Jean Palasne (6 septembre), AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 11, étude documentaire, IV.

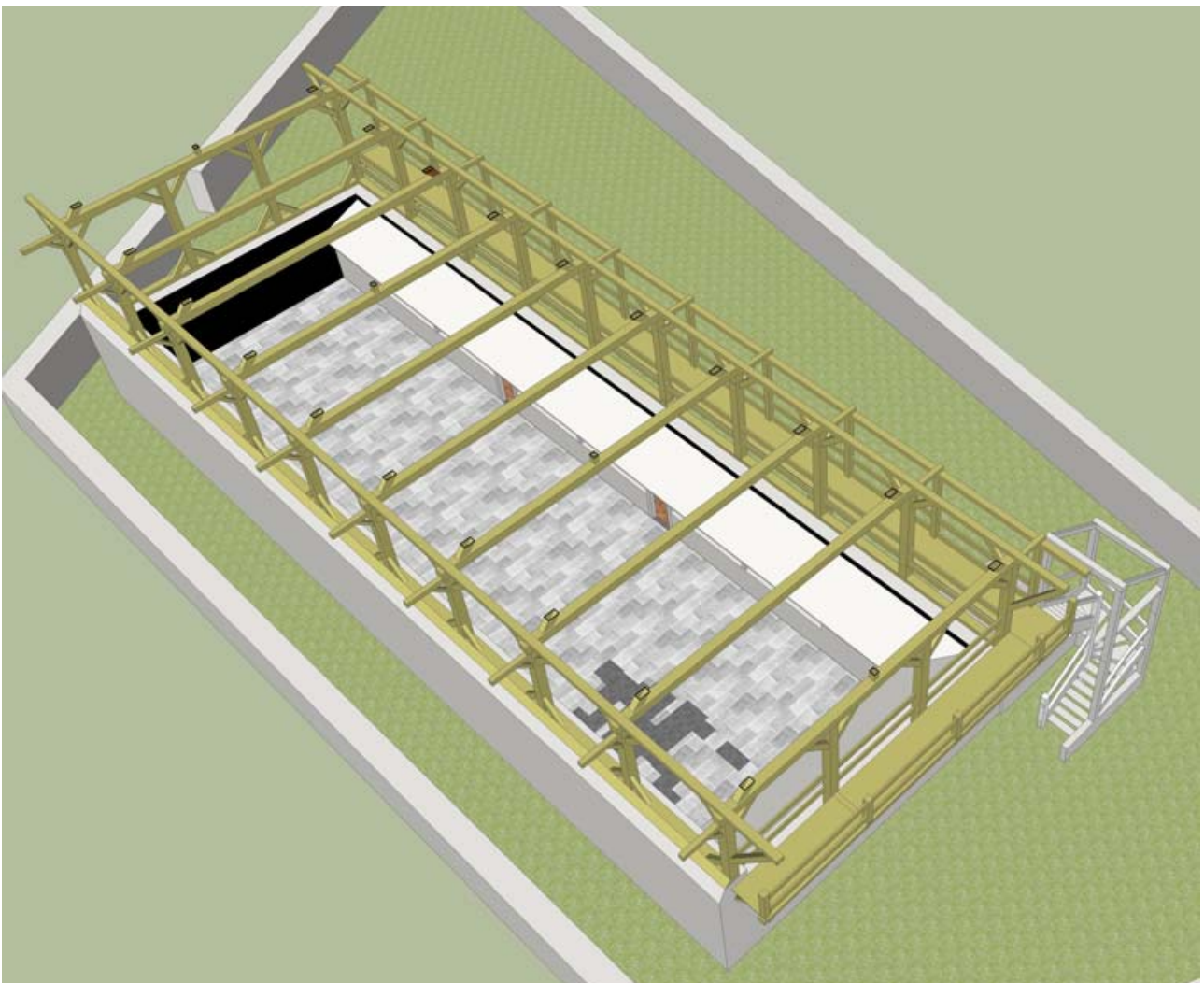


Fig.95 L'escalier et les latrines © Elen Esnault, Inrap

3-2-4 Les jeux de paume à Rennes

La salle du Pélican, seul jeu de paume conservé à Rennes n'était pourtant pas isolée au XVIIe siècle. Si l'on sait que les villes moyennes pouvaient compter une quarantaine de jeux, Rennes ne fait sans doute pas exception. En effet, dans un rayon de 200m autour de la salle du Pélican, pas moins de 5 autres salles lui étaient contemporaines : le Guitton au niveau du contour St Aubin, la Poulaille, et le Cygne, rue de Penhoët, le Cheval Noir, rue St Michel, sans oublier le jeu de paume du Cormier situé sur la parcelle mitoyenne ! D'ailleurs, le Cormier et le Pélican étaient doublés de jeux de boules extérieurs. Faut-il voir dans cette propension une caractéristique du quartier, sorte de complexe sportif où cette profusion de salles, commune à l'ensemble des faubourgs rennais, est mise ici en exergue par l'étude documentaire menée dans le quartier ?

L'état des connaissances actuelles permet d'avancer l'existence de deux autres jeux sur Rennes, le premier à proximité de la salle du Pélican mais antérieur. Il s'agit d'une salle mentionnée par le rentier de 1646 comme détruite et anciennement située près du carrefour Jouault à proximité immédiate de l'église St Etienne. La deuxième salle est celle du Pigeon située rue de la Basse-Baudrairie. Utilisée comme salle de spectacle au début du XVIIIe siècle, puis comme halle et enfin comme manège avant de redevenir une salle de spectacle, elle était en élévation jusqu'en 1789 où elle a été démolie pour le percement de la rue de Coetquen³⁸. Sa position dans les murs peut paraître étonnante sauf si on considère qu'elle est antérieure à l'extension de l'enceinte des années 1420-1440, ce qui en ferait alors une des salles les plus anciennes (fig. 96).

38. Banéat (P.)_ Le vieux Rennes, p. 60.

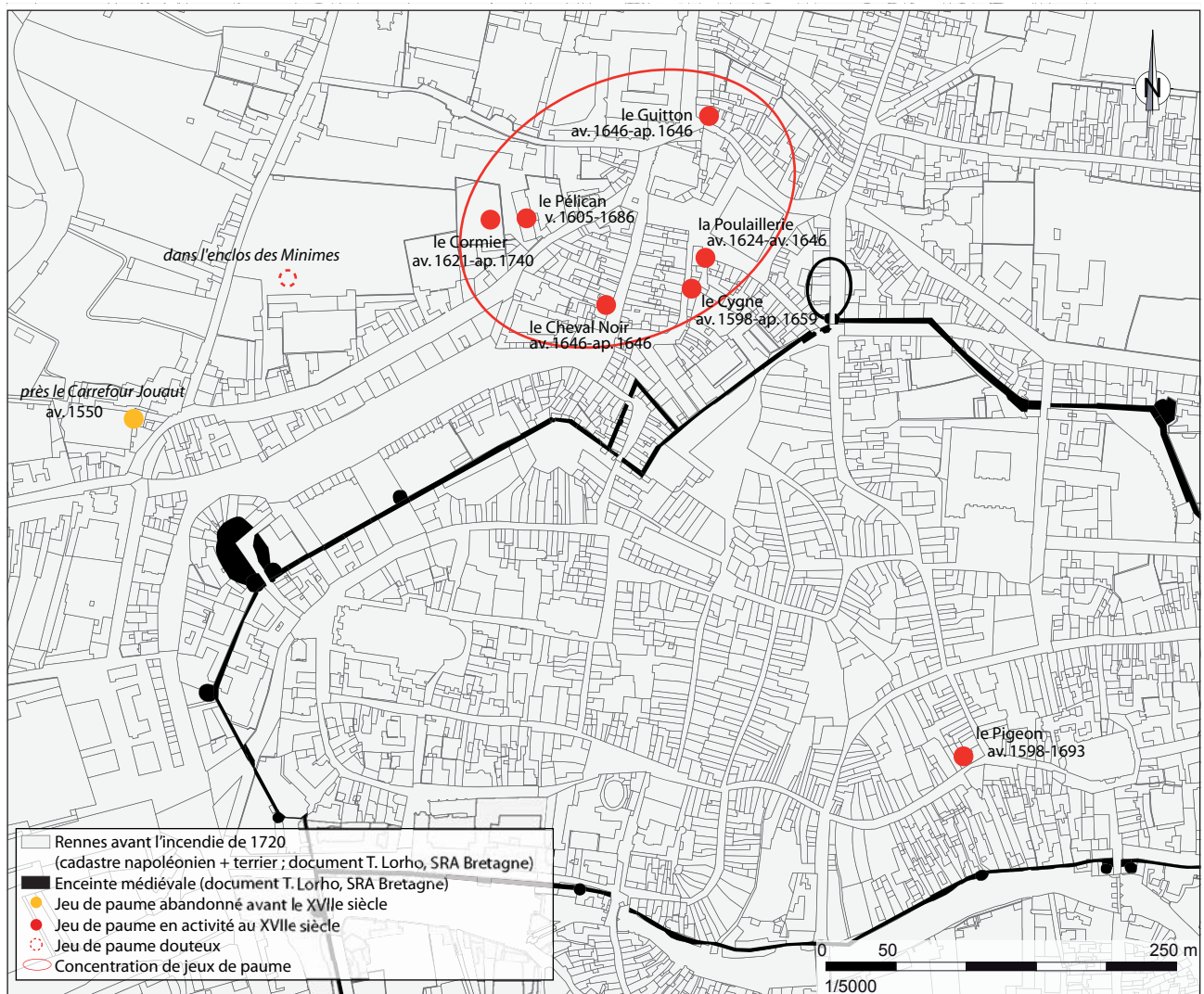


Fig.96 Les jeux de paume à Rennes © Pierre Poilpré, Inrap



Fig.97 Une partie de pasaka dans le trinquet de St Jean-de-Luz, Joseph Saint Germier, vers 1885

3-2-5 Les jeux de paume en France et en Europe

L'ancêtre des sports de raquettes

Contexte d'apparition (fig. 97)

Les premières mentions de jeux de paume, d'abord extérieurs aux villes, apparaissent à la fin du XII^e siècle. Les jeux de longue paume définissent un espace qui peut atteindre une soixantaine de mètres de longueur. L'importance de la surface s'explique par le fait que le court est extérieur et délimité, non pas par une architecture, mais par des arbres et de la végétation. A partir du XIII^e siècle, ils se déplacent progressivement dans les villes, notamment sur les places publiques et les parvis, où ils génèrent des rassemblements importants. Pratiqué par toutes les classes sociales, par les hommes et les femmes, le jeu est très vite enfermé dans une salle afin notamment de contenir la ferveur des spectateurs. Les premières salles, appelées courtes paumes par opposition aux longues paumes, espaces de jeux extérieurs, sont ainsi créées à partir du XV^e siècle. Pour autant, elles ne sont pas forcément couvertes. Les couvertures apparaissent en effet dans le courant du XVI^e siècle sans pour autant se systématiser comme en atteste le jeu d'Ecouen ou d'Anet dont les gravures d'Androuet du Cerceau³⁹ montrent

l'absence de couverture (fig. 98). L'actuelle salle de fontainebleau était précédée de peu d'un jeu ouvert pour laquelle en 1599, le Roi annonce : « *je m'an voys jouer à la paume, à mon jeu quy vyent d'estre achevé* ».

Architecture de la salle (fig. 99)

Les salles, que l'on appelle également les tripots, se présentent sous la forme d'un volume d'environ 10m sur 30m, sous charpente. On distingue deux types de salles : le jeu carré qui comprend deux galeries basses (le mur de grille et le mur de service) et le jeu à dedans qui en compte trois (le mur du dedans en plus de deux autres). Le mur de grille est percé d'un petit ouvert aveugle tandis que le dedans se compose d'un grand ouvert pour les spectateurs. Le mur de service est composé, quant à lui, de 6 ouverts : le premier, le second et le dernier, de part et d'autre d'une porte centrale. Ces galeries basses sont surmontées de galeries hautes fixées en porte-à-faux à l'extérieur du bâtiment. Ces galeries où se tiennent les spectateurs font face au mur de *bricole*, réalisé en pierre de taille dans un matériau tendre comme le calcaire qui sert au rebond de la balle. Il reçoit à l'une de ses extrémités une partie en saillie appelée le tambour, qui se généralise à partir du XVIII^e siècle pour les jeux à dedans. Le sol de jeu, appelé le carreau est construit avec des matériaux permettant également le rebond de la balle (dalles de

39. ANDROUET du CERCEAU (J.-A.). *Les plus excellents bastiments de France*. Paris : éd. Sand, 1988.

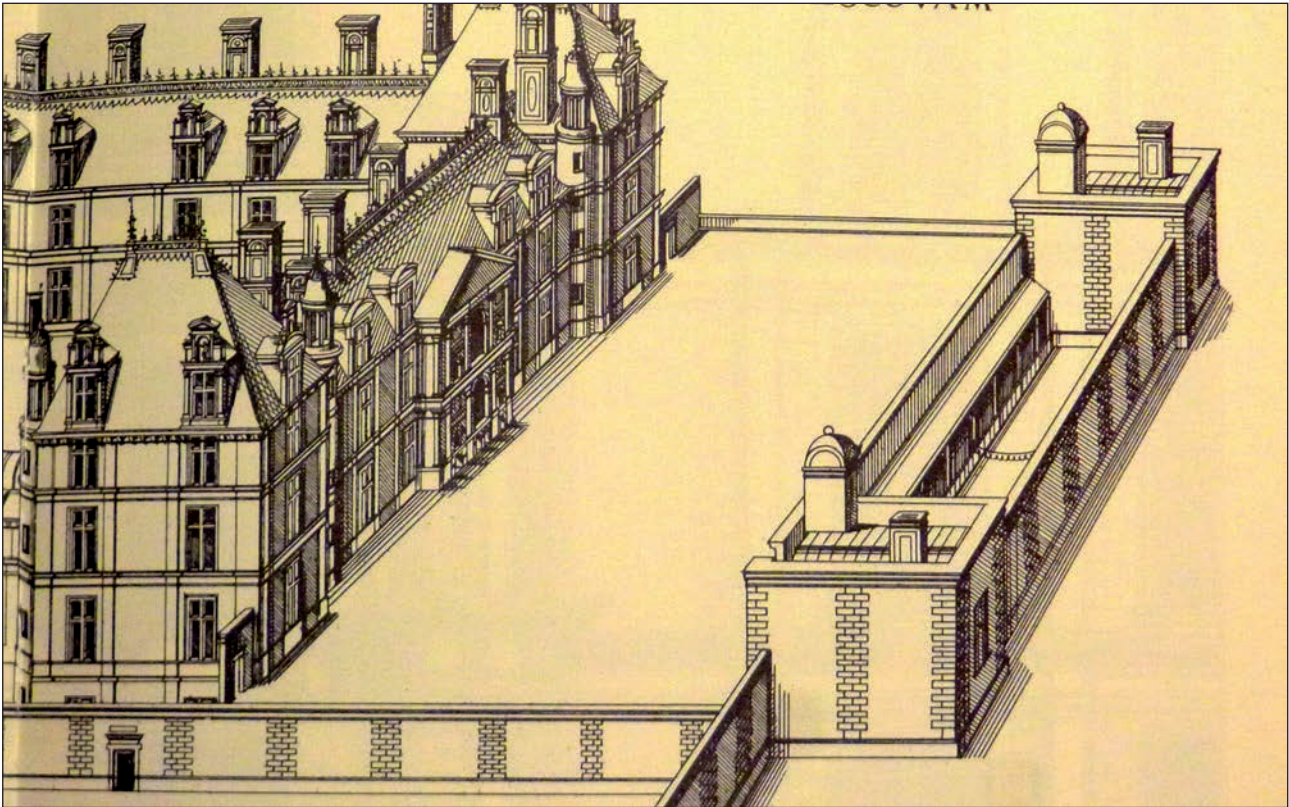


Fig.98 Le jeu de paume d'Ecouen, extrait d'A. du Cerceau, les plus excellents bastiments de France, p. 277

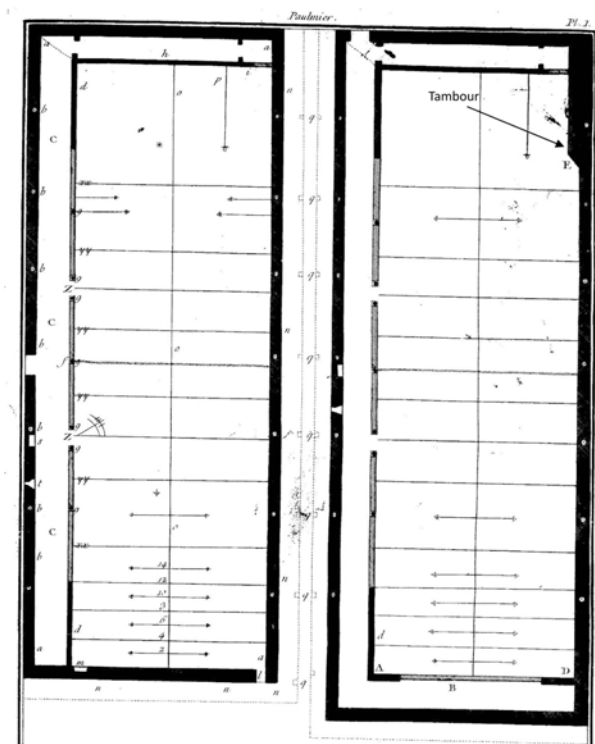


Fig.99 Le plan type d'un jeu de paume selon M. de Garsault, extrait de L'art du paumier-raquetier et de la paume, 1767

calcaire, de granit ou carreaux de terre cuite). En 1601, la construction de l'actuelle salle du jeu de paume à Fontainebleau prévoit l'emploi de grands carreaux de terre-cuite « avec une ayre de plastre au dessoubz pour le rendre plus sec et plus respondant à la balle ».

Pratique de la paume (fig. 100)

Initialement, le jeu se pratique à main nue. Les premières représentations des joueurs datent du XIV^e siècle où les personnages frappent de la main un « esteuf », balle de bourre de poil et d'étoupe de laine recouverte d'une peau de mouton cousue. La main, d'abord protégée par un gant de cuir, est ensuite prolongée par un battoir en bois. La première mention de raquette, introduite progressivement par la suite, date de 1505. Elle était d'abord l'apanage des plus aisés d'où l'expression « jeu de main, jeu de vilain ». L'éteuf évolue avec l'apparition de la raquette : à partir de 1580, le noyau est recouvert avec du coton et non plus du cuir. La paume se pratique en individuel ou en double, voire à plus pour les jeux de longue paume. L'Ordonnance du Royal et Honorable Jeu de Paume définit les règles du jeu à partir de 1592.



Fig. 100 Le jeu royal de la paulme, Charles Hulpeau, 1632, gravure sur bois, BNF, Paris

Maître-paumier, une profession reconnue

Le maître-paumier, en charge à la fois de la fabrication et de l'entretien du matériel, vit sur place. Profession indispensable à la pratique de ce sport, une communauté est créée à Paris dès le XIII^e siècle. Par la suite, une corporation se met en place en 1610 afin notamment d'encadrer le jeu. Selon Francesco d'Iemi, qui visite Paris en 1596, environ 7000 personnes vivent grâce au jeu de paume. Ce chiffre recense en particulier les maîtres-paumiers. La salle du Pélican à Rennes ne fait pas exception. Si les premiers propriétaires, la famille Bousget-Boullemer, semblent habiter sur place, ce n'est plus le cas par la suite. Leur maison est louée rapidement à un maître-paumier qui est à demeure. Les rentiers font d'ailleurs état de la présence systématique des maîtres-paumiers et non des propriétaires.

Du loisir à l'activité lucrative

Mais le jeu de paume n'est pas qu'un sport. C'est également un lieu de rencontres, d'échanges où le maître-paumier a vocation à restaurer ses visiteurs et soigner les joueurs. Ainsi, les salles sont assimilées à des auberges (voir étude doc port de l'enseigne, etc.). Activité lucrative s'il en est, le jeu de paume semble également être, pour des familles déjà fort aisées, un investissement non négligeable pour gagner un revenu supplémentaire. Preuve en est, à

Rennes, les parlementaires qui construisent ces salles en faisant payer le droit d'entrer. Pour les joueurs également, jouer à la paume est source de revenus. Officialisée par François 1^{er} en 1527, le gain d'un joueur est reconnu au même titre qu'un revenu. Les paris sont par ailleurs nombreux dans les tripots, qui finissent par être jugés, de façon péjorative, comme des lieux décadents. Pour G. Aubert « il apparaît que les élites sociales se détournent des activités jugées trop populaires, et tendent à éviter les lieux propices à la promiscuité sociale ».

Apogée et déclin du jeu de paume

Le jeu de paume devient rapidement très populaire et connaît son apogée au XVI^e siècle. Sous Henri IV, on dénombrait environ 250 jeux à Paris⁴⁰, une 40aine à Orléans, 25 à Rouen, 13 au Mans, 8 à Angers ou à Bourges. Selon Sir Robert Dallington (1561-1637)⁴¹, la France est « un pays semé de jeux de paume, plus nombreux que les églises et des joueurs plus nombreux que les buveurs de bière en Angleterre ». Rennes n'échappe pas à la règle et l'on ne dénombre pas moins de 8 jeux de paume dans un rayon de moins de 200m, sans compter les jeux de boules ou autres terrains pouvant être utilisés ponctuellement⁴². Les châteaux n'en sont pas en reste : la salle de Fontainebleau était flanquée de deux autres jeux⁴³ dont les tambours extérieurs sont encore visibles ; c'est le cas également au Louvre, à Blois, à Chantilly ou encore à St Germain-en-Laye. La popularité du jeu est telle que de nombreuses personnalités s'y sont illustrées, certaines de façon tragique. C'est en effet suite à une partie de paume à Vincennes que Louis X le Hutin s'éteint le 5 juin 1316, après avoir bu trop froid. Le fils de François 1^{er}, François de France, ou François III de Bretagne, meurt à 18 ans d'une pleurésie suite à une partie endiablée. Le frère de Montaigne décède également après une partie de paume au cours de laquelle il a été frappé par un éteuf contenant une pierre. Les parties de jeux glorieuses sont également rapportées régulièrement. Sans détrôner Henri II, qui reste le meilleur joueur parmi les rois, François 1^{er} et Henri IV sont connus pour être des pratiquants fidèles. Lorsque son partenaire, un moine, a permis de le faire gagner face à ses deux adversaires, François 1^{er} aurait prononcé ces mots : « *Ventre Saint-Gris! Voilà un beau coup de moine!* » Et le moine de répondre : « *Sire! Ce sera un coup d'abbé, quand il vous plaira* ». Ce dernier sera, en effet, doté quelques temps plus tard d'une belle abbaye.

Amorcé à la fin du règne de Louis XIII (1610-1643), le déclin du jeu de paume s'accroît et la pratique de ce sport est quasiment abandonnée sous Louis XIV (1643-1715) pour être remplacé par une nouvelle passion : le

40. Rue Grenier-St Lazare, rue de la Perle, rue Cassette, rue Vieille-du-Temple, rue Michel-Le-comte, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, rue Vendôme.

41. The view of France, 1604.

42. Le parvis de l'église St Etienne est régulièrement utilisé comme jeu de boules.

43. Il s'agit de jeux ouverts.



Fig.101 Le Serment du jeu de paume, Jacques-Louis David, 1791, toile inachevée, conservée au château de Versailles

billard. Paris passe ainsi de 250 salles à la fin du 16^e siècle, à 114 en 1657 puis à 12 à la veille de la Révolution. La Révolution, qui a permis d'ailleurs d'immortaliser la salle de Versailles avec un événement majeur, celui du Serment du Jeu de Paume (fig. 101). La salle de la rue Mazarine reste en activité jusqu'en 1825 grâce à sa reconversion en théâtre, celle du passage Sandrié lui survit encore un peu. En France, on dénombre moins de dix jeux de paume au XIX^e siècle. De nombreuses salles sont abandonnées, détruites ou connaissent un changement de destination qui leur permet de subsister un temps plus ou moins long : en théâtre (Paris, rue Mazarine ou rue des Fossés-St Germain qui devient en 1689 la salle de la Comédie Française ou encore rue Vieille-du-Temple qui abritera le théâtre du Marais ; Rennes, salle du Pigeon et du Cheval noir ; Angers, rue de la Comédie), en manège (salle du Pigeon à Rennes, Chinon en 1764), en entrepôt (la salle de Versailles a été transformée par Louis-Philippe en garde-meuble) ou encore en chapelle (salle du Pélican à Rennes). Le jeu de paume de Fontainebleau est, quant à elle, devenue une salle de physiothérapie pendant la première guerre mondiale. Quoiqu'il en soit, les salles finissent par être vouées à disparaître pour la très grande majorité, malgré un regain d'activité sous le Second Empire avec notamment la construction d'une salle aux Tuileries (1862) sous l'impulsion de Napoléon III (fig. 102).



Fig.102 Les Tuileries © galerie nationale du jeu de paume

	localisation	date de construction	ville	château	Protection MH	Destination actuelle
1	La Bastide-Clairence (Pyrénées-Atlantiques)	1512		x	Inscription 8/09/2011	Agrandie et transformée en trinquet, salle en fonction
2	Chinon (Indre-et-Loire)	2e moitié XVIe	x			Projet en cours
3	Angers (Maine-et-Loire), impasse de la Comédie	Avant 1565	x			désaffecté
4	Tours (Indre-et-Loire), 27 rue de la Mocquerie, 14 rue Voltaire	XVIe	x			Propriété privée, transformée
5	St Sulpice (Maine-et-Loire)	XVIe-XVIIe ?		x		Propriété privée
6	Bayonne, St André (Pyrénées-Atlantiques)	Début XVIIe	x			Salle en fonction
7	Fontainebleau (Seine-et-Marne)	1601		x		Salle en fonction
8	Rennes, le Pélican (Ille-et-Vilaine)	1607		x	Inscription 23/07/2012	Projet en cours
9	Versailles (Yvelines)	1686	x		Classement 22/03/1848	musée
10	Chantilly (Oise)	XVIIIe		x	Classement 1988	musée
11	Creusot (Saône-et-Loire)	XVIIIe		x	Inscription 1984	Projet en cours, futur centre d'interprétation de l'industrie
12	Paris, les Tuileries	1862	x			musée
13	Deauville (Calvados)	1876	x			En partie détruite
14	Paris, 74ter rue Lauriston	1880	x			Salle en fonction
15	Pau (Pyrénées-Atlantiques)	1886	x			Salle en fonction

Fig.103 Le tableau des jeux de paume conservés en France © Elen Esnault, Inrap

Aujourd'hui, très peu de salles sont conservées. A ce jour, seuls 15 anciens jeux sont connus en France, recensés dans le tableau suivant (fig. 103).

Certaines salles historiques ont été reconstruites pour accueillir de nouveaux tournois. C'est le cas à Bordeaux. La base Mérimée en ligne recense quant à elle 31 fiches concernant le thème « jeu de paume ». Cependant, l'état de l'inventaire est inégal et les salles, si certaines sont encore en élévation, ne sont souvent ni datées, ni décrites. Les recherches de ces dernières années ont cependant permis de palier certains manques en étudiant des jeux détruits ou transformés. Nous les listons dans le tableau suivant (fig. 104).

Constantes et particularités

Les salles de courte paume peuvent être classées en deux groupes : les jeux à dedans qui se systématisent à partir du XVIIIe siècle et les jeux quarré dont fait partie la salle du Pélican à Rennes. Qu'elles soient des salles urbaines ou castrales, ouvertes ou couvertes, les salles se définissent selon les critères propres à ces deux groupes. Les salles ouvertes semblent être plus rares dans notre corpus sans que l'on puisse savoir si cet état reflète une réalité ou la cause de leur disparition plus massive. Il semble en effet plus facile de transformer à moindre coût un bâtiment fermé. Parmi les jeux ouverts, nous pouvons citer ceux d'Ecouen et d'Anet, représentés d'ailleurs par Androuet du Cerceau (fig. 98), ou encore, semble t-il, celui de Suze-la-Rousse. L'étude prochaine de ce jeu permettra peut-être de la confirmer.

	date	ville	château	à dedans	quarré	destination actuelle
Suze-la-Rousse (Drôme)	1564		x		x ?	Etude en cours
Chinon (Indre-et-Loire)	2e moitié XVIe	x				Projet en cours
Versailles (Yvelines)	1629		x	x		Fouillé en 2013
Marseille, rue Thubanneau (Bouches-du-Rhône)	1680	x		x		Fouillé en 2008
Ecouen (Val d'Oise)	1547		x			Fouillé en 2013
Fontainebleau, le Petit Ferrare (Seine-et-Marne)	Renaiss ance		x	x		Fouillé en 1995
Paris, 54 rue St Louis en l'Isle (Ile- de-France) inscription MH 1987	1634	x				Transformé en hôtel

Fig.104 Le tableau des jeux de paume étudiés © Elen Esnault, Inrap

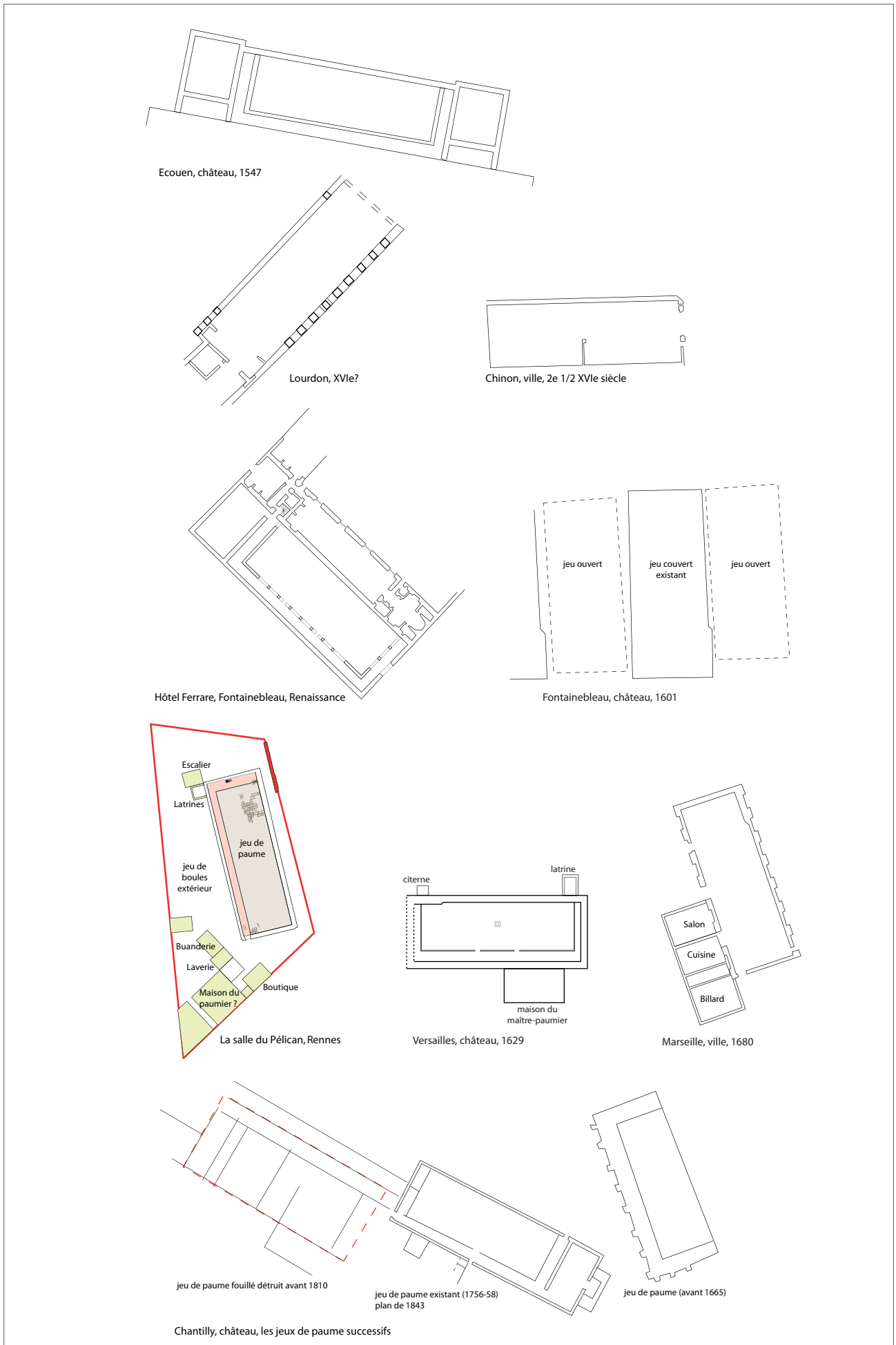


Fig.105 Quelques exemples de salles © Elen Esnault, Inrap

Les dimensions (fig. 105)

D'après P. Banéat, la salle du Pélican mesure 92 sur 31 pieds (soit 29,90m sur 10m). En effet, les dimensions extérieures sont de 30,25m de long sur 10m de large avec une hauteur d'égout de 7,50m. La salle du Pélican apparaît ainsi suivre la norme qui définit les jeux du début du XVIIe siècle, même s'il est inapproprié de parler de norme avant la codification retranscrite par M. de Garsault en 1767. Un « standard » plus ou moins régulier devait pourtant définir l'architecture de la salle avant le XVIIIe siècle, preuve en est la grande homogénéité des jeux. La volumétrie du jeu de Chinon est très proche de celle du Pélican avec des dimensions intérieures de 29,4m sur 9,7m. (en note, on ne sait pas s'il s'agit d'un jeu carré ou à dedans). La salle urbaine de Versailles, à dedans, montre des dimensions hors-œuvre similaires avec 31,80m sur 10,90m pour une hauteur à l'égout de 10,50m. La salle de la rue Thubanneau à Marseille possède exactement les mêmes dimensions, hormis pour sa hauteur qui est inconnue.

Certaines salles font preuve d'exception. Parmi elles, le jeu de paume du château de Versailles mesure dans-œuvre 32m pour 11,50m. Il est dépassé par la salle du château du Grand Ferrare, à Fontainebleau, qui mesure environ 35,80m sur 12,75m dans-œuvre. La plus grande salle reconnue, celle du château de Fontainebleau, est cependant détrônée par le jeu de paume du château de Lourdon, construite en 1586. Propriété d'un abbé de Cluny, elle se distingue singulièrement par ses dimensions hors normes. En effet, ses mesures dans-œuvre avoisinent les 40,25m sur 13,10m pour une hauteur d'égout de 16m. Les travées hautes mesurent 2m de large pour une hauteur de 10m. L'emploi de trumeaux maçonnés renvoie par ailleurs à l'architecture de la salle de Marseille (fig. 106). Ajouté à l'absence de tambour, ses caractéristiques font dire à H. Mouillebouche qu'il s'agit sans doute là d'archaïsme⁴⁴.

44. MOUILLEBOUCHE (H.)._ Le château des abbés de Cluny à Lourdon : le parc, le jeu de paume, la tour philippine. Dans : MOUILLEBOUCHE (H.) (sous la dir.)_ *Châteaux et prieurés, actes du premier colloque de Bellecroix (Chagny), 15-16 octobre 2011*. Chagny : éd. Centre de castellologie de Bourgogne, 2012, pp. 309-327.

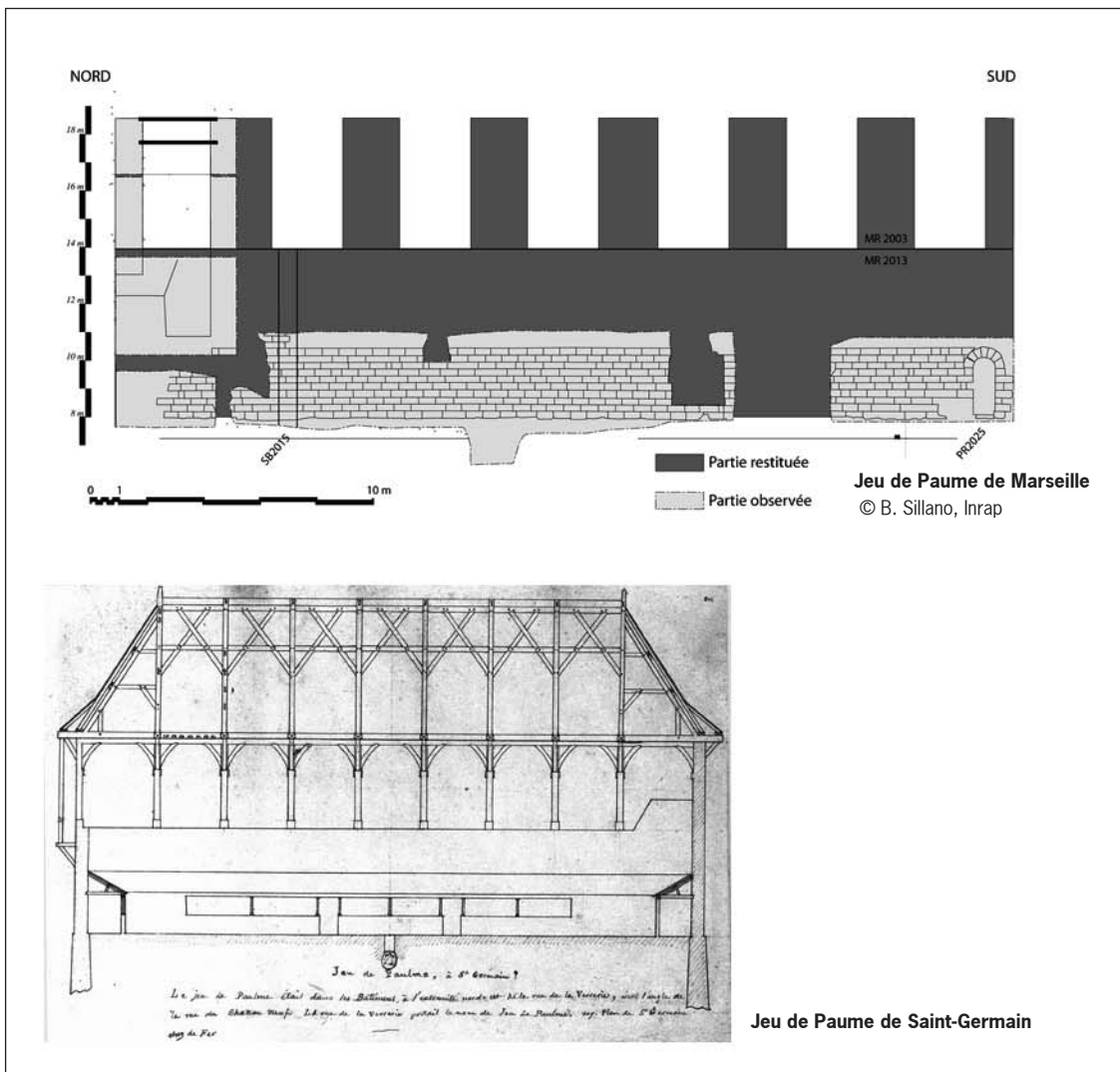


Fig.106 Quelques exemples d'élévation

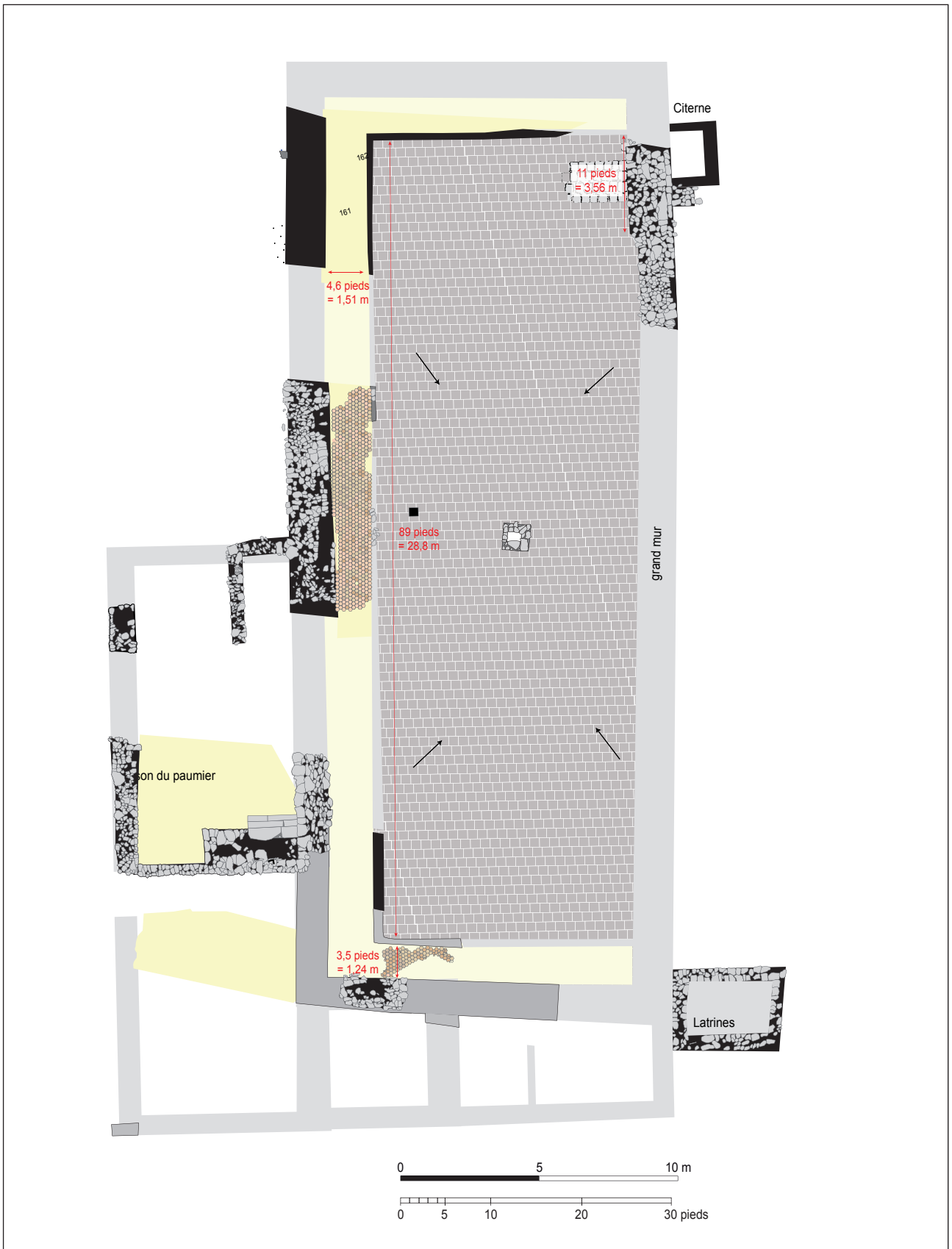


Fig.107 Les galeries basses, l'exemple de Versailles © DAO : J.-Y. Dufour et N. Saulières, Inrap



Fig.108 Les galeries de Fontainebleau © Elen Esnault, Inrap

L'architecture de la salle

Un des aménagements intérieurs les mieux conservés est sans doute celui du jeu de paume de Versailles, la salle du château. Malgré la disparition des élévations, les niveaux de sols sont préservés avec les matériaux utilisés, les délimitations des galeries et du carreau ainsi que la trace de certains accès (fig. 107). Il s'agit d'un jeu à dedans avec des galeries de 1,51m de large ou de 1,24m de large pour la galerie du dedans (fig. 108). Un des accès au carreau est matérialisé par un bloc de pierre rentrant indiquant le départ d'un jambage. Sa position permet de restituer la seconde porte par symétrie. Élément intéressant, bien souvent disparu, un caniveau central permet de recueillir les eaux de pluie. Le même aménagement se trouvait à Fontainebleau⁴⁵.

45. Discussion orale avec M. Eric Delloye, maître-paumier.

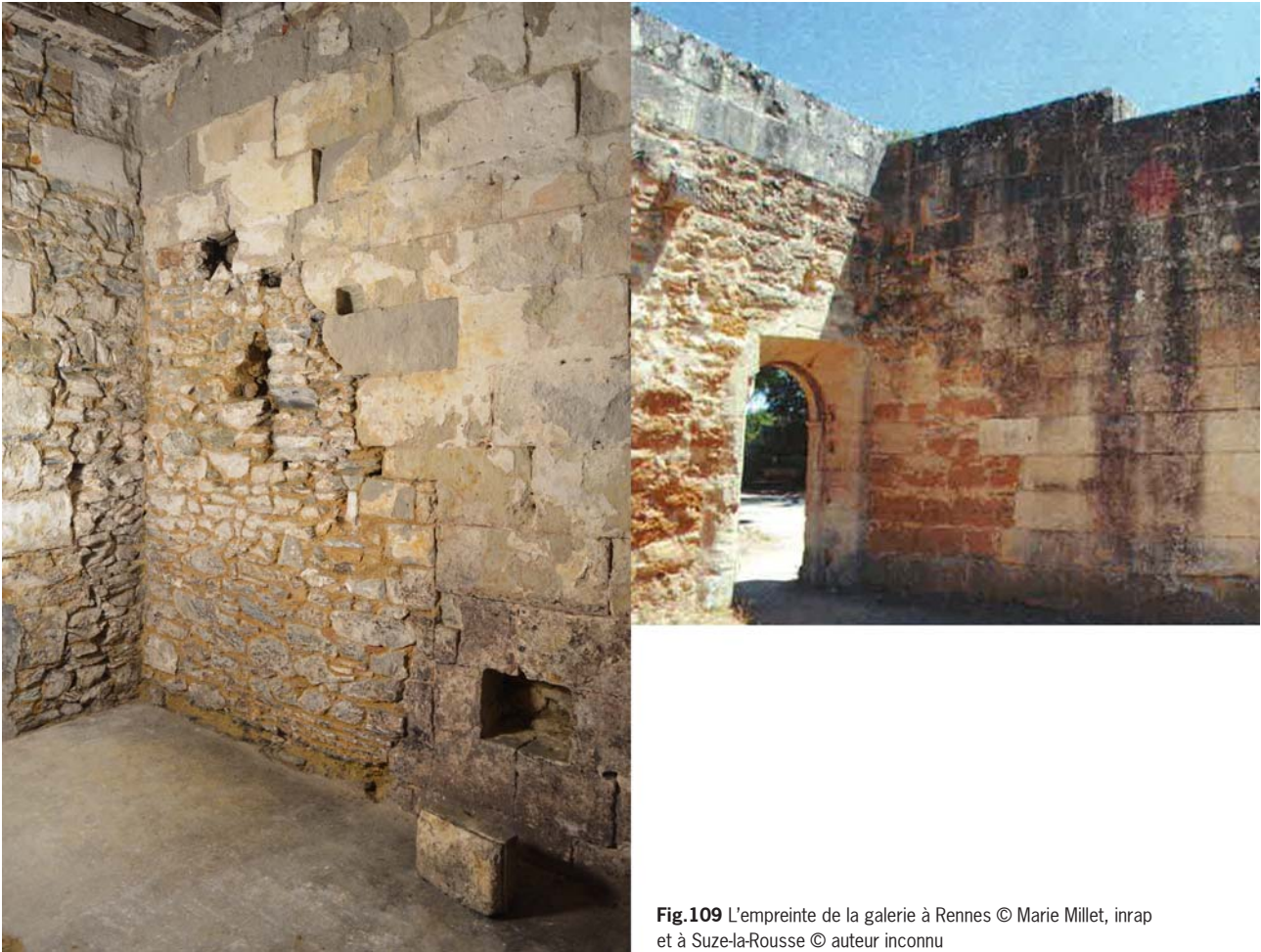


Fig.109 L’empreinte de la galerie à Rennes © Marie Millet, inrap et à Suze-la-Rousse © auteur inconnu

Le mur de bricole de Suze-la-Rousse conserve également les traces d’une galerie, non pas au sol mais sur le mur de bricole. A l’instar du Pélican à Rennes, un traitement particulier est en effet apporté à l’accroche de la galerie sur le gouttereau : les matériaux et la mise en œuvre diffèrent du reste du Grand Mur (**fig. 109**). De même, les deux galeries sont restituables grâce aux corbeaux qui soutenaient la panne faîtière, montrant ainsi qu’il s’agissait d’un jeu carré. Les murs de bricole sont systématiquement conçus en pierre de taille (**fig. 110**). Chinon fait figure d’exception par l’emploi de la pierre de taille pour l’ensemble de ses parements aussi bien intérieurs qu’extérieurs (**fig. 111**). Devenu systématique à partir du XVIII^e siècle dans les jeux à dedans (**fig. 112**), le tambour n’est pas toujours présent. Effectivement absent des jeux carré (**fig. 113**), certains jeux à dedans n’en possèdent pas non plus.

Quant au décor qui sert le jeu, les enduits noirs préconisés par M. de Garsault au XVIII^e siècle, ont tous disparu. Des traces de peinture noire ont été découvertes à Versailles, peinture au noir de charbon qui avaient d’ailleurs fait l’objet d’un paiement en 1678 : « *A François, noircisseur pour avoir noircy le jeu de paulme. 60 livres* » (AN O1 2768, f°274, année 1678)⁴⁶.

46. Dufour (J.-Y.), *Nécropole mérovingienne et jeu de paume du roi Louis XIII, Versailles (Yvelines, Ile-de-France)* : rapport final d’opération. Versailles : Inrap, 2013, p. 140.

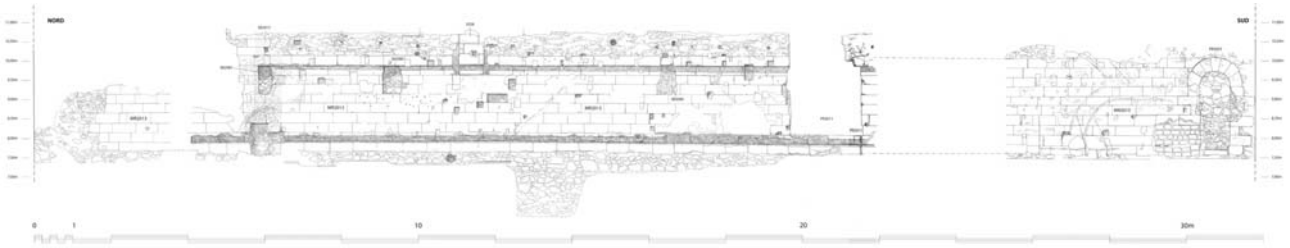


Fig.110 Le mur de brique de Marseille (13) © B. Sillano, Inrap



Fig.111 L'appareil en pierre de taille de Chinon © atelier Martin Brunelle

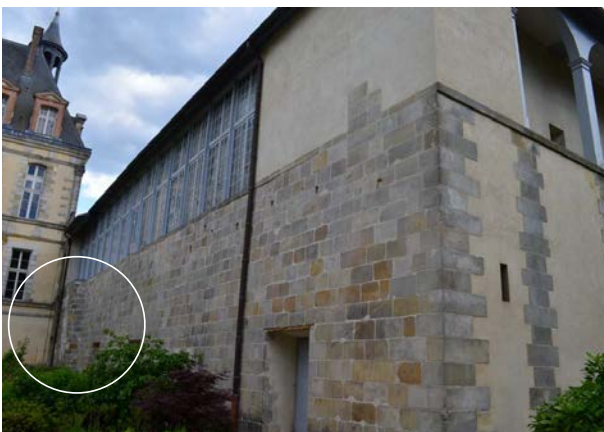


Fig.112 Un exemple de tambour © Elen Esnault, Inrap



Fig.113 La Bastide-Clairence © club La Bastide-Clairence



Fig.114 La galerie d'Hampton Court, Angleterre © auteur inconnu

En ce qui concerne les galeries hautes, deux types semblent se distinguer : les galeries en encorbellement, comme à Rennes, ou à Hampton Court en Angleterre (fig. 114) ou alors les galeries situées sur l'épaisseur de mur (fig. 115). C'est le cas des salles de Versailles (l'actuel musée), de Fontainebleau ou de Chantilly. Cependant, ces galeries semblent très étroites pour recevoir du public (fig. 116). Aucun garde-corps n'est conservé, si tant est qu'ils aient existé. Pourtant, l'iconographie ancienne, y compris celle concernant le Serment du jeu de paume, montre toujours des vues du jeu avec des spectateurs sur la galerie (fig. 117).



Fig.116 La galerie haute de Fontainebleau © Elen Esnault, Inrap

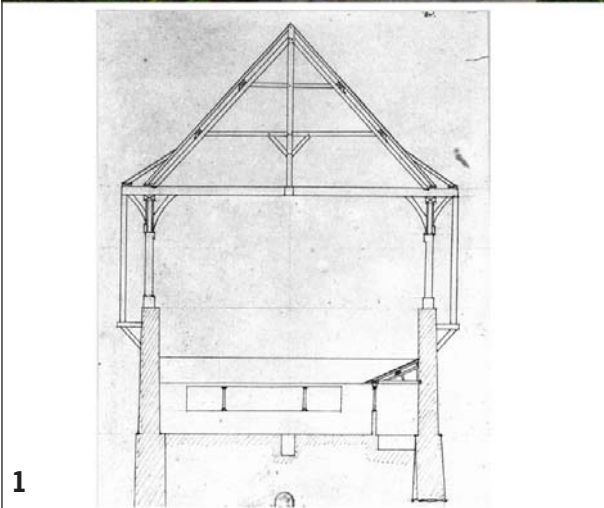


Fig.115 Quelques exemples de galeries hautes : 1-St Germain en laye, extrait de L'art du paumier-raquetier et de la paume, 1767

2- Fontainebleau © Elen Esnault, Inrap

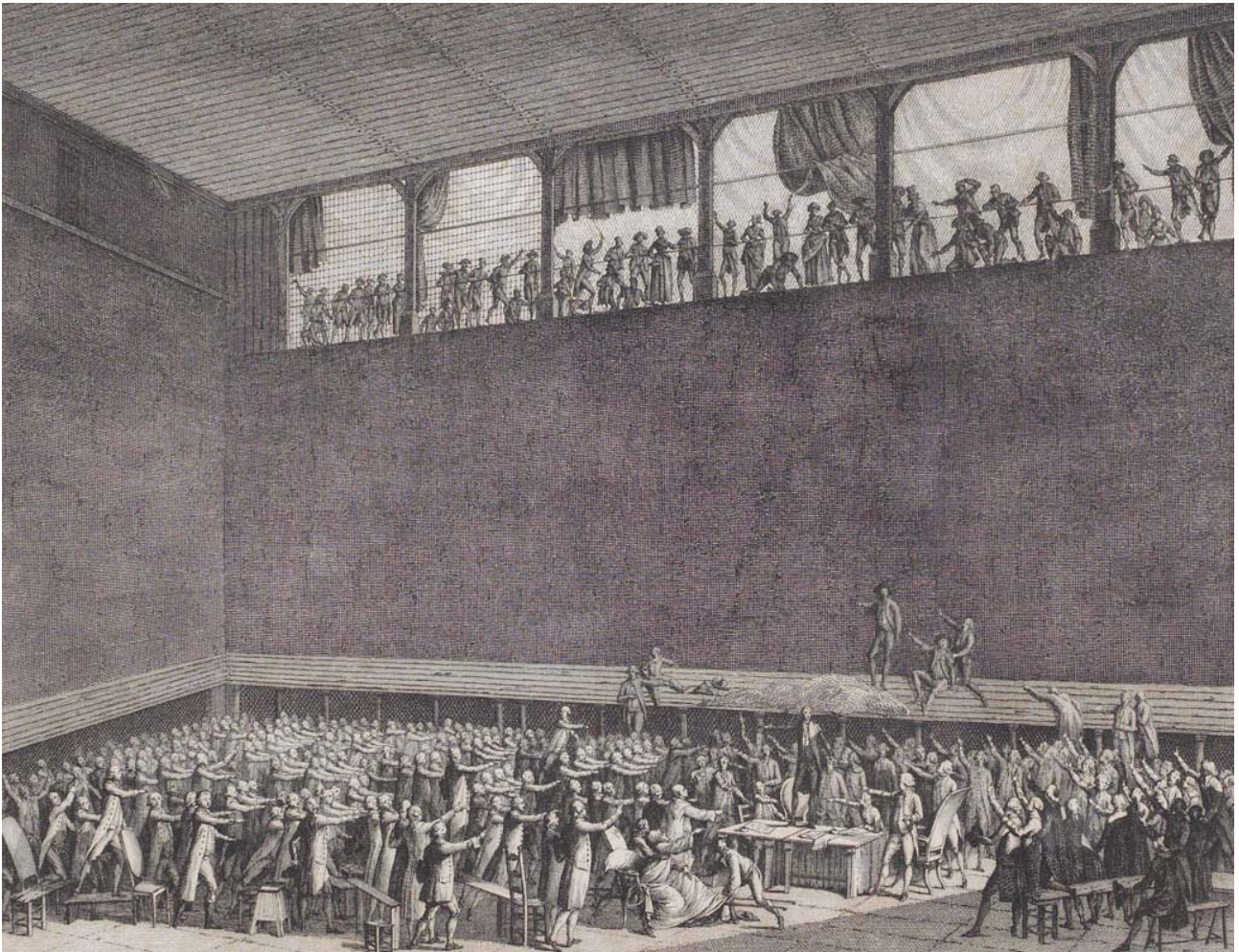


Fig.117 Le Serment du jeu de paume, dessin de Jean-Louis Prieur, Pierre-Gabriel Berthault, 20 juin 1789, musée Carnavalet, Paris

Une vue ancienne de jeu de paume du château de Versailles permet de se rendre compte qu'en 1668, il n'existait pas de galerie haute au-dessus du mur de bricole (**fig. 118**). C'est le cas également à Rennes. Aucun assemblage ne permet l'installation d'une galerie haute sur le gouttereau oriental qui correspond au mur de bricole. Ainsi, les galeries hautes semblent se superposer aux galeries basses et faire face au Grand Mur afin de profiter pleinement du déroulement du jeu. A Chinon, en l'absence de fouille, il est difficile de savoir où se trouvait le mur de bricole et par conséquent comment étaient disposées les galeries. Les poteaux ne semblent pas porter de traces de mortaises orphelines. Existe-t-il des salles sans galeries hautes ?

Les escaliers d'accès aux galeries ont malheureusement souvent disparu. Les salles préservées montrent par ailleurs différentes dispositions. De nombreux exemples de salles de châteaux mettent en œuvre des escaliers disposés de façon symétrique de part et d'autre de la salle. C'est le cas à Ecouen ou pour la salle de l'hôtel Ferrare à Versailles. La salle de Fontainebleau possède aujourd'hui un escalier droit flanqué au pignon du dedans. Cependant, ce dernier est un réaménagement tardif. D'ailleurs, il occupe quasiment toute la largeur de la galerie où il est installé, permettant d'atteindre difficilement la galerie du

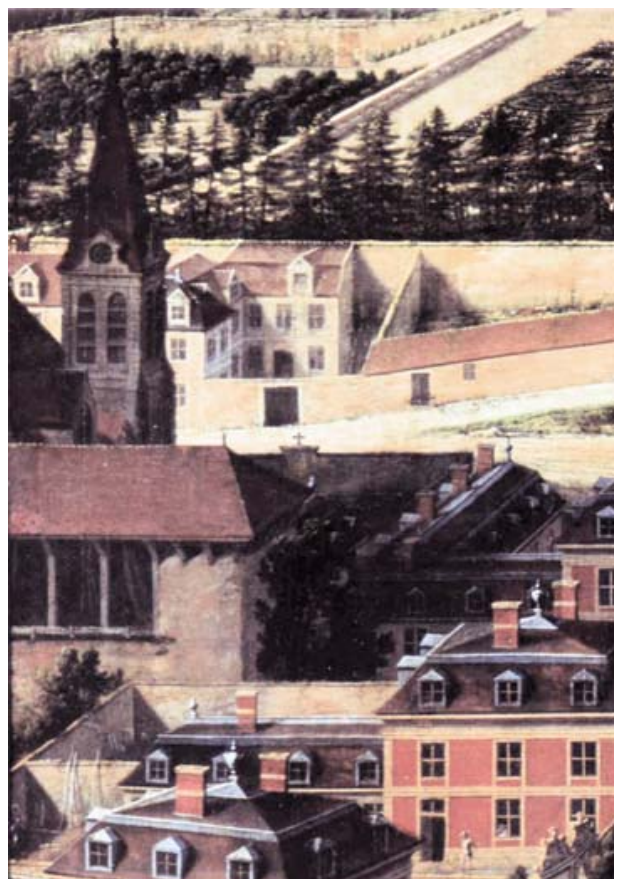


Fig.118 Le jeu de paume de Versailles (détail), Pierre Patel, huile sur toile, 1668, musée du château de Versailles

mur de bricole située à l'arrière de l'escalier. Les salles de Chinon ou d'Angers ne permettent pas de savoir où se trouvait l'escalier d'origine. C'est le cas encore au jeu de paume de la rue St Louis à Paris. En revanche, un dessin de James C. Richard offre une représentation de l'hôtellerie de l'Ours à Chinon⁴⁷ avec un aménagement séduisant qui pourrait tout aussi bien convenir à un jeu de paume : un escalier droit dans le prolongement de la galerie (**fig. 119**).

47. Bulletin de la Société des Amis du Vieux Chinon, I, 7, 1915-16.



Fig.119 Un exemple d'escalier © James C. Richard, 1913

Les matériaux

Selon P. Banéat, le jeu de paume du Pélican à Rennes « *était pavé de tuiles et entouré de galeries* ». L'acte de vente de 1686 est plus précis et fait mention de pavés : « un jeu de paume construit en pierres, bois et terre, couvert d'ardoises avec croupe rabattue, des galeries, des filets, pavé et tuilé mesurant 29,9m sur 10,07m⁴⁸. Ces textes confortent les découvertes archéologiques où les sols de terre-cuite sont réservés aux galeries alors que le carreau est dallé de granit (**fig. 120**). L'emploi de deux matériaux différents se retrouve également à Versailles : le carreau se compose de dalles de calcaire de 28,6cm de côté pour une épaisseur de 9cm alors que le sol des galeries met en œuvre des tomettes hexagonales (12x7x2cm) (**fig. 121**).

48. Contrat d'acquêt du jeu de paume, 1686, AD 35, 1G 381/1, liasse 9, pièce 1, étude documentaire, XIII.

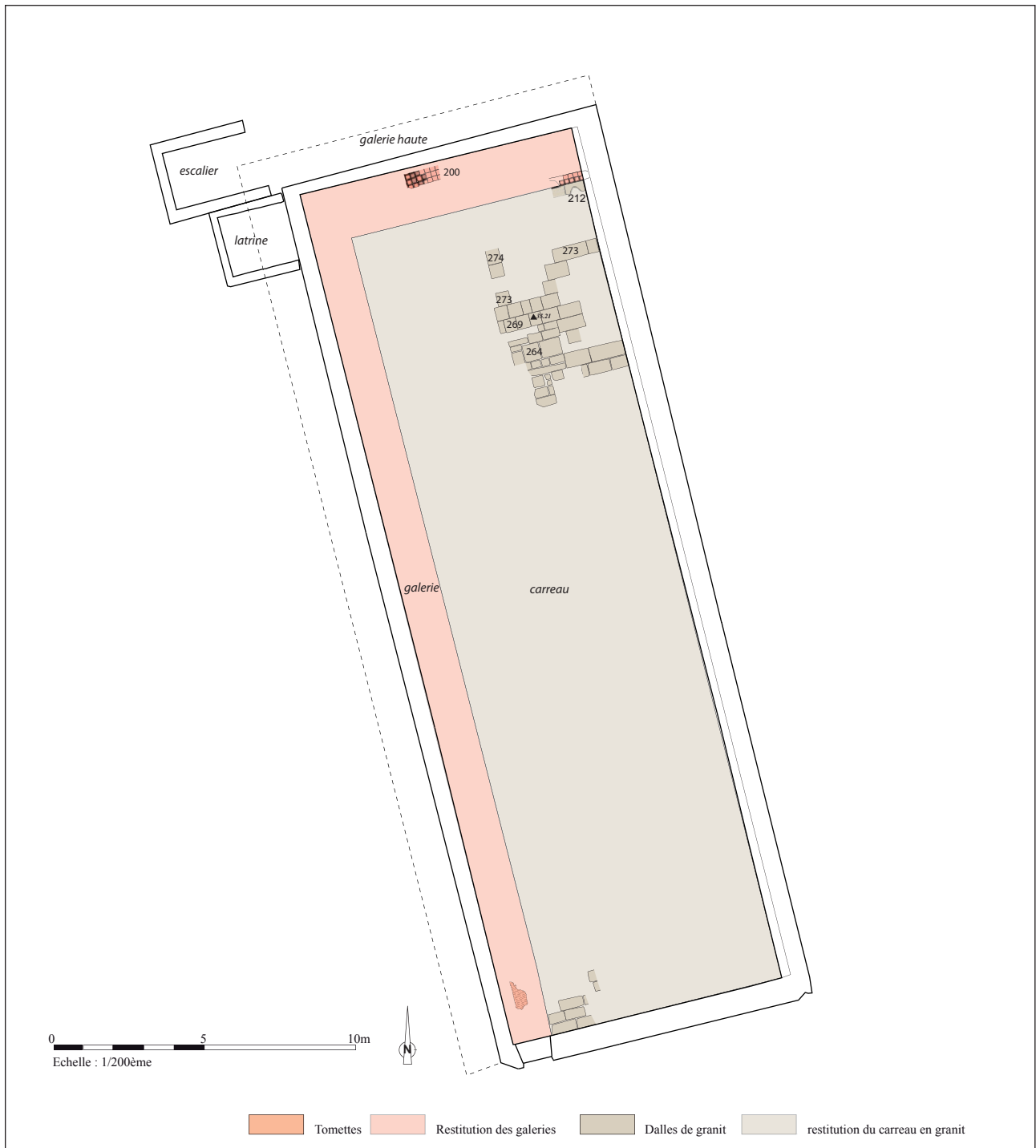


Fig.120 Le sol de la salle du Pélican à Rennes © Elen Esnault, Inrap

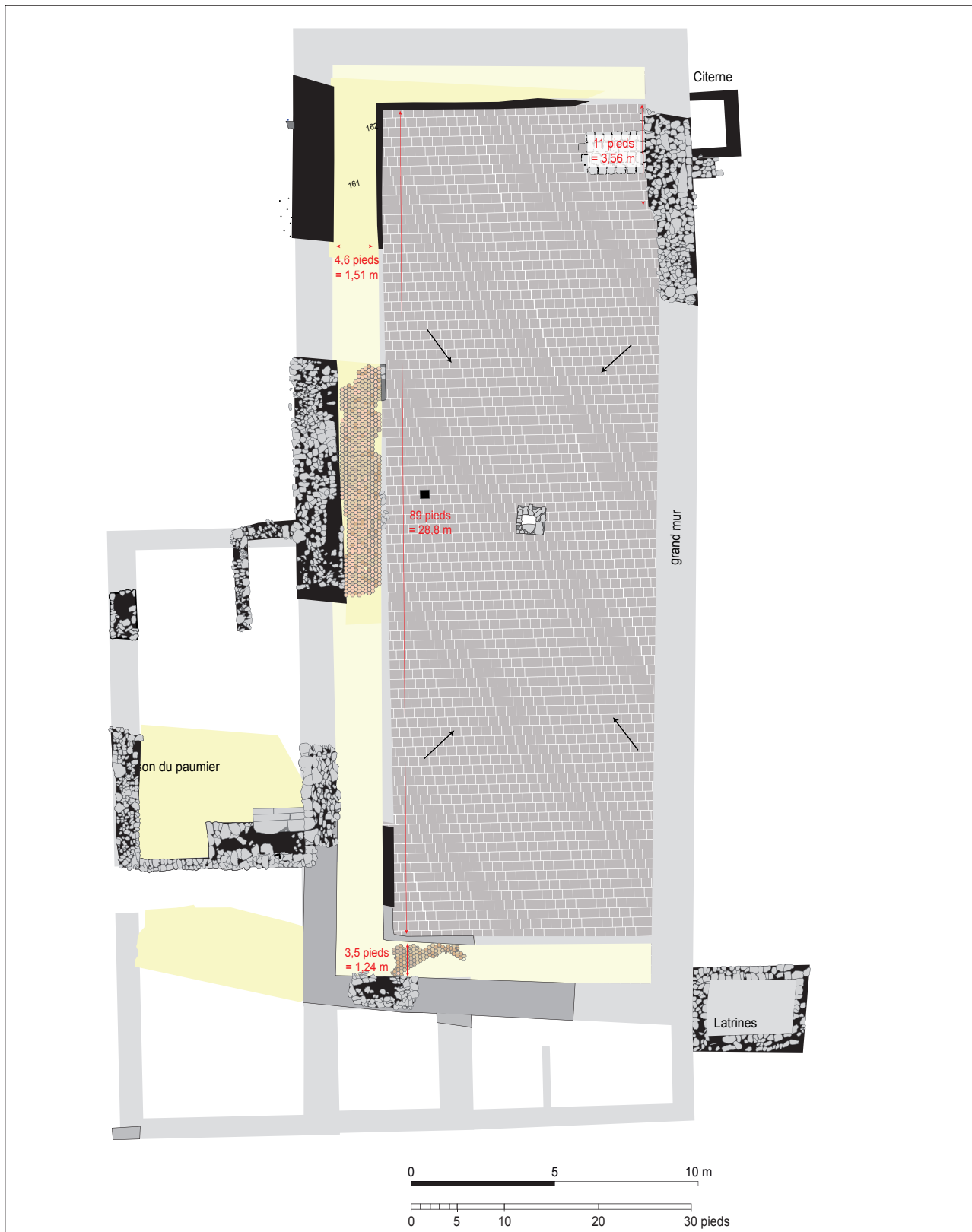
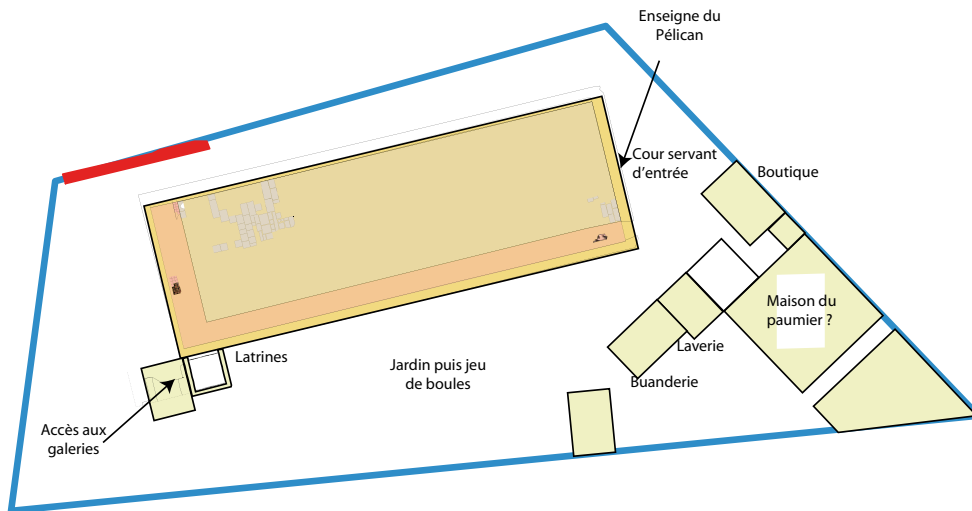


Fig.121 Le sol du jeu de paume de Versailles, DAO : J.-Y. Dufour et N. Saulières, Inrap

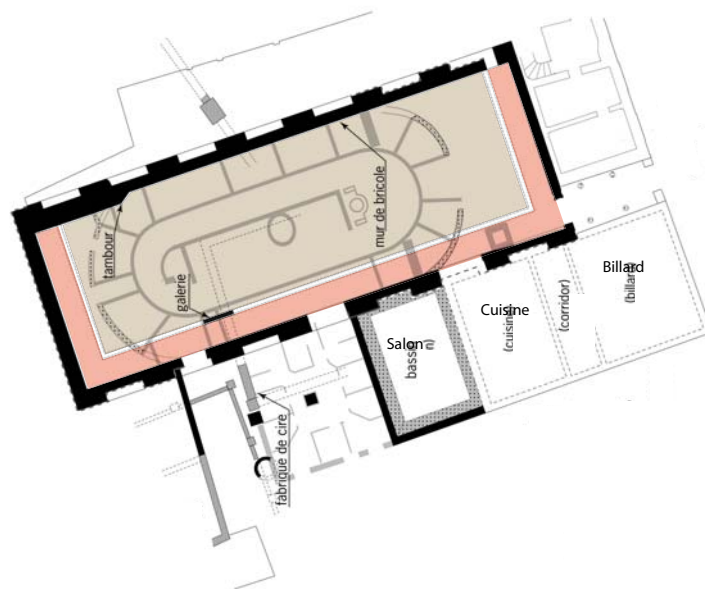
Les annexes (fig. 122)

Les sources consultées lors de l'étude mettent en avant la présence d'un véritable complexe, plus que d'une simple salle de sport. En effet, le bâtiment s'accompagne de différents bâtiments liés à la fois à l'accueil du public (boutique) qu'au soin des joueurs (laverie, buanderie) sans oublier la maison du paumier qui est à demeure. La fouille de Versailles a mis en évidence la maison

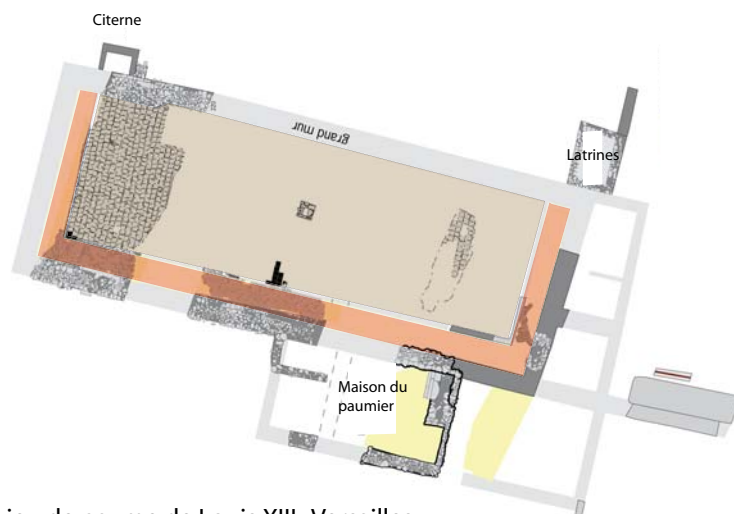
du maître-paumier accolée au gouttereau de la salle. A Marseille, la salle est complétée par des pièces annexes tout autour du jeu parmi lesquelles on trouve une cuisine, un billard, un vestibule. La salle d'Ecouen s'accompagne de deux chambres chauffées servant certainement pour l'après-jeu. La salle fouillée à Chantilly semble également être un ensemble complexe : la salle, à dedans, comprend une pièce annexe en son pignon. A partir de la



La salle du Pélican, Rennes



La salle de la rue Thubanneau, Marseille



Le jeu de paume de Louis XIII, Versailles



Fig.122 Quelques exemples d'annexes © Elen Esnault, B. Sillano, J.Y. Dufour et N. Saulières, Inrap

fin du XVIII^e siècle, des latrines sont mentionnées sur les plans.

On trouve également des équipements de confort, comme les latrines (Versailles, Rennes, Chantilly) ou des urinoirs construits dans l'épaisseur des murs dans les galeries mêmes selon le modèle type édité par M. de Garsault (fig. 123).

Si les salles possèdent des variantes architecturales plus ou moins significatives, elles ont également de nombreuses similitudes afin de répondre aux techniques de jeux. Certains éléments deviennent d'ailleurs vite indispensables comme le tambour qui se généralise à partir du XVIII^e siècle. Les spécificités vont d'ailleurs s'effacer peu à peu jusqu'à la normalisation des jeux de paume dictée par M. de Garsault en 1767.

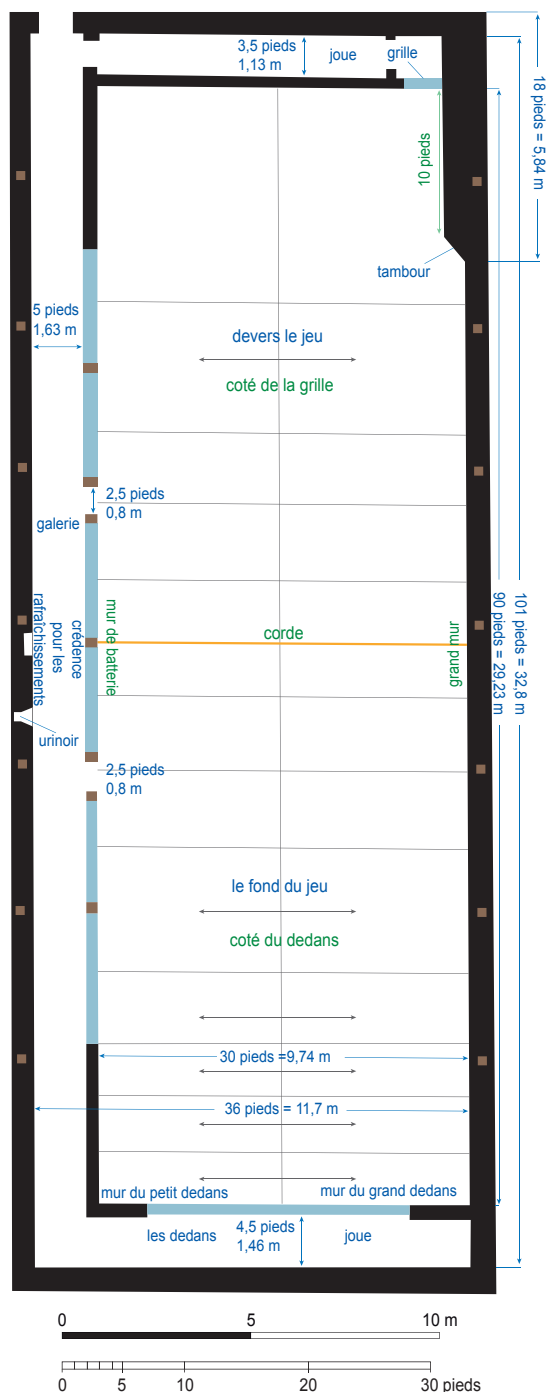


Fig. 123 Plan de M. de Garsault, extrait de *L'art du paumier-raquetier et de la paume*, 1767

Le jeu de paume et les expressions de la langue française

Si les salles de jeux de paume ont quasiment disparu de nos villes, la pratique du jeu a laissé de nombreuses expressions. En voici quelques unes dont les définitions sont extraites de « *Mots et expressions* »⁴⁹.

Avoir l'avantage : être à un point de gagner le jeu après un stade d'égalité.

Épater la galerie : chercher à impressionner les spectateurs de la partie de paume habituellement situés sous la galerie, c'est-à-dire sous les deux pans de toit inclinés munis de filets, sur le côté et au fond du «dedans» (le côté du serveur).

Qui part à la chasse, perd sa place : le système de «chasse» est un élément majeur du règlement et constitue la différence fondamentale au niveau des règles avec le tennis. En effet au jeu de paume le service s'effectue toujours du même côté du terrain, le «dedans». Le joueur receveur ne pourra passer serveur que si une chasse est concédée par le serveur. Le serveur qui concède une chasse perd donc sa place au profit du receveur.

Les enfants de la balle : cette expression désignait les enfants des maîtres-paumiers, les fabricants de balles. Les enfants de comédiens qui utilisaient les très populaires salles de jeu de paume pour leurs représentations seront appelés à leur tour, «enfants de la balle», à partir du XVII^e siècle.

Jeu de main, jeu de vilain : les nobles parlaient ainsi des classes paysannes qui ne pouvaient se permettre l'achat d'un battoir ou d'une raquette, et continuaient à jouer au mieux à l'aide de gants en cuir, voire directement avec la paume de la main.

Prendre la balle au bond : prendre la balle au bond équivaut à effectuer une volée au Tennis ou au Football, c'est-à-dire frapper la balle avant le rebond au sol. Cela démontrait la vivacité et la qualité du joueur.

Tomber à pic : la balle «tombe à pic» lorsqu'elle tombe à l'angle du sol et du mur du fond sans rebondir, rendant tout renvoi impossible. La «chasse pic» est égale à la chasse 0, la meilleure qui soit. La seule manière de relever la chasse pic pour l'adversaire et donc de gagner la chasse et le point, est d'envoyer la balle dans le dedans. Coup difficile!

Rester sur le carreau : s'ils ont généralement disparu pour laisser la place à une surface lisse, les carreaux qui revêtaient autrefois le sol des jeux de paume ont donné leur nom au sol lui-même. Le terrain est encore aujourd'hui appelé «le carreau».

49. Eric Delloye, maître-paumier, Cercle du jeu de paume de Fontainebleau.

Rester sur le carreau : désignait alors la chute propre ou figurée de l'adversaire.

Peloter : terme utilisé pour les parties dont on ne comptait pas le score, les parties jouées pour le plaisir. Ce verbe a pris au fil des années et des nombreux auteurs citant le jeu de paume, un sens figuré de flirt et de préliminaire amoureux.

Tripot : le tripot désigne à l'origine la salle de jeu de paume. Les combines qui y prennent place feront évoluer le sens pour désigner finalement un lieu de jeux et de paris, souvent clandestins. La mauvaise réputation croissante qui en découle donnera une connotation péjorative au mot tripot à partir du XVII^e siècle. En 1726, Lesage décrit ainsi le tripot : « maison particulière dont les maîtres reçoivent des joueurs à des fins lucratives; maison de jeu, cabaret où l'on joue » (LESAGE, *Le Diable boiteux* dans *Romanciers du XVIII^es.*, éd. Etiemble, t. 1, p. 284)

Bisque, bisque, rage : la bisque, qui a été totalement abandonnée dans le jeu de paume «moderne», est une sorte de Joker, un point gagnant qu'il était possible d'invoquer à tout moment, et qui entraînait souvent la rage de son adversaire, particulièrement lorsque celui-ci permettait de remporter un jeu.

Il existe encore bien d'autres expressions issues de la pratique de la paume qui a par ailleurs grandement influencé le comptage des points au tennis (en note : **15, 30, 45, 60** Ancêtre du Tennis jusqu'au bout des cordes, puisque même le système de comptage des points en est issu. Le 45 trop long à prononcer a évolué vers le 40, tandis que le 60 s'est transformé plus simplement en «jeu». Le principe des «avantage» et «égalité» est rigoureusement le même qu'au Tennis.

Il est étonnant, du reste, et paradoxal que la propension des expressions issues du jeu de paume, par ailleurs toujours d'actualité, soit proportionnelle à la disparition de ces salles si nombreuses autrefois.

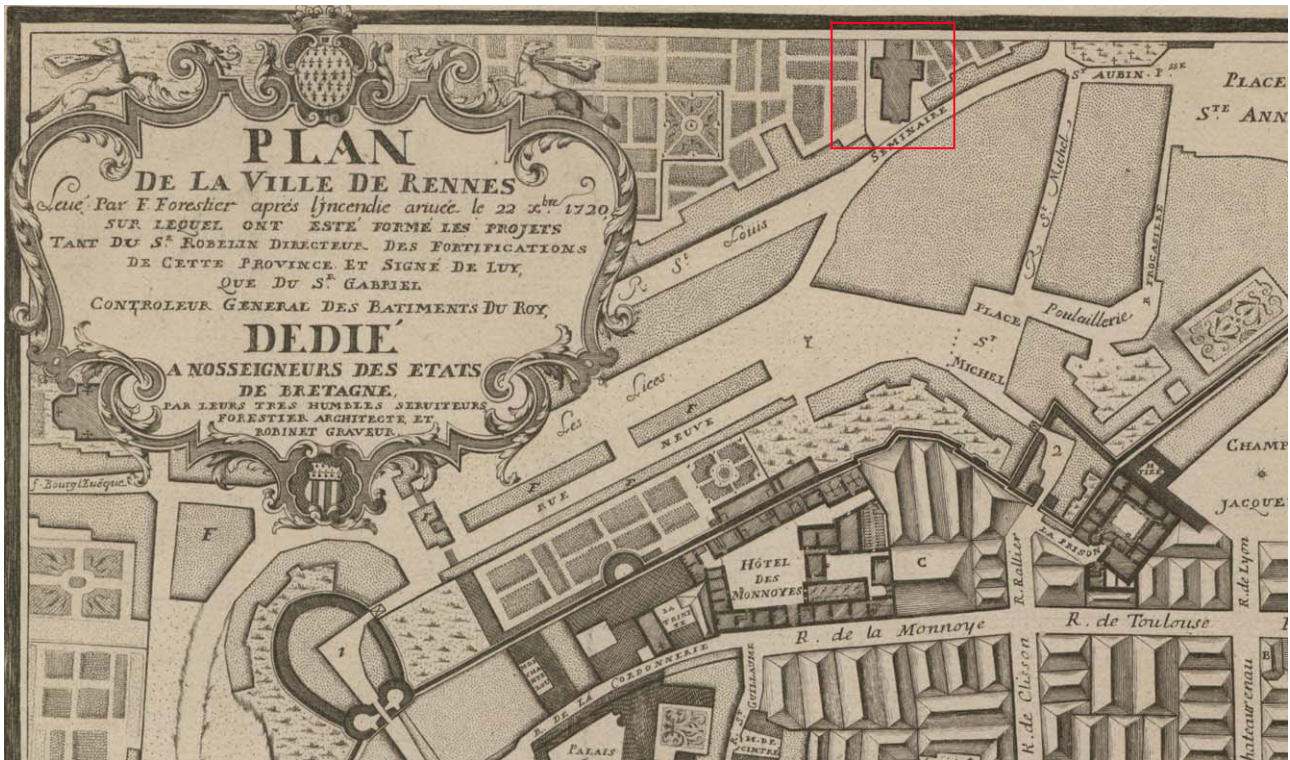


Fig.124 Plan Le Forestier, 1726

3.3 De la salle du Pélican à la chapelle du Séminaire

3.3.1 La métamorphose d'un espace et d'une fonction (fig. 124)

Durant le fonctionnement de la salle du Pélican, des modifications importantes semblent avoir lieu dans l'environnement proche. En effet, le terrain à l'est de la salle fait l'objet d'un remblaiement important qui est peut-être à mettre en relation avec l'achat et la réunion de deux parcelles issues de propriétaires différents : la parcelle privée du jeu de paume et la parcelle à l'est. Le regroupement de ces deux unités a conduit à effacer la trame parcellaire précédente. Ainsi le mur de clôture 1006 est détruit à cette période et l'on peut observer que la chapelle, dans sa nouvelle volumétrie, déborde sur l'ancienne parcelle orientale (fig. 125). En 1686, Charles Ferret, conseiller au parlement, achète le Pélican 6000 livres pour le compte de l'évêché. Les travaux de transformation du jeu de paume en chapelle débutent alors en 1687 et se poursuivent jusqu'en 1690 : « *ce jeu de paulme du Pelican nest plus au mesme estat qu'il estoit, lesdits sieurs directeurs y faisant actuellement ediffier leur eglise et sacristie au derriere* »⁵⁰.

50. 1689 : Déclarations des biens du séminaire, AD 35, 1 G 383, liasse 1, pièce 2, étude documentaire, XV.

3.3.2 La fermeture des travées (fig. 126)

Si son volume sous charpente se prête parfaitement à sa nouvelle destination, malgré le fait que l'ancien jeu ne soit pas orienté, plusieurs modifications sont néanmoins apportées. En premier lieu, il a fallu fermer les grandes travées ouvertes du niveau supérieur. En façade ouest, cette phase de travaux serait presque passée inaperçue si les poteaux n'avaient gardé la trace de l'accroche de la façade rapportée. En effet, les encoches (US 316) situées au sommet des poteaux correspondent vraisemblablement à cette phase de travaux. Afin d'assurer la stabilité de la nouvelle structure, le soubassement est épaissi et surélevé (US 112) ce qui a pour effet, entre autre, d'envoyer la base des poteaux dans la maçonnerie, raison pour laquelle les pieds de poteaux sont très abîmés. En remontant la maçonnerie, les mortaises du plancher de la galerie extérieure ont été masquées. Ainsi, on a la certitude que la galerie a été démontée lors de cette phase de travaux. La dépose de la galerie s'est accompagnée de réparations importantes et notamment de la recoupe des poteaux 103 et 104. En effet, ces derniers sont actuellement plus hauts que les autres d'environ 35cm. Cet exhaussement est perceptible grâce au décalage de l'ensemble des mortaises du poteau, décalage qui a permis par ailleurs de dégager de la maçonnerie les mortaises du plancher de la galerie. La tête des poteaux devait vraisemblablement être très abîmée pour justifier une purge et un exhaussement de la structure. D'ailleurs, le jeu de paume avait déjà été modifié en partie et n'était plus dans son état d'origine, comme le montre la mise en place de la croupe en pignon nord. Le gouttereau oriental a conservé une partie de la façade installée à cette époque. Posé sur une assise de

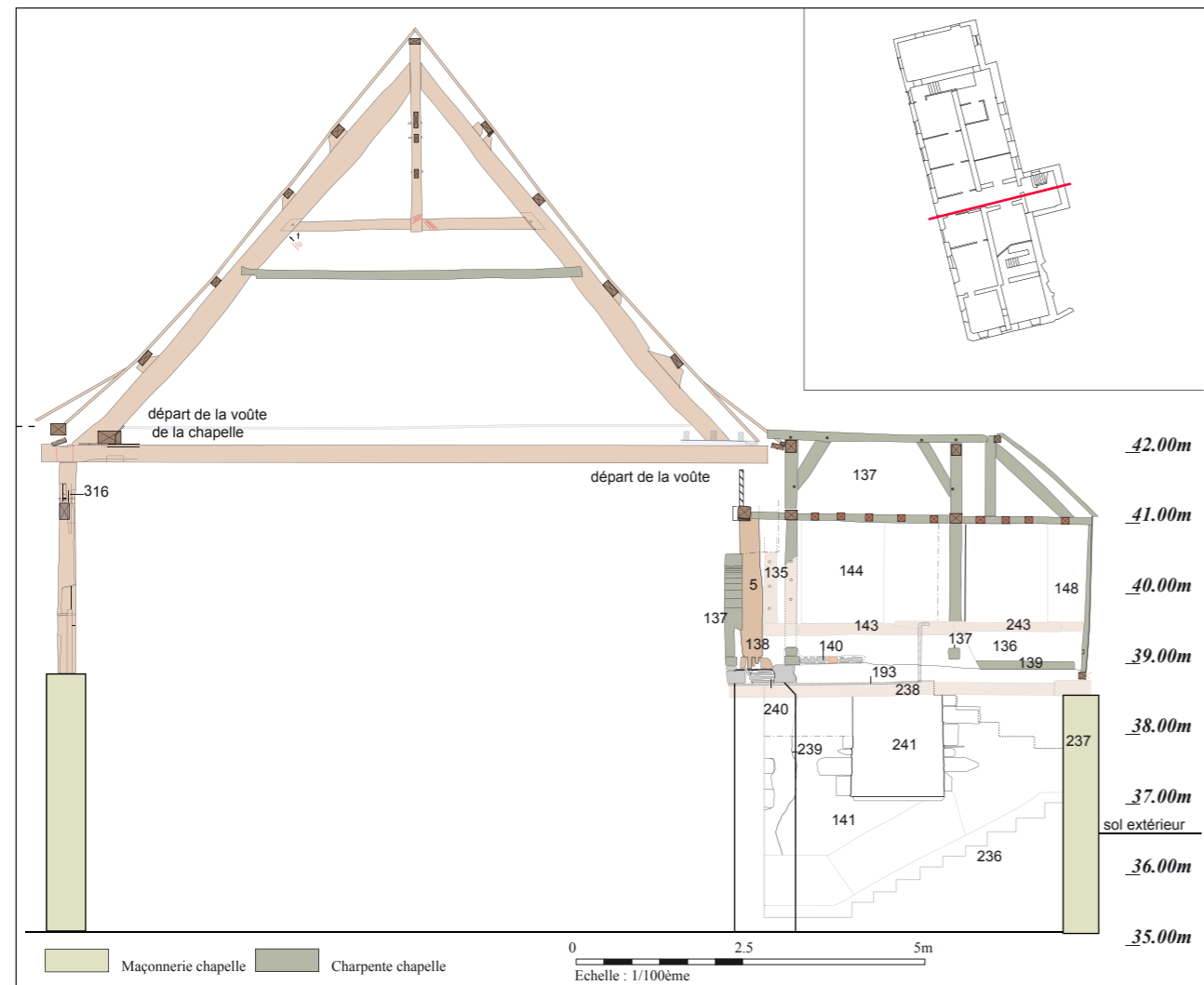


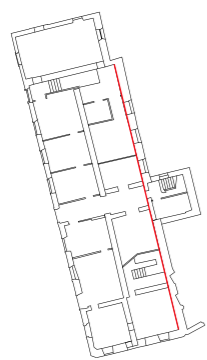
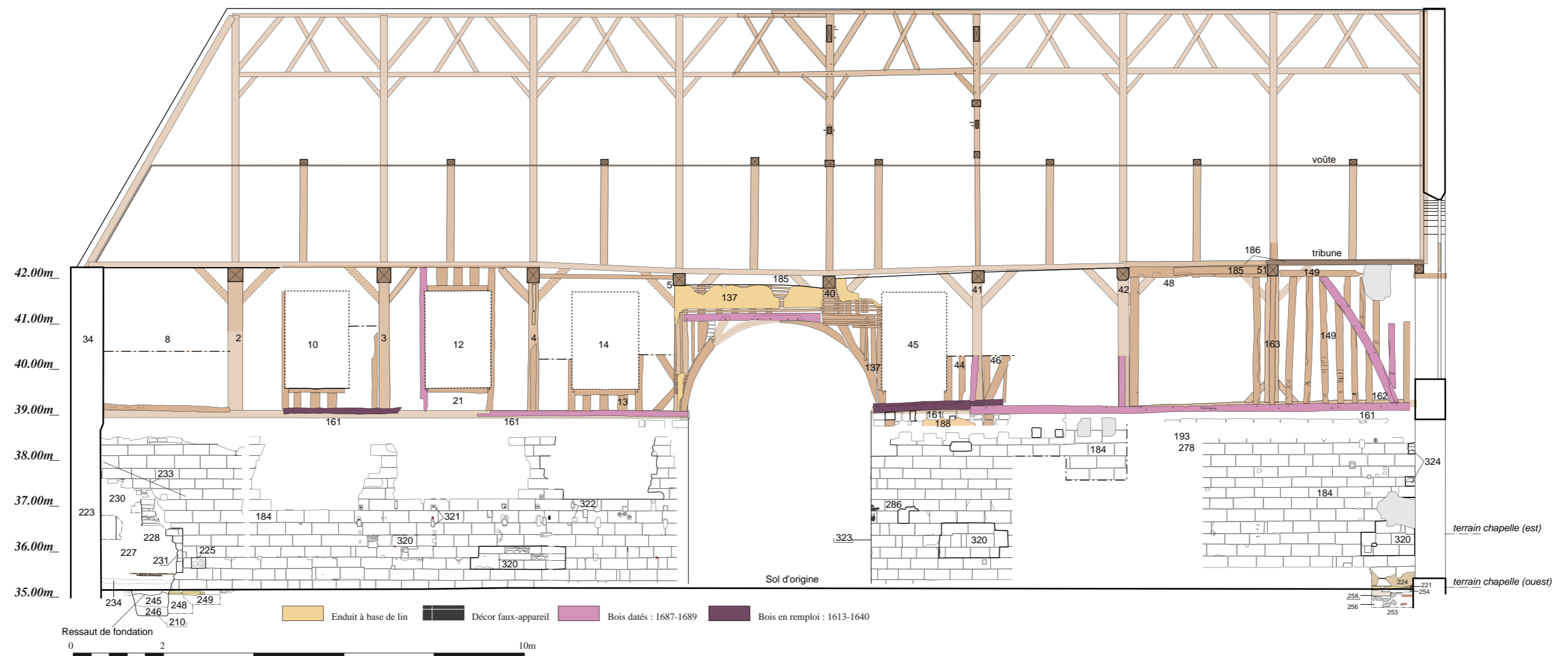
Fig.125 La coupe sur le terrain mettant en évidence les remblaiements : on observe que le niveau de terrain à été relevé à l'est © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap

réglage (US 161) qui a trouvé naturellement sa place sur le ressaut dû à la surépaisseur du parement du mur de brique, un pan de bois assure la fermeture des anciennes travées. Il vient en placage contre la structure du jeu de paume. Très caractéristique, le pan de bois met en œuvre des bois d'une section supérieure à 15cm et homogènes. Mais c'est davantage le matériau du hourdi et du dégrossi qui permet de le différencier des autres structures en bois. En effet, les différentes parties attribuées, lors de l'étude, à l'état chapelle, utilisent du lin dans les dégrossis et les hourdis. De plus, les lattis supports d'enduit sont généralement larges et fixés au gros clou forgé (US 137 et 148) (fig. 127). Seul un indice d'ouverture ancienne peut être avancé : la fenêtre 52 semble être un réaménagement d'une baie plus large marquée par la taille particulière de la sablière 48 qui devait recevoir un poteau taillé en demi-arc brisé. Le plan de 1801 peut paraître un précieux document pour reconstituer la chapelle. Ce n'est pas le cas et il est à utiliser avec précaution. La partie rose est censée correspondre à l'existant tandis que la partie jaune indique les modifications projetées. Or, si le plan semble, par convention, être coupé au niveau du rez-de-chaussée – on le voit notamment grâce à la porte d'entrée depuis la chapelle ouest – certains éléments, notés comme existants, n'ont pourtant jamais été construits. Preuve en

est les ouvertures indiquées dans la partie sud du mur de brique. Ainsi, l'hypothèse pour une lecture plus fiable de ce document est qu'il s'agit d'une projection à la fois des parties hautes et basses de la chapelle. Il reste donc difficile de connaître l'organisation ancienne de la chapelle (fig. 128).



Fig.127 Le sondage pratiqué sur le mur pignon de la chapelle latérale © Hervé Paitier, Inrap



Eglise St Quentin de Mathaux, 1761



Fig. 126 La fermeture des travées et un exemple d'église en bois © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

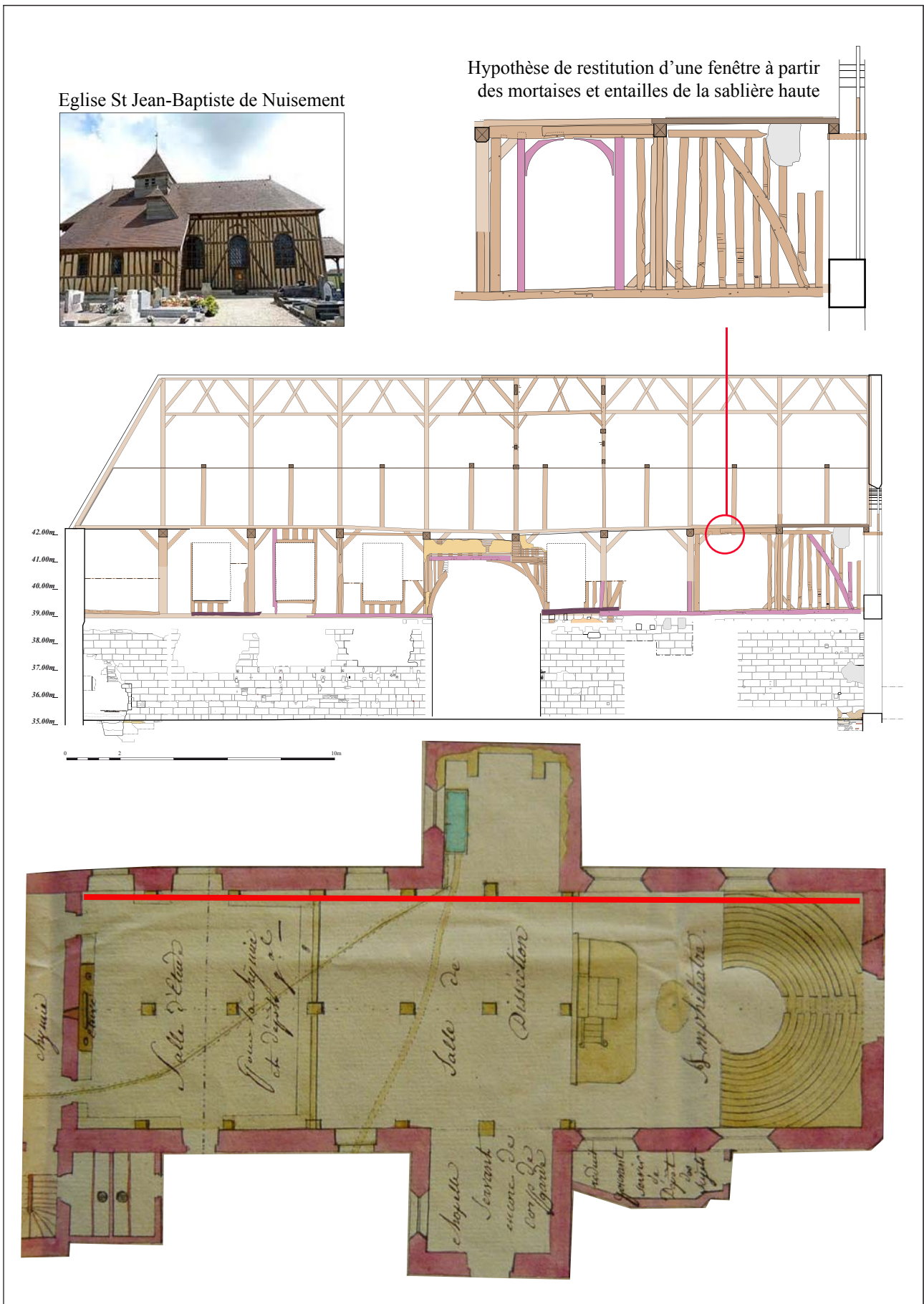


Fig.128 Les fenêtres de la chapelle : le plan de 1801, SHD, Vincennes, 1 Vh 2101, la fenêtre 52 © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire, A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap et l'église de St Jean-Baptiste de Nuisement, en haut à gauche © auteur inconnu

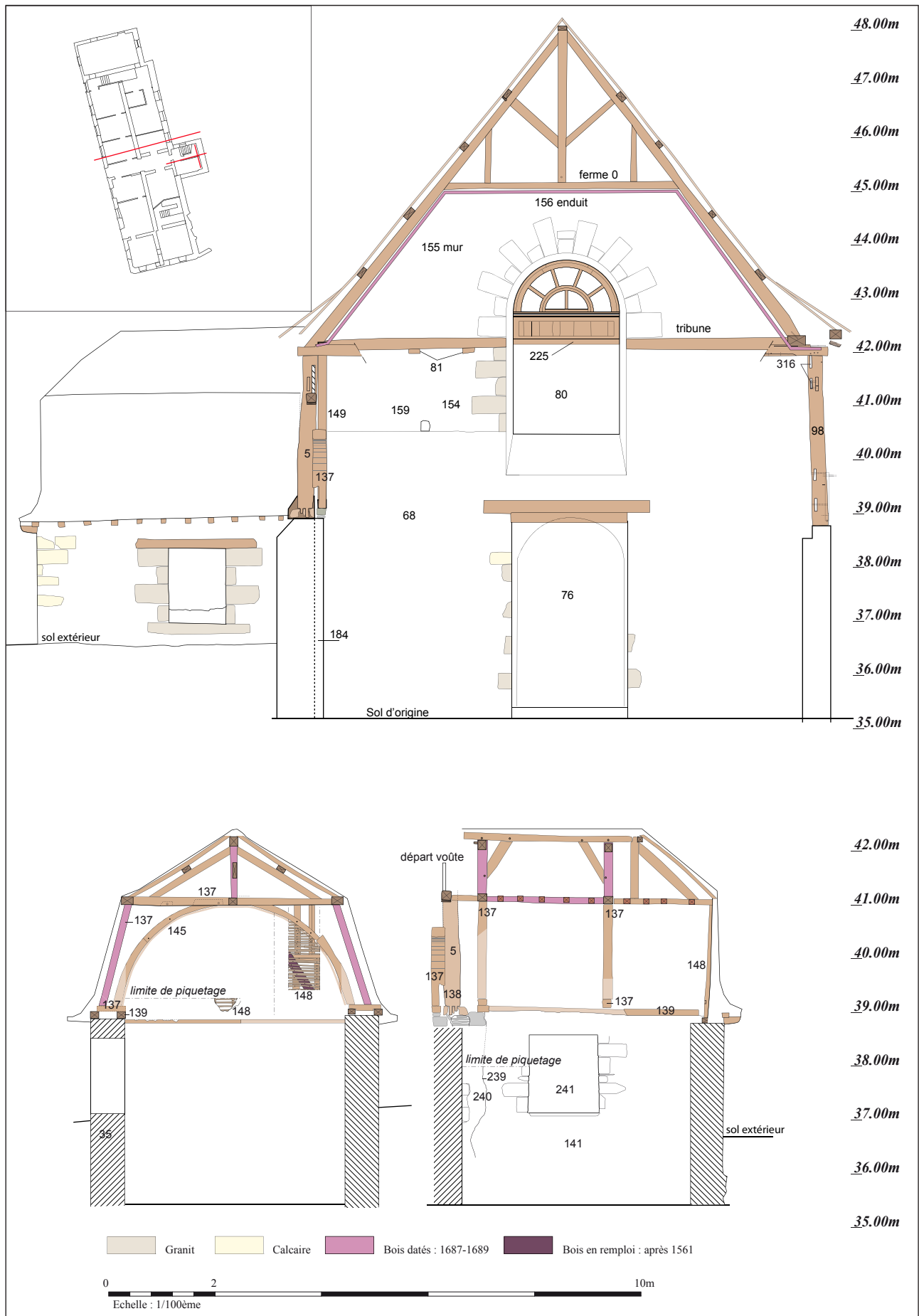


Fig.129 Hypothèse de restitution de la chapelle © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap

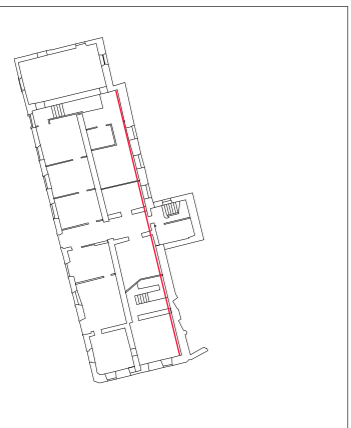
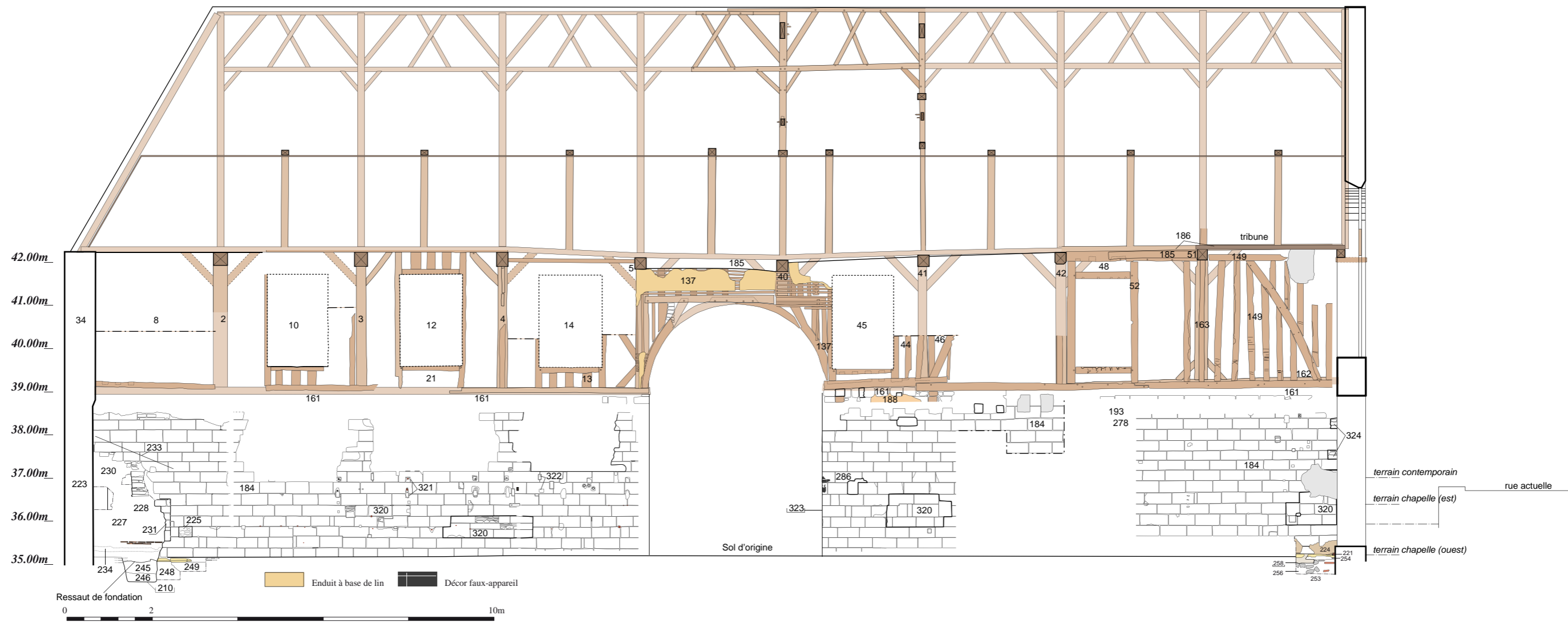


Fig. 130 La coupe longitudinale © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap



Fig.131 Les vestiges de la chapelle latérale orientale © Hervé Paitier, Inrap

3.3.3 Le transept (fig. 129)

Les matériaux identifiés comme appartenant à la phase « chapelle » se retrouvent également dans la chapelle latérale, ancien bras de transept, qui présente un ensemble très cohérent (US 137 et 145). Petite salle sous charpente lambrissée en berceau, couverte par une toiture à la Mansart, la chapelle latérale reste reconnaissable malgré les transformations ultérieures. Son intégration au corps de bâtiment principal se fait au moyen d'un percement de l'ancien mur de brique au niveau inférieur et par la mise en place d'une cerce intégrée au pan de bois au niveau supérieur. Ces différents éléments, associés à la

même phase de travaux, ont été datés de 1687-89. A cette période, le terrain à l'est de la parcelle a fait l'objet d'un remblaiement important pour une raison inconnue. Ce qui est sûr, c'est que le niveau de fondation de la chapelle latérale est plus haut de 1,50m que celui du jeu de paume et du mur primitif. Pour autant, cet exhaussement ne semble pas affecter la rue. Le niveau de seuil de la porte de la chapelle correspond en effet au niveau de sol intérieur et non à un niveau de rue qui aurait été remonté (fig. 130).

La chapelle orientale n'est cependant pas isolée. Elle trouve son pendant sur le gouttereau ouest avec une chapelle, certes détruite aujourd'hui, mais dont la présence

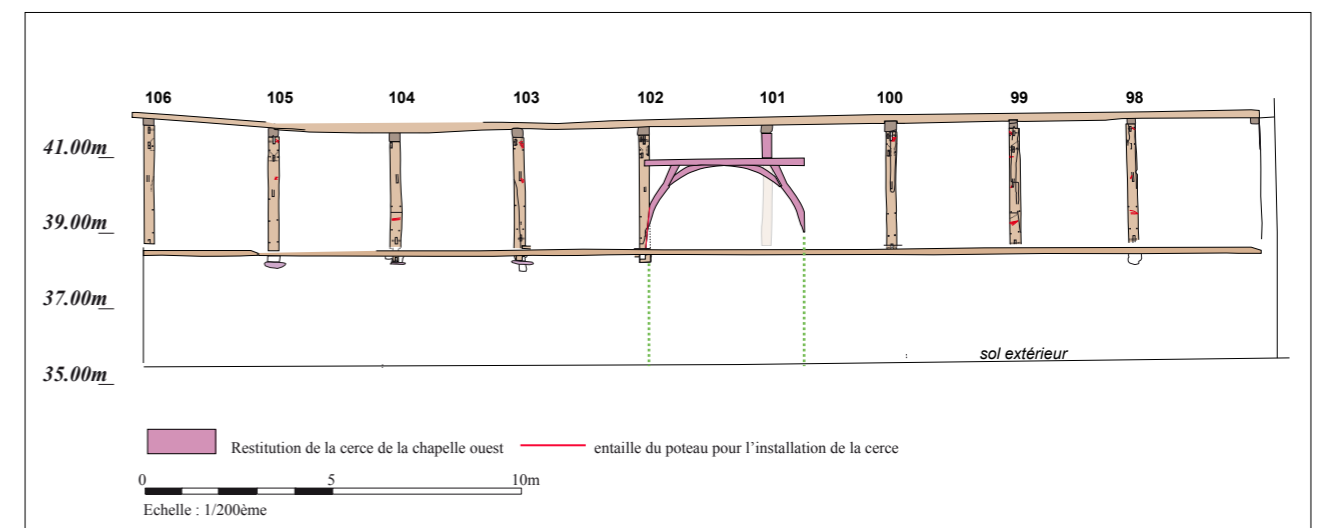


Fig.132 Restitution de la cerce de la chapelle latérale ouest © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap

est attestée par des indices archéologiques notamment au niveau des poteaux. En effet, on remarque que le poteau 102 a subi de nombreuses altérations : bûchage de sa face extérieure, agrandissement de ses mortaises, retaille incurvée de sa base (US 317) (**fig. 131**). Par symétrie, le poteau 102 correspond au poteau 5 de la façade orientale, dont la conservation et l'intégration au sein de la chapelle latérale permet de comprendre les ajustements qu'il a dû subir. L'agrandissement des mortaises ainsi que la retaille inclinée correspondent à l'insertion de la cerce ouvrant sur la chapelle ouest. En comparant toujours avec la façade est, on comprend la raison pour laquelle le poteau 101 a remplacé un ancien poteau. A l'instar du poteau 40, l'installation de la chapelle a provoqué une coupe nette d'une grande partie du poteau pour insérer la cerce. Lors de la destruction de la chapelle ouest, ce qui restait de l'ancien poteau ne suffisait plus à porter l'entrait et il a fallu le remplacer (**fig. 132**). S'il n'en reste que des traces ténues, la chapelle occidentale est visible sur le plan de 1801 (**fig. 128**). Ensemble, ces deux chapelles formaient un transept, transformant ainsi définitivement le jeu de paume en lieu de culte.

3.3.4 La modification de la toiture (**fig. 133**)

Quelques modifications sont apportées également au niveau de la charpente. La croupe nord, si elle n'est pas d'origine, est cependant attestée dans l'acte de vente de 1686 : le jeu est « couvert d'ardoises avec croupe rabattue »⁵¹. En revanche, il ne nous est pas possible de savoir si le pignon sud avait été modifié de la même façon. Dans tous les cas, une partie a été refaite au sud (ferme 0) alors que l'ensemble de la charpente est modifiée par l'adjonction de fermes secondaires et de faux-entrants supplémentaires. L'objectif de cette transformation est d'installer une voûte lambrissée. Cette dernière est encore partiellement conservée dans la partie nord de l'édifice où elle épouse l'arêtier de la croupe. Le départ de voûte est observable également à plusieurs reprises au niveau des entrants (poteaux 5 et 102), entrants dont la panne sablière qu'ils supportent est doublée sur les deux gouttereaux par une nouvelle panne comportant des corbelets. Ces travaux de charpente, datés de l'automne/hiver 1689-90, et notamment la reprise de charpente au sud, sont à mettre en relation avec la reconstruction de la façade sur rue.

51. Contrat d'acquêt du jeu de paume, 1686, AD 35, 1 G 381/1, liasse 9, pièce 1, étude documentaire XIII.

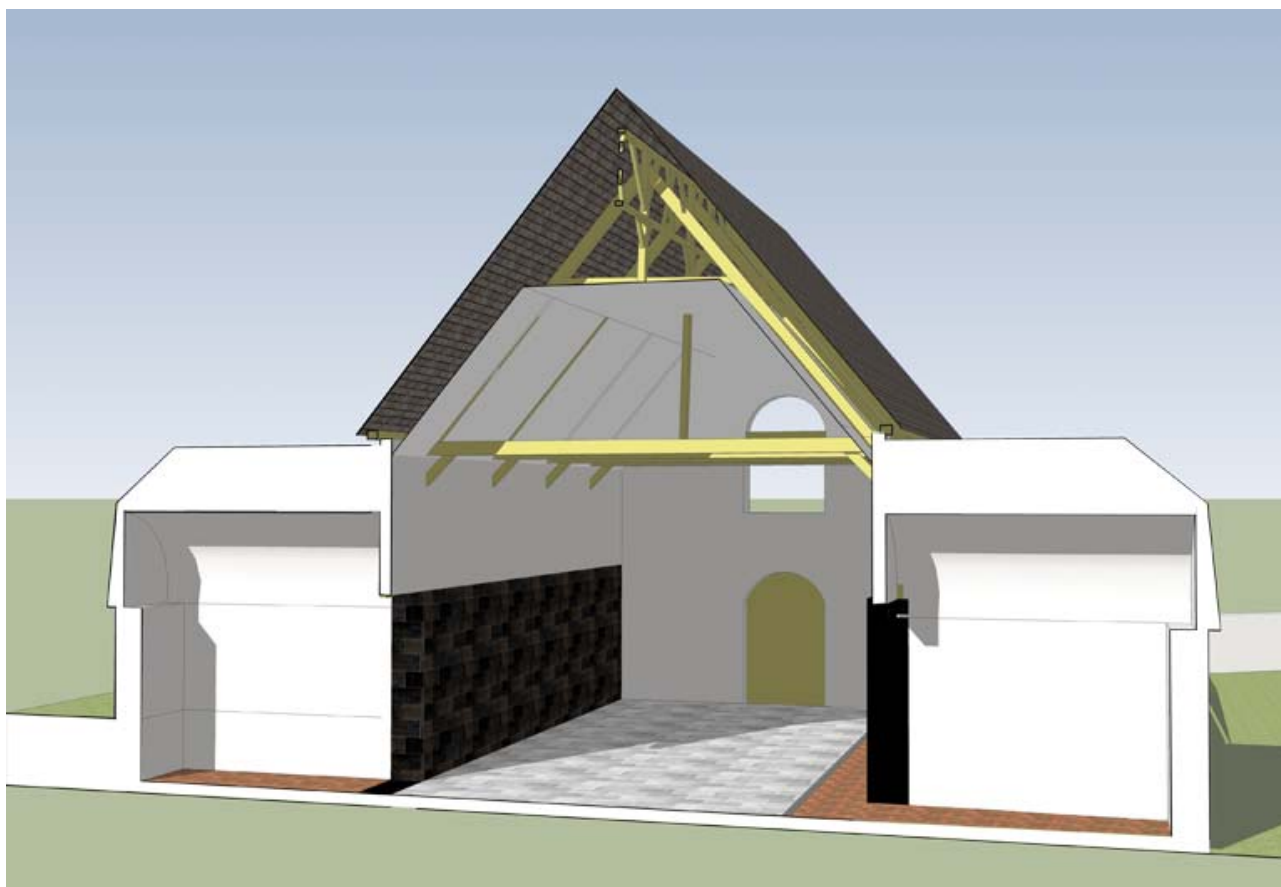


Fig.133 Restitution de la cerce de la chapelle latérale ouest © Elen Esnault, Inrap

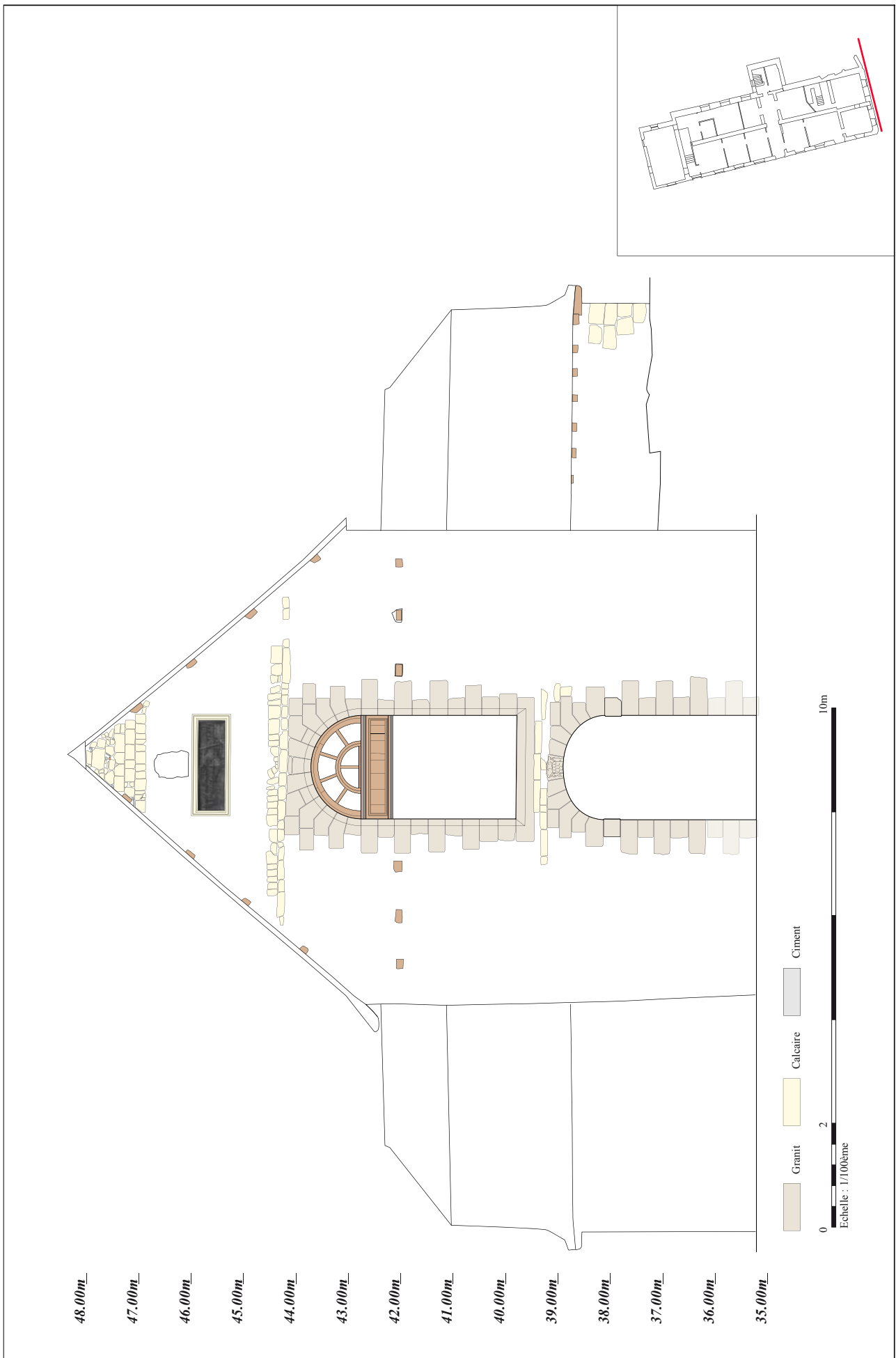


Fig.134 La façade sud restituée © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap

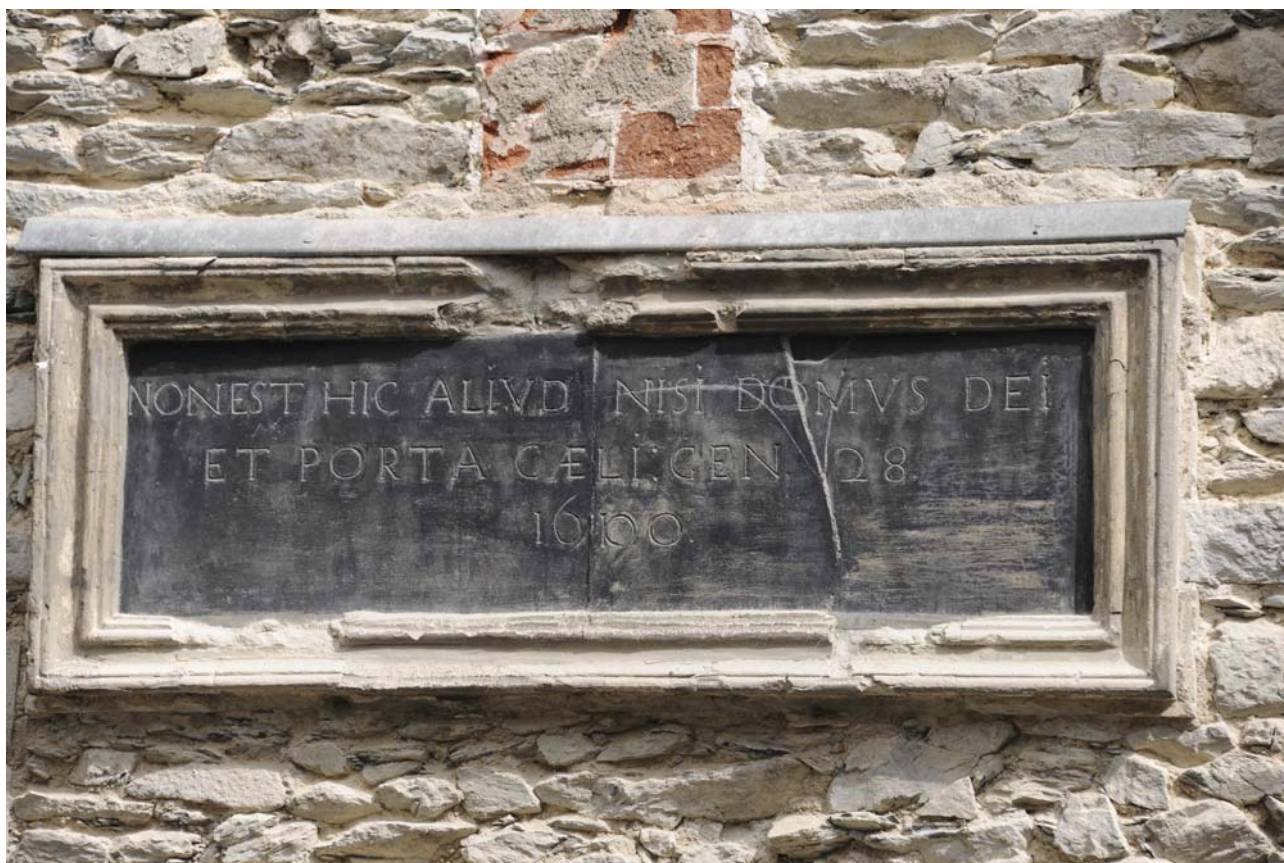


Fig.135 Le cartouche © Hervé Paitier, Inrap

3.3.5 La reconstruction de la façade sud (fig. 134)

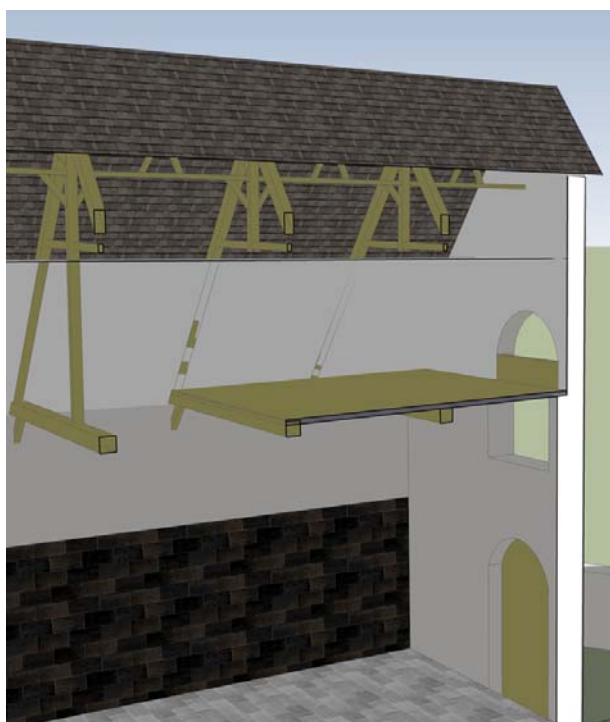


Fig.136 La tribune (restitution) © Elen Esnault, Inrap

Afin d'achever la transformation du jeu de paume dont le pignon était certainement en construction mixte (maçonnerie et structure bois), la façade sud est reconstruite. Elle intègre désormais une grande porte d'entrée surmontée d'un blason aux armes de Montseigneur de Beaumanoir de Lavardin, qui était évêque de Rennes de 1671 à 1711. Au-dessus de la porte est installée une grande verrière éclairant la nef. La façade était sans doute destinée à être enduite à l'origine comme semble l'indiquer le bandeau en calcaire bûché qui devait porter une modénature mis en valeur par l'enduit de façade. Un cartouche en calcaire est inséré dans la maçonnerie : « *Non est hic aliud domus Dei et porta coeli. Gen. 28 1690* » (Ici est véritablement la maison de Dieu et la porte du Ciel, Génèse 28, 1690). La date est cohérente au vu des sources et des datations dendrochronologiques. Si le cartouche donne l'effet d'être fait en marbre, il s'agit en réalité d'une dalle (de schiste ?) peinte en noir. Quant à l'inscription, elle comporte une rature : il est écrit 16190. Le neuf se superpose légèrement au 1. Il s'agit vraisemblablement d'une malfaçon ou d'un repentir, d'ailleurs non visible depuis la rue (fig. 135). La reconstruction de la façade sud intègre par ailleurs l'aménagement d'une tribune intérieure qui se poursuit sans doute jusqu'au premier ou deuxième entrain (US 98) (fig. 136). Hormis la présence des abouts de solives intégrés à la maçonnerie 68 (US 81), le ressaut et la présence de l'allège 325 séparant la lancette en deux parties, il ne reste plus aucun indice de la tribune ni de ses accès (escalier intérieur ?).3.3.6

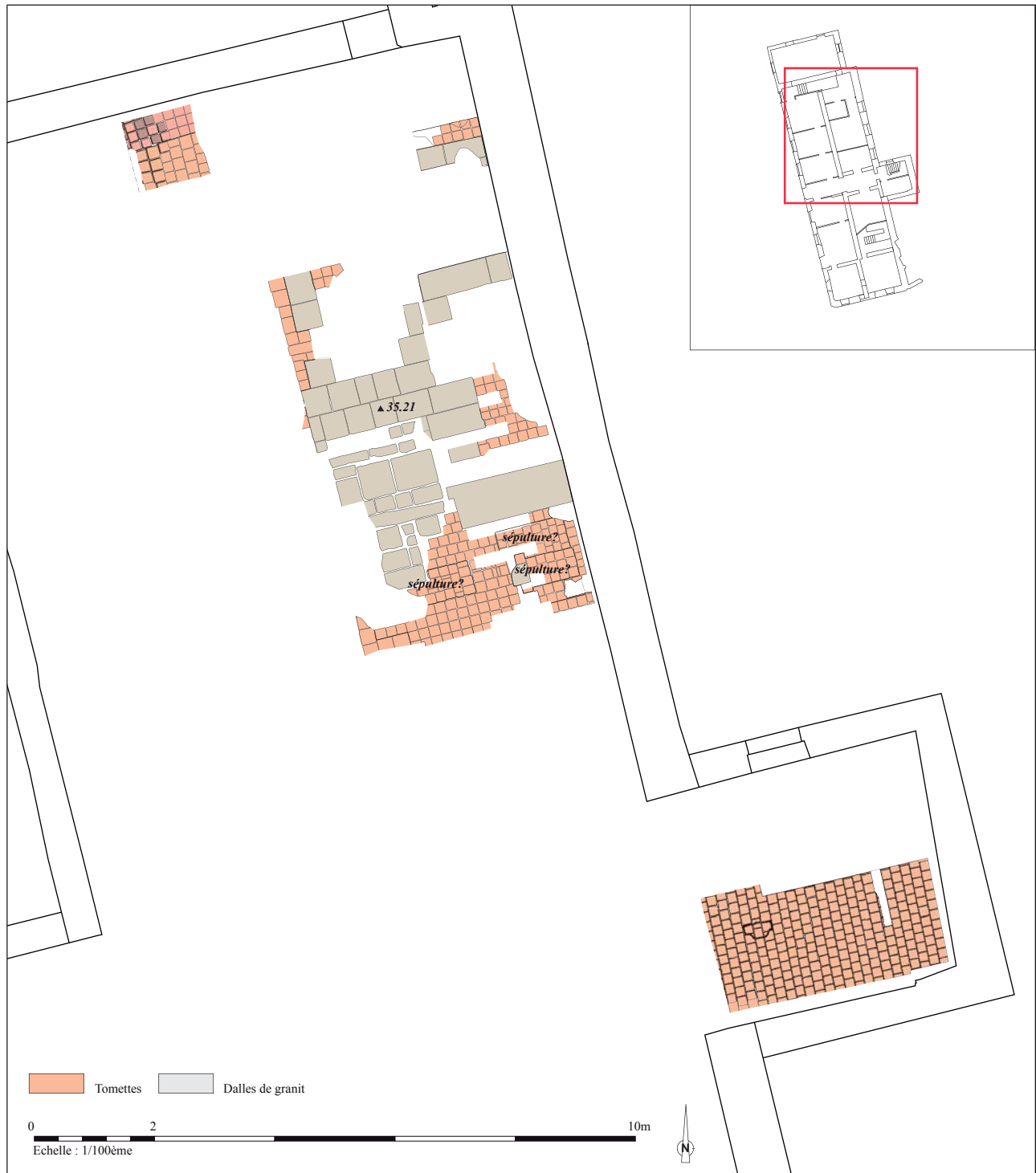


Fig.137 Le plan de la chapelle © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap

3.3.6 La chapelle en fonction (fig. 137)

Le lieu est certainement consacré dès la fin des travaux en 1690 (en note : peut-on imaginer que les fioles cachées dans les maçonneries soient à mettre en relation avec une purification de l'ancien tripot, lieu de « *débauche* » ?) et débute dès lors une phase d'inhumations. Le sol de l'ancien jeu de paume est conservé dans un premier temps mais fait sans doute l'objet d'une réfection rapide suite aux premières sépultures. Il s'ensuit des réparations ponctuelles (US 265, 266, 271, 272, 276 et 319). Il semble que la chapelle latérale n'est jamais

servie de lieu d'inhumation. Son sol de tomettes est en effet intégralement conservé sans qu'il ne soit visible de reprise. La parcelle autour de la chapelle se transforme également avec la nouvelle fonction du bâtiment. Au nord, on construit une sacristie dont le jambage 222 constitue peut-être un vestige de la porte d'accès. Le bâtiment visible remplace l'ancienne sacristie dont il ne reste rien. Lors de l'achat de la chapelle par le Séminaire en 169452, le texte offre une description précise qui semble coïncider avec le plan de 1801 : « *est l'église dudit*

52. Le Grand Séminaire s'installe en 1662. En 1670, il est confié aux Eudistes. AUBERT (G.)_ *Rue St Louis. Le jeu de paume perdu et retrouvé*. Rennes : place publique, janvier-février 2013, pp. 71-76.

seminaire cy devant a jeu de paulme apelléz le Pelican sittuee pres les lices hors l'anclos de laditte ville paroisse de Saint-Aubin, avecq deux chapelles de plus basse elevation au deux coste de laditte eglise; construittes de murailles bois et terrasse couverte d'ardoise, pavee, vitree, et lambrissee, contenant de long quatre vingtz douze piedz, et trante un de laize, au bout vers septentrion de laditte eglise est depuis peu basty de maconnail bois et terrace un logement, le parambas duquel sert de sacristye a laditte église, audessus delaquelle sacristye il y a deux chambre garnie d'une cheminee en chascune tuille et vitree, comble et dosme eu dessus l'enclos et escallier a vollee au dehors et acosté laditte sacristye pour le service desdites chambre fait de bois et terrasse couvert d'ardoise deport et entree de ladite eglise clos de muraille et portail vers la rue ». Le plan de 1801 permet de voir que la sacristie est construite dans la continuité du jeu de paume. Or en 1826, le bâtiment qui apparaît sur les plans présente un retrait d'un mètre environ de ses deux gouttereaux par rapport à ceux de l'ancien jeu de paume. L'extension actuelle est un mélange des deux : le gouttereau ouest se situe dans l'alignement de celui du jeu alors que le gouttereau oriental est en retrait. Ainsi, en un peu plus de 300 ans, 3 bâtiments se sont succédé au même emplacement et suivant à peu près le même plan.

3.3.7 Le décor (fig. 138 et 139)

Dans l'angle nord-est de l'extension nord, un muret a été démonté pour des raisons de circulation sur la fouille archéologique. Ce muret, construit à une époque très récente, a remployé 136 blocs de calcaire taillés présentant des moulures voire pour certains, des traces de polychromie. Vraisemblablement issus de la dépose d'un élément de décor de la chapelle, leur étude a été entreprise afin de permettre de discriminer leur décor et leur typologie pour restituer, au moins partiellement l'ensemble dont ils sont issus. Une dizaine de catégories a ainsi pu être définie : corniche, tympan, colonne, pilastre cannelé, chapiteau, sommier, panneau, feuillure, pinacle, vase, etc. Une fois les blocs inventoriés, il a été décidé de procéder à un tri afin de déterminer quelles pièces étaient susceptibles d'apporter des éléments en vue d'une anastylose. 107 blocs ont ainsi fait l'objet de relevés pour ensuite être restitués dans leur architecture et leur décor d'origine. Il s'agit des blocs composant un retable en lien direct, comme on pouvait l'envisager, avec la chapelle. La tranchée de récupération (US 210) peut tout à fait correspondre à l'installation du retable puisqu'elle est postérieure à l'état du jeu de paume. Le mobilier céramique recueilli dans le comblement correspond à un récipient moderne, sans plus de précision. Bien plus, la typologie du retable est caractéristique des retables lavallois diffusés par les architectes-retabliers dans le Grand Ouest au cours du XVIIe. En effet, l'emploi du tuffeau et le vocabulaire néoclassique à baroque mettant en œuvre des frontons, guirlandes, pilastres, niches, sont spécifiques à l'art des retabliers lavallois dont l'âge d'or se situe dans les années 1630. Seule différence, aucun fragment de marbre n'a été retrouvé. Celui-ci est utilisé

généralement pour les colonnes. Quelques bases de colonnes en tuffeau ont été trouvées témoignant ainsi que l'absence de marbre n'est pas due à une récupération de ce matériau mais à une vraie absence lors de la construction du retable. Nous sommes en effet dans les années 1686-90, lors des travaux de modification du jeu de paume en chapelle, époque où le déclin des retables lavallois est plus qu'amorcé puisque la disparition de ce style est effective dans les années 1680 à 1690. Faute de budget, ils seront remplacés peu à peu par les retables angevins en bois. Ainsi, le retable découvert lors de l'étude fait partie des derniers retables lavallois construits.

On en trouve encore des exemples à Torcé (35), la Gouesnière (35) ou encore à la Chapelle-des-Fitzméens (35) (fig. 140). La découverte de ces blocs s'est par conséquent révélée être une véritable opportunité pour appréhender le décor de la chapelle qui, par ailleurs, a totalement disparu hormis de rares vestiges d'enduit. Parmi ces derniers, l'enduit uniforme du pignon est relativement bien conservé. Il épouse d'ailleurs la forme de la voûte de la charpente, disparue depuis (fig. 141). Il peut-être assimilé à l'enduit 224 conservé dans l'angle sud-est (sondage 2). Le second vestige d'enduit, très ténu, qui a été observé sur le mur de bricole, se compose d'un décor de faux-appareil noir à joints blancs (fig. 142). L'église de Pacé porte un décor de faux-appareil similaire.



Fig.138 Les blocs d'architecture en remploi dans un mur © Marie Millet, A. Desfonds, Inrap

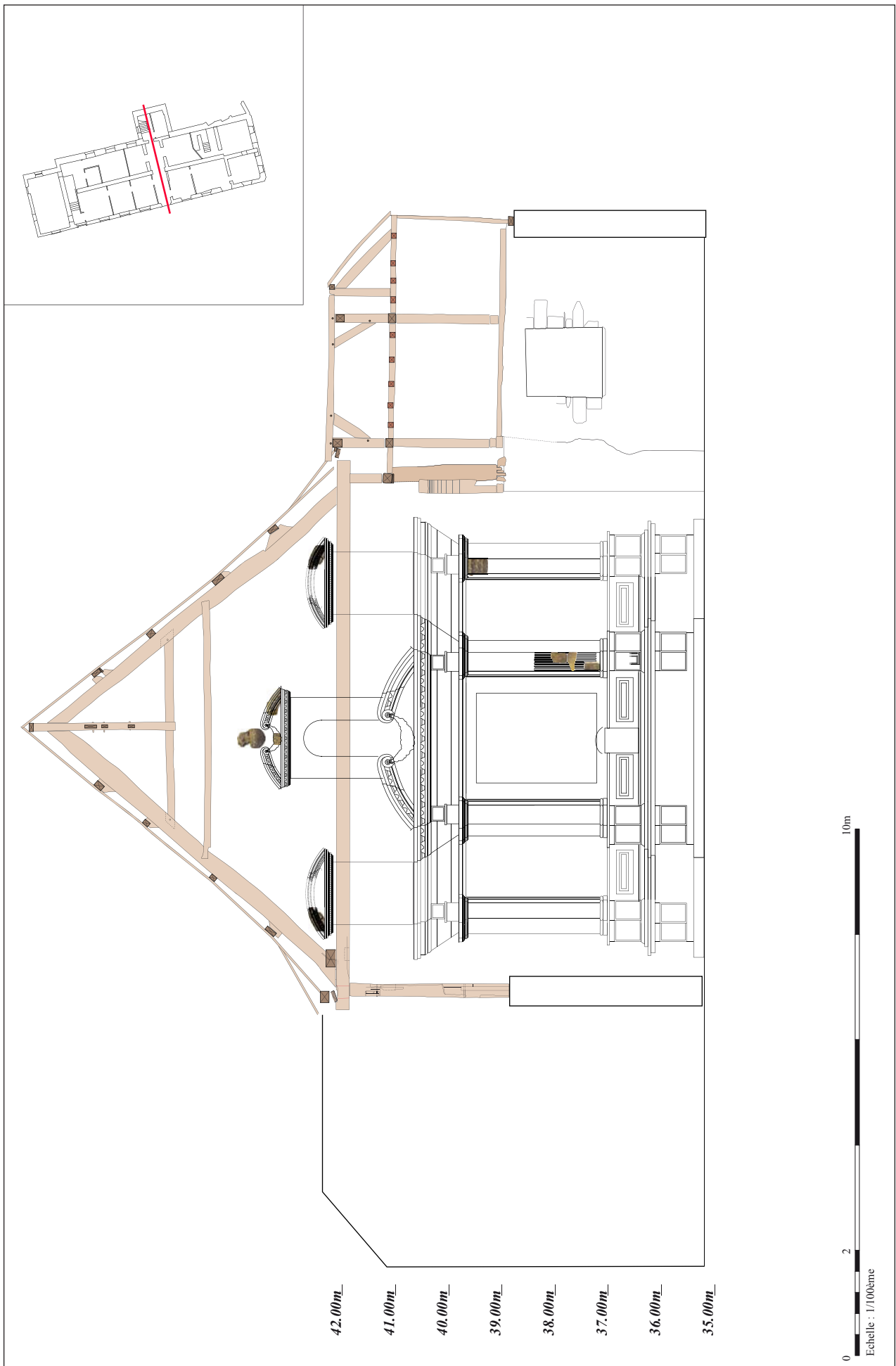


Fig. 139 La coupe transversale avec une hypothèse de restitution du retable © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap

3.4 La saisie du bien à la Révolution

3.4.1 L'hôpital militaire et la transformation de la chapelle en lingerie

L'essentiel du contexte historique pour la période contemporaine est une synthèse des recherches menées par Maëlle Leconte en décembre 2013. Saisi comme bien révolutionnaire, le Grand Séminaire est transformé en hôpital militaire en 1793. La chapelle est d'abord utilisée comme lingerie, fonction qui perdure au moins jusqu'en 1828, malgré un projet modificatif qui ne sera finalement pas exécuté. En effet, en 1801-1803, un projet prévoit la transformation de l'ancienne chapelle en salle d'instruction, notamment avec la construction d'un amphithéâtre) et en magasin de l'hôpital, qui devient effectivement hôpital d'instruction en 1803 (fig. 143). Le plan, qui peut sembler très précis, est en réalité à prendre avec beaucoup de précautions. Les parties en rose sont

considérées représenter l'état existant tandis que les parties en jaune le projet. Il semble que le plan soit la projection à la fois des parties hautes et des parties basses de la chapelle qui est encore une vaste salle sous charpente. On y observe différentes typologies d'ouvertures à tableau droit ou à ébrasement. Cependant, on note des incohérences dans la position de certaines fenêtres là notamment, où l'on sait qu'il n'y en a jamais eu.

Il est fort possible que les peintures à plinthe de propreté noire, découvertes à l'étage, datent de la période pendant laquelle le bâtiment servait de lingerie. Un soin particulier a été apporté à leur étude. En effet, cette bande noire aurait pu tout aussi bien être une litre funéraire appartenant à l'état chapelle. Ce n'est pas le cas puisqu'on la retrouve sur le pan de bois 96 qui est installé après l'arrivée des militaires. Cependant, ces peintures sont le premier revêtement observé, pour cette période, et sont également antérieures à l'ensemble des cloisons (fig. 144). Elles peuvent donc être attribuées à l'état de lingerie.



La chapelle aux Fitzméens © Inventaire Général, ADAGP



La Gouesnière, retable réalisé par François II Houdault Dufresne, 1666 © Inventaire Général, ADAGP

Fig. 140 Quelques exemples de retables lavallois © inventaire général, ADAGP



Fig.141 L'enduit du pignon sud © Elen Esnault, Inrap



Fig.142 Le faux-appareil © Hervé Paitier, Inrap

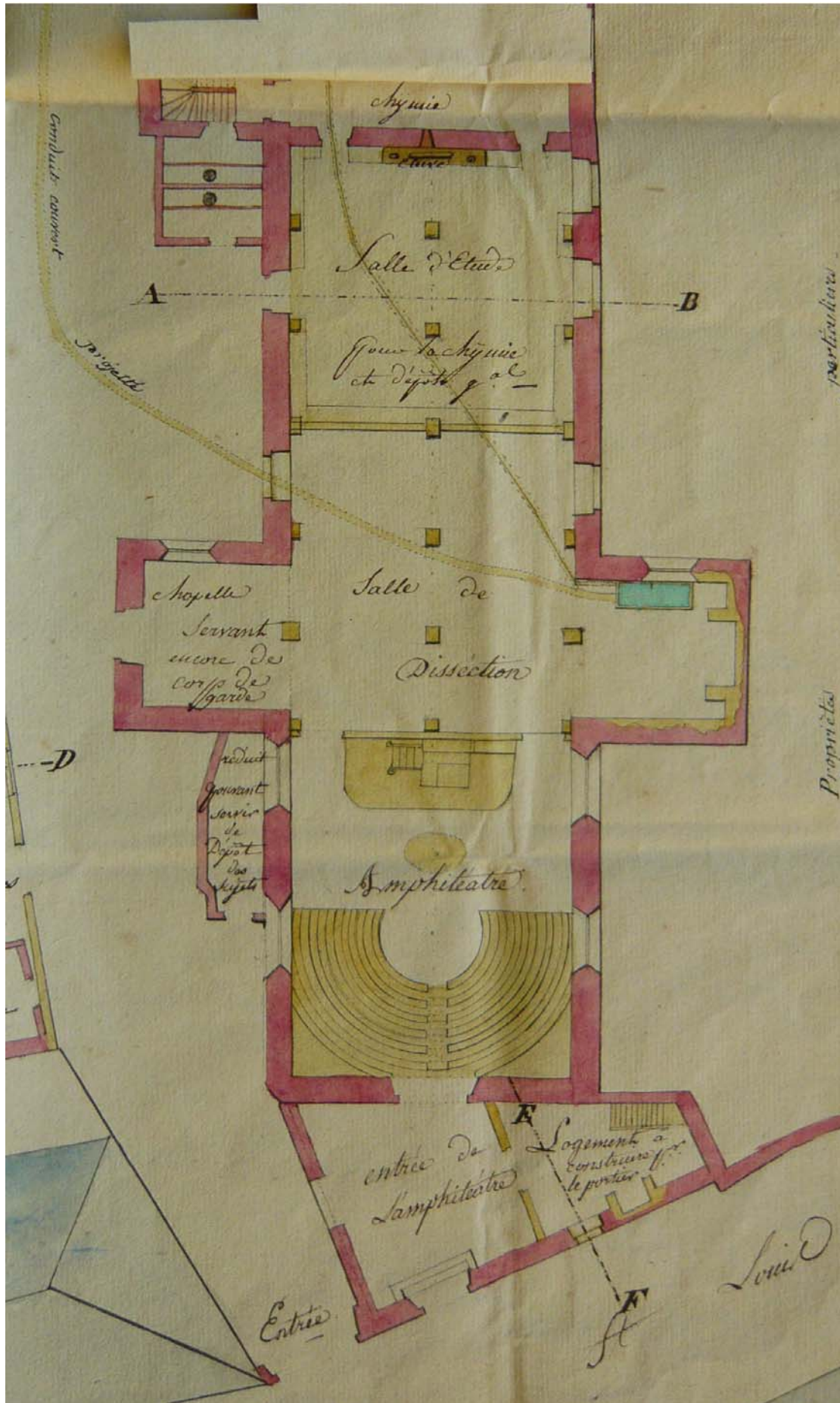


Fig.143 Le plan de 1801, SHD, Vincennes, 1 Vh 2101

3.4.2 Les ultimes modifications

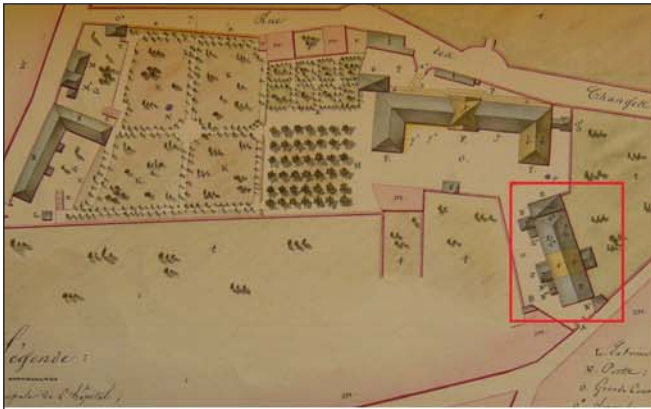
On apprend cependant que le projet de 1801 a été au moins en partie avorté puisqu'en 1824, l'ancienne chapelle a toujours la vocation de lingerie. Elle sert au stockage des effets de literies et des sacs des soldats malades. L'ancienne sacristie, flanquée au nord, a laissé la place au logement et au bureau du directeur de l'hôpital. Une latrine y est mentionnée. On remarque sur le plan de la même année que la toiture au niveau de l'ancien transept est indiquée en jaune, comme devant faire l'objet de travaux (fig. 145a). Le tiers sud de la toiture est d'ailleurs réparé en 1825 (fig. 145b).

Le plancher de l'étage est déjà installé en 1826 comme l'indique le plan avant travaux de la même année (fig. 146). On y voit en effet l'escalier droit flanqué au pignon nord ainsi qu'une série de poteaux dans l'axe longitudinal. La lingerie est mentionnée à l'étage. Les travaux réalisés en 1825-26 sont relativement importants puisqu'on note en premier lieu la disparition de la chapelle latérale ouest. On remarque également qu'entre le plan de 1801 où l'extension nord apparaît dans la continuité de l'ancien jeu de paume, ce n'est plus le cas sur les plans de 1826 où les gouttereaux est et ouest sont en retraits. Il ne s'agit donc plus de la sacristie mais d'un nouveau bâtiment construit entre 1801 et 1826. Cependant, les anciennes dispositions avec l'escalier

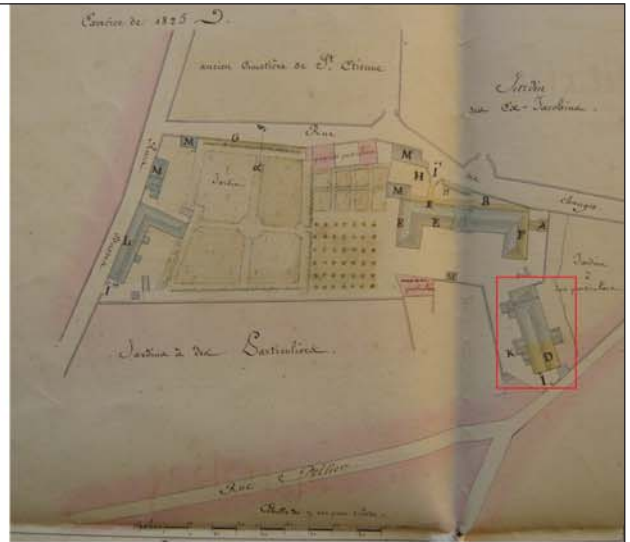
extérieur et les latrines sont maintenues jusqu'en 1826, date à laquelle ils seront définitivement abandonnés et détruits. L'escalier qui servait d'accès à l'extension nord est remplacé par un escalier intérieur. L'ancienne chapelle fait l'objet d'aménagements également au niveau du rez-de-chaussée où l'espace est divisé et cloisonné. Les 3 fenêtres percées sur le mur de bricole et les fenêtres de l'étage datent de cette phase de travaux (fig. 147), tout comme la transformation de la chapelle latérale pour y aménager un étage (dépose de la voûte et des cerces intermédiaires, création d'ouvertures, mise en place d'un plancher) (fig. 148). On observe cependant qu'entre le plan du projet établi en 1826 et le plan masse de 1828 (fig. 145c), certains travaux n'ont pas encore été réalisés : on aperçoit en effet toujours le massif extérieur contenant l'escalier et la latrine. De nouveau, le plan de 1838 indique des travaux de couverture, cette fois-ci au nord de l'édifice. L'extension aujourd'hui visible est construite, quant à elle, entre 1828 et 1838, où elle apparaît dans sa volumétrie actuelle sur le cadastre napoléonien (fig. 145 d et e). Ainsi, le second bâtiment nord aura été construit entre 1801 et 1826, pour être détruit avant 1842.



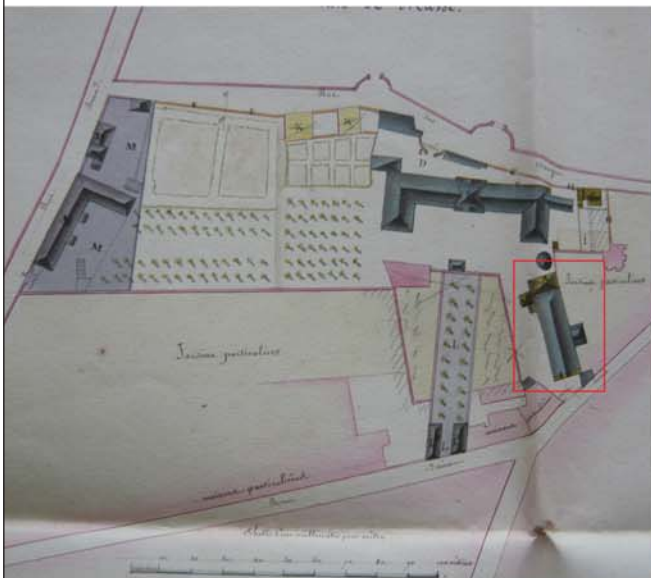
Fig.144 La plinthe de propreté sur US 133 © Rozenn Battais, Inrap



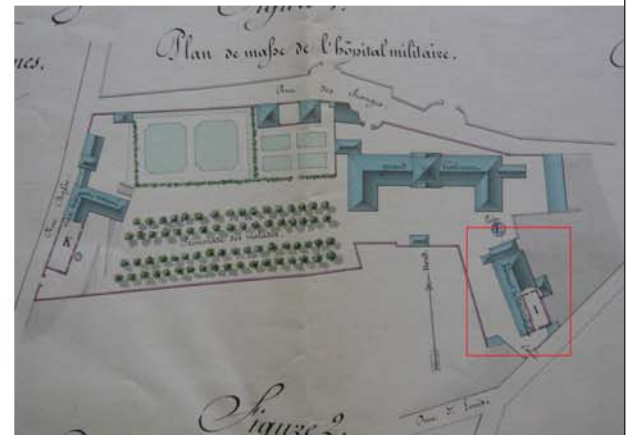
a- plan de 1824 (SHD Vincennes, 1 Vh 1531)



b- plan de 1825, (SHD Vincennes, 1 Vh 1531)



c- plan de 1828, (SHD Vincennes, 1 Vh 1532)



d- plan de 1839, (SHD Vincennes, 1 Vh 1534)



e- la cadastre napoléonien, 1842 (AD 35 3P 5616)

Fig.145 Les différents plans du XIXe siècle

Avec l'installation des Sœurs St Vincent de Paul à partir de 1856, la chapelle change de destination et accueille désormais le logement des religieuses. Le bâtiment fait ainsi l'objet de modifications : installation de cheminées, démolition de cloisons, création d'un dortoir, d'une cuisine, d'un réfectoire, d'une infirmerie, d'une salle de réunion et du cabinet de la Supérieure. La fenêtre 91 sur la façade sud est percée à cette occasion. Elle n'apparaît en effet pas sur le plan de 1826. C'est peut-être à cette occasion qu'est aménagé l'escalier dans l'ancienne chapelle latérale.

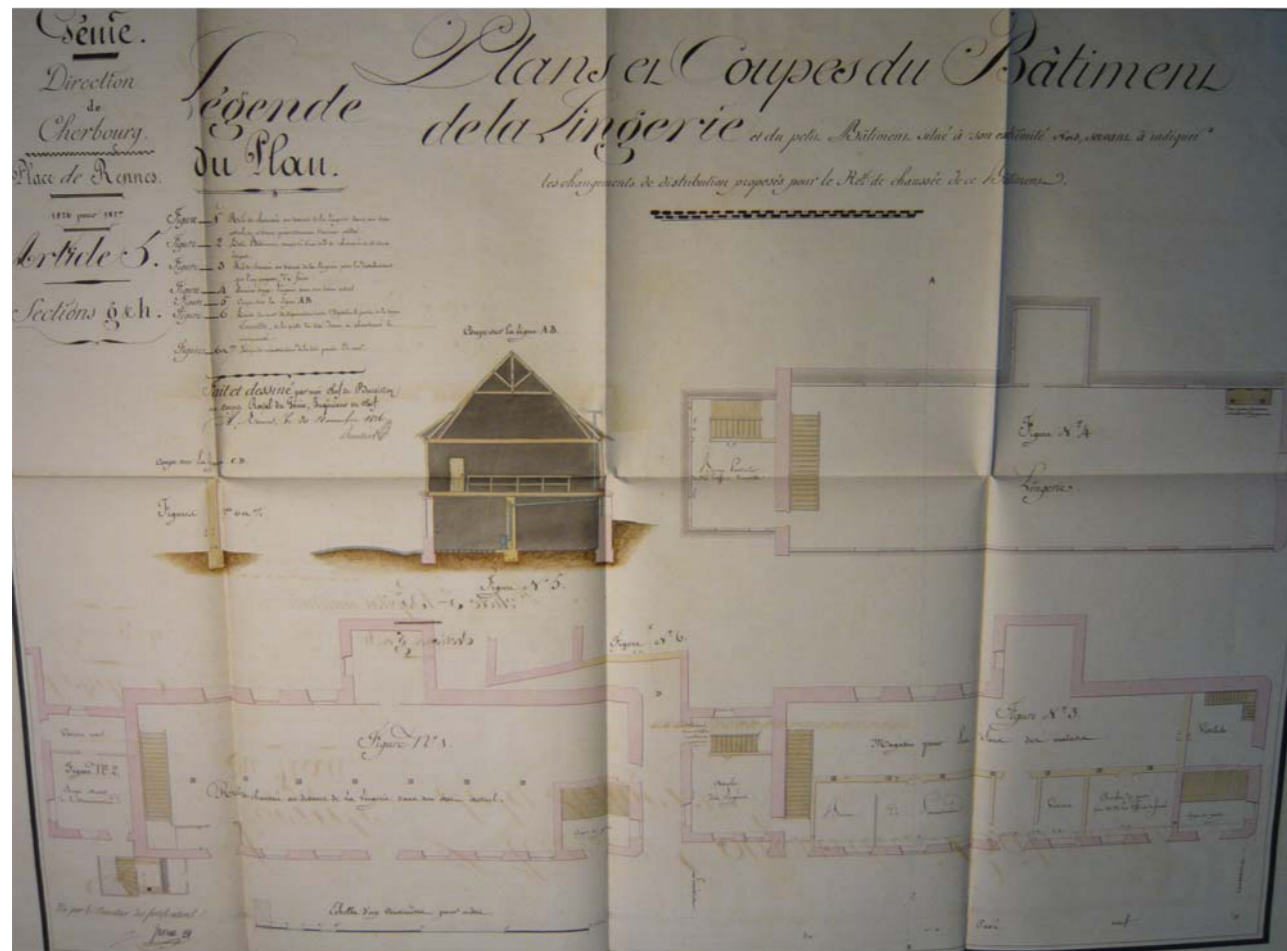


Fig.146 Le plan de 1826, SHD, Vincennes, 1 Vh 1532

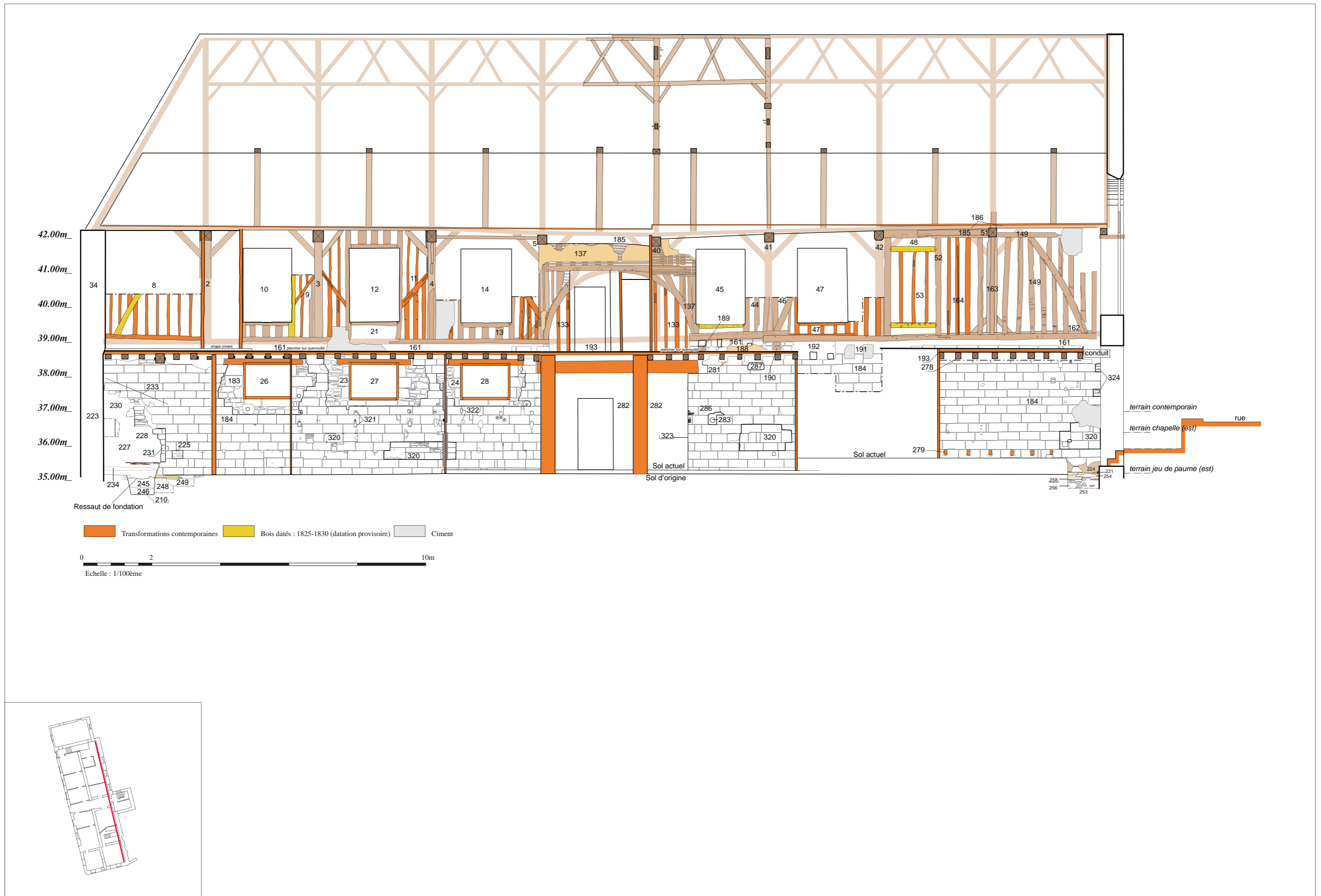


Fig. 147 Les transformations contemporaines © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

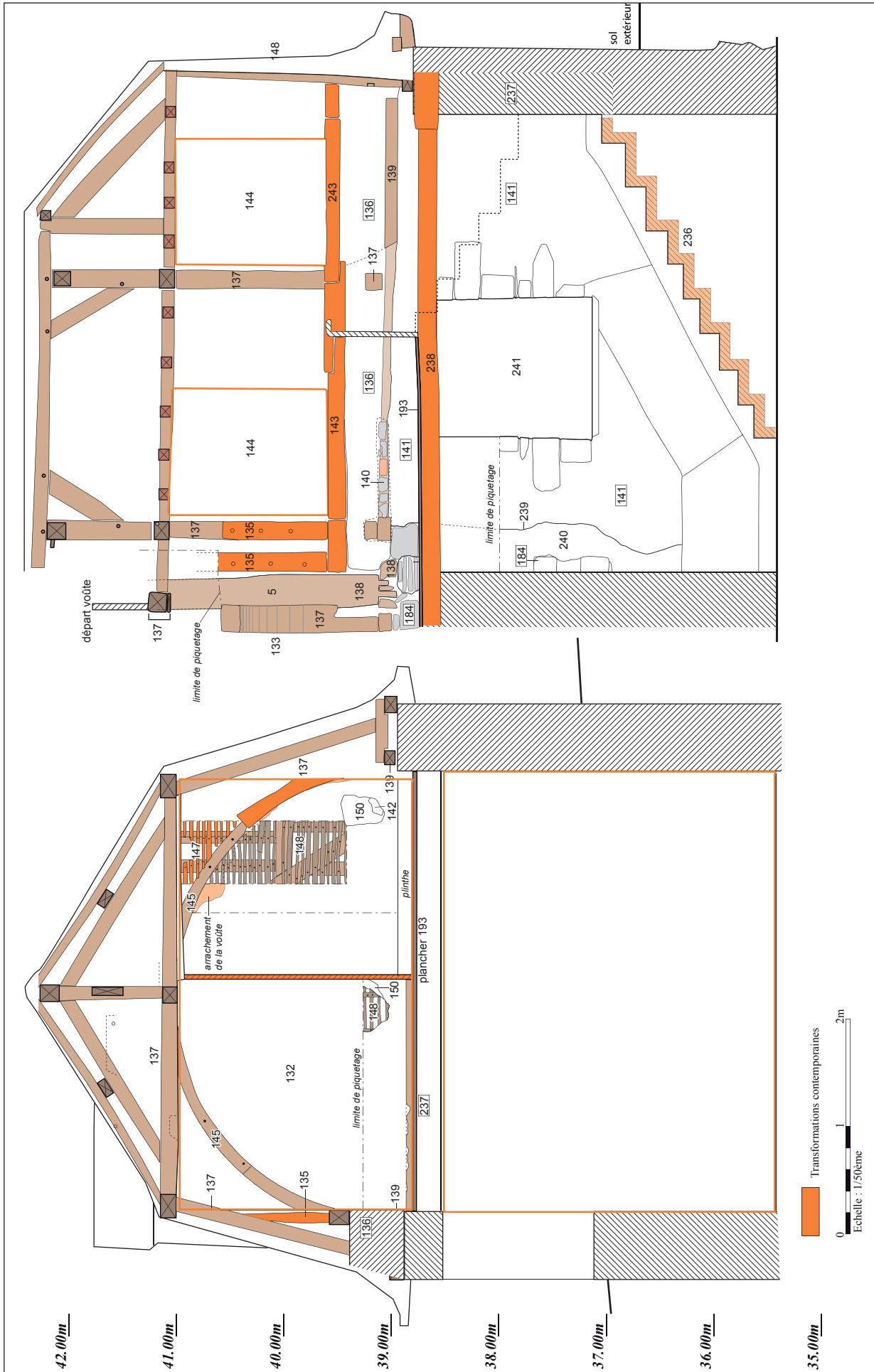


Fig.148 La coupe transversale sur la chapelle latérale © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap

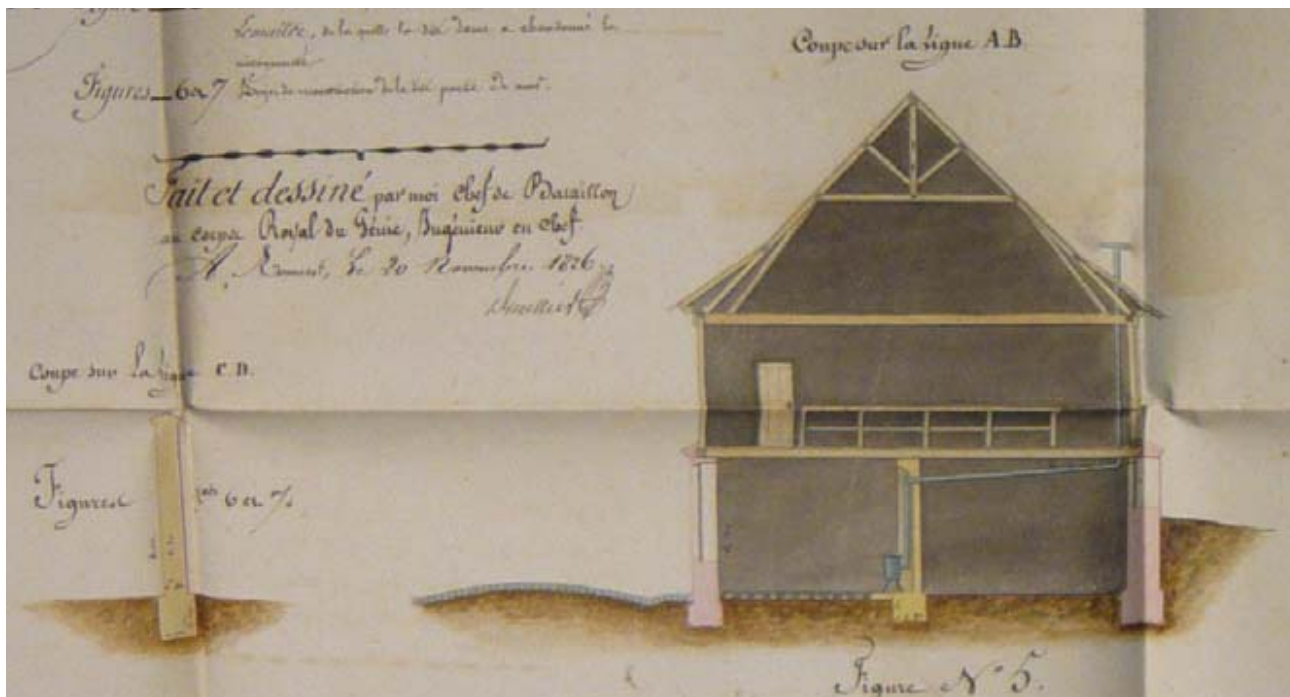


Fig.149 La coupe réalisée en 1826, SHD, Vincennes, 1 Vh 1532

Si nous avons déjà constaté des mouvements de terrain importants depuis la fondation du jeu de paume, mouvements qui se matérialisent par un apport de terre conséquent à l'est avant la transformation en chapelle, ces mouvements se réitérent une fois de plus : tout d'abord sous la forme d'un terrassement qui a permis de dégager de nouveau l'intégralité de l'élévation orientale. Ce terrassement est postérieur à l'installation des fenêtres 26, 27 et 28 qui doivent leur faible hauteur au niveau de terrain remonté, comme le montre la coupe réalisée en 1826 (fig. 149). Il est peut-être à mettre en relation avec la construction de la maison du peuple dans les années 1920 (en note : la maison du peuple est construite entre 1921 et 1924, la salle de la Cité est édifiée en 1925). Ce qui est sûr, c'est qu'à cette occasion, le mur 16/60/1349, nouvellement dégagé, est badigeonné d'un enduit ciment. Ces mouvements de terrain ne s'arrêtent pas là puisque de nouveau, un remblai épais est mis en place et masque l'enduit ciment (fig. 150). Il ne sera enlevé, une dernière fois, que par les archéologues. Cet exhaussement du sol est également perceptible au sud où il semble se faire après le percement des fenêtres 91 et 70. En effet, ces dernières ont fait l'objet d'une reprise à la fois de leur allège et de leur linteau pour les remonter (US 71, 69, 72 et 77). Quant à l'ancienne porte de la chapelle, il est aujourd'hui nécessaire de gravir 70cm pour sortir et arriver dans un petit bâtiment dont le sol est encore à 80cm sous le niveau de la rue (cf fig. 147).



Fig.150 L'enduit ciment sur le mur 16 © Elen Esnault, Inrap

4 Conclusion

Alors qu'en France, le jeu de paume a connu un déclin rapide, jusqu'à une quasi-disparition, d'autres pays ont connu un essor considérable du jeu. C'est le cas de l'Angleterre (**fig. 151**), des Etats-Unis ou encore de l'Australie. La réouverture de la salle de Fontainebleau en 1989 a permis de faire renaître la pratique de ce sport en France, sport qui a inauguré les championnats du monde en 1740. La paume française connaît ainsi un regain et compte aujourd'hui environ 250 licenciés. On peut la pratiquer dans plusieurs salles dont celles de Paris, rue Lauriston, Pau, La Bastide-Clairence, Bordeaux ou encore Araya. Une Fédération Française du Jeu de Paume existe depuis 1924 ainsi qu'un Comité Français de la Courte Paume dépendant de la Fédération Française du Tennis. Si le Comité est à la recherche de salles historiques pour développer la pratique de la paume, celle-ci ne peut se faire désormais que dans des jeux à dedans, plus technique que le jeu quarré. C'est d'ailleurs pour cette raison que le jeu à dedans prédomine à partir du XVIIIe siècle.

Pour Gautier Aubert, maître de conférence d'histoire moderne à Rennes II « *le jeu de paume n'est pas n'importe quel jeu, pouvant être considéré quasiment comme le*

premier sport moderne avec règles (imprimées), jargon, arbitres et...paris d'argent. Premier « sport » à avoir son « champion d monde » (1740), il fut aussi un éphémère sport olympique en 1908 ».

Bien plus qu'un sport, la paume est le reflet d'une société, symbole d'une mixité possible, du moins le temps d'une partie pendant laquelle on fait abstraction du statut social. Elle représente également une architecture qui animait les villes peut-être autant, mais dans un autre registre, que les églises, architecture qui, au contraire des églises, a presque totalement disparu. Pour autant, la redécouverte récente de plusieurs jeux de paume permet de se poser la question de la conservation et de la réhabilitation de ce type d'édifice. Si certaines salles, comme Fontainebleau ou la Bastide-Clairence, sont adaptées aux nouvelles règles plus techniques et peuvent toujours accueillir des tournois, ce n'est pas le cas pour la majorité des salles. Plusieurs jeux de paume sont d'ailleurs transformés en musée, c'est le cas de celui de Versailles, des Tuileries à Paris ou de Chantilly (**fig. 152**) ; d'autres ont été réhabilités en hôtel, comme la salle du 54 rue St Louis à Paris (**fig. 153**) ; d'autres encore, découverts tout récemment, comme la salle du Pélican à Rennes, sont en attente d'un devenir, c'est le cas du jeu de paume



Fig.151 Hampton court, 1529 © auteur inconnu et rue Lauriston, Paris © société sportive du jeu de paume et de racquets



Fig.152 Les jeux de paume reconvertis en musée © musée du jeu de paume de Versailles



Fig.153 Le jeu de paume de St Louis en l'Ile transformé en hôtel, Paris © Elen Esnault, Inrap

de Chinon. Le point commun de ces différentes salles, c'est leur état de conservation surprenant malgré de nombreuses modifications ultérieures. Paradoxalement, c'est souvent grâce à la succession de fonctions qu'elles ont pu accueillir, que ces salles sont parvenues jusqu'à nous.

Quoi qu'il en soit, l'étude de la salle du Pélican s'est révélée, d'une manière générale, être une réelle opportunité pour comprendre et documenter cette architecture de loisir qui reste rarement étudiée. Les différentes méthodes de recherches mises en œuvre – étude du bâti, étude des enduits peints, dendrochronologie et recherche documentaire – ont permis de confronter les résultats qui se sont complétés et affinés, confortés par l'étude du mobilier archéologique et des monnaies. L'étude sur le jeu de paume a également été l'occasion d'étudier le quartier et de compléter les connaissances déjà abordées avec les sites archéologiques proches. L'intérêt s'est porté en parallèle sur l'organisation parcellaire autour

de la salle du Pélican, les axes principaux et secondaires mais également les mouvements de terrain dus à des phases de travaux importantes à l'est de la parcelle ainsi qu'au niveau de la rue. Seul, l'espace à l'ouest semble avoir gardé la même altimétrie depuis 400 ans.

En ce qui concerne la salle du Pélican, il ne fait aucun doute sur le fait que ses caractéristiques architecturales ont permis de faire évoluer le bâtiment au cours des siècles en l'adaptant à de nouveaux besoins sans que sa démolition ne soit pour autant envisagée. Malgré les différentes strates accumulées, le volume d'origine est encore parfaitement perceptible et il a été possible de restituer les dispositions manquantes grâce à de nombreux indices. Il en est de même pour le second état du bâtiment : la chapelle a pu être bien documentée et la restitution d'un retable Lavallois a été inespérée au vu des conditions de purge systématique des décors par les militaires après la Révolution.

5 Bibliographie générale

Alix, Epaud 2013

ALIX (C.), EPAUD (F.) (dir.). *La construction à pans de bois au Moyen Age et à la Renaissance*. Tours : PUFRT, 2013

Androuet du Cerceau, 1988

ANDROUET du CERCEAU (J.-A.). *Les plus excellents bastiments de France*. Paris : éd. Sand, 1988

Aubert, Croix, Denis 2010

Aubert (G.), CROIX (A.), DENIS (M.) dir. *Histoire de Rennes*. Rennes : PUR, 2010

Aubert 2013

AUBERT (G.). *Rue St Louis. Le jeu de paume perdu et retrouvé*. Rennes : place publique, janvier-février 2013, pp. 71-76

Banéat 1911

BANEAT (P.). *Le vieux Rennes*. Rennes : Plihon, 1911

Barbedor 2004

BARBEDOR (I.). *Rennes, mémoire et continuité d'une ville*. Rennes : Monum, Editions du Patrimoine, , 2004.

Baizeau 2011

BAIZEAU (E.). *Bâtiment du Jeu de Paume – rue Saint Louis. Etudes de faisabilité. Volet 2.0/Etude historique et patrimoniale* : rapport. Rennes : Elodie Baizeau, 2011

Belmas 2006

BELMAS (E.). *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne*. Seyssel : Champ Vallon, 2006

Bonhomme 1991

BONHOMME (G.). *De la paume au tennis*. Paris : Découverte-Gallimard, 1991

Bontemps 2002

BONTEMPS (D.). *Maisons à pans de bois*. Paris : éd. Du Patrimoine, 2002

Bontemps, 2002

BONTEMPS (D.). *Charpentes de la région Centre du XIIe au XIIIe siècle*. Paris : MONUM, éd. Du Patrimoine, 2002

Bontemps 2002

BONTEMPS (D.). *Charpentes du XIe au XIXe siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*. Paris : éd. Du Patrimoine, 2002

Boucher 1992

BOUCHER (J.). *Le jeu de paume et la noblesse française aux XVIe et XVIIe siècles. Dans : Jeux et sports dans l'histoire*, Tome II, Pratiques sportives. Actes du 116e congrès national des sociétés savantes, Paris, éditions du CTHS, 1992, p.9-38

Bruley-Chabot 2009

BRULEY-CHABOT (G.). *Chantilly « 4-6 rue du Connétable » (Oise) : rapport de diagnostic*. Amiens : Inrap, Oise, 2009

Calame, 1983

CALAME (F.). *Les marques de charpente*, dans *Ethnologie française*, XIII, 1983

Carlier, Bernard-Tambour 2002

CARLIER (Y.) et BERNARD-TAMBOUR (Th.). *Jeu des rois, roi des jeux. Le jeu de paume en France*. Catalogue de l'exposition au château de Fontainebleau (2 oct. 2001-7 janv. 2002). Paris : RMN, 2002

Clastres, Dietschy 2009

CLASTRES (P.), DIETSCHY (P.). *Paume et tennis en France XVIe-XXe siècle*. Paris : Nouveau Monde, 2009

Cozic 1998

COZIC (N.). *La physionomie intime de Rennes au Moyen-Age*. Dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, T.76, 1998, p.65-84

Decombe 1899

DECOMBE (L.). *Recherches d'histoire locale. Notes et souvenirs. Le théâtre à Rennes*. 1899, pp. 45-48

Ducrest de villeneuve 1845

DUCREST de VILLENEUVE (E.-R.), MAILLET (D.). *Histoire de Rennes*. Rennes, E. Morault, 1845

Dufour 2013

Dufour (J.-Y.). *Nécropole mérovingienne et jeu de paume du roi Louis XIII, Versailles (Yvelines, Ile-de-France) : rapport final d'opération*. Versailles : Inrap, 2013

Dutheil 2013

DUTHEIL (L.). *La place Sainte-Anne : Mémoire de Master 2 sous la direction de G. Aubert, Histoire, Société, Culture, Rennes 2, 2013*

Epaud 2007

EPAUD (F.). *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie. Évolution des techniques et des structures de charpenterie aux XIIe-XIIIe siècles*. Caen : Publications du CRAHM (« Archéologie médiévale »), 2007

Garsault 1767

GARSAULT (M.). *Art du paumier-raquetier et de la paume*, dans *Description des Arts et métiers faites ou approuvées par Messieurs de l'Académie Royale des sciences*. Paris : Saillant & Nyon et Dessaint, 1767

Giffault 1997

GIFFAULT (M.). *Vizille : le château, le Jeu de Paume*. Temps Modernes. 1997

Guillot de Corson

GUILLOTIN de CORSON (A.). *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*. Rennes, 1880-1886

LA BORDERIE (A.). *Histoire de Bretagne jusqu'en 1789*, t1-6. Rennes : Plihon., 1896-1904. 6vol.

Hoffsummer 2002

HOFFSUMER (P.) (dir.). *Eglises à pans de bois*. Paris : éd. Du Patrimoine, 2002

Hulpeau 1632

HULPEAU (C.)._ *Le Jeu royal de la paume*. A Paris : chez Charles Hulpeau, 1632. 39 p.

Hunot, 2004

HUNOT (J.-Y.)._ L'évolution de la charpente de comble en Anjou : XIIe - XVIIIe siècles. Dans: *Revue archéologique de l'ouest*, tome 21, 2004, pp. 225-245.

Isbled, 1992

ISBLED (B.)._ *Moi, Claude Bordeaux... journal d'un bourgeois rennais au 17e siècle*. Rennes : éd. Apogée, 1992

Leguay 1968

LEGUAY (J.-P.)._ *La ville de Rennes au XV^e siècle à travers les comtes des Miseurs*. Rennes : Institut armoricain de recherches historiques de Rennes, 1968

Leguay 1977-1978

LEGUAY (J.-P.)._ *Le paysage urbain de Rennes au XV^e siècle d'après un livre rentier*. Dans Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, T.LIV, p.69-116 et T.LV, p.185-221, 1978

Leguay 1981

LEGUAY (J.-P.)._ *Un réseau urbain au Moyen-Age : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris : Maloine, 1981

Luze, 1933

LUZE (de) (A.)._ *La magnifique histoire du jeu de paume*. Paris-Bordeaux : Bossard et Delmas, 1933

Maloubier-Tournier 1962

MALOUBIER-TOURNIER (P.)._ Les retables du XVIIe et du XVIIIe siècle en Ille-et-Vilaine. Dans : *Annales de Bretagne*, vol. 69-1, 1962, pp. 93-152

Manevieux De 1783

MANEVIEUX De._ *Traité sur la connaissance du Royal jeu de paume et des principes qui sont relatifs aux différentes parties qu'on y joue*. Neuchâtel : [s. n.], 1783. 172 p.

Mehl 1990

MEHL (J.-M.)._ *Les jeux au royaume de France du XIII^e au XVI^e siècle*, version abrégée d'une thèse d'État d'Histoire soutenue en octobre 1988. Paris : Fayard, 1990

Merdrignac 2002

MERDRIGNAC (B.), *Le sport au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2002

Meunier 2002

MEUNIER (J.)._ Texte extrait de la publication des Amis du Vieux Chinon, Tome X, n° 6, 2002

Meyer 1972

MEYER (J.)._ *Histoire de Rennes*, 1972

Morisseau

MORISSEAU (S.)._ *Les marques de charpente*. Paris : éd. Du Patrimoine

Morisseau

MORISSEAU (S.)._ *Eglise à pans de bois*. Paris : éd. Du Patrimoine

Mouillebouche 2012

MOUILLEBOUCHE (H.)._ Le château des abbés de Cluny à Lourdon : le parc, le jeu de paume, la tour philippine. Dans : MOUILLEBOUCHE (H.) (sous la dir.)._ *Châteaux et prieurés, actes du premier colloque de Bellecroix (Chagny), 15-16 octobre 2011*. Chagny : éd.

Centre de castellologie de Bourgogne, 2012, pp. 309-327

Navecth-Domin, Lenhardt, 1995

NAVECTH (A.), LENHARDT (P.)._ *Ancien hôtel Ferrare, site Boufflers, Fontainebleau, Seine-et-Marne (77) : document final de synthèse*. Paris : AFAN Seine-et-Marne, 1995

Postel 2007

POSTEL (B.)._ Versailles : l'archéologie du grand commun. Dans *Archéologia* n°450, 2007, pp. 24-31

Pouille 2012

POUILLE (D.)._ *10-12 rue St Louis/Salle de la Cité, vestiges d'occupation antique, médiévale et moderne, Rennes (Ille-et-Vilaine) : rapport final d'opération*. Rennes : Inrap, 2012

Salbert 1972

SALBERT (J.)._ Les ateliers de retabliers lavallois aux XVII^e et XVIII^e siècles. Étude historique et artistique. Paris : Klincksieck, 1978

Sillano 2008

SILLANO (B.)._ *25 rue Thubanneau, le jeu de paume à Marseille (Bouches-du-Rhône) : rapport final d'opération*. Marseille : Inrap, 2008

Vigarello 1986

VIGARELLO (G.)._ La transformation des jeux de la noblesse en France aux XVI^e et XVII^e siècles. Dans : ARNAUD (P.) et CAMY (J.) éd., *La naissance du mouvement sportif associatif en France : sociabilités et formes de pratiques sportives*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1986, p. 29-45.

Viré 2013

VIRE (M.)._ *Ecouen, domaine du château d'Ecouen, rue Jean Bullant, section AI, parcelle 203 (Ile de France, Val d'Oise), rapport de diagnostic*, Inrap, 2013

Jeu des rois, roi des jeux : le jeu de paume en France :

catalogue de l'exposition, musée national du château de Fontainebleau, RMN, Paris, 2 oct. 2001

Paris Historique, n° 67 du 2^e semestre 1993, numéro consacré au « Jeu de paume parisiens », ISSN 0764-454.

III - Annexes

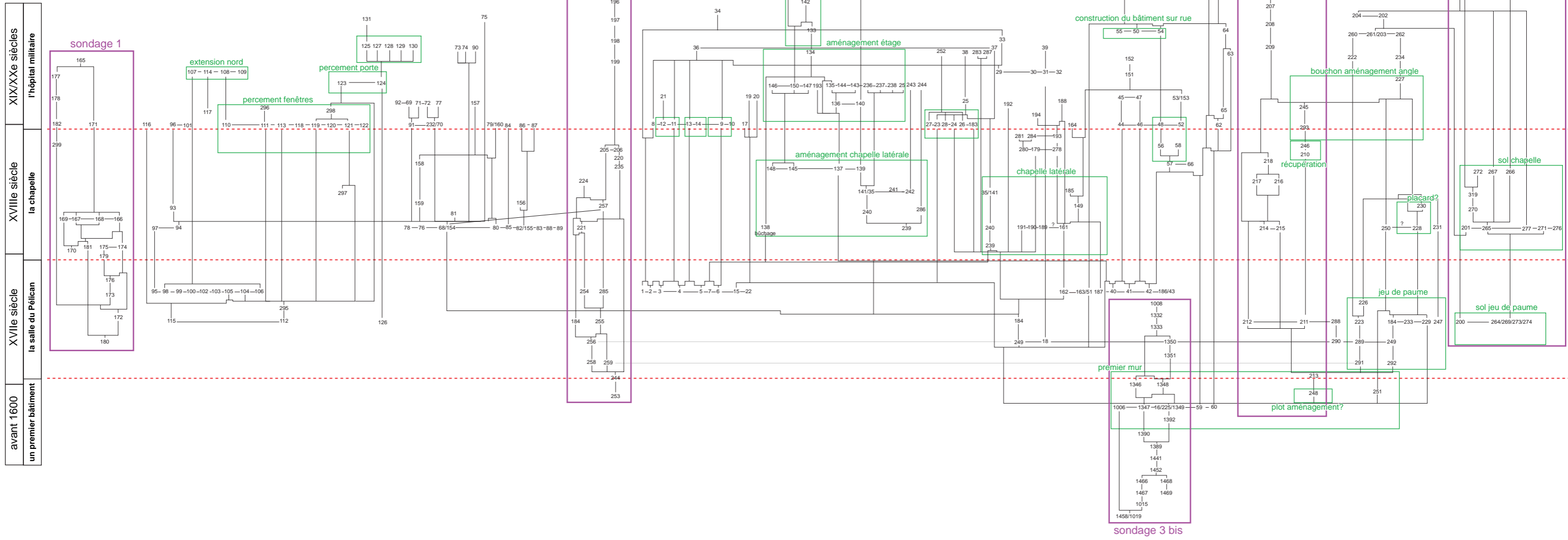
Diagramme stratigraphique

façade ouest

façade sud

chapelle latérale

façade est



Etude documentaire

Pierre Poilpré



Les récentes études documentaires réalisées par E. Baizeau et M. Leconte ont parfaitement mis en évidence le processus historique qui a permis l'étonnante conservation du jeu de paume du Pélican et sont à l'origine de l'opération archéologique¹. Il n'est donc pas à revenir sur ce point. Notre démarche est différente, elle s'inscrit dans une réflexion *a posteriori* qui vise à éclairer l'origine de la mise en place d'un tel établissement et son fonctionnement suite aux interrogations que l'opération a pu générer. Les ressources que nous avons privilégiées sont dès lors très différentes de celles qui ont été utilisées dans ces précédents travaux. Ces derniers se sont légitimement focalisés sur la propriété utile de l'endroit en faisant notamment appel aux fonds de ses derniers détenteurs (le Grand Séminaire, la Défense). Nous nous sommes concentrés pour notre part sur la propriété éminente du Pélican et de ses abords, plus susceptible à nos yeux de nous renseigner sur la consistance et l'origine du lieu.

1. Baizeau 2011 ; Leconte 2013.

I. Les origines du Pélican.

Évolution du quartier entre Lices et Échange de la fin du Moyen Âge au XVII^e siècle.

La salle du Pélican prend place à l'intérieur d'un îlot urbain formé par les rues de Dinan, d'Échange, et de Saint-Louis (fig. 1). Ces trois axes étant d'origines médiévales, il nous a semblé que cet îlot constituait un cadre idéal pour envisager la mise en place et l'interaction avec son quartier de l'édifice. Pour le lecteur non familiarisé à l'histoire urbaine de Rennes et pour éviter toute confusion dans les lignes qui vont suivre, rappelons rapidement l'évolution toponymique de ces axes. La rue de Dinan est connue depuis la fin du Moyen Âge sous le nom de rue Basse. A l'époque moderne, elle sera dénommée rue Basse-Saint-Étienne ou tout simplement rue Saint-Étienne. La rue d'Échange est l'héritière du chemin qui reliait au Moyen Âge l'église Saint-Étienne au cimetière de Saint-Aubin. Elle devient la rue du Vieil Bourg Saint-Étienne au XV^e siècle. Au cours de l'époque moderne elle prendra indifféremment plusieurs noms, rue des Changes, Petite rue des Changes, Petite rue Saint-Étienne. La rue Saint-Louis reprend elle le tracé d'un chemin qui à la fin du Moyen Âge allait du Bourg-l'Évesque à Saint-Aubin et qui est appelé rue du Vieux Bourg en Dehors la Porte Mordelaise au XV^e siècle. A partir de 1619, la rue prend le nom de l'ordre monastique qui s'est établi à ses abords, des Minimes, puis celui de son église dédiée à Saint-Louis. En 1659, elle est nommée rue Neuve-Saint-Louis, « neuve » car son tracé est rectifié dans sa partie ouest, au-delà du Pélican (fig. 1). Avant cette date, le côté méridional de ce dernier tronçon n'est pas encore loti et la rue donne donc directement sur les Lices. Pour cette raison, elle n'est parfois pas distinguée de la place et est nommée comme elle, le Bas des Lices ou rue des Lices.

1. Lampatre, Bonespoir ou les Préaux, une juridiction inédite

Dans le registre de la réformation du domaine de Rennes de 1646, il est précisé à l'article du n° 10 de la rue Saint-Louis, celui du Pélican, que le propriétaire tient les lieux de « *Preaux Lampatre et Bonespoir* » (VIII). Plusieurs autres propriétés situées dans le voisinage du Pélican sont dites également relevées de ces juridictions. L'information a de quoi surprendre puisque ces ressorts nous paraissent inédits ; ils n'ont à notre connaissance jamais suscité la moindre ligne d'aucun historien. Notre objectif consistant à exhumer les aveux rendus pour le Pélican, il nous fallait préalablement et nécessairement identifier ces juridictions.

Nous avons trouvé dans le contrat de vente du Pélican évoqué par P. Banéat², l'identité du propriétaire de « *la juridiction seigneurie de Lampatre les Preaux et*

2. Banéat 1929, p. 524.

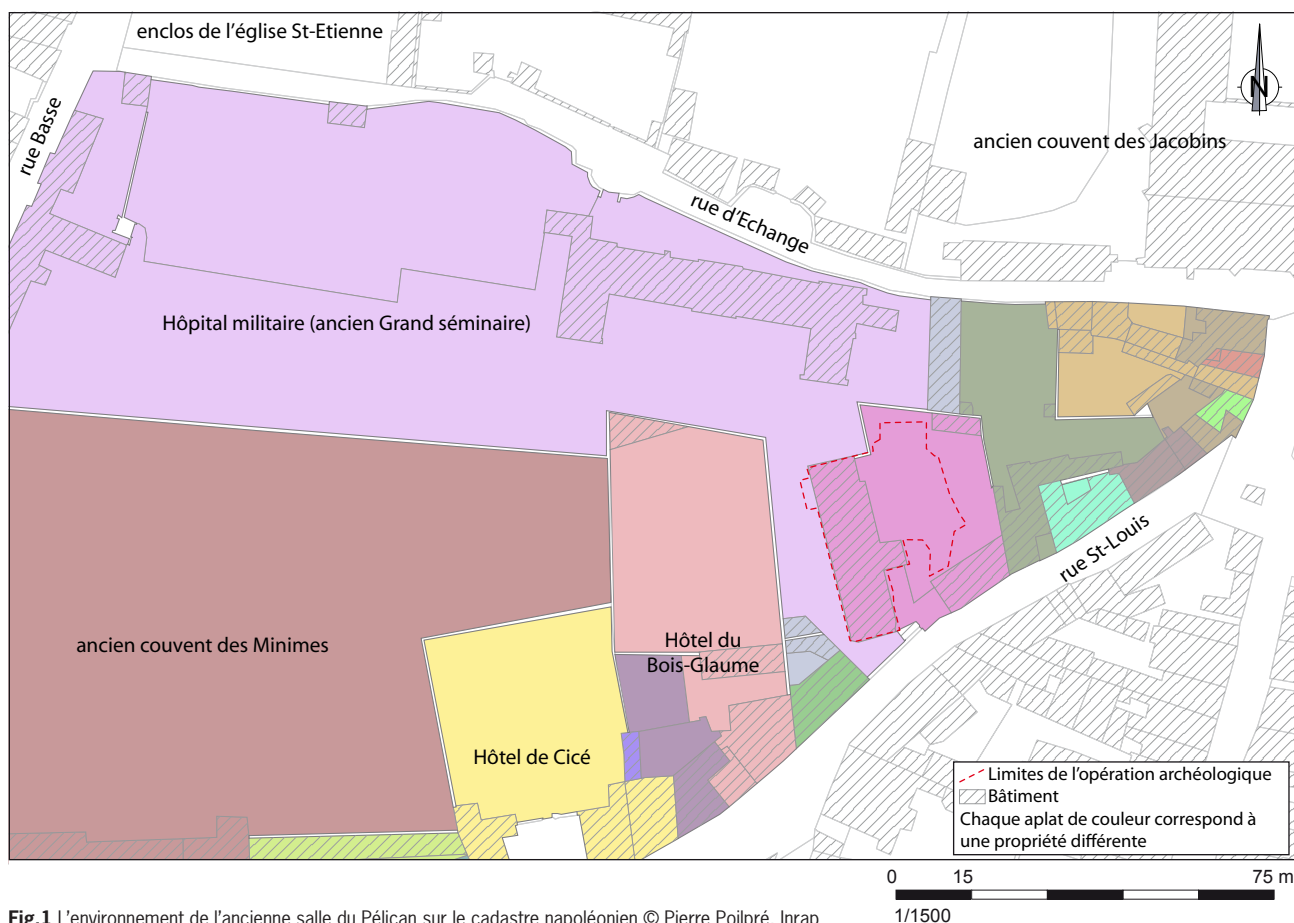


Fig.1 L'environnement de l'ancienne salle du Pélican sur le cadastre napoléonien © Pierre Poilpré, Inrap

Bonespoir» qui est dite « appartenant a monsieur le comte Barrin conseiller au parlement » (XIII). C'est donc dans le fonds de la famille Barrin que nous avons commencé nos investigations et que nous avons obtenu quelque premier élément de réponse. On y apprend en effet grâce à une note écrite sur la pochette d'une liasse renfermant divers aveux rendus à Bonespoir et/ou Lampatre et/ou les Préaux que la « *seigneurie des Préaux* » a été réunie à la baronnie de Montbarrot détenue par J. Barrin seigneur du Boisgeffroy³. La chose devient alors plus familière. Montbarrot était une vieille terre seigneuriale érigée en baronnie au XVII^e siècle dont le manoir se trouvait à la Martinière sur la frange occidentale de l'actuelle commune de Rennes⁴. Nous nous sommes alors plongés dans les papiers de Montbarrot conservés en grand nombre dans le fonds de la famille Marnière, dernière propriétaire de la seigneurie⁵. En compulsant les aveux des fiefs de Montbarrot, nous avons pu déterminer que Bonespoir et Lampatre étaient deux petites juridictions rennaises ne s'étendant pour la première que dans la rue d'Antrain et pour la seconde que dans cette même rue et dans la paroisse Saint-Laurent (partie nord-est de l'actuelle commune de Rennes). Le ressort des Préaux était lui un peu plus étendu. Il avait cours dans le Bourg-l'Évesque, dans l'ancienne rue de la Ferronnerie (au nord-est de l'église Saint-Sauveur) et dans les actuelles rues de Dinan, d'Échange et Saint-Louis. Le Pélican ressortait ainsi aux Préaux. Les trois juridictions étaient donc initialement distinctes les unes des autres puis furent réunies ensemble à une date qui demeure

inconnue. Il apparaît toutefois que ce rapprochement dut intervenir dans la seconde moitié du XVI^e ou début du XVII^e siècle sous l'impulsion des seigneurs de la Muce. En effet, si la triplette Lampatre, Bonespoir et les Préaux est bien aux mains des Barrin dans la seconde moitié du XVII^e siècle, cette situation est assez récente. Nous voyons effectivement que les trois juridictions déjà associées font l'objet d'une acquisition par le procureur Gilles de Racinoux, du comte de la Muce, Saudebreil de Brulon, en 1634 (III). Lampatre, Bonespoir et les Préaux étaient donc déjà unies lorsqu'ils étaient possédés par les seigneurs de la Muce avant 1634. Or nous savons que le fief de Bonespoir fut acquis par cette famille en 1545⁶ alors qu'elle possédait déjà les Préaux depuis au moins le milieu du XV^e siècle. Les Préaux est alors considéré comme une seigneurie. A cette époque, Jean de Brulon se dit seigneur de la Motte(-Brulon), de Launay et de Préaux, Yves de Brulon à la fin du XV^e siècle sera seigneur de la Motte(-Brulon), de Launay, de Préaux quant à François de Brulon il sera désigné au début du XVI^e siècle seigneur de la Muce, de la Motte(-Brulon), de Launay et de Préaux⁷. Si l'origine de Lampatre demeure mystérieuse, il apparaît que l'adjonction de Bonespoir aux Préaux est artificielle et résulte de la volonté pratique de réunir ensemble de petites juridictions s'exerçant dans une même entité géographique, l'agglomération rennaise.

Cette identification de la juridiction dont dépendait le Pélican, les Préaux, est capitale car elle nous permet d'accéder aux documents relatifs à la propriété éminente du lieu : rentiers, aveux, etc. Ce préalable impérieux révèle pourtant rapidement une faille dans la mise au jour de l'origine de l'établissement. Entre le fonds

3. AD 35, 2 EB 4, liasse 3-5.

4. Guillotin de Corson 1898, p. 275.

5. AD 35, 2 EM 30 à 2 EM 34.

6. AD 35, 1 F 1725.

7. BM Rennes, MS 0499.

Barrin et le fonds Marnière, nous avons pu recueillir pas moins de sept rôles rentiers de la juridiction des Préaux s'échelonnant chronologiquement de 1593 à 1702. Dans chacun d'entre eux à l'exception du premier, le Pélican fait partie des redevables. Même dans les plus récents, ceux de 1696 à 1702 lorsqu'il n'est plus un jeu de paume, on le repère facilement par la curieuse formule « *la maison, et jardin du Pelican ou est presant leur eglise* [aux prêtres du séminaire] *et jardin* » (XVI). Dans les précédents, ceux de 1623 et de 1651, le Pélican est logiquement désigné comme un jeu de paume associé à un logement et un jardin (II, IX). Mais dans le premier rentier, on ne trouve aucune mention du Pélican (I). On pourrait rapidement en conclure que la chose est logique, que le Pélican a été construit entre 1593 et 1623 et que donc il ne peut

figurer sur le premier document. Certes, mais la parcelle sur laquelle il est édifié devrait, elle, être recensée or elle semble faire défaut également. Expliquons-nous. Si l'on excepte l'importante modification qu'il subit en 1674 puisque lors de la fondation du séminaire, la mouvance des terres sur lesquelles le bâtiment se construit fait l'objet d'un échange entre l'évêque et le seigneur de Montbarrot⁸, le ressort des Préaux reste très stable entre 1593 et 1702. Il est même possible de suivre l'évolution de chaque parcelle déclarée d'un rôle à l'autre sans trop de difficulté. Cet exercice est en outre facilité par la composition identique de chaque document. Pour s'en rendre compte nous avons simplifié le contenu de chacun des rôles et nous l'avons classé sous la forme d'un tableau (fig. 2).

8. Acte non transcrit en annexe (voir AD 35, 1 G 381/1, liasse 2-8)

	Rôle de 1651	Rôle de 1623	Rôle de 1593	
Quartier Echange et St- Etienne	1) Maison aux Jacobins, « Le Mouton » en face St-Aubin <i>olim</i> à F. Lemasson 5 sous	3) Maison aux Jacobins en St-Aubin rue d'Echange 5 sous	3) Maison aux Jacobins <i>olim</i> à R. Lucas 5 sous	P1
	2) Maison et jardin aux Jacobins rue d'Echange <i>olim</i> à J. Monneraie 1 parisi	2) Maison et jardin aux Jacobins rue d'Echange <i>olim</i> à J. Monneraie 1 parisi	2) Maison et jardin aux Jacobins rue d'Echange <i>olim</i> à la dame des Milleries <i>olim</i> à J. Monneraie 1 parisi	P2
	3) Maison et jardin aux Jacobins rue d'Echange			P3
	4) Maison et jardin aux Jacobins en face le cimetière St-Etienne <i>olim</i> à I. du Fresche 14 sous 7 deniers	1) Maison et jardin aux Jacobins rue St-Etienne <i>olim</i> à I. du Fresche 14 sous 7 deniers	1) Maison et jardin aux Jacobins rue St-Etienne <i>olim</i> à I. du Fresche 14 sous 7 deniers	P4
	5) Maison et jardin à M. Letort, sr. du Bourneuf, héritier de F. Lezot rue d'Echange <i>olim</i> à Henry Lezot obéissance	4) Maison et jardin à M. Letort = Th. Lezot rue d'Echange <i>olim</i> à Henry Lezot obéissance	4) Maison et jardin à Fr. Lezot = ? rue d'Echange obéissance	P5
	6) Maison neuve et jardin à M. Cochet, vve de J. Louis Sr du Verger d'Echange <i>olim</i> à M. Ninet	6) Jardin à M. Muce = M. Buron rue d'Echange obéissance	6) Jardin à M. Nynet = N. Boulanger rue d'Echange <i>olim</i> à J. du Verger obeissance	P6
	7) Maison et jardin à P. Boulangne, veuve P. La Touche <i>olim</i> à J. Boullongne 1 parisi	5) Maison et jardin à J. Boullongne = G. Pitouays rue d'Echange 1 parisi	5) Maison et jardin à J. Pitouais 1 parisi	P7
	8) Maison et jardin à J. Aubert = ? Foullain en face le cimetière St-Etienne <i>olim</i> à ? de la Grée Belourdiau 3 deniers	7) Maison et jardin à P. Bellourdeau de la Grée en face le cimetière St-Etienne 3 deniers	7) Maison et jardin à A. Menegaut Sr des Milleries en face St-Etienne <i>olim</i> à J. Bonnet Sr de Cromoinszeul	P8
		8) Maison à Fr. Huard Sr de la Grandrivière <i>olim</i> à B. Chauchard 1 parisi	8) Jardin à ? Chauffard dame de la Villbois <i>olim</i> à J. ? 2 deniers parisi	P9
Quartier Bourg l'Evesque : une vingtaine de tenures Rue de la Ferronnerie : deux tenures				
Rue St-Louis	40) Le Pélican obéissance	34) Le Pélican obéissance		P10

fig. 2 Consistance de la juridiction des Préaux d'après les rôles rentiers

Nous ne considérons ici que les rôles antérieurs à 1676 mais les suivants ont également une composition identique, seul leur contenu diffère en raison de l'installation du séminaire. Ainsi chaque document énumère les tenures par des séries qui correspondent manifestement à des quartiers même si aucune indication ne le précise ni aucune interruption ne sépare les différentes séries qui s'enchaînent donc de façon continue et régulière. L'ordre de ces séries est la même dans chaque rôle : d'abord des tenures situées rue d'Échange et rue de Saint-Étienne (rue de Dinan), puis d'autres du Bourg-l'Évesque puis de la rue de la Ferronnerie et enfin le Pélican qui est cité seul et en dernier (**fig. 2**). Le nombre des tenures est similaire dans chaque rôle sauf pour le quartier du Bourg-l'Évesque qui semble connaître quelques modifications pendant la période considérée. On le voit le classement rigoureux et la grande stabilité de la consistance du ressort empêche d'attribuer une tenure à l'emplacement du Pélican en 1593. Deux explications peuvent alors être avancées. Premièrement, la parcelle du Pélican peut être issue du partage d'une parcelle mentionnée en 1593, nécessairement dans la série du quartier Échange/Saint-Étienne, le seul dont la position géographique est compatible avec celle du bâtiment. Le Pélican devant seulement obéissance, on ira chercher parmi les terres soumises à cette même obligation : celles appartenant à F. Lezot ou M. Nynet (**fig. 2**). On s'étonnera toutefois qu'en pareil cas, la tenure du Pélican n'ait pas été placée en 1623 et en 1651 dans la série dont elle serait issue. Deuxièmement, la parcelle du Pélican peut avoir ressorti à une autre juridiction avant 1623. D'après les réformations du domaine de Rennes, plusieurs ont cours dans le voisinage du bâtiment (**VIII, XII**). L'évaluation de ces deux hypothèses implique des considérations spatiales qui nous obligent à reconstituer le quartier situé autour du Pélican au XVI^e et XVII^e siècles.

2. Analyse régressive du quartier du Pélican

A partir du cadastre napoléonien vectorisé[□] et grâce à la réformation de 1646, il est assez aisé de reconstituer le parcellaire du milieu du XVII^e siècle. Le registre donne en effet rue par rue les dimensions de chaque parcelle, largeur sur rue, largeur en fond de propriété et profondeur avec une précision et une exactitude remarquable (**VIII, fig. 3a**). À l'intérieur de l'îlot formé par les actuelles rues Saint-Louis, d'Échange et de Dinan au sein duquel le Pélican prend place, il apparaît que le quartier a été fortement remembré, essentiellement par la création et le développement du Grand Séminaire. Le côté méridional de la rue d'Échange était alors divisé en plusieurs parcelles que le nouvel établissement a en grande partie effacées mais dont la restitution révèle la cohérence, en prolongeant notamment des limites encore existantes sur le cadastre napoléonien. Pour ce qui est du Pélican, lui aussi intégré à la fin du XVII^e siècle dans l'enceinte du séminaire, on découvre que la parcelle qui le portait ne se développait pas à l'est du bâtiment comme sur le cadastre mais à l'ouest (**fig. 3a**). Par ailleurs, la cartographie des ressorts que cette restitution permet, met en évidence que la parcelle du Pélican constitue une sorte de proéminence vers le sud d'un ressort qui se développe par ailleurs exclusivement sur la rue d'Échange (**fig. 3b**). D'un point de vue morphologique, il apparaît également que la parcelle du Pélican peut tout autant être issue de celle située sur son flanc nord que celle la jouxtant à l'ouest (**fig. 3a**). Cette simple observation ne résout pas notre dilemme et l'alimente au contraire. La parcelle située au nord est en effet celle qui appartenait à F. Lezot en 1593 et celle à l'ouest relève d'une autre juridiction, celle du chapitre.

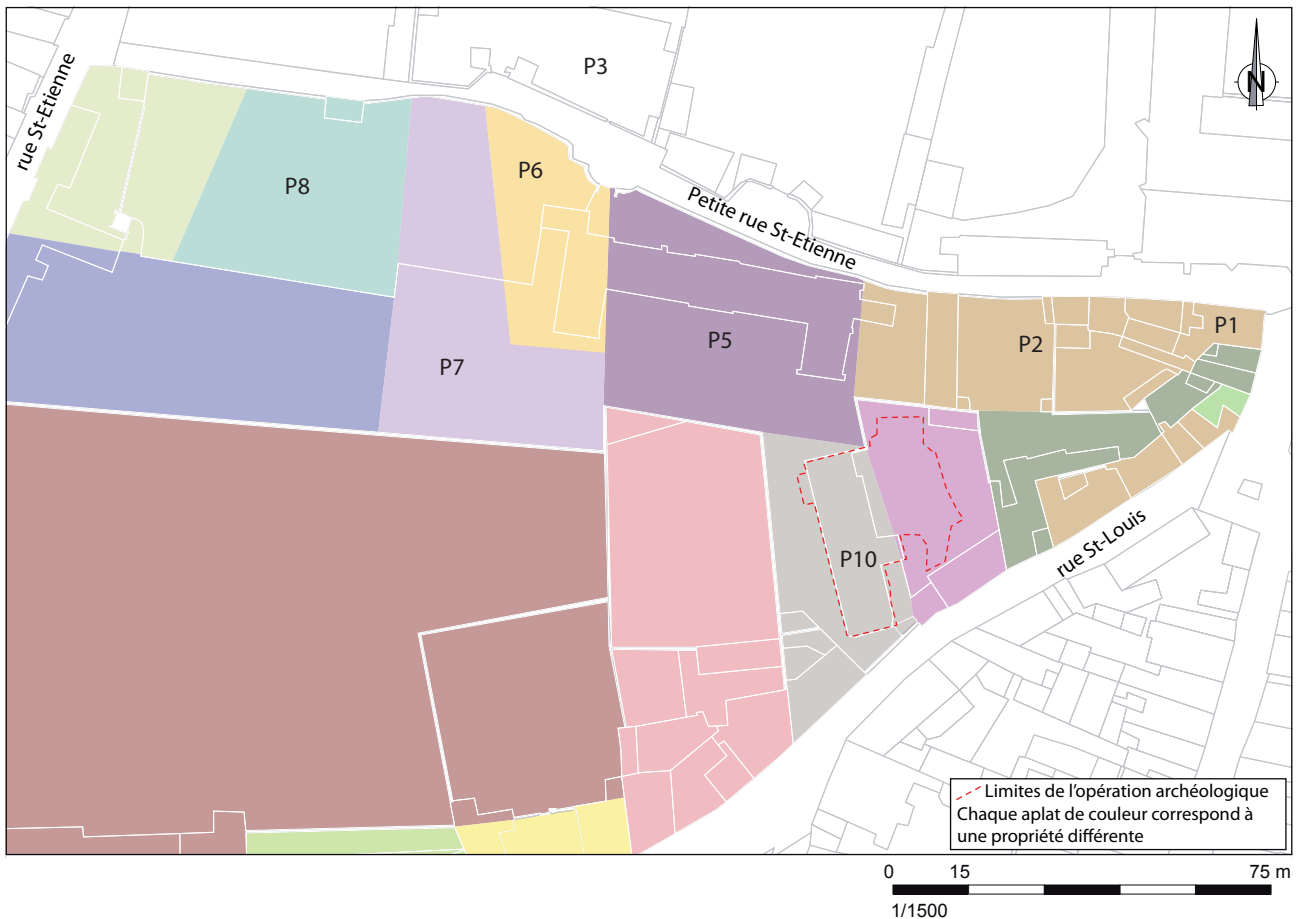


Fig. 3a Reconstitution de l'état des propriétés entre Lices et Échange vers 1650 © Pierre Poilpré, Inrap

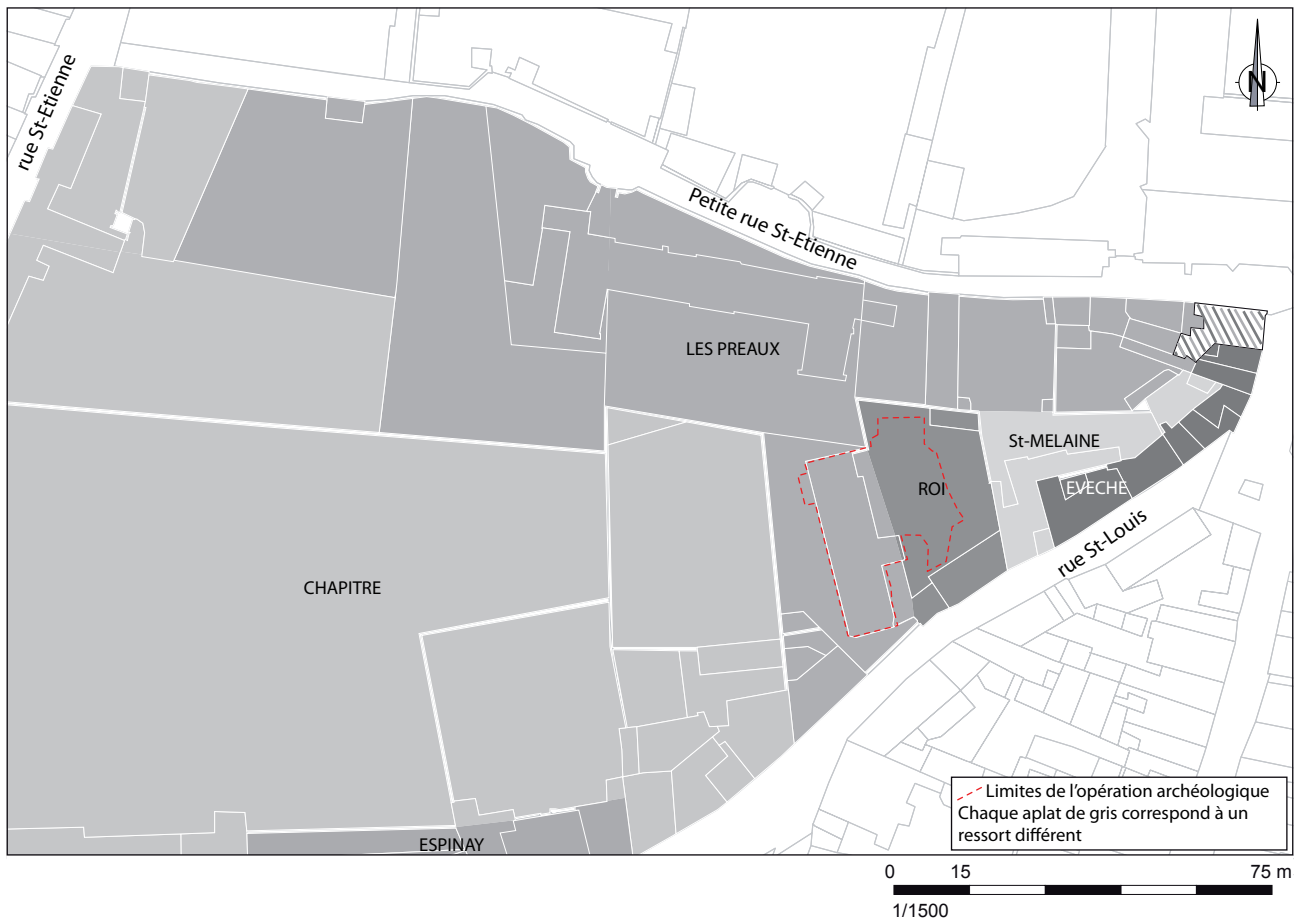


Fig.3b Étendue des différentes juridictions s'appliquant entre Lices et Échange en 1646 © Pierre Poilpré, Inrap

Face à ce constat, il nous faut donc pousser plus avant la restitution du quartier. Cependant, nous ne disposons plus alors de réformation pour nous offrir une vision globale de ce bout de territoire et c'est seulement en exploitant les rentiers et les aveux des différentes juridictions en présence que l'exercice devient possible. La trame parcellaire de 1646 parfaitement fiable devient alors notre document de base comme pouvait l'être précédemment le cadastre napoléonien. Pour ce qui est de l'extrémité orientale de l'îlot, disons-le dès maintenant, les juridictions de l'évêché, de Saint-Melaine ou du domaine royal n'ont connu aucune modification notable depuis la fin du Moyen Âge. Notre attention va dès lors se porter sur les Préaux et sur le chapitre qui possèdent de façon éminente la plus grande partie des terres du quartier. Pour ce faire, nous disposons des rôles des Préaux de 1623 et de 1593 déjà évoqués ainsi que des rentiers du chapitre de 1621 et de 1557 que nous n'avons pas cru nécessaire de retranscrire ici⁹. Pour rendre notre discours plus clair, nous nommerons désormais les parcelles dépendant des Préaux d'un P suivi d'un chiffre correspondant à l'ordre d'énumération dans le rôle de 1651 (fig. 2) et procéderons de la même manière pour celles relevant du chapitre avec un C suivi d'un chiffre issu du rentier de 1621. Commençons par l'état du quartier dans les années 1620. D'après les rôles des Préaux, peu d'évolutions sont à signaler. Il est certes mentionnée la tenure d'une demoiselle Chauffard ou Chauchard que nous ne connaissons pas en 1651 mais elle ne semble pas concerner directement notre quartier, elle devait se situer sur le côté occidental de la rue de Dinan (P9, fig. 2). On note encore que la parcelle P3 appartenant aux frères dominicains n'apparaît plus dans le registre mais là aussi nous soupçonnons que cette propriété se développait en

dehors de l'îlot, au nord de la rue d'Échange (fig. 2). Mais toutes les autres parcelles existaient déjà dans les années 1620. Cette apparente stabilité est toutefois trompeuse car elle ne vaut que pour l'état des propriétés et non pas pour la superficie exacte des terres, les rôles ne donnant aucune indication de dimension. Ainsi grâce au rentier de 1621 du chapitre et la description qu'il donne de la parcelle C3, nous savons que la parcelle P6 était alors plus petite qu'elle ne le sera en 1651 bien qu'aucun changement ne soit perceptible dans les rôles (fig. 4). Les principales autres modifications que révèle le registre du chapitre concernent l'emplacement du couvent des Minimes qui n'est pas encore fondé. Nous ne rentrerons pas dans le détail ; relevons seulement que plusieurs parcelles se développaient à cet endroit (fig. 4). Au sujet du Pélican, aucune mutation n'est perceptible : la parcelle C12 est bien décrite comme possédant à l'est un confront avec les propriétaires du jeu de paume. Poursuivons notre analyse régressive en tentant de reconstituer l'état du quartier dans la seconde moitié du XVI^e siècle. D'après les rôles des Préaux, il n'y a entre 1593 et 1623 qu'un seul changement identifiable, celui que nous déplorons ici, la disparition de la tenure du Pélican. Cette absence nous pensions pouvoir la combler grâce au rentier du chapitre de 1553, soit parce que la parcelle aurait alors dépendu de cette juridiction soit parce qu'elle est aurait été citée comme confront de C12. En vain. Le rentier ne signale pas de modification particulière entre 1553 et 1621 à l'exception d'une : la parcelle C12 ne dépend plus du chapitre au XVI^e siècle ! Ainsi, deux parcelles voisines mais ressortant à deux juridictions différentes, disparaissent toutes deux des sources à la même époque (fig. 5). La coïncidence est troublante et demeure pour l'instant inexpliquée. L'isolement et le rejet à la fin du rôle de la tenure du Pélican ainsi que la prééminence

9. AD 35, 1 G 174/1 et 1 G 174/2.

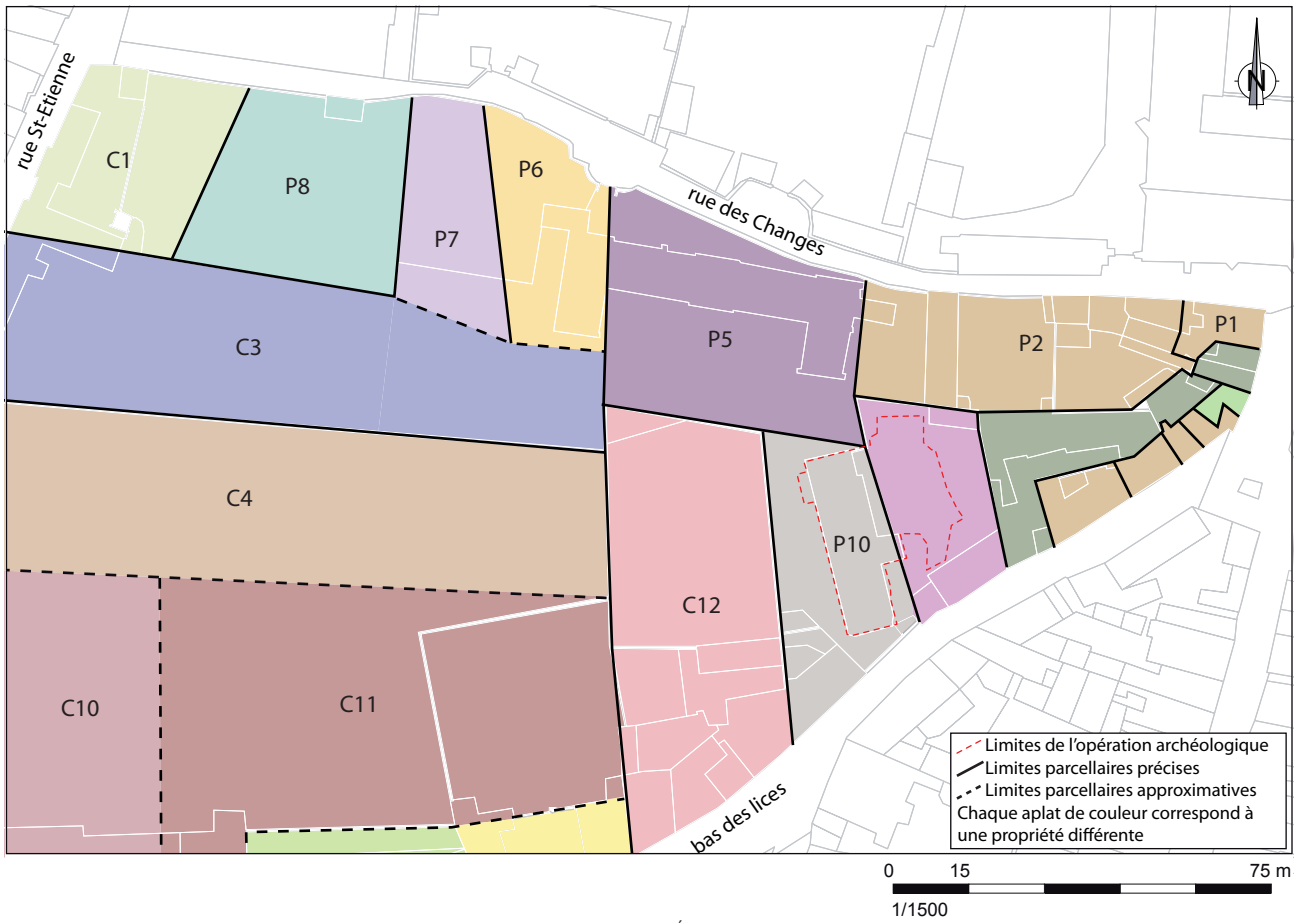


Fig.4 Reconstitution de l'état des propriétés et des limites parcellaires entre Lices et Échange vers 1650 © Pierre Poilpré, Inrap

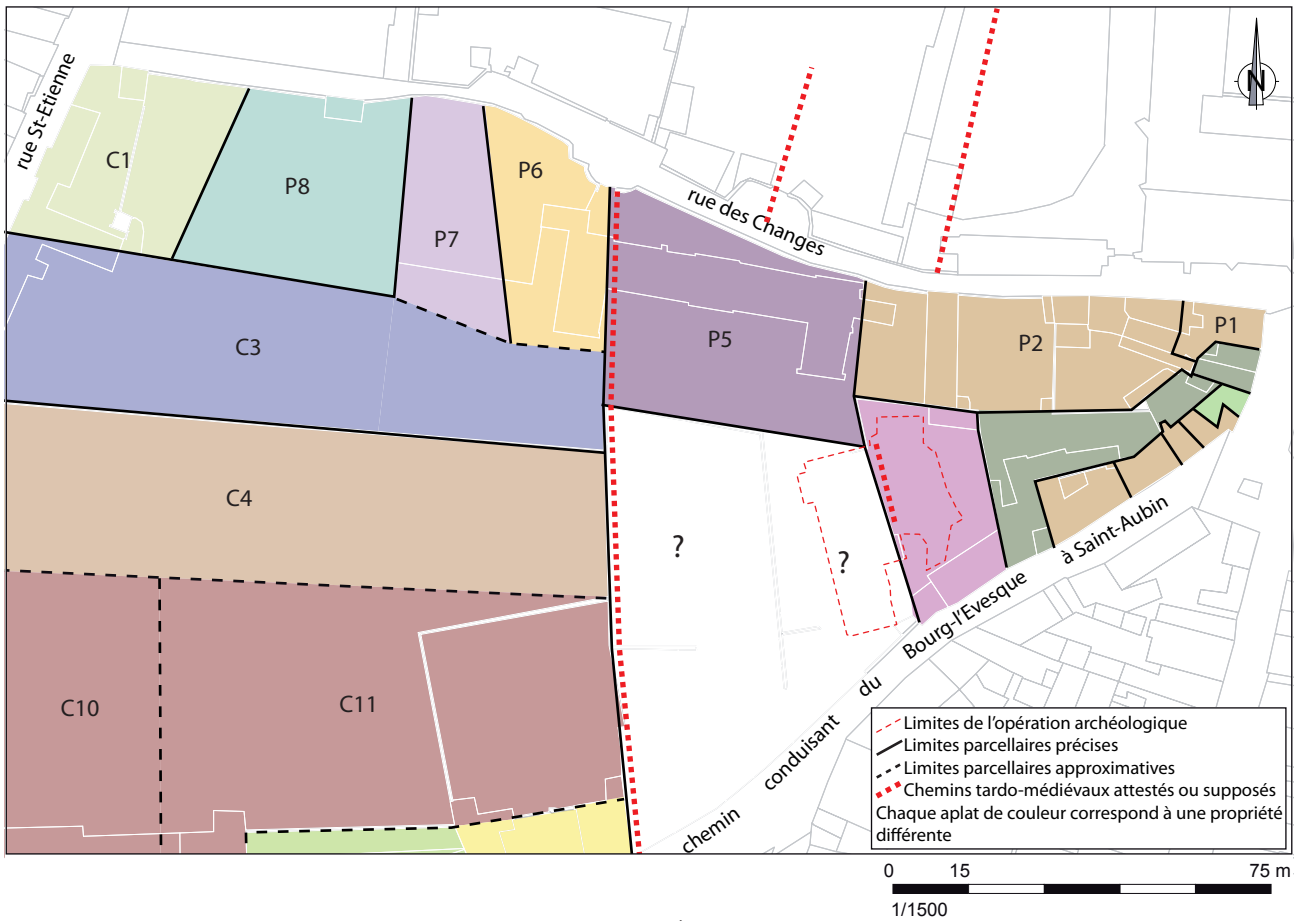


Fig.5 Reconstitution de l'état des propriétés et des limites parcellaires entre Lices et Échange dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle © Pierre Poilpré, Inrap

que la parcelle qui la porte au sein de la juridiction des Préaux pourraient plaider pour un ajout tardif issu d'un autre ressort. D'un point de vue morphologique, la parcelle du Pélican et C12 pourraient être le produit d'un partage d'une seule et même parcelle. Dans tous les cas, il faudrait déterminer quelle juridiction pouvait s'exercer à cet endroit au XVI^e siècle et nous ne pouvons pour l'instant y parvenir. En revanche, le dessin parcellaire que nous avons pu reconstituer et les informations contenues dans les registres utilisés permettent d'émettre quelque hypothèse sur la nature du quartier à la fin du Moyen Âge, peu de temps avant la fondation du Pélican.

3. Un quartier récemment urbanisé

Au XVII^e siècle, toutes les parcelles restituées à l'intérieur de l'îlot Échange/Saint-Louis/Dinan portent des bâtiments d'habitation, généralement aspectés sur la rue et prolongés sur l'arrière par un jardin. En revanche au XVI^e siècle, quelques-unes de ces parcelles ne constituent alors uniquement qu'un simple jardin. On assiste donc, à la charnière entre ces deux siècles, à la fin du lotissement des parcelles de l'îlot. L'aboutissement tardif du processus d'urbanisation dans ce quartier signale à n'en pas douter que l'entreprise est assez récente. Nombre de ces parcelles contiennent d'ailleurs des superficies assez considérables, de 1 à près de 5 ha, qui se rapportent plus habituellement à des terres affectées à l'agriculture (fig. 5). L'organisation parcellaire de l'îlot pourrait dès lors être en grande partie l'héritière d'un système paysager agricole. Dans cette perspective, le chemin médiéval découvert dans l'emprise de la fouille, bordant la limite orientale de la parcelle du Pélican, constituerait l'un de ces nombreux chemins-limites qui scandent généralement ce type de paysage. Il s'ajouterait ainsi à ceux mis en évidence par L. Schmitt au nord de la rue d'Échange¹⁰, faisant de ce dernier axe une artère de distribution des terres alentour (fig. 5). Peut-être même faudrait-il ajouter à ce système un chemin hypothétique que nous soupçonnons d'avoir existé à l'ouest de C12. Se trouvait ici en effet au XVI^e siècle une longue limite parcellaire rectiligne courant de la rue Saint-Louis à la rue d'Échange où elle aboutissait à hauteur de la future entrée du Grand Séminaire curieusement décalée par rapport aux bâtiments de l'institution (fig. 5).

II. Composition du Pélican et de ses annexes

Le fonds des Préaux a également livré trois aveux rendus pour le Pélican, en 1642, 1652 et 1673 (VII, X, XI). Ils fournissent des informations précieuses sur la composition de la salle de jeu et sur les bâtiments liés à son fonctionnement et à l'habitation qui lui était associée. En les confrontant avec certains documents notariés, il devient même possible de restituer assez précisément l'agencement de la parcelle du Pélican.

1. Restitution de l'emprise de la parcelle du Pélican

Nous avons déjà dit plus haut comment la réformation de 1646 nous avait permis de reconstituer le parcellaire du XVII^e siècle et en particulier la propriété du Pélican mais il nous faut revenir rapidement sur cet aspect car il importe dans la compréhension du fonctionnement de la salle de jeu. D'après ce document la parcelle du Pélican était ceinte d'une muraille (VIII). En reconstituant les propriétés décrites antérieurement dans la rue Saint-Louis, nous savons que l'angle sud-est de cette muraille se situait à quelques mètres au sud-est de la salle de jeu, précisément à l'endroit où sur le cadastre napoléonien le côté septentrional de la rue est entamé par un léger décroché des façades la bordant (fig. 6). La longueur sur rue de la clôture était de 33,94 m ; son angle sud-ouest se trouvait donc exactement à l'endroit où commence la propriété de l'hôtel du Bois-Glaume. La largeur en fond de parcelle était elle de 19,65 m, soit beaucoup moins que sur la rue. La parcelle affectait donc une forme qui devait se rapprocher du trapèze. Une telle configuration coïncide parfaitement avec une restitution d'une clôture occidentale suivant l'emprise du Bois-Glaume et d'une clôture orientale qui à partir du décroché relevé plus haut suivrait naturellement le tronçon de limite parcellaire situé dans son prolongement. Les fondations du mur moderne découvert lors de la fouille placées en parfaite iso-axialité avec cette limite appartiendrait donc à la muraille. Ces informations coïncident donc parfaitement avec des éléments du cadastre qui conservent ainsi une partie de l'emprise de l'ancienne parcelle. La clôture septentrionale de la parcelle est plus difficile à établir car il n'existe plus aucune limite en arrière du Pélican sur l'ancien cadastre. Le registre de réformation nous indique que la parcelle avait une profondeur de 50,02 m. Dans ce document, la mesure de profondeur est généralement prise dans l'axe des parcelles ; il faut donc restituer une clôture passant à environ 11 m de l'angle nord-ouest de la salle de jeu. Mais comment était-elle orientée ? Était-elle parallèle à la rue Saint-Louis, perpendiculaire à la clôture occidentale ou à celle orientale ? La largeur de 19,65 m ne suffit pas pour trancher car plusieurs restitutions sont possibles avec une telle valeur. C'est grâce à l'aveu de 1642 que nous pouvons répondre à cette question. Il y est dit en effet que la parcelle possède une superficie d'environ 1212 m² (1/4 de journal, VII). En tentant de faire entrer 1212 m² de terre dans l'espace situé entre la rue Saint-Louis et les deux clôtures latérales tout en respectant une profondeur de 50,02 m dans l'axe de la parcelle, seule une clôture septentrionale démarrant au nord-ouest à la hauteur de l'angle du Bois-Glaume et se développant vers le sud-est jusqu'à l'angle que forme le retour de la muraille issue du bâtiment placé derrière la salle de jeu est restituable. Une telle clôture présente en outre une certaine cohérence morphologique dans le dessin parcellaire du cadastre napoléonien (fig. 3a, fig. 6).

10. Schmitt 2014, fig. 3.

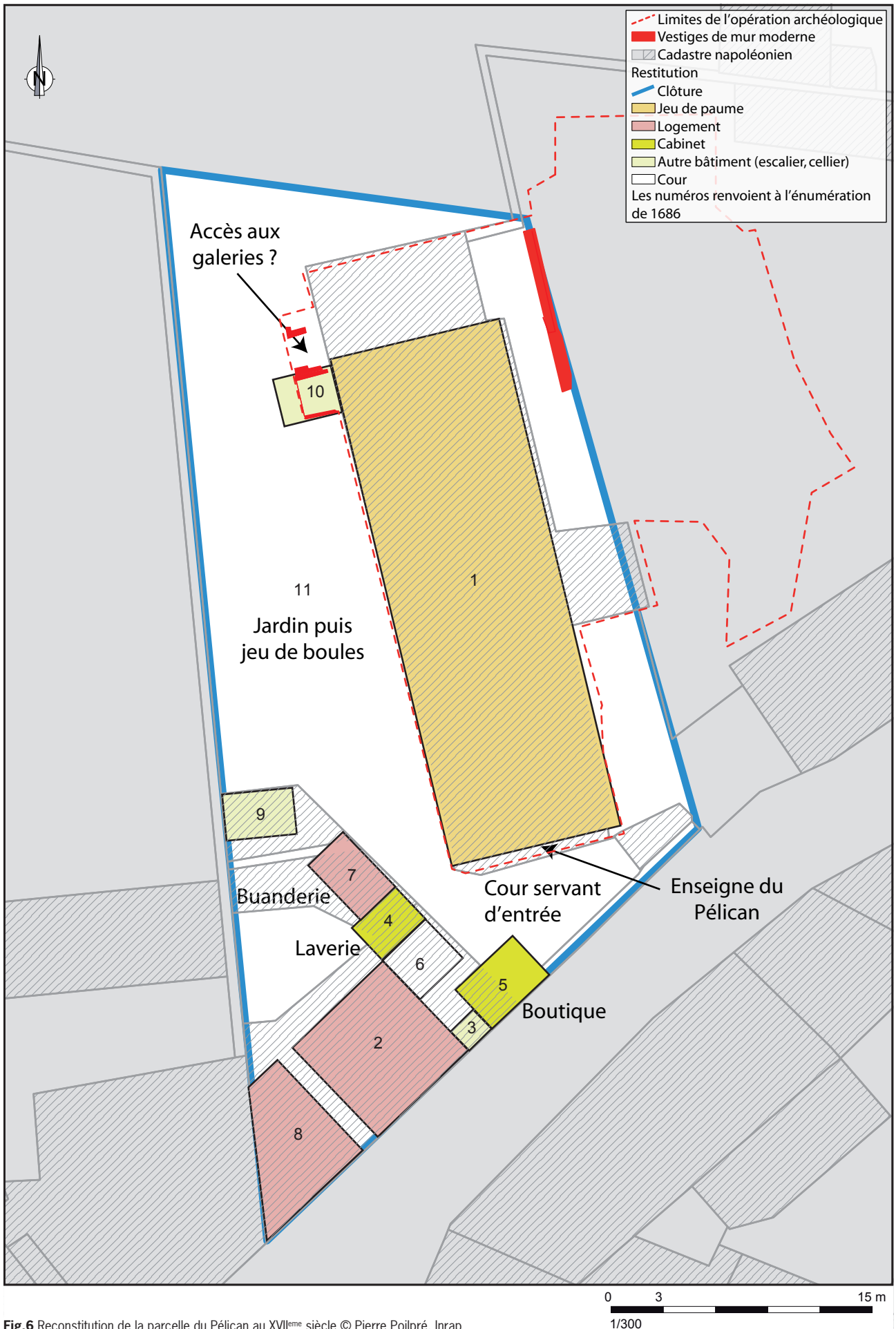


Fig.6 Reconstitution de la parcelle du Pélican au XVII^{ème} siècle © Pierre Poilpré, Inrap

2. Contenu de la parcelle du Pélican

Que trouvait-on exactement dans cette parcelle ? Le registre de la réformation ne nous est plus d'un grand recours désormais puisqu'il se contente de noter qu'elle contient un jeu de paume et des logements sans plus de précision. C'est donc vers les aveux et les actes notariés que nous allons maintenant nous tourner. Les trois aveux rendus pour le Pélican sont très poches les uns des autres. Ils déclarent tous huit éléments se développant au sein de la parcelle (VII, X, XI). Listons-les :

2. un logement construit en pierres, bois et terre constitué d'un rez-de-chaussée avec cheminée, d'une chambre et d'un comble
3. un petit cabinet derrière 1
4. un petit logement orienté vers le jardin, constitué d'un rez-de-chaussée avec cheminée, d'une chambre et d'un comble
5. un logement constitué d'un rez-de-chaussée d'une chambre haute avec antichambre à côté, d'un comble, d'une cave, d'une cour dallée avec puits
6. un petit cabinet nommé « Boutique »
7. un jeu de paume construit en pierres, bois et terre, couvert d'ardoises et possédant des galeries ; l'aveu de 1673 précise qu'il y pend l'enseigne du Pélican
8. un petit cellier contre 6
9. un jardin derrière 1-2-3-4-5, à côté et au bout de 6 vers l'ouest ; l'aveu de 1673 précise qu'il y a des haies et une palissade au bout de 6

On dénombre donc en plus du jeu de paume, trois logements, deux cabinets, un cellier et un jardin. Il est difficile d'établir l'organisation spatiale de l'ensemble. Tout au plus savons nous que le jardin bordait la salle de jeu vers l'ouest. L'acte de vente de 1686 est lui beaucoup plus précis et permet de mieux appréhender l'agencement des bâtiments (XIII). Il fait état de 11 éléments au sein de la parcelle. Listons-les également :

1. un jeu de paume construit en pierres, bois et terre, couvert d'ardoises avec croupe rabattue, des galeries, des filets, pavé et tuilé mesurant 29,9 m sur 10,07 m
2. un logement à l'ouest dont la façade sud donne sur la rue Saint-Louis, construit en pierres, bois et terre, couvert d'ardoises, constitué d'une cave de 6,34 m sur 5,91 m, d'une salle tuilée et vitré avec cheminée de 7,15 m sur 7,02 m, une chambre haute tuilée et vitré avec cheminée et d'un comble
3. une cage d'escalier en vis à l'angle sud-est de 2, de 1,79 m sur 1,5 m
4. un cabinet à l'angle nord-est de 2 mais séparé de 2, tuilé et vitré, sans cheminée de 3,41 m sur 2,47 m, avec comble et laverie au dessous
5. un cabinet en appentis sur la cage d'escalier, construit en bois et terre, de 4,55 m sur 3,09 m, contre la clôture sur la rue Saint-Louis, avec comble
6. une cour à l'ouest de 2, jouxtant la laverie, couverte d'ardoises de 3,41 m sur 3,09 m
7. un petit logement derrière 4, construit en bois et terre, couvert d'ardoise, avec cage d'escalier en vis de 4,38 m sur 2,76 m, constitué d'un rez-de-chaussée en

- buanderie avec cheminée, d'une chambre haute tuilée et vitrée avec cheminée et d'un comble
8. un logement à l'ouest de 2, construit en pierres, bois et terre, couvert d'ardoise constitué d'un rez-de-chaussée en fausse équerre, tuilé et vitré, avec cheminée, mesurant 7,15 m du sud au nord, 7,54 m sur la rue Saint-Louis et 2,27 m au nord, avec chambre haute tuilée et vitrée, comble avec porte-poulie sur la rue
9. un petit logement derrière, vers le nord, avec comble de 4,06 m sur 2,62 m
10. une petite écurie construite en bois et terre, couverte d'ardoises, de 3,41 m sur 2,76 m, contre 1, contenant un passage pour monter aux galeries de 1
11. un jardin le long de 1, à présent en jeu de boules, avec cour servant d'entrée

La liste est certes plus longue mais ce sont bien les mêmes bâtiments que ceux déclarés dans les aveux dès 1642 que l'on retrouve ici. L'acte mentionne ainsi en plus du jeu de paume, trois logements, deux cabinets et un jardin. Seuls apparaissent en surplus une cour, une cage d'escalier et un petit bâtiment indéterminé. Quant à l'écurie, elle doit sans aucun doute être vue comme le cellier des aveux puisque ce sont les seuls bâtiments à être décrits comme établis sur la salle de jeu. Dans ce document, les précisions spatiales permettent cette fois, si ce n'est de placer exactement chaque bâtiment, de reconstituer au moins l'agencement général de l'ensemble. Nous avons donc reproduit chaque élément décrit puis nous l'avons agencé au sein de la parcelle reconstituée selon les indications topographiques données (fig. 6). Il apparaît alors que l'ensemble des logements et de leurs annexes prennent place à l'endroit même des bâtiments représentés sur le cadastre napoléonien mais en sont distincts. Les maisons principales donnent sur la rue Saint-Louis. On notera que le logement en « fausse équerre » s'insère parfaitement dans l'angle aigu de la parcelle reconstituée (fig. 6). Un doute persiste sur la valeur de l'éloignement entre les maisons 2 et 8 qui n'est précisé dans aucun document ; nous restituons ici à titre d'hypothèse un espacement d'environ 1 m. Les autres bâtiments bordent l'espace central constitué d'un jardin et de cours, et semblent pour la plupart, au moins en partie, affectés au fonctionnement de la salle de jeu. L'un des deux cabinets se trouve à l'entrée de la parcelle. Il s'agit sans aucun doute de celui que les aveux nomment la Boutique puisque l'autre cabinet qu'ils citent se trouve au derrière de l'un des logements. La position et l'appellation incitent donc à attribuer à ce bâtiment une fonction de guichet (fig. 6). L'autre cabinet est constitué lui en rez-de-chaussée d'une « laverie », une salle d'eau en quelque sorte, et il jouxte une buanderie chauffée (XIII). Ces équipements servaient sans aucun doute aux joueurs de paume. On sait en effet que les salles de jeu devaient offrir à leurs clients la possibilité de faire leur toilette et de se couvrir de vêtements propres après leur partie¹¹. Par ailleurs, nous avons placé l'écurie/cellier servant d'accès aux galeries dans l'angle nord-ouest de la salle du jeu de paume, à l'emplacement où les plans du XVIII^e siècle figurent un escalier et des latrines¹² et où la fouille a mis au jour des fondations maçonnées (fig. 6). Il s'agit là aussi d'une hypothèse mais la chose est très vraisemblable. Les textes nous disent uniquement que ce petit bâtiment s'appuie sur le jeu de paume sans

11. Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 92.

12. Leconte 2013, n.-p.

préciser jamais à quel endroit de son pourtour. Toutefois, les mêmes bipartitions écurie-accès des textes, latrines-escalier des plans et fosse-fondations de la fouille nous inclinent à associer ces trois sources et restituer dans l'angle nord-ouest du jeu de paume l'accès aux galeries. Enfin, concernant la salle de jeu elle-même, P. Banéat avait déjà révélé ses matériaux de construction et le fait qu'elle possédait des galeries¹³. Nous confirmons et ajoutons que sa toiture couverte d'ardoise était en croupe, que la salle disposait de filets et que pendait sur sa façade une enseigne à l'effigie du pélican.

L'organisation pratique du Pélican et de son logis ainsi que son insertion dans la trame urbaine de Rennes nous étant désormais connues, il convient maintenant de préciser quelques aspects de l'histoire de ce jeu de paume au sein de la capitale bretonne.

III. Le Pélican et ses propriétaires dans le Rennes du XVII^e siècle

1. Des Boussemel aux Palasne : la bourgeoisie rennaise

Nous ne connaissons jusqu'à présent que l'identité du dernier propriétaire du Pélican en tant que jeu de paume, Michel Palasne de la Ménardière¹⁴. C'est lui qui en 1686 vendit le bâtiment et toute sa parcelle au Grand Séminaire. Nous avons souhaité savoir qui possédait le lieu lorsque celui-ci fonctionnait pleinement voire même lorsqu'il fut édifié.

Malheureusement, nous l'avons vu, le Pélican n'apparaît pas dans les rôles des Préaux avant 1623 et le premier aveu rendu par son propriétaire ne remonte qu'à 1642. Toutefois grâce aux sources de la juridiction voisine, nous pouvons approcher d'un peu plus près le début du XVII^e siècle. Ainsi savons-nous grâce aux confronts des terres dépendant du chapitre que la parcelle qui porte le Pélican est détenue en 1621 par les héritiers d'un certain Gilles Boussemel¹⁵. Boussemel n'est pas un nom courant à Rennes. Il fut essentiellement porté par des familles d'Acigné et de Saint-Jacques-de-la-Lande¹⁶. Quelque rennais ont toutefois porté ce nom aux XVI^e et XVII^e siècles et parmi eux, deux se sont appelés Gilles à une époque qui correspond parfaitement avec notre mention. Nous ne pouvons l'assurer avec certitude mais la probabilité est grande que le Gilles Boussemel des registres du chapitre soit l'une de ces deux personnes. Nous trouvons dans le célèbre *Journal de Jean Pichart*, mémoire tenu par un notaire rennais de 1589 à 1598, un épisode qui eut lieu le 26 mai 1591¹⁷. Ce jour là, Claude Boussemel sieur de Boisbriant, ancien procureur syndic des bourgeois de Rennes en 1569 et député aux États de Bretagne, fait emprisonner son fils Gilles Boussemel sous prétexte que celui-ci a pris une maîtresse alors qu'il était sous les « *ordres sacrez* ». Le jour même, le sieur de Montbarrot, gouverneur de Rennes, fait libérer Gilles et le retient à sa suite comme soldat grâce à l'intervention de Jean Busnel le frère de l'épouse de Gilles. Nous savons que Gilles est né en septembre 1558¹⁸. Il a donc 33 ans lors de cette péripétie et il est possible que 30 ans plus tard, en 1621, il soit déjà décédé. S'il s'agit bien de ce Gilles, alors les héritiers dont il est question sont probablement sa femme Gillette Busnel et ses enfants, une fille et Jean

Boussemel né en 1595¹⁹. Le second Gilles est le parrain du premier qui figure dans sa déclaration de baptême.

Deux ans plus tard, en 1623, le propriétaire du Pélican n'est déjà plus le même. C'est désormais le rôle des Préaux qui nous l'apprend, le jeu de paume et son logis appartiennent à Gillette Bouget, veuve d'un certain sire Boullemer (II et IX). On ignore le prénom du mari décédé qui est également omis dans un acte plus tardif (IX). En 1638, une fratrie de cinq Boullemer, enfants des précédents puisqu'il est dit que leurs parents possédaient le Pélican, vend par portions le jeu de paume. Chacun a hérité en effet d'un cinquième de la propriété. Les trois garçons, Michel, Olivier et Mathurin vendent d'abord les trois cinquièmes (IV) puis chacune des deux filles, Nicole puis Jeanne, vendent séparément leur cinquième dans les jours qui suivent (V, VI). Dans les actes notariés, Olivier est dit marchand et Mathurin maître orfèvre. Nous savons en effet qu'Olivier était marchand de drap²⁰ mais c'est surtout son frère Mathurin qui a laissé une certaine postérité. Maître rennais à l'origine d'une dynastie d'orfèvres : Nicolas et probablement Fleury ses fils, Jean-Baptiste son petit-fils ou encore Gilles Buchet son gendre²¹. Bien d'autres Boullemer encore ont exercé l'orfèvrerie. Plusieurs objets liturgiques réalisés par Mathurin nous sont parvenus. On les reconnaît notamment grâce au poinçon MB qu'il appliquait dessus. Tous sont attribués à ce seul Mathurin mais la fourchette chronologique des réalisations nous incite à penser que les œuvres les plus tardives sont dues à l'un de ses descendants. Citons ainsi le calice et la patène de Malestroit réalisés en 1661, le calice de Caulnes entre 1694 et 1697, le calice de Saint-Jean-de-Brévelay au milieu du XVII^e siècle, le ciboire de Locmaria-Grand-Champ au milieu du XVII^e siècle ou encore le ciboire de Trégourez en 1661²². Nous ne savons pas grand chose des autres membres de la famille. On notera qu'à cette époque, aucun d'entre eux n'habite le logement du Pélican (IV, V, VI).

Les enfants Boullemer se délaissent du Pélican au profit de Jean Palasne sieur de la Forge, huissier en la cour du parlement de Bretagne. Quatre ans plus tard, en 1642, Jean rend aveu pour sa nouvelle propriété au seigneur de Montbarrot (VII). Quatre ans plus tard encore, en 1646, c'est toujours ce Jean qui apparaît dans les registres de réformation de Rennes comme propriétaire du Pélican (VIII). On le rencontre à ce titre une dernière fois en 1651 dans l'un des rôles des Préaux (IX). L'année suivante, en 1652, c'est sa veuve Jeanne Delestre qui rend aveu pour le jeu de paume (X). En 1673, c'est désormais Michel Palasne sieur de la Ménardière et fils des précédents, lui aussi huissier au parlement de Bretagne, qui rend aveu pour le Pélican (XI). En 1679, il est toujours inscrit comme propriétaire du Pélican dans les registres de la nouvelle réformation du domaine de Rennes (XII). Cependant, depuis au moins 1663 et jusqu'à son décès en 1676, Pierre Palasne, conseiller du roi, récepteur alternatif des décimes de l'évêché et frère cadet de Michel, se fait nommé sieur du Pélican alors que Michel lui conserve en permanence son titre de sieur de la Ménardière. C'est le cas dans plusieurs actes liés à des affaires de curatelle ou dans son contrat de mariage notamment²³. Michel aurait-il la propriété et Pierre la jouissance du Pélican ? Rien n'est moins sûr. Ce qui est certain, c'est que la famille Palasne n'a jamais habité au Pélican. Depuis que Jean a acheté le jeu de paume, nombreux documents l'attestent, tous ces membres résident dans la demeure familiale située au cœur de la

13. Banéat 1929, p. 524.

14. *ibid.*

15. AD 35, 1 G 174/2, fol.

16. Flourey, Paris-Jallobert 2001.

17. Texte édité dans Rolland 2010, p. 60 et Morice 1746, col. 1722.

18. AM Rennes, BMS Saint-Sauveur.

19. *ibid.*

20. Bourde de la Rougerie 1998, n. p.

21. *ibid.*

22. Inventaire général du patrimoine culturel.

23. AD 35, 1 BM/5214, pièce 1, fol. 1^{er}. AD 35, 2 EP 2, pièce 5, fol. 1. AD 35, 2 EP 2, pièce 4, fol. 1.

ville, dans l'ancienne rue du Puits Mesnil, en face du palais du parlement dont la construction s'achève sous leurs yeux en 1654 ! Leur trajet domicile-travail était donc des plus réduit. Pierre, sans doute moins pourvu que ses frères aînés, Michel et surtout Guillaume sieur de Champeaux, aura pris le nom d'une des possessions familiales, pas la plus prestigieuse, pour s'octroyer un semblant de noblesse. Quant aux maisons du Pélican, la famille devait sans nul doute les louer et on suppose que le ou que l'un des preneurs était le paumier de la salle de jeu. On constate en effet dans les enquêtes au porte-à-porte que constituent les réformations du domaine que les commissaires ont souvent à faire au paumier lorsqu'ils se présentent dans les parcelles portant un jeu de paume.

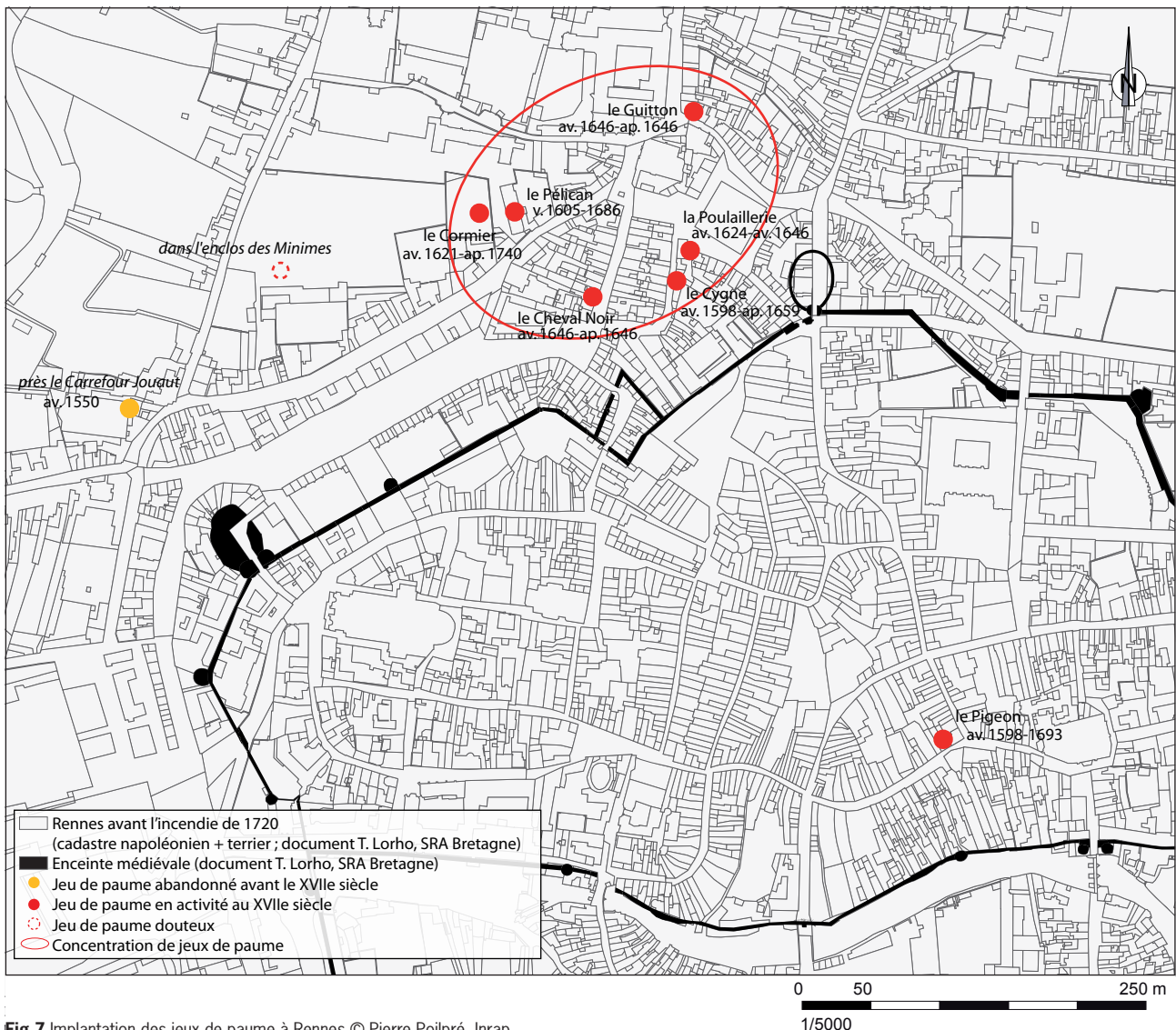
Il apparaît donc que le jeu de paume du Pélican fut la possession de bourgeois rennais qu'ils soient issus de la robe ou pratiquant un artisanat de prestige. A l'exception sans doute des premiers propriétaires que furent peut-être les Boussemel, les acquéreurs du lieu ne demeurèrent jamais sur place. La salle de jeu ne constituait donc qu'une source de revenu extérieur. Dans quelle mesure cet établissement s'inscrit-il alors dans son contexte historique local ?

2. Les jeux de paume (et de boules) à Rennes : une concentration topographique remarquable

D'après G. Aubert qui s'exprimait au sujet de la redécouverte du jeu de paume du Pélican, les alentours du lieu s'apparentaient à un « complexe sportif » car deux autres établissements du même genre existaient alors à proximité²⁴. La comparaison de l'historien moderniste pouvait alors sembler excessive ; on verra qu'elle était au contraire assez clairvoyante. D'après nos recherches qui ne prétendent pas à l'exhaustivité, au moins huit jeux de paume ont existé à Rennes. Nous ne retenons pas celui que P. Banéat place dans l'ancien enclos des Minimes²⁵. En effet, l'auteur cite comme source de son assertion les registres rentiers du chapitre de Rennes que nous avons longuement dépouillés et dans lesquels il n'apparaît aucun pareil établissement à cet endroit. D'après les références qu'il donne, P. Banéat semble avoir comptabilisé deux fois le jeu de paume du Cormier qui joutait en réalité l'enclos du couvent. Parmi ces huit jeux, un seul n'est pas en activité au XVII^e siècle. Il s'agit de celui que P. Banéat place près du Carrefour Jouaut et

24. Aubert 2013, p. 72.

25. Banéat 1929, p. 526.



qui serait déjà abandonné au milieu du XVI^e siècle²⁶. Les sept autres semblent avoir fonctionné pendant tout ou une grande partie du XVII^e siècle. Plus précisément, d'après les dates de première et de dernière mention de chacun de ces établissements, on peut affirmer que dans les années 1620 à 1640 tous étaient conjointement en activité (fig. 7). Leur grand nombre ne s'explique donc pas par leur diachronie. Or sur ces sept jeux, six se trouvaient dans le voisinage du Pélican. Le Pélican appartient en fait à une concentration remarquable d'établissements se développant autour de la place Sainte-Anne alors en cours de constitution²⁷ (fig. 7). Dans ce groupe, les deux salles les plus éloignées n'étaient éloignées que de 180 m ! Comme le rappelle G. Aubert, les jeux de paume sont souvent installés dans les faubourgs²⁸, là où l'habitat est plus lâche et offre donc plus d'espace, nécessité impérieuse pour ces établissements de grande dimension. Certes, mais on s'étonnera d'une part de ne trouver des jeux dans aucun autre quartier périphérique de Rennes. D'autre part, on remarquera qu'au sein de la concentration mise en évidence, la plupart des jeux est installée dans des zones où l'habitat était déjà assez dense à la fin du Moyen Âge : la rue Saint-Michel ou la rue de Penhouet. Il existait donc une véritable volonté de s'implanter spécifiquement dans ce quartier qui de fait s'était spécialisé.

Cependant, c'est bien vers le Pélican que cette concentration atteint son comble puisque deux jeux de paume se jouaient. La parcelle voisine du Pélican vers l'ouest portait elle aussi un jeu de Paume, celui du Cormier. La première mention que nous avons trouvée de cet établissement apparaît dans le second rentier du chapitre et ne date donc que de 1621. Toutefois, le registre précise que la parcelle appartient alors à Perrine Regnier qui semble l'avoir hérité de son père Bonabes qui lui-même l'avait obtenue d'un certain Bertrand Roullesan « *qui y fist bastir un jeu de paume*²⁹ ». On peut donc raisonnablement supposé que le jeu du Cormier existait déjà au début du XVII^e siècle. Puisque nous le trouvons mentionné pendant tout le siècle et même au delà, il faut donc en conclure que le Pélican eut pendant toute sa période de fonctionnement un jeu de paume comme voisin. Par ailleurs, il semble qu'à la fin du XVII^e siècle, on ne satisfait plus de ne jouer seulement qu'à la paume et que le jeu de boules prit un certain essor, autour du Pélican au moins. Nous avons vu dans le contrat de vente de 1686 que le jardin du Pélican servait désormais à cette date de jeu de boules (XIII). On peut voir dans cette transformation une volonté du tenancier de la salle de diversifier son offre ou de proposer une activité permettant aux joueurs d'attendre leur partie comme cela a par ailleurs été déjà noté pour le XVII^e siècle³⁰. Or cette même année, nous trouvons dans une quittance d'indemnité pour la parcelle située immédiatement en arrière du Pélican, la P5, également acquise par le séminaire, que la maison qu'elle porte s'appelle le Jeu de boules³¹. Cette appellation est à notre connaissance tout à fait nouvelle et l'affectation qu'elle désigne de fait inédite pour cette parcelle dont nous avons pourtant suivi attentivement l'histoire. Ainsi donc pour conclure, à la fin du XVII^e siècle, le jeu de paume du Pélican avait pour voisin un jeu de paume, et le jeu de boules du Pélican avait pour voisin un jeu de boules (fig. 8). Un complexe dans le complexe !



Fig.7 Les jeux autour du Pélican à la fin du XVII^e siècle
© Pierre Poilpré, Inrap

3. L'enseigne au Pélican

Pour conclure cette histoire de la salle du jeu de paume de la rue Saint-Louis, il nous faut nécessairement aborder son emblème *a priori* surprenant, celui qui lui donne son nom, son enseigne à l'effigie d'un pélican. Tout d'abord, il n'est pas inhabituel qu'au XVII^e siècle un établissement de jeu arbore une enseigne. Ce genre de panneau est apparu au XIII^e siècle, lorsque l'expansion et la densification des villes a nécessité de distinguer certains bâtiments afin de mieux se repérer dans le tissu urbain. Il s'agit en quelque sorte de l'ancêtre du numéro de rue³². L'enseigne permettait en outre au propriétaire d'indiquer au passant, en particulier si celui-ci était illettré, sa profession ou encore d'afficher sa piété religieuse. Son usage s'intensifie aux siècles suivants pour atteindre une apogée à l'époque moderne³³. Plusieurs actes législatifs sont alors pris pour encadrer le phénomène. En 1567, il est demandé que toute personne souhaitant tenir un cabaret dépose au greffe de la justice son enseigne. En 1577, l'enseigne devient obligatoire pour tous les aubergistes. En 1666, le nombre et la taille de ces panneaux s'accroissent sans cesse, on en limite les dimensions et on soumet leur pose à un droit de voirie. D'autres textes viendront ensuite renforcer ces règlements jusqu'à la Révolution³⁴. Tous les bâtiments d'une ville pouvaient en porter – on a même supposé rapidement qu'à une époque tous en arborèrent³⁵ – mais ce sont surtout sur les façades des lieux d'hébergement et de débit de boisson pour qui la chose était obligatoire que l'on trouvait de telles enseignes. Or les jeux de paume étaient très proches de cette catégorie d'établissement. En effet, en plus de la toilette évoquée plus haut, le

26. Banéat 1929, p. 256-257.

27. Dutheil 2013.

28. Aubert 2013, p. 72.

29. AD 35, 1 G 174/2, fol. 34.

30. Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 93.

31. AD 35, 2 EM 32, liasse 21, pièce 29.

32. Leguay 1984, p. 104.

33. Homet 1986, p. 9.

34. *ibid.*

35. Lequoy 1984-1988, t. 1, p. 17. Sans nier quelque particularité régionale, l'hypothèse de M. Lequoy au sujet de la ville de Senlis paraît pour le moins aventureuse.

tenancier de la salle offrait à ses clients la possibilité de « se restaurer de pain et boire du vin ou de la bière³⁶ ». À tel point que le paumier fut très tôt associé au cabaretier et que les deux professions sont même assimilées dans certains textes officiels dès le XVI^e siècle³⁷. Rien d'étonnant donc à voir pendre une enseigne sur la façade de notre salle de jeu même si l'animal qu'elle représente peut demeurer intrigant.

Dans son étude sur la rue au Moyen Âge, J.-P. Leguay, faisant la synthèse de travaux réalisés sur plusieurs villes françaises, répartissait en quatre catégories principales les choix iconographiques faits pour les enseignes d'hôtelleries et autres débits de boisson³⁸. À part quelques spécificités régionales, ces choix se répètent invariablement sur tout le territoire. On trouve ainsi l'iconographie religieuse avec la Vierge, les saints, les apôtres et leurs symboles, les personnages bibliques ainsi que l'Ange, les Rois-Mages, le Pèlerin, les Croix, etc. Sont également souvent représentés les astres : la Lune, les Étoiles et le Soleil ou encore les plantes et les arbres : le Chêne, la Pomme, la Pomme de Pin, la Rose, etc. Mais J.-P. Leguay relève « surtout une incroyable panoplie d'animaux familiers ou exotiques, réels ou fantastiques³⁹ ». L'historien distingue en premier lieu les récurrents Singe, Éléphant, Lion, Griffon, Licorne et Cheval Ailé puis note les fréquents Cheval blanc, Cerf, Aigle Doré ou Noir, Faucon, Héron, Cygne, Colombe, Corbeau, Oie sauvage, Ours, Loup, Renard et Paon. Pas de Pélican donc malgré une certaine propension à la représentation aviaire. Pourtant les enseignes à l'effigie d'un pélican ne sont pas rares. Dans une ville comme Senlis pour laquelle un impressionnant recensement a été entrepris, trois maisons au moins ont porté un panneau avec un tel oiseau⁴⁰. À Rennes même, on obtient le même chiffre car en plus de la salle de jeu, deux autres maisons semblent en avoir été pourvues à la même époque : la maison du Pélican mentionnée rue Saint-Melaine en 1664⁴¹ et la maison du Pélican ou du Pélican Royal placée au Bas des Lices en 1697 et en 1720⁴². Sans être exhaustif, on peut encore en citer quelques unes à Paris⁴³ ou à Reims⁴⁴. Au-delà de ces exemples concernant des bâtiments d'habitation, on recense également de telles enseignes sur des établissements d'hébergement comme sur l'une des auberges de Blain⁴⁵. Enfin, il est possible que l'un des jeux de paume d'Angers ait lui aussi porté un pélican. La salle est en effet appelée du jeu de paume du Pélican mais cette dénomination provient du nom de la place sur laquelle donnait l'établissement. Or il est évident que la place doit son nom à l'une des enseignes qui se balançaient sur les façades qui l'entouraient, peut-être dès lors celle de la salle de jeu. Il apparaît donc que le choix d'arborer cet oiseau est assez commun et qu'il n'est pas représentatif d'un type d'établissement. Par ailleurs, dans l'état actuel des connaissances, il ne semble pas que les jeux de paume aient privilégié tel ou tel emblème. À Senlis, lorsque le nom de la salle ne fait pas référence à sa position géographique (de Bellon, de la Fosse.), il se

rapporte à la religion (le Paradis, de St-Paul) et dans un seul cas évoque directement la paume : le Poing d'Or et la Main d'Argent⁴⁶. À Rennes, lorsque la salle ne prend pas le nom de famille de l'un de ses propriétaires (Cormier, Guittou), elle prend celui d'un animal et de préférence un oiseau, probablement celui qui figurait sur son enseigne : le Pigeon, le Cygne, le Cheval Noir (fig. 7). Le choix du pélican pour symboliser la salle de jeu qui nous intéresse ici peut alors sembler anodin et s'inscrire dans la longue liste des animaux exotiques et en particulier des volatiles que l'on se plaisait à représenter pour distinguer son logis ou son établissement. La chose est en réalité plus complexe car la figuration du pélican au Moyen Âge et à l'époque moderne répond à une sémiotique totalement abolie aujourd'hui mais très prégnante à ces périodes car intimement liée à la religion chrétienne. Le pélican est alors considéré comme un oiseau rare qui d'après les écrits de référence vit en Égypte mais dont l'iconographie en occident est pourtant très importante⁴⁷. Pour comprendre la représentation du Pélican et son symbole, il faut rappeler les deux sources qui ont fait connaître à tous l'existence du volatile jusque dans des régions où il n'a jamais battu une aile. La première est l'Antiquité et les légendes qu'elle a véhiculées. D'après celles-ci, l'oiseau aurait pour habitude de se frapper volontairement la poitrine de son bec afin de nourrir de son sang ses petits⁴⁸. Une autre fable prétend qu'après avoir tué ses petits dans un accès de colère, le pélican ou sa femelle les aurait ressuscité au bout de trois jours en se transperçant le poitrail et en faisant couler son sang dessus⁴⁹. Ces images sont très probablement le résultat d'une observation fantasmée ou pour le moins erronée de la technique de nourrissage des oisillons par les adultes. Le pélican procède en effet à une régurgitation des poissons qu'il a avalé en appuyant sur son estomac avec son bec duquel sort alors une sorte de soupe dont les petits situés juste en dessous se nourrissent. La seconde est la bible dans laquelle l'oiseau apparaît à plusieurs reprises comme un animal solitaire souvent associé au désert⁵⁰. Les commentateurs théologiques et moralisateurs du Moyen Âge vont faire de ces deux pélicans un emblème chrétien. Le pélican qui donne sa vie et son sang pour sauver ses petits devient l'image symbolique du Christ et de son sacrifice. Les trois jours d'attente correspondant alors aux trois jours passés par le Christ au tombeau avant la Résurrection. Quant au pélican du désert, il symboliserait le Christ « à la naissance virginale, mis au monde par une matrice inviolée⁵¹ » et associé à la légende, il devient le prédicateur dont le bec qui tue ses enfants est assimilé à la parole qui convertit les incrédules⁵². L'iconographie a certes laissé quelques pélicans solitaires mais c'est très largement le thème du pélican au dessus de ses pélicaneaux qui a été privilégié par les artistes et l'imaginaire collectif⁵³. Dans cette représentation, les oisillons sont au nombre de 2 à 7, morts ou vivants, parfois le bec ouvert pour être nourris. Le pélican lui se perfore généralement la poitrine, sur son côté droit à l'image du coup de lance infligé au crucifié. En héraldique, c'est ainsi que le pélican est représenté où il est alors dit « pélican de pitié ». On retrouve ce thème aussi bien dans les miniatures, sur les objets liturgiques,

36. Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 93.

37. Carlier, Bernard-Tambour 2001, p. 93.

38. Leguay 1984, p. 107-110.

39. *ibid.*, p. 107.

40. Lequoy 1984-1988, t. 1, p. 131 ; t. 2, p. 55 ; t. 4, p. 384.

41. Banéat 1929, p. 562.

42. *ibid.*, p. 55.

43. Archives nationales, MC/ET/VIII/576 - MC/ET/VIII/600 - MC/ET/VIII/586, minutes notariales de Guillaume Nutrat (répertoriées sur le site www.archivesportaleurope.net)

44. Duchenois 1904, p. 208-209.

45. Archives municipales de Nantes, GG 754.

46. Lequoy 1984-1988, t. 4, p. 387-389 ; t. 5, p. 396-397.

47. Duchet-Suchaux, Pastoureau 2002, p. 107-108.

48. Portier, p. 30-31.

49. Duchet-Suchaux, Pastoureau 2002, p. 107-108.

50. *ibid.*, p. 35-38.

51. Saint Hildephonse, évêque de Tolède au VII^e siècle, cité dans Portier, p. 45.

52. Duchet-Suchaux, Pastoureau 2002, p. 108.

53. Portier, p. 119.

les peintures, les vitraux, les monuments religieux ou non⁵⁴. L'enseigne au portrait du pélican qui illustre l'une des maisons de Senlis reprend ainsi parfaitement les codes du thème iconographique (fig. 9). C'est probablement à cet emblème de piété que devait ressembler celle du jeu de paume de la rue Saint-Louis. Bien plus, nous pouvons même avancer que c'est parce que l'enseigne respectait ce programme iconographique classique, que les passants d'alors, sans doute plus par habitude des codes de représentation que par une véritable connaissance des préceptes théologiques, identifiaient sans aucune difficulté l'oiseau représenté, un pélican.

BIBLIOGRAPHIE

- Aubert 2013** : AUBERT (G.) – Rue Saint-Louis. Le jeu de paume perdu et retrouvé. *Place publique*, t. 21, 2013, p. 71-76.
- Baizeau 2011** : BAIZEAU (E.) – *Bâtiment du Jeu de Paume. Rue Saint Louis. Étude de faisabilité*. Rennes : Ville de Rennes, 2011, 55 p.
- Banéat 1929** : BANÉAT (P.) – *Le Vieux Rennes*. Rennes : J. Larcher, 1926, 652 p.
- Bourde de la Rogerie 1998** : BOURDE DE LA ROGERIE (H.) – *Fichier Bourde de la Rogerie : artistes, artisans, ingénieurs... en Bretagne*. Bruz : Association pour l'inventaire de Bretagne, 1998, n. p.
- Carlier, Bernard-Tambour 2001** : CARLIER (Y.), BERNARD-TAMBOUR (T.) – *Jeu des rois, roi des jeux. Le jeu de paume en France*. Paris : Éditions de la Réunion des musées nationaux, 2001, 181 p.
- Duchenoy 1904** : DUCHENOY (A.) – Les enseignes de Reims du XIV^e au XVII^e siècle. *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 114, 1904, p. 1-376.
- Duchet-Suchaux, Pastoureau 2002** : DUCHET-SUCHAUX (G.), PASTOUREAU (M.) – *Le bestiaire médiéval. Dictionnaire historique et bibliographique*. Paris : Le Léopard d'Or, 2002, 163 p.
- Dutheil 2013** : DUTHEIL (L.) – *La place Sainte-Anne*. Mémoire de Master 2 : Histoire, société, culture : Rennes 2, 2013, 2 vol., 208 p., 108 p.
- Floury, Paris-Jallobert 2001** : FLOURY (J.), PARIS-JALLOBERT (P.) – *Anciens registres paroissiaux de Bretagne : baptêmes-mariages-sépultures d'après les travaux de l'abbé Paul Paris-Jallobert, Ille-et-Vilaine*. Rennes : Sajef, 4 vol., 2268 p., 2001.
- Guillot de Corson 1898** : GUILLOTIN DE CORSON (A.) – *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne. II. Les baronnies, marquisats, comtés et vicomtés compris dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*. Rennes : J. Plihon, L. Hervé, 1898, 405 p.
- Hommet 1986** : HOMMET (J.-M.) – *Les enseignes*. Paris : C. Massin, [1986], 62 p.
- Léconte 2013** : LÉCONTE (M.) – *Ancien Jeu de Paume de Rennes. Recherches au Service Historique de la Défense à Vincennes*. s. l. : s. n., 2013, 6 p.
- Leguay 1984** : LEGUAY (J.-P.) – *La rue au Moyen Âge*. Rennes : Ouest-France, 1982, 253 p.
- Lequoy 1984-1988** : LEQUOY (M.) – *Maisons et enseignes de Senlis du XIV^e au XVIII^e siècle*. [Paris] : M. Lequoy, 1984-1988, 5 t., 399 p., 541 p., 621 p., 571 p., 621 p.
- Morice 1746** : MORICE (P.-H.) – *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. 3. Paris : Ch. Osmont, 1746, 1800 p.-col.
- Portier 1984** : PORTIER (L.) – *Le Pélican*. Paris : les Éditions du Cerf, 1984, 155 p.
- Rolland 2010** : ROLLAND (A.) – *Le journal de Jean*



Fig. 9 « Enseigne Le Pélican » in Lequoy 1984-1988, t. 3, p. 309.

Pichart, notaire royal et procureur au Parlement de Rennes (1589-1598). Mémoire de master en histoire, Université de Rennes 2, 2010, 197 p.

Schmitt 2014 : SCHMITT (L.) – *Couvent des Frères Prêcheurs de Rennes. Étude historique*. Rapport d'étude documentaire inédit réalisé dans le cadre de la post-fouille de l'opération archéologique des Jacobins (Rennes, sous la direction G. Le Cloirec, Inrap), 2014, 2 vol., 41 p., 80 p.

SOURCES

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (AD 35)

- 2 A 76 : Domaine de Rennes, réformation, 1646
 2 A 78 : Domaine de Rennes, état par rues de la ville de Rennes, 1677-1679
 1 BM/5214 : Parlement de Bretagne, Grand'Chambre, 1663-1683
 4 E 225 : Minutes notariales, Bertelot, 1686
 2 EB 4 : Fonds Barrin
 2 EM 30 : Fonds Marnière
 2 EM 31 : Fonds Marnière
 2 EM 32 : Fonds Marnière
 2 EP 2 : Fonds Palasne
 1 F 1725 : Papiers d'A. Guillotin de Corson, vers 1900
 1 G 174/1 : Chapitre de Rennes, réformation, 1557
 1 G 174/2 : Chapitre de Rennes, réformation, 1621
 1 G 381/1 : Séminaire de Rennes, titres (XVII-XVIII^e siècles)
 1 G 383 : Séminaire de Rennes, titres (XVII-XVIII^e siècles)

Bibliothèque municipale de Rennes (BM Rennes)

MS 0499 : Manuscrit de Missirien, XV^e-XVII^e siècles

54. Portier, p. 121-145.

Origines, histoire et composition de la salle du jeu de paume du Pélican d'après les sources écrites (t. 2. Corpus)

TRANSCRIPTIONS DES TEXTES

Chaque notice se présente comme suit :

Premièrement, nous associons un énoncé au texte. Il se compose d'un chiffre romain que nous lui avons attribué afin de faciliter son appel, de la date connue ou supposée de la rédaction, et d'un titre rappelant les principaux faits évoqués dans le texte.

Deuxièmement, nous précisons les sources qui nous ont permis d'établir notre leçon, en distinguant trois catégories : l'original, les copies, les éditions. La première est notée *a* ; nous y indiquons si le document original est encore conservé ou non ; s'il l'est, nous précisons où et sous quelle cote. Dans la deuxième catégorie, notée *b*, nous recensons toutes les leçons du texte qui ont été produites en leur attribuant un numéro de la plus ancienne à la plus récente (*b1*, *b2*, *b3*, etc.). Nous précisons leur date ou leur époque de rédaction, éventuellement leur auteur s'il est connu, à quel emplacement et sous quelle cote elle est conservée. Lorsque cela est discernable ou précisé, nous indiquons si la leçon a été réalisée à partir de l'original (d'après *a*) ou d'après une copie (d'après *b3* par ex.). Enfin, dans la dernière catégorie notée *c*, nous donnons les références des éventuelles éditions du texte, en les numérotant de la même façon que précédemment. Nous indiquons également les sources utilisées pour l'établissement du texte (d'après *a*, ou d'après *b2* par ex.). Les catégories *b* et *c* sont de fait facultatives.

Troisièmement, nous retranscrivons le texte en précisant quelles sources ont été retenues. Les variantes, données en fin de texte, font l'objet d'un renvoi spécifique noté par un chiffre entre parenthèses. Nous soulignons les expressions importantes ou évoquées dans l'analyse et nous ajoutons en bleu les commentaires ou les indications susceptibles de participer à la compréhension de la transcription.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Palasne', with a stylized flourish at the end.

signature de Jean Palasne, avenue du Pélican, 1642 (AD 35 : 2 EM 32, liasse 1, pièce 14)

I. 1593 : Rôle des Préaux

a. original : AD 35, 2 EB 4, liasse 3-5, pièce 13

Rolle et rantier de la court et juridiction et [-----¹]
 et bailliage de Preaulx s'extendant pres Rennes et la [-----]
 Bourg l'Evesque que Saint-Estienne et des Changes forbourg [-----]
 [...] si appres declare ledit bailiaige appartenant a [Pierre²]
 Brullon chevallier conseilier du roy en son prive consail sign[eur de]
 Baullon Saint-Turial la Motte Preaulx cy fait et conclud et r[-----]
 des rantes faittes par lesdits sy appres nommes que lesdits contr[acts]
 chacun bailles aux antiens rolles et rantieurs veuz et f[ai]ct le
 onziemesme jour de janvier mil cinq cenz quatre ving [treize³]
 Premier

(1) Les venerables prier et religieulx freres prescheurs de Bonne Nou[vel]le de Rennes a cause
 d'une maison sittuee pres la rue Saint-Estienne qui fut a Ysabeau du [Fresche⁴ quatorze⁵]
 soulz sept deniers monnoye

(2) Lesdits prier et religieulx desdits freres prescheurs de Bonne Nouvelle [de Rennes a cause]
 d'une maison et jardrin sittuee pres la rue des Changes qui fut a Guillemette [-----]
 damme des Milleries leur donnee par sire Jehan Monneraye un pariszi [-----]

(3) Plus lesdits venerables religieulx freres prescheurs de Bonne Nouvelle d[e Rennes]
 a cause d'une maison servant a presant d'estable et fannerye audessus et ga[-----]
 jardrin le tout estant auderriere du grand logix advis la passee du Saint [-----]
 donnee par noble homme Robert Lucas vivant sieur de la Houssiere⁶ cinq [sou]lz
 monnoye

(4) Maistre Fransoys Lezot greffier de Preaux mary de [-----] Desoux[-----]
 a cause d'une maison et jardrin sittuee pres ladite rue des Changes obeissan[-----]
 obeissance

(5) Jehan Pitouays et femme a cause d'une maison et jardrin sisse audit
 terrrouer⁷ un parizy

(6) Michelle Nynet a presant famme de N[...] Boullanger a cause [d'un]
 jardrin sittuee pres laditte rue par elle acquis de Jehan du Verger a[-----]
 obaissance

(7) Maistre Amaury de Menegaut sieur des Mylleriz a cause d'une quantite de jardrin
 et maison sittuee avis la passee du fruittier de Saint-Estienne pa[-----]
 aquys de maistre Jacques Bonnet sieur de Cramoinszeul d[-----]
 [-----]

(8) [-----]mille Chauffart damme de la Ville du Bouays a cause
 [d'une] quantite de jardrin sittuee pres la rue Saint Estienne [-----]
 [-----]cher par ladite damoizelle aquyse de feu Jehan [-----]
 [-----]tault deux deniers pariszy // // // // //

(9) [-----] sieur de la Gaudiere a cause des maiszons jardrins et
 [-----] y celuy sittuee pres le Pre Raoul⁸ par luy aquys de damoizelle
 [-----] Breil damme du Breil dieulx deniers monnoye et pouge

(10) [-----]davy veuffve de feu Roul Corault a cause des maiszons et jardrin
 [-----]le et ledit Corault acquys de Jehan Sanson sisse et sittues pres
 [la] rue du forbourg l'Evesque douze souz dix deniers obolle monnoye
 [-----]y

(11) [P]ierre Hervochon procureur en la court de parlement de se pays a cause
 [de] deulx maisons l'une devant l'autre et quantite de jardrin le tout sittuee
 pres le forbourg l'Evesque quarante souz tournoys rante

(12) Pierre Tenier et femme a cause d'une maiszon et jardrin sittuee pres ladite rue
 qui[nze] souz monnoye de rante

(13) *faubourg l'Evesque*

(14) *rue du Bourg l'Evesque*

(15) *rue du Bourg l'Evesque*

1. Le bord du document est très dégradé.

2. D'après A. Guillotin de Corson, Baulon et les autres seigneuries citées sont tenu par Pierre Bruslon entre 1578 et au moins 1594 (Guillotin de Corson 1898, p. 297-298). Les quelques bribes de lettre que nous percevons sont compatibles avec un tel prénom.

3. La date est répétée en fin d'acte.

4. Voir II.

5. Le montant de la rente apparaît dans les rôles suivants.

6. Nous avons retrouvé l'acte entérinant la donation. Il date de 1553. Voir AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 4.

7. La maison n'est pas située précisément mais grâce à un aveu rendu en 1585 par ce Jean Pitouays, nous savons qu'elle se trouvait rue d'Echange. Voir AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 7.

8. Le Pré Raoul était une vaste prairie située à l'ouest de Rennes entre le Bourg l'Evesque et la Vilaine.

- (16) ?
 (17) faubourg l'Évesque
 (18) ruelle des Pollieux
 (19) 0
 (20) faubourg l'Évesque
 (21) faubourg l'Évesque
 (22) ruelle des Pollieux

- (23) faubourg l'Évesque
 (24) bourg l'Évesque
 (25) faubourg l'Évesque
 (26) 0
 (27) 0
 (28) rue du Bourg l'Évesque
 (29) rue du la Ferronnerie
 (30) rue du la Ferronnerie

(31) bourg l'Évesque
 Somme toute du presant rolle et rantier sau[-----]
 et calcul des livres des deniers monnoye vallant [-----]
 poutes de rante sellon les declarations faittes [-----]
 dessus nommes et verifications par les contrats d'aquest et
 par eulx et leur predecesseur bailles et antienes
 fait et conclud par la court de Preaulx audits generaulx
 d'icelle teneus en la salle basse de l'auditoir de l[-----]
 siege presidial de Rennes par davant monsieur le [-----]
 et juge ordinaire de ladite court presant [...] Guillaume [-----]
 fiscal d'icelle le lundy unziesme jour de janvier [mil cinq]
 centz quatre vingtz treze ainsin signe Jochan greffier de [-----]
 et par ceque ledit Tondu sergent en ladite p[-----]
 vingtz quatorze vu faict signes ma pryre du [-----]
 requeste second jour d'octobre mil cent quatre [vingtz]
 quatorze
 [signatures]

II. 1623 : Rôle des Préaux

a. original : AD 35, 2 EM 32, liasse 2-4, pièce 1

Rolle de la recepte des
 deniers du bailliaige de la juridiction
 des Preaulx à monseigneur le conte
 de Brullon deubs au jour et feste de
 l'Angevaine de l'an presant mil six cent
 vingt
 Premier

- (1) Les venerables religieux de Bonne Nouvelle
 a cause d'une maison située pres la rüe
 Saint-Estienne qui fut autrefois à Ysabeau
 du Fresche doibvant quatorze sols sept
 deniers
 (2) Plus les dits religieux a cause d'une
 maison et jardin sittués pres la rüe
 d'Eschanges qui fut donnée par Jean
 Monneraye doibvent un parisi
 (3) Item les dits religieux à cause d'une maison
 cour et jardin au derriere situez en la
 paroisse de Saint-Aubin contenant le tout demi
 quart de journal de terre joignant d'un costé
 terre qui autrefois fut à Guillemette Bourgneuf
 et a presant a [ø] d'autre costé le jardin
 et presbitere dudit Saint-Aubin d'un bout au pavé
 de la rüe à aller à Saint-Estienne d'autre bout
 au pavé dudit Saint-Aubin doibvent cinq sous
 monnoye
 (4) M^e Michel Le Tort procureur en la cour pour
 une maison et jardin advenu a Thomasse Legot

compaigne fille de feu maistre Hanry Legot

son pere sittuee pres la rue des Changes doibvent obeissance

(5) Michelle Muce comme douairiere de feu Michel Buron son mari à cause d'un jardin sittué pres ladite rüe des Changes doibt obeissance

(6) M^e Jacques Boullongne huissier en la cour pere et garde naturel des enfans de lui et de deffunte honorable femme Guyonne Pitouaye pour une maison et jardin sittue pres la rue des Changes doibt un parisi

(7) M^e Pierre Bellourdeau sieur de la Grée advocat en la cour pour une maison et jardin advis le cimettiere Saint-Estienne doibt trois deniers monnaye

(8) M^e Francois Huard sieur de la Grandriviere pour une maison par lui acquise des heritiers de deffunte damoiselle Berenice Chauchard dame de la Gavoullaye doibt un parisy monnaye

(9) Noble homme Jean le Petit sieur de Letun advocat en la cour et secretaire en la chancellerye pour sa maison et jardin sittue pres la carriere aboutissant au Pré Raoul et la rüe du forbourg l'Evesque doibt deux deniers monnaye

(10) *rue l'Evesque*

(11) *faubourg l'Evesque*

(12) *rue l'Evesque*

(13) *rue du faubourg l'Evesque*

(14) *rue du faubourg l'Evesque*

(15) *Trois trompettes*

(16) *Petites Maisons*

(17) *ruelle des Pollieux*

(18) *rue du Bourg l'Evesque*

(19) 0

(20) *rue du faubourg l'Evesque*

(21) 0

(22) 0

(23) 0

(24) 0

(25) 0

(26) *rue du faubourg l'Evesque*

(27) *rue du faubourg l'Evesque*

(28) 0

(29) 0

(30) 0

(31) 0

(32) *rue de la Ferronnerie*

(33) *rue de la Ferronnerie*

(34) Honneste femme Gillette Bousget veuffve de deffunct sire Boullan[.] mere tutrice des enfans d'elle et du dict Boullan[.] pour les logis et jeu de paulme du Pelican et jardin au costé situes pres les lieus doit obeissance

Somme toute du presant rolle rantier ce monte la somme de dix livres cinq sols huit denier monnaye trois parisis et demi parisi sauff erreur de git et selon les declarations faittes par les hommes et subiects y desnommés et la verification cy devant faite par les contracts d'acquests partages de tenues par eux et leurs predecesseurs bailles et antiens rolles delivres a M^e Pierre Richeroche sergent general de cette juridiction faisant la charge

pour institue sergent au bailliage des Preaux en l'an present et de son contentement pour sire Ollivier Richeroche son pere et lequel accepte de faire ladite cuillette pour son dit pere de quoy à costé decerné acte est le dit Richeroche condamné faire la cuillette des deniers se desaisir d'iceux entre les mains du seigneur de cette juridiction ou du procureur d'office d'icelle mesme rendre le rolle du bailliage au finissement de l'an de sa charge et faute aux dits subiects de poier la rente quils doibvent suivant le dit rolle au jour de l'Angevine prochaine permis au dit Richeroche de proceder a execution et vente de leurs biens meubles a la coustume neantmoins plegements arrests oppostions ou

appellations quelquonques, fait par la cour et juridiction de Preaux Lampatre et Bon Espoir aux generauls plets d'icelle tenus en la salle basse de la cour et siege predisal de Rennes lieu acoustume et exercer ladite juridiction par devant monsieur le seneschal d'icelle aux dix heures du matin le vingtiesme jour de juillet mil six cent vingt et trois ainsi signe Chartier

III. 1634 : Vente du fief des Préaux, Bon Espoir et Lampatre

a. original : AD 35, 2 EM 30, liasse 2, pièce 11

Par devant Claude Leteillier notaire royal et gardenottes hereditaire en la prevosté et chastellenie roiale de Samois Fontainebleau et deppendances, fut present en sa personne messire Saudebreil comte de Brullon seigneur baron de la Muce, Beaumont, le Plessis Pelee, la Hubaudiere, Berniac, Treguené, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, et introducteur des princes estrangers et ambassadeur, estant de present en le lieu de Fontainebleau pres sa majesté, logé au chasteau d'icelluy, auquel sieur lecture fait de moi apres autre de certain contralt de vente fait et passé pardevant Le Moullinier et Gapais notaires royaux en la cour royalle de Rennes, le vingt septiesme jour de may dernier fait par messire François de Boisbaudry chevallier de l'ordre Saint-

Jean de Hierusalem soy faisant et portant fort dudict seigneur comte de Brullon au proffit de Gilles de Racinou escuier sieur de Saint-Sir conseiller du roy et secretaire en sa chancellerye et geffier de missieur des estats de ladicte ville de Rennes de la juridiction seigneurye, fiefs et baillages des Preaux, Bonespoir, et Lampatre comme elle se continu et appartient audict seigneur comte de Brullon s'estendant en ladicte ville et fauxbourg dudict Rennes et ailleurs sans nulle ny aucune reservation avec ses droicts de creation d'offices pour l'exercice d'icelle laquelle s'exerce par lesdicts officiers de tout temps immemorial en la salle basse de la cour de Rennes avec le devoir

accorde qu'il soit son plain et entier esfect
force et vertu tout ainsi et comme s'il
eust esté present lors de la passation d'iceluy
et s'est obligé et oblige ledict seigneur
comte de Brullon a la garentye de tout ce
que dit est et suivant et conformement a ladicte
vente sy convenu et promettant et obligéant et
renonceant et faict et passé audict Fontainebleau
en l'estude du notaire soubsigné l'an mil six
cens trente quatre, le neufiesme jour de
juing avant midy (..) presences d'Alexandre
Bergeron et Estienne Pedard (..) demeurant
audict Fontainebleau tesmoins qui ont signé en la
minute des presentes avec ledict sieur comte de
Brullon et notaire, pour icelle controlle et nottisse
suivant les editz du roy

IV. 1638 : Contrat d'acquêt d'une partie du jeu de Paume à Michel, Olivier et Mathurin Boullemer par Jean Palasne (6 septembre)

a. original : AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 11

Devant nous nottaires du roy
en la cour et senechaussée de Rennes ont personnellement
comparu M^e Michel Boullemer demeurant
pres le Champt Jacquet, honorable homme Ollivier
Boullemer marchant et honorable femme
Guyonne Lebreton sa femme, ladicte femme autorisée
de sondit mary elle l'en requerant au content aux
presentes demeurant pres la rue Neufve,
honorable homme Mathurin Boullemer M^e
orfevre audit Rennes et honorable femme
Janne Buhot sa femme, la dite femme autorisée
de sondit mary en pareil au content
des presentes residant pres le Puis du Mesnil
les tous audit Rennes, lesquels pour eulx
leurs hoirs successeurs et causeans
ont ce jour vandu ceddé quitté et heritellement
transporté par heritage a M^e Jan Palasne
sieur de la Forge huissier en la cour demeurant
en sa maison rue du Puis du Mesnil dudit Rennes
presant et acceptant pour luy ses
hoirs successeurs et causeans, scavoit
est les trois cinquiesme portions
par indivis leur appartenantes comme
heritiers des pere et mere desdits les
Boullemer au logix et jeu de paulme ou

pend pour enseigne le portrait du pelican avec
le jardin court et deports que la haye du
costé de la veufve et heritiere de deffunct M^e
Jan Cornier en despendantes exprime
ou a exprimer en general sans nulle
ny aucune reservation sittues pres les
lices dudit Rennes et joignant d'un costé
à terre a ladite veufve et heritiere dudit feu Me
Jan Cornier vivant sieur du Chesnay et
procureur en la cour et dautre costé a la veufve
et heritiere de feu honorable homme Raoul Philouze
vivant sieur de la Guillemondiere d'un bout par le devant
au pavé de la rue le tout forbourg dudict Rennes
et d'autre bout aussi a la veufve de deffunct
M^e Michel Letort et en general comme dit
est tout ceque apartient ausdits vendeurs
ausdites chosses sans reservation exprimes ou
à exprimer come dit est en fons edifices
et superficie bois haies et appartenances
quelconques, lesquels logements et jeu de paulme

a presant en indigence et restablissement
 et reparations avecq la charge audit
 acquerer de partaiges ou licite a cause
 de l'incomodité commune et part indivises
 lesdites chosses avecq honnete femme Nicolle

Boullemer veufve de feu M^e Jan Brohet vivant
 notaire royal audit Rennes, et honnete femme Janne
 Boullemer femme de M^e Jan Hedé sieur de l'Espine
 la vante du tout desdictes trois cinquiesmes par les
 portions pour la some de deux mil quatre cens
 livres tournois en principal poiable tier jour
 ensuivant apres l'apropriant et l'insinuation
 estre deument faits au plus tost que faire
 ce pourra sans leves et interetz et en vins
 et commissions que pour espingles desdites
 femes sont lesdits vendeurs confessant
 avoir receu dudit de la Forge la some
 de quatre vingt livres tournoyz de laquelle ils
 quittent ledit acquerer, et par tant
 et à et à ce moien soy sont lesdits vendeurs
 desaisiz et despartiz du tout en tout
 de la propriété pcession et jouissances
 desdites chosses des à presant et a jamais
 et en ont saisy et voitu ledit
 acquerer come en ses autres biens
 et y nommant et instituant aucteur
 sieur procureur demandeur et deffendeur vers
 et contre toutes personnes promettant
 bon et vallable garentage et jouissance
 de cedit jour et a jamais nonobstant

coutume ou autres chosses ace contrair ou
 cose pour mettre et induire ledit acquerer en
 la reale et actuelle pcession du tout desdites
 chosses, lesdits vendeurs ont assemblément
 nomé et institué a leur procureur M^e
 Jan Gourdeau sieur de Pied Greffier procureur en
 nostre cour auquel ils ont donné
 tout pouvoir mesme pour assister
 au proceix verbal cy requis est desdits
 logement et jeu de paulme que autres
 chosses transportée come dit est
 promettant ny faire revocation et au
 garentaige payement entherinement et
 acomplissement des presantes s'entre sont lesdites
 parties respectivement et desdits vendeurs
 ensemblement et *in solidum* sans division
 l'un pour l'autre et chaicun d'eulx seul
 et pour le tout hipotequé et obligé tous
 et chascuns leurs biens meubles et
 immeubles presants et futurs pour sur
 iceux estre procedé par execution saiszie
 et vante o ellection et à proceder par
 ainsi comme gaiges tous jugés le tout
 come pour les propres deniers et
 affaires de sa magesté et par emprisonnement
 desdits hommes audit Rennes ou ailleurs

V. 1638 : Contrat d'acquêt d'une partie du jeu de Paume à Nicole Boullemer par Jean Palasne (28 septembre)

a. original : AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 12

Devant nous nottaires du roy
 en la cour et senechaussée de Rennes,
 à comparu personnellement honorable
 femme Nicolle Boullemer veufve de feu

M^e Jan Bucher vivant l'un des nottaires
 en nostredite cour, residante pres la rue
 de Trichetin dudit Rennes, laquelle pour elle
 ses hoirs et successeurs, à ce jour
 vendu ceddé quitté et heritellement transporté
 par heritage a M^e Jan Palasne sieur
 de la Forge huissier en la cour de parlement
 de Bretagne presant et acceptant, pour
 lui ses hoirs et successeurs et
 causeans, scavoir est une cinquiesme
 partie par indivis luy appartenant
 comme heritiere de ses pere et mere
 aux logix et jeu de paulme ou pend
 pour enseigne le portrait du pelican
 ensemble du jardin court et deportz
 que de la haye du costé de la veufve
 et heritiere de deffunct M^e Jan
 Cornier vivant sieur du Chesnay
 procureur en la cour de parlement
 en despendans exprime ou a exprimer

en general sans nulle ny aucune reservation,
 sittue pres les lices dudit Rennes et
 joignant d'un costé à terre à ladite veufve
 et heritiere dudit feu Cormier et dautre
 costé a la veufve et heritiere de feu
 honorable homme Raoul Philouze vivant
 sieur de la Guilmondiere, d'un bout
 par le devant au pavé de ladite rue, et
 d'autre bout aussy a la veufve et
 heritiere de feu maistre Michel
 Letort et en general tout cequi
 appartient à ladute vendeure ausdites
 chosses sans reservation comme
 dit est exprimes ou exprimer
 en fons esdiffices superficies boys haies
 et appartenances quelconques
 l'esdites chosses a presant en
 indigences de retablissement et
 reparations avecq la charge de
 partaiger ou liciter à cause
 de l'incomodité commune et perts
 indivises lesdites chosses avec
 honorable femme Janne Boullemer
 femme de maistre Jan Hede

sieur de l'Espine pour une autre
 cinquiesme les trois autres
 cinquiesme appartenant audit acquereur
 par les avoir acquises de M^e
 Michel Boullemer et honorables
 gens Ollivier Boullemer et
 Guyonne Lebreton sa femme,
 Mathurin Boullemer et Janne Buhot
 aussy sa femme, l'esdits les Boullemer
 freres et soeurs de ladite Boullemer
 vendeure, et la vante du tout de
 ladicte cinquiesme partie ausdites
 chosses faits a gre de parties
 pour la somme de neuf cens
 quatre vingt dix sept livres
 tournois en en principal, payable
 dans deux ans prochains venants
 par ceque ledit acquereur poyra
 à la fin de chascun an la leve et
 interetz de ladite somme à raison
 du soult pour livre à commencer

tier jour ensuivant apres estre
 ledit acquereur deubvant bannis
 et approprié du tout desdits logeix
 et jeu de paulme court jardin deportz

et despandances jusques à parfait
 poymant ensuyvant serillement, l'equel
 aproprimant l'edit acquerer sera
 tenu faire au plus tost que faire
 ce pourra, et ce poyra ladite levee
 au finissement de chacun an ausuyvant
 ledit tier jour apres ledit
 aproprimant, et en vins et commissions
 et ladite vendeure confessant avoir
 recu dudit acquerer la somme
 de vingt livres tournois, de là
 quelle somme ledit acquerer demeure
 quite, et partant et à ce moien
 soy est l'adite vendeure pour elle
 et les siens desaisyes et departyes
 du tout en tout de ladite cinquesme
 partyes desdites chosses et en à saisy
 et voitü ledit acquerer les siens ou
 causeans comme en ses autres
 propres biens le y nommant et
 instituant auteur sieur procureur
 demandeur et deffandeur vers et contre
 toutes personnes, promettant luy y
 faire et porter bon et suffisant garentage
 et jouissance dece jour et jamais
 nonobstant coustume et autres chosses
 à ce contraire, et pour metre et induire
 ledit acquerer en la realee et actuelle
 possession du tout desdites chosses ladite
 vendeure à nommé et institué a son
 procureur M^e Jan Davibert sieur du Clos Bertie
 procureur en la cour auquel elle a donné
 tout pouvoir au cas requis promettant
 nez faire revocation mesme luy donner
 pouvoir d'asister au proceix verbal cy
 requis est desdits logemens et jeu de paulme
 que autres choses transportés comme
 dit est, et au garentaige poymant entherinement
 et à complissement des presantes s'entre
 sont lesdites parties respectivement hipotecque

et oblige tous et chacuns leurs biens
 meubles et immeubles presans et futurs
 pour estre executtez saisis et vandus
 o ellection et à proceder par arrest comme
 gages tous jugés, le tout comme pour
 les propres deniers et affaires de sa
 magesté, et par emprisonnement dudit acquerer
 audit Rennes ou ailleurs [...]

VI. 1638 : Contrat d'acquêt d'une partie du jeu de Paume à Jeanne Boullemer par Jean Palasne (2 octobre)

a. original : AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 13

Devant nous nottaires royaux
 a Rennes, a comparu en sa personne maistre
 Jan Heddé sieur de l'Espine en son nom et
 d'honorable femme Janne Boullemer sa
 femme et compaigne, a laquelle il promet
 s'oblige faire ratifier et avoir le presant
 agreable, a l'à y auctorizer, et du tout en
 promet fournir acte valable, ou ils
 s'obligeront soliderement avecq toutes
 renonciations pour le tout du contenu
 au presant dans huictaine prochaine venante
 a paue de tous evenemens despans
 doumaiges et interestz a la partye

cy apres nommes, demeurant au lieu
de Forges paroisse de Cesson, lequel a
audict nom ace jour vandit cedde quite
et heritellement transporte par heritaige
pour eux leurs hoirs successeurs, a
maistre Jan Palasne sieur de la
Forge huissier en la cour de parlement
de Bretagne, demeurant a sa maison

audict Rennes rue du Puis du Mesnil
presant et aceptant pour luy ses hoirs
successeurs et causeans, scavoir est le tout
ad ce quy peut competer et aparteins audict
sieur de l'Espine et a sadicte femme du
(...) d'elle comme heritiere de ses
pere et mere, qui est une cinquiesme
partyes par indivis des logeix et jeu
de paulme ou pend pour ensaigne le pourtraict
du pelican, ensemble du jardin cour et
deports que de la haye du coste de
la veusve et heritiere de deffunct
maistre Jan Cornier vivant sieur du Chesnay
procureur en ladicte cour en despendans exprimes
ou a exprimer en general sans nulle ny
aucune reservation, situes pres les lices
ducict Rennes, et joignent d'un coste a terre
a ladicte veusve et heritiere dudict
Cornier et d'autre coste a la veusve et
heritiere de feu honorable homme Raoul
Philouze d'un bout par le devant au pave

de la rue, et d'autre bout a la
veusve et heritiere de feu maistre Michel
Letort et en general tout ce quy appartient
audict vandeur et audict nom ausdictes
chosses comme dict est en sous edifices
superfice boys hays et appartenances
quelconques, lesquels sont a presant
en indigences de reparations et retablisements
les quatre autres cinquiesmes desdictes
chosses appartenantz audict acquereur
comme les ayant aquises de maistre
Michel Boullemer, et honorable gens
Ollivier Boullemer et Guyonne Lebreton
sa femme, Mathurin Boullemer et Janne
Buhot sa femme, et Nicolle Boullemer,
lesdictz les Boullemer freres et soeurs
de ladicte Janne Boullemer, lesdictes chosses
baillees et prinses prochement tenues de
la jurisdiction de Lampatre les Preaux et
Bonespoir audict Rennes, au baillaige

des Preaux franche de rantes fors obeissance
a l'uzement du fieff, la vante du tout desdictes
chosses faicte a gre de partyes pour la
somme de mil livres tournois en principal
autre acquictes la somme de quatre livres
tournois de rentes par an, a commancer de ce
jour jucq au de deceix seullement de soeur
Anne de saint Joseph religieuse ursuline
au couvent de Ploermel soeur desdictz les
Boullemer a poyer ladicte rente au couvent
des religieuses de la mesme ordre en cette
ville de Rennes, et en vins et commission
est ledict vandeur confessant avoir receu dudict
acquereur la somme de trante livres
tournoys, et laquelle somme pour lesdicts
vins et commissions ledict vandeur quite
ledict acquereur, ladicte somme de mil livres
tournois, poyable, |scavoir| la somme de quatre
cens livres tournois lors de l'acte de la
ratification de ladicte somme dudict vandeur

et l'epargne quy sera la somme de

cens livres tournois dans quinzaine prochaine
venante sans leues et interestz apres
estre ledict acquerueur deubvant banny et
aproprié, ce que l'acquerueur sera tenu de
faire au plus tost que faire ce pourra,
et partant ace moyan soy est ledict vandeur
et audit nom de desaisy et departy du tout
en tout de ladite propriete pocsession et
jouissance de ce jour et a jamais], desdites chosses], et en
a saisy et voitu ledict acquerueur
comme des autres biens / le y nommant
et instituant aucteur sieur procureur
demandeur [et deffendeur] vers et contre toutes personnes,
promettant luy en faire et porter bon et
sufisant garentaige et jouissance de cedit
jour et a jamais, nonobstant coustume
ou autres chosses ace contraire, et
pour mettre et induire ledit acquerueur
en la realle et actuelle pocsession
desdites chosses, et mesme pour faire faire proceix
verbal de l'estat d'icelle cy requis est,
ledicxt vandeur et audit nom a nomme
et institie a son procureur M^e Jan Davibert
sieur du Clos Bertie, auquel il a donne
tout pouvoir au cas requis [...]

VII. 1642 : Aveu pour le jeu de Paume du Pélican rendu par Jean Palasne, sieur de la Forge

a. original : AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 14

Devant nous nottaires du roy
en la cour et senechaussée de Rennes
a comparu M^e Jan Palasne sieur de la Forge
huissier au parlement de ce pais, lequel est
connoissant et confessant estre homme
subiet estager et obeissant a monsieur
Jan Barrin conseiller du roy en sa cour du
parlement de ce pais, et dame Perrine
Harel sa compagne seigneur et dame
de Treguier fiefz et jurisdictions des Preaux
Lampadre et Bonespoir et d'eux tenir
à cause de ladite dame prochement et
roturierement en ladite jurisdiction au
bailliage des Preaux scavoir est
un logis basty de murailles boys
et terraces qui consiste en son
paranbas ou ya cheminée chambre
et gallatail au dessus et un petit
cabinet au derriere de ladite
chambre, item un petit logis
ayant son aspect vers le jardin
cy apres qui consiste en un petit
parambas dans lequel y à cheminée
chambre et gallatail audessus,
plus autre corps de logis

consistant en un parambas chambre
haulte et antichambre à costé gallatail
audessus et une avecq une
court dallee et puis ensemble un
petit cabinet appelé Boutique
davantage un jeu de paulme basty
de pierre et bois couvert d'ardoise
aveq galleries, un petit cellier
y adjasant, item un jardin qui est
au derriere desdits logis à costé et bault
dudit jeu de paulme vers soleil

couchant le tout contenant par
fondz ung quart de journal
de terre ou environ joignant d'un
costé à terre des heritiers de sire
Raoul Filousse et femme et d'autre
costé au jardin et jeu de paulme
apartenant à la veuffve et
heritiere de feu maistre Jan
Cormier sieur du Chesnay
vivant procureur en la cour
dun boult par le derriere a terre
de damoiselle Thomasse Leroi
veufve de deffunct maistre
Michel Letort, d'autre boult par

le devant le pavé qui conduist de
l'église de Saint-Aubin leiz
Rennes aux lices de cette ville,
lesdites chosses cy dessus esceues
audit Palasne par acquest qu'il
en à fait avecq les enfans et
heritiers de feu sire Boullemer
et femme sur et par (...), desquelles
chosses ledit Palasne confesse
debvoir ausditz seigneur et dame
de Treguier obeissance seulement
a l'usement du fieff pour toutes
rentes, charges et debvoir et
qu'elle obeissance il promet
continuer autemps dutemps
quil sera pcesseur desdites
chosses sur l'hipotecque et
obligation dicelles chosses levees
et fruits qui y croistront et
seront deues cet a ce faire
obligation en toutes formes de
biens nous nottaires

acceptants pour lesdits seigneur
et dame de Terguier cet pour
ceque ledit Palasne la ainsy
voullu, consenti promis et
juré tenir à ce faire de son
consentement le y avons juge
et condamné denostredite cour
de Rennes à laquelle il soy est
submis promis et juré
y obeir faict et gre audit
Rennes au tablier de Subtil
l'un des nottaires soubz
signant le vingt et ungniesme
jour d'aoust mil six cens
quarente et deux avent midy
[...]

VIII. 1646 : Réformation du Domaine de Rennes

- a. original : AD 35, 2 A 76, Domaine de Rennes
- c. édition partielle et fautive dans Dutheil 2013, vol. 2, p. 39-52

[...]

XXVII

Rue qui conduit des Jacobins avis le
bas de l'église Sainct-Aubin vers
midy et occidant au bas des lisses
et Caroil Jouault anciennement
nommée rue Sainct-Aubin et apresant
Sainct-Louis

La premiere est la maison du Moucton Blancq qui faict le bout
et coing du caroil des rues qui conduissent vers occidant a leglise

Saint-Estienne et vers midy en tournant vers occidentant au bas des lices couvent des minimes et Caroil Jouault laquelle maison contient par le devant a l'orient avis le bas et entrée de ladite eglise Saint-Aubin a conduire vers midy jusques aux maisons cy appres descendante de ladite paroisse, vingt quatre pieds (7,8 m) et vers laditte rue Saint-Estienne avis le costé de l'eglise du couvent des Jacobins de Bonnes Nouvelles vers septentrion de long le pavé le pignon de ladite maison contient de long trante six pieds dix poulces (11,96 m) jusques a l'entrée de la porte derriere dudit logis court et jardin dont sera si appres fait mention iceux non compris le tout appartenant aux religieux dudit couvent des Jacobins comme nous ont dit les voisins l'un desquels religieux estant a l'endroit intervenu nous ont dit le tout relever de l'evesque de Rennes fors une quantité qui relevent de la juridiction des Preaux aux fins de leur tiltre que leur avons ordonné communiquer dans tiers jour a peine de saisye,

La seconde maison depuis la precedante alant vers midy jusques a la subcequante contient par le devant dudit pavé vers oriant avis du simetiere de ladite eglise Saint-Aubin vingt huit pieds (9,1 m) et depuis ledit pavé a travers ledit logis et court derriere vers occidentant jusque a terre du precedant logis et du presbitere Saint-Aubin si appres trante et quatre pieds (11,04 m) de long et laize audit bout quinze pieds (4,87 m)

le tout dependant de la fabrique Saint-Aubin et sert de logement aux prestres et officiers de la dite paroisse auquel nous avons enjoint d'avertir les tresoriers et paroissens de nous communiquer leur tiltre en vertu desquelles ils pocedent ledit logix pour en avoir la mouvance dans tiers jour a peine de saisye,

La troisieme maison contient depuis la precedante allée vers midy jusques a la subcequante quatorze pieds huit poulces (4,77 m) et depuis ladite rue en erriere vers occidentant dix neuf pieds (6,17 m) et de laize audit bout vingt quatre pieds (7,8 m) appartenant a Bertranne Clavet veufve de feu Jan Foulin et ses enfans aux fins de son contrat judiciaire du huitiesme aoust mil six cent vingt quatre signé Braudin et Rallier greffier des regaires ou ladite maison est baillée tenu de la juridiction des regaires de Rennes a charge d'une moityé de cinq deniers monnois et chevauchée,

La quattresme maison suivante qui fait le coing depuis la precedante jusques au bout d'icelle vers midy au coing de la dite rue qui dessend vers oriant au bas des lices Minimes et Caroil Jouault dix pieds et demy (3,41 m) de laize sur le pavé avis le simetiere de la dite eglise Saint-Aubin et caroil du hault de ladite rue du fauxbourg Saint-Michel et depuis ledit pavé en eriere a travers ledit logis vers occidentant onze pieds quattres poulces (3,68 m) et de laize audit bout onze pieds (3,57 m) de midy a septantrion appartenant aux religieux jacobins de Bonnes Nouvelles qui nous ont dit la tenir et relever de l'evesque de Rennes suivant leur tiltre que leur avons ordonné communiquer dans tier jour a peine de saisye,

XXVIII

La cinquiesme maison qui est la premiere qui dessend du caroil Saint-Aubin du coing de la precedante allée vers occidentant et les trois suivantes et clostures de terre et jardin qui bornent ledit pavé jusques au presbitere Saint-Aubin cy appres contiennent de long sur ledit pavé cent vingt sept pieds (41,27 m) et depuis ledit pavé a travers sur les derrieres des dites maisons et jardins scavoir la premiere des dites maisons a de renforcement en erriere vers septentrion vingt et quatre pieds (7,8 m) et en diverses laizes a bout est le jardin du presbytere Saint-Aubin la seconde vingt un pieds (6,82 m) de midy a septentrion le jardin ensuilte depuis le dit pavé de midy a septentrion trante un pied (10,07 m) de long jusques a la haye qui clost le jardin dudit presbitere Saint-Aubin, la troisieme maison depuis ledit

pavé de ladite rue a travers le logis et jardin jusques audit jardin dudit presbitere quarante pieds (13 m), et la quattresme desdites maisons depuis ledit pavé a travers icelle le jardin derriere pareille longueur de quarante pieds (13 m) le tout appartenant auxdits religieux jacobins de Bonnes Nouvelles qui disent le tenir de l'evesque de Rennes aux fins de leur tiltre que leur avons ordonné communiquer dans tier jour a peine de saisye,

La neuffiesme maison est le presbitere de la dite paroisse Saint-Aubin qui contient depuis la derniere des precedentes maisons jusques a rue porte et closture de muraille de la subsequente sur le pavé de laditte rue advisagé a midy trante et un pied neuf poulces (10,31 m) d'orient à occident et de midy a septentrion qui est depuis le pavé a travers le dit logis dudit presbitere et court derriere quarante deux pieds (13,64 m) jusques au jardin derriere en despendant lequel jardin contient de midy a septentrion au bout occidental quarante huit pieds (15,59 m) et par l'autre bout

vingt deux pieds (7,15 m) et d'orient a occident depuis les logementz des prestres de ladite paroisse cy devant descripte jusques au jardin si appres cent quarante un pied (45,8 m) lequel presbitere et jardin en despendans le sieur recteur de ladite paroisse Saint-Aubin dit relever de l'abbaye de Saint-Melainne et y payer vingt deniers monnois de rante ou du moins au quel avons enjoinct advertir les paroissiens nous communiquer les tiltres touchant la mouvance dudit presbitere et despendance dans huictaine a peine de saisye,

La dixiesme maison contient depuis la porte et closture de muraille en despendant vers ledit presbitere jusques a l'enclost de la maison subsequente par le devant du pavé de la dite rue soixante trois pieds et demy (20,63 m) d'orient a occident et depuis ledit pavé en erriere de midy a septantrion cent vingt un pieds (39,31 m) et de laise audit bout soixante et quinze pieds (24,36 m) letout appartenant a Ollive Fillouze femme de maistre Jan Chouarain procureur au siege laquelle femme presente a dit quelle croit tenir du roy suivant ses tiltres que leur avons ordonné communiquer dans tier jour a peine de saisye, depuis a représenté son contract judiciaire fait au presidial signé Dergneaulx du 30^e avril 1612 qui baille la mesme tenüe du roy a Rennes a charges de vingt solz cinq deniers monnois de rante tant sur ledit jardin que sur l'hostellerÿe du Flacon du forbourg de la rue Saint-Michel rantes payée,

La unziesme qui est une closture de muraille et logement despendants du jeu de paulme du Pellican contient par le devant du pavé de la dite rue cent quatre pieds et demy (33,94 m) et depuis ledit pavé de midy a septantrion en eriere a travers lesdits logements et jeu de paulme cent cinquante et quatte pieds (50,02 m) de laize audit bout soixante pieds et

XXIX

demy (19,65 m) letout appartenant maistre Jan Paslasne huissier en la cour qui dit le tenir des Preaux Lampatre et Bonespoir francq de rante comme il a aparü par des contracts des sixiesme septembre deux et septiesme octobre mil six cent trante huict raporté de Fauchet nottaire royal a Rennes,

La douziesme qui est le logement d'autre jeu de paulme nomme le Cormier contenant depuis le precedant jusques a la closture de muraille du logis cy appres quatre vingt huit pieds (28,58 m) par le devant dudit pavé advisagé a midy au haut des lices et derriere des maisons de la rue du forbourg Saint-Michel et depuis ledit pavé a travers lesdicts logements jeu de paulme et jardin derriere vers septentrion cens quatre vingt douze pieds (62,36 m) et de laise par ledit bout et bas de jardin quatre vingt saize pieds (31,18 m) le tout appartenant a damoiselle Renée Farcy et ses enfans comme nous a dit le paulmier dudit je auquel avons enjoinct l'advertir nous communiquer ses tiltres dans (ø), depuis a représenté son contract datté du septiesme mars mil six cent vingt deux raporté de Boschet et Gaultier nottaires royaux a Rennes

baillée tenue du chapitre de Rennes franc de rante a devoir de chevauchée

La treziesme maison contient par l'enclos de muraille neufve du devant dudit pavé avisagé au hault des lices et midy depuis la closture des logements dudict jeu de paulme du Cormier precedant jusques a l'enclos de muraille de la subcequante maison d'orient a occident vingt et huit pieds et demy (31,18 m) comme ladite muraille neuff se conduist et avance vers le pavé depuis l'eulignement du devant dudit logis de neuf pieds et demy (3,09 m) au bout vers occident et conduist la dite avance en pointe

vers orient au coin dudit logis et depuis le devant dudit logis a travers la court et bastimans en despendans sur (..) vers septentrion jusques a terre dudit jeu du Cormier dessus decribt trante neuf pieds et demy (12,83 m) et de laize par ledit bout deriere d'orient a occident vingt sept pieds et demy (8,93 m) le tout appartenant a noble gens Jan et Gilles Phelipot aux fins de leur contract d'eschanges fait avec messire Gilles Huchet 9^e decembre mil six cent quarante cinq raporté de Guillaume et Morihan nottaires royaux a Rennes bailles tenu du chapitre

La quatorziesme qui est un enclos de muraille neufve de la maison appartenant a messire Gilles Huchet seigneur de la Bedouyere procureur general au parlement de Bretagne contient par le devant du pavé avisagé a midy et aux lices depuis le precedant jusques a la maison cy apres d'orient a occident quatre vingt treze pieds et demy (30,37 m) et depuis ledit pavé en eriere vers occident joignant la terre du jardin du couvant des Minimes cy apres cent soixante et huit pieds (54,57 m) en laize par ledit bout deriere cent quinze pieds (37,35 m) compris les bastimans qui sont audit enclos et attendu que ledit enclos de muraille sur le devant dudit pavé est construit de neuf depuis l'an dernier et qu'il avance sur l'emplacement vers le pavé hors l'eulignement des entiennes maisons depuis et au dela de la precedante maison desdits Phelipot vers orient a descendre long ledit pavé vers occident avons fait mesurer ladite avance qui c'est trouvée au bout occidental de vingt six pieds (8,53 m) de laize depuis l'entienne maison vers septentrion a venir vers midy au pavé de ladite rue et contient vers orient en pointe jusques a l'enclost de muraille neufve de la precedente maison desdits sieur Jan et Gilles Phelipot auquel bout d'orient ladite avance de muraille neufve (..) de neuf pieds et demy (3,09 m)

[...]

Autre rue qui conduist de la precedente a aller en montant vers orient au devant de l'enclos de l'eglise simetiere Saint-Estienne vers Bonne Nouvelles et Saint-Aubin nommée Petite rue Saint-Estienne entienement d'Eschange⁹

[...]

La troziesme est un corps de logis et muraille qui l'enclost sur le pavé de ladite Petite rue Saint-Estienne contenant depuis le precedant jusques au subcequant avis l'enclos du jardin du presbitere Saint-Estienne qui est vers septentrion quarante deux pieds dix poulces (13,83 m) d'occident a orient et depuis ledit pavé a travers ledit logis court et jardin vers orient jusques a terre dudit couvant des Minimes deux cents cinq pieds (66,58 m) et de laize audit bout proche ladite terre des Minimes de midy a septentrion cent trante et quatre pieds (43,52 m) en laquelle laize ledit jardin estre retranché des subcequants

jardins en divers endroits vers orient le tout appartenant a la vefve et heritiere de feu maistre Pierre de la Touche nommée Perrine Boulongne comme nous a dit le locataire auquel

9. Il s'agit bien de la rue d'Echange.

avons enjoint les advertir nous commuier dans tier jour a peine de saisye depuis représenté l'acte de licitation d'entrelle et consorts du dixseptiesme novembre mil six cent vingt sept raporté de Gaultier et Gauden notaires ou lesdites choses sont baillies tenu des Preaux Lampatre et Bonespoir francq de rante,

La quattresme est autre maison et longueur de muraille qui contient depuis la precedante jusques a subcequante par le devant du pavé de ladicte Petite rue Saint-Estienne d'occidant a oriant quatre vingt treze pieds (30,21 m) comme la muraille se conduit en l'angle et depuis le pavé de ladite rue a travers ledit jardin environ le millieu vers midy, jusques a quantitté de la terre du jardin de ladite Boullogne cy devant mesuré six pieds (1,95 m) et de laize audit bout soixante et quatre pieds (20,79 m) le tout appartenant à damoiselle Marguerite Cochet vefve de feu noble homme Jan Louys sieur du Vivier qui a dit le tenir de Lampatre et Bonespoir aux fins du partage quelle a aparüé du quatorze juillet mil six cent quarante,

La cinquiesme est autre longueur de muraille et maison en tourelle et pavillon contenant depuis la precedante jusques a la subcequante sur le pavé de ladite Petite rue Saint-Estienne d'occidant a oriant cent soixante six pieds (53,92 m) et depuis ledit pavé a travers jusques a terre des jeuz de paulme du Pellicquan et du Cormier devant decriptis

XXXIII

cent neuf pieds (35,4 m) vers midy et de laize audit bout cent soixante et trois pieds et demy (53,01 m) le tout appartenant a maistre Morice Letort comme nous a dit le locataire auquel avons enjoint d'advertir nous communiquer dans tier jour ses tiltres a peine de saisye

La sixiesme est autre longueur de muraille et trois corps de logis appartenant aux religieux jacobins de Bonnes Nouvelles contenant depuis le precedant jusques au coing du pignon du logis du Moutton Blanc aussi a eux appartenant qui est le premier descript avis le bas de l'eglise Saint-Aubin cy devant et qui faict le coing de ladite petite rue Saint-Estienne et de la rüe qui conduit de devant Saint-Aubin au bas des lices et Caroil Jouault devant decriptis deux cents trois pieds et demy (65,93 m) d'occidant a oriant et depuis ledit pavé de septentrion a midy soixante et huict pieds (22,09 m) vers les terres des jardins de maistre Jan Chouarain et femme et du presbitere Saint-Aubin et autres devant decripte et de laize audit bout d'oriant a occidant deux cent douze pieds (68,86 m) comme les hayes se conduisent a divers tours le tout appartenant aux dits religieux de Bonnes Nouvelle ausquels avons enjoint de nous communiquer leurs tiltres dans huictaine a peine de saisye, [...]

IX. 1651 : Rôle rentier des Préaux

a. original : AD 35, 2 EM 31, pièce 29

Rolle rentier des deniers
du bailliage des Préaux despendant de la
juridiction des Préaux Lampastre et Bon[Espoir]
apartenant a messire Jan Barrin seig[neur]
du Bois-Geffroy Tregueil et de laditt[e]
juridiction et conseiller du roy au
parlement de Bretaigne et dame [...]
Perronnelle Harel, sa compaigne [...]
s'extendant en la ville et [faubourgs]
de Rennes refforme s[...]
autres tiltres et [...]

et tenues baillées [...]

par les hommes et subiets qui

ensuivent

Premier

(1) Les humbles reli(gi)eux de Bonne Nouvelles

a cauze d'une maison située avis

l'église de Saint-Aubin qui autres

fois estoit a damoiselle Francoisse

Lemaçon dame de la Barre

ou pend pour enseigne le moutton avecq

un court et jardin au desriere contenant

le tout demy quart de jour de terre

joignant d'un costé a terre de Guillemette

Bourneuf d'autre au jardin du presbitaire

dudict Saint-Aubin d'un bout au pave

de la rue des Eschanges et d'autre

bout au pavé de Saint-Aubin doibvent

cinq solz monnoys

(2) Lesdicts religieux a cauze d'une

maison et jardin située pres ladicte

rue des Eschanges leur donnée par

deffunct [ø] Monnerays

doibvent un parisi monnoys

(3) Item ausdicts religieux pour autre

maison et jardin pres rue

des Eschanges doibvent [ø]

(4) Plus audicts religieux a cauze d'une

maison et jardin pres la rue Saint-

Estienne avis la grande passee du

simetiere et qui fut autres foys

Isabeau du Fresche doibvent quatorze

sols sept deniers monnoys

(5) Noble homme Maurice Letort sieur

du Bourneuf fils aisé et heritier

de deffunct maistre Michel Letort

et damoiselle Thomasse Lezot

pour une maison et jardin qui fut

a deffunct maistre Henry Lezot son aieul

située pres la rue des Eschanges

doibt obeissance

(6) Damoiselle Margueritte Cochet

veufve du defunct noble homme Jan

Louis sieur du Vivier pour une

maison bastie de neuf et jardin

situés pres la rue des Eschanges

qui autres foys estoit a Michelle Ni^[net¹⁰]

doibt obeissance

(7) Damoiselle Perrinne Boulongne

veufve de deffunct maistre Pierre de la Touche

procureur au presdial pour une maison

cour et jardin qui autres (fois) fut a feu

maistre Jacques Boulongne huissier en

la cour son pere doibt un parissi

(8) Noble Jan Aubert sieur des

Troys Espinnes advocat en la cour fils

de deffunct maistre Bonnadventure Aubert

et damoiselle [ø] Foullain pour

une petite maison et jardin située

avis la passée du simestaire de Saint-

Estienne pres la rue des Eschanges

qui autres fois fut au sieur de la Grée

Belourdiau et depuis au pere de ladite

Foullain doibt troys deniers monnoys

(9) Messire Gervais Huart seigneur de la

Grand Riviere conseiller au parlement

pour une maison jardin deparavant fut

10. voir I.

auditeur des comptes en Bretagne
 debvoir deux sols un denier monnoys
 (10) Les enfans et heritiers de Jullien Michonnault
 couvreur d'ardouasse et de Jacqueline
 Hamart leur pere et mere pour une
 maison par ledict Michonnault et

(11) Ollive Prechart sa premiere femme, depuis
 fait bastir de neuf qui sont deux corps
 de logix soubz v(..) mesme fais avecq
 un jardin au desriere le trompres ledict
 forbourg vers le Pre Raoul doibvent
[\[s'ensuivent 24 articles sur Bourg-l'Evesque, 2 articles sur la rue de la Feronnerie et 2 autres sur la rue Trichetin\]](#)

(40) La veufve et enfans heritiers de
 deffunct maistre Jan Palasne cy devant
 huissier en la cour pour le jeu de paulme
 ou pend pour enseigne le pellican
 maisons et jardin en despendant sittues
 pres les lices comme l'on va a
 Bonne Nouvelles et par luy acquis
 des enfans de deffunct sire Boulesmer
 et Gillette Bouget sa femme acquis par
 nombre et contrats et de tout doibvent
 obeissance

Somme du presant roolle rentier
 se monste [...]

X. 1652 : Aveu pour le jeu de Paume du Pélican rendu par Jeanne Delestre, veuve de Jean Palasne

a. original : AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 16

Devant nous nottaires royaux hereditaires a Rennes
 à comparu damoiselle Janne Delestre veufve de deffunct M^e Jan
 Palasne vivant huissier au parlement de ce pais donnatrixe
 aux biens de leur communauté et tutrixie des enfans mineurs
 de leur mariage residant a son logis pres la rue du
 Puis du Mesnil, l'aquelle reconnoist et confesse estre
 subiette et obeisante de M^e Jan Barin seigneur du
 Boisgeffroy conseiller du roy en sa cour de parlement
 de ce pais et de dame Perronnelle Harel son
 espouze et d'eux tenir et relever prochement
 et roturierement soubz leur jurisdiction des
 Preaux, Lampatre et Bonespoir, scavoit est
 un logis basti de murailles boys et terrasses
 qui consiste en un parambas ou ya cheminée
 chambre et gallatail audesur et un petit
 cabinet au derriere de ladite chambre, item un
 {un} petit logix ayant son aspect vers le jardin
 ci apres qui consiste en un petit parambas
 dans lequel ya cheminée chambre et galatail
 au desur, plus autre corps de logis consistant
 en un parambas chambre haulte et antichambre
 à costé galatail au desur et une cave, avecq
 une court dalle et puis ensemble un petit
 cabinet appelle Boutique, d'avantage un
 jeu de paulme basti de pierre et boys couvert
 d'ardoise avecq ses gallerys, un petit cellier
 y adjazant, item un jardin qui est au derriere

desdits logis a costé et boult dudit jeu de paulme vers
 soleil couchant le tout contenant par fondz
 un quart de journal de terre ou environ
 joignant d'un costé à terre des heritiers de feu
 Raoul Filouze et femme, et d'autre costé au jardin
 et jeu de paume appartenant à la veufve et heritiere
 de feu M^e Jan Cormier sieur du Chenay vivant procureur
 en la cour d'un boult par le derriere a terre de
 damoiselle Thomasse Lezot veufve de deffunt M^e Michel

Letort d'autre bout par le devant le pave qui
 conduit de l'église de Saint-Aubin leiz Rennes aux
 lices de cette ville, lesdits heritages a ladite
 damoiselle subiette et seditz enfans appartenant
 par acquest qu'elle et son deffunt mary en ont fait
 avecq les heritiers de feu Michel Boullemer
 et femme par contratz d'acquest des deuxieme
 octobre et sixiesme septembre 1638
 [...]

fait au logis de ladite damoiselle subiecte avecq
 son seing et les nostres le seiziesme juillet
 mil six cent cinquante deux avant midy ainsi
 signé Janne Delestre, Clotraulx et Lambert
 nottaires royaux, et plus bas est escrit come
 substitü du procureur d'office j'ay recu l'adveu
 et tenue cy desur sauf à icelui impunir
 et autres droits seigneuriaux ce dix huitiesme
 jour de juillet 1652

XI. 1673 : Aveu pour le jeu de Paume du Paume rendu par Michel Palasne, sieur de la Ménardière

a. original : AD 35, 2 EM 32, liasse 1, pièce 21

Devant nous nottaires royaux hereditaires à Rennes à comparu M^e Michel Palasne sieur
 de la Menardiere huissier au parlement de Bretagne residant audit Rennes advis le pallais paroisse saint-
 Germain, lequel
 reconnois et confesse estre homme subiet et obeissant de messire Jan Barrin seigneur de Boisgeffroy conseiller
 du roy en sa
 cour de parlement de ce pais veuf de feu dame Perronnelle Harel vivant son espouze et de luy tenir et
 detenir prochement et roturierement soubz sa jurisdiction des Preaux Lampatre et Bonespoir, scavoir est un
 logis
 basty de murailles bois et terrasses qui consiste en un parambas ou il y a cheminée chambre et gallatail
 audessus et un petit cabinet auderriere de ladite chambre, item un petit logis ayant son aspet dever le jardin cy
 apres qui
 consiste en un petit parabas dans lequel y a cheminée chambre et galatail audesur, plus autre corps de logix
 consistant
 en un parabas chambre haulte et antichambre à costé galatail audessus et une cave avecq une court dalle et puir
 ensemble
 un petit cabinet appelle Boutique, davantaige un jeu de paulme ou pent pour enseigne le pellican basty de
 pierre et bois couvert
 d'ardoise avec ses galleries, [un petit cellier] y adjacent, item un jardin qui est au derriere desdits logix a costé
 et bout dudit jeu de paulme
 avec ses hayes vers soleil couchant et carlix¹¹ dever le bout dudit jeu de paulme, [le tout] contenant par fondz
 un quart de journal de terre ou environ
 joignant d'un costé à terre des heritiers de feu Raoul Phillouze et femme, et d'autre costé au jardin et jeu de
 paume appartenant à Georges Guerin
 d'un bout par le derriere a terre des heritiers de feu damoiselle Thomasse Lezot veufve feu M^e Michel
 Letort d'autre bout par le devant le pave
 qui conduit de l'église de Saint-Aubin au lices de cette ville, lesdits heritages audit subiett appartenans aux fins
 de partaige fait entrelui
 et ses freres et consorts des successions de feuz M^e Jan Palasne et damoiselle Janne Delestre sieur et dame de
 la Forge leurs
 pere et mere à cause desquels heritaiges il declare debvoir audit seigneur de Boisgeffroy obeissance seullement
 à
 l'uzement du fief pour toutes rentes charges et debvoir [...]
 fait au logix dudit subiet avecq son seing et les nostres cy mis le quatorziesme jour de septembre
 mil six cens soixante traize avent midy
 [signatures]

11. « palissade »

XII. 1677-1679 : Extrait de l'Etat rues par rues de la ville de Rennes

a. original : AD 35, 2 A 78, pièce 1

[...]

Rue Saint-Aubin et des Minimes
Fief des reguaires de l'evêché

Noms des possesseurs	dattes des sentences	n° des maisons	devoirs dus au re[gaire]
les religieux de Bonne Nouvelle	5 octobre 1678	1 ^{ère} maison nommée le Mouton Blanc	la mouvance de toutes ces maisons jusqu'au seminaire inclusivement a été adjudgée au seigneur evêque de Rennes fors et a l'expection du four banal qui a esté donné relevé du Roy et de la première maison nommée le Monton Blanc, le seigneur du fief des Preaux en pretendant aussy la mouvance
la fabrique de Saint-Aubin	5 octobre 1678	2 ^e maison	
Pierre le Baz	5 octobre 1678	3 ^e maison	
les religieux de Bonne Nouvelle	5 octobre 1678	4 5 6 7 ^{èmes} maisons	
le presbitere de Saint-Aubin	5 octobre 1678	9 ^e maison	
	5 octobre 1678	le four banal du carfour Jouault	
le seminaire de l'evêché et ses dependances	5 octobre 1678	le seminaire	

Rue Saint-Aubin et rue des Changes
Fief des Preaux

les religieux de Bonne Nouvelle	24 may 1679	1 ^{ère} maison	M ^r Barrin possesseur du fief des Preaux declare tenir en arriere fief du seigneur evêque de Rennes la mouvance de ces maisons laquelle declaration fut venüe seulement pour tenir l'ordre des roles
les heritiers du feu sire de Villedu	24 may 1679	une maison et jardin	
[...] Mouton	24 may 1679	une maison et jardin	
Michel Palasne	24 may 1679	le jeu de Paume du Pelican	
Pierre Odye	24 may 1679	une maison et jardin	

Fief de la vicomté et marquisat d'Epinay
Suite de la rue Saint-Aubin et des Minimes

Noms des possesseurs	dattes des sentences	n° des maisons	devoirs dus au roy
les heritiers de Jan Biet	2 septembre 1678	2 corps de logis pres les minimes	la mouvance de ces deux corps de logis a este adjudgée au sieur vicomte de Rennes pour la tenir noblement du roy a devoir de foy hommage chambellenage et rachat

Fief au roy

demoiselle Ollive Philouze	5 octobre 1678	10 ^e maison et un jardin	obeissance et hypoteque de la rente de 3 [#] 15 ^s due les 7 8 et 9 ^e maisons grande Rue Saint-Michel occident
----------------------------	----------------	-------------------------------------	--

Rue Saint-Louis et des Minimés
Fief du Chapitre

le sieur Lemaistre de Porman	7 decembre 1679	une maison et jardin	il n'a esté adjudgé la mouvance [...]
les peres minimés	7 decembre 1679	le couvent des peres minimés et ses dependances	a l'égard des peres minimés la mouvance du jardin [...]
le Sieur Aulnette procureur du roy	7 decembre 1679	maison et jardin	la mouvance de cette maison adjudgée en entier au chapitre
Madame de Brie	7 decembre 1679	heritages sans autre denomination	la mouvance adjudgée également au chapitre
les enfans et la veuve de Georges Guerin	7 decembre 1679	le jeu de paume maison et jardin en dependant	la mouvance adjudgée en entier au chapitre

[...]

XIII. 1686 (6 septembre) : Contrat d'acquêt du jeu de Paume

a. originaux : **AD 35**, 1 G 381/1, liasse 9, pièce 1 ; **AD 35**, 4 E 225, liasse 2, pièce 6 et **AD 35**, 2 EM 32, liasse 1, pièce 26

d'après 1 G 381/1 :

L'an mil six cens quatre vingt six le sixiesme jour du mois de septembre apres midy par devant nous nottaires royaux a Rennes soussignés ont comparu en leurs personnes damoiselle Susanne Basrel veuve de deffunct M^e Michel Palasne sieur de la Menardiere vivant huissier au parlement de Bretagne demeurante en cette ville de Rennes rue du Puis du Mesnil parroisse de Saint-Germain d'une part et Me^{re} Jan Charles Ferret conseiller au parlement de Bretagne demeurant a son hostel audit Rennes rue aux Foullons parroisse de Saint-Jan d'autre part. Entre lesquels a esté fait le presant contract par lequel ladite damoiselle de la Menardiere a vendu ceddé quitté eternellement a jamais transporté et promet luy garantir de tous troubles evictions oppositions douaires et autres empeschemens ce generallement quelconques a jamais audit seigneur Ferret acceptant pour luy les siens successeurs et ayant cause a scavoir le jeu de paulme ou pend pour enseigne le pelican scitué pres le Bas des Lices hors la ditte ville de Rennes avecq les maisons et dependances d'icelluy le bastimant duquel est construit de muraille bois et terrasse couvert d'ardoise et croupe rabattue avecq ses galleryes et filleiz pavé et tuillé contenant de long quatre vingt douze pieds (29,9 m) et trante un (10,07 m) de laize, un corps de logix a l'occident du bout vers midy joignant la rue Basse quy conduist de

Saint-Aubin au Caroil Jouault aussy construit de maçonmail bois terrasse et couvert d'ardoise concistant en une cave qui contient de long dixneuf pieds et demy (6,34 m) et dixhuit pieds trois poulces (5,91 m) de laize, une salle audessus tuillée vitrée avecq cheminee contenant de long vingt deux pieds (7,15 m) et vingt un pieds neuf poulces (7,02 m) de laize, chambre haute sur laditte salle tuillée et vitrée aveq cheminee gallatail sur laditte chambre ayant une demie croix vers laditte rue l'enclos de la montée de vis servante a ladite maison au coing vers orient et midy contenant ladite montée par une forme cinq pieds et demy (1,79 m) et quatre pieds neuf poulces (1,5 m) par autre un cabinet au coing vers orient et le nord de ladite chambre et hors laditte quadrature d'icelle tuillée et vitrée sans cheminée contenant de long dix pieds et demy (3,41 m) et de laize sept pieds neuf poulces (2,47 m) avecq un petit comble audessus et sous ledit cabinet sont des dalles et laveries pavées de cailloux d'Orgères¹² un petit cabinet en apantis joignant

12. Les trois versions du texte portent « et orgères » mais il nous semble qu'il s'agit là d'une erreur recopiée machinalement. Il n'existe pas de nom commun « orgere » et la tournure avec seulement un « et » à la place du « d' » que nous restituons n'est pas correcte. En revanche, l'expression

ledit enclos de montée fait de bois et terrasse contenant de long quatorze pieds (4,55 m) et neuf et demy (3,09 m) de laize compris la muraille vers la rüe petit comble audessus deport à l'entrée de laditte salle vers oriant joignant laditte laverie couvert d'ardoise contenant de long dix pieds et demy (3,41 m) et neuf pieds et demy de laize (3,09 m) un autre petit corps de logix au derriere et joignant lesdittes dalles et laveries aussy fait de bois et terrasse couvert d'ardoise en bas coste

le bas duquel sert de buanderie avecq cheminée et montée de bois en vis contenant de long treze pieds et demy (4,38 m) et huit pieds et demy (2,76 m) de laize chambre haute sur ledit embas tuillée vitrée avecq cheminée un petit comble sur ladite chambre avecq demie croix qui se sert par une trape au dedans de ladite chambre un autre logix a l'occident du premier describé aussy construit de muraille bois et terrasse couvert d'ardoise consistant dans un embas fait en fauce equerre tuillée et vitrée avecq cheminée et retranchée de l'enclos de la montée au coing vers occident et midy dudit embas contenant de long de midy au nort vingt deux pieds (7,15 m) en laize par le bout vers la rue et vingt trois pieds trois poulces (7,54 m) compris ledit enclos de montée et par autre bout vers septentrion sept pieds (2,27 m) chambre haute sur ledit embas tuillée vitrée avecq cheminée aussy retranchée de l'enclos de ladite montée le galatail audessus avecq demie croix et portepoulye vers la rüe des lices, autre petit logement auderriere vers septentrion avecq un comble au dessus couvert en bas coste contenant douze pieds et demy (4,06 m) et huit pieds (2,62 m) de laize, une petite ecurye faicte de bois et terrasse couverte d'ardoise en bas costé contenant de long dix pieds et demy (3,41 m) de laize de huit pieds et demy (2,76 m) joignant le logement dudit jeu de paulme sans doublage par laquelle escurie est le passage pour monter aux galleryes dudit jeu de paulme

avecq le jardin au long du jeu de paulme a presant en jeu de boulle la court et deport servant d'entrée et generalmente le tout dudit jeu de paulme se poursuit et comporte qu'il est borné et confronté par le partage des successions de deffunct nobles personnes Jan Palasne et damoiselle Janne Delestre en datte du vingtiesme septembre de l'an mil six centz soixante huit et la succession desquels lesdits heritages seroient escheus audit deffunct sieur de la Menardiere Palasne mary de laditte damoiselle vandeure a laquelle le tout a esté donné en assiepte de ses deniers dottaux et execution de sentance rendue au siege presidial de Rennes le vingtiesme novembre mil six cens quatre vings laditte rassiette dattée dans la randue faicte au greffe du vingt huictiesme juin mil six cens quatre vingt un confirmée par arrest du parlement de ce pays, lequel partage sentance rassiepte arrest de confirmation et generalmente tous les tiltres qu'elle peult avoir concernant la propriété desdits heritages laditte dame de la Menardiere a promis dellivrer sans retardement audit seigneur Ferret sans en retenir aucuns ny cesser d'en avoir par dol ny fraude, lesdits heritages bailles prins et acceptés tenus prochement et roturierement de la juridiction seigneurye de Lampatre les Preaux et Bonespoir appartenant a monsieur le comte Barrin conseiller au parlement francs de rante fors obeissance

a l'uzement du fieff dont ledit seigneur Ferret en commencera la jouissance a l'expirement du bail judiciaire en fait au sieur Busson et a jamais comme de ses autres propres biens et loyaux acquest laditte vente ainsy faicte et accordée entre parties pour et en faveur de la somme de six mil livres [...]

« cailloux d'Orgères » est tout à fait cohérente et pourrait se rapporter aux dalles de schiste rouge provenant d'Orgères, commune située à une dizaine de kilomètres au sud de Rennes.

XIV. 1686 (5 octobre) : Extrait du registre d'audience du greffe de la juridiction de Montbarot

- a. original non trouvé
- b. copies contemporaines de l'original : **AD 35**, 1 G 381/1, liasse 9, pièce 1 et **AD 35**, 4 E 225, liasse 2, pièce 6

En l'audience de la juridiction et baronnye de Montbarot
a comparu M^c Raoul de la Grezillonnaye procureur de dame
Suzanne Barel veuve de feu M^c Michel Palasne
vivant sieur de la Menardiere huissier au parlement de Bretagne
renoncante aux biens de leur communauté creantiere en sa

succession demandresse en execution d'ordonnance ceans
rendue le vingt huictiesme septembre dernier et assignation
estant au pieds du deuxiesme octobre presant mois et an
mil six cens quatre vingt six signiffiée au procureur
des deffandeurs cy apres par Radiguel sergent affin
d'homologation du contract conventionnel du jeu de
paulme du Pelican et ses dependances sur elle saisye
et qu'elle a fait a M^{re} Jan Charles Ferret conseiller
au parlement de Bretagne pour la somme de six
mil livres en datte du sixiesme septembre mil
six cens quatre vingt six raporté de Bretin et de
Bertelot nottaires royaux a Rennes [...]

fait en laditte audience
tenue et exercée en la salle basse du presidial de
Rennes apres les dix heures du mattin par
devant monsieur le seneschal d'icelle le samedy
cinquiesme jour d'octobre mil six cens quatre
vingt six ainsy signé

XV. 1689 : Déclaration des biens du séminaire

- a. original : **AD 35**, 1 G 383, liasse 1, pièce 2

Par devant nous les notaires
royaux de la cour de Rennes soubsignés
furent presens en leurs personnes messires
les prebtres directeurs du seminaire
episcopal estably rue et paroisse de
Saint-Estienne fauxbourg de cette ville
de Rennes representés aux personnes
de missires André Esnouff superieur
Philipes Dameinne Guillaume Tourtelier
et Joseph Hyacinthe Lecomte assemblés
capitulièrement apres le son de la cloche
en la forme et maniere acoustumée, lesquels
pour satisfaire a la declaration de sa majesté
du vingt cinquiesme juillet et arrest de
son conseil d'estat {de son conseil d'estat}
du vingt septiesme aoust suivant mil six
cens quatre vingts neuff qui ordonne que
les eclesiastiques et communautés et
gens de main morte fourniront leurs
declaration de tous les biens
immuables quils possèdent,
Ont déclaré que feu monseigneur
Charles de la Vieuville reverend
evesque de Rennes ayant obtenu de
sa majesté au mois de may mil
six cens soixante deux des lettres
patantes portantes permission d'establi

un seminaire dans son dioceze et
de la dotte de fonds droicts heritages
rentes et pcessions pour ladite
demeure a perpetuité acquises et
que sa majesté auroit déclaré amortir

ensemble tous les heritages rentes
 et biens que ledit seminaire pouvoit
 acquerir et qui luy seroient donnée dans
 la suite, ledit seigneur reverend evesque
 auroit acquis le sixiesme juillet mil six
 cens soixante cinq par deux contracts
 au raport de Bretin nottaire royal a Rennes
 deux maisons orangerye et cabinet
 avecq un jardin situé pres les rues
 Basses lieu de leur établissement
 d'escuyer Jean Aulnette sieur de la
 Gravelaye vivant procureur du roy
 au presidial de Rennes pour la somme de
 dix sept mil livres lesdites maisons donnée mouvance
 de la seigneurie du chapitre et de celle
 de Lampatre et Bonespoir a charge de
 payer les rentes qui se trouveront
 deues et une autre maison et jardin
 aussy mouvante de la seigneurie des
 Preaux Lampatre et Bonespoir franche
 de rente des sieur et damoiselle Frangeul
 pour la somme de cinq mil cinq cens livres

Après lesquelles acquisitions ledit
 seigneur reverend evesque ayant encommencé
 sur le fonds vendu par ledit sieur Aulnette
 le bâtiment d'une maison de communauté
 et fondé le seminaire dont ils ont la
 direction et qu'ils occupent en cette
 ville il leur auroit donné les susdites maisons
 et jardins pour en faire l'établissement
 comme se voit par acte de fondation
 du huitiesme mars mil six cens soixante
 dix en execution de quoy ils auroint parachevé
 leur maison et faict bastir une chapelle
 avecq quelques cabinetz et retenu seulement
 le jardin dudit sieur Aulnette clos comme
 il est de murailles pour le service de
 leur communauté aux frais duquel
 bastiment ils ont employé mil livres
 leur leguée par damoiselle Jacqueline Bernard
 dame de Launay pour la fondation par
 elle faicte dans leur maison d'un salut
 et une messe le jour de l'Immaculée
 Conception et tous les jours de l'octave
 par acte du vingt cinq janvier mil
 six cens soixante douze au raport
 de Bretin,
 Et la somme de huit cens trante cinq
 livres encors payée par ladite damoiselle

Bernard pour une fondation d'une
 messe basse par sepmainne et autres
 prieres par acte du quinze juillet mil six
 cens soixante dix huict aussy au raport
 de Bretin desquels actes il n'est resté
 de minutte et a l'égard de la maison et
 jardin acquise dudit sieur Frangeul elle est
 demeurée séparée jusqu'à present de leur
 closture et a esté affermée jusques en mil
 six cens soixante quinze, soixante livres qui est
 le prix du bail courant passé verbalement
 avecq Jullien Delaporte et sa femme,
 sy lesdits sieurs directeurs du seminaire ont
 affermé la maison dudit sieur Frangeul ce
 n'a pas esté en (...) d'un proffit
 considerable [..]
 Ils se font retraincts

a bastir seulement une chapelle
 et l'hospice qu'ils ont dans l'esperance
 que trouvant occasion d'acquerir comme

ils ont fait le terrain voisin ils
 pourroint faire construire leur eglise sur
la rue Saint-Louys beaucoup plus
proche de la ville avecq de nouveaux
 bastiments et faire le tout cerner
 de murailles pour composer leur enclos,
 çà donc esté sur ce principe qu'ils ont
 acquis le quinzième mars mil six cens
 quatre vingts six de noble homme Julien
 Chevrier unne maison et jardin scituée
 rue d'Eschange tenue roturierement de
 la juridiction de Lampatre et Bonespoir a charge
 d'acquitter les rentes sy aucunes se
 trouvent deues, pour la somme de trois
 mil livres et une autre maison et
 jardin scituée rue Saint-Louis tenues
 roturierement du roy pour la somme de
 deux mil cinq cens livres aussy a
 charge d'acquitter les rentes par contract
 au raport de Bretin nottaire royal a
 Rennes lesdites laisons voisines de
 celles cy dessus speciffiées vendues par
 Frangeul et femme presentement affermée
 scavoir la maison et jardin scituée rue
 d'Echange cens livres par an a Louis Rouain
 [...]

Plus ils ont acquis de messire Jean
 Charles Ferret conseiller au parlement la maison
 et jeu de paume du Pelican avecq un petit
 jardin le tout situé rue Saint-Louys dudit
 Rennes au joignant des precedentes maisons
 aussy mouvante de la juridiction de Lempatre
 et Bonespoir franche de rente fors
 obeissance pour la somme de neuff
 mil livres de laquelle il leur est resté
 entre mains dix huict cens livres pour
 faire le fonds de cens livres de rente
 deue en nature et douaire sur l'hypothèque
 dudit acquist a damoiselle Marguerite
 Fougères apres leces de laquelle le
 fonds s'en doit payer,

Ce jeu de paulme du Pelican nest plus
au mesme estat qu'il estoit, lesdits sieurs
directeurs y faisant actuellement ediffier
leur eglise et sacristye au derriere
 Cet incontinent après leur eglise par faute
 ils se serviront de la maison ne
 pouvant renfermer leur communauté et

les seminaristes lesquels en retirent
 pour se preparer a l'ordination aussy bien
 que les pauvres ecclesoastiques ausquels
 ils donnent azille par pure charité

XVI. 1694 : Aveu rendu pour l'église du séminaire

a. original : AD 35, 1 G 383, liasse 1, pièce 2

Ensuilt le minu
 adveu et denombrement des maisons et
 heritages cy apres déclaré que tiennent et
 relevent prochement et roturierement en
 fief amorty messieurs les prestres du
 seminaire episcopal de la ville de Rennes
 represantez en la personne de venerable
 et discret missire André Esnouf prestre
 superieur et directeur dudit seminaire
 de messire Henry Barin chevalier comte
 du Boisgeffray baron de Monbarot

seigneur de Chambellé et la Martiniere
premier maître d'hostel de monseigneur
frere unique du roy, et de leurdit seigneur
tenir soubz son fief des Preaux Lampatre et
Bonespoir audit Rennes scavoir est
l'eglise dudit seminaire cy devant a jeu de

paulme apelléz le Pelican sittuee pres
les lices hors l'anclos de ladicte ville
paroisse de Saint-Aubin, avecq deux chapelles
de plus basse elevation au deux coste de
laditte eglise; construittes de murailles
bois et terrasse couverte d'ardoise, pavee,
vitree, et lambrisee, contenant de long
quatre vingtz douze piedz, et trante un
de laize, au bout vers septentrion de ladicte
eglise est depuis peu basty de maconnail
bois et terrasse un logement, le parambas
duquel sert de sacristye a ladicte église,
audessus delaquelle sacristye il ya deux
chambre garnie d'une cheminee en chascune
tuille et vitree, comble et dosme eu
dessus l'enclos et escallier a vollee au
dehors et acosté ladicte sacristye pour le
service desdites chambre fait de bois et
terrace couvert d'ardoise deport et entree
de ladite eglise clos de muraille et portail

vers la rue, et un espace de terre cy
devant en jardin le long et coste vers occident,
laditte eglise close d'un coste vers le jardin
du jeu de paulme du Cormier, d'un carly de
bois ausdits seminaire appartenant, contenant
le tout par fond un quart de journal de
terre, plus un corps de logis a l'occident
du bout vers midy de ladicte eglise joint la
rue Basse qui conduist de Saint-Aubin au
Caroil Jouault aussy construit de maçonail
couvert d'ardoise concistant en une cave
contenant de long disneuf piedz et demy, et
dixhuit piedz trois poulces de laise, le tout
tuillé et vitré avecq cheminée, le galatail
sur ladicte chambre aiant une demye croix
vers la rue l'enclos de montee
[\[etc. s'ensuit un recopiage à peine actualisé du contrat de 1686, cf. XIII\]](#)

Devant les notaires soubzsignez de ladicte
jurisdiction et baronnye de Monbarot lesquels
fait nomme et institué a sondit M^e [ø]
avecq pouvoir de ce faire sans renonciation
fait et consanty a la maison de Pacé
sittuee proche le bourg et paroisse dudit Pacé
ausdits sieurs seminaire appartenant soubz
le signe dudit Esnouf cy mis et les nostres
le premier jour du mois de febvrier vingtiesme
jour du mois d'aoust mil six centz quatre
vingt quatorze

XVII. 1699 : Rôle des Préaux

a. original : AD 35, 2 EM 32, liasse 2-4, pièce 2

Rolle et minut du
baillage des Preaux s'etendant au
faubour l'Evesque et autres lieux de la ville de Rennes
dependant et annexé à la seigneurie de la Martiniere
baronnie de Montbarot que rend au sieur procureur d'office
maitre François Davoine institué sergent et baillager
pour l'an mil six cent quatre vingt dix neuf pour en

faire la recolte sur les hommes et sujets cy apres

Premier

Les reverends peres et relligieux de Bonne Nouvelle a cause

d'une maison qui estoit autrefois à Izabeau pres la rüe Saint-

Etienne doivent quatre sols cinq deniers monnois

Plus a cause d'une maison, cour, et jardin joignants le presbitaire

de Saint-Aubin rebastie de neuf six sols monnois

Plus a cause d'autre maison située pres la rüe d'Echange

qui fut donnée par Jean Moinnerye un [paris]is le tout

desdite rentes onze sols sept deniers un parisis [monnois]

Les enfans et heritiers de monsieur de Bevure [Huard v]ivant conseiller

au parlement sur une maison et jardin située pres la rüe

d'Echange doivent un parisis

Le sieur de l'Aubinays Ruellan avocat en la cour tutteur des

enfans du feu sieur de la Ville Denys a cause d'une maison et jardin

sittuée pres la dite rüe d'Echange obeissance

Maitre Jan Mouton sieur du Plessix commis au [...]

a cause d'une maison, et jardin sittuée pres ladite rüe obeissance

Escüier René Cormier sieur de la Courneufve conseiller du roy au siege

presidial de Rennes sur une maison, et jardin pres le fauborug

l'Evesque et Pré Raoul appelle la maison de la Gaudiere

deux deniers monnois

[s'ensuivent 23 articles sur Bourg-l'Evesque et 2 articles sur la rue de la Ferronnerie]

Les prestres du seminaire episcopal de Rennes a cause
de la maison, et jardin du Pelican ou est presant leur eglise
et jardin du côté situé pres la rüe Neufve Saint-Louis doivent
obeissance

Le sommaire du presant rolle se monte sauf erreur

de gilt et calcul a la somme de dix livres un denier [...]

parisis et demy monnoisn qui valent à tournois douze [...]

un sol huit deniers, lequ'el le dit François Davoine

affirme veritable et conforme à celui qui luy a esté mis

en main par le dit sieur procureur d'office au qu'el il

rend le present, par luy signé ce neuvieme jour de

may mil six cent quatrevingt dixneuf

[signature]

Ancien Jeu de Paume de Rennes

- Recherches au Service Historique de la Défense à Vincennes -

Etude réalisée par Maëlle Leconte en décembre 2013

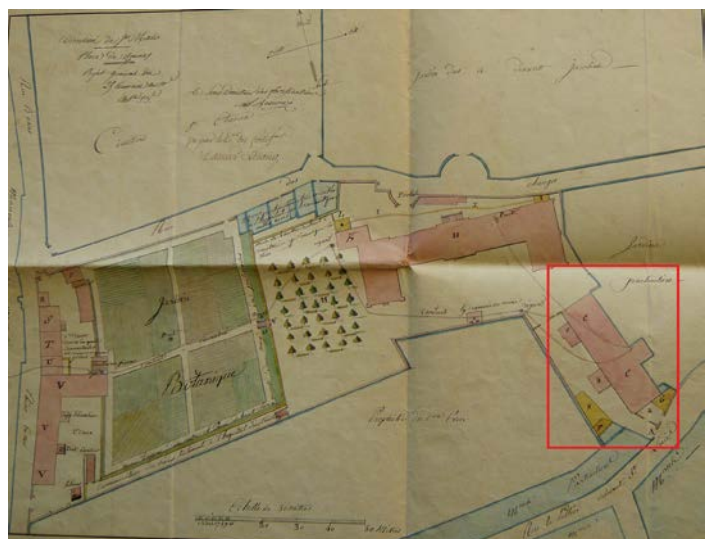
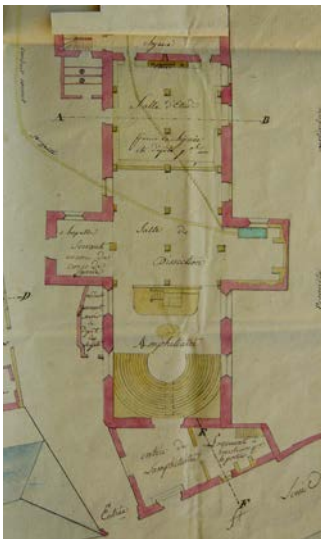
L'objet de cette étude est de rendre compte des résultats d'une recherche effectuée au sein du Service Historique de la Défense à Vincennes (SHD) concernant l'ancien Jeu de Paume de Rennes. Plusieurs documents permettent de retracer l'histoire de ce bâtiment de la période post-révolutionnaire à la moitié du XIXe siècle. Nous allons ainsi voir quelles étaient les différentes fonctions données au bâtiment et les travaux qui y ont été apportés.

Introduction

Avant la Révolution, il n'y a pas de bâtiment affecté au service militaire à Rennes. En 1793 plusieurs édifices deviennent propriété nationale, dont l'ancien séminaire Saint-Louis. Le bâtiment qui nous intéresse fait justement partie de cet ensemble, dont il constitue l'ancienne chapelle. Fondé en 1770, le séminaire Saint-Louis contenait en effet une chapelle convertie en bâtiment d'administration, qui date de 1690. Ce bâtiment est nommé le "vieux séminaire". Il donne sur la rue basse, et était loué à un particulier depuis 1792. A partir de 1793 l'ensemble du séminaire Saint-Louis est utilisé comme hôpital de blessés.

Hôpital d'instruction (1800-1803)

Un projet daté de 1800-1801 prévoit d'établir des salles d'instruction et les magasins de l'hôpital permanent dans l'ancienne chapelle du séminaire, ainsi qu'un logement près de l'entrée de l'amphithéâtre. En 1803 le séminaire devient un hôpital d'instruction. [cf planche 6]

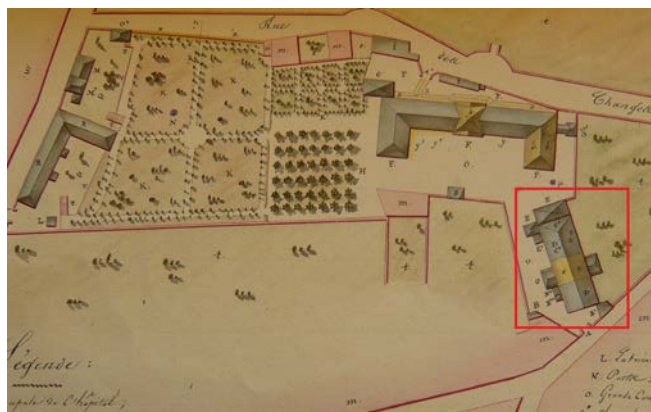


(Source : SHD Vincennes 1 Vh 2101, plans de l'an IX et de l'an X)

Magasin des effets de literie (1810-1825)

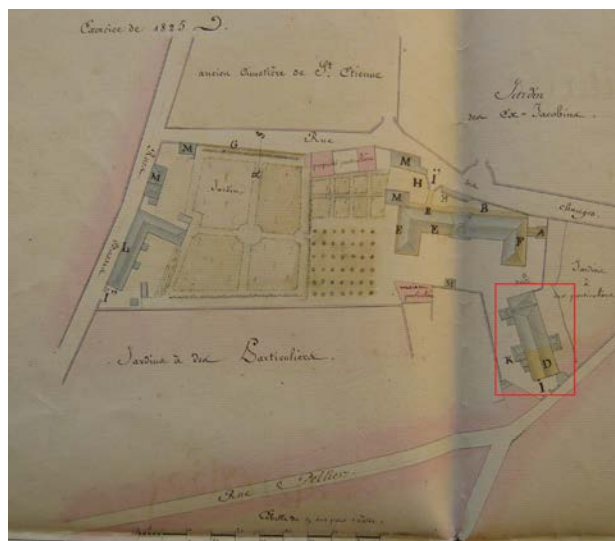
En 1810 l'ensemble du séminaire Saint-Louis est remis à la ville, mais sera de nouveau occupé par l'Armée à partir de 1818, suite à un procès-verbal daté du 5 septembre 1818. La ville en conserve alors la nue propriété.

En 1824, le bâtiment, à l'entrée de l'hôpital, est indiqué comme l'ancienne église servant pour magasin des effets de literie et des sacs de soldats malades. Attenant au nord se trouvent le logement et les bureaux du directeur de l'hôpital, ainsi qu'une petite latrine. Au niveau la croisée orientale se trouve le corps de garde. [cf planche 1]



(Source : SHD Vincennes, 1 Vh 1531, plan de 1824)

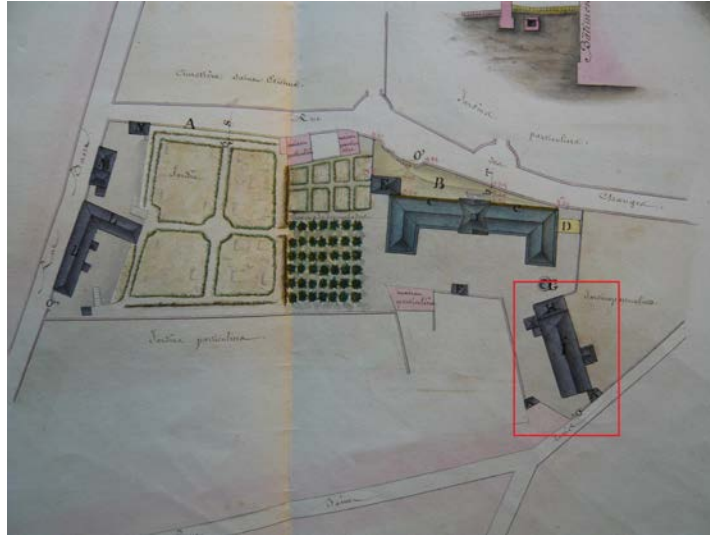
En 1825 il est procédé à une réparation de la couverture sur la partie méridionale du bâtiment. [cf planche 2]



(Source : SHD Vincennes, 1Vh 1531, plan de 1825)

Installation de la lingerie (1826-1828)

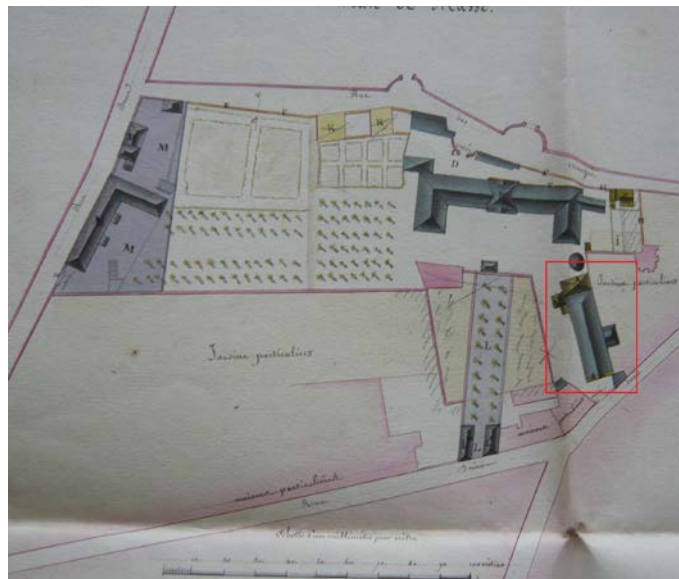
En 1826 l'ancienne chapelle a été coupée dans le sens de la hauteur par un plancher qui a créé une pièce à l'étage, occupé par la lingerie. Le rez-de-chaussée est quant-à-lui occupé par la salle de garde de l'officier de santé, des bureaux, des vestiaires et des magasins. La distribution du rez-de-chaussée a été modifiée à cette occasion. [cf planche 3]



(Source : SHD Vincennes, 1Vh1531, plan de 1826)

Bâtiment de l'administration (1828-1856)

En 1828, c'est le bâtiment des bureaux de l'administration de l'hôpital. De vieilles latrines et le fronton de la lingerie sont démolis, et une nouvelle distribution des pièces est mise en place. [cf planche 4]

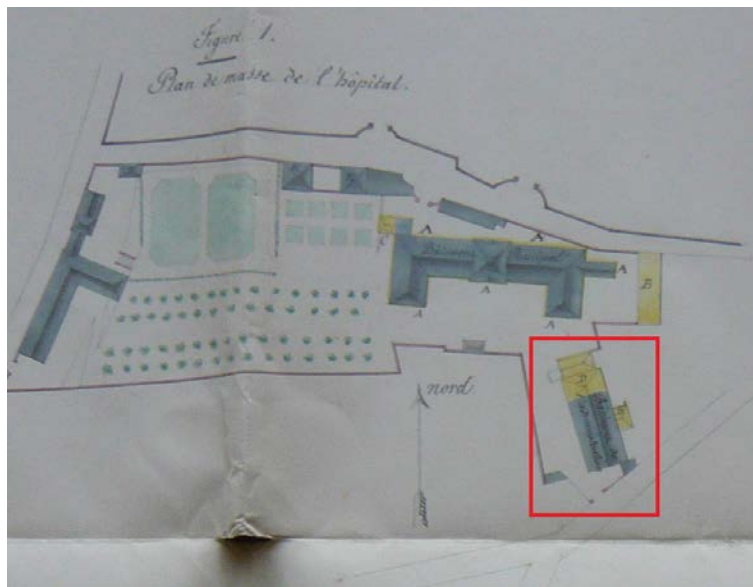


(Source : SHD Vincennes 1 Vh 1532, plan de 1828)

En 1830 de nouvelles petites latrines sont établies à l'entrée de l'hôpital. L'année suivante il est

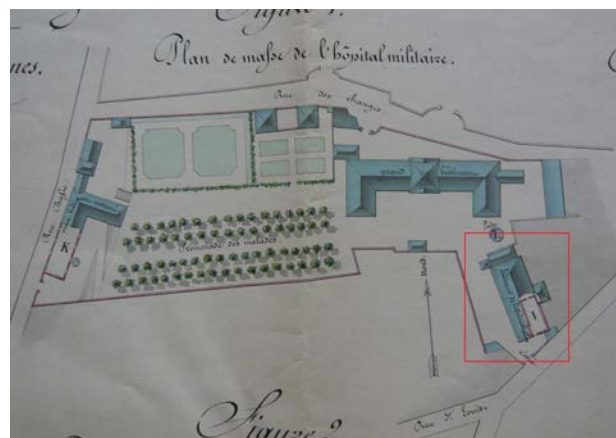
procédé à une remise en état du vieux séminaire.

En 1838 un logement pour l'officier comptable est créé dans la partie septentrionale du bâtiment.



(Source : SHD Vincennes 1 Vh 1534, plan de 1838)

Une partie de la toiture au sud est refaite en 1839.

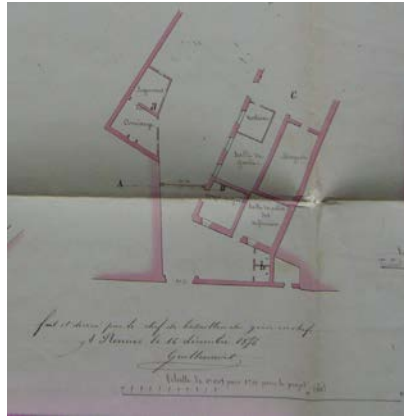


(Source : SHD Vincennes 1 Vh 1534, plan de 1839)

Un relevé précis est fait du bâtiment en 1843 dans le cadre de l'atlas des bâtiments militaires. [cf planche 7]

Installation des sœurs de Saint-Vincent de Paul (1856-1857)

En 1856-57 les sœurs de St Vincent de Paul s'installent dans le bâtiment. Le premier étage doit alors être réorganisé et il est prévu de démolir des cloisons et de percer la couverture pour réaliser des cheminées. Il doit y avoir un dortoir, une cuisine, un réfectoire, une infirmerie, une salle de réunion, le cabinet de la supérieure, et divers services. [cf planche 5]



(Source : SHD 1 Vh 1537, plan de 1857)

Conclusion

Cette étude a donc permis d'étudier l'évolution de l'ancien Jeu de Paume de Rennes sur une période allant de 1800 à 1857.

Dès la période révolutionnaire le bâtiment sert de local pour l'administration de l'hôpital qui occupe l'ensemble de l'ancien séminaire Saint-Louis. Il servira par la suite de salles d'instruction, de magasin de literie, de lingerie, de bureaux, puis de locaux pour les soeurs de Saint-Vincent de Paul. Parmi les travaux réalisés sur le bâtiment, on peut retenir :

- la suppression de la croisée occidentale de l'ancienne chapelle qui semble avoir été réalisée vers 1825,
- l'ajout d'une petite annexe au nord en 1824,
- la réparation de la toiture méridionale en 1825 et 1839,
- la création d'un étage et la modification de la distribution du rez-de-chaussée en 1826,
- de nouvelles modifications de la distribution des pièces en 1828, 1838 et 1856.

Etude de la céramique moderne

Françoise Labaune-Jean

1. Méthodes de travail

La parcelle abordée à Rennes (35) aux n°10 et 12, rue Saint-Louis (Jeu de Paume) en 2014 a livré du mobilier moderne dans 42 contextes.

Ce dernier se compose de :

- 639 tessons de récipients en céramiques
- 6 fragments de terre cuite (tuile)
- 3 fragments d'objets en TC
- 7 objets en fer (clous et tige)
- 1 fragment en alliage cuivreux
- 1 cuiller en métal indéterminé
- 1 fragment de plomb
- 2 fragments de pâte de verre
- 25 récipients en verre (dont fioles intactes)

Tous ces éléments font l'objet d'une étude organisée par unité de découverte.

2. Catalogue par contexte de découverte

2.1 Les ensembles issus du jeu de Paume

Us 96

Lot insuffisant : 1 tesson de bord de petit pot globulaire à glaçure au manganèse et à lèvre courte éversée.

Datation proposée : forme en usage au XVIII^e siècle.

Entre les poteaux 94 et 101, cette même Us a livré 3 autres tessons (1 bord résiduel d'une jatte antique à engobe micacé et 2 fragments de récipients en céramique à glaçure verte dont un bord de petit bol à bord droit dans le prolongement de la panse courbe, forme en usage à partir du XVII^e siècle.

Us 149

Mobilier insuffisant : 1 tesson de bord vertical à lèvre en bourrelet arrondi d'un récipient en faïence blanche (pichet ou chevette ?).

Datation proposée : XVIII^e siècle ?

Us 165

Cette couche se compose de 23 tessons de récipients :

- 5 tessons en céramique de production locale sans revêtement dont un couvercle archéologiquement complet.
- 5 tessons de céramique à glaçure interne dont un plat archéologiquement complet à glaçure verte, jaune et brune, un bord de plat ou assiette à lèvre en méplat.
- 7 tessons de céramique à glaçure brune et faïence correspondant par les bords à deux bols à bord droit dans le prolongement de la panse.
- 5 fragments de faïence : 5 de récipients blancs unis, un morceau de panse de pot ou pichet à décor floral et 1 bord d'assiette à feston et bande ondulée bleue.

S'y ajoute un fragment résiduel d'anse d'amphore antique.

Datation proposée : XVIII^e siècles. (Fig. 1-planche)

Us 167

Mobilier insuffisant : 2 tessons de facture moderne sans précision possible.

Us 169

Mobilier insuffisant : 1 petit éclat de panse de céramique à glaçure verte.

Datation proposée : moderne.

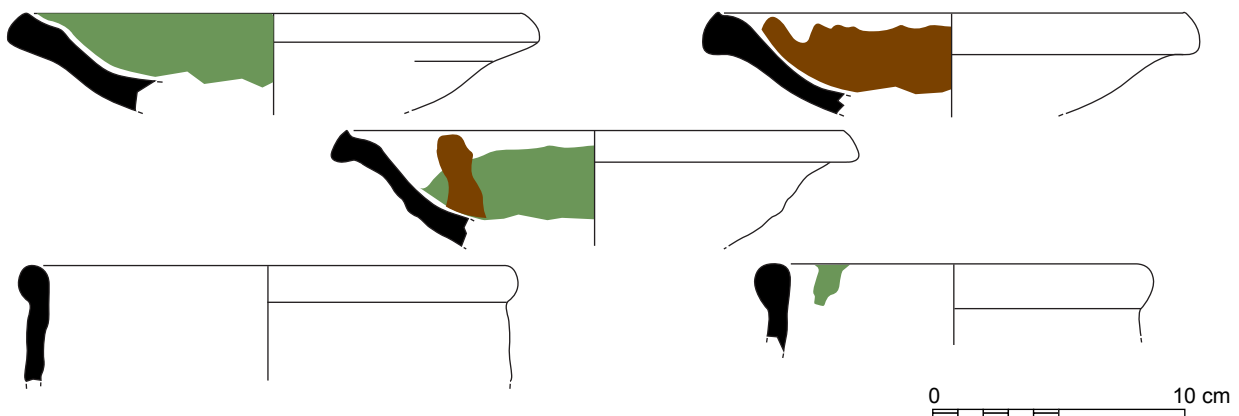


Fig.1 US 165

Us 171

Le remplissage de ces latrines a livré un ensemble de 16 tessons regroupant 2 tessons de production locale sans revêtement, 7 tessons à glaçure dont un bord de plat à revêtement brun marbré, 1 tesson de grès normand et 6 tessons en faïence blanche dont deux bords d'assiette festonnée à décor bleu. Datation proposée : XVIII^e siècles. (Fig. 2)



Fig.2 US 171

Us 172

Lot de 11 tessons de céramique : 7 tessons de production locale dont 1 tesson d'épaule de vase à décor de stries horizontales, 1 éclat de panse à glaçure blanche et motifs verts et rouge, 1 tesson de panse probable d'amphore espagnole. Mobilier résiduel : 2 tessons de sigillée. Datation proposée : « décor » en usage sur des récipients à partir du courant du XVI^e siècle.

Interface Us 172 et 174

Lot de 4 tessons de céramique : 1 éclat de panse sans revêtement et 3 fragments d'un même objet en faïence blanche à décor bleu japonisant. Il présente une panse globulaire et une petite anse en boucle verticale à décor de stries horizontales (petit pot ?). Datation proposée : XVII^e - XVIII^e siècles. (Fig. 3)

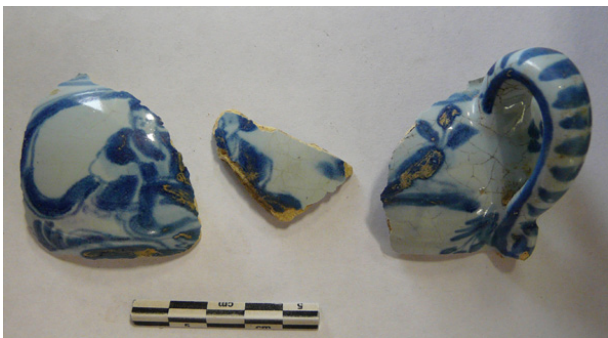


Fig.3 US 172 et 174

Us 195 (sd2)

Mobilier insuffisant : 1 rebord d'assiette festonnée à faïence blanche interne et glaçure externe au manganèse. Datation proposée : fin du XVIII^e siècle probable.

Us 198 (sd2)

Lot hétérogène : 1 tesson de facture médiéval associé à 3 tessons modernes. Datation proposée : hétérogène.

Us 199 (sd2)

Mobilier insuffisant : 1 tesson de panse de bouteille en grès clair (Puisaye). Datation proposée : XIX^e siècle.

Us 208

Mobilier insuffisant : 1 tesson correspondant à la base d'une cruche en céramique commune claire antique. Datation proposée : ANTIQUITÉ.

Us 213

Le mobilier recueilli dans l'angle nord-est du bâtiment composé de 26 tessons est hétérogène avec :
4 tessons antiques (sigillée et commune claire)
2 tessons médiévaux
20 tessons modernes (1 à glaçure interne verte, 1 tesson de grès normand et le reste en céramique locale avec des pâtes des XVI^e et XVII^e siècles.
Datation proposée : HÉTÉROGÈNE.
S'y ajoute un fragment de bord de pot à lèvres épaissies angulaire d'un pot difficile à déterminer, mais pouvant correspondre à une forme en usage dans le courant du XVI^e siècle.

Us 220

Lot insuffisant de 2 tessons de panse (céramique glaçurée et grès normand)
Datation proposée : pâtes en usage à partir du XVII^e siècle.

Us 235

Lot de 8 tessons de récipients (grès normand et provenance indéterminée, panse à glaçure brun foncé et fond de pot de fleur).
Datation proposée : XVIII^e - XIX^e siècles.

Us 244 (sd2)

Lot de 2 tessons antiques associés à 1 tesson de panse de facture moderne, d'un rebord de vase de stockage et d'un repli de pot de chambre en faïence blanche.
Datation proposée : HETEROGENE.

Us 246

Le sondage pratiqué dans l'angle nord-est du bâtiment a livré trois éclats de panse appartenant à un même récipient bien cuit à pâte rouge orange et surface brun foncé.
Datation proposée : MODERNE, par l'aspect de la pâte.

Us 288

Mobilier insuffisant : 1 éclat de panse de récipient à pâte claire et glaçure interne vert marbré.
Datation proposée : pâte en usage à partir du XV^e siècle.

Nettoyage des combles

Lot de deux éléments en faïence blanche de type pions ? : 1 en forme de cône à base en disque et 1 en fruit côtelé allongé. Leur usage reste difficile à déterminer, associés à trois fragments de panse d'un pot cylindrique en faïence blanche.
Datation proposée : XVII^e - XVIII^e siècles possible. (Fig. 4)



Fig.4 Nettoyage des combles

Remplissage pan de bois (S-E)

Mobilier insuffisant : panse et fond d'un petit pot cylindrique en grès de Normandie.

Datation proposée : forme en usage à partir de la fin du xv^e siècle. (Fig. 5)



Fig.5 Remplissage pan de bois

Entrée ouest bâtiment

Lot de 25 tessons de récipients :

4 tessons sans revêtement à pâte bien cuite.

21 tessons à glaçure interne verte ou marron, correspondant à une assiette à lèvre en méplat, 2 bols ou coupes à lèvre en méplat court et 2 pots à lèvre en bourrelet rond.

Datation proposée : xvii^e siècle. (Fig. 6)

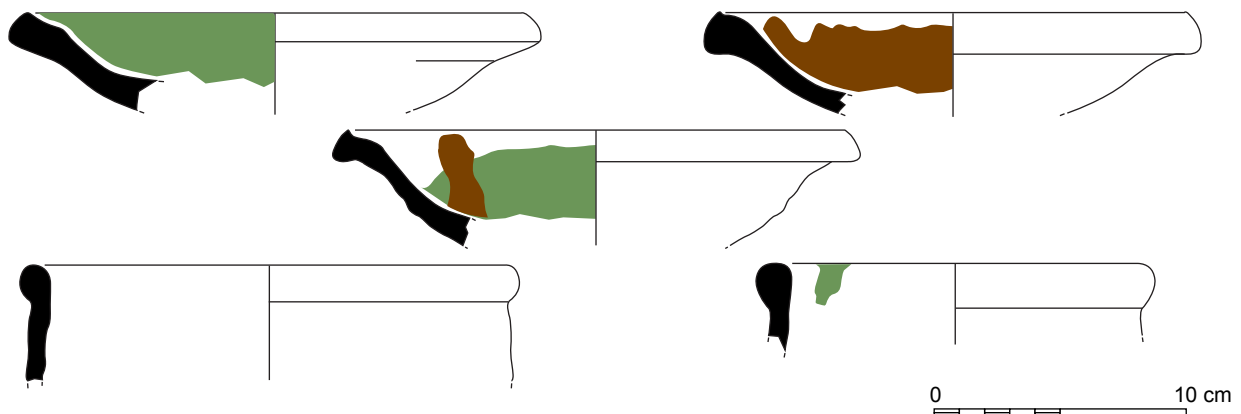


Fig.6 Entrée ouest bâtiment

2.2 Les lots modernes de l'espace extérieur

Us 1008

Cette couche a livré un ensemble composé de 77 tessons :

- 37 tessons de production locale non revêtue dont plusieurs bords de pots cylindriques à bord vertical à extrémité rainurée (dont un avec les restes d'une estampille), des bords de pots à lèvre en bourrelet rainuré, 1 bord de jatte épaisse
- 20 tessons de récipients à glaçure verte : 1 fragment de bol à oreille décorée, 4 assiettes à lèvre en large méplat oblique, 2 bords de pots à lèvre en bourrelet et un morceau de lèche-frite
- 14 tessons de récipients en grès de Normandie sauf un bord de petit pot à bord droit et pâte beige (provenance indéterminée). Les éléments de formes correspondent à des pots à beurre et à un goulot de petit pot (type encrier).

Éléments résiduels : 2 tessons de panse de pot en céramique rose-bleue de Laval, 1 éclat de panse en faïence, 3 tessons antiques.

Datation proposée : courant du xvii^e siècle. (Fig. 7)

Us 1015

Lot de 4 tessons : panse en commune moderne, éclat de récipient à glaçure jaune, 1 fragment de fond de pichet médiéval et 1 bord de pot à cuire antique.

Datation proposée : hétérogène.

Us 1018

Lot de 9 tessons hétérogènes : 2 tessons antiques, 4 médiévaux et 3 modernes.

Datation proposée : hétérogène.

Us 1020

Mobilier insuffisant : 2 tessons.

Datation proposée : moderne.

Us 1031

Lot de 3 tessons : 1 fond en pâte locale sans revêtement, 2 morceaux à glaçure verte

Datation proposée : à partir de la fin du xv^e siècle par l'aspect des pâtes.



Fig.7 US 1008

Us 1033

Cette couche réunit 57 tessons :
 16 de production antique (sigillée, commune claire, commune sombre et amphores)
 3 tessons de panse d'un récipient médiéval
 38 tessons dont la majorité appartiennent à un pichet à bec pincé et col cannelé en grès de Normandie
 Datation proposée : hétérogène avec pichet du courant du XVI^e siècle. (Fig. 8)
 S'y ajoute un tesson de panse moderne et un éclat de sigillée antique, découverts lors du décapage mécanique.



Fig.8 US 1033

Us 1175

Lot de 13 tessons antiques avec 1 morceau intrusif de plat ou assiette moderne, à glaçure.
 Datation proposée : antiquité.

Us 1332

Lot de 9 tessons :
 1 tesson résiduel antique
 7 tessons très cuits à la limite du grésage en céramique locale
 1 éclat de panse à glaçure verte.
 Datation proposée : à partir du XVII^e siècle par l'aspect des pâtes.

Us 1333

Ce niveau a permis de mettre au jour 42 tessons de récipients en céramique :
 4 résiduels antiques
 28 tessons de production locale dont 4 bords de pot cylindrique à bord droit et court et extrémité rainurée
 10 tessons en céramique glaçurée (bord d'assiette, bord de réchaud à tenon en bulbe, panse de bol à glaçure jaune et pot à lèvre oblique courte
 1 tesson de fond de pot en grès normand
 3 tessons dont un bord de vase de stockage à lèvre rentrante.
 Datation proposée : courant du XVII^e siècle. (Fig. 9)

Us 1339

Lot de 8 tessons : 2 fragments antiques, 1 médiéval et 5 modernes.
 Datation proposée : hétérogène.

Us 1346

Lot de 11 tessons : 7 de production locale, 3 tessons à glaçure verte et 1 fragment de grès normand.
 Datation proposée : XVII^e siècle, à partir de l'aspect des pâtes.

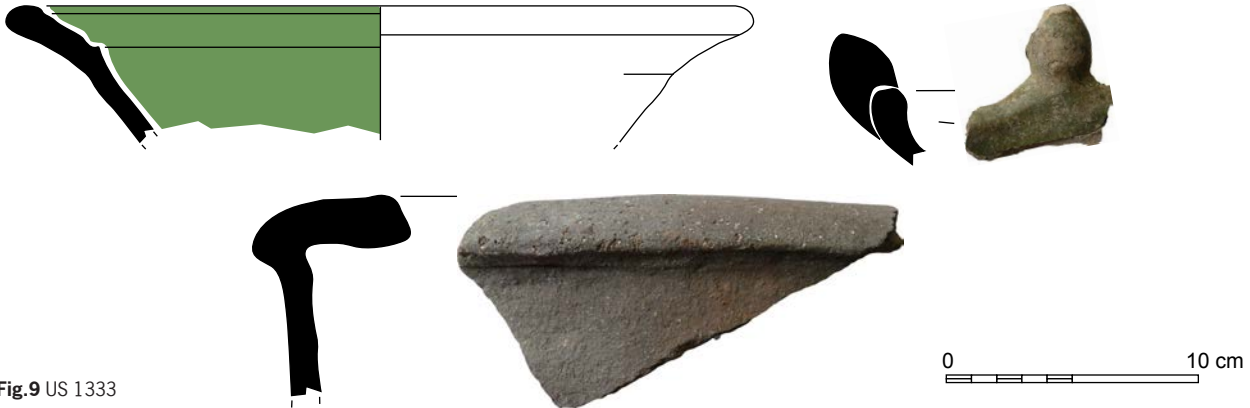


Fig.9 US 1333

Us 1347

Lot de 19 tessons :
 9 antiques résiduels
 10 de facture moderne correspondant à des morceaux de panse de production locale dont le bord de pot à lèvre rainurée, un morceau de bord d'assiette à glaçure verte et de deux morceaux de grès.
 Datation proposée : XVII^e siècle pour le bord de pot cylindrique.

Us 1375

Lot de 6 tessons : 3 antiques, 2 médiévaux et 1 moderne.
 Datation proposée : hétérogène.

Us 1384

Mobilier insuffisant : 1 tesson antique.

Us 1389

Lot de 14 tessons :
 10 de production locale sans revêtement avec des pâtes assez bien cuites dont un bord de pot de type coquemar à lèvre oblique
 3 tessons de panse à glaçure verte
 1 anse de pot en céramique rose-bleue de Laval
 Datation proposée : XVI^e siècle, par le profil de l'éclat de bord de coquemar (non illustré).

Us 1441

Mobilier insuffisant : 1 fragment de bord de pot à lèvre en méplat.
 Datation proposée : XV^e - XVI^e siècles probables.

Us 1452

Lot regroupant 4 tessons antiques, 2 tessons en céramique rose-bleue de Laval et 1 tesson de production locale moderne.
 Datation proposée : hétérogène, XV^e - XVI^e siècles pour les éléments récents.

Us 1556

Lot de 21 tessons : 13 tessons antiques associés à 3 tessons médiévaux et 5 modernes.

Datation proposée : hétérogène.

Us 1562

Lot de 19 tessons :

10 antiques

5 de production locale sans revêtement

4 à glaçure non couvrante dont un bord de pot à lèvres en méplat horizontale mouluré.

Datation proposée : hétérogène, ^{xv}^e - ^{xvi}^e siècles pour le bord moderne.

Us 1563

Lot de 26 tessons :

10 tessons antiques

10 tessons médiévaux dont un fragment de fond de pot lenticulaire

6 tessons de pot à pâte bien cuite.

Datation proposée : hétérogène, ^{xv}^e - ^{xvi}^e siècles pour les plus récents.

Us 1629

Cette fosse a livré un ensemble homogène de 140 tessons, dont deux individus complets. Les nombreux collages existants sur les autres récipients montrent que l'on est en présence d'un dépotoir. Celui-ci comprend 128 tessons avec une pâte de production locale sans revêtement à rattacher aux ateliers de Chartres-de-Bretagne, avec des bords de pot cylindrique à lèvres rainurées dont un exemplaire intact (sauf l'anse manquante) et estampillé. Les autres bords correspondent au même type de profil avec des tailles différentes, à l'exception de deux bords de pots à lèvres en bourrelet rainuré. La céramique glaçurée réunit le profil archéologiquement complet d'un couvercle à bouton sphérique et glaçure tricolore (jaune, verte et marron), un bord d'assiette à méplat et un tesson de panse indéterminée. Le lot est complété par 9 tessons en grès de provenance normande, dont une bouteille cylindrique à goulot étroit intacte.

Datation proposée : ^{xviii}^e siècle. (Fig. 10- planche et fig. 11 -cliché)

3. Les autres mobiliers**3.1. Le métal**

Le lot d'éléments métalliques regroupe pour l'essentiel des objets ou fragments dont l'usage est difficile à déterminer. On notera juste une cuiller intacte en métal léger découverte lors du nettoyage des combles du bâtiment.

U.S.	Matériau	Usage-Détermination
167	plomb	Bille ou balle
172	All. cuivreux	Indét. corrodé
195 sd2	fer	5 clous
235	fer	1 tige indét.
Nett. comble	Indét.	Cuiller intacte
Nett comble	Fer et liège ?	Élément indét.

3.2. La terre cuite

Le lot de terres cuites se divisent en deux groupes : d'une part, 7 fragments correspondant à des sections de tuiles conservant toutes une glaçure vert mouchetée en surface et d'autre part, quelques menus objets en terre cuite (2 pipes illustrées par une portion de tuyau et 1 bille).

U.S.	Matériau	Usage-Détermination
165	Terre cuite	Tuyau de pipe et fragment de tuile
171	Terre cuite	Tuyau de pipe
235	Terre cuite	2 fragments de carreau
1008	Terre cuite	1 fragment de tuile
1033	Terre cuite	2 fragments de tuile
1332	Terre cuite	1 bille et 1 fragment de tuile
1333	Terre cuite	1 fragment de tuile

3.3. Le verre

Le verre présente un lot important de récipients (25 NMI) associés à 2 fragments de pâte de verre de teinte bleu cobalt correspondant à un même bloc (possible lingot de verre brut avant façonnage).

Le corpus des récipients se compose de :

1 haut de bouteille à goulot étroit et départ de panse ovoïde ?

Le haut du col est marqué par un anneau horizontal. L'objet est en verre de teinte vert sombre (fougère). (Us. 165). Type de profil en usage à partir de la fin du ^{xvi}^e siècle (Verrerie de l'Est 1990)

1 fragment de disque de pied annulaire se rapportant à un verre à pied (verre corrodé) (Us 1629)

11 petites fioles intactes en verre transparent, légèrement bleuté. Elles présentent toutes le même profil avec un corps cylindrique reposant sur une base droite apode et un fond rentrant conique conservant la marque du pontil. Après un épaulement en angle droit, le col court également cylindrique se prolonge par une courte lèvre éversée en collerette horizontale. A trois exceptions légèrement plus grandes, ces fioles sont toutes de même module. Ce type de flacon cylindrique trouve quelques comparaisons avec des objets datés des ^{xvi}^e-^{xvii}^e siècles (Vaudour 2009 ; Barrera 1987). Leur bon état de conservation doit beaucoup à leur emplacement de découverte, puisque toutes étaient cachées à divers endroits dans le corps de bâtiment du jeu de paume. Les recherches sont en cours pour voir s'il existe une raison quelconque justifiant de cette pratique. (fig. 12 -cliché)

U.S.	Matériau	Usage-Détermination
96	verre	2 fioles intactes
149	Verre	1 fiole intacte
153	Pâte de verre	Bloc de verre bleu (2 fragments)
165	verre	3 fragments de bouteille (2 NMI)
171	verre	3 fragments de bouteille (1 fond)
172	verre	1 éclat goulot de bouteille
195 sd2	verre	3 fragments récipients
199 sd2	verre	1 fragment de fond épais bouteille
235	verre	2 fragments de bouteille
1629	verre	1 base de verre à pied
Mur chapelle	verre	5 fioles intactes
Pan de bois ouest	verre	1 fiole intacte et 1 bille verre bleu
Nett. combles	verre	2 fioles intactes

Les différents lots étudiés ici viennent compléter les corpus du vaisselier en usage sur Rennes pour ces périodes encore mal connues, notamment les lots mis au jour lors de la fouille de la place Sainte-Anne en 1998-1999. (Labaune-Jean 2009 et 2012)

Bibliographie

Barrera 1987

Barrera (J.) – *Fouilles de la Cour Napoléon du Louvre – Laboratoire de traitement de la verrerie – La typologie : premier classement*, 1987, tapuscrit.

Labaune-Jean 2009

Labaune-Jean (Fr.) – « Le vaisselier rennais du XV^e au XVII^e siècle », in Dietrich (A.), Ravoire (F.) dir – *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge*, Actes du congrès de Sens, janvier 2004, Caen : *publications du Crahm*, 2012, 411-424.

Labaune-Jean 2012

Labaune-Jean (Fr.) – « Répertoire des céramiques de Rennes aux XV^e et XVI^e siècles, à partir des découvertes du site hospitalier de la place Sainte-Anne (Ille-et-Vilaine, Bretagne) », *RAO*, 29, 2012, 259-286.

Vaudour 2009

Vaudour (C.) – *Mémoires de verre, de l'archéologie à l'art contemporain*, catalogue d'exposition du Musée Archéologique du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin 2009.

Verrerie de l'Est 1990

Collectif – *Verrerie de l'Est de la France, XIII^e – XVIII^e siècles. Fabrication, Consommation*, 1990.

DENDROTECH

.....

Siège et Laboratoire

6, rue de la Forge

35830 Betton

France

(+33) 02 99 55 58 89 / (+33) 06 82 39 01 92

yannick.ledigol@dendrotech.fr / www.dendrotech.fr

.....

Jeu de Paume / Grand séminaire

Rennes (35238), Ille-et-Vilaine

.....

septembre 2014

N° DT-2014-025

Etude financée par

INRAP Grand-Ouest

.....

Yannick LE DIGOL

(Dirigeant de Dendrotech)

Yann COUTURIER

(Assistant de Dendrotech)

Axel MARAIS

(Assistant de Dendrotech)


TABLE DES MATIERES

□	SYNTHESE DES RESULTATS	7
	<i>Fiche synthétique</i>	7
	<i>Sites à proximité</i>	8
	<i>Notes explicatives</i>	9
■	METHODE	10
	<i>Principe de la dendrochronologie</i>	10
	<i>Analyses du bâti et échantillonnage / Préparations et mesures</i>	11
	<i>Synchronisation et datation</i>	12
	<i>Signification d'une date dendrochronologique</i>	13
■	SITE D'ETUDE	15
	Cadre de l'Intervention	15
	L'échantillonnage	15
	L'interdatation des bois	15
	Résultats des datations	16
	Etat de conservation des échantillons datés	16
	Date(s) et succession de(s) phase(s) d'abattage/construction	16
■	FIGURES	17
	<i>Fig. 1 - Localisation des échantillons dendrochronologiques</i>	17
	<i>Fig. 2 - Qualité de l'échantillonnage</i>	18
	<i>Fig. 3 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles</i>	20
	<i>Fig. 4 - Synchronisation des séquences dendrochronologiques en valeurs naturelles sur les référentiels</i>	23
	<i>Fig. 5 - Table (extrait) de propositions du calcul dendrochronologique pour dater les séquences dendrochronologiques</i>	25
	<i>Fig. 6 - Qualité de la datation des moyennes dendrochronologiques</i>	29
	<i>Fig. 7 - Bloc-diagramme représentant de façon schématique les séquences individuelles</i>	30
	Tableau des composantes	33
■	DONNEES CHIFFREES	37
■	ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE	62
■	COPYRIGHTS DES REFERENTIELS DENDRO. UTILISEES	64

☐ SYNTHÈSE DES RESULTATS

Fiche synthétique


Retrouvez la fiche synthétique des résultats sur Internet



Informations générales (1)

Site	Jeu de Paume / Grand séminaire
Département	Ille-et-Vilaine (Bretagne)
Commune	Rennes - 35238
Est ^a / Longitude ^b	351745 / -1.68241
Nord ^a / Latitude ^b	6789656 / 48.11432

^a Lambert 93 (m) / ^b RGF93 (degrés décimaux)






Liste des interventions sur le site

N° Inventaire	Responsable(s)	Financement	Date
DT-2011-006	Didier Valotaire (Ville de Rennes)	Ville de Rennes	17/02/2011
DT-2014-025	Elen Esnault (INRAP Grand-Ouest)	INRAP Grand-Ouest	15/07/2014

Datations (2) (3) (4) des éléments en bois

59 bois datés sur 80 bois échantillonnés

Corps principal

Charpente de couverture
- Mise en oeuvre : de 1605d à 1607d [abattages successifs]
Pan de bois extérieur ouest
- Mise en oeuvre [poteaux d'étage] : [1606-07d] (probablement de 1605d à 1607d [abattages successifs])
Pan de bois extérieur est
- Mise en oeuvre [poteaux d'étage] : [1606-14d] (probablement de 1605d à 1607d [abattages successifs])
Voûte lambrissée [charpente de couverture]
- Mise en oeuvre : aut.-hiver 1689/90d (probablement de 1687d à 1690d [abattages successifs])
Pan de bois intérieur est
- Remplois [ech. 141 et 149] : [1613-40d]
- Mise en oeuvre : de 1687d à 1689d [abattages successifs]
- Aménagement des fenêtres : [1817-1830d] ([1824-25d] ?)

Plancher du 1er étage
- Mise en oeuvre : [1807-35d] (probablement[1824-25d])

Baie du RDC [pignon sud]
- Mise en oeuvre : [1824-25d]


☐ SYNTHÈSE DES RESULTATS

Sites à proximité

Chercher sur Internet les sites situés dans un rayon de 100 km

DENDROTECH


Datations (2) (3) (4) des éléments en bois (suite)

Aile est	Pan de bois est
	- Remploi ? [ech. 111] : après 1561d
	Escalier
	- Mise en oeuvre / remplois ? : [1679-1703d] (probablement de 1687d à 1690d [abattages successifs])
	Charpente de couverture
	- Mise en oeuvre : de 1688d à 1690d [abattages successifs]


Moyennes dendrochronologiques associées (5)

Nom	Essence	Période couverte	Fiabilité de la datation
RenJeuPaume.005	chêne (Quercus sp.)	1323 ~ 1607	acquise
RenJeuPaume.208	chêne (Quercus sp.)	1519 ~ 1689	acquise
RenJeuPaume.304	chêne (Quercus sp.)	1749 ~ 1823	provisoire
RenJeuPaume.101	chêne (Quercus sp.)	1752 ~ 1810	provisoire


Documentation graphique



Corps principal, façade ouest



Corps principal, pan de bois est (extrémité sud)



Aile est, charpente de couverture

Sites à proximité (rayon : 1 km)

Nom	Commune	Département	Distance (km)
Maison du Chapitre	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0
6 rue Saint-Yves	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0
Couvent des Cordeliers	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0
7 rue Saint-Georges	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0
Couvent des Jacobins	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0
Portes Mordelaises	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0
Parlement de Bretagne	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0
8 rue Saint-Yves	Rennes (35238)	Ille-et-Vilaine (Bretagne)	0

□ SYNTHÈSE DES RESULTATS

Notes explicatives

(1) Les documents ci-avant sont les fac-similés de fiches synthétiques mis en ligne sur le site web de DENDROTECH™. La reproduction des informations qui y sont affichées est autorisée sauf à des fins commerciales et sous réserve de la mention de la source, du ou des responsables de l'opération, et du ou des commanditaires de l'analyse, sous la forme :

Référence électronique

DENDROTECH™ - Fiche intitulée «Jeu de Paume / Grand séminaire - Rennes (35238)»
 > DT-2011-006 / Didier Valotaire (Ville de Rennes) / - / Ville de Rennes
 > DT-2014-025 / Elen Esnault (INRAP Grand-Ouest) / - / INRAP Grand-Ouest
 URL : http://www.dendrotech.fr/fr/Dendrabase/site.php?id_si=033-53-35238-0003

Cette autorisation ne couvre pas les écrans de navigation, les logos et les images du site internet pour lesquels toute reproduction, totale ou partielle, ou imitation, est interdite, sans l'accord exprès, préalable et écrit de DENDROTECH™.

(2) Attention : les dates fournies sur le site correspondent aux dates d'abattage des arbres ; selon le système de notation mis en place par P. Hoffsummer (Université de Liège, Belgique), elles sont suivies d'un «d» pour «dates obtenues par dendrochronologie». Par extension, une date d'abattage revient le plus souvent à dater la structure elle-même ; les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie du bâti ont en effet depuis longtemps prouvé l'emploi de bois dits «verts» (c'est-à-dire fraîchement abattus) dans la charpente. Ces dates sont ici mises en relation avec les faits archéologiques qui s'y associent (phases de construction, de réparation, remaniement...).

(3) Estimation établie selon l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement (UMR 6249) de Besançon, soit 19 ± 15 de cernes d'aubier dans 96,5% des cas, et à partir de l'observation des pièces de charpente avant et après échantillonnage (aubier quasi-complet ou cambium partiellement détruit par le carottage).

(4) Le système de notation suivant a été adopté pour les datations des phases d'abattage (coupes des arbres) :

- printemps 1500d : cambium mesuré - absence de bois final,
- aut.-hiver 1500/01d : cambium mesuré - présence de bois final,
- année 1500d : cambium mesuré - saison indéterminée,
- [1500-02d] au plus tard : cambium non conservé (état de surface du prélèvement dégradé),
- [1500-05d] au plus tard : aubier quasi-complet - abattage au plus tard dans les 5 années qui suivent le dernier cerne mesuré,
- [1500-29d] : présence d'aubier - application de l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement de Besançon,
- après 1500d : absence d'aubier - terminus post quem (date après laquelle l'abattage des arbres est intervenu.).

(5) Les séries de largeurs de cernes sont accessibles aux chercheurs dans le cadre de conventions de recherche.

METHODE

Principe de la dendrochronologie

La dendrochronologie (du grec *dendron* « arbre » et *chronos* « temps ») est une méthode de datation précise basée sur l'analyse des cernes annuels de croissance des arbres. C'est ce procédé qui a été mis en oeuvre pour dater, parfois à l'année près, les phases d'abattage des arbres qui ont servi à la construction des bâtiments présentés dans ce rapport.

Voici donc quelques principes généraux qui permettront de mieux appréhender cette méthode, et de mieux comprendre les résultats.

L'arbre : un enregistreur climatique fiable

1 - Chaque année les arbres fabriquent sous l'écorce un anneau de croissance (cerne). En

comptant le nombre de cernes sur la tranche d'un arbre abattu, on peut déterminer l'âge de cet arbre.

2 - La largeur des cernes varie chaque année en fonction du climat. On considère que :
un cerne large équivaut à une bonne année,
un cerne étroit à une mauvaise année (sécheresse, inondation...).

3 - La croissance d'un arbre synthétise donc l'ensemble des variations météorologiques et climatiques de toute une vie.

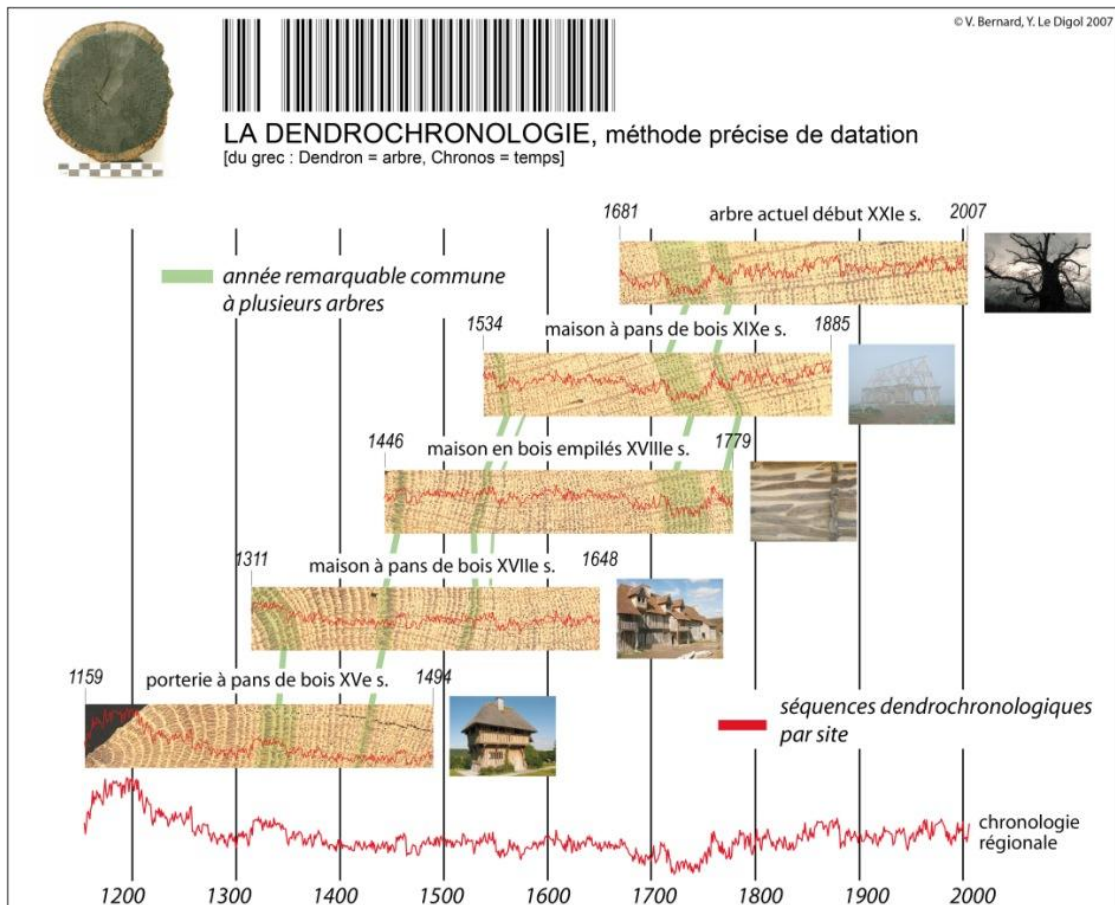
4 - Ainsi les chênes d'une même région subissent les mêmes effets du climat au même moment. On remarque donc dans la croissance de ces arbres des accidents identiques qui prouvent qu'ils ont

grandi à la même période.

5 - Ces accidents caractérisent une période spécifique et servent de points de repère pour remonter progressivement dans le temps grâce à des bois toujours plus anciens, mais partiellement contemporains.

Les mauvaises années créent ainsi des rythmes caractéristiques non reproductibles dans le temps, et constituent un véritable «code barre» propre à une période, une région et une espèce.

En Bretagne, on peut ainsi remonter de façon pratiquement ininterrompue sur 2300 ans.



METHODE

Analyses du bâti et échantillonnage / Préparations et mesures

Dans l'absolu, la datation d'une structure de bois requiert 10 à 15 échantillons par phase de construction afin d'assurer la chronologie de départ. Dans la pratique, ce noyau permet rapidement, par un jeu de recoupements successifs, de diminuer sensiblement le nombre d'échantillons d'autres phases ou ensembles, en privilégiant les bois porteurs d'un aubier complet. Parfois les vestiges mêmes ne nous laissent guère le choix, et nous imposent un nombre plus réduit d'échantillons. Si l'on veut enfin dépasser les aspects purement chronométriques de la discipline, dans une démarche dendro-archéologique, il faut en revanche prévoir un nombre beaucoup plus important de prélèvements¹.

Rappelons que les bois comportant de l'aubier voire un cambium (cf. infra) sont essentiels pour dater précisément une structure. Sur des structures détruites ou en restauration, on peut parfois prélever des sections complètes de bois d'environ 5 cm d'épaisseur. Mais plus généralement, le prélèvement est obtenu à l'aide d'une carotteuse dendrochronologique spécialement conçue, montée sur une perceuse électrique. À Rennes, nous sommes particulièrement sensibles au type et au diamètre des tarières employées (Bartholin : 1,6 cm, Pressler : 2, et Walesch : 2,5 cm). En effet, selon la section des pièces de bois, leur accessibilité et donc l'esthétique, on optera pour un carottage plus ou moins gros. Toutefois, il est parfois

préférable de privilégier l'efficacité à l'esthétique, quitte à reboucher le trou à l'aide d'une cheville (sachant que du point de vue mécanique, les risques sont négligeables), de façon à acquérir suffisamment de matière pour éviter, une fois en laboratoire, toute erreur de mesure en raison de croissances trop serrées, trop perturbées ou en raison de rayons ligneux trop larges et/ou trop nombreux.

En laboratoire, ces échantillons sont préparés par surfaçage de la partie

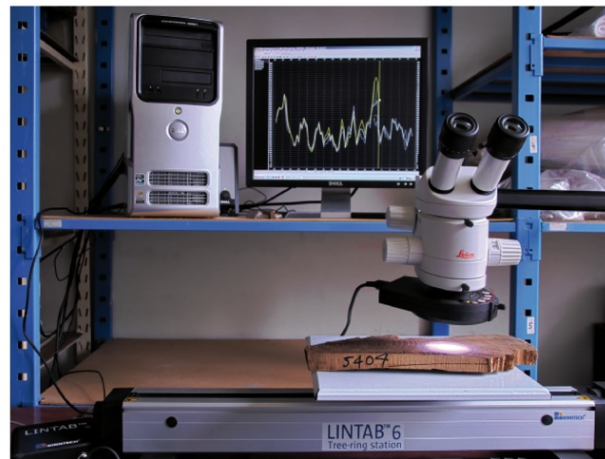
transversale à l'aide d'un cutter et/ou de lames de rasoir ; les largeurs de cernes sont ensuite mesurées au 1/100e de millimètre grâce à un matériel optique et informatique spécifique².

Les séries de cernes sont ensuite transformées en graphiques dits 'de croissance' (ou 'courbes de croissance') pour permettre leur comparaison et vérifier les propositions de datation sur les référentiels.

Le matériel du dendrochronologue



Tarière Rinntech et sa carotte



Appareils optique et informatique utilisés pour la mesure des cernes

¹ La « dendro-archéologie » ou « dendrotypologie » permet, par exemple, de suivre l'organisation et la dynamique d'un chantier de construction, les espaces forestiers sollicités, leur gestion au fil des agrandissements et des restaurations...

² Banc de mesure dendrochronologique Lintab (Digital Linear Table), associé au logiciel TSAPwin (Time Series Analysis Program) commercialisé par le laboratoire allemand Rinntech, à Heilberg, en Allemagne (www.rinntech.com).

METHODE

Pour synchroniser et dater les séries de largeurs de cernes, nous utilisons classiquement comme points de repères les séries de petits cernes (années difficiles pour les arbres) qui correspondent le plus souvent à des accidents climatiques particulièrement marqués en Europe.

Des calculs mathématiques et statistiques effectués à l'aide de logiciels appropriés permettent de sélectionner les périodes de plus forte ressemblance entre le référentiel dendrochronologique et les séries à dater. Ils permettent d'effectuer un premier 'tri' entre les propositions de datation les plus fiables.

Pour évaluer la qualité des synchronismes et dater les moyennes, nous utilisons les tests standards du CNRS et Européens (test « W » de Eckstein, « t » de Student calculés sur valeurs brutes et divers indices) qui ont fait leurs preuves.

Ces analyses sont conduites depuis 2004 à l'aide du logiciel Dendron II élaboré par G.-N. Lambert (2005), du laboratoire de Chrono-Environnement de Besançon (UMR 6249 du CNRS). Ce programme propose par ailleurs un nouvel indice de croissance qui permet de lisser notamment l'effet du vieillissement des arbres.

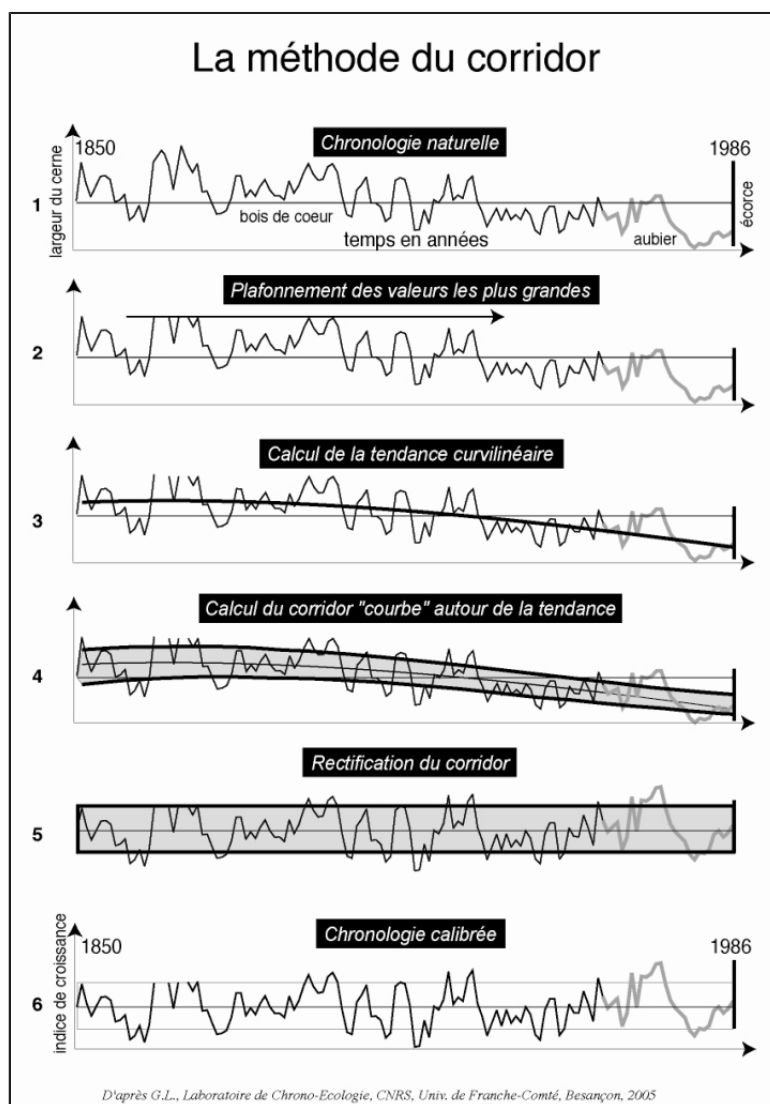
Cette nouvelle méthode dite du 'corridor', qui s'avère particulièrement efficace pour les longues séquences, a été testée sur près de 5000 chênes de France, de Suisse et de Belgique sur les 2500 dernières années. Celle-ci permet de "dessiner un corridor ou un couloir de hauteur variable qui colle globalement aux variations de la croissance"

pour pouvoir ensuite "lui donner la forme d'un long rectangle dont la hauteur est constante, les largeurs de cernes se déformant pour rester ajustées au mieux au 'plafond' et au 'plancher' de ce rectangle" (Lambert 2005). Cette correction présente l'avantage d'accentuer les variations trop faibles ou d'atténuer les variations trop fortes. Selon l'auteur, la méthode perd néanmoins de son efficacité face à des séries de moins de 60 cernes, ou face à des individus à la croissance fortement stressée.

Synchronisation et datation

Dendron II propose également le montage des séquences dendrochronologiques sous la forme de matrices de corrélation, qui évaluent la qualité des datations en fonction de la redondance d'un même résultat sur un lot de chronologies contemporaines.

Et même si un certain nombre de tâches sont désormais automatisées, il n'en demeure pas moins que la décision finale d'un montage ou d'une datation relève toujours de la responsabilité de l'opérateur.



METHODE

Signification d'une date dendrochronologique

Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire lorsque le dernier cerne formé à la périphérie du tronc est présent, la dendrochronologie permet de dater à la saison près l'abattage de l'arbre¹. Par extension, on peut estimer la mise en oeuvre des bois dans la structure, et ainsi dater la structure elle-même. En effet, les textes anciens, la dendrochronologie et l'archéologie du bâti ont depuis longtemps prouvé l'emploi de bois verts dans la charpente (Hoffsummer 1995 ; Mille 1996 ; Chapelot 2004). Les arguments sont nombreux ; rappelons-en ici les plus évidents : un bois fraîchement abattu se travaille plus aisément ; une fois assemblés, les tenons-mortaises sèchent et se déforment ensemble, renforçant ainsi la cohésion de la structure ; les pièces équarrées, qui présentaient à l'origine des surfaces planes, sont aujourd'hui légèrement convexes et des fentes séparent fréquemment les marques de charpente, signe d'un travail sur bois frais. Enfin, lorsque la dendrochronologie s'intéresse à la datation de pièces millésimées, les dates sont parfaitement convergentes.

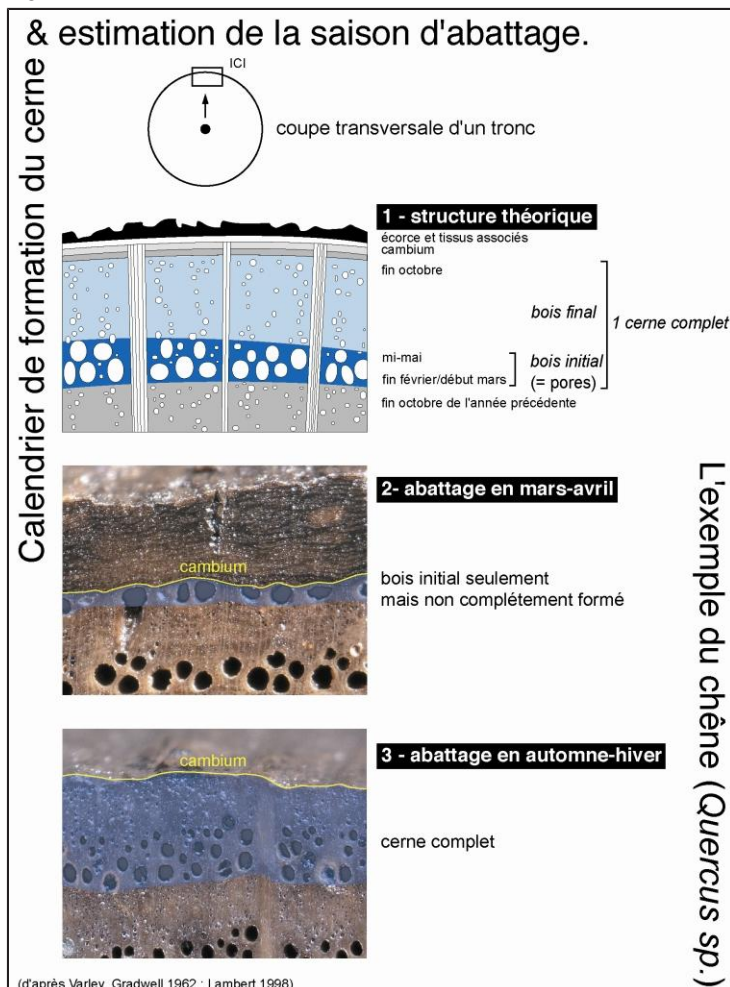
En conséquence, la répétition d'une même date d'abattage au sein d'un même ensemble suggère

¹Un arbre ne produit plus de bois pendant la saison de repos végétatif (entre la fin du mois d'octobre et la fin du mois de février de l'année suivante, selon les conditions météorologiques et climatiques locales) (BAILLIE 1982 d'après VARLEY et GRADWELL 1962). La saison d'abattage peut donc être établie, chez les essences à zone poreuse comme le chêne, à partir de la structure anatomique du dernier cerne (présence/absence du bois final). Toutefois, chez les individus à cernes étroits, la zone de bois final est pratiquement inexistante (BARY-LENGER, NEBOUT 1993). La saison d'abattage est, dans ce cas précis, difficile à estimer.

une mise en oeuvre immédiate des arbres, alors que leur étalement indique plutôt le recours à un stock de bois ou à un surplus d'abattage. Nous admettons donc, sauf précision de notre part, que la date d'abattage marque la mise en oeuvre des bois dans la structure. Toutefois, lorsque l'on a affaire à des bois en position de remploi, ce sont d'autres arguments qui devront être avancés, qu'ils soient archéologiques ou dendrochronologiques. Car c'est bien la mort d'un arbre que livre la date dendrochronologique ; et si aucune étude du bois en tant que matériau de construction et objet archéologique n'a été réalisée au préalable, il est évident que la plus grande confusion résultera de

l'analyse.

Lorsque les arbres sont équarris ou débités, une partie de l'aubier disparaît, avec parfois le dernier cerne. Il reste malgré tout possible de proposer une fourchette de datation pour la coupe de l'arbre. Nous savons, par exemple, que les chênes français de tous âges et de toutes périodes disposent, dans 96,5 % des cas, d'un nombre de cernes d'aubier compris entre 4 et 34, soit 19±15 cernes (Lambert 2006). Pour la Normandie médiévale, V. Bernard l'évalue à 6-26 ans (Epaud F. et Bernard V., 2003). En d'autres termes, l'imprécision de la date pour un échantillon comportant un cerne d'aubier est au



■ METHODE

Signification d'une date dendrochronologique

maximum de 33 ans, voire de 25 ans si l'on prend en compte la seconde estimation.

Lorsque l'aubier est en revanche totalement absent, seul un terminus post quem peut être proposé. Toutefois, par comparaison avec les bois présentant un cambium ou, à défaut, des traces d'aubier, auxquels on associera d'autres critères dendrochronologiques (types de croissance, croissance cumulée) et archéologiques (structure d'origine, type de débitage...), il est parfois possible de rattacher ces éléments à une phase d'abattage précise.

■ SITE D'ETUDE

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Cadre de l'Intervention

Ces analyses dendrochronologiques ont été réalisées à la demande de Elen Esnault (INRAP Grand-Ouest), responsable de l'opération archéologique conduite sur l'ancien bâtiment du Jeu de Paume, situé 12 rue Saint-Louis à Rennes [35238]. Elles reprennent et complètent les analyses conduites en 2011 à la demande de la Ville de Rennes (DT-2011-006).

L'échantillonnage

L'échantillonnage total de ce site atteint désormais 80 prélèvements (Fig. 1). Aux 31 prélèvements réalisés lors de la précédente intervention, viennent s'ajouter 49 nouveaux échantillons :

Corps principal

Pan de bois intérieur Est : un échantillonnage exceptionnellement puissant a été constitué pour assurer la datation de cette structure peu favorable (pièces dégradées, avec peu de cernes). Les 21 prélèvements se répartissent sur des éléments de la structure (écharpes, sablières), du remplissage (potelets) et des ouvertures de ce pan de bois (poteaux, allèges et linteau).

Pan de bois extérieur Ouest : 8 prélèvements sont issus d'un échantillonnage systématique des poteaux d'étage encore en place.

Baie du RDC [pignon Sud] : 1 échantillon provient du linteau intérieur.

Aile Est

Charpente de couverture : 17 échantillons ont été réalisés sur cet ouvrage : au niveau du 1er étage (3 jambes de forces), de sa partie haute (notamment 3 arbalétrier, 2 poinçons

et 2 entrants) et sur l'insertion dans le pan de bois Est du corps principal (1 traverse et 2 cerces).

Pan de bois Est : 2 prélèvements sont issus de cette structure, fermant la charpente de couverture (1 écharpe et 1 potelet), accessible par un sondage au moment de l'intervention.

L'interdatation des bois

Parmi les échantillons prélevés au cours de cette intervention : 47 sont en bois de chêne, 2 sont en bois de châtaignier (Fig. 2). Les séquences obtenues se regroupent, selon leur provenance, en 3 catégories distinctes :

- La première se caractérise par des séquences longues (116 ans de moyenne), à croissance lente. Provenant du pan de bois extérieur Ouest, elles témoignent de l'utilisation d'individus âgés.

- La deuxième est constituée de séquences plus variées, par leur longueur et leur amplitude, suggérant un approvisionnement plus diversifié. Elles sont issues des pièces échantillonnées dans l'aile Est (charpente et pan de bois)

- La troisième se distingue par des séquences courtes, dont la majorité ne dépasse pas la cinquantaine d'années. Cette catégorie atteste de l'utilisation d'arbres jeunes (âge moyen de 48 ans) pour la réalisation du pan de bois Est du corps principal

Ces nouvelles séquences ont ensuite été ajoutées au corpus constitué grâce à l'intervention précédente. Comparées deux à deux, certaines d'entre elles ont permis d'enrichir trois moyennes préexistantes. D'autres se sont regroupées pour en former une nouvelle. Ainsi, 4 moyennes dendrochronologiques

distinctes synthétisent la croissance des arbres utilisés au sein de cet édifice :

- Auparavant intitulée «RenJeuPaume.004», la nouvelle moyenne «RenJeuPaume.005» s'étoffe de 11 prélèvements issus du corps principal (pan de bois extérieur Ouest et pan de bois intérieur Est) et de l'aile Est (pan de bois Est). Longue de 285 années, cette moyenne comporte désormais 22 prélèvements dont 4 possèdent un aubier complet, ce qui permet de dater leur abattage avec précision.

- Longue de 59 années, «RenJeuPaume.101» regroupe 5 prélèvements réalisés sur les pièces du pan de bois intérieur Est du corps principal. Trois d'entre eux possèdent un aubier partiel, ce qui nous permet, malgré tout, d'approcher la date d'abattage de ces arbres.

- Initialement «RenJeuPaume.207», la moyenne «RenJeuPaume.208» intègre 22 nouveaux prélèvements issus de la charpente de couverture de l'aile Est et du pan de bois intérieur Est du corps principal. Elle regroupe maintenant 28 prélèvements sur une période de 171 ans. Sept de ces échantillons possèdent un aubier complet, offrant ainsi la possibilité de dater précisément l'abattage des arbres concernés.

- Longue de 75 années, «RenJeuPaume.304» est une évolution de la moyenne «RenJeuPaume.303». Elle regroupe 4 prélèvements réalisés sur les pièces du corps principal (plancher du 1er étage et linteau intérieur de la baie inférieure du pignon Sud). Deux de ses prélèvements possèdent un aubier partiel, permettant d'estimer leur date d'abattage.

■ SITE D'ETUDE

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Ces séquences moyennes ont ensuite été confrontées aux références de notre banque de données les plus pertinentes chronologiquement et géographiquement. Le bon résultat statistique n'est pas le seul critère recherché ici ; la réitération d'une même proposition entre plusieurs références constitue véritablement une aide dans le choix d'une datation. L'acceptation d'une proposition de datation n'est, bien sûr, opérée qu'après vérification visuelle du bon niveau de concordance entre la courbe à dater et les courbes de référence.

Résultats des datations

Les corrélations statistiques et visuelles entre la chronologie «RenJeuPaume.208» et les références consultées, qu'elles soient régionales ou extra-régionales, se sont avérées de très bon niveau (Fig. 4 à 6) : le risque d'erreur est insignifiant sur la période 1519-1689, ce qui permet de considérer la datation de cette chronologie comme acquise.

En ce qui concerne la chronologie «RenJeuPaume.005», les propositions des calculs sont excellentes sur les principales chronologies de référence disponibles (Fig. 4 à 6). Ils situent le premier cerne mesuré en 1323 et le dernier cerne en 1607. En conséquence, on peut considérer cette datation comme acquise.

En ce qui concerne les chronologies «RenJeuPaume.101» et «RenJeuPaume.304», les propositions des calculs sont de qualité moyenne sur les principales chronologies de référence disponibles (Fig. 4 à 6). Ils les situent respectivement sur les périodes 1752-1810 et 1749-1823. En conséquence, ces datations sont qualifiées de provisoires jusqu'à ce que d'autres référentiels ou arguments viennent la conforter.

Etat de conservation des échantillons datés

La présence des aubiers, et à plus forte raison des cambiums (assise génératrice dont l'observation atteste de la présence du dernier cerne, soit l'année d'abattage) est indispensable pour permettre d'attribuer à chaque bois une phase d'abattage (Fig. 2). Pour cette intervention :

- 5 individus, qui proviennent des principaux ensembles échantillonnés, présentent un *cambium*.

- 11 échantillons présentent toujours un aubier partiel, soit endommagé par les insectes xylophages, soit entamé par l'équarrissage. Malgré cet état, ces bois peuvent livrer de bons indices sur la phase de construction à laquelle ils appartiennent.

- Les échantillons restants ne sont plus représentés que par du bois de coeur (*duramen*), ou présentent un terminus qui correspond à l'interface du *duramen* et de l'aubier. Ces bois, là encore, même dépourvus d'aubier, se révèlent importants pour rallonger la chronologie générale du site, et assurer ainsi la datation de ce qui deviendra notre référentiel local. Ils peuvent aussi déterminer des phases de remplois, visibles uniquement sous la forme de ces pièces.

Date(s) et succession de(s) phase(s) d'abattage/ construction

Au regard des éléments datés et des observations archéologiques préalables, nous pouvons distinguer 3 phases d'abattage / construction ayant marqué l'évolution de cet édifice situé au 12 rue Saint-Louis (Fig. 7 - Tableau des composantes) :

- La phase d'édification repérée en 2011 est confirmée, forte

d'un échantillonnage réparti sur la charpente de comble du corps principal et sur les deux pans de bois qui la supportent (pans de bois extérieurs Est et Ouest). Les datations obtenues mettent en évidence des abattages compris 1605d et 1607d, ce qui sous entend une mise en oeuvre de ce premier édifice avant la fin de la première décennie du XVII^e siècle.

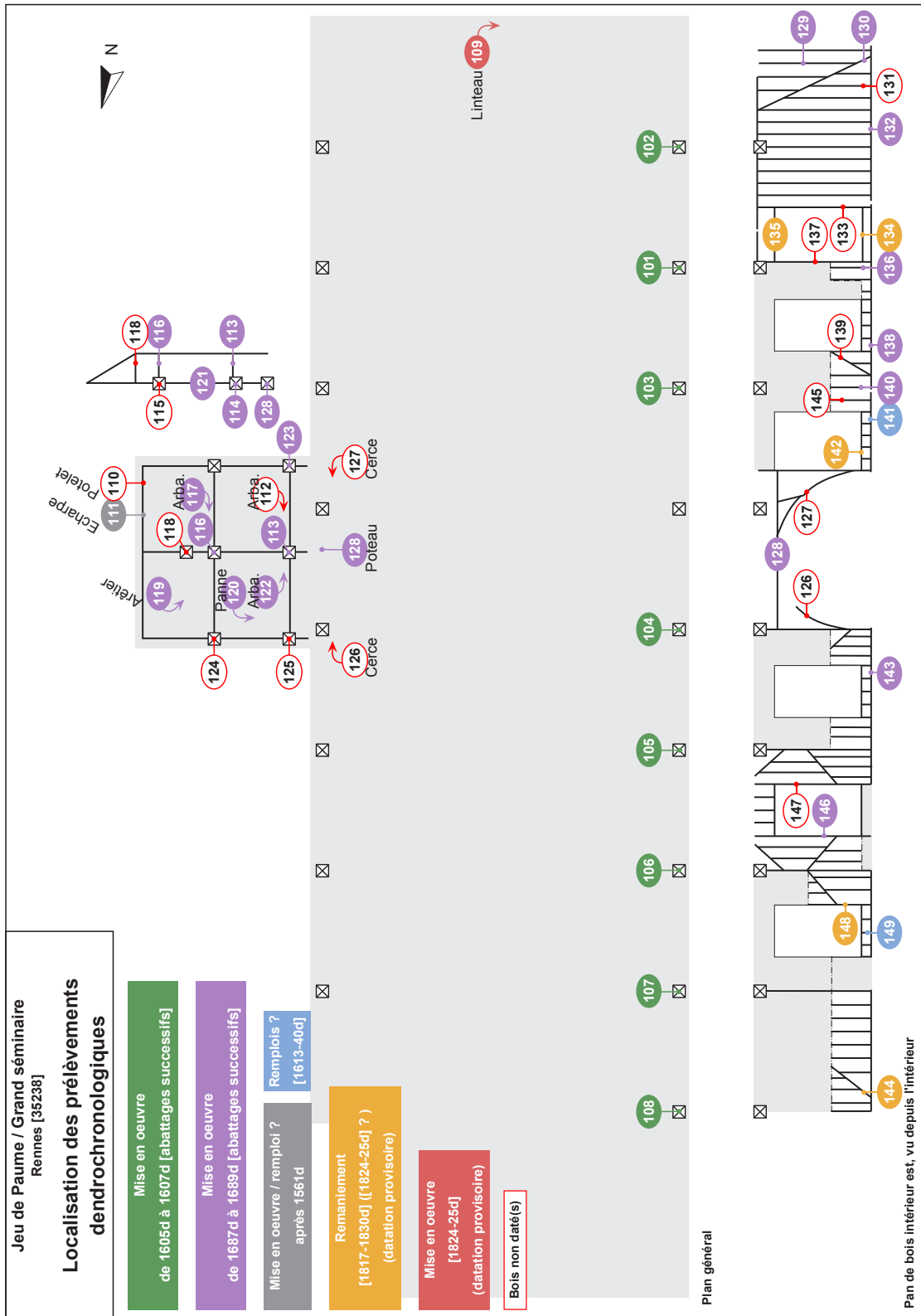
- La phase qui concernait précédemment la mise en place de la voûte lambrissée du corps principal et l'aménagement de l'escalier de l'aile Est est maintenant visible sur une plus grande échelle. Elle peut désormais être rattachée à la mise en oeuvre de la charpente de couverture de l'aile Est et à celle du pan de bois intérieur Est du corps principal. L'ensemble de ces structures est réalisé à partir d'arbres abattus entre 1687 et 1690d, mais aussi sous la forme de remplois (éch. 111, 141 et 149).

- Nos référentiels constitués depuis lors nous permettent maintenant de dater une troisième phase de travaux sur cet édifice, approvisionnée par un abattage sur les années 1824-25d. Celle-ci concerne la mise en place du linteau de la baie inférieure du pignon Sud ainsi que l'aménagement du plancher du premier étage au niveau de l'escalier Nord. Il en est peut-être de même du remaniement du pan de bois intérieur Est (incluant l'aménagement de fenêtres), même si ces bois, abattus entre 1817 et 1830d, présentent un profil de croissance différent.

FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

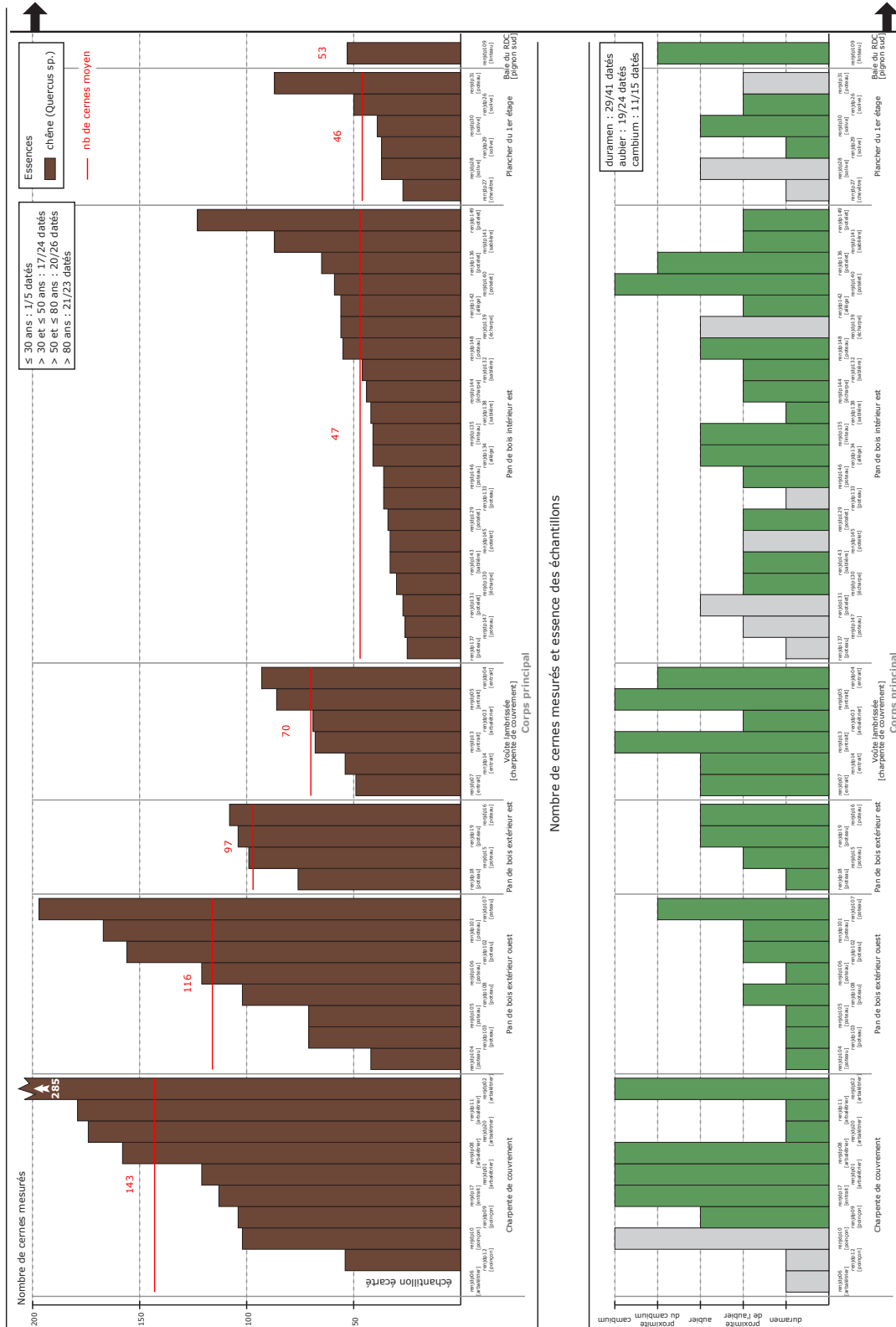
Fig. 1 - Localisation des échantillons dendrochronologiques



■ FIGURES

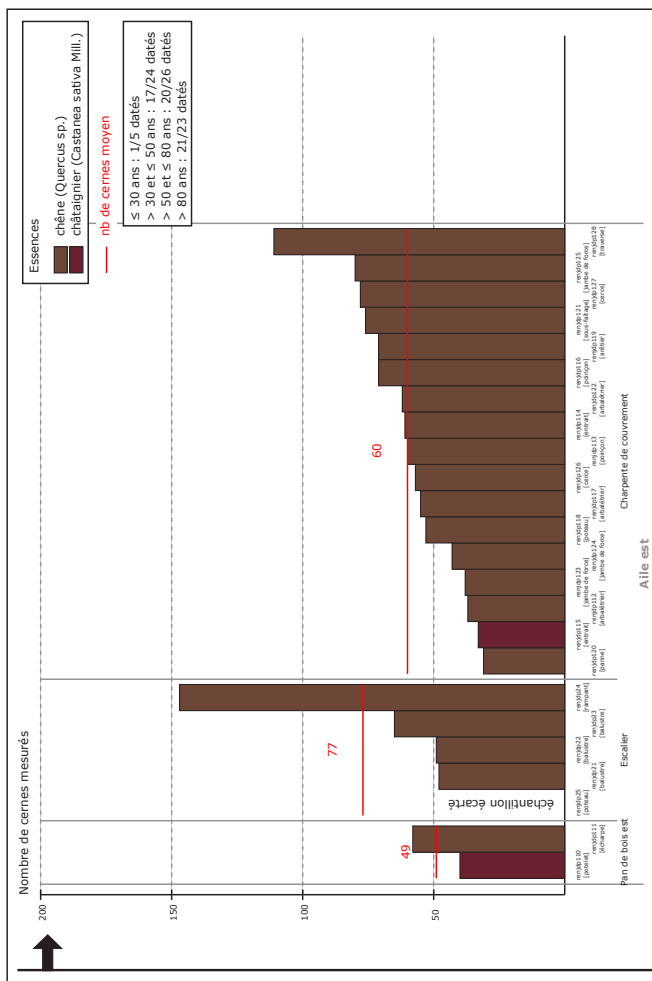
Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Fig. 2 - Qualité de l'échantillonnage

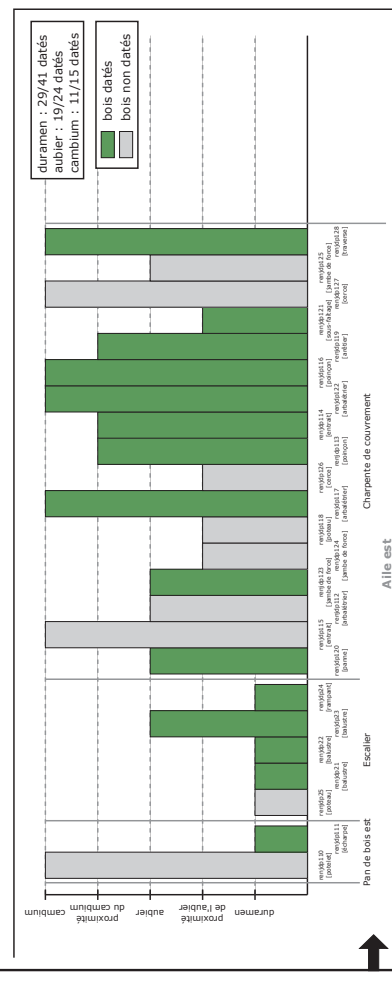


FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)



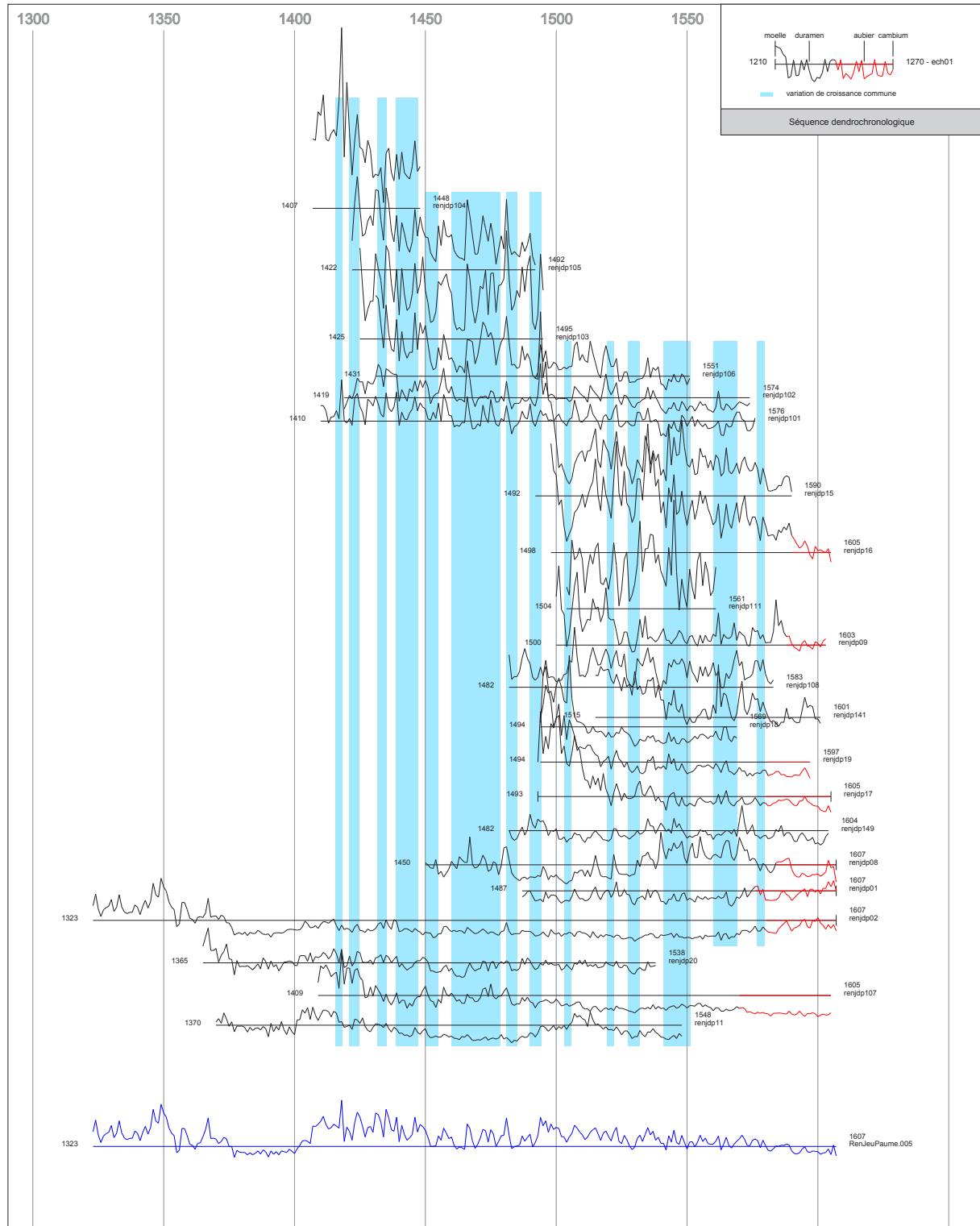
Nombre de cerne mesurés et essence des échantillons



FIGURES

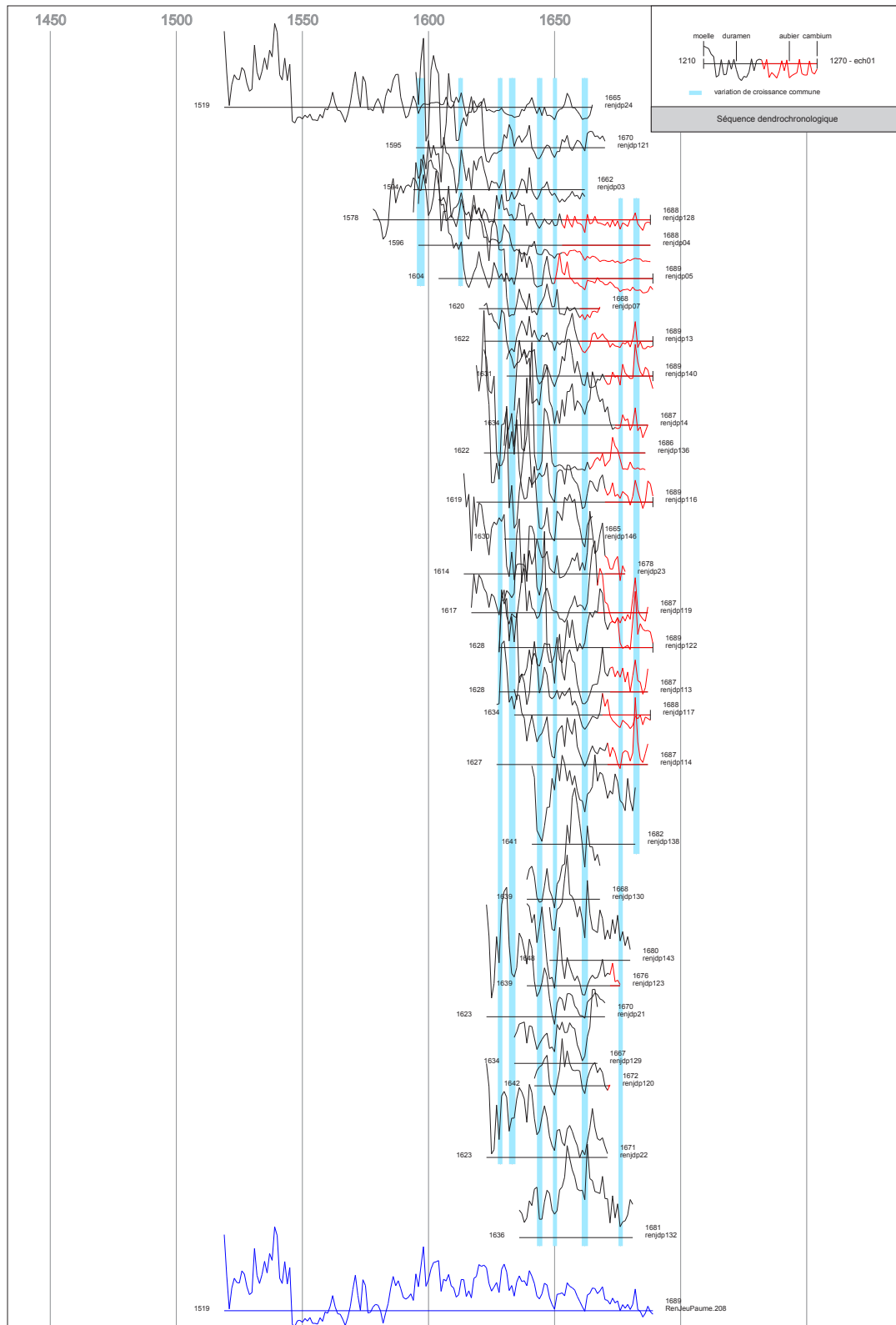
Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Fig. 3 - Synchronisation des composantes en valeurs naturelles.



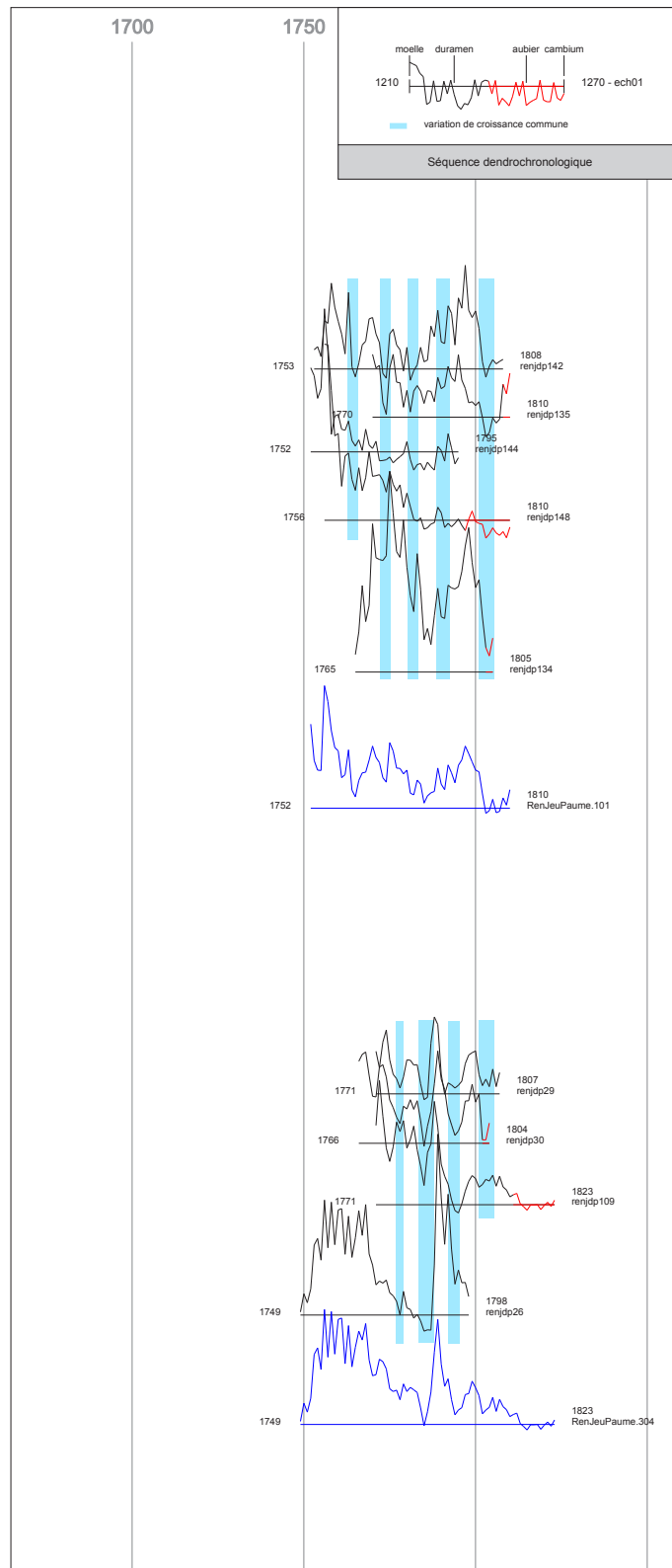
FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)



FIGURES

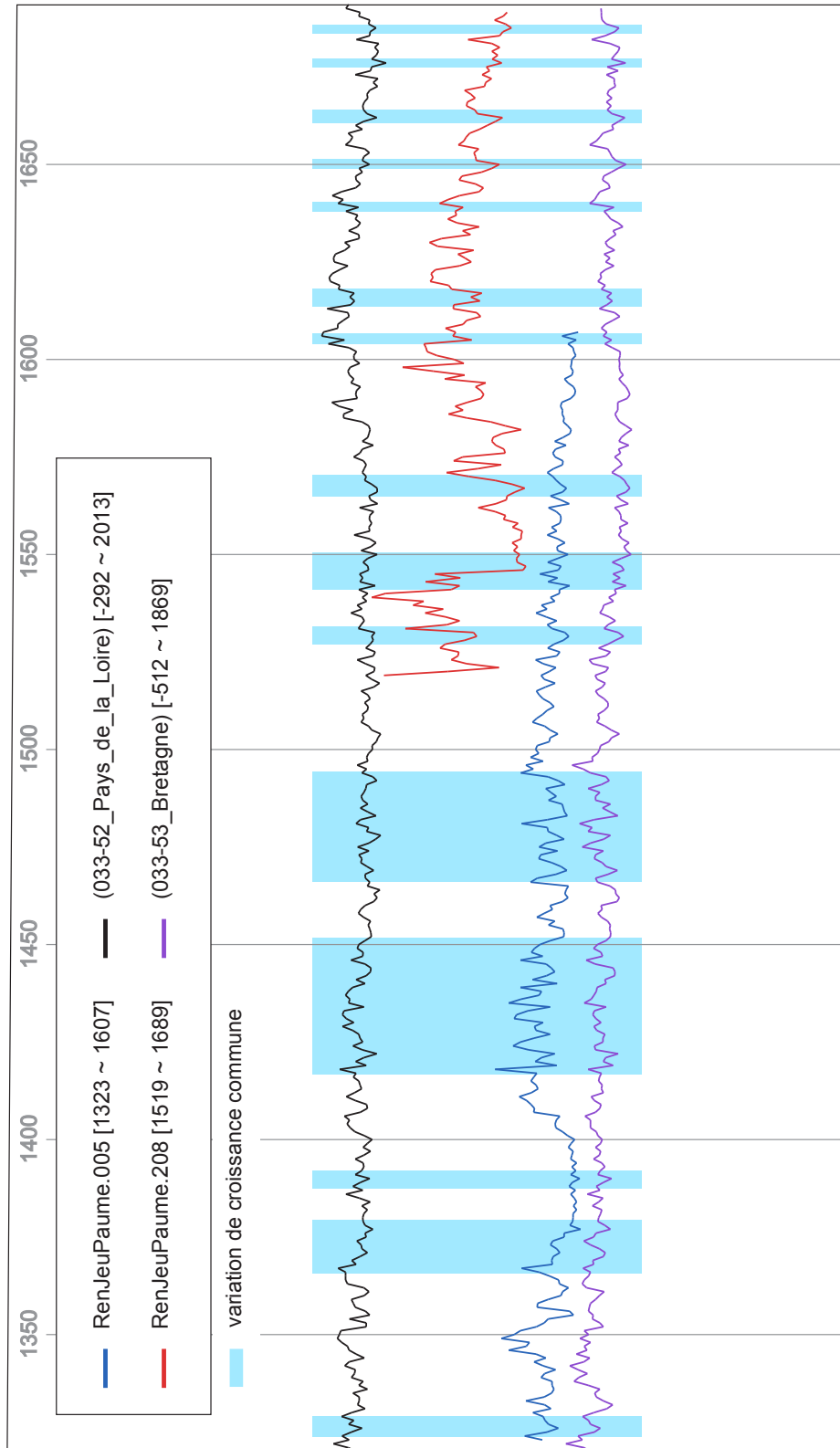
Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)



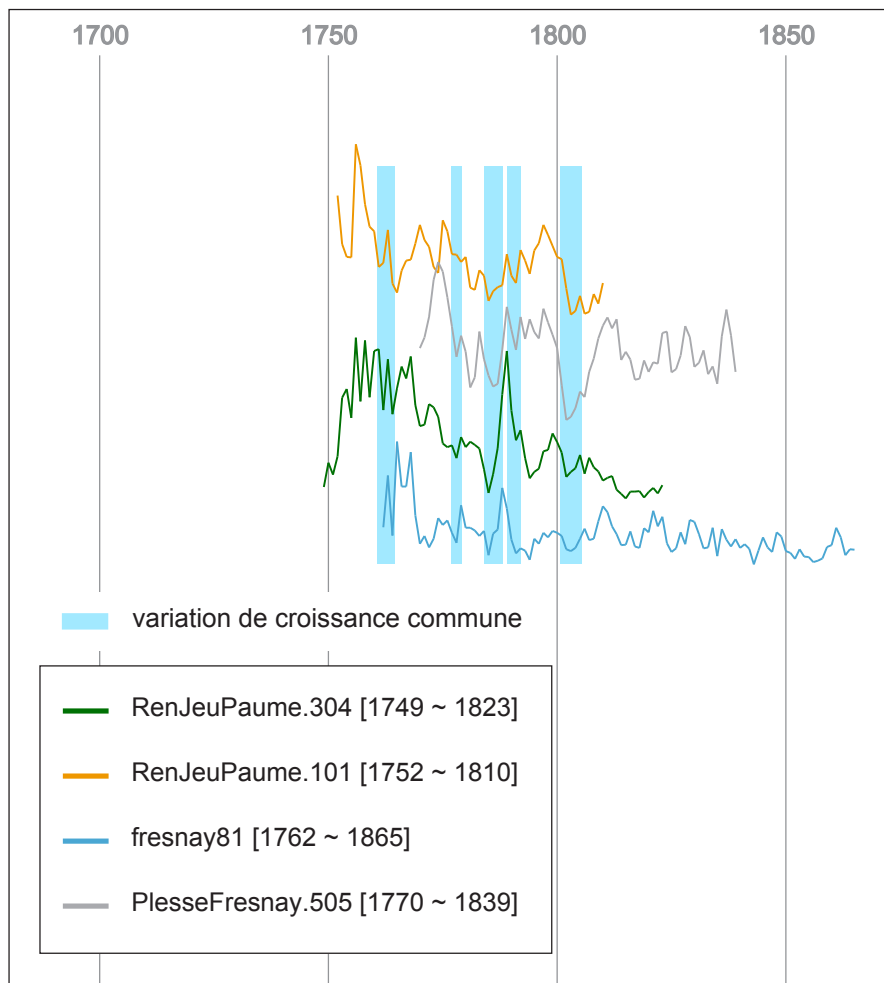
■ FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Fig. 4 - Synchronisation des séquences dendrochronologiques en valeurs naturelles sur les référentiels.



■ FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Fig. 5 - Table (extrait) de propositions du calcul dendrochronologique pour dater les séquences dendrochronologiques.

Calculs (1)			Références interrogées	Distance orthodromique (km)
t de Student	sécurité théorique	recouvrement		
RenJeuPaume.005 : chêne (Quercus sp.)				
1323 ~ 1607 [datation acquise]				
16.94	0.999995	158	(Rennes)	1
13.32	0.999995	158	(Guerande)	104
13.02	0.999995	153	REN20StGeorges.009	1
12.21	0.999995	156	Ancenis.008	91
12.09	0.999995	158	(033-53_Bretagne)	86
11.69	0.999995	155	REN24StGeorges.005	1
11.58	0.999995	158	NantesJacobins.16	100
10.84	0.999995	158	(033-52_Pays_de_la_Loire)	96
10.82	0.999995	157	HiersBrouage.108	254
10.81	0.999995	158	GuerandePSM.05	104
10.57	0.999995	145	BoisOrcan.007	14
10.49	0.999995	158	(Angers)	110
10.42	0.999995	134	REN22StGeorges.004	1
9.53	0.999995	142	ParlemtRennes.007	0
8.94	0.999995	158	Angers9Laiterie.402	110
8.94	0.999995	158	(Nantes)	100
8.85	0.999995	107	Olonne_Mer_Bati.05	175
8.58	0.999995	158	PlessisMace.001	98
8.49	0.999995	158	GdeCourbe.006	88
8.49	0.999995	89	faybrget01	82
8.42	0.999995	158	ChateauduHac.501	35
8.33	0.999995	137	StJeanDeBere.03	49
8.15	0.999995	157	Redon.001	60
8.14	0.999994	59	LavCHEVAUX.04	68
7.59	0.999993	86	6StYves.005	0
7.57	0.999993	146	5Oisellerie.001	110
7.39	0.999993	158	(Erve_et_Charnie)	99
7.3	0.999992	130	Montecler.304	93
7.04	0.999992	83	HermitageBoberil.003	11
6.96	0.999992	140	8rueStYves.004	0
6.85	0.999992	158	FontevraudAbbaye.001	166
6.75	0.999991	158	ChateaubriantVC.18	50
6.49	0.999991	124	14rueLionnaise.002	110
6.26	0.999989	82	LaCouronneOisel.M2	308
6.24	0.999988	80	Pacaudiere-YT	471
6.21	0.999988	84	SurvieBelhotel.105	160

(1) Résultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des séquences dendrochronologiques par la méthode du 'corridor'.

■ référence(s) locale(s)

FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Calculs (1)			Références interrogées	Distance orthodromique (km)
t de Student	sécurité théorique	recouvrement		

RenJeuPaume.101 : chêne (Quercus sp.) 1752 ~ 1810 [datation provisoire]				
4.3	0.999907	57	(033-52_Pays_de_la_Loire)	96
3.84	0.999705	57	(Laval)	68
3.57	0.999523	44	(Nantes)	100
3.45	0.999403	52	MoidreyMoulin.01	54
3.33	0.999179	57	BraconneForet2	304
3.21	0.998662	54	Moirans.FEt-CP01	590
3.14	0.998267	57	FontainebleauPilcher	323
2.97	0.997071	57	LesBintinais2	4
2.93	0.996841	57	Bauge_23StM.003	134
2.83	0.996102	57	LavalChateauNeuf.201	68
2.82	0.99608	57	PlesseHinlais.006	64
2.81	0.995755	44	CordeliersNTES.201	100
2.75	0.995563	57	(Rennes)	1
2.71	0.995278	57	LuconCath.007	188
2.65	0.994744	57	Kercabu.003	98
2.63	0.993897	45	AngoulemeMC	308
2.5	0.991456	40	HerbiersStP.103	147
2.47	0.991412	57	Troncais-YTR01	371
2.47	0.991358	57	(Guerande)	104
2.43	0.990183	40	Paris_Rue_Marcadet_M6	308
2.39	0.989626	57	LavalChateauNeuf.301	68
2.32	0.987043	57	StHubertMoulin.001	556
2.31	0.986865	57	Meuse.BasMA	528
2.16	0.980845	57	Autun.PCv-LCE05	467
2.05	0.976836	57	Merlemont.005	316
2.03	0.976141	57	ParisRue_Marcadet_M5	308
1.97	0.972425	57	GLemot.004	118
1.82	0.960135	42	HerbiersStP.004	147

(1) Résultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des séquences dendrochronologiques par la méthode du 'corridor'.

■ référence(s) locale(s)

FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Calculs (1)			Références interrogées	Distance orthodromique (km)
t de Student	sécurité théorique	recouvrement		

RenJeuPaume.208 : chêne (Quercus sp.) 1519 ~ 1689 [datation acquise]				
10.26	0.999995	167	(033-53_Bretagne)	86
9.24	0.999995	167	(Rennes)	1
8.66	0.999995	85	HoteldeBlossac.004	0
8.03	0.999994	167	ParlemtRennes.007	0
7.71	0.999994	167	(Nantes)	100
7.01	0.999992	116	CordeliersNTES.402	100
6.78	0.999991	78	Mordelaise.003	0
6.72	0.999991	167	(033-52_Pays_de_la_Loire)	96
6.61	0.999991	146	Nantes8-12Santeuil.701	101
6.55	0.999991	166	REN22StGeorges.004	1
6.38	0.99999	83	VaigesPrieure.102	90
6.08	0.999987	162	ChateauduHac.501	35
5.95	0.999984	167	(Guerande)	104
5.68	0.999976	167	NantesJacobins.16	100
5.56	0.999973	167	(Erve_et_Charnie)	99
5.56	0.99997	98	GuerandeStJ.003	104
5.52	0.99997	119	AngersStAubinType2	111
5.43	0.999967	114	Lamballe.003	74
5.4	0.999966	115	ChateaubriantVC.18	50
5.38	0.999965	119	GuerandeStJ.501	104
5.37	0.999965	101	Grasseliere.001	100
5.33	0.999964	112	RENJacobins.202	0
5.1	0.999954	67	AmbrieresLesVallees.101	84
5.08	0.999957	152	Questembert.03	76
4.97	0.999955	161	Rouen.ca-LCE11	251
4.92	0.999952	111	REN14Derval.004	1
4.79	0.999946	116	LeClou.101	106
4.76	0.999948	167	FontevraudAbbaye.001	166
4.76	0.999939	70	Guerande_NDBL.102	104
4.7	0.99994	98	FontCouverte.201	47
4.63	0.999934	90	LaVieilleCour.004	150
4.62	0.999937	151	AngersStAubinType1	111
4.62	0.99993	68	CordeliersREN.003	0
4.56	0.999931	108	LogisBouille.101	106
4.56	0.999931	93	NoirmoutierChat.102	131
4.56	0.999931	115	GdeCourbe.006	88

(1) Résultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des séquences dendrochronologiques par la méthode du 'corridor'.

■ référence(s) locale(s)

■ FIGURES

Jeux de Paume / Grand séminaire (35238)

Calculs (1)			Références interrogées	Distance orthodromique (km)
t de Student	sécurité théorique	recouvrement		

RenJeuPaume.304 : chêne (<i>Quercus</i> sp.) 1749 ~ 1823 [datation provisoire]				
4.25	0.9999	49	AngoulemeMC	308
3.96	0.999776	58	fresnay81	64
3.83	0.99973	72	Fontevrd-LCE103	166
3.45	0.999512	74	Stuttgart-1978d	803
3.44	0.999293	43	IsleEtBa-GL01	372
3.32	0.999264	74	Neuchatel.StHo-GL11	657
3.24	0.999076	74	Munchen-Huber-1969b	982
3.11	0.997819	46	AngoulemeMUS.01	308
2.99	0.997482	74	Gottingen.Delorme-1970b	914
2.81	0.996169	74	Troncais-YTR01	371
2.76	0.995803	72	Trier.Holl-1964b	634
2.65	0.995025	74	FontainebleauPilcher	323
2.59	0.994037	74	BraconneForet2	304
2.53	0.992747	74	Autun.PCv-LCE05	467
2.45	0.991292	69	PlesseFresnay.603	64
2.31	0.987039	70	Orgelet.Fut-GL04b+c	577
2.04	0.976222	51	PlesseFresnay.505	64

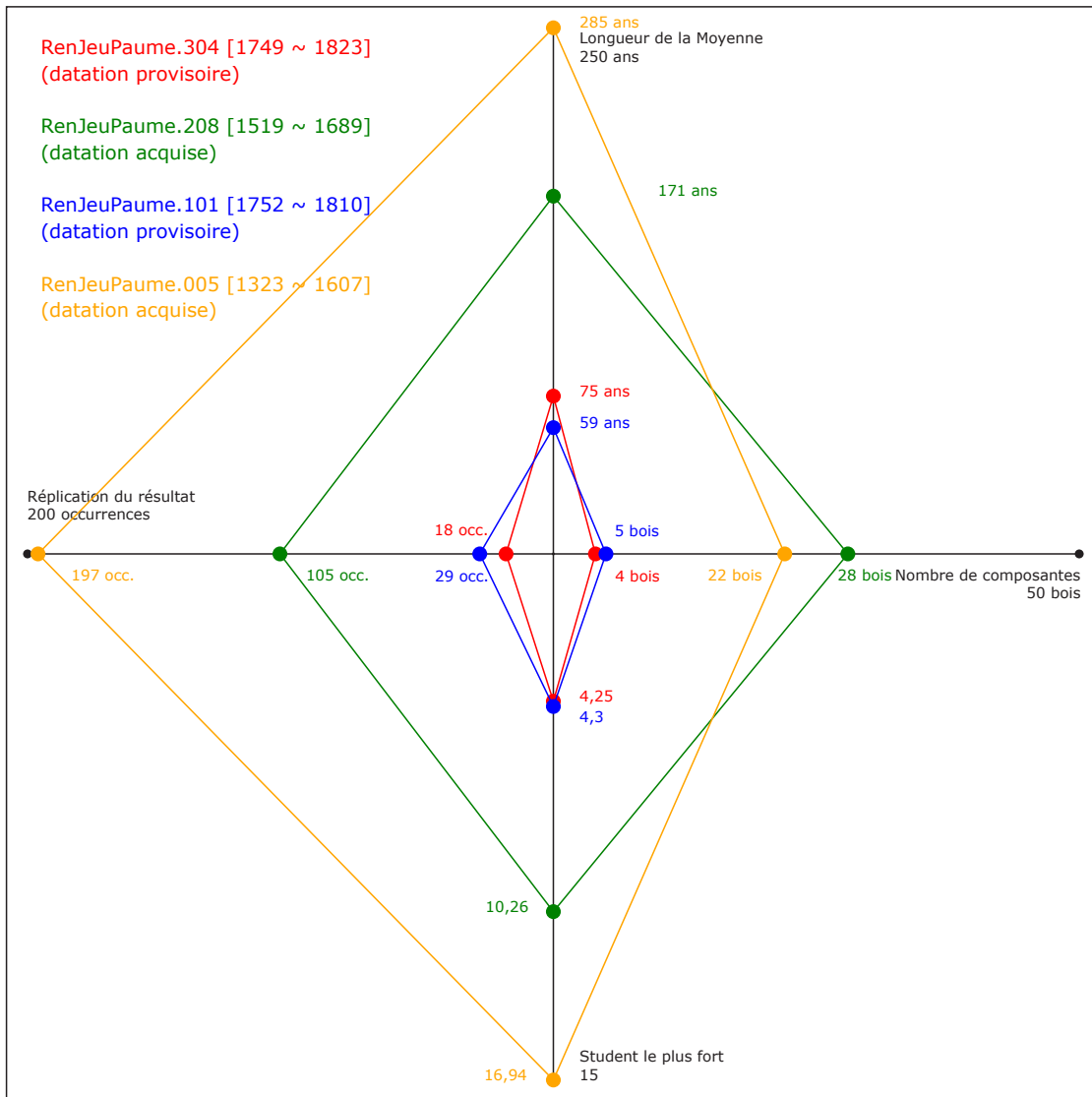
(1) Résultats obtenus avec le logiciel Dendron IV (G.-N. Lambert, Laboratoire de Chrono-Environnement - UMR 6249 - CNRS) : correction des séquences dendrochronologiques par la méthode du 'corridor'.

■ référence(s) locale(s)

■ FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Fig. 6 - Qualité de la datation des moyennes dendrochronologiques

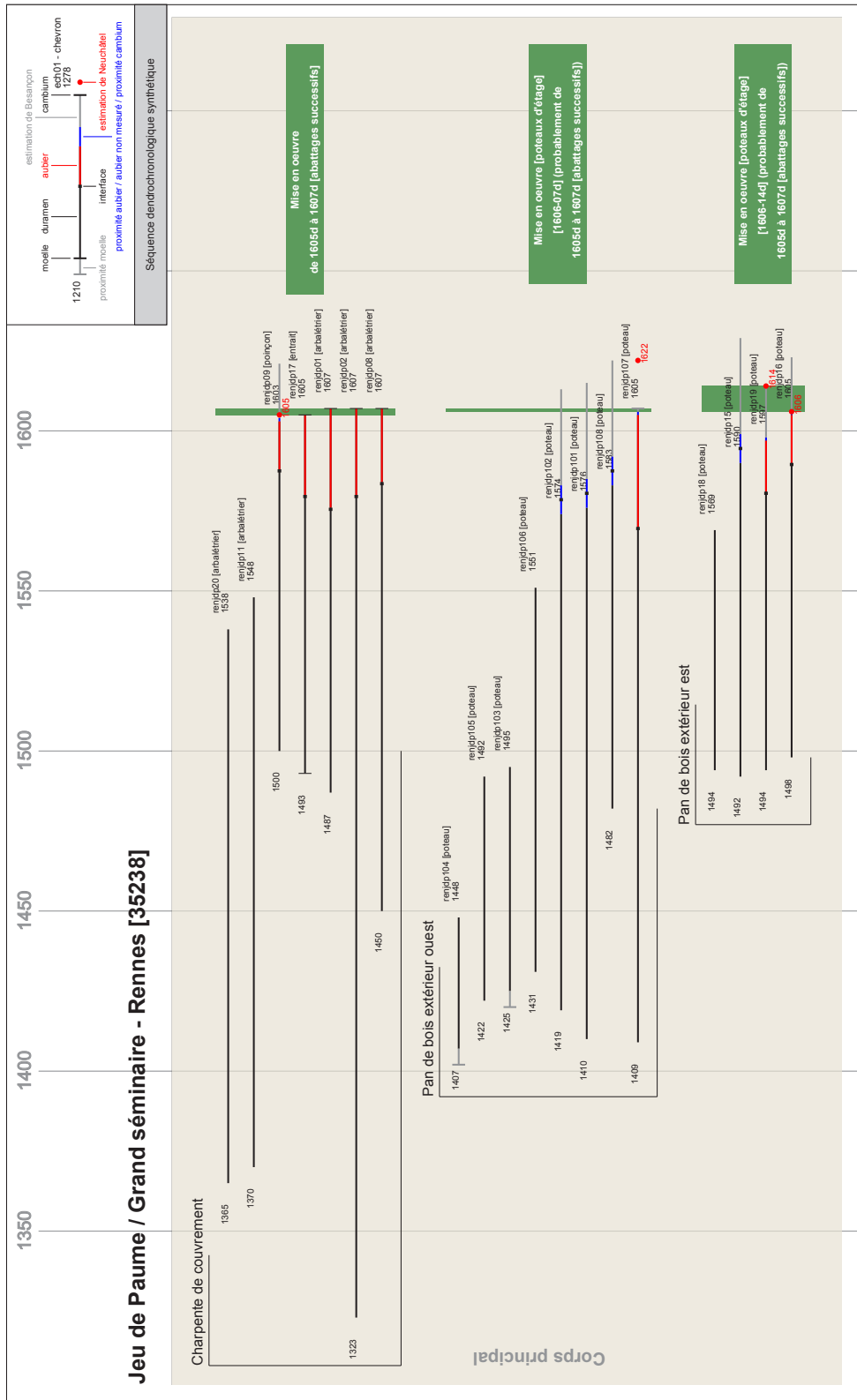


A noter : plus la surface d'un polygone formé par les points est grande et centrée, plus la fiabilité de la datation avancée est élevée.

FIGURES

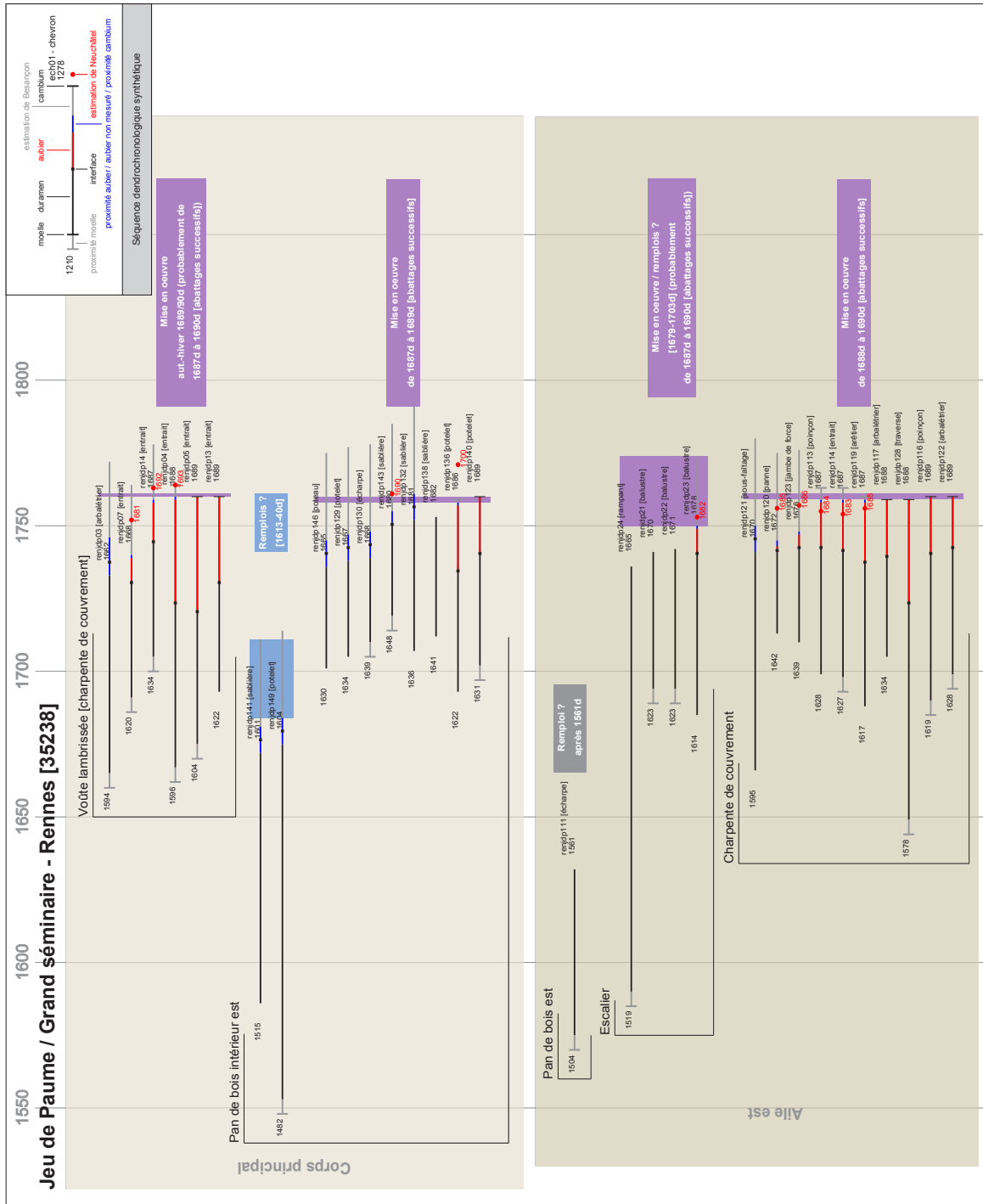
Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Fig. 7 - Bloc-diagramme représentant de façon schématique les séquences individuelles.



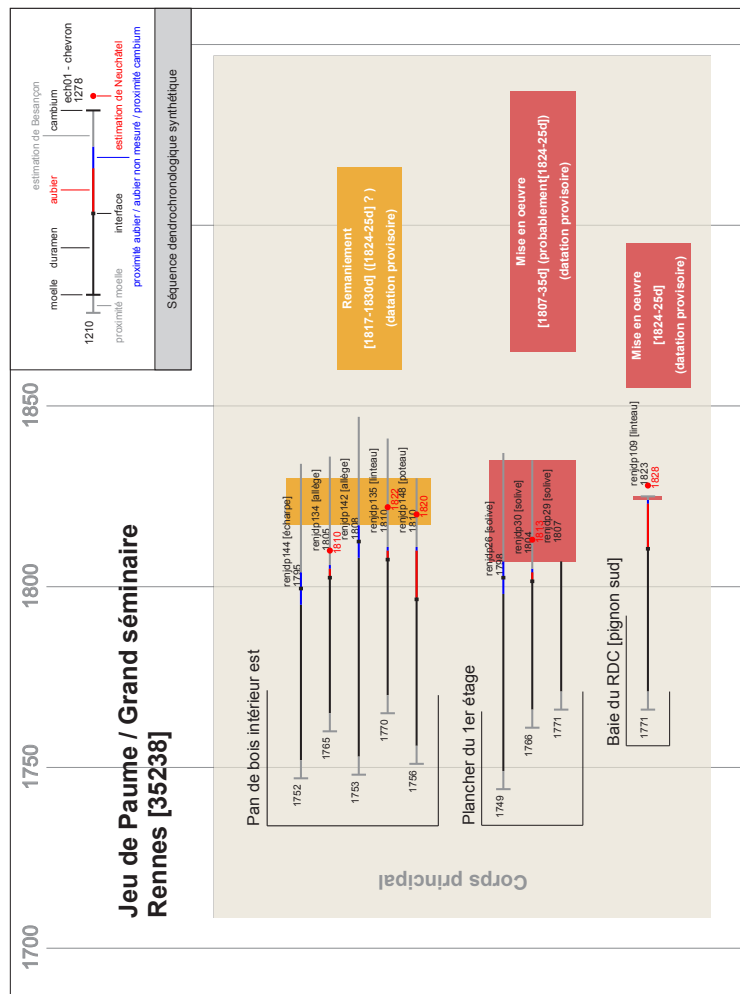
FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)



FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)



FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Tableau des composantes

Jeu de Paume / Grand séminaire (Rennes - 35238)											
Ensemble	Structure	Localisation supplémentaire	Essence	Type pièce	Débitage	N° Bois	Dendrotech (1)				
							min.	max.			
Corps principal	Charpente de couverture	Bois non daté(s)									
		ferme 3, versant est	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	indéterminé	renjdp06	non daté	non daté			
		ferme 7	chêne (Quercus sp.)	poinçon	quartier / refendu	renjdp10	non daté	non daté			
		ferme 5	chêne (Quercus sp.)	poinçon	indéterminé	renjdp12	non daté	non daté			
		de 1605d à 1607d [abattages successifs] - Mise en oeuvre									
		ferme 5, versant ouest	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	tiers de demi-bille	renjdp20	1538				
		ferme 6, versant ouest	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	tiers de demi-bille	renjdp11	1548				
		ferme 8	chêne (Quercus sp.)	poinçon	quartier / refendu	renjdp09	1604	1621			
		ferme 7	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	renjdp17	1605	1605			
		ferme 2 marquée II, versant ouest	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	tiers de demi-bille	renjdp01	1607	1608			
		ferme 4 marquée III, versant est	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	tiers de demi-bille	renjdp02	1607	1608			
		ferme 7, versant ouest	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	indéterminé	renjdp08	1607	1607			
		Pan de bois extérieur ouest	[1606-07d] (probablement de 1605d à 1607d [abattages successifs]) - Mise en oeuvre [poteaux d'étage]								
		5e poteau d'étage depuis sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp104	1448				
		6e poteau d'étage depuis sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	tiers de demi-bille	renjdp105	1492				
	3e poteau d'étage depuis sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	tiers de demi-bille	renjdp103	1495					
	7e poteau d'étage depuis sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp106	1551					
	1er poteau d'étage depuis sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	renjdp102	1583	1613				
	2e poteau d'étage depuis sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartelot	renjdp101	1585	1615				
	9e poteau d'étage depuis sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp108	1592	1622				
	8e poteau d'étage depuis sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp107	1606	1607				
	Pan de bois extérieur est	[1606-14d] (probablement de 1605d à 1607d [abattages successifs]) - Mise en oeuvre [poteaux d'étage]									
	poteau au niveau de la ferme 2	chêne (Quercus sp.)	poteau	indéterminé	renjdp18	1569					
	poteau au niveau de la ferme 7	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp15	1599	1629				
	poteau cornier nord-est	chêne (Quercus sp.)	poteau	indéterminé	renjdp19	1598	1614				
	poteau au niveau de la ferme 8	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp16	1606	1623				
	Voûte lambrisée (charpente de couverture)	aut.-hiver 1689/90d (probablement de 1687d à 1690d [abattages successifs]) - Mise en oeuvre									
	cerce entre fermes 3 et 4	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	bois-de-brin	renjdp03	1675	1701				
	cerce sur ferme 6	chêne (Quercus sp.)	entrait	demi-bille / fendu	renjdp07	1669	1693				
	cerce entre ferme 8 et 9	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	renjdp14	1688	1707				
	cerce sur ferme 2	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	renjdp04	1689	1693				
	cerce sur ferme 3	chêne (Quercus sp.)	entrait	bois-de-brin	renjdp05	1689	1690				
	cerce sur ferme 7	chêne (Quercus sp.)	entrait	tiers de demi-bille	renjdp13	1689	1690				
	Pan de bois intérieur est	Bois non daté(s)									
	6e potelet depuis le sud, marqué II	chêne (Quercus sp.)	potelet	quartier / refendu	renjdp131	non daté	non daté				
	1ère baie depuis le sud, montant sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	renjdp133	non daté	non daté				
	1ère baie depuis le sud, montant nord	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	renjdp137	non daté	non daté				
	1ère écharpe depuis 2e baie depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	écharpe	tiers de demi-bille	renjdp139	non daté	non daté				
	3e potelet depuis 2e baie depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	potelet	quartier / refendu	renjdp145	non daté	non daté				
	5e baie depuis le sud, montant sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp147	non daté	non daté				
	[1817-1830d] ([1824-25d] ?) (datation provisoire) - Remaniement										
	1ère écharpe depuis le nord	chêne (Quercus sp.)	écharpe	bois-de-brin	renjdp144	1804	1834				
	1ère baie depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	allège	quartier / refendu	renjdp134	1806	1836				
	3e baie depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	allège	quartier / refendu	renjdp142	1817	1847				
	1ère baie depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	linteau	bois-de-brin	renjdp135	1811	1841				
6e baie depuis le sud, montant sud	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp148	1811	1830					
[1613-40d] - Remplois ?											
3e sablière basse depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	sablière	quartier / refendu	renjdp141	1610	1640					
6e baie depuis le sud, potelet central sous l'allège	chêne (Quercus sp.)	potelet	quartier / refendu	renjdp149	1613	1643					
de 1687d à 1689d [abattages successifs] - Mise en oeuvre											
5e baie depuis le sud, montant nord	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp146	1674	1704					
2e potelet depuis le sud, marqué II	chêne (Quercus sp.)	potelet	quartier / refendu	renjdp129	1676	1706					
1ère écharpe depuis le sud, marqué II	chêne (Quercus sp.)	écharpe	quartier / refendu	renjdp130	1677	1707					
4e sablière basse depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	sablière	quartier / refendu	renjdp143	1684	1714					
1ère sablière basse depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	sablière	tiers de demi-bille	renjdp132	1690	1720					
2e sablière basse depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	sablière	tiers de demi-bille	renjdp138	1682						
1er potelet au nord de la 1ère baie depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	potelet	quartier / refendu	renjdp136	1687	1688					
2e potelet depuis 2e baie depuis le sud	chêne (Quercus sp.)	potelet	quartier / refendu	renjdp140	1689	1689					
Pancier du 1er étage	Bois non daté(s)										
chevêtre de la trémie de l'escalier	chêne (Quercus sp.)	chevêtre	bois-de-brin	renjdp27	non daté	non daté					
1e solive depuis le nord	chêne (Quercus sp.)	solive	bois-de-brin	renjdp28	non daté	non daté					
poteau sous escalier	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	renjdp31	non daté	non daté					
[1807-35d] (probablement [1824-25d]) (datation provisoire) - Mise en oeuvre											
3e solive depuis le nord	chêne (Quercus sp.)	solive	bois-de-brin	renjdp26	1807	1837					
4e solive depuis le nord	chêne (Quercus sp.)	solive	bois-de-brin	renjdp30	1805	1835					
2e solive depuis le nord	chêne (Quercus sp.)	solive	bois-de-brin	renjdp29	1807						
Baie du RDC [pignon sud]	[1824-25d] (datation provisoire) - Mise en oeuvre										
linteau intérieur	chêne (Quercus sp.)	linteau	bois-de-brin	renjdp109	1824	1825					

(1) estimation associant l'écart-type de Besançon à l'observation des pièces de bois avant et après échantillonnage (proximité de l'aubier, aubier quasi-complet, cambium en partie détruit par le carottage).

FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Jeu de Paume / Grand séminaire (Rennes - 35238)									
Ensemble	Structure	Localisation supplémentaire	Essence	Type pièce	Débitage	N° Bois	Dendrotech (1)		
							min.	max.	
Aile est	Pan de bois est	Bois non daté(s)							
		sondage pdb est, partie haute, potelet sud	châtaignier Castanea sativa Mill.	potelet	quartier / refendu	renjdp110	non daté	non daté	
		après 1561d - Remploi ?							
		sondage pdb est	chêne (Quercus sp.)	écharpe	quartier / refendu	renjdp111	1561		
	Escalier	Bois non daté(s)							
		poteau est	chêne (Quercus sp.)	poteau	bois-de-brin	renjdp25	non daté	non daté	
		[1679-1703d] (probablement de 1687d à 1690d [abattages successifs]) - Mise en oeuvre / remploi ?							
		voîée haute	chêne (Quercus sp.)	rampant	quartier / refendu	renjdp24	1665		
		voîée haute, balustre haute	chêne (Quercus sp.)	balustre	quartier / refendu	renjdp21	1670		
		voîée haute, balustre basse	chêne (Quercus sp.)	balustre	quartier / refendu	renjdp22	1671		
		voîée basse, 3e balustre depuis le bas	chêne (Quercus sp.)	balustre	quartier / refendu	renjdp23	1679	1703	
	Charpente de couverture	Bois non daté(s)							
		1ere ferme depuis ouest, versant sud	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	quartier / refendu	renjdp112	non daté	non daté	
		2e ferme depuis ouest	châtaignier Castanea sativa Mill.	entrait	tiers de demi-bille	renjdp115	non daté	non daté	
		contreventement, poteau est	chêne (Quercus sp.)	poteau	quartier / refendu	renjdp118	non daté	non daté	
		2e ferme depuis ouest, versant nord	chêne (Quercus sp.)	jambe de force	bois-de-brin	renjdp124	non daté	non daté	
		1ere ferme depuis ouest, versant nord	chêne (Quercus sp.)	jambe de force	quartier / refendu	renjdp125	non daté	non daté	
		portique ouest, cerce nord (partie inf.)	chêne (Quercus sp.)	cerce	bois-de-brin	renjdp126	non daté	non daté	
		portique ouest, cerce sud (partie inf.)	chêne (Quercus sp.)	cerce	bois-de-brin	renjdp127	non daté	non daté	
		de 1688d à 1690d [abattages successifs] - Mise en oeuvre							
		travée centrale, sous faîtage	chêne (Quercus sp.)	sous-faîtage	quartier / refendu	renjdp121	1679	1709	
		versant nord	chêne (Quercus sp.)	panne	quartier / refendu	renjdp120	1674	1704	
		1ere ferme depuis ouest, versant sud	chêne (Quercus sp.)	jambe de force	quartier / refendu	renjdp123	1677	1705	
		1ere ferme depuis ouest	chêne (Quercus sp.)	poinçon	quartier / refendu	renjdp113	1688	1692	
		1ere ferme depuis ouest	chêne (Quercus sp.)	entrait	quartier / refendu	renjdp114	1688	1692	
		arêtier nord	chêne (Quercus sp.)	arêtier	quartier / refendu	renjdp119	1688	1689	
		2e ferme depuis ouest, versant sud	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	quartier / refendu	renjdp117	1688	1689	
portique ouest		chêne (Quercus sp.)	traverse	bois-de-brin	renjdp128	1688	1689		
2e ferme depuis ouest		chêne (Quercus sp.)	poinçon	quartier / refendu	renjdp116	1689	1690		
1ere ferme depuis ouest, versant nord	chêne (Quercus sp.)	arbalétrier	quartier / refendu	renjdp122	1689	1690			

(1) estimation associant l'écart-type de Besançon à l'observation des pièces de bois avant et après échantillonnage (proximité de l'aubier, aubier quasi-complet, cambium en partie détruit par le carottage).

FIGURES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

RenJeuPaume.005 : chêne (Quercus sp.) [acquise]													
N° Bois	Interdat. (1)	Long.	Moelle	Origine (2)	Terme (3)	Aubier	Type dernier cerne (4)	Aubier supp.	Besançon (5)		Neuchâtel (6)	Dendrotech (7)	
									min.	max.		min.	max.
renjdp104		42	proche	1407	1448		duramen		1448			1448	
renjdp105		71	non	1422	1492		duramen		1492			1492	
renjdp103		71	proche	1425	1495		duramen		1495			1495	
renjdp20		174	non	1365	1538		duramen		1538			1538	
renjdp11		179	non	1370	1548		duramen		1548			1548	
renjdp106		121	non	1431	1551		duramen		1551			1551	
renjdp111		58	proche	1504	1561		duramen		1561			1561	
renjdp18		76	non	1494	1569		duramen		1569			1569	
renjdp102		156	non	1419	1574		proche aubier		1574			1583	1613
renjdp101		167	non	1410	1576		proche aubier		1576			1585	1615
renjdp108		102	non	1482	1583		proche aubier		1583			1592	1622
renjdp15		99	non	1492	1590		proche aubier		1590			1599	1629
renjdp19		104	non	1494	1597	1581	aubier		1598	1614	1614	1598	1614
renjdp141		87	non	1515	1601		proche aubier		1601			1610	1640
renjdp09		104	non	1500	1603	1588	aubier		1604	1621	1605	1604	1621
renjdp149		123	proche	1482	1604		proche aubier		1604			1613	1643
renjdp16		108	non	1498	1605	1590	aubier		1606	1623	1606	1606	1623
renjdp17		113	oui	1493	1605	1580	cambium (végétat*)		1605	1605		1605	1605
renjdp107		197	non	1409	1605	1570	cambium altéré		1606	1603	1622	1606	1607
renjdp01		121	non	1487	1607	1576	cambium (repos)		1607	1608		1607	1608
renjdp02		285	non	1323	1607	1580	cambium (repos)		1607	1608		1607	1608
renjdp08		158	non	1450	1607	1584	cambium (végétat*)		1607	1607		1607	1607

RenJeuPaume.208 : chêne (Quercus sp.) [acquise]													
N° Bois	Interdat. (1)	Long.	Moelle	Origine (2)	Terme (3)	Aubier	Type dernier cerne (4)	Aubier supp.	Besançon (5)		Neuchâtel (6)	Dendrotech (7)	
									min.	max.		min.	max.
renjdp03		69	proche	1594	1662		proche aubier	8	1662			1675	1701
renjdp24		147	proche	1519	1665		duramen		1665			1665	
renjdp146		36	non	1630	1665		proche aubier		1665			1674	1704
renjdp129		34	non	1634	1667		proche aubier		1667			1676	1706
renjdp07		49	proche	1620	1668	1660	aubier		1669	1693	1681	1669	1693
renjdp130		30	proche	1639	1668		proche aubier		1668			1677	1707
renjdp21		48	proche	1623	1670		duramen		1670			1670	
renjdp121		76	non	1595	1670		proche aubier		1670			1679	1709
renjdp22		49	proche	1623	1671		duramen		1671			1671	
renjdp120		31	non	1642	1672	1671	aubier		1674	1704	1685	1674	1704
renjdp123		38	non	1639	1676	1672	aubier		1677	1705	1686	1677	1705
renjdp23		65	?	1614	1678	1670	aubier		1679	1703	1682	1679	1703
renjdp143		33	proche	1648	1680		interface aubier		1684	1714	1690	1684	1714
renjdp132		46	non	1636	1681		proche aubier		1681			1690	1720
renjdp138		42	non	1641	1682		duramen		1682			1682	
renjdp136		65	non	1622	1686	1664	cambium altéré		1687	1697	1700	1687	1688
renjdp14		54	proche	1634	1687	1674	aubier		1688	1707	1692	1688	1707
renjdp113		60	non	1628	1687	1672	proche cambium		1688	1705	1684	1688	1692
renjdp114		61	proche	1627	1687	1671	proche cambium		1688	1704	1683	1688	1692
renjdp119		71	non	1617	1687	1667	cambium altéré		1688	1700	1685	1688	1689
renjdp04		93	proche	1596	1688	1653	proche cambium		1689	1686	1693	1689	1693
renjdp117		55	non	1634	1688	1669	cambium (repos)		1688	1689		1688	1689
renjdp128		111	proche	1578	1688	1653	cambium (repos)		1688	1689		1688	1689
renjdp05		86	proche	1604	1689	1650	cambium (repos)		1689	1690		1689	1690
renjdp13		68	non	1622	1689	1660	cambium (repos)		1689	1690		1689	1690
renjdp116		71	proche	1619	1689	1670	cambium (repos)		1689	1690		1689	1690
renjdp122		62	proche	1628	1689	1672	cambium (repos)		1689	1690		1689	1690
renjdp140		59	proche	1631	1689	1670	cambium (indéter.)		1689	1689		1689	1689

FIGURES

Jeux de Paume / Grand séminaire (35238)

RenJeuPaume.101 : chêne (<i>Quercus</i> sp.) [provisoire]													
N° Bois	Interdat (1)	Long.	Moelle	Origine (2)	Terme (3)	Aubier	Type dernier cerne (4)	Aubier supp.	Besançon (5)		Neuchâtel (6)	Dendrotech (7)	
									min.	max.		min.	max.
renjdp144		44	proche	1752	1795		proche aubier		1795			1804	1834
renjdp134		41	proche	1765	1805	1803	aubier		1806	1836	1810	1806	1836
renjdp142		56	proche	1753	1808		proche aubier		1808			1817	1847
renjdp135		41	proche	1770	1810	1808	aubier		1811	1841	1822	1811	1841
renjdp148		55	proche	1756	1810	1797	aubier		1811	1830	1820	1811	1830

RenJeuPaume.304 : chêne (<i>Quercus</i> sp.) [provisoire]													
N° Bois	Interdat (1)	Long.	Moelle	Origine (2)	Terme (3)	Aubier	Type dernier cerne (4)	Aubier supp.	Besançon (5)		Neuchâtel (6)	Dendrotech (7)	
									min.	max.		min.	max.
renjdp26		50	proche	1749	1798		proche aubier		1798			1807	1837
renjdp30		39	proche	1766	1804	1802	aubier		1805	1835	1813	1805	1835
renjdp29		37	proche	1771	1807		duramen		1807			1807	
renjdp109		53	proche	1771	1823	1811	cambium altéré		1824	1844	1828	1824	1825

(1) qualité de la corrélation de l'individu au sein de la moyenne ; barème coloré utilisé : vert > corrélation acquise - orange > proposition de corrélation - rouge > corrélation à risque.

(2) soit le premier cerne mesuré de la séquence individu. (3) soit le dernier cerne mesuré de la séquence individu.

(4) 'proche aubier' = à 5 cernes de l'interface - 'très proche aubier' = à 2 cernes de l'interface - 'proche cambium' = à 5 cernes max. du cambium - 'cambium altéré' = à 2 cernes max. du cambium.

(5) estimation établie selon l'écart-type fixé par le Laboratoire de Chrono-Environnement (UMR 6249) de Besançon, soit 19±15 de cernes d'aubier dans 96,5% des cas.

(6) estimation établie par le Laboratoire de Neuchâtel (Suisse), qui consiste à attribuer à l'aubier potentiel le même nombre d'années que celles comptées dans les deux derniers centimètres analysés.

(7) estimation associant l'écart-type de Besançon à l'observation des pièces de bois avant et après échantillonnage (proximité de l'aubier, aubier quasi-complet, cambium en partie détruit par le carottage).

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Dans le cas de publications et d'utilisations de nos résultats, nous demandons à rester associé à ces travaux.

Séquence(s) datée(s)

Séquence Moyenne

RenJeuPaume.304

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 75

origine : 1749

terme : 1823

0109 0162 0136 0176 0304 0323 0260 0435 0296 0429 0305 0406 0410
0277 0388 0268 0325 0372 0346 0394 0288 0242 0245 0290 0283 0262
0204 0196 0200 0172 0218 0196 0208 0201 0193 0148 0096 0137 0194
0311 0406 0276 0211 0233 0172 0128 0142 0149 0187 0190 0226 0207
0184 0131 0142 0150 0179 0138 0173 0152 0143 0123 0129 0133 0103
0094 0084 0099 0099 0100 0086 0098 0107 0095 0113

Composantes de la Moyenne RenJeuPaume.304

renjdp109

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 53 cernes

aubier : 13 cernes mesurés

moelle : proche

dernier cerne mesuré : cambium altéré

origine : 1771

terme : 1823

0331 0462 0358 0265 0226 0268 0341 0313 0345 0265 0290 0329 0260
0212 0156 0252 0277 0401 0325 0218 0183 0160 0114 0083 0076 0103
0140 0168 0185 0176 0151 0159 0174 0169 0186 0154 0183 0152 0143
0123 0129 0133 0103 0094 0084 0099 0099 0100 0086 0098 0107 0095
0113

renjdp26

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 50 cernes

moelle : proche

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1749

terme : 1798

0109 0162 0136 0176 0304 0323 0260 0435 0296 0429 0305 0406 0410
0277 0388 0268 0325 0404 0332 0422 0278 0246 0188 0199 0193 0202
0165 0156 0140 0100 0169 0121 0116 0091 0102 0083 0053 0057 0056
0246 0627 0442 0306 0452 0292 0190 0231 0194 0195 0154

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

renjdp29

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 37 cernes
 moelle : proche
 dernier cerne mesuré : duramen
 origine : 1771
 terme : 1807

0224 0176 0251 0286 0199 0157 0144 0117 0149 0199 0198 0184 0185
 0129 0083 0090 0248 0324 0302 0157 0099 0132 0126 0117 0125 0137
 0188 0213 0220 0225 0156 0124 0143 0121 0172 0121 0162

renjdp30

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 39 cernes
 aubier : 3 cernes mesurés
 moelle : proche
 dernier cerne mesuré : aubier
 origine : 1766
 terme : 1804

0339 0359 0366 0298 0237 0235 0322 0329 0293 0226 0204 0176 0157
 0208 0200 0227 0199 0224 0166 0091 0150 0193 0273 0369 0287 0257
 0186 0154 0123 0136 0162 0223 0224 0272 0220 0244 0110 0110 0159

Séquence Moyenne

RenJeuPaume.208

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 171
 origine : 1519
 terme : 1689

0402 0238 0107 0190 0229 0212 0210 0258 0245 0195 0164 0172 0347
 0240 0208 0244 0296 0250 0327 0300 0433 0398 0229 0208 0295 0206
 0271 0045 0038 0060 0062 0054 0069 0059 0073 0050 0050 0047 0072
 0058 0095 0090 0117 0160 0115 0088 0086 0066 0041 0073 0117 0184
 0241 0161 0101 0223 0200 0091 0094 0115 0125 0122 0099 0050 0091
 0128 0189 0236 0199 0219 0188 0153 0146 0153 0167 0141 0246 0195
 0275 0354 0197 0222 0266 0291 0294 0299 0177 0225 0218 0244 0199
 0190 0154 0164 0224 0223 0156 0179 0151 0228 0236 0283 0276 0281
 0270 0208 0178 0194 0212 0172 0264 0285 0254 0180 0200 0158 0214
 0238 0216 0219 0199 0259 0237 0208 0158 0147 0167 0209 0202 0152
 0125 0106 0165 0167 0171 0159 0211 0197 0191 0182 0157 0137 0116
 0098 0162 0169 0190 0188 0168 0179 0195 0144 0141 0126 0150 0131
 0139 0100 0124 0110 0125 0105 0125 0186 0105 0097 0075 0090 0118
 0096 0086

Composantes de la Moyenne RenJeuPaume.208

renjdp03

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 69 cernes

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

aubier : [8 cernes estimés]
moelle : proche
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1594
terme : 1662

0010 0208 0144 0165 0239 0182 0295 0226 0276 0237 0244 0130 0308
 0247 0240 0207 0180 0086 0130 0258 0199 0135 0187 0099 0215 0177
 0221 0233 0182 0145 0096 0135 0127 0128 0105 0131 0180 0055 0058
 0091 0062 0078 0107 0143 0133 0086 0188 0098 0076 0061 0079 0107
 0112 0132 0093 0077 0086 0068 0050 0063 0052 0066 0076 0094 0074
 0078 0062 0087 0073

renjdp04

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 93 cernes
aubier : 36 cernes mesurés
moelle : proche
dernier cerne mesuré : proche cambium
origine : 1596
terme : 1688

0264 0442 0427 0345 0431 0439 0406 0401 0384 0156 0235 0234 0335
 0211 0247 0252 0269 0309 0258 0142 0124 0225 0299 0225 0249 0214
 0193 0149 0111 0124 0123 0120 0107 0119 0182 0160 0147 0098 0076
 0084 0076 0065 0071 0060 0098 0095 0116 0067 0063 0063 0084 0080
 0063 0059 0048 0065 0065 0071 0071 0058 0078 0079 0081 0073 0076
 0059 0040 0056 0048 0057 0054 0046 0035 0040 0040 0036 0036 0041
 0032 0037 0029 0031 0034 0043 0039 0045 0048 0046 0046 0036 0038
 0036 0035

renjdp05

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 86 cernes
aubier : 40 cernes mesurés
moelle : proche
dernier cerne mesuré : cambium (repos)
origine : 1604
terme : 1689

0413 0408 0422 0394 0282 0271 0220 0242 0215 0246 0140 0084 0064
 0092 0124 0147 0207 0153 0123 0092 0063 0097 0164 0136 0103 0119
 0088 0122 0089 0104 0076 0126 0217 0166 0204 0143 0188 0155 0079
 0066 0070 0073 0147 0189 0123 0080 0081 0133 0200 0126 0114 0167
 0106 0094 0080 0084 0071 0066 0055 0093 0090 0088 0082 0104 0090
 0086 0075 0076 0087 0078 0065 0063 0048 0055 0056 0058 0051 0066
 0054 0053 0055 0043 0044 0048 0069 0056

renjdp07

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 49 cernes
aubier : 9 cernes mesurés
moelle : proche
dernier cerne mesuré : aubier

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

origine : 1620

terme : 1668

0458 0442 0382 0385 0290 0422 0456 0425 0334 0332 0337 0146 0069
0076 0075 0120 0178 0142 0123 0096 0160 0084 0092 0075 0111 0129
0150 0198 0150 0107 0109 0177 0080 0079 0075 0108 0091 0097 0105
0083 0064 0077 0056 0077 0064 0089 0090 0085 0107

renjdp113

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 60 cernes

aubier : 16 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche cambium

origine : 1628

terme : 1687

0259 0505 0449 0471 0302 0399 0298 0413 0136 0171 0166 0194 0267
0209 0300 0211 0202 0242 0293 0288 0290 0212 0134 0267 0329 0183
0146 0247 0268 0225 0214 0132 0092 0054 0053 0064 0091 0126 0130
0131 0183 0278 0178 0162 0194 0199 0160 0183 0158 0195 0139 0179
0100 0164 0227 0145 0138 0091 0117 0192

renjdp114

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 61 cernes

aubier : 17 cernes mesurés

moelle : proche

dernier cerne mesuré : proche cambium

origine : 1627

terme : 1687

0338 0341 0578 0590 0490 0347 0371 0320 0375 0375 0305 0284 0193
0250 0295 0243 0190 0213 0224 0253 0290 0189 0132 0126 0223 0242
0255 0171 0286 0241 0220 0281 0172 0142 0115 0092 0117 0148 0174
0151 0142 0167 0159 0155 0186 0131 0168 0147 0105 0084 0146 0155
0150 0114 0146 0366 0189 0122 0108 0144 0182

renjdp116

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 71 cernes

aubier : 20 cernes mesurés

moelle : proche

dernier cerne mesuré : cambium (repos)

origine : 1619

terme : 1689

0643 0540 0613 0860 0587 0486 0177 0178 0255 0191 0407 0410 0471
0312 0380 0289 0427 0227 0154 0112 0117 0200 0167 0181 0195 0216
0201 0210 0256 0137 0115 0100 0217 0228 0225 0170 0247 0245 0201
0184 0172 0136 0074 0081 0135 0185 0179 0155 0142 0191 0208 0154
0127 0140 0177 0123 0131 0115 0142 0133 0124 0088 0122 0187 0144
0110 0075 0104 0184 0172 0124

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

renjdp117

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 55 cernes

aubier : 20 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium (repos)

origine : 1634

terme : 1688

0202 0160 0248 0263 0228 0141 0187 0317 0345 0324 0187 0224 0290
0259 0173 0164 0174 0198 0163 0191 0176 0191 0208 0139 0156 0133
0091 0055 0043 0057 0075 0095 0091 0085 0110 0186 0134 0162 0097
0078 0068 0057 0050 0079 0070 0061 0046 0058 0095 0085 0099 0061
0092 0086 0079

renjdp119

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 71 cernes

aubier : 21 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium altéré

origine : 1617

terme : 1687

0120 0254 0176 0250 0233 0197 0179 0121 0174 0163 0126 0091 0155
0190 0086 0055 0096 0085 0080 0157 0241 0276 0107 0187 0120 0109
0077 0088 0135 0176 0198 0163 0111 0106 0104 0076 0074 0062 0082
0115 0135 0167 0123 0131 0127 0110 0139 0258 0357 0385 0208 0276
0250 0143 0134 0094 0064 0060 0080 0059 0085 0067 0093 0074 0157
0239 0111 0089 0075 0066 0123

renjdp120

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 31 cernes

aubier : 2 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : aubier

origine : 1642

terme : 1672

0129 0160 0175 0182 0206 0221 0110 0081 0063 0114 0163 0287 0175
0239 0189 0163 0160 0162 0159 0090 0069 0128 0159 0182 0192 0152
0171 0152 0099 0082 0104

renjdp121

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 76 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1595

terme : 1670

0400 0271 0447 0712 0126 0155 0408 0466 0417 0393 0099 0113 0196
0395 0287 0282 0128 0130 0192 0219 0186 0251 0303 0239 0247 0274
septembre 2014

■ DONNEES CHIFFREES

Jeux de Paume / Grand séminaire (35238)

0283 0105 0048 0042 0067 0080 0077 0085 0089 0152 0137 0192 0166
 0105 0135 0148 0121 0136 0150 0189 0100 0083 0058 0057 0075 0097
 0111 0105 0077 0061 0085 0085 0133 0122 0149 0103 0088 0110 0130
 0124 0106 0087 0157 0165 0164 0144 0147 0135 0147 0126

renjdp122

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 62 cernes
aubier : 18 cernes mesurés
moelle : proche
dernier cerne mesuré : cambium (repos)
origine : 1628
terme : 1689

0081 0288 0287 0326 0315 0298 0316 0550 0611 0357 0472 0362 0582
 0581 0548 0340 0307 0366 0561 0090 0041 0043 0070 0141 0053 0039
 0099 0209 0139 0210 0138 0085 0117 0094 0119 0193 0240 0220 0246
 0239 0334 0315 0203 0171 0197 0205 0197 0219 0118 0097 0103 0109
 0092 0205 0323 0152 0195 0173 0166 0168 0162 0117

renjdp123

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 38 cernes
aubier : 5 cernes mesurés
moelle : absente
dernier cerne mesuré : aubier
origine : 1639
terme : 1676

0426 0414 0350 0383 0271 0334 0413 0308 0194 0127 0134 0090 0201
 0332 0193 0128 0212 0176 0146 0120 0139 0111 0065 0063 0101 0127
 0142 0129 0133 0159 0205 0136 0150 0145 0190 0116 0122 0105

renjdp128

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 111 cernes
aubier : 36 cernes mesurés
moelle : proche
dernier cerne mesuré : cambium (repos)
origine : 1578
terme : 1688

0143 0134 0109 0087 0023 0037 0082 0218 0264 0167 0207 0235 0206
 0233 0239 0230 0267 0255 0220 0216 0279 0218 0117 0141 0191 0294
 0239 0158 0162 0096 0106 0119 0101 0072 0118 0182 0138 0119 0132
 0095 0159 0122 0149 0107 0143 0127 0090 0096 0090 0197 0143 0200
 0139 0146 0116 0122 0097 0108 0167 0156 0159 0077 0119 0128 0105
 0081 0066 0084 0104 0088 0082 0099 0076 0079 0124 0083 0067 0120
 0089 0071 0115 0087 0086 0077 0049 0122 0084 0088 0114 0088 0087
 0083 0078 0091 0071 0100 0075 0096 0063 0088 0082 0074 0101 0101
 0128 0084 0071 0058 0087 0091 0088

renjdp129

■ DONNEES CHIFFREES***Jeux de Paume / Grand séminaire (35238)***

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 34 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1634
terme : 1667

0203 0225 0256 0260 0264 0180 0249 0246 0200 0155 0177 0195 0210
 0220 0159 0165 0146 0254 0233 0264 0222 0223 0261 0244 0237 0174
 0147 0110 0129 0205 0243 0393 0394 0324

renjdp13

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 68 cernes
aubier : 30 cernes mesurés
moelle : absente
dernier cerne mesuré : cambium (repos)
origine : 1622
terme : 1689

0240 0251 0204 0211 0180 0172 0148 0224 0209 0101 0057 0071 0058
 0118 0150 0181 0160 0123 0199 0116 0144 0113 0099 0124 0118 0134
 0100 0096 0063 0098 0086 0098 0096 0151 0174 0211 0148 0108 0085
 0062 0054 0068 0082 0128 0134 0109 0117 0129 0113 0104 0076 0091
 0081 0079 0075 0094 0089 0100 0077 0110 0178 0075 0098 0071 0070
 0080 0076 0081

renjdp130

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 30 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1639
terme : 1668

0178 0220 0231 0191 0107 0088 0092 0152 0222 0137 0110 0065 0160
 0178 0233 0240 0394 0322 0504 0542 0473 0400 0314 0227 0391 0308
 0308 0253 0278 0233

renjdp132

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 46 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1636
terme : 1681

0209 0196 0160 0178 0246 0227 0292 0300 0173 0173 0242 0288 0275
 0210 0193 0207 0289 0301 0340 0465 0415 0369 0341 0293 0286 0288
 0250 0471 0334 0326 0283 0279 0275 0343 0255 0254 0158 0266 0178
 0234 0143 0162 0167 0190 0251 0232

renjdp136

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 65 cernes
 aubier : 23 cernes mesurés
 moelle : absente
 dernier cerne mesuré : cambium altéré
 origine : 1622
 terme : 1686

0510 0473 0347 0336 0405 0099 0048 0051 0076 0171 0202 0257 0125
 0251 0318 0118 0107 0168 0366 0539 0095 0032 0035 0067 0277 0259
 0208 0063 0045 0049 0053 0048 0034 0035 0033 0039 0046 0034 0034
 0036 0030 0064 0035 0048 0071 0082 0069 0097 0047 0061 0073 0162
 0127 0112 0075 0036 0037 0034 0064 0041 0036 0041 0034 0038 0033

renjdp138

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 42 cernes
 moelle : absente
 dernier cerne mesuré : duramen
 origine : 1641
 terme : 1682

0411 0365 0155 0134 0111 0172 0246 0247 0361 0315 0418 0351 0453
 0420 0351 0393 0335 0372 0312 0276 0272 0228 0298 0308 0328 0455
 0350 0385 0377 0336 0282 0312 0299 0379 0348 0273 0262 0233 0361
 0275 0232 0325

renjdp14

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 54 cernes
 aubier : 14 cernes mesurés
 moelle : proche
 dernier cerne mesuré : aubier
 origine : 1634
 terme : 1687

0158 0326 0437 0371 0394 0342 0366 0187 0193 0204 0179 0271 0340
 0338 0195 0170 0105 0157 0106 0201 0135 0233 0234 0265 0158 0197
 0186 0167 0142 0187 0202 0312 0277 0224 0193 0205 0152 0173 0114
 0083 0091 0086 0090 0141 0118 0125 0079 0103 0169 0078 0093 0050
 0075 0101

renjdp140

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 59 cernes
 aubier : 20 cernes mesurés
 moelle : proche
 dernier cerne mesuré : cambium (indéterminée)
 origine : 1631
 terme : 1689

0166 0199 0172 0131 0151 0156 0177 0206 0173 0200 0195 0206 0094
 0068 0080 0104 0142 0111 0079 0058 0090 0111 0178 0160 0245 0245
 0181 0112 0159 0115 0068 0062 0115 0054 0055 0059 0088 0083 0108

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

0085 0067 0069 0116 0095 0103 0064 0147 0112 0101 0090 0091 0226
0156 0117 0100 0135 0124 0084 0050

renjdp143

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 33 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : interface aubier
origine : 1648
terme : 1680

0311 0223 0218 0302 0310 0330 0426 0518 0362 0353 0328 0272 0314
0261 0189 0417 0285 0224 0217 0210 0300 0266 0183 0220 0185 0262
0206 0279 0177 0214 0158 0194 0143

renjdp146

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 36 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1630
terme : 1665

0470 0627 0223 0313 0143 0162 0287 0370 0474 0739 0489 0304 0388
0245 0144 0140 0156 0225 0130 0102 0092 0211 0198 0173 0266 0252
0278 0246 0258 0184 0146 0089 0068 0154 0179 0190

renjdp21

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 48 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 1623
terme : 1670

0545 0419 0174 0232 0418 0314 0544 0597 0614 0383 0272 0258 0295
0432 0410 0363 0309 0408 0371 0241 0180 0199 0235 0294 0262 0173
0109 0070 0154 0178 0169 0125 0191 0192 0184 0143 0130 0105 0104
0094 0158 0169 0178 0195 0188 0171 0166 0155

renjdp22

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 49 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 1623
terme : 1671

0473 0381 0114 0131 0308 0171 0344 0362 0339 0204 0256 0256 0332
0377 0360 0332 0239 0390 0357 0255 0190 0205 0261 0305 0259 0184
0147 0127 0207 0211 0161 0146 0212 0227 0204 0172 0147 0099 0129
0110 0164 0217 0294 0219 0175 0168 0178 0144 0115

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

renjdp23

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 65 cernes

aubier : 9 cernes mesurés

moelle : indéterminé

dernier cerne mesuré : aubier

origine : 1614

terme : 1678

0499 0365 0416 0191 0406 0288 0381 0374 0298 0243 0175 0281 0306
0295 0323 0308 0336 0131 0089 0187 0076 0137 0140 0138 0136 0096
0193 0138 0167 0239 0197 0164 0168 0190 0124 0111 0103 0172 0084
0087 0093 0112 0132 0164 0151 0184 0113 0145 0114 0186 0349 0266
0180 0195 0258 0302 0172 0162 0120 0119 0153 0169 0073 0132 0109

renjdp24

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 147 cernes

moelle : proche

dernier cerne mesuré : duramen

origine : 1519

terme : 1665

0402 0238 0107 0190 0229 0212 0210 0258 0245 0195 0164 0172 0347
0240 0208 0244 0296 0250 0327 0300 0433 0398 0229 0208 0295 0206
0271 0045 0038 0060 0062 0054 0069 0059 0073 0050 0050 0047 0072
0058 0095 0090 0117 0160 0115 0088 0086 0066 0041 0073 0117 0184
0241 0161 0101 0223 0200 0091 0094 0086 0116 0135 0110 0076 0144
0173 0159 0208 0230 0231 0140 0099 0058 0067 0104 0145 0120 0075
0103 0114 0112 0111 0118 0118 0120 0119 0110 0112 0141 0105 0097
0112 0141 0119 0158 0109 0064 0081 0080 0127 0103 0102 0112 0136
0086 0091 0085 0081 0088 0087 0097 0080 0073 0069 0068 0060 0063
0065 0092 0086 0110 0117 0139 0103 0075 0100 0067 0101 0067 0069
0063 0051 0080 0092 0095 0113 0156 0137 0099 0098 0085 0071 0052
0056 0056 0069 0110

Séquence Moyenne

RenJeuPaume.101

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 59

origine : 1752

terme : 1810

0345 0239 0211 0210 0457 0411 0326 0277 0267 0189 0198 0270 0153
0133 0181 0203 0205 0240 0281 0248 0233 0189 0176 0291 0267 0217
0216 0200 0211 0144 0139 0182 0170 0115 0136 0145 0149 0217 0170
0154 0226 0203 0174 0225 0241 0281 0259 0235 0211 0206 0142 0085
0093 0126 0087 0091 0130 0109 0154

Composantes de la Moyenne RenJeuPaume.101

renjdp134

septembre 2014

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 41 cernes
 aubier : 3 cernes mesurés
 moelle : proche
 dernier cerne mesuré : aubier
 origine : 1765
 terme : 1805

0151 0217 0352 0247 0294 0532 0433 0428 0425 0439 0684 0563 0451
 0434 0543 0406 0322 0276 0445 0340 0194 0227 0180 0264 0344 0261
 0256 0353 0345 0342 0349 0393 0467 0521 0419 0346 0369 0260 0171
 0147 0199

renjdp135

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 41 cernes
 aubier : 3 cernes mesurés
 moelle : proche
 dernier cerne mesuré : aubier
 origine : 1770
 terme : 1810

0283 0243 0251 0142 0108 0243 0283 0202 0200 0129 0178 0115 0176
 0192 0176 0140 0177 0175 0145 0216 0183 0190 0248 0215 0204 0282
 0208 0184 0142 0145 0134 0145 0099 0043 0055 0098 0083 0094 0196
 0168 0228

renjdp142

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 56 cernes
 moelle : proche
 dernier cerne mesuré : proche aubier
 origine : 1753
 terme : 1808

0156 0165 0136 0241 0233 0350 0280 0239 0202 0144 0323 0106 0077
 0117 0170 0181 0246 0250 0202 0177 0087 0073 0202 0216 0170 0156
 0094 0163 0067 0095 0112 0163 0121 0126 0225 0194 0271 0179 0174
 0284 0262 0170 0307 0277 0402 0271 0250 0269 0218 0121 0076 0108
 0127 0115 0122 0128

renjdp144

essence : *chêne (Quercus sp.)*
 longueur : 44 cernes
 moelle : proche
 dernier cerne mesuré : proche aubier
 origine : 1752
 terme : 1795

0345 0322 0256 0284 0517 0390 0151 0204 0209 0166 0163 0190 0133
 0117 0135 0104 0166 0120 0110 0131 0074 0075 0077 0085 0068 0078
 0086 0095 0130 0078 0047 0063 0066 0047 0070 0057 0047 0116 0104
 0073 0153 0111 0065 0083

■ DONNEES CHIFFREES

Jeux de Paume / Grand séminaire (35238)

renjdp148

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 55 cernes

aubier : 14 cernes mesurés

moelle : proche

dernier cerne mesuré : aubier

origine : 1756

terme : 1810

0613 0611 0478 0346 0353 0199 0287 0296 0219 0187 0253 0186 0224
0301 0228 0230 0233 0216 0182 0243 0205 0185 0203 0137 0179 0140
0103 0097 0107 0074 0078 0089 0093 0138 0122 0079 0091 0081 0091
0104 0085 0070 0103 0127 0096 0091 0088 0048 0060 0078 0063 0056
0067 0049 0080

Séquence Moyenne

RenJeuPaume.005

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 285

origine : 1323

terme : 1607

0156 0201 0144 0115 0140 0149 0154 0180 0134 0150 0198 0151 0132
0126 0131 0131 0159 0150 0122 0154 0177 0147 0172 0242 0197 0189
0261 0228 0212 0171 0151 0141 0076 0086 0169 0168 0141 0108 0104
0089 0112 0114 0137 0164 0209 0130 0132 0128 0111 0119 0135 0129
0100 0100 0058 0085 0078 0077 0077 0068 0076 0068 0074 0083 0071
0087 0079 0060 0083 0070 0080 0068 0083 0080 0077 0089 0082 0073
0091 0104 0121 0123 0120 0111 0178 0176 0185 0196 0215 0184 0167
0172 0185 0178 0170 0277 0119 0174 0158 0124 0191 0231 0212 0177
0136 0172 0176 0154 0228 0222 0193 0136 0242 0210 0164 0158 0212
0118 0181 0145 0124 0133 0146 0212 0155 0184 0176 0162 0135 0101
0100 0103 0140 0124 0170 0151 0130 0136 0104 0090 0098 0095 0089
0186 0169 0121 0093 0108 0132 0165 0160 0117 0164 0147 0100 0119
0141 0143 0209 0143 0092 0099 0102 0105 0140 0120 0134 0147 0098
0115 0141 0211 0179 0198 0154 0186 0165 0173 0169 0138 0136 0116
0136 0150 0181 0170 0155 0144 0126 0136 0154 0164 0171 0148 0123
0151 0159 0138 0121 0154 0173 0119 0111 0142 0126 0102 0088 0098
0131 0143 0119 0146 0172 0144 0158 0124 0135 0112 0112 0086 0141
0117 0162 0115 0108 0142 0116 0090 0117 0118 0098 0116 0143 0119
0132 0111 0108 0109 0120 0140 0087 0109 0135 0104 0094 0109 0120
0129 0143 0127 0104 0103 0123 0129 0122 0095 0124 0103 0085 0082
0091 0102 0100 0105 0104 0109 0106 0083 0073 0071 0076 0090 0099
0080 0077 0083 0081 0080 0070 0075 0077 0090 0069 0105 0064

Composantes de la Moyenne RenJeuPaume.005

renjdp01

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 121 cernes

aubier : 32 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium (repos)

septembre 2014

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

origine : 1487

terme : 1607

0077 0083 0097 0100 0079 0061 0064 0068 0058 0096 0071 0084 0084
0080 0063 0053 0061 0064 0060 0079 0107 0085 0069 0071 0062 0064
0074 0099 0115 0082 0066 0089 0101 0102 0075 0094 0134 0079 0082
0105 0087 0084 0055 0046 0071 0075 0080 0066 0106 0074 0097 0103
0090 0060 0059 0048 0068 0068 0089 0062 0061 0087 0093 0064 0072
0066 0057 0080 0072 0068 0078 0067 0073 0073 0070 0080 0071 0075
0096 0049 0041 0054 0077 0071 0085 0111 0076 0090 0105 0116 0119
0084 0106 0064 0065 0063 0064 0065 0073 0094 0099 0086 0080 0063
0073 0084 0093 0099 0108 0078 0106 0106 0095 0104 0088 0110 0109
0135 0116 0139 0099

renjdp02

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 285 cernes

aubier : 28 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium (repos)

origine : 1323

terme : 1607

0156 0201 0144 0115 0140 0149 0154 0180 0134 0150 0198 0151 0132
0126 0131 0131 0159 0150 0122 0154 0177 0147 0172 0242 0197 0189
0261 0228 0212 0171 0151 0141 0076 0086 0169 0168 0141 0108 0104
0089 0112 0114 0111 0128 0184 0112 0116 0117 0104 0120 0114 0091
0090 0073 0044 0050 0053 0046 0055 0042 0054 0050 0050 0062 0055
0047 0046 0048 0036 0051 0052 0053 0051 0054 0063 0066 0066 0064
0063 0064 0075 0097 0087 0072 0073 0080 0069 0085 0095 0094 0089
0098 0105 0080 0061 0082 0065 0070 0065 0054 0075 0085 0062 0060
0054 0067 0060 0062 0069 0086 0092 0069 0102 0079 0066 0103 0096
0057 0060 0068 0068 0062 0055 0069 0061 0055 0044 0055 0052 0051
0034 0037 0049 0049 0075 0078 0065 0057 0062 0057 0061 0059 0050
0073 0065 0056 0049 0052 0059 0067 0059 0049 0056 0054 0047 0043
0057 0060 0092 0058 0045 0049 0049 0049 0062 0058 0058 0058 0051
0040 0042 0046 0056 0044 0037 0065 0052 0047 0053 0039 0048 0048
0055 0050 0038 0055 0058 0052 0051 0045 0034 0057 0042 0033 0045
0037 0046 0043 0041 0035 0044 0042 0030 0029 0032 0035 0033 0020
0028 0033 0037 0044 0044 0050 0047 0034 0033 0045 0042 0044 0046
0051 0034 0050 0037 0037 0032 0035 0035 0029 0034 0035 0040 0028
0044 0038 0040 0040 0040 0056 0024 0047 0049 0029 0038 0036 0050
0045 0061 0062 0061 0054 0064 0078 0059 0059 0075 0064 0055 0054
0052 0050 0068 0078 0088 0098 0079 0059 0071 0075 0081 0099 0104
0076 0071 0099 0096 0111 0090 0081 0066 0084 0070 0084 0060

renjdp08

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 158 cernes

aubier : 24 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium (végétation)

origine : 1450

terme : 1607

■ DONNEES CHIFFREES

Jeux de Paume / Grand séminaire (35238)

0108 0099 0088 0086 0120 0064 0075 0053 0068 0084 0113 0099 0085
 0131 0119 0109 0109 0207 0101 0087 0093 0107 0137 0118 0075 0081
 0112 0105 0062 0097 0164 0169 0119 0069 0054 0046 0039 0050 0053
 0045 0054 0053 0051 0059 0055 0094 0075 0043 0059 0053 0062 0048
 0042 0032 0027 0037 0040 0073 0068 0078 0080 0056 0079 0054 0087
 0136 0092 0058 0054 0055 0049 0046 0140 0087 0066 0064 0063 0064
 0056 0062 0064 0118 0093 0133 0135 0149 0124 0118 0084 0117 0225
 0157 0122 0162 0153 0184 0162 0169 0190 0128 0105 0156 0183 0128
 0128 0208 0159 0134 0124 0121 0136 0140 0131 0127 0172 0193 0191
 0131 0117 0141 0205 0179 0154 0157 0115 0125 0121 0101 0077 0105
 0098 0078 0069 0080 0107 0112 0111 0116 0123 0125 0083 0062 0054
 0053 0068 0062 0055 0056 0063 0062 0065 0056 0063 0073 0117 0089
 0093 0034

renjdp09

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 104 cernes

aubier : 16 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : aubier

origine : 1500

terme : 1603

0285 0403 0236 0218 0094 0142 0233 0326 0379 0213 0151 0174 0199
 0195 0277 0240 0245 0189 0219 0319 0204 0196 0198 0152 0101 0109
 0150 0150 0102 0073 0076 0124 0198 0129 0211 0123 0132 0122 0112
 0123 0144 0163 0119 0118 0104 0119 0131 0156 0143 0115 0105 0133
 0136 0111 0096 0138 0107 0138 0117 0113 0142 0133 0223 0103 0141
 0128 0125 0133 0185 0118 0152 0142 0133 0099 0097 0167 0151 0155
 0124 0140 0108 0110 0110 0151 0273 0174 0194 0148 0132 0135 0104
 0091 0085 0077 0108 0117 0097 0094 0084 0113 0107 0093 0115 0124

renjdp101

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 167 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

origine : 1410

terme : 1576

0159 0159 0140 0092 0116 0117 0140 0109 0258 0101 0093 0110 0084
 0189 0206 0156 0133 0086 0184 0174 0158 0195 0166 0127 0116 0208
 0150 0136 0154 0211 0083 0134 0108 0105 0131 0146 0193 0139 0170
 0154 0147 0109 0104 0134 0110 0169 0098 0202 0172 0123 0120 0078
 0085 0080 0095 0094 0194 0123 0070 0072 0090 0081 0161 0116 0094
 0183 0127 0088 0081 0110 0101 0159 0107 0051 0079 0085 0100 0138
 0114 0108 0166 0099 0080 0113 0142 0121 0129 0103 0105 0099 0116
 0127 0103 0093 0082 0107 0113 0180 0142 0099 0096 0109 0118 0165
 0127 0112 0096 0067 0116 0125 0105 0108 0142 0163 0081 0078 0089
 0101 0089 0082 0084 0134 0133 0104 0108 0150 0097 0100 0107 0093
 0044 0052 0040 0089 0071 0098 0067 0059 0123 0109 0080 0100 0118
 0080 0106 0089 0079 0090 0071 0073 0077 0085 0101 0047 0045 0091
 0077 0080 0113 0134 0135 0107 0101 0064 0063 0076 0112

renjdp102

septembre 2014

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 156 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1419
terme : 1574

0057 0082 0109 0096 0126 0175 0160 0161 0115 0163 0154 0153 0178
 0228 0209 0142 0211 0204 0195 0189 0190 0086 0131 0109 0087 0134
 0122 0164 0125 0167 0139 0166 0141 0077 0104 0115 0118 0160 0213
 0138 0118 0143 0104 0087 0095 0092 0084 0241 0173 0096 0066 0092
 0104 0103 0107 0095 0127 0120 0083 0084 0105 0087 0163 0095 0057
 0078 0078 0079 0099 0087 0089 0104 0078 0068 0110 0230 0112 0157
 0105 0114 0109 0093 0098 0097 0097 0098 0085 0092 0143 0132 0118
 0108 0101 0083 0148 0129 0117 0105 0087 0139 0191 0134 0111 0131
 0158 0091 0073 0110 0105 0086 0067 0062 0080 0083 0093 0097 0140
 0094 0128 0102 0084 0061 0049 0039 0061 0059 0082 0055 0050 0086
 0072 0049 0068 0067 0049 0065 0085 0071 0075 0054 0051 0044 0063
 0126 0061 0052 0077 0068 0054 0061 0073 0084 0080 0075 0069 0080

renjdp103

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 71 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 1425
terme : 1495

0448 0301 0169 0213 0244 0244 0426 0369 0325 0217 0457 0431 0313
 0241 0367 0192 0370 0271 0209 0221 0272 0389 0274 0312 0414 0286
 0238 0163 0169 0204 0320 0305 0329 0349 0298 0273 0167 0135 0144
 0132 0134 0387 0331 0216 0160 0211 0302 0292 0363 0193 0351 0352
 0201 0304 0308 0330 0514 0333 0210 0232 0286 0259 0375 0281 0375
 0418 0165 0136 0192 0424 0286

renjdp104

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 42 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 1407
terme : 1448

0366 0360 0469 0455 0534 0365 0357 0386 0401 0376 0513 0791 0296
 0582 0390 0227 0359 0459 0333 0325 0274 0360 0324 0217 0231 0224
 0256 0122 0311 0330 0238 0205 0306 0211 0315 0236 0222 0212 0260
 0358 0241 0260

renjdp105

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 71 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 1422

■ DONNEES CHIFFREES

Jeux de Paume / Grand séminaire (35238)

terme : 1492

0211 0359 0457 0334 0229 0238 0287 0307 0269 0406 0403 0291 0213
 0413 0352 0250 0207 0308 0171 0281 0239 0190 0167 0209 0331 0229
 0302 0253 0226 0223 0166 0146 0131 0268 0193 0290 0231 0225 0235
 0174 0156 0146 0144 0136 0368 0307 0231 0160 0161 0220 0307 0258
 0209 0278 0219 0121 0179 0230 0180 0369 0198 0158 0170 0159 0149
 0206 0170 0196 0240 0150 0118

renjdp106

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 121 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : duramen

origine : 1431

terme : 1551

0409 0396 0300 0208 0372 0265 0205 0194 0317 0158 0271 0198 0169
 0192 0191 0343 0202 0305 0263 0294 0224 0157 0124 0132 0209 0162
 0260 0217 0164 0171 0150 0115 0140 0134 0113 0239 0238 0231 0147
 0179 0239 0307 0290 0250 0267 0236 0142 0195 0232 0249 0329 0231
 0142 0146 0130 0135 0215 0162 0187 0162 0104 0092 0114 0221 0156
 0198 0130 0135 0153 0147 0124 0126 0135 0128 0137 0137 0217 0231
 0160 0183 0160 0153 0234 0189 0151 0112 0093 0175 0217 0175 0137
 0138 0168 0081 0083 0115 0117 0076 0078 0078 0088 0090 0092 0112
 0171 0095 0133 0122 0136 0071 0066 0047 0089 0079 0108 0081 0078
 0109 0097 0067 0092

renjdp107

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 197 cernes

aubier : 36 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium altéré

origine : 1409

terme : 1605

0149 0213 0203 0217 0198 0172 0182 0189 0127 0264 0143 0205 0205
 0146 0196 0203 0170 0157 0091 0095 0132 0098 0138 0121 0103 0077
 0105 0078 0064 0083 0110 0069 0082 0081 0051 0070 0059 0084 0095
 0095 0119 0135 0102 0080 0076 0054 0085 0071 0132 0106 0097 0109
 0094 0078 0084 0070 0070 0105 0091 0091 0076 0078 0091 0124 0129
 0096 0144 0096 0087 0097 0098 0115 0129 0100 0068 0062 0069 0067
 0092 0078 0094 0076 0072 0053 0070 0077 0078 0084 0079 0071 0073
 0086 0074 0060 0063 0068 0059 0063 0068 0075 0075 0055 0048 0049
 0039 0056 0059 0048 0037 0047 0053 0046 0051 0042 0060 0051 0051
 0048 0044 0040 0038 0033 0042 0050 0052 0048 0055 0048 0065 0048
 0058 0050 0052 0043 0054 0058 0061 0051 0056 0067 0061 0052 0061
 0061 0059 0069 0070 0057 0064 0057 0054 0042 0053 0052 0040 0040
 0048 0042 0043 0048 0057 0050 0054 0050 0035 0038 0033 0030 0036
 0032 0035 0031 0029 0021 0032 0032 0033 0032 0030 0029 0040 0029
 0025 0029 0040 0028 0020 0031 0030 0034 0030 0019 0025 0029 0025
 0026 0034

renjdp108

septembre 2014

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 102 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1482
terme : 1583

0224 0130 0141 0140 0161 0212 0248 0210 0190 0138 0127 0138 0177
 0143 0203 0136 0140 0139 0121 0126 0127 0149 0152 0202 0196 0330
 0216 0142 0147 0139 0160 0215 0253 0216 0184 0188 0220 0246 0222
 0172 0211 0240 0184 0179 0228 0134 0113 0102 0117 0210 0193 0181
 0216 0251 0195 0215 0159 0117 0087 0127 0112 0192 0177 0206 0189
 0189 0209 0189 0135 0200 0159 0142 0119 0179 0143 0178 0141 0159
 0194 0144 0161 0098 0098 0153 0133 0156 0205 0241 0182 0198 0128
 0135 0139 0150 0201 0201 0162 0206 0150 0122 0113 0128

renjdp11

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 179 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 1370
terme : 1548

0112 0125 0107 0147 0124 0096 0113 0075 0097 0096 0097 0091 0074
 0092 0080 0088 0090 0082 0095 0087 0056 0107 0075 0095 0082 0114
 0082 0064 0094 0075 0064 0120 0121 0159 0146 0167 0122 0169 0138
 0118 0139 0158 0157 0152 0132 0153 0146 0111 0114 0092 0095 0101
 0084 0123 0120 0107 0128 0095 0080 0075 0092 0105 0104 0100 0091
 0107 0087 0074 0092 0085 0069 0070 0061 0063 0056 0062 0091 0073
 0065 0079 0087 0062 0052 0054 0059 0054 0055 0065 0062 0055 0058
 0050 0049 0045 0057 0054 0064 0054 0042 0042 0045 0043 0049 0055
 0043 0049 0051 0047 0051 0064 0047 0053 0044 0033 0043 0039 0051
 0058 0053 0055 0071 0068 0055 0070 0095 0097 0089 0077 0087 0099
 0082 0095 0087 0099 0084 0101 0111 0145 0131 0137 0125 0120 0095
 0151 0121 0101 0105 0095 0085 0094 0082 0084 0079 0094 0080 0063
 0077 0079 0067 0049 0057 0056 0080 0064 0056 0074 0073 0087 0073
 0066 0055 0053 0047 0045 0054 0061 0049 0068 0058

renjdp111

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 58 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 1504
terme : 1561

0183 0152 0363 0288 0300 0333 0288 0161 0250 0308 0271 0330 0351
 0199 0192 0219 0174 0238 0353 0266 0111 0171 0288 0317 0128 0152
 0194 0271 0435 0242 0329 0330 0385 0381 0275 0307 0244 0217 0186
 0334 0228 0515 0241 0095 0213 0149 0105 0252 0181 0137 0283 0316
 0188 0279 0236 0150 0169 0259

renjdp141

■ DONNEES CHIFFREES***Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)***

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 87 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1515
terme : 1601

0261 0260 0295 0279 0282 0284 0245 0229 0265 0236 0201 0254 0218
 0227 0185 0276 0206 0221 0188 0194 0243 0239 0253 0176 0223 0167
 0166 0092 0158 0146 0205 0132 0120 0151 0096 0072 0099 0081 0081
 0104 0110 0130 0131 0093 0095 0148 0115 0302 0140 0193 0185 0141
 0100 0087 0115 0185 0238 0132 0111 0140 0193 0168 0172 0122 0159
 0127 0102 0082 0088 0078 0066 0082 0081 0135 0094 0099 0085 0079
 0081 0128 0177 0138 0146 0141 0094 0094 0077

renjdp149

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 123 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1482
terme : 1604

0102 0073 0063 0070 0094 0114 0083 0105 0163 0124 0110 0144 0134
 0138 0117 0081 0101 0097 0107 0068 0067 0076 0056 0068 0071 0092
 0084 0085 0066 0055 0074 0072 0089 0100 0088 0078 0065 0064 0060
 0069 0108 0106 0082 0076 0082 0075 0068 0077 0085 0100 0086 0091
 0102 0146 0118 0117 0089 0109 0129 0116 0097 0106 0090 0147 0112
 0127 0105 0089 0071 0080 0074 0081 0083 0103 0097 0099 0083 0086
 0066 0082 0087 0082 0092 0101 0098 0088 0105 0078 0137 0196 0130
 0087 0102 0122 0083 0080 0070 0079 0083 0069 0072 0079 0104 0096
 0120 0079 0092 0093 0081 0059 0059 0082 0092 0079 0062 0065 0074
 0049 0054 0045 0053 0077 0090

renjdp15

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 99 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : proche aubier
origine : 1492
terme : 1590

0550 0546 0804 0552 0613 0467 0457 0393 0311 0208 0223 0191 0162
 0146 0167 0221 0246 0265 0272 0231 0272 0273 0315 0357 0234 0208
 0315 0287 0266 0202 0277 0346 0260 0213 0290 0214 0196 0146 0179
 0238 0219 0190 0330 0291 0220 0273 0233 0260 0179 0201 0157 0367
 0218 0324 0254 0260 0390 0287 0221 0210 0242 0181 0186 0282 0249
 0253 0207 0236 0198 0256 0243 0176 0189 0284 0195 0184 0201 0225
 0185 0229 0249 0212 0195 0198 0228 0202 0144 0206 0166 0120 0118
 0122 0125 0140 0138 0169 0177 0171 0115

renjdp16

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 108 cernes

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

aubier : 16 cernes mesurés
moelle : absente
dernier cerne mesuré : aubier
origine : 1498
terme : 1605

0517 0414 0396 0282 0302 0200 0143 0172 0196 0253 0265 0287 0324
 0273 0313 0348 0372 0458 0318 0260 0390 0321 0283 0231 0376 0525
 0327 0279 0411 0289 0270 0215 0243 0382 0382 0300 0445 0592 0404
 0480 0354 0380 0252 0294 0194 0348 0294 0398 0246 0258 0335 0253
 0203 0261 0300 0227 0269 0336 0288 0318 0269 0242 0206 0220 0287
 0155 0204 0285 0215 0193 0245 0291 0215 0276 0318 0233 0203 0236
 0236 0201 0146 0236 0204 0163 0167 0168 0147 0186 0176 0198 0187
 0213 0166 0150 0132 0117 0125 0145 0124 0091 0076 0124 0107 0111
 0104 0100 0115 0064

renjdp17

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 113 cernes
aubier : 26 cernes mesurés
moelle : présente
dernier cerne mesuré : cambium (végétation)
origine : 1493
terme : 1605

0232 0425 0264 0330 0282 0379 0362 0400 0410 0264 0293 0227 0216
 0266 0332 0291 0276 0209 0164 0161 0131 0179 0145 0170 0122 0188
 0129 0103 0065 0114 0150 0120 0084 0113 0095 0092 0094 0102 0142
 0159 0108 0103 0125 0141 0117 0083 0099 0080 0080 0047 0098 0110
 0116 0076 0063 0097 0069 0063 0075 0068 0063 0088 0096 0086 0079
 0078 0082 0071 0078 0109 0071 0095 0123 0081 0069 0064 0080 0086
 0097 0072 0070 0073 0080 0096 0081 0065 0077 0075 0064 0066 0075
 0077 0087 0084 0087 0090 0087 0075 0066 0066 0083 0083 0100 0082
 0076 0067 0064 0063 0049 0044 0042 0065 0040

renjdp18

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 76 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : duramen
origine : 1494
terme : 1569

0133 0184 0259 0229 0236 0194 0257 0286 0252 0199 0191 0373 0208
 0141 0120 0118 0113 0104 0076 0079 0102 0083 0080 0084 0075 0061
 0079 0061 0063 0079 0075 0099 0083 0077 0069 0048 0025 0034 0053
 0047 0046 0065 0058 0067 0043 0049 0040 0036 0040 0079 0044 0061
 0036 0035 0054 0053 0040 0043 0053 0064 0054 0070 0072 0065 0055
 0065 0064 0084 0057 0048 0099 0100 0055 0043 0064 0058

renjdp19

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 104 cernes
aubier : 17 cernes mesurés

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

moelle : absente

dernier cerne mesuré : aubier

origine : 1494

terme : 1597

0251 0434 0465 0381 0332 0233 0267 0322 0202 0278 0186 0262 0234
 0200 0144 0159 0154 0151 0165 0165 0143 0129 0122 0082 0102 0110
 0122 0073 0115 0145 0112 0102 0080 0101 0071 0060 0069 0085 0060
 0055 0064 0108 0105 0122 0070 0082 0076 0086 0072 0132 0093 0113
 0070 0070 0094 0072 0055 0060 0063 0072 0087 0088 0082 0084 0090
 0083 0075 0095 0081 0060 0089 0105 0065 0061 0052 0063 0080 0065
 0066 0046 0058 0047 0057 0059 0056 0069 0069 0048 0052 0055 0064
 0064 0051 0053 0045 0044 0043 0051 0050 0049 0065 0078 0060 0038

renjdp20

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 174 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : duramen

origine : 1365

terme : 1538

0163 0199 0233 0148 0147 0155 0103 0129 0143 0172 0115 0113 0054
 0109 0085 0087 0086 0089 0082 0073 0084 0096 0077 0119 0105 0076
 0107 0085 0093 0069 0085 0103 0104 0107 0105 0091 0089 0126 0128
 0127 0106 0138 0103 0124 0120 0125 0140 0132 0115 0127 0154 0135
 0101 0152 0082 0088 0126 0088 0104 0144 0138 0103 0101 0102 0111
 0094 0119 0122 0131 0102 0129 0121 0101 0113 0125 0084 0097 0083
 0072 0080 0085 0102 0108 0108 0121 0116 0103 0069 0069 0063 0065
 0067 0084 0091 0068 0080 0058 0048 0050 0044 0048 0078 0099 0080
 0069 0076 0078 0107 0103 0068 0101 0105 0078 0096 0104 0097 0108
 0100 0070 0075 0071 0079 0117 0094 0119 0107 0088 0074 0080 0098
 0091 0110 0093 0099 0092 0092 0094 0072 0079 0094 0082 0073 0100
 0094 0110 0094 0111 0086 0093 0086 0095 0081 0083 0086 0104 0095
 0091 0088 0106 0084 0081 0092 0088 0070 0060 0057 0074 0082 0073
 0071 0104 0085 0087 0090

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

Séquence(s) non datée(s)

Séquence(s) individuelle(s)

renjdp10

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 102 cernes

aubier : 34 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium (repos)

0245 0174 0185 0175 0145 0163 0120 0114 0115 0099 0119 0140 0179
0168 0223 0196 0183 0186 0158 0160 0128 0111 0200 0149 0140 0148
0160 0114 0111 0109 0063 0083 0072 0092 0075 0084 0100 0113 0089
0096 0085 0079 0071 0089 0087 0056 0049 0066 0061 0082 0084 0086
0064 0063 0107 0091 0093 0077 0067 0076 0070 0075 0074 0066 0083
0083 0079 0092 0140 0104 0114 0068 0065 0078 0084 0079 0075 0091
0081 0080 0074 0069 0076 0074 0071 0085 0086 0061 0067 0057 0086
0083 0074 0073 0061 0076 0078 0065 0084 0082 0082 0056

renjdp110

essence : châtaignier (Castanea sativa Mill.)

longueur : 40 cernes

aubier : 2 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium (repos)

0533 0577 0429 0785 0609 0313 0472 0258 0224 0319 0501 0557 0489
0556 0218 0383 0397 0383 0380 0314 0305 0315 0238 0141 0151 0126
0148 0136 0166 0148 0142 0174 0117 0143 0169 0166 0114 0130 0188
0202

renjdp112

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 37 cernes

aubier : 2 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : aubier

0421 0540 0626 0587 0754 0650 0786 0616 0604 0384 0437 0472 0477
0126 0060 0049 0047 0081 0041 0042 0126 0236 0158 0279 0114 0070
0105 0108 0128 0163 0222 0182 0198 0182 0204 0191 0155

renjdp115

essence : châtaignier (Castanea sativa Mill.)

longueur : 33 cernes

aubier : 2 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : cambium (repos)

■ DONNEES CHIFFREES***Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)***

0292 0404 0368 0478 0458 0304 0409 0343 0311 0265 0324 0248 0155
0164 0335 0189 0374 0250 0204 0120 0230 0218 0226 0340 0184 0510
0509 0249 0231 0351 0288 0274 0298

renjdp118

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 53 cernes

moelle : proche

dernier cerne mesuré : proche aubier

0518 0236 0208 0188 0489 0488 0490 0304 0268 0209 0155 0116 0146
0139 0196 0254 0289 0353 0167 0144 0143 0154 0184 0168 0173 0301
0127 0245 0221 0288 0234 0264 0240 0311 0274 0246 0209 0193 0211
0109 0195 0174 0307 0201 0209 0177 0258 0278 0224 0172 0247 0158
0258

renjdp12

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 54 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : duramen

0224 0312 0381 0308 0221 0176 0176 0217 0199 0115 0254 0330 0335
0370 0290 0224 0183 0253 0200 0208 0202 0256 0181 0231 0243 0199
0122 0130 0155 0127 0139 0136 0230 0279 0214 0336 0471 0412 0507
0257 0197 0199 0212 0296 0435 0283 0296 0197 0219 0188 0175 0221
0218 0263

renjdp124

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 43 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : proche aubier

0147 0180 0245 0096 0181 0233 0246 0255 0185 0145 0158 0199 0284
0230 0392 0268 0231 0243 0223 0246 0232 0223 0142 0085 0070 0095
0092 0118 0180 0122 0101 0191 0147 0083 0081 0086 0136 0160 0159
0126 0037 0194 0107

renjdp125

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 80 cernes

aubier : 15 cernes mesurés

moelle : proche

dernier cerne mesuré : aubier

0404 0569 0549 0629 0480 0309 0354 0148 0346 0352 0551 0337 0244
0263 0249 0195 0198 0100 0051 0097 0200 0239 0191 0154 0158 0116
0093 0089 0092 0087 0075 0079 0071 0061 0047 0054 0051 0060 0090
0082 0084 0085 0097 0101 0078 0062 0048 0051 0073 0083 0072 0066
0045 0045 0044 0052 0055 0104 0077 0062 0068 0059 0054 0044 0035
0046 0041 0038 0041 0044 0031 0037 0035 0030 0040 0032 0034 0040
0029 0042

■ DONNEES CHIFFREES

Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)

renjdp126

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 57 cernes

moelle : proche

dernier cerne mesuré : proche aubier

0537 0387 0336 0455 0355 0355 0372 0412 0396 0303 0267 0168 0287
0251 0301 0429 0256 0252 0175 0146 0140 0109 0159 0107 0126 0179
0179 0170 0167 0156 0128 0156 0109 0118 0124 0096 0120 0089 0111
0129 0089 0095 0065 0089 0084 0066 0063 0064 0064 0084 0080 0080
0116 0084 0060 0058 0070

renjdp127

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 78 cernes

aubier : 25 cernes mesurés

moelle : proche

dernier cerne mesuré : cambium (repos)

0688 0557 0826 0301 0518 0430 0259 0195 0254 0532 0697 0635 0465
0328 0265 0280 0448 0206 0237 0184 0178 0191 0158 0113 0121 0083
0084 0147 0130 0115 0104 0173 0173 0189 0126 0092 0103 0101 0130
0073 0049 0035 0036 0038 0037 0037 0058 0057 0032 0041 0044 0038
0042 0049 0051 0039 0036 0041 0045 0063 0079 0062 0069 0113 0118
0065 0060 0049 0096 0073 0065 0047 0039 0066 0073 0051 0074 0051

renjdp131

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 27 cernes

aubier : 7 cernes mesurés

moelle : absente

dernier cerne mesuré : aubier

0548 0353 0198 0108 0161 0107 0078 0091 0115 0139 0368 0361 0179
0096 0039 0038 0048 0063 0089 0138 0107 0074 0057 0039 0051 0053
0054

renjdp133

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 36 cernes

moelle : absente

dernier cerne mesuré : duramen

0343 0244 0075 0134 0138 0165 0305 0494 0250 0553 0383 0170 0315
0348 0363 0370 0466 0408 0564 0350 0256 0380 0431 0531 0418 0491
0249 0363 0205 0263 0159 0503 0435 0369 0318 0217

renjdp137

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 25 cernes

moelle : proche

dernier cerne mesuré : duramen

■ DONNEES CHIFFREES***Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)***

0930 0637 0447 0279 0303 0144 0161 0111 0109 0107 0116 0123 0183
0218 0209 0179 0127 0187 0214 0239 0188 0160 0124 0145 0202

renjdp139

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 56 cernes
aubier : 3 cernes mesurés
moelle : absente
dernier cerne mesuré : aubier

0749 0654 0608 0522 0529 0552 0463 0402 0326 0273 0495 0092 0070
0056 0110 0121 0204 0108 0087 0080 0132 0148 0173 0182 0201 0188
0178 0170 0093 0117 0111 0137 0134 0065 0112 0081 0248 0176 0216
0150 0203 0268 0353 0323 0249 0207 0138 0144 0232 0257 0277 0247
0251 0145 0159 0130

renjdp145

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 33 cernes
moelle : proche
dernier cerne mesuré : proche aubier

0339 0313 0291 0221 0253 0280 0463 0347 0301 0394 0800 0243 0110
0118 0103 0131 0518 0515 0252 0134 0116 0172 0230 0238 0224 0117
0216 0155 0122 0154 0139 0349 0526

renjdp147

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 26 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : proche aubier

0275 0563 0491 0287 0441 0376 0315 0344 0447 0156 0101 0072 0107
0203 0169 0167 0191 0300 0216 0269 0290 0160 0188 0227 0159 0216

renjdp27

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 27 cernes
moelle : absente
dernier cerne mesuré : duramen

0268 0305 0277 0248 0194 0156 0160 0403 0547 0483 0312 0367 0308
0174 0313 0146 0119 0302 0367 0139 0205 0161 0134 0106 0132 0159
0135

renjdp28

essence : chêne (Quercus sp.)
longueur : 37 cernes
aubier : 7 cernes mesurés
moelle : absente
dernier cerne mesuré : aubier

■ DONNEES CHIFFREES*Jeu de Paume / Grand séminaire (35238)*

0517 0598 0621 0387 0343 0239 0247 0493 0220 0128 0297 0411 0440
0508 0515 0245 0410 0446 0492 0247 0281 0212 0311 0276 0240 0221
0325 0229 0247 0402 0453 0479 0280 0250 0250 0264 0618

renjdp31

essence : chêne (Quercus sp.)

longueur : 87 cerne

moelle : proche

dernier cerne mesuré : proche aubier

0109 0107 0015 0014 0027 0048 0092 0150 0079 0106 0096 0125 0105
0047 0095 0196 0281 0320 0191 0256 0358 0273 0189 0167 0243 0396
0219 0170 0121 0114 0197 0176 0227 0475 0368 0416 0454 0243 0122
0149 0178 0275 0217 0111 0196 0321 0242 0247 0303 0276 0325 0304
0304 0277 0245 0189 0145 0232 0234 0212 0225 0157 0184 0188 0218
0175 0141 0093 0074 0062 0058 0089 0055 0057 0105 0110 0116 0215
0108 0087 0092 0121 0092 0073 0069 0066 0088

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BAILLIE M.G.L. 1982 - *Tree-ring Dating and Archeology*, Croom Helm ed., London and Camberra, 274 p.

BARY-LENGER A., NEBOUT J.-P. 1993 - *Le chêne. Les chênes pédonculé et sessile en France et en Belgique (Ecologie) - Economie) - Histoire) - Sylviculture)*, ed. du Perron, Allier-Liège, 604 p.

BERNARD V. 1998 - *L'homme, le Bois et la Forêt dans la France du Nord entre le Mésoolithique et le Haut Moyen-Age*, BAR International Series 733, Oxford (England), 190 p.

BERNARD V., EPAUD F., LE DIGOL Y. 2007 - « Bois de haie, bois de bocage, bois d'architecture » in *Bocages et Sociétés*, Actes du colloque organisé à l'université Rennes 2 les 29, 30 septembre et 1er octobre 2004 par le CERHIO et le CREA sous la direction de Annie Antoine et Dominique Marguerie : 213-230.

CALAME F. 1983 - « Les marques de charpente » in *Ethnologie Française*, tome XIII-I (janvier-mars) : 7-24.

CHAPELOT O. 2003 - « Bois sec, bois vert. Vraie ou fausse question ? » in POISSON J.-M., SCHWIEN J.-J., 2003 (dir.) : 79-89.

COLARDELLE M. 1996 (dir.) - « L'homme et la nature au Moyen Age », Grenoble, Actes du Ve Congrès International d'archéologie médiévale (s.d. M. Colardelle), 1993 (6 au 9 oct.), Ed. Errance, Paris, 259 p.

EGGER H., GASSMANN P., BURRI N. 1985 - « Situation actuelle du travail au laboratoire de dendrochronologie de Neuchâtel ». *Dendrocronologia* 3 : 177-192.

EPAUD F. 2002 - L'évolution des techniques et des structures de charpenterie du XIe au XIIIe siècle en Normandie : une approche des charpentes par l'archéologie du bâti, Thèse de doctorat d'Histoire de l'université de Rouen sous la direction de A.-M. Flambard Héricher, 2 vol., Rouen, 506 et 189 p.

EPAUD F. 2007 (avec la collaboration de Vincent Bernard et Yannick Le Digol pour le chapitre « Le bois : de la forêt au chantier ») - *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie*, Publications du CRAHM, Caen, 624 p.

GASSMANN P., LAMBERT G., LAVIER C., BERNARD V., GIRARD CLOS O. 1996 - « Pirogues et analyses dendrochronologiques » in ARNOLD B, (dir.) : *Pirogues monoxyles d'Europe Centrale. Construction, typologie, évolution* ; vol.2, Coll. Archéologie aujourd'hui, Archéologie Neuchâteloise, 160 p., 150 fig.

HOFFSUMMER P. 1995 - *Les charpentes de toitures en Wallonie. Typologie et dendrochronologie (XIe-XIXe siècle)*, Etudes et Documents, série Monuments et Sites, 1, Division du Patrimoine, Ministère de la région Wallonne, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Namur, 173 p.

HOFFSUMMER P. (dir.), MAYER J. (coord.) 2002 - *Les charpentes du XIe au XIXe siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Cahier du Patrimoine n°62, Monum, Editions du Patrimoine, Paris, 376 p.

HUNOT J.-Y. 2001 - *L'évolution de la charpente de comble en Anjou, du XIIe au XVIIIe siècle*, Patrimoine d'Anjou : études et travaux 1, Conseil général de Maine-et-Loire, 166 p.

HOLLSTEIN E. 1980 - *Mitteleuropäische Eichenchronologie*. Philipp von Zabern, Mainz am Rhein. 273p.

HUBER B., GIERTZ-SIEBENLIST V. 1969 - Unsere tausendjaehrige Eichen-Jahrringchronologie durchschnittlich 57(10-150) fach belegt. Aus den Sitzungsberichten der Oesterr. Akademie der Wissenschaften, Mathem.-naturw. Kl.Abt, 1z/178, Hft 1-4 : 37-42.

HUBER B., GIERTZ-SIEBENLIST V. 1978 - Our 1000-year Oak annual ring chronology. In Fletcher J. : *Dendro in Europe*, BAR International Series 51 : 27-32.

JANSMA E. 1995 - RemembeRings : the development and application of local and regional tree-ring chronologies of Oak for the purposes of archaeological and historical research in the Netherlands. R.O.B., Nederlandse Archeologische Rapporten, 19, Amsterdam : 149 p.

JONES M.C.E., MEIRION-JONES G.I, GUIBAL F., PILCHER J.R. 1989 - « The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany : a provisional assessment ». *Antiquaries Journal* LXIX(1) : 73-110.

JOURNOT F. 1999 - « Archéologie du bâti » in BESSAC J.-C., BURNOUF J., JOURNOT F. et al. - *La construction : les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Collection Archéologique dirigée par A. Ferdière, Errance, Paris : p. 101-162.

LAMBERT G., LAVIER C. 1992 - « L'étalon dendrochronologique Bourgogne 29 », Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne. Catalogue d'exposition, Musée Rolin, Autun : 123-156.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

LAMBERT G. 1996 - « Recherches de signaux anthropiques dans des séries dendrochronologiques du Moyen-Age », L'homme et la nature au Moyen-Age, Paléo-environnement et sociétés européennes, Ve Congrès International de la Société d'Archéologie Médiévale, Grenoble, oct. 1993 : 143-150.

LAMBERT G., BERNARD V., DOUCERAIN C., GIRARD-CLOS O., GUIBAL F., LAVIER C., SZEPERTISKY B. 1996 - French regional oak chronologies spanning more than 1000 years. Proceedings of the International Conference on Tree Rings, Environment and Humanity : Relationships and Processes, May 1994, RADIOCARBON, University of Tucson, Arizona, Ed. Dean S.S., Meko D.M. et Swetnam T.W. : 821-932.

LAMBERT G. 1998 - « La dendrochronologie, mémoire de l'arbre », in EVIN et al. - *La datation en laboratoire*, Collection Archéologique dirigée par A. Ferdière, Errance, Paris : 13-69.

LAMBERT G. 2006 - « Dendrochronologie, histoire et archéologie, modélisation du temps. Le logiciel Dendron II et le projet Historic Oaks », HDR (Directeur) présentée le 9 novembre 2006 sous la direction de A. Daubigney, 2 vol. : 1. Textes et annexes, 152 p. - 2. Figures, 206 p.

LE DIGOL Y. et BERNARD V. 2003 - « Les maisons à pans de bois vues par la dendrochronologie », in *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, t. 26 : 166-170.

LE DIGOL Y. et BERNARD V. 2005 - « Dendro-archéologie sur le site de Pineuilh, «La Mothe» (Gironde) : dynamique de l'activité constructrice, cycles d'exploitation forestière et gestion des bois d'oeuvre », Rapport d'étude dendro-archéologique in PRODEO F. (dir.), DFS Pineuilh, «La Mothe», Inrap.

LE DIGOL Y. et RIOULT J.-J. 2009 - « Le logis dit la Psalette à Nantes : la dendrochronologie et l'analyse architecturale au service de la restauration et de l'histoire », in *Les cahiers d'Icomos France, Structures en bois dans le patrimoine bâti, Actes des journées techniques internationales Bois, Metz, 29, 30 et 31 mai 2008* : 28-32.

MILLE P. 1996 - « L'usage du bois vert au Moyen Age : de la contrainte technique à l'exploitation organisée des forêts », in COLARDELLE M. (dir.) 1996 : 166-170.

PILCHER J.-R. 1987 - « A 700 year dating chronology for Northern France », in Ward R.G.W. : Applications of tree-ring studies : current research in dendrochronology and related subjects. British Archaeological Report, Oxford, Int. Series 333 : 127-139.

POISSON J.-M., SCHWIEN J.-J. 2003 (dir.) - « Le bois dans le château de pierre au Moyen Age », Actes du Colloque de Lons-le-Saunier, 23-25 octobre 1997, Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besançon, 448 p.

VARLEY G.C., GRADWELL G.R. 1962 - « The effect of partial Defoliation by Caterpillars on the Timber Production of Oak Trees in England », in XI Internationaler Kongress für Entomologie, Bd II, Wien 1960, Sonderdruck aus den Verhandlungen : 211-214.

■ COPYRIGHTS DES REFERENTIELS DENDRO. UTILISES

LCE-CNRS

Laboratoire de Chrono-Environnement
 Unité de Dendrochronologie
 Laboratoire de Chrono-Environnement, CNRS
 Université de Franche-Comté
 Campus de la Bouloie, 16, Route de Gray
 F - 25030 - cedex
 BESANCON
 joellamb@club-internet.fr

RENNES1

Unité de dendrochronologie, Laboratoire d'Archéosciences de Rennes I
 Laboratoire d'Archéosciences
 Université de Rennes I, Campus de Beaulieu
 F - 35042
 RENNES
 vincent.bernard@univ-rennes1.fr

DENDROTECH

Expertise Dendro-Archéologique
 6, rue de la Forge
 F - 35830
 BETTON
 yannick.ledigol@dendrotech.fr
 yann.couturier@dendrotech.fr
 axel.marais@dendrotech.fr

Coll. MEIRION-JONES, Musée de Bretagne
 Professor Gwyn MEIRION-JONES - gwynmj@ntlworld.com
 Martin BRIDGE - MarBrdg@aol.com
 Frédéric GUIBAL - ms451a08@univ.u-3mrs.fr
 Jon PILCHER - j.pilcher@qub.ac.uk
 Andy MOIR - amoir@tree-ring.co.uk
 Donald SHEWAN - dshewan007@btinternet.com

CEDRE

Centre d'Etudes en Dendrochronologie et de Recherches
 sur l'Environnement
 12, Av. de Chardonnet
 F - 25 000
 BESANCON
 cedre.perrault@wanadoo.fr

DULg

Laboratoire de dendrochronologie, Centre Européen d'Archéométrie
 Université de Liège
 Bâtiment B5a - Allée du 6 août,
 17 - Sart-Tilman
 B-4000
 LIEGE
 www.ulg.ac.be/dendro



RAPPORT

SONDAGES EN RECHERCHE DE POLYCHROMIES ET ENDUITS ANCIENS

JEU DE PAUME – 17 rue Saint Louis – Rennes

Géraldine Fray

Novembre 2014

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
PRESENTATION DU LIEU	4
LE JEU DE PAUME	6
<u>Historique</u>	6
<u>L'architecture</u>	7
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE I	10
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE II	13
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE III	15
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE IIIB	17
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE IV	18
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE V	19
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE VI	20
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE VII	21
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE VIII	22
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE IX ET X	23
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE XI	24
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE XII	25
ESCALIERS - XIII	26
PREMIER ETAGE – MUR PIGNON	27
PREMIER ETAGE – MUR EST	30
PREMIER ETAGE – MUR OUEST	32
REFERENCES	34

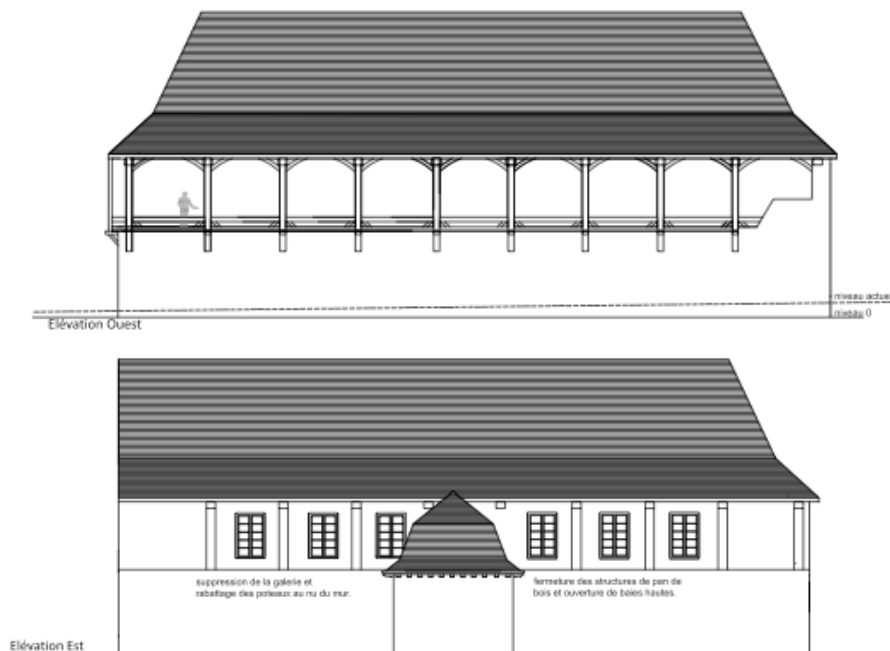
La présente campagne de sondages en recherche de polychromie et d'enduits anciens a été commandée par l'INRAP Grand-Ouest, en charge de l'étude du bâti, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment du jeu de Paume de la rue Saint Louis par la ville de Rennes.

Cette étude approfondie du bâti nécessite en effet la purge partielle des éléments de recouvrement des structures anciennes afin de pouvoir observer ces dernières. Ces sondages ont donc permis de s'assurer de la non destruction d'enduits ou de polychromies anciennes, tout en permettant, conjointement avec les archéologues, d'affiner la compréhension du bâtiment.

PRESENTATION DU LIEU

Le jeu de Paume, qui était la fonction initiale du bâtiment, fut sûrement construit au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle, période à laquelle ce jeu était encore très populaire. En 1686, un acte notarié mentionne le jeu de Paume sous sa dénomination « Le Pélican », et notifie sa vente la même année au grand séminaire qui souhaite s'élargir et transforme alors le lieu en chapelle sans nécessiter de travaux de grande envergure : la structure des poteaux poutres en bois est fermée afin de pouvoir poser des baies en partie haute, un lambris est posé sur la charpente, une sacristie est ajoutée au nord et la façade est remaniée. Elle porte d'ailleurs un cartouche daté de 1690, ce qui conduisit longtemps à penser que la chapelle datait de cette époque.

Il est à noter que les datations dendrochronologiques réalisées par Dendrotech lors de l'étude de faisabilité d'Elodie Baizeau, ainsi que celles réalisées en septembre 2014 confirment ces datations car le pan de bois en façade est daté entre 1606 – 1614 et la charpente de 1605 – 1607, ce qui correspond aux datations possibles de l'état jeu de Paume. En revanche, la voûte lambrissée est datée 1689 – 1690 ce qui correspond cette fois à la transformation en chapelle.



Proposition de restitution état jeu de Paume (en haut) et état chapelle (en bas).

© Elodie Baizeau

En 1793, le lieu est transformé en hôpital militaire et devient également lieu de stockage et blanchisserie.

En 1899, la Conciergerie s'y installe et des logements sont créés pour les religieuses desservant l'hôpital.

Au cours du XXe siècle, des bureaux y sont progressivement installés pour les services municipaux de la Ville de Rennes et en 1994, le bâtiment est finalement cédé à la Ville de Rennes puis il est inscrit le 23 juillet 2012 au titre des Monuments Historiques.

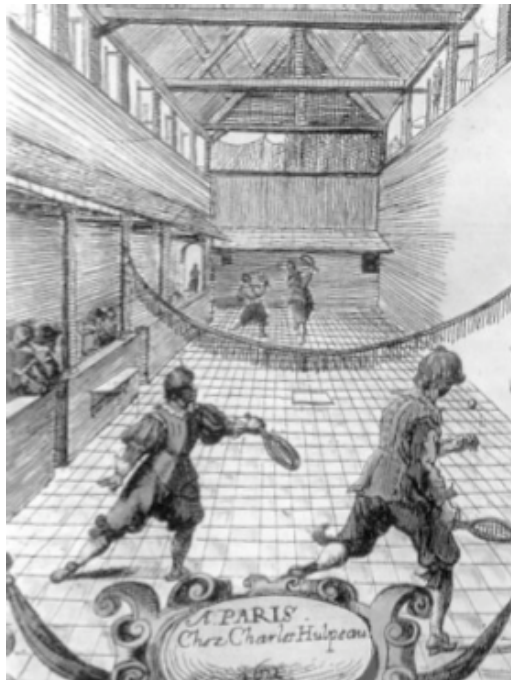
LE JEU DE PAUME

Historique

Les plus anciennes traces de jeu de Paume remontent au XIIe-XIIIe siècle. A cette époque, le jeu se déroule en extérieur et devient très vite populaire, engendrant de grands rassemblements, qui poussèrent le pouvoir à reléguer les jeux de Paume en salles au XVe siècle.

Il semble que les premières salles n'étaient pas couvertes jusqu'à la fin du XVIe siècle, ce qui ferait du Jeu de Paume de la rue Saint Louis un des premiers jeu couvert, au vu des datations dendrochronologiques de la charpente.

Vers la fin du XVIe – début XVIIe siècle, le nombre de jeu de Paume explose et on en dénombre jusqu'à plus de 250 à Paris. L'engouement pour ce jeu décline pourtant rapidement à partir de 1630 – 1650 et les salles disparaissent progressivement pour n'en conserver que trois complets de nos jours. Celui de la rue Saint Louis serait le quatrième conservé.



« le jeu royal de la paulme », Charles Hupeau, Paris 1632, gravure sur bois conservée à la BNF

L'architecture

Les salles de jeu de paume prenaient la forme d'un grand bâtiment rectangulaire d'environ 30 x 10m. Un grand espace dégagé était entouré de galeries basses ou hautes sur un ou 3 côtés selon les types, et un des grands murs goutterau, dit le « grand mur » ou « mur de bricole » était laissé vierge pour s'en servir aux rebonds de la balle. Ce dernier était en pierre de taille enduite pour permettre les rebonds de balle. Il pourrait avoir été blanchis pour une meilleure visibilité de la balle.

Le sol était à l'origine en carreaux de terre cuite¹, remplacés par des carreaux de pierre calcaire au XVIe.

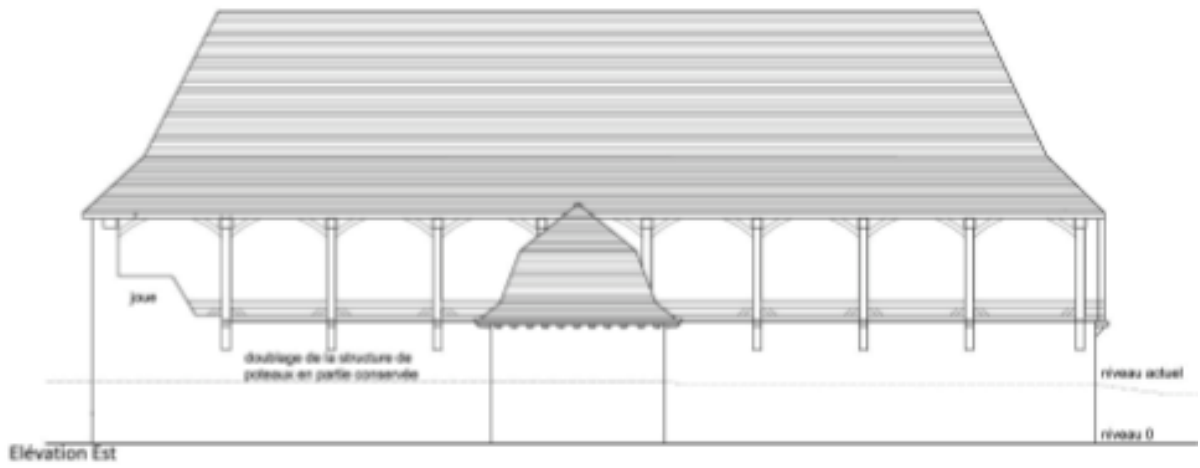
Le plan du bâtiment actuel de la rue Saint Louis ne rend pas compte de l'état du jeu de paume puisque de nombreuses cloisons y ont été ajoutées lors de l'occupation du site comme hôpital militaire. De nombreux aménagements spécifiques du jeu de paume s'y retrouve toutefois.

Le premier étage de la rue Saint Louis ne reflète aucun des états anciens puisqu'il date du XIXe siècle, lorsque le bâtiment servit de stockage.

Les combles, en revanche, permettent d'étudier la charpente du jeu de Paume et la transformation en voûte lambrissée lors de l'état chapelle.

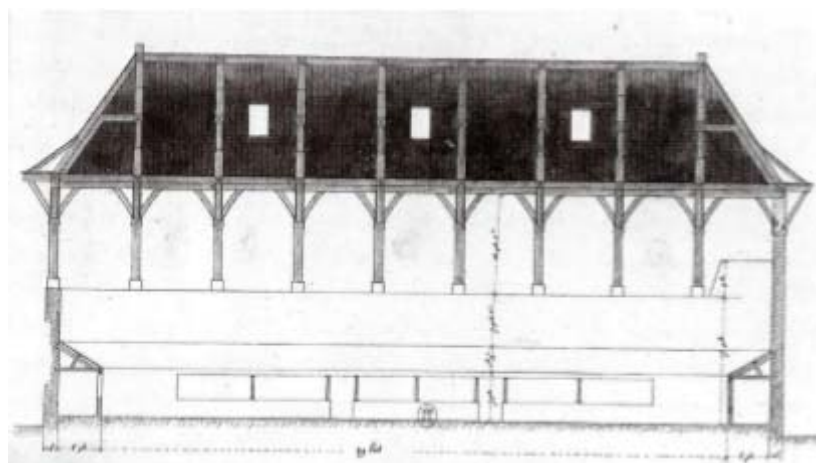
L'étude du bâtiment de la rue Saint Louis permettra donc une meilleure connaissance des architectures du jeu de Paume, et permettra des comparaisons avec les éléments connus comme le jeu de Versailles ou celui de St Germain en Laye, documentés par l'agence Frédéric Nepveu en 1833 dans « jeu des rois, roi des jeux ».

¹ Un sol de terre cuite fut retrouvé dans les vestiges de la salle de Louis XIII à Versailles lors des fouilles conduites par l'INRAP en 2006.



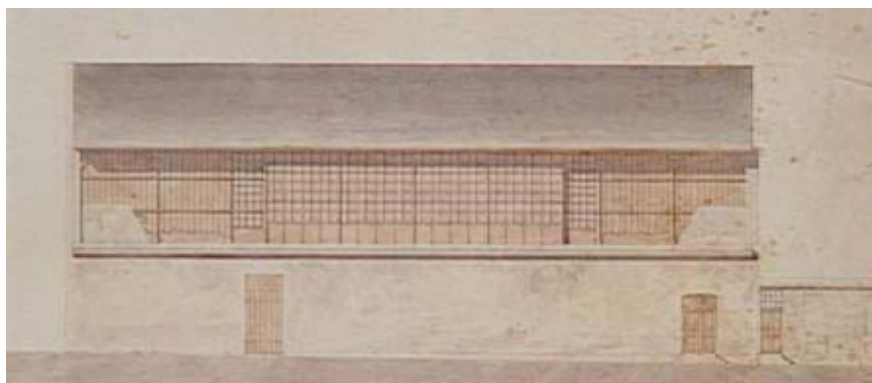
Restitution de l'élévation du jeu de Paume de la rue Saint Louis

© Elodie Baizeau



Coupe du jeu de Paume de St Germain en Laye

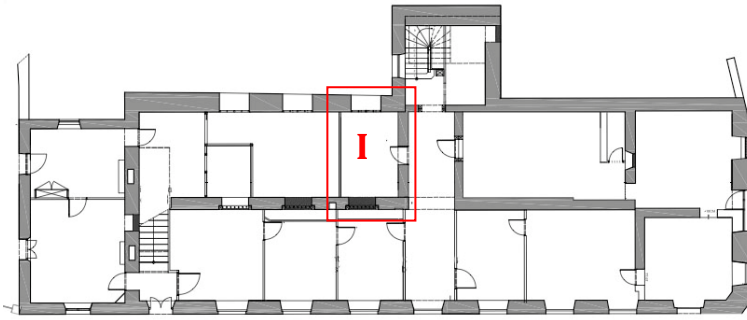
Jeu des rois, roi des jeux, agence F. Nepveu



Elevation du jeu de paume de Versailles

Jeu des rois, roi des jeux, agence F. Nepveu

SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE I



Mur Est

Mur de « bricole » servant à faire rebondir la balle à l'époque du jeu de paume.

Pierres de taille finement jointoyées.

Surface des pierres piquetées




Vestiges d'enduit de recouvrement très dégradés.

N°1



Pierres de taille à la surface piquetée avec un enduit fin orangé dans les joints et légèrement débordant sur les pierres.

L'enduit recouvre les trous de piquetage, donc sûrement postérieur à l'époque jeu de paume.

N°2		<p>Graffiti au crayon graphite « 1900 » inscrit par dessus le badigeon induré qui recouvre l'enduit orangé.</p>
N°3		<p>Badigeon rouge directement sur la pierre puis couche noire jusqu'à 52 cm du sol correspondant à une plinthe de propreté. Correspondrait à la phase de l'hôpital militaire car la plinthe se retrouve sur les cloisons de bois posées à cette époque.</p>
N°4		<p>Polychromie rouge recouverte de noir par dessus l'enduit de recouvrement rosé assez grossier. Plinthes rouges puis noires. Epoque d'occupation militaire.</p>



Cloison nord en maçonnerie de schiste enduite et recouverte de badigeon.

Cloisons posées lors de la transformation de la chapelle en hôpital militaire.

N°5



Encadrement bois de la porte avec couche de rouge recouverte d'une couche noire correspondant aux plinthes de propreté. Epoque d'occupation militaire.

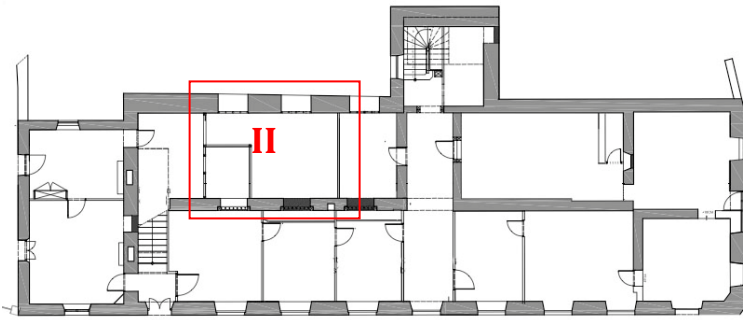
Mur de brique en pierres de taille finement jointoyées.

Piquetage et enduit de recouvrement pouvant correspondre à l'époque chapelle.

Cloison nord construite pour l'occupation militaire avec plinthes de propreté rouge puis noire.

Aucun vestige d'enduit ou de badigeon pouvant dater de l'époque du jeu de Paume n'a pu être repéré.

SONDAGES – REZ DE CHAUSSEE – SALLE II






Mur de bricole en pierres de taille à la surface piquetée avec des restes d'enduit fin par dessus.

N°1



Vestiges d'enduit clair très fin par dessus pierres de taille. Postérieur au piquetage.

Badigeon noir recouvert d'un badigeon blanc, appliqués à une époque où l'enduit était déjà lacunaire car ils sont appliqués à la fois sur l'enduit et dans les lacunes laissant la pierre apparente. Pourrait dater de l'occupation militaire. Plinthe de propreté.

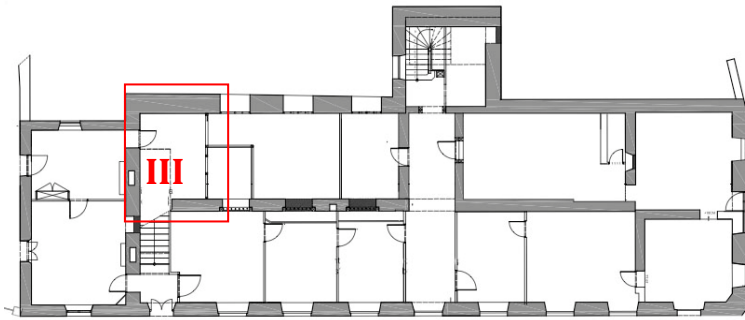
N°2		<p>Présence d'une plinthe noire sur le mur de bricole et sur la cloison en bois jusqu'à 94 – 95 cm du sol. Epoque d'occupation militaire.</p>
N°3		<p>Mur de bricole avec enduit orangé à grosses inclusions dans les joints. Présence de vestiges d'un badigeon jaunâtre avec restes de peinture rouge sur pierres. Ensemble recouvert d'un badigeon grisâtre et d'un enduit fin très blanc. La première couche de badigeon avec des restes de polychromie rouge pourrait dater de l'occupation chapelle.</p>
N°4		<p>Enduit orangé très lisse au niveau des joints de pierre : enduit rubanné pouvant dater de la période du Jeu de Paume. Badigeon jaunâtre par dessus, postérieur ?</p>

Mur de bricole en pierres de taille jointoyées avec enduit rubanné très orangé pouvant dater du jeu de paume. Ce type d'enduit aurait permis de retrouver une surface lisse permettant les rebonds de balle.

Le badigeon jaunâtre avec restes de polychromie rouge pourrait dater de la période chapelle ?

Un enduit fin très clair recouvre l'enduit orangé et le badigeon jaunâtre, ainsi que les trous de piquetage qui semblent avoir été faits pour la réalisation de cet enduit fin. Période chapelle ? période d'occupation militaire ?

SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE III



Angle nord ouest du bâtiment initial avec reprise de maçonnerie en moellons sûrement réalisée pour l'extension du bâtiment vers le nord (sacristie).

Reste quelques pierres de taille du bâtiment initial.

N°1

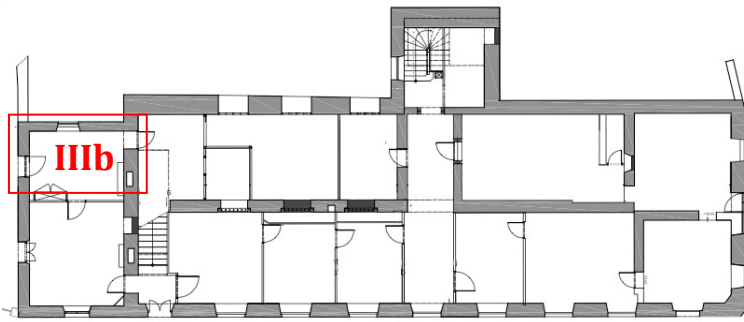


Pierres de taille originales avec enduit rubanné orangé puis enduit fin par dessus les trous de piquetage présentant un badigeon gris.

Toujours présence du même enduit orangé au niveau des joints des pierres de taille. Possible enduit d'origine de l'époque du jeu de paume. Ne semble pas avoir porté de badigeon dès l'origine mais difficile à affirmer.

Piquetage postérieur pour application d'un enduit fin recouvert de plusieurs couches de badigeon (gris puis blanc). Cet enduit pourrait dater de la transformation du lieu en chapelle (?)

SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE IIIb



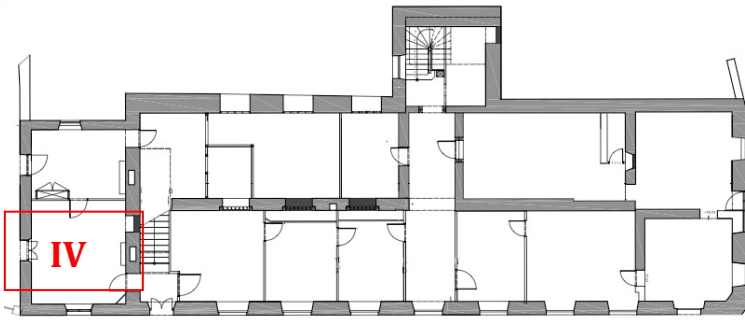
Mur est de l'extension pour sacristie recouvert d'enduit ciment pour pose de carreaux de faïence



Mur ouest de l'extension avec mur maçonné avec enduit terreux. Pierres de taille pour ouvertures.

Extension nord pour transformation en sacristie à l'époque chapelle. Maçonnerie montée avec enduit terreux, mais aucun vestige visible d'enduit de finition ou de badigeon.

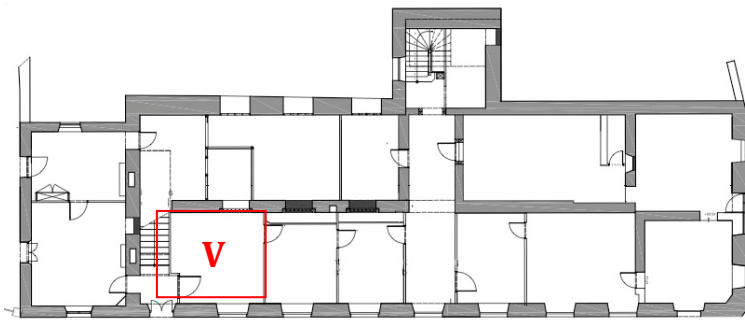
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE IV



Extension nord pour transformation en sacristie à l'époque chapelle.

Maçonnerie montée avec enduit terreux mais aucun vestige d'enduit de finition ou de badigeon ancien.

SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE V



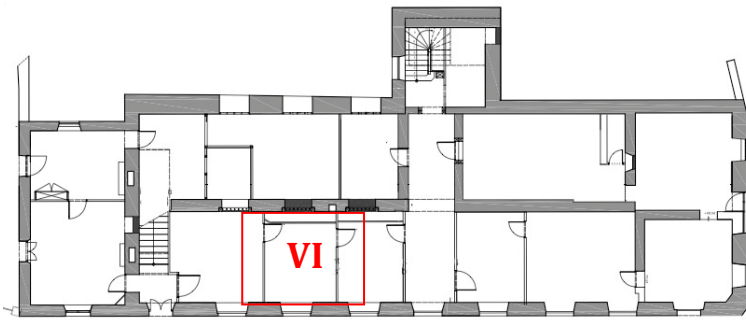
Mur en moellons de schiste recouvert d'un enduit très orangé avec granulats grossiers et irréguliers pouvant dater de l'époque initiale du jeu de paume (1 sur photo). Recouvert de vestiges de badigeon gris pouvant être d'origine.

Autour de la baie, reprise de maçonnerie avec enduit un peu plus clair, plus rosé, avec granulats plus fins (2 sur photo). Baies sûrement percées à l'époque militaire après pose du plancher vers 1825.

Par dessus l'ensemble, enduit gris lisse, moderne (fin occupation militaire ?)

Rq : l'enduit orangé est très proche de celui se retrouvant sur le mur de bricole et pourrait dater de l'époque du jeu de paume.

SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE VI

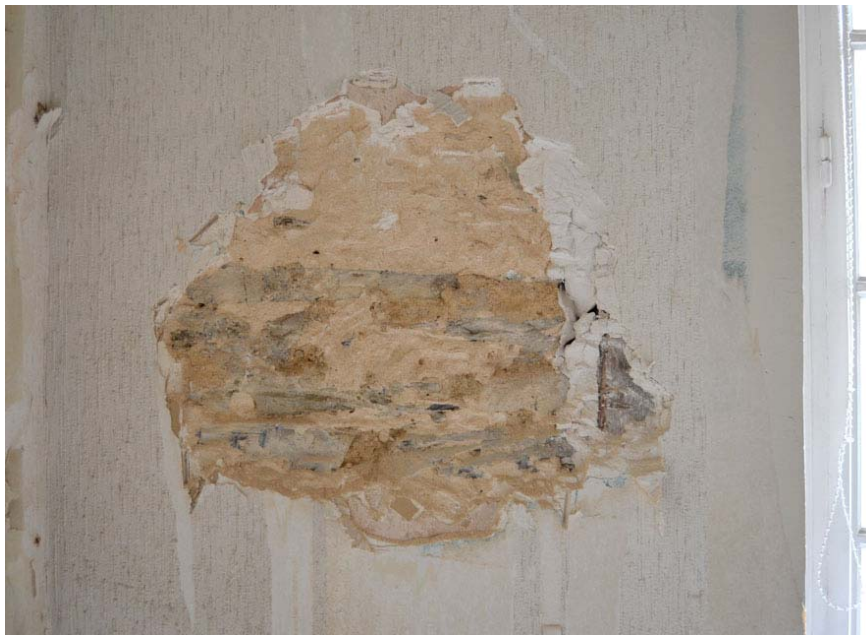
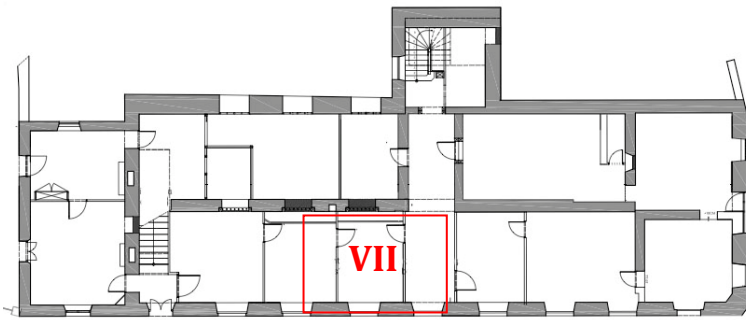


Même configuration que salle V. Mur en moellons de schiste avec enduit très orangé à granulats grossiers et irréguliers dans joints et à fleur de pierre (quasi à pierre vue) avec badigeon gris par dessus.

Remaniement de maçonnerie pour pose des baies avec cadre en bois. Pose d'un nouvel enduit plus fin et plus rosé au niveau des reprises.

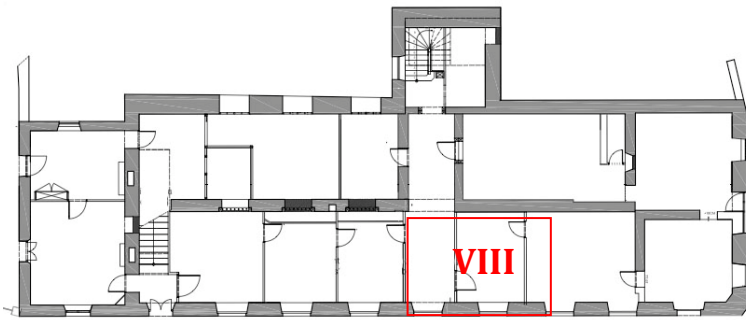
Enduit très clair et fin posé par dessus l'ensemble à une époque assez moderne, mais avant la pose des cloisons (début d'occupation militaire ?).

SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE VII



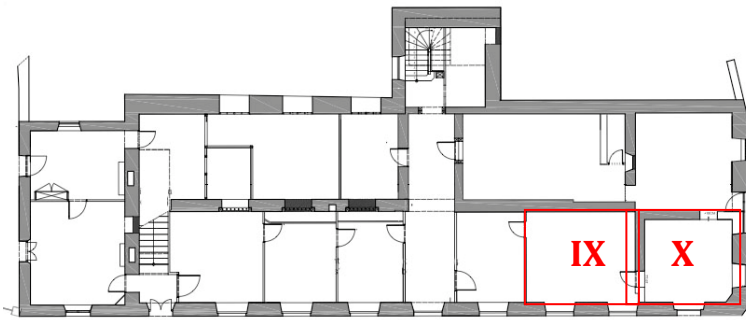
Même configuration que salle V et VI mais l'enduit plus clair et plus rosé posé après ouverture des baies est plus largement couvrant par dessus l'enduit original plus orangé qui semble plus altéré.

SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE VIII



Même configuration que salles précédentes donnant sur le mur gouttereau ouest à part que le mur d'origine avec enduit orangé sombre ne subsiste que sous allège des baies. Reprise complète de la maçonnerie entre les deux baies avec enduit rosé plus clair.

SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE IX ET X

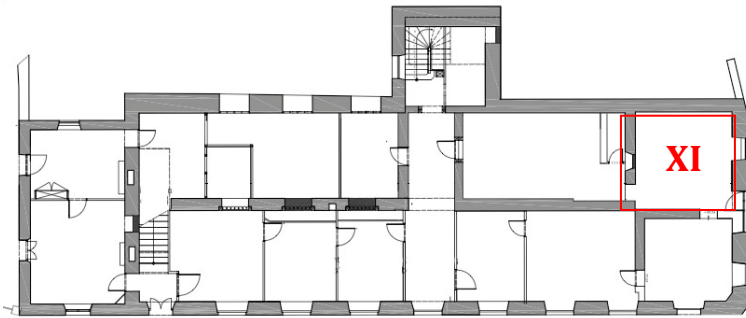


A peu près même configuration que salles précédentes donnant sur le mur gouttereau sud.

Mur d'origine en moellons de schiste avec enduit orangé sombre par dessus.

Reprises de maçonnerie en petits moellons pour ouvertures avec pose d'un enduit plus clair, plus fin et plus rosé par dessus.

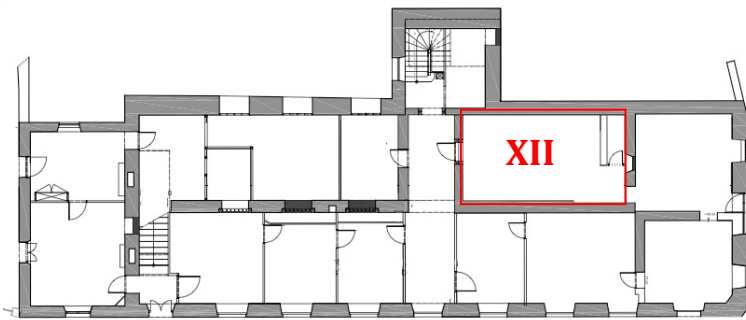
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE XI



Mur pignon sud en moellons avec reprises hétérogènes pour percement des ouvertures.

Mur de brique nord en pierres de taille bien appareillées en très mauvais état de conservation car multitude de clous oxydés plantés dedans pour accroche d'un enduit moderne. Désquamation importante de la surface par ailleurs noircie. Absence d'enduit de finition ancien.

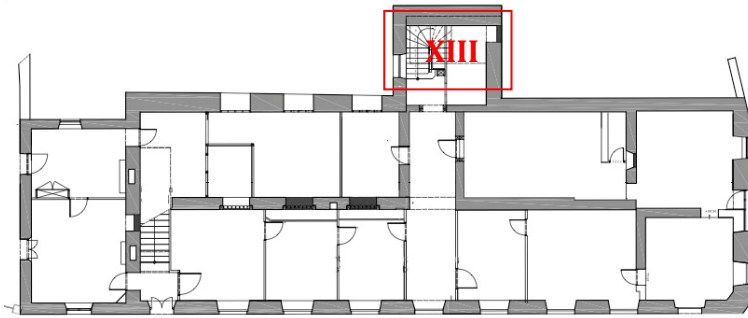
SONDAGES – REZ DE CHAUSSÉE – SALLE XII



Mur de brique en pierres de taille bien appareillées coupé puis reprise de la maçonnerie en moellons de schiste. Surface des pierres originales en très mauvais état car clous oxydés plantés dedans pour bonne tenue d'un enduit moderne disparu.

Dans l'angle coupé avec reprise de maçonnerie, vestige de badigeon polychrome sur enduit orangé assez clair : faux appareillage à filets blancs sur fond noir datant sûrement de l'époque du jeu de paume ou de l'époque chapelle. Pourrait dater du jeu de paume car le décor semble « coupé » par la reprise de maçonnerie, mais absence d'indices certains pour datation.

ESCALIERS - XIII



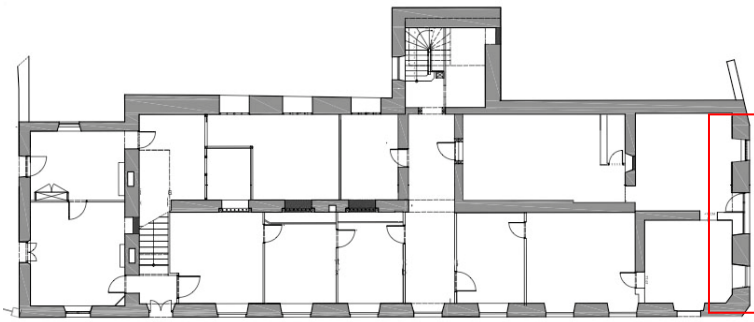
Mur est avec restes de torchis ancien sur lattis anciens fendus manuellement. Torchis à base de lin. Ce torchis suit bien la courbure de la voûte qui date de l'époque chapelle.

Un torchis plus récent à base de bourre (poil animal) a été appliqué dans les espaces vides au dessus de la voûte d'origine dus à la réfection de la toiture à l'époque militaire. Ce même torchis à base de bourre a également été appliqué en colmatage de lacunes au niveau du torchis ancien. On peut noter la présence de la plinthe de propreté noire par dessus un colmatage en partie basse, prouvant ainsi que ces dernières datent bien de l'occupation militaire.

Surface des enduits griffée pour appliquer les plâtres modernes.

Il est fort probable qu'un enduit de finition ait été appliqué par dessus les torchis qui restaient rarement visibles.

PREMIER ETAGE – MUR PIGNON





Mur maçonné avec mortier. Pierres de taille pour encadrement de la baie.

Torchis à base de terre + paille en partie basse du mur / torchis à base de terre + lin en partie haute du mur. Torchis appliqué directement sur maçonnerie, ensuite recouvert par plâtre.

Traces de l'ancien plancher posé à l'époque militaire.



Présence de graffitis d'époque militaire en partie haute du mur au dessus du niveau du plancher : dessins et inscriptions « LE CLUB DES OPTIMISTES »

<p>N°1 (partie basse du mur)</p>		<p>Présence de 3 couches de badigeon appliquées directement sur torchis à base de terre + paille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A (couche la plus récente) : badigeon jaune - B : badigeon gris - C : badigeon blanc directement sur torchis et sur pierres de taille apparente de la baie
<p>N°2 (partie haute du mur)</p>		<p>3 couches de badigeon appliquées sur torchis à base de terre + lin</p> <ul style="list-style-type: none"> - A (couche la plus récente) : badigeon jaune - B : badigeon gris - C : badigeon blanc - D : torchis à base de terre + lin recouvert d'un enduit de finition de 3 – 4 mm d'épaisseur en chaux + fibre végétale + charge minérale

Le mur pignon a été coupé en deux à l'époque militaire par la pose d'un plancher. Le torchis a vraisemblablement été refait en partie basse. La présence de fibres autre que du lin, ici de la paille, semble attester d'une datation plus récente pour les torchis. La partie haute conserve ses enduits originaux à base de lin.

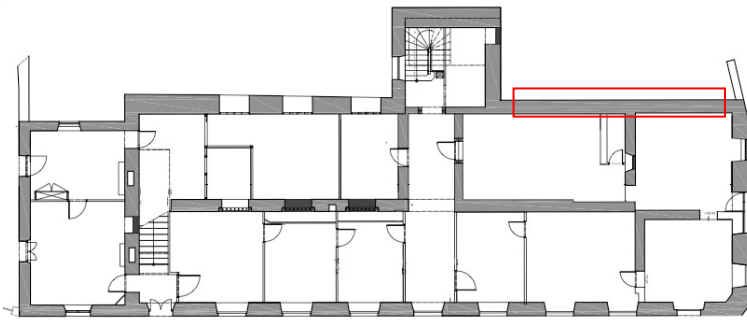
Les sondages en partie haute montrent que le torchis ancien à base de lin était bien recouvert par un enduit de finition de 3-4 mm d'épaisseur comme on le retrouve traditionnellement sur les murs enduits en torchis. Cet enduit est composé de chaux, de fibres végétales et de charges minérales.

Il est à noter que le torchis en partie haute du mur suit la courbure de la voûte et l'enduit de finition, 2 – 3 cm en retrait de la charpente, forme aussi un léger solin, indiquant qu'il a dû être appliqué après la pose du lambris posé à l'époque de transformation en chapelle. **Il est donc probable que les enduits de torchis à base de lin datent de l'époque chapelle sur l'ensemble du bâtiment.**

Trois couches de badigeon successives ont ensuite été appliquées sur les murs : blanc, puis gris, puis jaune. Ces trois couches se retrouvant à la fois au dessus et en dessous du niveau du plancher, elles doivent dater de l'époque militaire.

Sur le jambage gauche de la baie, trois pierres ont été changées et reposées avec le même enduit de chaux qui se trouve sous le torchis de paille dans les joints des pierres en partie basse. Ces modifications ont donc pu avoir lieu à l'époque chapelle, avant que les enduits aient été refaits en partie basse après la pose du plancher.

PREMIER ETAGE – MUR EST



Mur original du jeu de paume doublé par un nouveau pan de bois.

Traces de peinture noire sur la sablière du jeu de paume, derrière le doublage du pan de bois qui a été daté de 1687-1689 (analyse dendrochronologique) avec présence d'un trait noir vertical qui pourrait être la trace du même appareillage que celui retrouvé au rez de chaussée dans la salle XII.

Ce faux appareillage pourrait donc dater de l'époque du jeu de paume.

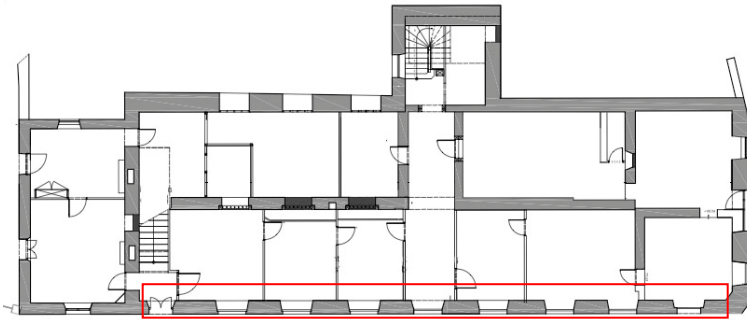
Les faux appareillages à filets blancs sur fond noir se retrouvent principalement au XVII^e – début XVIII^e, comme c'est le cas dans l'église de Pacé dans la chapelle sud, où des restes de décor ont été retrouvés derrière le retable.



Décor de faux appareillage à filets blancs sur fond noir - Eglise de Pacé

La présence du vestige de polychromie noire derrière le doublage d'époque chapelle semble prouver que ce décor date plutôt de l'époque du jeu de paume, mais il est à noter qu'il semble pourtant plus adapté à l'état chapelle afin de rendre les murs homogènes après les transformations réalisées.

PREMIER ETAGE – MUR OUEST



Mur ouest avec plinthe noire en partie basse de 52 cm de haut à la fois sur enduits et bois.
Se retrouve également sur le mur est.

Très peu de traces de polychromies ont pu être mises à jour lors de cette campagne de sondage. Seul un décor de faux appareillage à filets blancs sur fond noir a pu être mis en évidence, mais sa datation reste incertaine (état jeu de paume ou état chapelle).

Peu de vestiges d'enduits anciens ont également été mis en évidence, notamment sur le mur de bricole très altéré. Il semble cependant que ce mur aie été finement jointoyé avec un type d'enduit rubanné orangé afin de retrouver une surface lisse homogène permettant les rebonds de la balle.

De l'époque de transformation du lieu en chapelle ne peuvent être rattachées de façon sûre aucune couche de badigeon, ni le badigeon gris qui se retrouve au rez de chaussée, ni le faux appareillage. En revanche, la plupart des enduits avec du lin semble se rattacher à cette période.

Enfin, seules les plinthes en soubassement peuvent être rattachées à l'époque militaire, ainsi que les graffitis du pignon sud.

REFERENCES

Baizeau Elodie, Bâtiment du jeu de Paume, rue Saint Louis, Etude de faisabilité, étude historique et patrimoniale, 2011.

Pouille Dominique, Rennes, 10-12 rue Saint Louis / Salle de la Cité, vestiges d'occupation antique, médiévale et moderne, diagnostic archéologique, Inrap Grand-Ouest, avril 2012.

Jeu des rois, roi des jeux, le jeu de paume en France, catalogue de l'exposition, musée national du château de Fontainebleau, Paris, 2001.

Rapport d'étude dendrochronologique « Jeu de Paume / Grand séminaire – Rennes (35238) », mars 2011, N°DT-2011-006,

Rapport d'étude dendrochronologique « Jeu de Paume / Grand séminaire – Rennes (35238) », septembre 2014. url : http://www.dendrotech.fr/fr/Dendrabase/site.php?id_si=033-53-35238-0003

Etude des monnaies

(P.-A. Besombes-SRA Bretagne)

Les monnaies sont cataloguées par unité stratigraphique, puis à l'intérieur de chaque US par ordre chronologique.

Monnaies hors stratigraphie.

I^{er} siècle.

République. Quinaire.
Tête à droite.
Revers illisible.
(1,64 g. ; - ; 13,4 mm). U 0 ; C 5.

Ce quinaire, entièrement corrodé, est soit une frappe d'Octave, soit plus probablement d'après la forme de l'effigie au droit, une émission républicaine du I^{er} siècle avant J.-C.

III^e siècle.

Divo Claudio, imitation, atelier clandestin, à partir de 270.
Tête radiée à droite.
CONSEC[autel.
(1,24 g. ; 6 h. ; 13,4/15,3 mm). U 3 ; C 1. Cette imitation se rattache au groupe des imitations italiennes définies par S. Estiot dans son étude du dépôt monétaire de Troussey. (Estiot S., *TM XVII*).

Monnaies modernes.

Jeton de compte en laiton émis par Wolff Lauffer II (1612-1651) à Nuremberg.
WOLF LAVFFER ECHPFENIG MACHER globe crucifère dans double trilobe à redents.
GOTTES SEGEN MACHTR REICH croix fleurdelisée, cœur couronné dans chaque quartier.
(0,94 g. ; 2 h. ; 21 mm). U 1 ; C 2.

Monnaies provenant du décapage.

II^e siècle.

Mobilier n° 6.
Hadrien (117-138), *dupondius*.
Buste drapé tête nue à droite.
Vaisseau à droite.
(12,21 g. ; 12 h. ; 26,7 mm). U 5 ; C 1.
RIC II 718 à 722. Rome 132-134.

Mobilier n° 11.
Antonin le Pieux (138-161), *dupondius*.
JNVS AVG PIVS P P [tête radiée à droite.
JS IIII S C Pax debout à gauche, tenant un rameau d'olivier et une corne d'abondance.
RIC III 952. Rome 155-156.
(11,76 g. ; 25,2 mm ; 11 h.). U 4 ; C 1.

Mobilier n° 26.
Marc Aurèle (161-180), *dupondius*.
JVS - [tête radiée à droite.

Salus (?) debout à gauche, tenant une patère au-dessus d'un autel et une corne d'abondance.
(12,52 g. ; 6 h. ; 23,3/25,2 mm). U 5 ; C 1.

En raison de leur usure très prononcée, on peut déduire que ces 3 monnaies ont circulé jusque dans la première moitié du III^e siècle.

III^e siècle.

Mobilier n° 33.
Règne conjoint de Valérien et Gallien (253-260), antoninien.
GALLIENVVS AVG buste radié à droite avec cuirasse, vu de trois-quarts en avant.
VICT GERMANICA la Victoire debout à droite sur un globe, brandissant une couronne et tenant une palme ; à ses pieds, de chaque côté, un captif agenouillé.
Elmer 57. Trèves première période 257-258, 4^e émission.

Mobilier n° 38.
Gallien (260-268), antoninien.
Tête radiée à droite.
VBERI[dans le champ à droite *Uberitas* debout à gauche, tenant une bourse et une corne d'abondance.
(2,33 g. ; 12 h. ; 18,3/19,2 mm). U 2 ; C 5.
RIC V/1 287. Rome 5^e émission 266.

Mobilier n° 40.
Claude II (268-270), imitation radiée.
CLAVDII[tête radiée à droite.
Concordia (?) debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.
(1,34 g. ; 6 h. ; 13/14,3 mm). U 2 ; C 1.

Le style de cette monnaie la rattache aux imitations gauloises des frappes de Tétricus I. Le prototype, un antoninien de Claude II, est beaucoup moins fréquemment copié que les antoniniens des Tétricus. Période de frappe : 275-283.

Tétricus I (271-274), imitations radiées.
Droit : tête radiée à droite.

275-283.

Mobilier n° 5.
- Type *Spes aug.* (1,13 g. ; 9 h. ; 13,1/14,2 mm). U 3 ; C 3.

Mobilier n° 34.
- Type *Pax aug.* (1,23 g. ; 1 h. ; 15,2/15,5 mm. Flan voilé). U 3 ; C 1. Bon style.

Mobilier n° 3.
- Type *Pietas aug.* (instruments du culte). Droit : tête de Tétricus II radiée à droite. (1,41 g. ; 6 h. ; 13/15 mm. U 4 ; C 1. Style très « barbare ».

Mobilier n° 41.
- Type *Salus aug.* (1,13 g. ; 12 h. ; 14/14,6 mm). U 3 ; C 1.

Type indéterminé.

Mobilier n° 100.
(0,66 g. ; - ; 12/13,3 mm). U 0 ; C 4.

Mobilier n° 7.
(1,64 g. ; 7 h. ; 13/14 mm). U 2 ; C 2. Style très « barbare ».

Mobilier n° 9.
(1,57 g. ; - ; 15/16,3 mm). U 0 ; C 1. Monnaie ayant subi un écrasement.

Mobilier n° 13.
Deux monnaies collées ensemble. (2,89 g. ; - ; 17,4 et 16 mm). U 0 ; C 1.

283- début du IV^e siècle. *Minimi*.

Mobilier n° 35.
- Type indéterminé. (0,43 mm ; - ; 10,2 mm). U 0 ; C 5.

Mobilier n° 42.
- Type *Spes aug?* (0,48 g. ; 9 h. ; 9,4 mm). U 3 ; C 1.

Mobilier n° 10.
Divo Claudio, imitation, atelier clandestin, à partir de 270.

DIVI IIO tête radiée à droite.
IJCRAI aigle debout à gauche, tête à droite.
(1,05 g. ; 13,1/15,3 mm). U 3 ; C 1.

Cette imitation se rattache au groupe des imitations italiennes définie par S. Estiot dans son étude du dépôt monétaire de Troussey. (Estiot S. , *TM XVII*).

Mobilier n° 2.
Divo Claudio, imitation, atelier clandestin, à partir de 270.
Tête radiée à droite, à peine discernable.
Autel.
(1,04 g. ; 12 h. ; 12/12,7 mm). U 3 ; C 1.
Probablement une imitation gauloise de faible module. (voir Estiot S. , *TM XVII*). Période 275-283.

IV^e siècle.

Mobilier n° 36.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.
IMP C CONSTANTINVS MAX AVG buste lauré et casqué avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.
VICTORIAE LAETIAE PRINC PERP] / VOT P R // TT deux Victoires se faisant face, maintenant sur un autel un bouclier avec une inscription.
(2,82 g. ; 8 h. ; 16,3 mm). U 2 ; C 1.
RIC VII 82. Ticinum 318-319.

Mobilier n° 12.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.
Buste casqué avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.
Trophée au pied duquel se trouvent deux captifs assis. Type *Virtus exercit*.
(2,47 g. ; 6 h. ; 17/17,7 mm). U 0 ; C 5.
Type de revers frappé en 320/321 dans les ateliers occidentaux.

Mobilier n° 32.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.

[CRISPV]S NOBIL C buste lauré et cuirassé [portant la lance pointée en avant et le bouclier] à gauche.
BEAT [TRA-NQVIL]LITAS / VOT-IS XX P /A//PLON autel avec inscription en trois lignes sur la face antérieure.
Sur l'autel, un globe divisé en quatre parties. Au-dessus, trois étoiles.
(3,70 g. ; 6 h. ; 17/18,2 mm). U 1 ; C 1. Droit décentré.
RIC VII 215. Londres 321.

Mobilier n° 31.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.
CONSTAN-TINVS AVG buste casqué avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.
BEATA TRAN-QVILLITAS / VO-TIS XX // • PTR croissant autel avec inscription en trois lignes sur la face antérieure. Sur l'autel, un globe divisé en quatre parties. Au-dessus, trois étoiles.
(3,20 g. ; 12 h. ; 20,2 mm). U 1 ; C 1.
RIC VII 389. Trèves 323.

Mobilier n° 30.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.
CONSTANTINVS IVN NOB C buste lauré avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.
GLORIA EXERCITVS //TRS* deux soldats debout se faisant face, tenant chacun une lance et un bouclier posé verticalement sur le sol. Entre eux deux enseignes.
(1,86 g. ; 6 h. ; 17,6 mm). U 1 ; C 1. Manque de métal à 4 h.
RIC VII 539. Trèves 332-333.

Mobilier n° 8.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.
FL IVL CONTANTIVS NOB C] buste lauré avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.
[GLORIA EXERCITVS] //TRP deux soldats debout se faisant face, tenant chacun une lance et un bouclier posé verticalement sur le sol. Entre eux une enseigne.
(1,59 g. ; 11 h. ; 14 mm). U 1 ; C 2.
RIC VII 592. Trèves 336-337.

Mobilier n° 4.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.
[CONSTANTINOPOLIS] buste casqué à gauche.
TRP Victoire debout à gauche sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre de la main droite et s'appuyant de la main gauche sur un bouclier.
(1,04 g. ; 6 h. ; 13,6 mm). U 3 ; C 1.
Imitation de Trèves, après 336.

Mobilier n° 37.
Constantin (337-350), *nummus*.
CONSTANS P F AVG buste diadémé à droite, avec cuirasse et *paludamentum*, vu de trois-quarts en avant.
[VICTORIAE DD AVGGQ] NN //TR P deux Victoires se faisant face, tenant chacune une couronne et une palme.
(0,78 g. ; 6 h. ; 12,2 mm). U 1 ; C 1.
Imitation de Trèves, après 341.

Mobilier n° 1.
Dynastie théodosienne, *aes* 4.
Buste diadémé à droite.
Victoire allant à gauche, tenant un trophée sur l'épaule droite et tirant un prisonnier de la main gauche ; dans le champ, à gauche, un chrisme. Type *Salus reipublicae*.
(0,97 g. ; 6 h. ; 10,5/12 mm). U 4 ; C 1.
Le type *Salus reipublicae* n'a été frappé, en Occident,

que dans les ateliers d'Aquilée et de Rome. L'apparence de la Victoire nous incite à écarter Aquilée au profit de Rome ; un atelier oriental est possible mais moins probable. La période de frappe se situe entre 388 et 402. À noter le taux d'usure élevé, ce qui est inhabituel pour une monnaie du IV^e siècle et signale une probable circulation et perte au V^e siècle.

Monnaies médiévales.

Mobilier n° 17.
Comtes de Blois, Gui de Châtillon (1307-1342), denier.
GVIDO COMES tête de profil, dégénérée, couronne crénelée, deux besants dont un terminé par une bandelette double, fleur de lis au niveau de la bouche.
+ BLESIS CASTRO croix.
(0,79 g. ; 9 h. ; 18 mm). U 1 ; C 2.
PA n° 1717.

Mobilier n° 14.
Royaume de France, Charles VIII (1483-1498), Hardi. Le roi debout de face, à mi-corps, tenant une épée et un sceptre.
Croix cantonnée de deux couronnelles et de deux lis.
(0,83 g. ; 6 h. ; 16 mm). U 4 ; C 3.
Duplessis n° 598. hardi 2^e émission, 13 août 1488.

Mobilier n° 16 (plus 40 cm par rapport aux niveau antiques).
Duché de Bretagne, François II (1458-1488), demi-gros. Imitation.
[FRANC]SCVS [BRITONVM DVX] mouchetures dont une visible en 1.
[+ SIT NOME DNI BENEDICTVM] croix, dans un quartier, une moucheture.
(1,30 g. ; - ; 20,1/20,9 mm). U 1 ; C 3.
Atelier de faussaire. Copie assez grossière du demi-gros de François II mais qui s'en écarte notamment au droit où les mouchetures ne sont pas dans un écu triangulaire comme dans le prototype.

Monnaies modernes.

Mobilier n° 20.
Jeton de compte en laiton émis par Wolff Lauffer II (1612-1651) à Nuremberg.
WOLF LAVFFER CHPFEN MACHER globe crucifère dans double trilobe à redents.
GOTTES SEGEN MACHTR REICH rose entourée de trois lis et trois couronnelles alternées.
(1,37 g. ; 12 h. ; 24 mm). U 1 ; C 1. Flan voilé.

Mobilier n° 43.
Jeton entièrement corrodé.
Illisible.
(1,78 g. - ; 22,2 mm). U 0 ; C 5. Ébréché.

Mobilier n° 27.
Jeton de compte en laiton (moitié) émis par Wolff Lauffer II (1612-1651) à Nuremberg.
WOLF LAVFFER CHIPFEN MACHER globe crucifère dans double trilobe à redents.
GOTTES SEGEN [MACHTR REI]CH rose entourée de trois lis et trois couronnelles alternées.
(0,75 g. ; 12 h. ; 24 mm). U 1 ; C 3.

Mobilier n° 21.
Royaume de France, Louis XIII (1610-1643), double tournois.
[LOVIS XIII R DE FRA]N ET [NAV] grand buste lauré à

droite.
+ DO[VBLE TOURNOIS millésime illisible] trois lis posés deux et un.
(2,00 g. 6 h. ; 19,2 mm). U 4 à 5 ; C 1. Flan voilé.
Duplessis n° 1368. Double tournois, 6^e type.

Mobilier n° 18.
Royaume de France, Louis XIII (1610-1643), double tournois.
LO[VIS XIII R DE FRAN] ET NAV grand buste lauré à droite.
+ DO[VBLE TOURNOIS] 1638 trois lis posés deux et un.
(2,00 g. 6 h. ; 19,2 mm). U 4 à 5 ; C 1.
Duplessis n° 1368. Double tournois, 6^e type.

Mobilier n° 23.
Royaume de France, Louis XIII (1610-1643), denier tournois.
[N] illisible.
[DE]N[IE]R T]OVRNOIS deux lis et l'écu de Navarre.
(1,62 g. ; - ; 16,3 mm). U 4 ; C 1. Monnaie tréflée.
Duplessy n° 1380. Denier tournois de Navarre, Saint-Palais 1635.

Mobilier n° 22.
Royaume de France, Louis XIII (1610-1643), double tournois.
LVD XIII D G FR ET NAV REX buste lauré à gauche.
DOVBLE TOURNOIS H 1642 trois lis posés deux et un.
(1,50 g. ; 6 h. ; 19 mm). U 2 ; C 1.
Duplessis n° 1378. Double tournois, 16^e type dit «de Warin», La Rochelle.

Mobilier n° 24.
Royaume de France, Louis XIV (1643-1715), denier tournois.
Buste à droite.
Illisible.
(1,55 g. ; - ; 16 mm). U 5 ; C 3.
Duplessis n° 1586. 1648-1649.

Mobilier n° 25.
Dombes, Gaston (1627-1650), denier tournois.
GASTON V FP D buste lauré à droite.
DENIER TOURNOIS 16[deux lis sous un lambel, un grand A sous les lis.
(1,06 g. ; 6 h. ; 15,4 mm). U 4 ; C 1.
PA n° 5214.

Monnaies dans les US.

US 1008.
Boisbelle et Henrichemont, Maximilien I (1597-1641), double tournois.
[MAX D DETHVN]E P S D HENRIC buste avec fraise à droite.
DOUBLE TOURNOIS] 1636 six lis ; au milieu, l'écusson aux armes du prince.
(2,77 g. ; 6 h. ; 20 mm). U 3 ; C 2.
PA n° 2095.

US 1015.
Constant (337-351), *nummus*.
[PF AVG tête diadémée à droite.
[VICTORIAE DD AVGGQ NN] deux Victoires se faisant face, tenant chacune une couronne et une palme.
(0,57 g. ; 66 h. ; 12,210/11 mm). U 1 ; C 2.
Imitation, après 341.

US 1015.
Dombes, Gaston (1627-1650), denier tournois.

G[ASTON V F]P D buste lauré à droite.
DENIER TOURNOIS 1650 deux lis sous un lambel, un grand A sous les lis.
(1,43 g. ; 6 h. ; 16,1 mm). U 4 ; C 1.
PA n° 5214.

US 1015.
Dombes, Gaston (1627-1650), denier tournois.
GASTON [V FP D] buste lauré à droite.
DENIER TOURNOIS [] deux lis sous un lambel, un grand A sous les lis.
(1,51 g. ; 6 h. ; 15,7 mm). U 2 ; C 3.
PA n° 5214.

US 1021.
Tétricus I (271-274), imitation radiée.
Tête radiée à droite.
Type *Pax aug* ?
(0,71 g. ; 6 h. ; 12/14 mm). U 2 ; C 4.
Période 283-début du IV^e siècle.

US 1033 (décapage mécanique).
Vespasien (69-79), as.
T CAE[IS IMP PON] TR P C[OS VI CENSOR] tête laurée à droite.
S C *Spes* marchant à gauche.
(8,72 g. ; 6 h. 26,3 mm). U 5 ; C 1.
RIC II² 1282. Lyon 77-78.

US 1033.
Constantin Ier (306-337), *nummus*.
IMP CONSTANTINVS MAX AVG] buste lauré et casqué avec cuirasse à droite, vu de trois-quarts en avant.
VICTORIAE [LAETAE PRINC PERP / VOT P R] deux Victoires se faisant face, maintenant sur un autel un bouclier avec une inscription.
(2,43 g. ; 5 h. ; 16,3 mm). U 2 ; C 2.
Probablement une imitation de Trèves de 318.

US 1056.
Tétricus I (271-274), imitation radiée.
Tête radiée à droite.
Type *Pax aug*.
(0,98 g. ; 2 h. ; 12,2/13 mm). U 1 ; C 1.
Période 283-début du IV^e siècle.

US 1082.
Tétricus I (271-274), imitation radiée.
Tête radiée à droite.
Type *Concordia aug* ?
(0,70 g. ; 8 h. ; 13,3 mm). U 2 ; C 1. Imitation très fine sans relief.
Période 283-début du IV^e siècle.

US 1082.
Tétricus I (271-274) (Tétricus II), antoninien.
C PIV ESV TETRICVS CAES buste radié drapé et cuirassé à droite, vu de trois-quarts en arrière.
SPES AVGG *Spes* marchant à gauche, tenant une fleur et relevant un pan de sa robe.
(3,51 g. ; 12 h. ; 19,2 mm). U 3 ; C 1.
Elmer 791. Trèves 7^e émission, 273-274.

US 1082.
Claude II (268-270), antoninien.
IMP CLAVDIVS AVG buste radié et cuirassé à droite, vu de trois-quarts en avant.
IOVI STA[TORI] Jupiter debout de face, tête à droite, tenant un sceptre et un foudre.
(2,12 g. ; 5 h. ; 18 mm). U 2 ; C 1.
RIC V 52. Atelier clandestin. Prototype Rome 1^{ère} émission octobre-novembre 268. Belle imitation,

le style du portrait s'inspire de celui de l'atelier de Siscia.

US 1109.
Divo Claudio, imitation, atelier clandestin, à partir de 270.
Tête radiée à droite.
Aigle aigle debout à gauche, tête à droite.
(1,76 g. ; 9 h. ; 15,3/16,2 mm). U 3 ; C 1. Cette imitation se rattache au groupe des imitations italiennes définie par S. Estiot dans son étude du dépôt monétaire de Troussey (Estiot S., *TM XVII*).

US 1123.
Constantin Ier (306-337) ? *Nummus* ?
Tête à droite.
Illisible.
(2,82 g. ; - ; 19 mm). U 0 ; C 2. Monnaie tordue.

US 1149.
Constantin Ier (307-337), *nummus*.
VRBS ROMA buste casqué à gauche.
//PR[S] (*sic*) la louve à gauche avec les jumeaux ; au-dessus, une étoile.
(1,38 g. ; 5 h. ; 14/14,3 mm). U ; C 1.
Imitation de Trèves, à partir de 336-337.

US 1177.
Vespasien (69-79), *dupondius*.
[IMP CAES] VESPASIAN AVG [COS VIII P P] tête laurée à droite.
[FORTVNAE] REDVCI S C *Fortuna* debout à gauche, tenant un gouvernail sur un globe et une corne d'abondance.
(10,86 g. ; 6 h. ; 28 mm). U 3 ; C 3.
RIC II² 1215. Lyon 77-78.

US 1232.
Auguste (27 avant J.-C. - 14 après J.-C.), *semis*.
Tête laurée de Tibère à droite.
[ROM ET] AVG autel de Lyon.
(3,03 g. ; 10 h. ; 19,2 mm). U 5 ; C 2. Monnaie volontairement détériorée : plusieurs entailles au revers sur l'autel.
RIC I² 246. Lyon 13-14 après J.-C.

US 1279.
Néron (54-68), as.
NERO CAESAR AVG GERM IMP tête laurée à droite.
[PACE P R] VBIQ PA[IRTA IANVM CLVSIT S C] le temple de Janus, porte à droite.
(10,11 g. ; 6 h. ; 28 mm). U 3 ; C 3.
RIC I² 306. Rome 4^e émission vers 65.

US 1332.
Dombes, Gaston (1627-1650) (?), double tournois.
Droit fruste.
On distingue au revers un lis et, au dessus, un lambel. Identification incertaine même s'il s'agit certainement d'un double tournois.
(1,41 g. ; - ; 18/18,3 mm). U 5 ; C 1.
PA n° 5201 (?).

US 1339
Duché de Bretagne. Jean III le Bon (1312-1341), denier.
I DVX BRITANIE écu triangulaire de Bretagne chargé de trois mouchetures posées 2 et 1.
+ COMES RIC[MVD] croix pattée cantonnée d'un E au 2^e.
(0,93 g. ; 10 h. ; 16,2 mm). U 3 ; C 1.
Jézéquel n° 83.

US 1562.
Duché de Bretagne. Jean Ier le Roux (1237-1286),
obole.
+ IOHANNES DVX croix pattée.
+ BRIT ANI E écu triangulaire de Dreux au franc
quartier de Bretagne à trois mouchetures posées 2
et 1.
(0,42 g. ; 6 h. ; 13 mm). U 2 ; C 1.
Jézéquel n° 50.

US 1562.
Monnaie de billon totalement fruste et corrodée. XVe
siècle ?
Illisible.
(0,22 g. ; - ; 15,1 mm). U 5 ; C 4. Pliée et corrodée.
Probablement une frappe royale.

US 1566.
Flan non empreint ou monnaie martelée ?
Illisible.
(5,00 g. ; - ; 25,6 mm). U 0 ; C 1.
Module et poids approchant celui de l'aes 2 introduit
par la réforme de 381 (grand bronze au 1/60e de
livre soit un poids théorique de 5,45 g., le poids réel
dans les ateliers occidentaux comme Lyon étant de
4,80 g.). Deyperot 1992, p. 79.

US 1566.
Constantin Ier (307-337), *nummus*.
VRBS ROMA buste casqué et cuirassé à gauche, vu
de trois-quarts en avant.
// TRS la louve à gauche avec les jumeaux ; au-
dessus, deux étoiles.
(1,87 g. ; 12 h. ; 15,2/17 mm). U 1 ; C 1.
RIC VII 547. Trèves 332-333.

US 1568.
Tétricus I (271-274), imitation radiée.
Tête radiée à droite.
Type indéterminé.
(0,78 g. ; 7 h. ; 12/13 mm). U 4 ; C 1.
Période 283-début du IV^e siècle.

US 1568.
Constant (337-350), *nummus*.
IS P F AVG buste diadémé, drapé et cuirassé à droite,
vu de trois-quarts en avant.
[GLORIA EXERCITVS] deux soldats debout se faisant
face, tenant chacun une lance et un bouclier posé
verticalement sur le sol. Entre eux une enseigne.
(1,18 g. ; 7 h. ; 11,4 mm). U 1 ; C 1.
Imitation, 340-341 ou après cette date.

US 1573.
Tétricus I (271-274), imitation radiée.
Tête radiée à droite.
Type indéterminé.
(0,78 g. ; - ; 10,3/11 mm). U 3 ; C 1.
Période 283-début du IV^e siècle.

US 1586.
Auguste (127 avant J.-C. - 14 après J.-C.), as.
CAESAR PONT MAX buste lauré à droite (les
lemniques tombent derrière le cou).
[ROM ET AVG] autel de Lyon.
(8,90 g. ; 11 h. ; 26/27,5 mm). U 2 ; C 1.
RIC I² 230, Giard 117 (atelier auxiliaire). Lyon 10-8
avant J.-C.

Bibliographie

Deyperot 1992 : G. Deyperot, « Le système
monétaire de Dioclétien à la fin de l'Empire romain »,
Revue Belge de Numismatique, 1992, p. 33-106.
Duplessis : J. Duplessy, *Les monnaies françaises
royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*,
Paris, 1988.
Elmer : G. Elmer, *Die Münzprägung der gallischen
Kaiser in Köln, Trier und Mailand*, Darmstadt, 1941.
Estiot S., *TM XVII* : S. Estiot, « Le trésor de Troussey
(Meuse) : 5864 antoniniens et *nummi*, 303 AD »,
Trésors Monétaires XVII, 1998, p. 181-303, pl. XXII-LI.
Giard : J.-B. Giard, *Le monnayage de l'atelier de Lyon,
des origines au règne de Caligula (43 avant J.-C. - 41
après J.-C.)*, Wetteren, 1983.
Jézéquel : Yannick Jézéquel, *Les Monnaies des
Comtes et Ducs de Bretagne*, Tours, 1998.
PA : F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*,
Paris, 1858-1862, 3 volumes.
RIC *The Roman Imperial Coinage*
I² : C. H. V. Sutherland, *From 31 BC to AD 69*,
Londres, 1984.
II : H. Mattingly – E. A. Sydenham, *Vespasian to
Hadrian*, Londres, 1926.
II² : I.A. Carradice – T.V. Buttrey, *From AD 69-96
Vespasian to Domitian*, Londres, 2007.
III : H. Mattingly – E. A. Sydenham, *Antoninus Pius to
Commodus*, Londres, 1930.
V : Percy. H. Webb, *Valerian to the Reform of
Diocletian A.D. 253 to 296. Part. I*, Londres, 1927.
VII : Patrick M. Bruun, *Constantine to Licinius A.D.
313-337*, Londres, 1966.

Commentaires

La fouille du site 10-12 rue Saint-Louis à Rennes a
livré 70 monnaies dont 50 monnaies antiques, 6
monnaies médiévales et 14 monnaies de l'époque
moderne¹.

3 monnaies ont été découvertes hors stratigraphie et
40, soit plus de 57 %, dans des niveaux remaniés lors
de la phase de décapage.

Les monnaies romaines.

Le profil monétaire du site est fortement
déséquilibré pour l'Antiquité. On compte en effet
seulement 6 monnaies pour le I^{er} siècle et 3 pour le
II^e siècle contre 31 pour les III-IV^e siècles.

Les monnaies du I^{er} siècle sont pour moitié
d'entre elles des bronzes de la deuxième moitié du
siècle soit 1 as de Néron frappé en 65, deux bronzes
(1 as, 1 *dupondius*) - usés à frustes - de Vespasien
(69-79) frappés en 77-78. La faiblesse de l'effectif
des monnaies augustéennes est frappante, avec
seulement 1 as et 1 *semis* très usé et détérioré.

Seule une monnaie se distingue du lot : il s'agit
d'un as d'Auguste à l'autel de Lyon provenant de l'US
1586. Cette frappe se rattache à la série décrite
par J.-B. Giard comme la production d'un atelier

auxiliaire de celui de Lyon. J.-B. Giard est en effet le premier numismate à avoir isolé cette série de l'abondante production des as dits à l'autel de Lyon. Ces as présentent deux caractéristiques essentielles : leur poids toujours inférieur à 10 grammes (poids moyen de 9,50 g. alors que les as lyonnais ont un poids moyen qui, selon les émissions, varie de 11,26 à 10,40 g.) et le style du droit montrant l'effigie d'Auguste avec les lemnisques tombant le long du cou.

Nous avons avancé l'hypothèse que cette série que tout rattache à l'atelier rhodanien (l'iconographie du revers présentant l'autel des trois Gaules au confluent, le style de l'effigie au droit, l'œuvre de graveurs ayant frappé des coins d'*aurei* et de deniers attribués à Lyon) avait bien été frappé à Lyon mais avant l'émission des as à l'autel de Lyon de la première série de poids lourds (poids moyen de 11,26 g.). Dans la mesure où les as de Lyon I « lourds » sont maintenant bien datés de 7-3 avant J.-C.², nous avons proposé une datation en 10 avant J.-C.1.

L'as provenant de l'US 1586 est l'un des plus beaux exemplaires jamais retrouvés à Rennes de ces as relativement rares en Gaule². La fouille récente de la place Sainte-Anne a donné un as de ce type collé à une moitié d'as de la première série de Nîmes (16/15-8 avant J.-C.). Ces deux monnaies ont été retrouvées au contact de ce qui a été interprétée comme le sol de la galerie du premier forum de Rennes. Ces monnaies sont par conséquent d'assez bons marqueurs des niveaux les plus précoces de Rennes.

Seules trois monnaies du II^e siècle ont été découvertes. Ces trois *dupondii* frustes ont été recueillis dans les niveaux remaniés et présentent tous les trois un taux d'usure tel qu'ils ont du être égarés dans la première moitié du III^e siècle.

Dans le dernier tiers du III^e siècle, la série monétaire s'étoffe avec 25 monnaies, essentiellement des imitations radiées de faible poids et de mauvais style, probablement produites après 275. Le caractère tardif de ce faciès monétaire est confirmé par une bonne représentation du nombre de monnaies du IV^e siècle soit 16 exemplaires, ce qui est significatif

1. P.-A. Besombes, « Le dépôt de 22 438 monnaies du gué de Saint-Léonard (Mayenne) », *TM*, XXI, 2003-2004, 192 p., 41 pl. p. 18-20 avec l'argumentaire que nous ne repreneons pas.

2. Dans la mesure où les numismates, allemands en particulier, n'isolent pas, dans leurs publications, les as de l'« atelier auxiliaire » des autres as à l'autel de Lyon, nous sommes incapables de savoir comment cette série a été diffusée dans les camps du « limes » germanique. Dans le dépôt de la Vilaine à Rennes, les as de l'« atelier auxiliaire » sont au nombre de 154 contre 1327 pour les as lourds. P.-A. Besombes, « Le dépôt de la Vilaine à Rennes », *TM*, XXII, 2005-2006, p. 1-35, 3 pl.

pour un site rennais³. Toutes à l'exception d'une⁶ sont antérieures à la réforme de 348 et se répartissent de manière relativement égale entre les frappes de 318 à 330 (6) et celles appartenant à la période allant de 330 à 348 (8).

La série monétaire antique se clôt avec un *aes* 4 théodosien usé. Même si cet *aes* 4 paraît bien isolé, il faut relever son importance relative dans la mesure où les monnaies de la deuxième moitié du IV^e siècle ne représentent que 2,1 % des 326 monnaies du IV^e siècle du site tout proche du Couvent des Jacobins⁴. Cet isolat témoigne donc d'une fréquentation, même épisodique, des lieux au V^e siècle.

Les monnaies médiévales.

Les monnaies médiévales au nombre de 6, toutes d'argent ou de billon, n'appellent pas de grands commentaires. Une seule monnaie date du XIII^e siècle (obole), les cinq autres sont du XIV^e siècle (2) et XV^e siècle (3). Trois monnaies sont des frappes ducales dont une imitation (obole, denier et demi-gros), 1 denier est une production blessoise, et deux monnaies royales (un Hardi, et une dénomination incertaine)

Ce nombre même restreint atteste une occupation des lieux à la fin du Moyen-Age.

Les monnaies modernes.

Le XVII^e siècle est mieux documenté avec 14 monnaies. Cet accroissement significatif du nombre de monnaies s'explique sans doute par la création en 1605-1607 de la salle du Pélican. Mais la multiplication par plus de deux du nombre de signes monétaires par rapport à la période médiévale s'explique également par l'introduction, à partir de 1575 (et jusqu'en 1654), des doubles et denier tournois, monnaies de cuivre de très faible valeur qui vont inonder le marché. Frappées à plusieurs dizaines de millions d'exemplaires, ces doubles tournois et deniers tournois royaux et féodaux constituent par excellence la monnaie des petites gens et répondent à un besoin très fort de monnaies divisionnaires indispensables aux petites transactions de tous les jours.

Les doubles tournois présents sur le site sont au nombre de 5, aucun n'est antérieur au XVII^e siècle. Trois sont royaux au nom de Louis XIII (1610-1643) et 2 ont été frappés par des princes. Ces doubles tournois, le plus souvent très usés, côtoient 5 deniers tournois, monnaie qui finira par remplacer, à partir de 1648, le double tournois, puis disparaîtra à son tour en 1654. Deux de ces deniers tournois sont

3. Le même pourcentage est de 11 % pour le site de la Visitation et de plus de 30 % pour le Couvent des Jacobins.

4. Dont un unique *aes* 4 théodosien. Ces monnaies sont totalement absentes du site de la Visitation.

des frappes royales dont une peu fréquente, au nom de Louis XIV, les trois autres étant des imitations de la principauté des Dombes, de la première moitié du XVII^e siècle. Le nombre élevé de deniers tournois, monnaie assez peu fréquente, est une anomalie de circulation. La présence d'un denier tournois au nom de Louis XIV pourrait également traduire un arrêt de la fréquentation du Jeu de paume dès le milieu du XVII^e siècle dans la mesure où, après 1648, ils remplacent définitivement les doubles tournois et qu'aucun liard, monnaie valant trois deniers introduite par Louis XIV à partir de 1654, n'a été retrouvé sur le site. Ces dernières monnaies sont pourtant très fréquentes durant la deuxième moitié du XVII^e siècle et pendant tout le XVIII^e siècle. Cette absence laisserait supposer que la circulation monétaire s'interrompt sur le site dès le milieu des années 1650 peut-être en lien avec un arrêt de la fréquentation de la salle du Pélican à partir de cette période.

Quatre jetons de Nuremberg viennent compléter ce petit ensemble. Ils ont tous été frappés durant la première moitié du XVII^e siècle⁵ par le même maître allemand Wolff Lauffer actif de 1612 à 1651. Produits en masses à partir de la fin du XV^e siècle et jusqu'au XVII^e siècle à Nuremberg, ces jetons étaient utilisés par les changeurs, les banquiers et les officiers royaux pour réaliser des opérations de compte mais, fréquemment découverts avec des monnaies de site, il est probable qu'il aient également joué le rôle d'un monnayage d'appoint toujours très demandé par le public.

5. Sauf un, rendu illisible par la corrosion, mais il est très probable qu'il soit du même type que les trois autres.

Diagnostic	I ^{er} s.	II ^e s.	III ^e s.	IV ^e s.	XIII ^e s.	XIV ^e s.	XV ^e s.	XVII ^e s.	Total
				3		1			4
Fouille	I ^{er} s.	II ^e s.	III ^e s.	IV ^e s.	XIII ^e s.	XIV ^e s.	XV ^e s.	XVII ^e s.	Total
HS	1		1					1	3
Décapage		3	16	9		1	2	9	40
US 1008								1	1
1015				1				2	3
1021			1						1
1033	1			1					2
1056			1						1
1082			3						3
1109			1						1
1123				1					1
1149				1					1
1177	1								1
1232	1								1
1279	1								1
1332								1	1
1339						1			1
1562					1		1		2
1566				2					2
1568			1	1					2
1573			1						1
1586	1								1
Total	6	3	25	16	1	2	3	14	70

Tab. 1 : Ventilation des monnaies par US et périodes chronologiques.

	HS	Décapage	1015	1021	1033	1056	1082	1109	1123	1149	1566	1568	1573	Total
238-260		1												1
260-275		1					2							3
275-283 (imitations radiées)		10												10
283-début du IV ^e s. (imitations radiées)		2		1		1	1					1	1	7
Divo Claudio	1	2						1						4
318-330		4			1				1 (?)					6
330-348		4	1							1	1	1		8
387-388											1 (?)			1
388-402		1												1
Total	1	25	1	1	1	1	3	1	1	1	2	2	1	41

Tab. 2 : Ventilation des monnaies tardives par périodes chronologiques et selon le contexte.

Liste des Figures

Fig.1 Les contraintes techniques © Elen Esnault, Inrap	32
Fig.2 L'échafaudage extérieur © Elen Esnault, Inrap	33
Fig.3 Le plan général avec l'implantation des sondages © Elen Esnault, Inrap	34
Fig.4 Le gouttereau ouest © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	35
Fig.5 Le gouttereau ouest, parement intérieur © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	37
Fig.6 tableau des assemblages © Elen Esnault, Inrap	36
Fig.7 Les relevés latéraux des poteaux © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	39
Fig.8 Hypothèse de restitution de la galerie © Elen Esnault, Inrap	40
Fig.9 Les poteaux corniers © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	40
Fig.10 L'assemblage poteau-entrait-sablère © Elen Esnault, Inrap	41
Fig.11 Les marques de charpentier © Marie-Laure Thierry, Inrap	41
Fig.12 Le tableau des marques de charpentier © Elen Esnault, Inrap	41
Fig.13 La base des poteaux ennoyées dans la maçonnerie 112/181 © Elen Esnault, Inrap	41
Fig.14 Le parement 112/181 plaqué sur un mur antérieur © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire	42
Fig.15 Les encoches hautes 316 © Elen Esnault, Inrap	42
Fig.16 Le bûchage du poteau 102 © Rozenn Battais, Inrap	42
Fig.17 La partie basse du poteau 102 délardée © Elen Esnault, Inrap	43
Fig.18 Le doublement de la panne sablière et les corbelets © Rozenn Battais, Inrap	43
Fig.19 Le plan de 1826, SHD, Vincennes, 1 Vh 1532	44
Fig.20 Le gouttereau est © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	45
Fig.21 Le gouttereau est, parement intérieur © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	46
Fig.22 L'enduit 251 sur le mur 225 © Marie Millet, Inrap	47
Fig.23 La sablière en forme de larmier © Hervé Paitier, Inrap	47
Fig.24 Vue de l'angle nord-est, US 223 © Marie Millet, Inrap	47
Fig.25 L'agrafe du mur de bricole © Marie Millet, Inrap	48
Fig.26 L'encoche 247 © Marie Millet, Inrap	48
Fig.27 Le pan de bois 149 © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire	49
Fig.28 L'enduit à la base de la cerce 137 et l'arrachement du lattis © Rozenn Battais, Inrap	49
Fig.29 L'enduit de faux-appareil 286 © Hervé Paitier, Inrap	50
Fig.30 La niche 228 © Marie Millet, Inrap	50
Fig.31 La trace d'une fenêtre antérieure à la fenêtre 52 © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	51
Fig.32 Le pignon nord © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	53
Fig.33 Le mur 223 et sa fondation © Marie Millet, Inrap	53
Fig.34 Le pignon sud extérieur © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	54
Fig.35 Le pignon sud intérieur © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	55
Fig.36 Le cartouche (détail) © Hervé Paitier, Inrap	56
Fig.37 La coupe longitudinale © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	57
Fig.38 La chapelle latérale © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	59
Fig.39 Les fondations apparentes de la chapelle © Hervé Paitier, Elen Esnault, Inrap	60
Fig.40 Le poteau 5 délardé pour l'intégration de la cerce © Rozenn Battais, Inrap	61
Fig.41 Le sol de la chapelle © Rozenn Battais, Inrap	61
Fig.42 Le pignon nord de la chapelle © Hervé Paitier, Inrap	62
Fig.43 L'escalier © Elen Esnault, Inrap	62
Fig.44 Vue générale de la charpente © Elen Esnault, Inrap	63
Fig.45 Relevé de la ferme 3 © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	64
Fig.46 Relevé de la ferme 4 © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	64
Fig.47 Relevé longitudinal de la charpente © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	65
Fig.48 Relevé sommaire des marques de charpentier sur la charpente © Elen Esnault, Inrap	66
Fig.49 Les marques à base de V et de I © Hervé Paitier, Inrap	67
Fig.50 Le tableau des marques	67
Fig.51 Les mortaises orphelines orphelines de la croupe © Elen Esnault, Inrap	67
Fig.52 La partie sud de la charpente © Elen Esnault, Inrap	67
Fig.53 La voûte © Hervé Paitier, Inrap	68
Fig.54 La voûte sur la croupe nord © Elen Esnault, Inrap	68

Fig.55 Le relevé des sols © Arnaud Desfonds, Elen Esnault, Inrap	69
Fig.56 Tableau descriptif des sols	70
Fig.57 Le sondage sud du diagnostic © D. Pouille, A. Desfonds, Inrap	71
Fig.58 Le sondage oriental du diagnostic © D. Pouille, A. Desfonds, Inrap	71
Fig.59 Le sondage oriental du diagnostic © D. Pouille, A. Desfonds, Inrap	72
Fig.60 Les remblais contemporains du sondage 3 © Marie Millet, Inrap	73
Fig.61 Localisation des sondages © Elen Esnault, Inrap	74
Fig.62 Le sondage 1 © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	75
Fig.63 Le plan de 1801, SHD, Vincennes, 1 Vh 2101	76
Fig.64 Le mur 180 et le remblai de terre végétale © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire	76
Fig.65 Les murs 174 et 175 © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire	77
Fig.66 Les latrines © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire	77
Fig.67 Le sondage 2 © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	78
Fig.68 Le ressaut de fondation du mur de bricole © Marie-Laure Thierry, Inrap	78
Fig.69 Les sols et les enduits © Marie-Laure Thierry, Inrap	79
Fig.70 L'aménagement en briques © Marie-Laure Thierry, Inrap	79
Fig.71 Le sondage 3 © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	80
Fig.72 Le plot 248 et la fondation du mur de bricole © Marie Millet, Inrap	80
Fig.73 La tranchée de récupération 210 © Marie Millet, Inrap	80
Fig.74 Les deux trous de poteaux © Marie Millet, Inrap	81
Fig.75 Le sondage 3 bis, © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	81
Fig.76 Le sondage 3 bis © Romuald Ferrette, Inrap	81
Fig.77 Le bâtiment nord © Elen Esnault, Inrap	82
Fig.78 L'US 33 © Elen Esnault, Inrap	83
Fig.79 Le plan du quartier avec la maçonnerie primitive © Elen Esnault, Inrap	85
Fig.80 Le plan de la parcelle avec le jeu de paume © Pierre Poilpré, Inrap	87
Fig.81 Le chemin et le mur 1006 © Elen Esnault, Inrap	88
Fig.82 Le goutterreau est restitué © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	90
Fig.83 La volumétrie générale, hypothèse de restitution © Elen Esnault, Inrap	91
Fig.84 Le jeu de paume de la rue Mazarine à Paris, Léon Leymonnerie, vers 1850, dans Jeu des rois, roi des jeux, p.109 et le jeu de paume de Chinon © atelier Brunelle	92
Fig.85 Le plan restitué du rez-de-chaussée © Elen Esnault, Inrap	93
Fig.86 Hypothèse de restitution de la galerie haute et exemple de débord de toit d'une maison rurale genevoise © DCTI, étude de la maison rurale genevoise 2005 © Elen Esnault, Inrap	94
Fig.87 Hypothèse de restitution du garde-corps de la galerie haute © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	95
Fig.88 Un exemple de galerie : la ferme de St Thiviers © médiathèque de l'architecture et du patrimoine (centre de recherches sur les monuments historiques A. Thibault, 1944	96
Fig.89 Un exemple de galerie : le manoir de la Grimaudais à Melesse (35) © inventaire général, ADAGP	96
Fig.90 Quelques exemples de galerie : l'ancien couvent des carmélites à Rennes (35), le manoir de Launay-Bazouin à Noyal-sur-Vilaine (35), la ferme du 6 rue Notre-Dame à Chartres de Bretagne (35) © inventaire général, ADAGP	96
Fig.91 Les filets et les rideaux,	97
Fig.92 L'escalier de Fontainebleau © Elen Esnault, Inrap	98
Fig.93 Le sol de la salle du Pélican © Elen Esnault, Inrap	98
Fig.94 Le principe de montage de la structure bois © Elen Esnault, Inrap	99
Fig.95 L'escalier et les latrines © Elen Esnault, Inrap	100
Fig.96 Les jeux de paume à Rennes © Pierre Poilpré, Inrap	101
Fig.97 Une partie de pasaka dans le trinquet de St Jean-de-Luz, Joseph Saint Germier, vers 1885	102
Fig.98 Le jeu de paume d'Ecouen, extrait d'A. du Cerceau, les plus excellents bastiments de France, p. 277	103
Fig.99 Le plan type d'un jeu de paume selon M. de Garsault, extrait de L'art du paumier-raquetier et de la paume, 1767 103	103
Fig.100 Le jeu royal de la paulme, Charles Hulpeau, 1632, gravure sur bois, BNF, Paris	104
Fig.101 Le Serment du jeu de paume, Jacques-Louis David, 1791, toile inachevée, conservée au château de Versailles	105
Fig.102 Les Tuileries © galerie nationale du jeu de paume	105
Fig.103 Le tableau des jeux de paume conservés en France © Elen Esnault, Inrap	106
Fig.104 Le tableau des jeux de paume étudiés © Elen Esnault, Inrap	107
Fig.105 Quelques exemples de salles © Elen Esnault, Inrap	108
Fig.106 Quelques exemples d'élévation	109
Fig.107 Les galeries basses, l'exemple de Versailles © DAO : J.-Y. Dufour et N. Saulières, Inrap	110
Fig.108 Les galeries de Fontainebleau © Elen Esnault, Inrap	111

Fig.109 L'empreinte de la galerie à Rennes © Marie Millet, Inrap et à Suze-la-Rousse © auteur inconnu	112
Fig.110 Le mur de bricole de Marseille (13) © B. Sillano, Inrap	113
Fig.111 L'appareil en pierre de taille de Chinon © atelier Martin Brunelle	113
Fig.112 Un exemple de tambour © Elen Esnault, Inrap	113
Fig.113 La Bastide-Clairence © club La Bastide-Clairence	113
Fig.114 La galerie d'Hampton Court, Angleterre © auteur inconnu	114
Fig.115 Quelques exemples de galeries hautes : 1 -St Germain en laye, extrait de L'art du paumier-raquetier et de la paume, 1767 - 2 - Fontainebleau © Elen Esnault, Inrap	114
Fig.116 La galerie haute de Fontainebleau © Elen Esnault, Inrap	114
Fig.117 Le Serment du jeu de paume, dessin de Jean-Louis Prieur, Pierre-Gabriel Berthault, 20 juin 1789, musée Carnavalet, Paris	115
Fig.118 Le jeu de paume de Versailles (détail), Pierre Patel, huile sur toile, 1668, musée du château de Versailles	115
Fig.119 Un exemple d'escalier © James C. Richard, 1913	116
Fig.120 Le sol de la salle du Pélican à Rennes © Elen Esnault, Inrap	117
Fig.121 Le sol du jeu de paume de Versailles, DAO : J.-Y. Dufour et N. Saulières, Inrap	118
Fig.122 Quelques exemples d'annexes © Elen Esnault, B. Sillano, J-Y. Dufour et N. Saulières, Inrap	119
Fig.123 Plan de M. de Garsault, extrait de L'art du paumier-raquetier et de la paume, 1767	120
Fig.124 Plan Le Forestier, 1726	122
Fig.125 La coupe sur le terrain mettant en évidence les remblaiements : on observe que le niveau de terrain à été relevé à l'est © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	123
Fig.126 La fermeture des travées et un exemple d'église en bois © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	124
Fig.127 Le sondage pratiqué sur le mur pignon de la chapelle latérale © Hervé Paitier, Inrap	123
Fig.128 Les fenêtres de la chapelle : le plan de 1801, SHD, Vincennes, 1 Vh 2101, la fenêtre 52 © Mailys Lallauret, étudiante stagiaire, A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap et l'église de St Jean-Baptiste de Nuisement, en haut à gauche © auteur inconnu	125
Fig.129 Hypothèse de restitution de la chapelle © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	126
Fig.130 La coupe longitudinale © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	127
Fig.131 Les vestiges de la chapelle latérale orientale © Hervé Paitier, Inrap	128
Fig.132 Restitution de la cerce de la chapelle latérale ouest © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	128
Fig.133 Restitution de la cerce de la chapelle latérale ouest © Elen Esnault, Inrap	129
Fig.134 La façade sud restituée © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	130
Fig.135 Le cartouche © Hervé Paitier, Inrap	131
Fig.136 La tribune (restitution) © Elen Esnault, Inrap	131
Fig.137 Le plan de la chapelle © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	132
Fig.138 Les blocs d'architecture en remploi dans un mur © Marie Millet, A. Desfonds, Inrap	134
Fig.139 La coupe transversale avec une hypothèse de restitution du retable © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	135
Fig.140 Quelques exemples de retables lavallois © inventaire général, ADAGP	136
Fig.141 L'enduit du pignon sud © Elen Esnault, Inrap	137
Fig.142 Le faux-appareil © Hervé Paitier, Inrap	137
Fig.143 Le plan de 1801, SHD, Vincennes, 1 Vh 2101	138
Fig.144 La plinthe de propreté sur US 133 © Rozenn Battais, Inrap	139
Fig.145 Les différents plans du XIXe siècle	140
Fig.146 Le plan de 1826, SHD, Vincennes, 1 Vh 1532	141
Fig.147 Les transformations contemporaines © A. Desfonds, Elen Esnault, Inrap	142
Fig.148 La coupe transversale sur la chapelle latérale	143
Fig.149 La coupe réalisée en 1826, SHD, Vincennes, 1 Vh 1532	144
Fig.150 L'enduit ciment sur le mur 16 © Elen Esnault, Inrap	144
Fig.151 Hampton court, 1529 © auteur inconnu et rue Lauriston, Paris © société sportive du jeu de paume et de racquets	145
Fig.152 Les jeux de paume reconvertis en musée © musée du jeu de paume de Versailles	145
Fig.153 Le jeu de paume de St Louis en l'île transformé en hôtel, Paris © Elen Esnault, Inrap	145

The image features three vertical, light blue rectangular bars of equal height and width, spaced evenly across the page. The text 'IV - Inventaires' is centered horizontally across the middle of these bars.

IV - Inventaires

Inventaire des minutes

n° minute	auteur (s)	date	échelle	objet		
1	EE	6/06/14	croquis	enregistrement	façade est ext.	
2	RB/MM	11/06/14	croquis	enregistrement	façade sud ext.	
3	EE	12/06/14	croquis	enregistrement	façade est ext.	
4	EE	17/06/14	10°	poteau 98	face ouest	faces sud et nord
5	RB	17/06/14	10°	poteau 103	face ouest	
6	MM	17/06/14	10°	poteau 104	face ouest	
7	MM	17/06/14	10°	poteau 99	face ouest	faces sud et nord
8	RB	17/06/14	10°	poteau 100	face ouest	faces sud et nord
9	EE	17/06/14	10°	poteau 106	face ouest	1 côté
10	MLT	17/06/14	10°	poteau 102	face ouest	
11	MLT	17/06/14	10°	poteau 102		faces sud et nord
12	MLT	17/06/14	10°	poteau 105	face ouest	
13	MLT	17/06/14	10°	poteau 105		faces sud et nord
14	MM	18/06/14	10°	poteau 104		faces sud et nord
15	RB	18/06/14	10°	poteau 103		faces sud et nord
16	MLT	25/06/14	10°	poteau 106	face est	1 côté
17	MLT	26/06/14	10°	poteau 98	face est	
18	MLT	26/06/14	10°	poteau 98		faces sud et nord complément poutre
19	MLT	26/06/14	10°	poteau 99	face est	
20	MLT	26/06/14	10°	poteau 99		faces sud et nord complément poutre
21	MLT	26/06/14	10°	poteau 100	face est	
22	MLT	26/06/14	10°	poteau 100		faces sud et nord complément poutre
23	MLT	26/06/14	10°	poteau 102	face est	
24	MLT	26/06/14	10°	poteau 102		1 côté complément poutre
25	MLT	26/06/14	10°	poteau 102		1 côté complément poutre
26	MLT	26/06/14	10°	poteau 103	face est	
27	MLT	26/06/14	10°	poteau 103		faces sud et nord complément poutre
28	MLT	26/06/14	10°	poteau 104	face est	
29	MLT	26/06/14	10°	poteau 104		faces sud et nord complément poutre
30	MLT	26/06/14	10°	poteau 105	face est	
31	MLT	26/06/14	10°	poteau 105		faces sud et nord complément poutre
32	RB	26/06/14	croquis	chapelle	façade nord	croquis enregistrement
33	RB	26/06/14	10°	chapelle	pignon	relevé après sondage
34	RB	26/06/14	10°	chapelle	pignon	relevé avant sondage
35	RB	26/06/14	10°	chapelle	cloison	cloison militaire dans cerce
36	EE	2/07/14	croquis	général		indications nature de sols
37	EE	2/07/14	croquis	enregistrement	façade ouest int.	
38	EE	2/07/14	croquis	enregistrement	façade est int.	
39	MLT/ML	3/07/14	croquis	plan	sondage ext.	
40	MLT/ML	3/07/14	20°	coupes	sondage ext.	
41	EE	4/07/14	croquis	enregistrement	façade est ext.	
42	EE	8/07/14	20°	charpente		F3 1/2
43	EE	8/07/14	20°	charpente		F3 2/2

n° minute	auteur (s)	date	échelle	objet		
44	EE	8/07/14	20°	charpente		F4 1/2
45	EE	8/07/14	20°	charpente		F4 2/2
46	EE	8/07/14	20°	charpente		F3-F4 coupe longit.
47	RB	8/07/14	20°	façade est int.		
48	ML	8/07/14	20°	façade est int.		
49	EE	8/07/14	croquis	enregistrement		localisation contremarque charpentier
50	RB	9/07/14	20°	chapelle	charpente	coupe longit.
51	RB	9/07/14	20°	chapelle	charpente	coupe transv.
52	ML	10/07/14	20°	façade est int.	mur bricole	
53	RB	10/07/14	20°	chapelle		coupe longit.
54	EE	11/07/14	20°	façade est int.		
55	ML	11/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	
56	ML	11/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	
57	ML	15/07/14	1/1	façade est int.	mur bricole	détail enduit faux-appareil
58	ML	15/07/14	1/1	façade est int.	mur bricole	détail enduit faux-appareil
59	EE	15/07/14	20°	façade est int.		
60	EE	15/07/14	20°	façade est int.		
61	EE	15/07/14	20°	façade est int.		
62	RB	16/07/14	10°	chapelle	sol	
63	EE	16/07/14	10°		sol	
64	ML	17/07/14	10°		sol	
65	ML	17/07/14	10°		sol	
66	EE	17/07/14	croquis	enregistrement	façade sud int.	
67	MLT	18/07/14	10°	plan	sondage SE	
68	EE	18/07/14	croquis	enregistrement	façade ouest rdc int.	
69	EE	18/07/14	20°	façade nord int.		
70	MM	18/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	
71	MM	18/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	
72	MM	18/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	
73	MM	18/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	
74	MM	18/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	
75	MM	18/07/14	10°/20°	façade est int.	mur bricole	2 plans sondage NE
76	MM	18/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	
77	MM	18/07/14	10°	façade est int.	mur bricole	sondage NE plan et coupes
78	MLT	18/07/14	20°	coupes	sondage SE	
79	ML	21/07/14	10°		sol	
80	ML	21/07/14	10°		sol	
81	ML	21/07/14	10°		sol	
82	ML	21/07/14	v		sol	

Auteurs**EE** : Elen Esnault**RB** : Rozenn Battais**MLT** : Marie-Laure Thierry**ML** : Mailys Lallauret**MM** : Marie Millet

Inventaire des US

n° US	type	sous	sur	chaîné
1	poteau	us8		
2	poteau	us 8 et 9		
3	poteau	us 9 et 11		
4	poteau	us 11 et 13		
5	poteau	us 13		
6	panne sablière	us 8, 9 et 7		
7	panne sablière		us 5	us 5
8	pan de bois			
9	pan de bois			
10	fenêtre			
11	pan de bois			
12	fenêtre			
13	pan de bois			
14	fenêtre			
15	mur soubassement	us 22		
16	gouttereau	us 17, 35, 25, 240, 141	us 18	
17	glacis		us 15 et 16	
18	reprise parement	us 17 et 16		
19	reprise		us 15	
20	reprise		us 15	
21	bouchon		us 12	
22	sablière basse	us 8,9,11 et 13	us 15	
23	reprise fenêtre	us 25	us 15	us 27
24	mur		us 16	us 28
25	glacis		us 23 et 24	
26	fenêtre		us 16	us 183
27	fenêtre		us 16	us 23
28	fenêtre		us 15 et 16	us 24
29	pan de bois	us 31	us 33	us 30
30	fenêtre			us 29
31	soubassement	us 29	us 18	us 32
32	fenêtre			us 31
33	bouchon		us 34 et 29	
34	bouchon	us 33	us 1	
35	tour escalier	us 25	us 16 et 5	
36	enduit	us 29,8,9,11 et 13		
37	enduit		us 35	
38	enduit		us 24,25,23,16 et 18	
39	enduit	us 31		
40	poteau	us 44 et 35		
41	poteau	us 44 et 46		
42	poteau	us 46 et 48		

n° US	type	sous	sur	chaîné
43	panne sablière			
44	pan de bois	us 45	us 40 et 41	
45	fenêtre		us 44	
46	pan de bois	us 47	US 41 et 42	
47	fenêtre		us 46	
48	pan de bois	us 54	us 42	
49	mur		us 54	
50	mur	us 49		us 55
51	poutre	us 49		
52	fenêtre			us 48
53	bouchon		us 52	
54	mur			us 50
55	cheminée			us 50
56	sablière			us 57
57	reprise en sous-œuvre	us 58	us 59	us 56
58	enduit		us 57	
59	mur	us 57,50,61		
60	mur	us 239	us 61,62,240 ,141	
61	plot béton armé		us 53, 60 et 62	
62	mur	us 61 et 65	us 60	
63	sablière+poteau	us 67 et 64	us 60	
64	mur		us 62,65,63	
65	sablière		us 62	
66	conduit			
67	mur		us 64	
68	pignon sud	us 69,70	us 75 et 93	us 76
69	fenêtre		us 68	
70	fenêtre	us 77		us 68
71	bouchon		us 68	
72	bouchon		us 70	
73	conduit		us 68	
74	conduit		us 68	
75	mur		us 68	
76	porte			us 68
77	reprise		us 70 et 68	
78	corniche			us 68 et 76
79	reprise appui		us 68 et 80	
80	fenêtre			us 69 et 80
81	about poutre			us 68
82	pignon	us 83	us 89	
83	pointe de pignon			us 82
84	bouchon		us 85	
85	niche	us 84		us 82
86	rampannage			

n° US	type	sous	sur	chaîné
87	pannes			
88	inscription			us 82
89	corniche/bandeau			us 82 et 68
90	conduit		us 68	
91	fenêtre	us 71 et 69		
92	niche			us 69
93	enduit	us 96	us 68	
94	poutre sablière			us 68
95	panne sablière	us 97		poutre/ poteau jeu de paume
96	remplissage pdb+fenêtre		us 93 et 68	
97	sablière/panne		us 95	
98	poteau	us 96		
99	poteau	us 96		
100	poteau	us 96		
101	poteau	us 96	us 101	
102	poteau	us 96		
103	poteau	us 96		
104	poteau	us 96		
105	poteau	us 96		
106	poteau cornier	us 96 et 107		
107	maison nord		us 106	
108	mur soubassement		us 110	us 109
109	fenêtre			us 108
110	porte	us 108 et 111		
111	reprise	us 296	us 110	
112	mur	us 295		us 115
113	reprise		us 112, 295	us 118
114	corniche			us 108
115	base	us 116		us 112
116	bouchon		us 115	
117	corniche bois			
118	fenêtre			us 113
119	reprise	us 298	us 295	
120	fenêtre			us 119
121	reprise		us 112, 297	us 122
122	fenêtre			us 121
123	reprise		us 112, 298 et 297	us 124
124	porte	us 125		us 123
125	parement mur		us 126	us 127, 128, 129 et 130
126	mur	us 125		
127	fenêtre	us 125	us 126	

n° US	type	sous	sur	chaîné
128	fenêtre	us 125	us 126	
129	fenêtre	us 125	us 126	
130	fenêtre	us 125	us 126	
131	bouchon		us 125	
132	peinture		us 142 et 134	us 133
133	lattis+hourdis		us 137	us 132
134	peinture	us 132	us 135	us 135
135	lattis+hourdis		us 5 et 137	us 134,144 et 143
136	mur	us 132	us 5, 139 et 141	us 143 et 140
137	aisselier courbe	us 132	us 5 et 40	us 139 et 141
138	rabottage poteau+sablière	us 134	us 5	us 137,141 et 139
139	sablière	us 140		us 141, 138 et 137
140	mur	us 132	us 139	us 136
141	mur	us 140, 25, 236 et 137	us 184, 16 et 240	us 137 et 139
142	peinture	us 132	us 135	
143	sablière	us 132		us 44,136 et 135
144	fenêtre			us 135 et 143
145	aisselier courbe	us 146, 150 et 147		us 148
146	aisselier courbe	us 132	us 145	us 150 et 147
147	lattis+enduit		us 145, 146 et 148	
148	pdb	us 147		us 145 et 139
149	pdb	us 151	us 187	
150	enduit		us 148	
151	pan de bois		us 149	
152	mur		us 51	
153	bouchon	us 151	us 52	
154	mur	us 159 et 160		us 80
155	mur	us 156		us 80
156	enduit		us 80 et 155	
157	papier peint	plâtre mo- derne	us 80 et 158	
158	enduit	us 157	us 80 et 159	
159	enduit terre	us 158	us 154	
160	reprise de l'appui	us 157	us 154	
161	maçonnerie	us 149	us 162	
162	sablière	us 49		us 163

n° US	type	sous	sur	chaîné
163	poteau+aisselier			us 162
164	bouchon		us 149	
165	décapage			
166	mur	us 165 et 171	us 174 et 181	us 167 et 169
167	mur est	us 165 et 171	us 180 et 181	us 166 et 168
168	mur sud	us 165 et 171	us 180 et 181	us 167 et 169
169	mur ouest	us 165 et 171		us 168 et 166
170	creusement			
171	remblais			
172	fosse	us 174		
173	creusement	us 172	us 176	
174	mur		us 172 et 176	
175	mur		us 179	
176	remblais	us 179,174 et 175	us 173	
177	comblement		us 178	
178	égout	us 177	us 182	
179	mur escalier	us 175	us 176	
180	fondations	us 181		
181	fondations	us 165 et 171	us 180	
182	fondations	us 165	us 299	
183	reprise		us 16 et 184	us 26
184	parement mur	us 252	us 249	
185	voûte lambrissée		us 149	
186	sablère		us 187	
187	entrait	us 149 et 186	us 163	
188	enduit		us 161 et 193	
189	boutisse			us 161
190	boutisse			us 161
191	encrage		us 184	
192	creusement		us 184	
193	plancher	us 188	us 161	
194	plancher		us 184	
195	remblais	sol actuel	us 196, 197 et 198	
196	niveau d'incendie		us 197 et 198	
197	cheminée	us 196	us 198	
198	sol en terre battue	us 195, 196 et 197	us 199	
199	sol en terre battue+remblai	us 198	us 205,206 et 220	
200	sol	us 202		
201	sol	us 202	us 200	
202	escalier		us 200, 201 et 203	
203	mur	us 202		

n° US	type	sous	sur	chaîné
204	refend			
205	enduit peint	us 199	us 257	
206	enduit peint	us 199	us 220	
207	sol	us 219	us 208	
208	remblais	us 207		
209	remblais	us 208	us 245, 246 et 288	
210	creusement	us 246	us 213	
211	sol	210	213	
212	sol	us 209	us 213	
213	remblais	us 211 et 212	us 248	
214	sol	us 209	us 213	
215	sol		us 213	
216	creusement	us 218	us 214	
217	creusement	us 218	us 214	
218	remblais	us 209	us 216 et 217	
219	niveau de chantier	décapage	us 207	
220	remblais	us 206	us 221 et 235	
221	sol de tomettes	us 235	us 184	
222	mur		us 223	
223	mur	us 226	us 225	
224	enduit		us 184,221 et 257	
225	mur	us 248, 223 et 184		
226	enduit	us 227	us 223	
227	mur		us 223, 225, 184	
228	mur	us 230	us 184	
229	arrachement	us 227	us 225	
230	enduit	us 227	us 228	
231	mur	us 227	us 247	
232	reprise	us 77	us 68	
233	négatif			
234	sol		us 277	
235	remblais	us 220	us 221	
236	escalier		us 141	us 237 et 238
237	mur		us 141	us 193 et 236
238	structure plancher		us 141	us 236 et 237
239	arrachement	us 240	us 184,16	
240	reparementage	us 141	us 239	
241	fenêtre			us 141
242	sol de tomettes		us 243	
243	cloison	us 242	us 141	
244	remblais	us 235	us 253	
245	fondations	us 209	us 293	

n° US	type	sous	sur	chaîné
246	remblais	us 245 et 293	us 210	
247	creusement	us 231 et 227	us 184	
248	mur	us 249 et 245	us 225	
249	fondations	us 184	us 292	
250	maçonnerie	us 184	us 248	
251	enduit	us 250	us 225	
252	enduit		us 184, 26, 27 et 28	
253	sol/remblai?	us 244		
254	sol de tomettes	us 221		
255	fondations	us 285	us 259	
256	fondations	us 184	us 258	
257	enduit terre	us 224	us 285	
258	creusement	us 256		
259	creusement	US 255		
260	porte			us 261
261	mur			us 260, 262
262	conduit cheminée			us 261
263	tomettes		us 204	
264	sol	us 268	us 265, 266	
265	tomettes	us 264, 266 et 272		
266	tomettes	us 264, 268	us 265	
267	tomettes	us 263 et 268		us 265
268	bouchon		us 265, 264, 263 et 266	
269	sol	us 263, 264 et 275		us 277
270	reprise sol		us 265	
271	sol			us 269
272	tomettes		us 265	
273	sol	us 277		us 277
274	sol	us 277		us 276
275	sol		us 277	
276	sol			us 274
277	sol	us 275		us 273
278	solives	us 193	us 184	
279	solives		us 184	
280	solives	us 284	us 184	
281	installation solives	us 280	us 184	
282	élévation		us 184	
283	percement		us 184	
284	plancher		us 281	
285	élévation pignon sud	us 257		
286	enduit	us 282	us 184	

n° US	type	sous	sur	chaîné
287	percement		us 184	
288	remblais	us 209	us 290	
289	fondations	us 223	us 291	
290	remblais	us 288	us 213	
291	tranchée de fondation	us 289	us 213	
292	tranchée de fondation	us 249	us 213	
293	tranchée de fondation	us 245	us 213 et 246	
294	tranchée de fondation	us 248		
295	enduit	us 111, 113 et 119	us 112	
296	bouchon		us 111	
297	mur	us 298		
298	enduit		us 119 et 297	
299	tranchée de fondation	us 182	us 172	
300	charpente	us 301, 303 et 304		tous les poteaux/poutres
301	entrait	us 302	us 300	
302	voûte lambrissée		us 301	
303	charpente		us 300	
304	reprise charpente		us 300	
305	fenêtre			us 96
306	fenêtre			us 96
307	fenêtre			us 96
308	fenêtre			us 96
309	fenêtre		us 96	
310	fenêtre			us 315
311	fenêtre			us 315
312	fenêtre		us 315	
313	fenêtre			
314	travée étage ouest			
315	travée			
316	encoche			
317	entaille		us 102	
318	mortaises			
319	sol tomettes	us 272	us 265	
320	reprise			
321	encoche		us 184	
322	encoche		us 184	
323	percement		us 184	
324	harpage		us 184	us 68
325	menuiseries		us 80	
326	fondations	us 35		

Inventaire des prélèvements

sondage	US	observation	nature
	68		mortier
2	68	à l'ouest fenêtre militaire	mortier
	77		mortier
	215		mortier
	250		mortier
	277		mortier
	86		mortier
	223		mortier
	285		mortier
	214		mortier
	211		mortier
	225		mortier
	228		mortier
	248		mortier
	184		mortier
	249		mortier
	229		mortier
	245		mortier
2	68 ou 70	partie est	mortier
	18		hourdis?
	212		mortier
	218	x2	tomettes

Inventaire des blocs architecturaux

n° bloc	relevé	non relevé
1	végétal polychrome, sommier?	
2	base colonne	
3	feuillure, calcaire dense	
4	corniche	
5	corniche angle	
6	cannelure (partie 1 et 2)	
7		x
8	base colonne	
9	corniche	
10	corniche	
11		x cannelure (partie 1 et 2)
12	corniche+denticule	
13		x «entre-deux»
14	corniche	
15	panneaux sur 2 faces	
16		x
17	corniche	
18		x cannelure
19	corniche+végétal	
20	feuillure, calcaire dense	
21	cannelure	
22	feuillure, calcaire dense	
23	base colonne	
24	corniche	
25		x (1 et 2)
26	corniche	
27	feuillure, calcaire dense	
28	végétal polychrome, sommier?	
29	corniche	
30	corniche	
31	corniche+denticule (colle avec 43)	
32	corniche	
33	corniche	
34		x
35		?
36		?
37		?
38	corniche	
39		x
40	corniche	
41		x fleur
42		?

n° bloc	relevé	non relevé
43		x corniche (colle avec 31)
44		x
45		x
46	base colonne	
47	base colonne	
48	courbe+moulure (colle avec 54)	
49	cannelure	x
50		x
51	corniche	
52		x
53		x
54	courbe+moulure (colle avec 48)	
55	courbe	
56		x
57		x face courbe
58		x
59	corniche	
60	corniche	
61		x
62	pinacle?	
63		x face courbe
64		?
65		x face plate
66		x
67	indéfini	
68	corniche	
69	corniche	
70	corniche+panneau	
71	courbe	
72		x
73		?
74		x
75	corniche angle pilastre?	
76	corniche	
77		x
78		?
79	corniche	
80		x
81	corniche	
82		x
83	corniche+denticule angle	
84	colonne	

n° bloc	relevé	non relevé
reprise de numérotation :		
100	arc denticule fleur	
101	corniche+denticule	
102	courbe	
103	arc denticule fleur	
104	colonne	
105	chapiteau	
106	corniche denticule angle	
107	courbe	
108	cannelure	
109	végétal	
110	végétal	
111	«vase»	
112	chapiteau	
113	non défini	
114	corniche	
115	corniche	
116	corniche	
117	corniche	
118	corniche	
119	corniche	
120	corniche	
121	corniche	
122	corniche	
123	corniche	
124	corniche	
125	corniche	
126	corniche	
127	corniche	
128	corniche	
129	corniche	
130	corniche	
131	corniche	
132	corniche	
133	colonne	
134	colonne	
135	base colonne	
136	moulure	x

Inventaire du mobilier

Céramique

Réf. archéo.	NR	Chronologie
96	1	XVIIIe siècle
96 (entre 94-101)	3	à partir du XVIIe siècle
149	1	XVIIIe siècle
165	23	XVIIIe siècle
167	2	moderne
169	1	moderne
171	16	XVIIIe siècle
172	11	à partir du XVIe siècle
172-174 (interface)	4	XVIIe-XVIIIe siècles
195, sd. 2	1	fin XVIIIe siècle
198, sd. 2	4	mobilier hétérogène
199, sd. 2	1	XIXe siècle
208	1	antiquité
213	26	mobilier hétérogène
213	1	XVIe siècle?
220	2	à partir du XVIIe s.
235	8	XVIIIe-XIXe s.
244, sd. 2	5	mobilier hétérogène
246	4	moderne
288	1	à partir du XVe siècle
nett comble	5	XVII-XVIIIe siècles
pan bois S-E	1	à partir du XVe siècle
entrée ouest	25	XVIIe siècle

Verre

Réf. archéo.	N°iso.	Identification	NR
96	-	fioles intactes	2
153	-	pâte de verre	2
165	-	frag. bouteilles	3
171	-	frag. bouteilles	3
172	-	frag. bouteille	1
195 sd2	-	récipient	3
199 sd 2	-	frag. bouteille	1
235	-	frag. bouteille	2
Mur chapelle	-	Fioles intactes	5
Pan de bois ouest	-	fiole intacte	1
Pan de bois ouest	-	Bille en verre bleu	1
Nettoyage combles	-	fioles intactes	2

Métal

Réf. archéo.	N°iso.	Matériau	Identification	NR	Chronologie
167	-	plomb	Bille ou balle	1	Moderne
172	-	bronze	ind.	1	
195 sd2	-	métal ferreux	clous	5	
235	-	métal ferreux	tige	1	
Nettoyage comble	-	ind.	cuillère	1	
Nettoyage comble	-	Fer et liège ?	ind	1	

Terre cuite

Réf Archéo.	Identification	NR	Chronologie
165	Tuile	1	Antiquité
165	Tuyau de pipe	1	Moderne
171	Tuyau de pipe	1	Moderne
235	Tomette	2	Moderne

Chronologie

Epoque médiévale,
Temps modernes,
Epoque contemporaine.

L'intervention du 10-12 de la rue Saint-Louis fait suite au projet de construction d'une maison de la petite enfance par la ville de Rennes (35). Elle concerne deux thématiques principales : l'étude des séquences gallo-romaines et modernes à l'emplacement de la parcelle 0234 (volume 1 du RFO) et l'analyse et l'évolution d'un bâtiment en élévation, en l'occurrence une salle du jeu de paume, la salle du Pélican, construite au début du XVIIe siècle (parcelle 1130, volume 2 du RFO).

Sujets et thèmes

Bâtiment, Jeu de paume,
Edifice religieux,
Edifice militaire

La redécouverte de la salle du Pélican en 2011 reste exceptionnelle et est une réelle opportunité de connaître ce patrimoine, peu souvent étudié. La salle, caractéristique de l'architecture des jeux de paume qui sera normalisée au XVIIIe siècle, est dans un état de conservation remarquable. Datée de 1607 par dendrochronologie, son étude a permis de restituer les parties aujourd'hui disparues et ainsi de pouvoir appréhender l'organisation primitive de l'édifice avec ses galeries hautes et basses.

Une recherche documentaire réalisée en parallèle a montré que les propriétaires successifs de la salle sont de grandes familles de parlementaires et ainsi de comprendre qu'en plus d'un sport, la paume est également une activité lucrative. L'étude a fourni de précieux renseignements sur l'intégration de la salle dans le quartier Saint-Aubin qui ne comptait pas moins de huit jeux de paume. Ainsi, l'étude de la salle du Pélican offre un autre visage du quartier, loin de l'image pieuse portée notamment par le couvent des Jacobins situé à proximité et dont le culte à Notre-Dame de Bonne Nouvelle est également en pleine apogée au XVIIe siècle.

Paradoxalement, c'est sans doute cette dispersion de l'esprit vers ces jeux jugés décadents qui est à l'origine du déclin de la paume et de la disparition massive des salles. Heureusement, celle du Pélican a reçu une autre affectation en étant transformée en chapelle entre 1686 et 1690, ce qui a permis de préserver en grande partie ses dispositions primitives. D'ailleurs, ce sont ses caractéristiques architecturales qui sont à l'origine d'une transformation somme toute rapide et à moindre coût : il a suffi d'ajouter un transept à l'espace de jeu pour modifier définitivement la perception de la salle. De l'état chapelle, il ne reste plus aucun décor si ce n'est des blocs de calcaire en emploi dans un mur récent qui ont permis néanmoins de restituer un retable Lavallois.